This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

950406

Tome VIII Nos 1-12 1891

REVUE BÉNÉDICTINE

REPRODUCTION ANASTATIQUE 1964

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE.

TOME VIII. — 1891.

Digitized by Google

Approbations des livraisons de la 8e année.

Imprimatur : Bruges, le 29 Décembre 1890.
Imprimatur : Bruges, le 28 Janvier 1891.
Imprimatur : Bruges, le 26 Février 1891.
Imprimatur : Bruges, le 27 Mars 1891.
Imprimatur : Bruges, le 28 Avril 1891.
Imprimatur : Bruges, le 28 Mai 1891.
Imprimatur : Bruges, le 27 Juin 1891.
Imprimatur : Bruges, le 27 Juillet 1891.
Imprimatur : Bruges, le 29 Août 1891.
Imprimatur : Bruges, le 28 Septembre 1891.
Imprimatur : Bruges, le 28 Octobre 1891.
Imprimatur : Bruges, le 28 Novembre 1891.

✠ J. J. Évêque de Bruges.

Digitized by Google

REVUE

BÉNÉDICTINE

VIIIme ANNÉE.

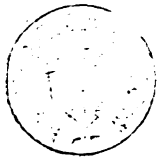

ABBAYE DE MAREDSOUS,

Belgique.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ORIGINES DU MONACHISME

ET LA

CRITIQUE MODERNE.

PEU de questions ont suscité dans les douze dernières années autant d'écrits contradictoires que celle des origines du monachisme. Après divers essais vainement tentés, mais bruyamment applaudis dans les rangs du rationalisme, pour enlever au christianisme l'auréole surnaturelle qui rayonne sur son origine et sur son développement dans le monde païen, et pour le donner comme le produit naturel des anciennes religions de l'Orient et de la Grèce, faut-il s'étonner qu'on ait essayé de chercher une cause naturelle, une origine exotique à l'institut monastique, qui est le plus complet épanouissement et la plus magnifique radiation de l'œuvre du Christ? Les uns en ont placé le berceau dans le culte de Sérapis au sein de l'antique civilisation égyptienne, d'autres lui ont donné une origine bouddhique ou néo-platonicienne, d'autres enfin en ont retrouvé les premiers germes dans le judaïsme ; bien plus, loin d'être le produit immédiat de l'Évangile, le monachisme n'apparaît, trois ou quatre siècles après le fondateur de la religion chrétienne, que comme une déviation de l'enseignement du Christ.

On comprend que le rationalisme, qui n'avait point épargné le Christ et ses apôtres, ait poursuivi de ses attaques l'institution qui réalisait de la manière la plus parfaite la doctrine du Christ ; on comprend que le protestantisme, qui avait pillé, incendié, nivelé tant de cloîtres, foulé aux pieds les lois du célibat ecclésiastique, ait entrepris de montrer dans le monachisme une déviation de l'esprit évangélique. Ce spectacle n'a rien de surprenant pour nous. Et cependant il y a lieu de s'étonner en voyant l'acharnement déployé dans cette œuvre, en considérant la suite ininterrompue d'opinions contradictoires se succédant à de courts intervalles et toujours

Digitized by Google

données comme le dernier mot de la science. L'édifice du christianisme primitif, tel que le conçoivent ces auteurs, sans cesse battu en brèche et renversé, se relève sans cesse sous une forme différente, dont la courte durée hélas ! n'atteste que trop éloquemment la faiblesse de ses fondements. A quoi ont abouti tant d'efforts ? Loin de dissiper tous les doutes, loin d'asseoir une opinion définitive et sérieuse, ils n'ont réussi qu'à prêter le flanc à une critique outrée, dont l'unique résultat comme l'unique plaisir est de niveler bon gré mal gré, et, somme toute, ils n'ont pu renverser la tradition catholique.

Certes, il est des documents auxquels une étude attentive, nourrie par une connaissance approfondie de l'antiquité, permet et contraint d'enlever une partie du crédit dont ils jouissaient auparavant, et impose à leur égard une prudente réserve, mais prétendre appliquer cette critique de scalpel à tous les ouvrages de l'antiquité, c'est là un abus regrettable pour l'histoire. Que de résultats contradictoires n'a-t-on pas obtenus en travaillant sur un même sujet ! La question des origines du monachisme en est une des preuves les plus frappantes. Nous la suivrons dans ses différentes phases, examinant rapidement les principales études qu'elle a provoquées. Nous n'entendons pas faire la critique détaillée de tous ces écrits, car chacun d'eux exigerait une dissertation spéciale ; nous voulons simplement les passer en revue, en en signalant les principaux résultats. Notre étude comprendra cinq chapitres : les deux premiers seront consacrés aux Thérapeutes et aux Esséniens, le troisième aux prétendues origines du monachisme, le quatrième aux sources historiques du monachisme primitif, le cinquième au développement du monachisme chrétien.

I. — Les Thérapeutes.

Un ouvrage du juif Philon, intitulé Περὶ βίου θεωρητικοῦ ἢ ἱκετῶν ἀρετῶν, *de la vie contemplative*, est le seul document contemporain qui nous fasse connaître les Thérapeutes ; encore les termes généraux dont il se sert en parlant d'eux, ont fait naître diverses opinions à leur sujet. Les Thérapeutes, du grec θεραπεύω qui signifie à la fois : *servir* et *guérir*, étaient une classe d'hommes qui s'occupaient à se guérir des maladies de l'âme et consacraient leur vie à servir l'Être suprême. Après avoir abandonné librement leurs biens et leur famille, quitté leur demeure et leur patrie, ils se retiraient dans la solitude pour s'y livrer à la contemplation des choses célestes. On

Digitized by Google

les trouvait dans différents pays ; mais c'était en Égypte qu'ils possédaient le plus d'établissements, parmi lesquels celui du lac Maria, non loin d'Alexandrie, jouissait d'une grande réputation. Chacun d'eux occupait une cellule très simple, dans laquelle se trouvait un *Semnée* ou *Monastère* (sanctuaire), où ils se livraient uniquement à la contemplation et à l'étude des Livres Saints, spécialement à l'interprétation allégorique du texte sacré (1). Deux fois le jour, au lever et au coucher du soleil, ils adressaient leurs prières à Dieu. Le septième jour, jour vénérable pour eux, ils se réunissaient en assemblée dans un *Semnée* commun, les hommes d'un côté, les femmes, pour la plupart avancées en âge, de l'autre. Leur nourriture, qu'ils ne prenaient jamais avant le coucher du soleil, consistait en un peu de pain assaisonné de sel ou d'hyssope. L'habit, fort simple, était le même pour tous. Toutes les sept semaines une grande fête les réunissait à une table commune ; les anciens ou prêtres s'asseient d'après l'ordre de leur entrée; le silence à table n'est interrompu que par la voix de celui qui interprète les Livres Saints ; des hymnes de différents mètres suivent le repas, puis l'on apporte la table sur laquelle se trouve la nourriture sacrée, du pain fermenté, mélangé de sel et d'hyssope, par respect pour la table sainte qui se trouve dans le *parvis* du temple. Le repas est suivi de veilles saintes, consistant en chants et en chœurs. Les prières terminées, chacun regagne sa cellule.

Telle est à grands traits la vie des solitaires que Philon a décrits dans son livre *de la vie contemplative* et qui fait suite à sa description des Esséniens contenue dans le traité *Quod omnis probus liber.* L'époque de sa composition, en supposant qu'il soit l'œuvre du célèbre écrivain juif, doit se placer, suivant Eusèbe (2), après son entrevue à Rome avec saint Pierre, donc après l'an 42 et peu de temps avant sa mort, survenue, d'après Dom Montfaucon, vers l'an 60 (3). L'obscurité du langage de Philon, la généralité des termes, le manque de précision dans sa description des Thérapeutes, son silence surtout à l'égard de leurs dogmes ont donné lieu à différentes opinions et surtout fourni une ample matière aux conjectures et aux discussions. Nous pouvons les ramener à quatre principales : suivant les uns, les Thérapeutes étaient une branche des Esséniens, autres solitaires juifs qui menaient une vie plus active ; suivant d'autres

1. Ἐν ἑκάστῃ δὲ οἰκίᾳ ἐστὶν ἱερόν, ὃ καλεῖται σεμνεῖον καὶ μοναστήριον. *De Vita contemp.*, c. 3. Édit. Stéréotyp, Lips. 1852, t. V, 325.

2. *Hist. Eccl.*, II, 5.

3. *Du livre de Philon*, de la vie contemplative. Paris, 1709, p. 217.

Digitized by Google

c'étaient des philosophes sortis de l'école hellénique ou du néopythagoréisme, des philosophes juifs, ou même des ascètes chrétiens. Un mot de chacune de ces opinions.

Si l'on s'en rapporte à Philon lui-même, on peut voir dans les Thérapeutes une secte religieuse, issue du judaïsme, comme les Esséniens, et poursuivant un but analogue, mais avec des moyens différents. Les premiers mènent une vie contemplative, les seconds s'adonnent à l'agriculture et exercent des métiers. Toutefois il y a entre eux des divergences assez notables, que nous indiquerons plus tard en parlant des Esséniens et qui ont porté les auteurs modernes à rejeter toute identification ou toute subordination de ces deux sectes entre elles (1).

Le fait que Philon parle des auteurs du thérapeutisme comme d'hommes âgés qui ont laissé divers écrits, ne permet pas de voir dans les Thérapeutes ses propres disciples, encore moins de faire remonter l'origine de cette institution au mouvement philosophique qui se manifeste chez les juifs alexandrins du deuxième siècle. Certes il y a des points de contact entre eux, mais quand les néo-pythagoriciens sont-ils jamais parvenus à réaliser leur idéal par la fondation d'une communauté semblable à celle des Thérapeutes ? L'histoire n'en fournit aucun exemple. En outre, il faut bien le reconnaître, le rôle de la femme juive, même à Alexandrie, ne lui permettait pas d'aspirer à la culture intellectuelle qui se donnait chez les Thérapeutes. L'identification de ceux-ci avec les néo-pythagoriciens, tentée par Baur, Zeller, Gfrörer (2), Mangold (3) et d'autres n'a pas réussi. Cette opinion, et celle qui voit dans les Thérapeutes des rejetons de l'ancienne ascèse des cultes d'Orphée et de Bacchus ont été réfutées par Hilgenfeld (4).

La troisième opinion a trouvé un savant défenseur dans Massebieau. Maintenant contre Lucius l'origine philonique du traité *De vita contemplativa* et l'existence même des Thérapeutes au premier siècle, cet auteur établit son opinion dans les phrases suivantes : « Il n'est pas incroyable, dit-il, que sous les Ptolémées, dans l'effervescence bien attestée du zèle missionnaire des Judéo-hellénistes d'Alexandrie, certains juifs et prosélytes d'esprit très cultivé, mal à

1. Lucius. *Die Therapeuten und ihre Stellung in der Geschichte der Askese. Eine kritische Untersuchung der Schrift* « De vita contemplativa ». Strassburg. 1879, p. 55; Ohle. *Beiträge zur Kirchengeschichte.* I. *Die pseudo philonischen Essäer und die Therapeuten.* Berlin. Mayer. 1888, p. 23 ; Nirschl. *Die Therapeuten* ap. *Der Katholik.* 1890, II, p. 114.

2. *Philo und die Alexandrinische Theosophie*, Stuttgart. 1831.

3. *De monachatus orig. et causa.* Marb. 1852.

4. *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1868, III, 343, sq.

Digitized by Google

l'aise dans les deux milieux exclusifs, se soient retirés près de la ville et de ses ressources scientifiques pour philosopher tranquillement, en formant une sorte de collège qui aurait duré jusqu'au temps de Philon, mais n'aurait peut-être pas longtemps résisté à l'établissement du christianisme en Égypte (1). »

Quelque réussie que soit la démonstration de l'origine philonique du traité *De vita contemplativa*, l'opinion de Massebieau n'a pas été adoptée. Peu de temps après, un auteur allemand, qui s'est beaucoup occupé de la question des Thérapeutes, Ohle, exposait la différence qu'il y avait entre la théologie mystique contemplative des Alexandrins, consistant dans la méditation de l'être suprême et dans la pratique des exercices religieux pour produire l'union de l'esprit humain avec l'être absolu, et la philosophie sacrée des Thérapeutes puisée dans les Livres Saints (2). Le *semnée* de ces derniers n'est pas une salle d'étude; c'est un sanctuaire consacré à la prière et à la contemplation. Le thérapeutisme n'est point une simple école de philosophie, c'est une véritable corporation ascétique, régulièrement organisée et bien disciplinée, sortie du judaïsme, mais qui s'en éloigne cependant en certains points. Témoin ce respect pour la table de proposition, type de leur table sainte, mais sur laquelle, en opposition avec le précepte lévitique, ils ne déposent que du pain fermenté, trait tellement caractéristique qu'il a induit un grand nombre d'auteurs à voir en eux des ascètes chrétiens.

Cette opinion fort ancienne, puisqu'elle fut accréditée par le Père de l'histoire ecclésiastique, Eusèbe de Césarée, voyait dans les Thérapeutes des hommes apostoliques, probablement d'origine juive, et qui conservaient avec soin d'anciennes coutumes nationales. Si Philon ne leur donne pas le nom de chrétiens, c'est qu'à cette époque ce nom n'avait point encore reçu un usage universel (3). L'autorité d'Eusèbe de Césarée entraîna l'assentiment de saint Épiphane (4), de saint Jérôme (5), de Cassien (6), de l'historien Sozomène (7), de Photius (8), etc. L'opinion qui voyait en eux les

1. *Le traité de la vie contemplative et la question des Thérapeutes.* ap. *Revue de l'histoire des religions.* VIIIe année, t. XVI. pp. 317-318.
2. *Theol.-lit. Blatt.* 1888, pp. 493-499.
3. *Hist eccl.*, II, 17.
4. *Hæres.*, XXIX.
5. *De vir. ill.*, c. 8.
6. *Inst*, II, c. 5.
7. *Hist. eccl.*, I, 2.
8. *Bibl. cod.*, 105. bien qu'auparavant (*cod.* 104), il les prenne pour des philosophes juifs.

Digitized by Google

précurseurs du monachisme égyptien était même générale quand, poussés par des motifs purement dogmatiques, comme s'exprime Lucius (1), les centuriateurs de Magdebourg la battirent en brèche, dans le but d'enlever à la vie religieuse sa haute antiquité. Valois (2) et Dom Calmet (3) se rangèrent à leur avis, tandis que Tillemont (4) les déclara chrétiens, et que Dom Bernard de Montfaucon mit à la défense de la thèse traditionnelle toute la force de son érudition et de sa critique. Bien qu'attaquée par le président Bouhier (5), l'opinion du célèbre bénédictin, continua encore de trouver des défenseurs en France et en Allemagne (6).

L'ouvrage de Lucius sur « *Les Thérapeutes et leur rôle dans l'histoire de l'ascèse* », publié en 1879, vint opérer une révolution dans l'examen de la question qui nous occupe. L'auteur voyait bien dans les Thérapeutes des ascètes chrétiens, mais enlevait à Philon la paternité du traité *De vita contemplativa*, pour en placer la composition vers la fin du troisième siècle, à une époque où le monachisme existait réellement et pouvait se recommander par une apologie de ce genre.

Cette manière de voir n'était pas complètement neuve. Déjà Graetz en 1856 (7) et Jost en 1857 (8) avaient vu dans l'ouvrage *de la vie contemplative* un traité gnostique, enkratique ou montaniste, mis faussement par Eusèbe sous le nom de Philon. Dix ans plus tard, Nicolas (9) et Derenbourg (10) l'attribuaient à un écrivain juif de la seconde moitié du deuxième siècle, qui aurait opposé à l'ascétisme chrétien une institution analogue du judaïsme. Les arguments apportés par Zeller (11) et Delaunay (12) en faveur de la paternité de Philon ne purent empêcher l'opinion de Graetz de devenir dominante. Lucius venait préciser la question en montrant dans le *Vita contemplativa*, un écrit apologétique dont le contenu suppose une

1. *Die Therapeuten*, p. 156.
2. *Notæ in Euseb.*
3. *Dictionnaire hist. de la Bible*, s. v. Thérapeutes.
4. *Hist. eccl.*, II, p. 94, 508-509.
5. *Lettres pour et contre sur la fameuse question, si les solitaires appelés Thérapeutes, dont a parlé Philon le juif, étaient chrétiens.* Paris, 1712.
6 Lucius, 204-210.
7. *Geschichte der Juden*, 1856, III, 549, sq.
8. *Geschichte des Judenthums und seiner Secten*, 1857, I, 244, note 2.
9. *Nouvelle Revue de Théologie*, Strasbourg, 1868, p. 25, sq.
10. *Journal Asiatique*, 1866, p. 282, sq.
11. *Die Philosophie der Griechen*, Th. III, Abtheil. 2. (2e édit.) 1868, p. 255 sq.
12. *Revue archéol.* Nouv. série, XXII, 1873, p. 12-22 ; *Moines et Sybilles dans l'antiquité judéo-grecque.* Paris, Didier, 1874.

Digitized by Google

organisation ascétique et un cadre tels que le christianisme seul a pu les présenter au troisième siècle, et qui, sur la fin de ce siècle, fut répandu sous le nom de Philon pour exalter et défendre l'ascèse chrétienne. Au dire de Lucius (1), nous avons là le premier anneau de la chaîne de falsifications historiques, que Hilgenfeld classa aussitôt parmi les caractères particuliers du monachisme dès son origine (2).

La nouveauté de la découverte, l'érudition et la critique de Lucius entraînèrent bientôt à sa suite un grand nombre d'auteurs. En peu de temps la paternité de Philon fut abandonnée en Allemagne: Schürer (3), Hilgenfeld (4), Weingarten (5), Harnack (6), Krieg (7), Ohle (8) adoptèrent l'opinion de Lucius ou ne s'en écartèrent que pour faire sortir le traité *De vita contemplativa*, d'un milieu judéo-helléniste. Une étude de H. Massebieau sur « *le traité de la vie contemplative et la question des Thérapeutes* » publiée en 1887 (9) et basée sur une solide connaissance du style de Philon, vint remettre la question sur le tapis; l'auteur déclarait que le traité était bien l'œuvre de Philon et qu'il n'y avait aucun motif sérieux d'en enlever la paternité à cet écrivain. « Les rapprochements entre les œuvres de Philon et la *Vie contemplative*, ajoutait-il, dénotent au moins un auteur qui se serait nourri des œuvres de Philon jusqu'à s'être assimilé ses pensées et ses locutions favorites, sans affecter de se donner pour lui. Si cet auteur n'est pas Philon, et s'il a voulu se faire passer pour lui, il l'a fait d'un manière bien modeste et bien fine, qui n'était pas à la portée du premier venu. Et s'il n'a pas voulu se faire passer pour lui, si c'est en effet un disciple modeste, nous devons aussi le supposer auteur d'un traité perdu sur les Esséniens (10). » Cette supposition, qui devait rencontrer d'assez chauds partisans comme nous le verrons plus tard, n'était pas nécessaire. Le plan très régulier de l'ouvrage, le style, les circonstances s'accordent parfaitement avec la personne et l'époque de Philon.

Comme on pouvait s'y attendre, il se trouva de l'autre côté du Rhin des critiques aussi empressés d'embrasser l'opinion de Masse-

1. *Die Therapeuten*, p. 198.
2. *Philo und die Therapeuten* ap. *Zeitschrift für Wiss. Theologie*, 1880, p. 440.
3. *Theol.-Literaturanzeig.* 1880, n. 5.
4. *Zeitschrift f. Wiss. Theol.*, 1880, 423-440.
5 *Real.-Encyclop. der prot. Theol.*, de Herzog et Plitt. XV, 549.
6. *Ib.*, X, 764.
7. *Real.-Encyclop. des christl. Alterthums* de Kraus, II, 860.
8. *Theol.-Lit.-Zeitung*, 1888, p. 495.
9. *Revue de l'histoire des religions*, t. XVI, 170-198 ; 284-319.
10. P. 189.

Digitized by Google

bieau qu'ils avaient adopté celle de Lucius. Toutefois si Harnack (1) la déclarait aussitôt correcte, Ohle (2) remarquait que les arguments historiques allégués par Lucius contre la paternité de Philon n'étaient nullement renversés, que l'opinion de Massebieau n'était au reste qu'une ancienne opinion démodée. Cependant l'étude de Massebieau, qui prouvait l'origine philonique du traité au point de vue formel, avait contribué à faire accélérer la solution du problème. Il suffisait de résoudre les objections historiques de Lucius pour mettre hors d'atteinte l'authenticité du traité et le christianisme des Thérapeutes. C'est ce qu'a tenté récemment le Dr Nirschl (3).

Avant d'établir, d'après cet auteur, les raisons qui militent en faveur du christianisme des Thérapeutes, nous écarterons l'opinion émise par Bornemann, d'après laquelle les Thérapeutes ne désigneraient aucunement dans Eusèbe une corporation ascétique, mais s'appliqueraient à tous les chrétiens de la primitive Église. Le nom de chrétien, dit-il, était peu connu à cette époque ; en outre les règles, les mœurs, le culte, la discipline, les livres sacrés, les fêtes, les fonctions, la liturgie prétendument décrits par Philon, Eusèbe les retrouve chez les chrétiens de son temps et non dans le monachisme chrétien qui lui était inconnu (4). Cette manière de voir, basée sur l'opinion de Weingarten qui ne fait apparaître le monachisme en Orient que vers l'an 360 et en Occident vers l'an 380, croule par le fait même qu'elle est contredite par l'histoire.

Nirschl voit dans les Thérapeutes des ascètes chrétiens et il le démontre par le parallèle qu'il établit entre eux. De part et d'autre, ce sont les mêmes motifs qui déterminent à quitter le monde, à tout abandonner pour mener en commun la vie contemplative. Le fait qu'ils sont répandus partout prouve qu'on ne peut voir dans les Thérapeutes une simple philosophie ascétique (5). L'heure et la manière de prier sont celles des chrétiens ; leurs lectures, tirées des écrits de Moïse et des Prophètes qu'ils interprètent allégoriquement, sont celles des chrétiens. En outre ces autres livres qu'ils ont reçus des anciens fondateurs de leur secte, ne sont-ce pas les livres du Nouveau-Testament, comme le pense Eusèbe ? L'incertitude de l'auteur sur ce point s'explique aisément de la part d'un juif parlant de chrétiens. La composition d'hymnes chez les Thérapeutes con-

1. *Theol.-Lit.-Zeitung*, 1888, p. 347.
2. *Ib.*, 1888, p. 498.
3. *Der Katholik*, 1890, II, 97-120 ; 214-238.
4. Fr. Wilh. Bornemann. « *In investiganda monachatus origine quibus de causis ratio habenda sit Origenis.* » Gottingæ. Van den Hoeck, 1885, pp. 48-53.
5. *Die Therapeuten*, p. 162.

Digitized by Google

corde avec ce que nous savons des usages des premiers chrétiens ; la solennité du septième jour, du dimanche (1), précédé de la vigile du Sabbat, trahit une origine chrétienne. Seule la fête des cinquantièmes jours, imitation probable de la Pentecôte, est propre aux Thérapeutes. Des deux côtés, mêmes usages dans le service divin : lectures de l'Écriture Sainte, allocution du chef de l'assemblée, prières, chants, réception de la nourriture sacrée, repas. Que faut-il enfin entendre par les mots de « la table sainte » préparée par des jeunes gens, et de « très sainte nourriture », employés par Philon et désignant une nourriture particulière, distincte de la nourriture ordinaire ? N'y verrait-on pas l'Eucharistie et le ministère des diacres ? Les repas qui chez les Thérapeutes accompagnent la réception de la nourriture sacrée, ressemblent trop aux Agapes des chrétiens, pour qu'on ne soit pas tenté de conclure à leur identité. L'usage du pain fermenté, contraire aux prescriptions légales, le recrutement des prêtres ou anciens, chargés de remplir les fonctions liturgiques et préposés aux autres, l'établissement de ministres, semblables aux diacres, la virginité professée par tous les membres de la corporation et pour des motifs que nous ne rencontrons pas chez les Juifs esséniens, témoignent en faveur du christianisme des Thérapeutes.

Mais doit-on admettre l'existence d'une corporation de ce genre au premier siècle ? Ne se trouve-t-on pas ici en présence d'une invention historique de la fin du troisième siècle, mise en circulation sous le nom de Philon, dans le dessein d'exalter le monachisme chrétien ? Lucius, nous l'avons déjà dit, s'est constitué le défenseur de cette thèse et a entraîné à sa suite la plupart des auteurs.

Le premier argument de Lucius et de ses adhérents est le silence gardé par les auteurs anciens, juifs, païens et chrétiens, sur les Thérapeutes, seulement connus avant Eusèbe par l'auteur du traité *de vita contemplativa*. Si ce silence est inexplicable, non seulement les Thérapeutes ne sont point des ascètes chrétiens, mais on ne peut plus en faire une branche des Esséniens, des pythagoriciens ou des philosophes juifs, puisque l'auteur du traité en question serait le seul à en faire mention, alors que d'autres auraient pu et dû en parler. Mais ce silence peut s'expliquer, et d'abord nous répondrons avec Massebieau (2) que le silence d'auteurs païens situés en dehors de l'Égypte se comprend aisément, que les polémistes grecs

1. L. c., p. 37.
2. P. 318.

Digitized by Google

d'Alexandrie contre les Juifs ont péri, que les auteurs grecs et latins ne nous font pas même connaître l'existence de Philon. Si Josèphe n'en parle pas, si les auteurs chrétiens contemporains gardent le même silence, le fait s'explique par le peu de détails donnés par le premier sur le judaïsme alexandrin et par la disparition des ouvrages des derniers. Nous répondrons ensuite avec M. Nirschl (1) que la colonie des Thérapeutes avait pu disparaître au temps de Josèphe et de Strabon, fusionnée qu'elle était avec la communauté chrétienne d'Alexandrie (2).

Pourquoi verrait-on dans cet écrit une apologie du monachisme composée à la fin du troisième siècle ? Nous ne répéterons pas les arguments apportés par Massebieau en faveur de l'origine philonique de notre traité ; ils sont évidents contre ceux qui ont cherché à découvrir un faussaire dans cette œuvre. Nous résumons l'argumentation de Nirschl. *a)* A l'époque de la composition du traité de la vie contemplative, le temple existait encore, donc l'auteur a vécu avant l'an 70 ; la supposition d'une fiction historique par un auteur postérieur, n'est pas soutenable, comme nous le verrons bientôt. *b)* Comment un auteur chrétien eût-il pu recommander le monachisme chrétien en exaltant des ascètes juifs, à une époque où l'apologétique chrétienne combattait le judaïsme avec tant d'ardeur? *c)* Comment expliquer de la part d'ascètes chrétiens ce respect pour la table des pains de proposition, alors qu'on luttait aussi énergiquement contre les sectes judaïsantes ? *d)* Quelle apologie du monachisme chrétien pouvait-on trouver dans la description d'une communauté composée d'hommes et de femmes, prenant part à des repas communs, à des danses communes ? Trouve-t-on dans l'histoire du monachisme une institution analogue ? *e)* Si parfois des sectes hérétiques ont adopté ces danses, l'Église pouvait-elle raisonnablement les prendre pour modèles ? Loin donc de favoriser le développement du monachisme, un écrit de ce genre eût jeté le discrédit sur lui. *f)* Le silence gardé par l'auteur au sujet du vin dans la célébration de la liturgie aurait mis les fidèles en garde contre des ascètes coupables d'avoir adopté un usage hérétique. *g)* Enfin le silence gardé par l'auteur sur les dogmes d'une secte donnée comme

1. P. 237-238.

2. On objecte contre l'autorité de Philon l'emploi du mot chrétien Μοναστήριον, mais on oublie qu'il est des mots qui ne se trouvent que chez Philon et parfois dans un seul de ses traités. (Massebieau, p. 287.) On allègue de nouveau les énormités de la description des repas des païens, mais on en retrouve l'équivalent dans le traité *de Noe plantant la vigne*, § 39, et Massebieau renvoie pour plus de garantie à Athénée, X, 17. (p. 299).

Digitized by Google

juive et cependant chrétienne, ne s'explique pas chez un auteur qui voudrait recommander et exalter le monachisme chrétien.

Il ne nous reste donc qu'à voir dans les Thérapeutes des chrétiens de la primitive Église, et, selon toute vraisemblance, pour la plupart, d'anciens prêtres juifs et des membres de leurs familles. Les Actes des Apôtres parlent en effet des nombreuses conversions opérées dans la classe sacerdotale (1). Pour se soustraire aux poursuites de leurs anciens coreligionnaires et éviter cette terrible persécution dont Saul fut l'âme, ils quittèrent sans doute la ville, en compagnie des autres chrétiens qui se dispersèrent en Judée et en Samarie (2) ou cherchèrent même un abri en Phénicie, en Chypre et en Syrie (3).

Si les chrétiens ordinaires trouvaient un refuge si peu sûr dans les pays environnants, à plus forte raison ces prêtres convertis avaient-ils à redouter la colère des persécuteurs. L'Égypte placée à proximité de la Palestine, habitée par de nombreux Juifs qui y possédaient des synagogues et des écoles, l'Égypte, où ils jouissaient d'un grand crédit, pouvait leur offrir un abri, mais à la condition de ne pas se mêler aux Juifs alexandrins, sectateurs fidèles du culte mosaïque et ennemis des chrétiens. La situation particulière qui leur était faite à Alexandrie explique la formation de la colonie des Thérapeutes (vers l'an 34 ou 35 ap. J.-C.) et sa position dans un endroit solitaire des environs de la ville. Cette origine jette un jour tout nouveau sur certaines particularités de la vie ascétique et religieuse des Thérapeutes. Leur vie contemplative, conforme à leur ancienne vie de prêtres, la présence des femmes dans leur communauté, motivée par les liens de parenté, leur participation à des danses sacrées, suivant l'ancien usage du temple (4), l'éloignement de la ville demandé par la prudence, leurs jeûnes, la virginité pratiquée par les femmes et résultant de l'enseignement du Christ et des apôtres, leur respect pour la table des pains de proposition, toutes ces particularités témoignent en faveur de l'origine judaïque des Thérapeutes.

D'un autre côté la sobriété des détails fournis par Philon, son ignorance de l'origine de cette association et de ses dogmes, la généralité des termes dont il se sert dans la description de sa liturgie (5), trouvent leur explication dans l'isolement et dans la réserve

1. *Act. Apost.*, VI, 7. — 2. VIII, 1. — 3. XI, 19.

4. *Exod.*, XV, 20; cf. *Jud.*, XXI, 21; Hitzig, *Geschichte des Volkes Israel bis Christus*. Göttingen, 1848, II, 297. Le Talmud mentionne ces danses après le banquet à la fête des Tabernacles. Cf. Massebieau, p. 315 qui fait allusion aux vieillards de l'Œdipe-roi.

5. L'abstention du vin ne se rapporte pas nécessairement au sacrifice, mais au repas qui précède. L'Écriture elle-même en parlant du sacrifice ne mentionne parfois que la seule fraction du pain. (*Luc.*, XXIV, 30-35; *Act.*, II, 42.)

Digitized by Google

des Thérapeutes. Aux yeux du Juif Philon, ils ne pouvaient être autre chose qu'une secte ascétique, juive, assez semblable aux Esséniens pour le fond, mais d'un aspect différent. En réalité c'était une secte religieuse, issue de la communauté apostolique de Jérusalem, dont les fondateurs étaient des hommes âgés à l'époque où Philon entreprenait de les faire connaître, c'est-à-dire vers l'an 55 ou 60 de l'ère chrétienne.

Assurément ce ne sont pas là des certitudes historiques. Mais puisque dans le cas présent il est nécessaire de recourir à des hypothèses, celles de M. Nirschl ont le mérite de sauvegarder l'opinion traditionnelle, transmise bien que d'une manière incomplète par Eusèbe, de défendre la paternité de Philon pour le traité *de vita contemplativa* et de résoudre les objections historiques soulevées contre cet ouvrage par Lucius, dont les objections philologiques avaient déjà été réfutées par Massebieau.

II. Les Esséniens.

L'ordre chronologique nous faisait un devoir de traiter en premier lieu de la secte des Esséniens, plus ancienne que celle des Thérapeutes, mais les controverses auxquelles cette institution a donné lieu étant survenues à la suite des récents travaux sur les Thérapeutes, l'examen de la question nécessitait la connaissance préalable des ouvrages publiés sur les Thérapeutes.

Les Esséniens, dont le nom peut être dérivé des racines araméennes אָסָא, asâh, guérir, terme qui désignerait des hommes occupés à guérir les faiblesses de l'âme, ou חֲסָא, pieux, ou même, d'après Hilgenfeld (1), contredit cependant par d'autres, de la ville d'Essa (Ἔσσα) en Pérée, formaient une corporation cénobitique, dont on fait remonter les origines au temps d'Antiochus. La plupart de ses membres étaient fixés entre Hébron et la Mer-Morte. Un noviciat de trois ans, pendant lequel l'aspirant était soumis à tous les exercices communs, sauf aux repas sacrés, et recevait, comme dons symboliques, une robe blanche, une hache et un tablier, préparait à la profession de la vie solitaire, à laquelle on n'était admis que par le serment solennel de pratiquer la piété, la justice, l'obéissance, l'honnêteté, de garder les secrets de l'ordre, de ne point révéler les livres de la secte ni les noms des anges.

Leur doctrine était celle des Juifs d'après la captivité, mais mélangée d'éléments hétérogènes. Dieu était symbolisé par le soleil: aussi le

1. *Ketzergeschichte*, p. 100; *Zeitschrift f. wiss. Theol.*, 1888, p. 483.

Digitized by Google

silence le plus rigoureux était-il observé avant le lever de l'astre du jour, dont l'apparition était saluée par des prières spéciales. Les livres de Moïse, qui seuls étaient considérés comme révélés, étaient interprétés allégoriquement. Les Esséniens observaient le sabbat d'une manière plus sévère que les autres Juifs et tenaient ce jour-là leurs assemblées dans des synagogues, mais ils rejetaient les sacrifices sanglants, dans la persuasion qu'ils étaient moins efficaces que leurs purifications, sans cependant s'abstenir d'envoyer des présents au temple.

La doctrine morale de la secte reposait sur trois principes : l'amour de Dieu, de la vertu et du prochain. L'amour de Dieu était manifesté par la pureté de leur vie, leur horreur du serment et du mensonge, la foi en un Dieu créateur de tout bien ; l'amour de la vertu était prouvé par le mépris des richesses, des honneurs, des plaisirs, la persévérance, la frugalité et l'abstinence, l'emploi de vêtements pauvres et communs à tous, l'horreur pour les plaisirs sensuels, ce qui déterminait la plupart d'entre eux à s'abstenir du mariage, ou à n'en user que pour procurer des recrues à leur ordre. C'est dans ce but qu'ils élevaient aussi des enfants étrangers. Enfin l'amour du prochain était manifesté par l'égalité de tous les membres, l'affection mutuelle et la communauté des biens. Le repas principal, précédé d'un bain, était simple et frugal ; l'hospitalité généreusement pratiquée, surtout à l'égard des confrères et des malades ; les travaux manuels d'agriculture ou de métiers paisibles occupaient leur journée.

A l'époque de Notre-Seigneur, le nombre des Esséniens, fixés pour la plupart dans les colonies auprès de la Mer-Morte, encore existant du temps de Pline l'Ancien († 79 ap. J.-C.) pouvait monter à 4000. Les troubles dont la Judée fut le théâtre dans les deux premiers siècles de notre ère, peuvent avoir contribué à l'extinction de cette secte dont les origines sont enveloppées de mystère.

Des auteurs tels que Staüdlin(1), Gfrörer(2), et tout particulièrement Strauss, dans sa *Nouvelle vie de Jésus*, ont prétendu découvrir dans cette secte de moines juifs les précurseurs, non seulement du monachisme chrétien, mais du christianisme lui-même. Sans méconnaître le caractère miraculeux de la propagation du christianisme, Delaunay dans son *Étude sur le monachisme juif*, leur reconnaît aussi une grande influence sur le développement du christianisme. Toutefois

1. *Geschichte der Sittenlehre Jesu*, I, 570 sq.

2. *Philo und die Alexandrinische Theosophie*, Stuttgart, 1831 ; *Allgemeine Kirchengeschichte*, Stuttgart, 1841, I, 153.

Digitized by Google

comme un grand nombre d'usages des Esséniens ne leur étaient pas entièrement propres, comme le démontrèrent plusieurs historiens, on ne pouvait plus logiquement conclure que les usages analogues des chrétiens leur avaient été empruntés (1).

Qu'étaient donc les Esséniens; des Juifs ou des Grecs? Les opinions sont partagées à ce sujet. Les uns, comme Frankel (2), Graetz (3), Ewald (4), Ritschl (5) y voient une secte issue du judaïsme, des Pharisiens plus zélés, et cherchent à prouver cette identification par des rapprochements caractéristiques tirés de Josèphe et du Talmud. C'était par le fait même montrer que le christianisme ne dérivait pas de l'essénisme, analogue au pharisaïsme, tant combattu par le Christ (6). D'autres, comme Dähne (7) et Friedländer (8), y voient le produit du syncrétisme religieux de cette époque, provoqué par la philosophie religieuse d'Alexandrie ; Hilgenfeld (9) les met en rapport avec les Réchabites, Baldensperger avec les anciennes écoles de prophètes (10); Zeller y découvre des éléments de pythagoréisme (11); Döllinger (12) croit que l'ascétisme des Esséniens repose sur des théories orphico-pythagoriciennes plutôt que sur des idées judaïques, et que la secte des Thérapeutes n'avait rien de commun avec celle des Esséniens hérétiques (13).

La critique négative de Lucius appliquée aux Thérapeutes seulement connus, d'après lui, par un pseudo-Philon du troisième siècle, puis aux Esséniens (14), modifia de nouveau l'état de la question. Ce qu'on racontait des Esséniens était-il historique? Les auteurs qui

1. *Moines et Sybilles dans l'antiquité Judéo-grecque*, Paris, Didier, 1874.

2. *Zeitschrift f. die religiosen Interessen des Judenthums*, 1846. Déc. p. 451; *Monatschrift f. Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 1853, II, 37.

3. *Geschichte der Juden*, Leipzig, 1856, III, 207.

4. *Geschichte des Volkes Israel*, IV, 483 sq.

5. *Altkatholische Kirche*, p. 179 sqq.

6. Cf. Fr. de Fontaine, *Les moines juifs et le christianisme* ap. *Revue des questions historiques*, 1875, t. XVII, p. 214.

7. *Die Jüdisch-alexandrinische Religionsphilosophie*, I, 467.

8. *Revue des études juives*, 1887, t. XIV, p. 185.

9. *Ketzergeschichte des Urchristenthums*, p. 112 ; *Judenthum und Judenchristen*. Leipzig. Fues. 1885. cf. Harnismacher, *Essenorum apud Judæos societatis origines exponuntur in historia*. Gymnasial-Programm. Bonn. 1886.

10. *Les Origines de l'Essénisme* ap. *Revue de Théol. et de Philos.* 1886, 193-200. Nous n'avons pu nous procurer l'opuscule de A. Arrighi, *Les Esséniens*. Études sur les origines de leur nom et de leur secte. Toulouse, Vialelle. 1887.

11. Cf. *Kirchenlexikon*, 2e édit. IV, 915-916.

12. *Paganisme et Judaïsme*, t. IV, 135 sq.

13. *Ib.*, p. 142.

14. *Der Essenismus in seinen Verhältnisse zum Judenthum. Eine kritische Untersuchung*. Strassburg, 1881.

Digitized by Google

en ont parlé présentent-ils des garanties suffisantes d'authenticité? Tel fut le nouveau problème posé par la critique.

Deux auteurs juifs, Philon et Josèphe, et trois écrivains païens, Pline, Dion et Porphyre, ont parlé des Esséniens. Que faut-il penser de leurs témoignages et d'abord des passages de Philon dans l'*Apologie des Juifs*, rapportée par Eusèbe (1), et dans son traité *Quod omnis probus liber?*

Ohle, dont nous avons parlé précédemment, publia en 1887 dans les *Jahrbücher für protestantische Theologie* sur les Esséniens de Philon, une étude dans laquelle il cherche à démontrer, à la suite d'Hilgenfeld (2), que les deux passages en question avaient été interpolés. Les doutes provoqués à la suite de cette étude, notamment par Harnack (3), déterminèrent l'auteur à soumettre la question à un nouvel examen dans le premier fascicule de ses *Contributions à l'histoire ecclésiastique*, sous le titre de: *Les Esséniens du pseudo-Philon et les Thérapeutes* (4).

Il s'agissait avant tout de révoquer en doute l'authenticité du passage relatif aux Esséniens donné par Eusèbe comme extrait de l'*Apologie des Juifs*. Ohle le fit; en voici les motifs:

1) Les Esséniens revendiquent à tort Moïse pour leur législateur.

2) Le caractère séparatiste de cette institution ne concordant pas avec les idées sociales de Philon, l'éloge de cette secte doit être considéré comme une inconséquence de sa part.

3) Des occupations aussi peu relevées que l'agriculture et le commerce ne sont guère une preuve de la liberté des Esséniens tant vantée de Philon, dont les vues semblent peu en harmonie avec un tel idéal de vie.

4) Les Esséniens prennent leur repas en commun, or Philon critique cet usage chez les Grecs, il ne loue donc les Esséniens qu'à raison de leur origine juive, donc inconséquence.

5) Leurs institutions sont antimosaïques, témoin leur répulsion pour le mariage, et ce pour des motifs que Philon n'aurait pas admis (défauts de la femme, manque de liberté pour vaquer à la vie commune, horreur des plaisirs sensuels, etc.), impossible donc que Philon ait fait l'éloge de cette vie.

1. *Præparat. Evangel.* VIII, 11.
2. *Ketzergeschichte*, p. 113 sq.
3. *Theologische Literaturzeitung*, 1887, p. 474.
4. *Beiträge zur Kirchengeschichte.* I. *Die Pseudo-Philonischen Essäer und die Therapeuten.* Berlin, Mayer und Müller, 1888, 78 pp. in-8°.

Digitized by Google

6) Leur opinion sur la propriété privée et personnelle est antiphilonique, aussi bien que leur mépris du mariage.

7) Enfin le traité trahit un faussaire, habile, il est vrai, mais dont on peut cependant par une critique exercée surprendre le secret.

Nous devons avouer que ces motifs ne nous ont pas pleinement convaincu de l'interpolation de Philon. Pourquoi, par exemple, les Esséniens, qui admettaient les seuls livres de Moïse comme révélés, ne pouvaient-ils pas l'appeler leur législateur et *prétendre* se rattacher à lui ? Les modifications apportées par un auteur dans sa manière de juger les personnes et les choses ne méritent guère le reproche d'inconséquence que lorsqu'on met à modifier ses opinions autant de facilité qu'à changer d'habits ; les études sur le monachisme primitif en ont fourni plus d'un exemple au-delà du Rhin. A-t-on d'ailleurs jamais pu formuler le système philosophique de Philon, sans y rencontrer de flagrantes contraditions ? Une institution semblable à celle des Esséniens peut très bien exister comme exception chez un peuple et atteindre un but particulier, louable, désirable même, sans nuire au bien général de la nation. Qu'importent en outre les occupations matérielles, si le travail et une vie honnête et vertueuse contribuent à délivrer l'âme de tout souci et à l'affranchir des vices? Cela ne suffit-il pas pour reconnaître chez les Esséniens une liberté enviable ? Leurs repas, exempts du luxe et des débauches des Grecs, loin d'être répréhensibles, méritent les plus grands éloges de la part des philosophes. Leurs rangs, loin d'être ouverts aux seuls juifs, l'étaient également aux étrangers ; c'est sans doute dans ce sens que Philon parle de classes chez les Esséniens, ce qui du reste pourrait aussi très bien s'entendre de conditions sociales, entre lesquelles la richesse et la pauvreté ont toujours tracé une ligne de démarcation. On reproche aux Esséniens leur horreur du mariage, mais la vie commune est-elle compatible avec les liens de la famille ? Si les Esséniens, en mettant en relief les désavantages qui auraient résulté pour eux de la vie conjugale, n'envisageaient dans la femme que les défauts auxquels elles étaient sujettes à leur point de vue, peut-on rendre Philon responsable de leur manière de voir, d'autant plus qu'il la partage en d'autres endroits de ses œuvres ? Peut-on même leur en faire un reproche sérieux ? Ce qui en soi est bon, ne l'est pas pour tous ni en toute circonstance. A une époque de syncrétisme religieux, assez prononcé chez les juifs placés sous l'influence hellénique, et plus tard lorsque le christianisme eut, sur la parole du Christ et des apôtres, gagné

Digitized by Google

tant d'adeptes à la virginité, le célibat de la majorité des Esséniens n'a rien d'extraordinaire. Ce qui nous étonne le plus, c'est de voir l'insistance que mettent certains protestants à proclamer pour tous l'état de mariage, comme l'ordre naturel établi par Dieu. S'ils lisaient avec soin l'épître de saint Paul aux Corinthiens, le célibat ecclésiastique ne les offusquerait plus tant (1).

Les difficultés philologiques proposées par Ohle sont-elles insurmontables ? Des contradicteurs, tels que Hilgenfeld (2) et Wendland (3) ne leur ont pas trouvé toute la valeur que Ohle leur attribue. Dans sa nouvelle étude, Ohle, il est vrai, n'a pas cru devoir accepter leurs remarques ni modifier ses anciennes critiques. Pour notre part, nous croyons que les rapprochements tentés par lui du passage incriminé avec des textes d'autres livres de Philon sont forcés, que certaines expressions n'ont pas le sens qu'il leur prête. Ainsi, par exemple, les τροφὰς ἀφθόνους, demandés par les Esséniens, lui servent de thème pour attaquer la prétendue sobriété et l'esprit de mortification de ces ascètes, mais entre une nourriture saine et abondante et une nourriture délicate et recherchée, il y a, semble-t-il, quelque différence. Enfin, il faut l'avouer, c'est faire grand honneur aux pauvres moines du troisième siècle que de les supposer si rompus avec le style de Philon qu'ils aient réussi à le contrefaire de façon à égarer les savants, jusqu'en plein dix-neuvième siècle, jusqu'au moment où Ohle est venu lever pleinement le masque trompeur du faussaire.

Se basant sur Lucius, Ohle avait déjà essayé en 1887 d'éliminer des œuvres de Philon le passage du traité *Quod omnis probus liber*. Hilgenfeld (4) n'y voyait pas avec Ohle une interpolation chrétienne, mais une interpolation de Philon lui-même, en retravaillant l'écrit d'un stoïcien platonicien de la première moitié du deuxième siècle avant JÉSUS-CHRIST. Zeller (5) et Lucius admettaient que le traité *Q. O. P. L.* était de Philon, mais qu'il avait été puisé à une source stoïcienne. Ausfeld (6), dans un travail spécial consacré à ce traité, en enlevait la paternité à Philon et cherchait à prouver que ce n'était qu'une compilation de deux écrits, d'une dissertation stoïcienne sur

1. Voir la critique des travaux de Ohle dans *Zeitschrift* f. *Kath. Theol.* 1890, pp. 690-700.

2. *Zeitschrift f. wiss. Theol.* 1888. 481-485.

3. *Jahrbücher f. prot. Theol.*, 1888. 100-105 : cf. *Zeitschrift f. Kirchengeschichte* de Brieger. 1888, p. 160.

4. *Zeitschrift f. wiss. Theol.*, 1888. 49-71.

5. *Die Philosophie der Griechen.*, III, 1³. p. 250. rem. 4.

6. *De libro* περὶ τοῦ πάντα σπουδαῖον εἶναι ἐλεύθερον *qui inter Philonis Alexandrini opera fertur*. Gotting. 1887.

Digitized by Google

le paradoxe connu que le sage est libre, et peut-être d'un second écrit en faveur de la liberté civile. En tout cas la dernière rédaction de cet écrit devait se placer avant l'an 70 après JÉSUS-CHRIST. Ohle ne partage pas cet avis ; convaincu des nombreux rapports qui existent entre ce traité et celui de la *Vie contemplative*, il conclut à une interpolation chrétienne du passage relatif aux Esséniens. La description des Esséniens de l'*Apologie* provient, d'après lui, de l'auteur de la *Vie contemplative* qui doit être identifié avec l'interpolateur du *Quod omnis probus liber*.

Lucius, comme nous l'avons dit plus haut, reculait la composition de la *Vie contemplative*, à la fin du troisième siècle. Les persécutions et la paix qui les suivit en feraient placer la rédaction après la paix générale de 313, si la situation de l'Église à la fin du troisième siècle ne concordait d'ailleurs aisément avec le texte incriminé. Ohle s'arrête donc à cette dernière époque.

Mais que penser alors des descriptions de Pline et de Dion ? La réponse est facile ; elles sont indépendantes de celles qu'on attribue généralement à Philon (1). Mais Josèphe ne s'est-il pas servi de ces dernières ? C'est le contraire qu'il faut croire, répond Ohle, et quant à Porphyre, il se base uniquement sur Josèphe. Eusèbe est le premier à citer les passages incriminés, preuve qu'ils datent de la même époque.

D'où proviennent donc ces falsifications ? Des cercles savants d'origénistes. Non content de piller Philon, le faussaire a puisé sa description des banquets grecs peut-être à une source stoïcienne, dans Musonius (2), peut-être aussi dans le *Pédagogue* de Clément. N'aurait-il donc pu le faire dans le traité de Philon sur *Noé plantant la vigne ?* N'aurait-il pu s'en faire une idée d'après les auteurs païens eux-mêmes ? La sainte antiquité s'est quelquefois trahie elle-même. Quant au but du faussaire, il est évident ; c'est de faire l'apologie du monachisme. Cette institution apparaissait à une époque où l'ancien monde descendait la pente rapide de la décadence morale ; la philosophie s'était mise à la recherche d'un idéal. Cet idéal, remède aux maux de l'heure présente, il importait de le montrer réalisé, perfectionné même dans le monachisme. C'est ce que fit notre faussaire. Assurément il est difficile de déterminer exactement la part qui lui revient dans ce travail, mais la supercherie est évidente.

1. *Der Essenismus*, p. 30, sqq.
2. Wendland., *Quæstiones Musoniæ*, Berlin. 1886.

Digitized by Google

Ohle ne pouvait s'arrêter en si beau chemin. Les Esséniens de Philon s'étaient évanouis au souffle puissant de sa critique, mais leur existence était indubitable ; Josèphe, l'historien juif, en était un témoin autorisé. Ce témoignage était gênant, mais il y avait moyen de le faire disparaître en alléguant une interpolation. Ohle le fit dans le courant de la même année (1). Le doute le plus accentué accueillit cette proposition ; nous croyons même que malgré son érudition et sa critique ingénieuse, Ohle n'arrivera jamais à écarter les Esséniens dont parlent Josèphe, Pline, Dion et Porphyre. Pour être logique, il faudrait en attribuer l'interpolation à l'auteur qui a falsifié Philon et supposer de sa part une connaissance aussi approfondie du style de Josèphe. On voit maintenant le cas qu'il faut faire de tout cet échafaudage scientifique. La *Vie contemplative* de Philon, nous l'avons dit, n'est pas une œuvre du troisième siècle ; des auteurs de mérite l'ont restituée à son véritable auteur, partant toute la thèse de Ohle croule par la base. Nous indiquerons plus tard quels rapports le monachisme primitif a pu avoir avec les Thérapeutes et les Esséniens, lorsque nous serons arrivés à traiter la question de ses origines.

(A suivre.) D. U. B.

1. *Jahrbücher f. prot. Theol.*, 1888. 221-274 ; 314-390.

Digitized by Google

UN ÉCRIT MÉCONNU DE SAINT JÉROME.

La « Lettre a Présidius » sur le cierge pascal.

I. État de la question.

DANS le ramassis de pièces de toute sorte et de toute provenance qui composent l'appendice des œuvres de saint Jérôme, on peut voir sous le numéro 18 une lettre à un certain Présidius, intitulée *De Cereo paschali* (1). Il y a longtemps déjà que cette défaveur pèse sur elle : rejetée par Erasme et Marianus Victorius au XVIe siècle, elle n'a plus depuis lors trouvé grâce, ni devant dom Martianay, auteur, assez malheureux d'ailleurs, de l'édition bénédictine de saint Jérôme (2), ni devant Vallarsi, dont le travail, quoique plus satisfaisant, laisse encore beaucoup à désirer.

Les historiens littéraires, suivant leur habitude, n'ont guères fait qu'enregistrer avec quelques variantes sans importance le jugement des éditeurs.

Ellies du Pin ne peut croire « que les badineries et les imperti- « nences qui sont dans cet ouvrage, soient d'un auteur ancien (3) ».

Voici l'appréciation de Dom Ceillier : « Le traité à Présidius, « intitulé *Du Cierge pascal*, est composé de deux parties qui n'ont « ensemble aucune liaison, et qui paraissent de différentes mains. « Dans la première l'auteur affecte d'imiter le style de saint « Jérôme... La seconde contient des remarques peu fondées sur les « propriétés de divers animaux (4). »

Notons cependant quelques décisions moins sévères. Vallarsi, dans sa concorde des diverses éditions (5), indique saint Jérôme comme auteur probable d'une partie de la pièce : *forte S. Hieron.*

---

1. Migne, *P. L.* XXX, 188.

2. « On ne peut disconvenir que l'édition des Ouvrages de ce saint Père qu'il a publiée ne soit la plus défectueuse de toutes celles qu'ont données au public les Bénédictins. » D. le Cerf de la Viéville, *Bibliothèque de la Congr. de St-Maur*, p. 321. — Conf. Fessler-Jungmann, *Institut. Patrologiæ*, I, 95.

3. *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclés.*, t. III, p. 133.

4. *Hist. des auteurs ecclés.*, nouv. édit., t. VII, p. 647.

5. *Patr. Lat.*, XXX, 956.

Digitized by Google

ex parte. Depuis, Michel Denis, ce savant si estimable et si modeste auquel nous sommes redevables de plus de vingt discours inédits de saint Augustin, regarde comme une chose assez sûre que la lettre à Présidius a été écrite à une époque peu éloignée de celle d'Augustin : *Augustini tempora propius contingere* (1).

Labbe, plus affirmatif encore, dit que la lettre remonte sûrement à l'époque de saint Jérôme. Tommasi et Vezzosi adoptent son sentiment, tout en continuant à soutenir la non-authenticité (2).

Le fait est que personne jusqu'ici n'a cru pouvoir s'appuyer sur ce document, là même où il eût fourni les renseignements les plus précis. Ni Kraus ni Duchesne n'en font mention lorsqu'ils ont à parler du cierge pascal, l'un dans sa *Real-Encyklopädie der christl. Alterthümer*, l'autre dans son commentaire du *Liber Pontificalis* et ses *Origines du culte chrétien*. Ce dernier dit même expressément (3): « Quant au cierge pascal..., les plus anciens documents de date « assignable qui nous en soient restés en dehors de ce texte (du *Liber* « *Pontificalis* sur le décret attribué à Zozime) sont les deux béné- « dictions composées par Ennodius pendant qu'il était encore « diacre de l'église de Pavie, c'est-à-dire vers le temps du pape Sym- « maque (fin du Ve siècle). »

Un mien confrère, dans un travail sur le même sujet publié il y a trois ans dans cette Revue (4), ne néglige pas cette pièce intéressante, laquelle, d'après lui, « si elle est authentique, devrait se rapporter « à l'année 378. Mais, ajoute-t-il, les critiques ont émis à son sujet « des doutes assez bien fondés qui ne nous permettent pas d'en « tirer quelque détail certain sur l'origine du cierge pascal (5) ».

Pour dire franchement mon impression, je suis persuadé que personne n'a fait jusqu'ici une étude approfondie de la lettre en question. Je n'en veux d'autre preuve que cette date de 378 qu'on lui assigne communément d'après la note dont l'ont fait précéder les éditeurs (6). L'auteur déclare qu'il écrit moins d'un an après la

1. *Patr. Lat.* XLVI, 819, not. a. Le discours auquel cette note se rapporte, n'est pas de saint Augustin. Il ne laisse pas toutefois d'offrir un certain intérêt en ce qu'il constitue un exemple jusqu'ici isolé, je pense, d'une prédication proprement dite sur le cierge pascal à l'époque du haut moyen âge.

2. « Epistolam nimirum ad Præsidium Diaconum de Cereo Paschali, quae inter S. Hieronymi « scripta legitur, licet Hieronymi opus nulla sit, ipso tamen recentiorem non esse. » *Opera omnia*, t. VI, p. 282, not. 2.

3. *Liber Pontif.*, I, 225, note 2.

4. Mars 1888. t. V, pp. 106-116.

5. Ibid., p. 110.

6. « Auctor circa annum trecentesimum septuagesimun octavum scribebat ; quod manifestum « ex his debet esse sub finem epistolæ : *Nedum annus completus est, quo principem Gratianum*

Digitized by Google

mort tragique de Gratien : Gratien étant mort le 25 août 383, la plus légère attention eût suffi pour reconnaître que la vraie date de la lettre était 384 et non 378.

Il y a tout lieu, par conséquent, de considérer à priori comme réformable le jugement des critiques à son endroit. L'examen consciencieux des pièces du procès justifiera pleinement cette présomption.

II. Marques d'authenticité.

Afin d'éviter tout malentendu, il est indispensable de tracer nettement les limites réelles et primitives de l'écrit qui fait l'objet de cette étude.

Sous le n. 18 de l'appendice, les éditeurs de saint Jérôme ont logé deux choses complètement indépendantes l'une de l'autre : d'abord la lettre à Présidius proprement dite, qui se termine aux mots *quo pollicitus es, veniendum ;* puis, une série de passages du *Physiologus*, depuis les mots *Pelicani cum suos* jusqu'à la fin. Je ne sais quel copiste maladroit aura cousu là ces fragments ; mais évidemment ce n'était pas un exemple à suivre aveuglément dans toutes les éditions, comme on l'a fait jusqu'ici.

Cette simple rectification suffit pour ôter toute leur valeur aux difficultés de D. Ceillier. Que les fragments parasites du *Physiologus* n'aient aucune liaison avec la lettre à Présidius, cela doit être; qu'ils contiennent des « remarques peu fondées sur les propriétés de divers animaux », la chose nous laisse indifférents. Il s'agit ici de l'épître à Présidius, et, encore une fois, les extraits fabuleux du *Physiologus* ne font point partie de cette épître.

La chose ainsi entendue, quel motif a-t-on de contester l'autorité des manuscrits attribuant la pièce à saint Jérôme ?

On ne saurait invoquer la différence du style. Les éditeurs eux-mêmes en conviennent (1). Il suffit d'être quelque peu familiarisé avec le genre de Jérôme pour reconnaître ici à chaque ligne les traits caractéristiques de ses productions : sa diction rapide, sa profusion d'images, ses sentences concises appuyées d'exemples bibliques et de citations profanes, son génie toujours véhément,

« *prodente exercitu suo, ante foeda captivitas, dehinc miserabilior oppressit interitus.* » *Patr. Lat.*, XXX. 187. Labbe a su éviter l'erreur, il propose l'année 383. (*De Scriptor. eccles.*, p. 443 seq.)

1. « Mihi non imitatus modo, aut anxio, quod fieri amat, Hieronymum vestigio secutus, sed « ipsum ferme videtur Hieronymianum ingenium, ac salivam tota orationis serie, contextuque « sententiarum referre. » (*Patr. Lat.*, XXX, 187.)

Digitized by Google

surtout lorsqu'il s'agit d'arracher au siècle des âmes de choix pour les attirer au désert.

D'où viennent donc les difficultés? J'ai beau interroger tous les critiques qui sont intervenus dans le débat, ils n'ont rien à opposer à l'indication des manuscrits, hormis « les badineries et les impertinences » qui ont si fort scandalisé monsieur du Pin.

J'avoue que la pièce contient quelques traits assez mordants (1); mais il faut bien le reconnaître, aucun ne dépasse la mesure que se permet d'ordinaire la verve de Jérôme. Le jugement de du Pin rappelle celui du grave Tillemont sur la fameuse épitaphe de saint Abercius: « Ce ne sont pas là les pensées ordinaires des saints « quand ils se préparent à la mort. » Sur quoi M. Duchesne remarque agréablement : « Il est sûr que si Abercius avait eu « monsieur Singlin pour directeur, ses préoccupations dernières « auraient pris un autre cours (2) ». Jérôme pas plus qu'Abercius n'a eu monsieur Singlin pour directeur: c'est pourquoi il s'est parfois laissé aller à des badineries auprès desquelles celles de la lettre à Présidius ne peuvent que passer pour fort innocentes.

Si l'on cherche vainement chez les critiques les motifs de la réprobation qui depuis des siècles pèse sur notre document, par contre, ce document porte en lui-même, indépendamment du style, un argument d'authenticité dont chacun peut sans peine apprécier la valeur: je veux dire, la parfaite harmonie des détails historiques que suppose ou révèle la lettre à Présidius avec ce que nous savons par ailleurs de la vie de Jérôme.

D'abord, l'auteur de la lettre est prêtre: il craint en voulant satisfaire au désir de son correspondant, de passer « pour un rhéteur plutôt que pour un prêtre (3) ». Or, Jérôme avait été ordonné à Antioche en 378 ; il était donc prêtre depuis environ six ans lorsque fut écrite la lettre à Présidius.

Ensuite, ce prêtre se trouve pour lors en Italie. Il est obligé de s'interrompre en apprenant qu'on vient de louer les montures qui doivent le porter à Rome (4). Jérôme était venu à Rome dans la seconde moitié de 382 ; il n'en repartit qu'en 385, plus d'un an après la date de la lettre à Présidius.

1. Par exemple dans le passage où il décrit la façon dont le monde apprécie la sainteté : « Cave, inquam, ut non strictae sint caligae, ne crura non candeant. Nisi formosus fueris, « sanctus esse non poteris. » (n. 3.)

2. *Quest. hist.*, Juillet 1883, t. XXXIV, p. 10.

3. « Non presbyterum latrabit esse, sed rhetorem. » P. L. XXX, 189, n. 1.

4. « Plura cum dicere vellem... subito nuntiatum est, asellos esse conductos, qui me Romam « usque pertraherent ». (*Ibid.*, col. 192).

Digitized by Google

De plus, l'auteur se fait gloire d'allier à la dignité sacerdotale les austères pratiques de la vie du moine ; il en porte les insignes, les cheveux rasés jusqu'à la peau et le vêtement de couleur sombre (1). Il prône les avantages de la vie du désert, et voudrait y attirer tous ceux sur lesquels il a prise. Il cite avec enthousiasme (sans nommer personne cependant, de crainte de passer pour un flatteur) l'exemple de faibles femmes qui ont méprisé la noblesse de leur origine et les délices de l'opulence pour embrasser une vie plus parfaite (2). C'était précisément le temps où Jérôme dirigeait à Rome cette élite de nobles vierges et de saintes femmes, dont plusieurs s'apprêtaient à le suivre en Palestine.

A la vive peinture que fait l'auteur des dangers et des calomnies auxquels s'expose celui qui veut vivre en moine au milieu du monde,il est aisé de reconnaître un homme qui parle d'expérience. Il raconte d'ailleurs un trait qui lui était arrivé à lui-même. Un viveur qui avait appris la sobriété de son genre de vie s'était écrié d'un ton moqueur : « Est-ce que par hasard le pourceau aurait été fait tout exprès pour s'en aller en toge pérorer au sénat ? » Or, la plupart des traits mentionnés dans la lettre, se retrouvent parmi les invectives de tout genre auxquelles Jérôme fut en butte vers la fin de son séjour à Rome. Lui aussi on l'accusait de « condamner l'œuvre de Dieu », de se montrer « manichéen » en pratique ; il avait dû subir jusqu'à ces imputations plus infâmes contre lesquelles Présidius est ici mis en garde (3). D'un autre côté, la description que fait la lettre des vices de certaines gens d'église ne ressemble que trop aux abus signalés par Jérôme dans le clergé de Rome à cette époque.

Une dernière coïncidence assez frappante. Dans un récent voyage aux déserts de l'Égypte, le diacre Présidius avait pu contempler de près le spectacle angélique de ces légions de solitaires, « pousses printanières, guirlandes fleuries dont le Seigneur fait sa couronne ». Son correspondant ne consent à le quitter qu'à la condition qu'il se rappellera la promesse qu'il a faite de venir le rejoindre dans la solitude (4).

1. « Tu si paululum, ut nos solemus facere rusticani, capillum usque ad cutem persequeris, « risum præbebis omnibus. Quod si pulla fuerit tunica, etiam prætereuntium digitis denota- « beris ». (*Ibid.*, 190, n. 3.)

2. « Sectemur saltem mulierculas, sexus nos doceat infirmior. Quantæ divitiis pariter et nobi- « litate pollentes (nolo enim vocabula dicere, ne adulari videar) relictis facultatibus, pignoribus, « que contemptis » etc. (*Ibid.*, 192.)

3. V. Tillemont, *Mém. hist. ecclés.*, XII, 95-96, 98.

4. « Nuper Ægypti deserta vidisti : intuitus es angelicam familiam. Quanti ibi flores sunt !...

Digitized by Google

Peu d'années après l'époque où cette lettre fut écrite, Jérôme envoyait de Bethléem en Occident un diacre Présidius avec des lettres de recommandation pour saint Augustin, à qui il présentait ce personnage comme étant son plus intime ami (1). L'année suivante, Présidius devenu évêque servait à son tour d'intermédiaire entre Augustin et Jérôme (2).

Il me semble que le lecteur est maintenant en état de se prononcer. La lettre à Présidius a pour elle l'autorité des manuscrits, le caractère hiéronymien très prononcé du style, la convenance parfaite des moindres détails historiques. Tant qu'on n'opposera à tout cela que des accusations vagues et purement subjectives du genre de celles de du Pin, on peut assurer que la cause de ce document est gagnée : il est temps qu'il reprenne rang parmi les lettres authentiques de saint Jérôme.

Voyons brièvement ce que l'archéologie chrétienne peut et doit gagner à cette restitution.

III. Résultats au point de vue archéologique.

Présidius, diacre de l'église de Plaisance, s'est donc adressé à Jérôme pour le prier de vouloir bien lui composer une *Laus Cerei* (3) ou, comme celui-ci l'appelle encore, un *Carmen Cerei*.

Jérôme s'en défend en alléguant qu'il s'agit d'une chose difficile et où personne n'a jusque-là réussi. Tous ceux qui s'en sont mêlés sous prétexte de faire de leur mieux, sont tombés dans le genre déclamatoire et emphatique. Dans de ronflantes périodes aux chutes doucereuses, ils ont décrit les fleurs, les prairies, et surtout les abeilles. Sur ce dernier thème, ils sont intarissables : il semble que tout le livre des Géorgiques y doive trouver place (4).

Tout cela sans doute est fort beau, très agréable à entendre :

« Itaque invitus Placentiam te remitto, sub ea conditione quam nosti, ut quoties hæc legeris, « tibi scias esse quo pollicitus es, veniendum ». (n. 4.)

1. « Nunc quoque per sanctum fratrem meum Præsidium Diaconum, obsecro primum ut « memineris mei, deinde ut bajulum litterarum habeas commendatum, et mihi scias germanis- « simum. » (S. Hieron. ad August. epist. 103. P. L. XXII, 831).

2. *Ibid.*, epist. III, col. 915.

3. Cf. Saint Augustin, *De Civit. Dei*, lib. XV, c. 22 : « Quod in *laude* quadam *Cerei* bre- « viter versibus dixi. » Et dans la formule actuellement en usage : « *Cerei* hujus *laudem* im- « plere perficiat. »

4. « Nam quicumque voluerunt de laudibus Cerei dicere... dum describuntur apes, quod « sine coitu generantur et generant, quod solæ a concubitu liberæ, natos ore legunt, arte « componunt, et quadam ratione vitali, animas apiculis, non de suo inserunt. Præterea Virgi- « lii totus Georgicorum liber profertur in medium, » etc. (n. 1.)

Digitized by Google

mais est-ce là le langage qui convient au diacre dans une circonstance aussi solennelle que celle de la nuit de Pâques, quand le Pontife est là qui l'écoute en silence, quand les prêtres devant lui se voient réduits pour un moment au rôle du simple peuple ? C'est la seule occasion où il soit permis au lévite de prendre le ton de la prédication liturgique ou préface ; durant le reste de l'année sa voix ne peut se faire entendre (1). Il s'agit donc bien d'une chose importante et difficile, d'autant plus difficile que l'Écriture ne contient au sujet de la cire aucun passage qu'on puisse mettre à profit.

Cependant Jérôme promet à Présidius de lui communiquer de vive voix, à la prochaine rencontre, ses idées sur ce sujet : de cette façon, il pourra rendre service à son ami sans s'exposer aux critiques acerbes des malveillants (2).

Le reste de la lettre contient les exhortations à quitter le monde pour servir Dieu au désert. Il n'est plus question du cierge que vers la fin, et encore à un point de vue tout mystique. Jérôme conseille à Présidius d'être lui-même une abeille, de recueillir le miel du Christ sur les fleurs des vertus, et de se procurer ainsi un cierge pour aller au-devant de l'Époux.

De cette simple analyse de la pièce nous pouvons déduire les conclusions suivantes :

1° La bénédiction du cierge pascal était déjà en usage en 384 dans l'église de Plaisance. La façon dont Jérôme s'exprime donne à entendre que cet usage n'était ni une innovation de fraîche date, ni un rite particulier à l'église en question.

° Cette fonction était dès lors, comme aujourd'hui, le privilège du diacre, qui s'en acquittait solennellement en présence de l'évêque et du collège des prêtres.

3° La formule employée en cette circonstance revêtait, comme de nos jours, la forme de la *praedicatio* dans le sens primitif du mot, c'est-à-dire de la préface ou prière eucharistique chantée (3).

1. « Quid ad diaconum, quid ad ecclesiæ sacramenta, quid ad tempus Paschae quo Agnus « occiditur... cum tacente episcopo, et presbyteris in plebeium quodammodo cultum redactis, « Levita loquitur, docetque quod pene non didicit : et festivissimo prædicans tempore, toto « dehinc anno justitium vocis eius indicitur ? » *(Ibid.)*

2. « Attamen ne te causando differam, si coram pariter fuerimus, audies universa quæ sen- « tiam : ut si quid forte nescimus, in tua aure moriatur. » Cette dernière ligne se retrouve presque textuellement dans l'épître 29 *ad Marcellam*, n. 7 (*Patr. Lat.*, XXII, 441). On a voulu y voir un indice de plagiat. Mais quoi d'étonnant à ce que la même expression se soit présentée deux fois sous la plume de Jérôme dans deux lettres écrites la même année, et peut-être à quelques jours seulement de distance l'une de l'autre ?

3. V. Duchesne, *Liber Pontif.*, I, 126, not. 4.

Digitized by Google

4° Le soin de composer cette préface était laissé au diacre, qui était censé l'improviser et la chanter par cœur (1). Une grande liberté régnait à ce sujet, comme plus tard encore, jusqu'à l'époque d'Ennodius.

5° Ces improvisations ressemblaient assez, pour les idées comme pour l'expression, à notre formule actuelle, surtout avec les réminiscences virgiliennes qu'elle comporte dans le texte primitif des manuscrits (2).

D. G. M.

1. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 246.
2. *Ibid.*, p. 243-5.

Digitized by Google

LES EULOGIES.

II.

§ 1. Bénédiction des eulogies.

DANS les Églises d'Orient les eulogies ne reçoivent pas de bénédiction spéciale. Elles sont censées consacrées par les prières de l'Offertoire et en général par les prières de la liturgie du sacrifice ; ou bien elles étaient regardées pures, comme ayant fait partie de la προσφορὰ qui symbolisait le corps virginal de Marie (1).

En Occident l'usage de prononcer sur les eulogies une prière spéciale a prévalu depuis une haute antiquité. La plus ancienne de ces formules connues aujourd'hui se trouve dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire le Grand. Elle est ainsi conçue : « Seigneur, bénissez cette créature de pain, comme vous avez béni les cinq pains dans le désert, afin que tous ceux qui en goûteront en reçoivent la santé tant du corps que de l'âme (2) ».

Plus célèbre est la formule qui se rencontre pour la première fois dans les actes du concile de Nantes mentionnés plus haut, et qu'Hincmar admit dans ses Capitulaires. Elle figure dans le rituel de Paul V, pour la bénédiction du pain, le jour de Pâques. Nous la donnons en entier, en latin et en français, à cause de son importance liturgique.

« *Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, benedicere digneris hunc panem tua sancta et spiritali benedictione, ut sit omnibus salus mentis et corporis, atque contra omnes morbos atque universas inimicorum insidias tutamentum : Per Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum, panem vitæ qui de cœlo descendit, et dat vitam ac salutem mundo, qui tecum vivit et regnat, etc.* Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bénir ce pain par votre sainte et spirituelle bénédiction, afin qu'il serve, pour le salut du corps et de l'âme, à tous ceux qui en prendront avec foi, avec respect, avec action de grâces, et qu'il leur soit un secours en une protection efficace contre toutes les maladies et contre toutes les embûches de leurs ennemis ; par Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, votre Fils, vrai

1. Goar. I. c. 154. *Kirchenlexicon*, IV, c. 980.
2. Corblet. *Histoire du Sacrement de l'Eucharistie*. I, l. V, ch. IV. p. 242.

Digitized by Google

pain de vie, qui est descendu du ciel, qui donne la vie et le salut au monde, et qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il (1). »

La bénédiction des eulogies se pratiquait généralement après l'Offertoire. D'après Honorius d'Autun, cité par Grancolas (2), elle avait aussi lieu après la messe. De nos jours elle se pratique de diverses manières, ainsi que nous le dirons plus loin, lorsque nous parlerons des usages encore en vigueur concernant ces pains bénits.

§ 2. Forme et matière des eulogies.

Chez les Grecs, comme nous l'avons vu, les eulogies étaient des fragments du grand pain d'oblation. Elles n'avaient dès lors aucune forme particulière et étaient de la même matière que la partie destinée aux saints mystères, après avoir été enlevée, en forme de carré, du milieu du pain d'oblation par un instrument appelé sainte lance (ἁγία λόγχη).

Chez les Occidentaux les pains d'eulogies eurent à l'origine la même forme que les pains d'autel, puisqu'ils n'étaient autre chose que l'excédent de ces offrandes employé à un usage moins relevé. On rompait ces pains bénits et on les distribuait en fragments, d'où le nom de *panis fractus* donné aux eulogies (3). Plus tard, quand la forme du pain d'hostie fut devenue plus spéciale, le pain des eulogies finit par s'en écarter, en demeurant plus semblable au pain bénit ordinaire. Cependant les usages ne manquaient pas où l'on distribuait des hosties bénites sous forme d'eulogies. Ainsi, en Italie, au XVIe siècle, la mère qui faisait ses relevailles recevait une eulogie semblable. Il en était de même au XVIIe siècle pour l'eulogie que l'on présentait au roi de France dans sa chapelle. Nous décrirons plus loin cette dernière cérémonie (4).

Quant à la matière des eulogies, en Occident, il suffira, après tout ce que nous avons dit ailleurs de la question des azymes (5), de constater que, pendant de longs siècles, les eulogies étaient faites du même pain que les oblations destinées au saint sacrifice, afin de mieux exprimer par cette identité de matière leur signification et

1. *Ibid.* — Thalhofer. *Handbuch der Katholischen Liturgik.* II B. 1 Abth. § 26. f. p. 141.
2. Kraus. *Real-encycl.*, c. 451, s.
3. Les pains que les évêques s'envoyaient en signe d'amitié demeuraient entiers. V. notre premier article. Novembre, 1890, p. 515.
4. Corblet, *Op. cit.*, p. 239, 240.
5. *La question des Azymes. Revue bénédictine.* Novembre 1889, p. 485-499.

Digitized by Google

leur union intime aux sacrés mystères (1). Ainsi Raban Maur dit expressément que l'on doit faire des pains *azymes* chaque dimanche (2), afin de les distribuer à ceux qui n'auraient pas communié. Plus tard seulement, lorsque l'ignorance croissante exposait les fidèles à des confusions fâcheuses, l'usage s'introduisit et finit par prévaloir et par devenir général, de présenter pour les eulogies du pain ordinaire et de réserver le pain azyme pour la messe.

Cette modification déjà regrettable, parce qu'elle diminuait beaucoup du symbolisme des eulogies, en amena une autre plus regrettable encore. Au XVIIIe siècle, nous voyons le pain bénit remplacé à Paris et dans les grandes villes, par du gâteau. Un semblable usage avait été réprimé dans les siècles antérieurs par des défenses conciliaires ; témoin cette prescription formulée en 787 par le synode de Chelsea : « Les offrandes des fidèles doivent être du pain et non du gâteau (3). » Du reste, en Russie, le pain bénit ou *Antidor* est remplacé à certaines fêtes par une espèce de gâteau appelé *collybe*, ou par le *Koutia*, gruau cuit avec du miel (4).

Le symbolisme primitif disparaissant de plus en plus, on vit d'autres usages fâcheux s'introduire comme de bénir les eulogies en dehors de l'Offertoire, de les distribuer un dimanche du côté des hommes et le dimanche suivant du côté des femmes, et d'autres usages que nous signalerons en leur lieu. Ajoutons à ces considérations touchant la matière des eulogies, qu'au temps où l'on pratiquait la communion sous les deux espèces, l'eulogie se donnait aussi sous la forme de vin bénit. Ainsi un concile de Nantes, tenu en 638, dit expressément, en parlant de la manière de distribuer les eulogies : « On rompra d'abord le pain, puis on boira dans les coupes ». Cependant cette forme était plus rare, et réservée, ce semble, aux jours solennels. Elle se pratiquait aussi par les évêques, bien que moins fréquemment, comme signe d'union chrétienne envoyé aux absents ou offert aux personnages de distinction. Ainsi nous voyons

1. Herman Witte (*De eulogiis veterum*, c. VI), a cru pouvoir s'autoriser d'un texte de saint Paulin envoyant à Sulpice Sévère un pain qu'il qualifie de *seliginens* pour croire que ces sortes d'eulogies étaient parfois en pain bis. Mais ce mot, dans Pline, exprime la fleur de la farine de froment.

Selon Mabillon on aurait offert deux sortes de pain, du pain azyme pour les saints mystères et du pain fermenté pour l'entretien des ministres ; et les eulogies auraient été prises indistinctement de l'un et de l'autre. — L'opinion de Baronius et de Collin faisant remonter au pape Melchiade († 314) l'introduction d'eulogies en pain fermenté, repose sur une fausse interprétation du mot *fermentum*.

2. Ciampini. *De azymis et ferment.*, p. 150

3. Mansi, *Concil.*, t. XII, p. 937.

4. Corblet, *Op. cit.*, p. 254. — Boissard, *L'Église de Russie*, t. I, p. 371.

Digitized by Google

saint Remi en offrir à Clovis, saint Martin à l'empereur Maxime saint Germain d'Auxerre à sainte Geneviève, saint Rigobert de Reims à Pépin, père de Charles Martel (1).

§ 3. Manière de distribuer les eulogies.

Dans l'Église grecque, la distribution des eulogies se fait après la communion du prêtre, au chant du psaume 33 : *Benedicam Dominum, in omni tempore.* Le Vendredi-Saint elle a lieu après la *Missa præsanctificatorum*, et on chante le ps. 144 : *Exaltabo te, Deus meus, rex.* Le célébrant lui-même les distribue aux fidèles qui n'ont pas communié. Ceux-ci reçoivent les fragments du pain offert en sacrifice, et qui ont touché aux saintes espèces, avec un religieux respect (2) baisant la main du célébrant en signe de vénération. S'ils sont à jeun, ils les consomment aussitôt ; sinon, ils les réservent pour le lendemain avant leur premier repas. Anciennement ils devaient, dans ce cas, les donner à d'autres fidèles encore à jeun (3), car les eulogies devaient être consommées dans l'église même, comme cela se pratique encore dans l'église anglicane, où les pains qui restent de la cène sont consommés dans le temple par le ministre et les communiants.

La veille des grandes fêtes de communion on distribue le pain bénit ou αντίδωρον, à domicile.

La plupart des églises d'Orient suivent pour les eulogies les usages des Grecs.

Les Arméniens distribuent après la messe des hosties bénites plus grandes que les autres, en pâte légère et sans levain, portant en relief l'Agneau de l'Apocalypse. Il nous souvient d'en avoir reçu une à Rome, après la messe de Noël célébrée la veille au soir dans l'église de Saint-Grégoire l'Illuminateur.

A la messe grecque qui se célèbre pontificalement dans la même ville le jour de l'Épiphanie et de saint Athanase, on distribue aux fidèles des petits pains ronds en pâte fermentée (4).

Dans l'Église latine, les eulogies étaient distribuées également après la messe. D'abord les clercs, plus tard les laïcs aussi les rece-

1. Corblet, *ibid.*, p. 238.

2. Goar, Εὐχολόγιον sive *Rituale Græcorum*, Par. 1647, 154.

3. Leo Allatius, *De Eccl. or. et occ. consensu*, 3, 9, 1.

4. Barbier de Montault, *Nieules et gaufriers*, t. X, des *Mém. de la Soc. arch. du Midi de la France.*

Digitized by Google

vaient avec les mêmes signes de respect prescrits dans les rituels grecs [1], et les consommaient dans l'église même.

Dans les circonstances solennelles le rite de la distribution des eulogies offrait sans doute des particularités locales, dont l'examen détaillé nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de reproduire ici d'après Du Peyrat, aumônier de Louis XIII, la manière dont le roi de France recevait l'eulogie dans la chapelle de sa cour.

« Le pain bénit qu'on présente au roy, à la messe en sa chapelle, n'est jamais autre que du pain à chanter. Le clerc de chapelle qui dessert au costé droit de l'autel, présente à l'évesque ou chapelain qui officie devant Sa Majesté, cinq ou six pains à chanter dans un bassin d'argent doré, sous un voile de taffetas incarnat, sur lequel il fait la prière accoustumée et jette de l'eau bénite, et s'approchant du roy, après lui avoir fait une profonde révérence, présente le bassin au grand ou premier aumônier servant qui est en jour, lequel découvre ces pains à chanter bénits, couverts, et en prend un, duquel il fait essai sur tous les autres, puis présente l'essay au clerc de la chapelle, qui en prend la moitié et la mange, et l'aumônier servant en fait autant de l'autre moitié, puis, après avoir fait la révérence accoustumée, présente le bassin au roy, qui prend l'un de ces pains. Si la royne y est avec les princes et princesses ses enfants, l'aumônier leur présente de meisme le pain bénit, et aussi au premier prince de sang royal et autres princes, ou officiers de la couronne et seigneurs qui se trouvent à la messe de Sa Majesté, et il remet le bassin entre les mains du clerc de chapelle, qui le porte sur l'autel [2]. »

Nous aurons l'occasion de signaler encore d'autres usages particuliers, quand nous parlerons des pratiques encore en vigueur aujourd'hui dans plusieurs églises.

§ 4. Qualités requises pour participer aux eulogies.

Les pains bénits distribués à la messe ayant pour but de suppléer à la communion sacramentelle, il va de soi que l'Église a dû exiger dans ceux qui les recevaient des dispositions convenables en rapport avec cette participation médiate aux saints mystères ; surtout que

1. Primitivement les fidèles recevaient les eulogies debout, baisaient la main du ministre et se signaient en les mangeant. Plus tard, quand l'usage d'exprimer le respect par l'attitude à genoux eut prévalu, les fidèles reçurent les eulogies à genoux.

2. Du Peyrat, *Antiquités de la chapelle du roi de France*, p. 742.

Digitized by Google

cette participation était regardée comme l'expression de la communion dans la foi chrétienne.

Sans revenir sur ce que l'on devait être à jeun, surtout chez les Grecs, pour pouvoir recevoir et consommer les eulogies (1), nous rencontrons ici les différentes classes exclues de cette participation. Ce sont les excommuniés, les hérétiques, les apostats, les pénitents, les pécheurs publics, les énergumènes et les catéchumènes ; en un mot, tous ceux qui n'étaient pas admis à la communion sacramentelle.

Pour ce qui regarde les excommuniés et les pécheurs publics, nous voyons par les défenses formulées par Balsamon en Orient, et le synode de Worcester en Angleterre, qu'au XIIIe siècle encore, ils étaient exclus de la participation aux eulogies.

L'exclusion des pénitents de tous grades se démontre, entre autres arguments, par plusieurs canons du concile d'Ancyre (314), qui interdisent aux consistants ou pénitents du quatrième degré d'offrir ou de recevoir des oblations.

Aussi n'est-ce que pour de très graves motifs que l'on dérogeait à ces défenses. Lorsque Mérovée, fils de Chilpéric, ouvertement révolté contre son père, osa se présenter à l'église de Tours et y réclamer sa part des eulogies qu'on y distribuait, saint Martin fit tous ses efforts pour résister à la demande du prince, et ne consentit enfin à l'admettre aux eulogies que pour éviter de le laisser massacrer son peuple (2).

Un trait similaire nous est raconté dans la vie de saint Aubin, évêque d'Angers. Ce prélat venait d'excommunier plusieurs diocésains incestueux. Vaincu par les violences que lui firent quelques autres prélats moins résolus, le saint consentit, malgré lui, à envoyer une eulogie à l'un des coupables, en disant : « Je suis obligé de me conformer à votre décision, mais Dieu saura bien défendre lui-même sa cause que vous trahissez. » Les paroles du saint se vérifièrent d'une manière tragique. Le malheureux excommunié mourut avant d'avoir reçu l'eulogie de son évêque.

1. Cette condition a persévéré fort longtemps dans plusieurs provinces. Dans bien des campagnes de France, elle existait encore au siècle dernier. On se serait fait scrupule de boire ou de manger avant d'avoir pris le pain bénit de la messe paroissiale. (Martène, *De ant. Eccl. Rit.* l. I, ch. IV. a. 10.) Du reste, pour le dire en passant, l'usage d'être à jeun pour entendre la messe a longtemps existé dans l'Eglise. Nous lisons dans la vie de sainte Marie Madeleine de Pazzi, qu'étant encore toute jeune enfant, elle obtint, à force d'instances, de pouvoir ne pas déroger à cette pratique, un jour que ses parents, à cause de la saison rigoureuse, voulaient lui faire prendre quelque chose avant d'aller à l'église.

2. Greg. Tur. *Hist. Franc.*, l. V, c. XIV.

Digitized by Google

Les prélats excommuniés ou hérétiques perdaient par le fait même le droit de distribuer des eulogies. Un synode de Macon, ayant frappé d'excommunication, pour trois ans, Ursicin, évêque de Cahors, lui défendit non seulement de célébrer la messe, mais aussi de donner des eulogies (1). De même les capitulaires de Brague et ceux de Charlemagne, interdisent aux clercs et aux laïcs de recevoir des eulogies de la main des hérétiques.

Le doute pourrait exister seulement pour les catéchumènes. Aussi plusieurs auteurs (2) ont-ils cru que ces derniers étaient admis à la participation des eulogies. Mais, *a priori*, cela ne paraît guère admissible. C'eût été rompre la barrière qui séparait d'une manière si marquée les catéchumènes, des fidèles proprement dits. Or, si même les pénitents du quatrième degré, ceux qui pouvaient déjà communiquer et prier avec les fidèles, n'étaient cependant pas admis encore aux eulogies, cela montre que cette participation était regardée comme tenant de très près à la communion. Comment, dès lors, y aurait-on admis des non-baptisés ? Aussi, souscrivons-nous sans hésiter à l'opinion, communément reçue par les érudits modernes, d'après laquelle les catéchumènes n'étaient pas plus admis aux eulogies que les pénitents (3).

Les arguments des adversaires, au nombre de trois, ne semblent aucunement concluants. Le canon du troisième concile de Carthage, spécieux à première vue, n'a pas la portée que lui donnent les adversaires. Si les catéchumènes ne sont pas admis à un autre sacrement que celui du sel, pendant les trois jours solennels de Pâques, cela ne veut pas dire qu'aux autres jours, ils aient été admis à celui des eulogies. Outre le sel, il y avait le sacrement symbolique du lait et du miel. La raison apportée par le concile signifie probablement que, puisque en ces jours les fidèles ne faisaient pas d'autres oblations que celles du pain et du vin les catéchumènes, eux aussi, devaient, pour ces jours, se borner au sel (4).

Le second argument, négatif comme le premier, est encore moins solide. Dans le passage allégué de saint Augustin, la chose sainte, autre que la communion, que les catéchumènes reçoivent, est tout

1. *Ibid.* l. VIII, c. XX.

2. Entre autres Bellarmin, Baronius, Cabassut, Casaubon, Maldonat, Martigny, Petau, Trombelli, Visconti, etc.

3. Cette opinion est suivie entre autres par Albertinus, l'Aubespine, Bingham, Bona, Collin, Nicolai, etc. V. Corblet, *Op. cit.*, p. 215, 46 ; *Kirchenlexicon.*, l cit. ; *Real. encycl.*, l. cit.

4. Item placuit ut etiam per solemnissimas paschales dies, sacramentum catechumenis non detur, nisi solitum sal, quia, si fideles per illos dies sacramentum non mutant, nec catechumenis oportet mutari (c. v.).

Digitized by Google

juste ce sel bénit qu'ils recevaient en préparation au sacrement de la foi (1).

Enfin le troisième argument, négatif encore, tiré d'un capitulaire attribué à Théodulphe d'Alexandrie, est le plus faible de tous. De ce que ce capitulaire exclut les catéchumènes de la participation aux eulogies, il ne suit nullement qu'auparavant ils y fussent admis. Au contraire, ce texte est un argument pour prouver que c'était là une tradition reçue, tradition que ce capitulaire rappelle et inculque de nouveau (2).

De tout ce que nous venons de dire il est aisé de conclure que les eulogies étaient l'objet d'une grande vénération, d'un culte presque sacramentel. Aussi était-ce se rendre coupable d'une grave irrévérence, d'un véritable crime, comme le dit le *Nomocanon*, que d'en donner une parcelle à des animaux. On rapporte à ce propos un trait caractéristique de saint Corbinien, évêque de Freisingen. Dînant un jour avec le duc Grimoald, à qui il avait fait don d'une eulogie, ce prélat vit le prince jeter par inadvertance une parcelle du pain bénit à son chien. Indigné de cette profanation, le saint voulut se retirer à l'instant, disant que le duc s'était montré indigne du présent sacré qu'il lui avait fait. Cependant, comme l'acte de Grimoald n'avait pas été réfléchi et qu'il s'en montrait extrêmement confus et repentant l'évêque consentit à donner au duc le baiser de paix.

Si, ailleurs, au moyen âge, on trouve des traces de pain bénit donné aux animaux à titre de remèdes contre les maladies, ce pain n'était jamais le pain des eulogies, mais un pain spécial bénit pour cet usage. Cette coutume s'est maintenue en plusieurs endroits. Sans parler du *pain de saint Hubert*, très connu dans nos pays, qu'il suffise de signaler le *pain de saint Antoine* qu'on bénit dans le diocèse d'Amiens et ailleurs, le dimanche qui suit le 17 janvier, et que l'on donne aux bestiaux pour les préserver de certaines maladies (3).

§ 5. Efficacité attribuée aux eulogies.

Il suffirait d'une lecture attentive des formules de bénédiction des eulogies données plus haut, pour se convaincre de l'efficacité singulière que la piété catholique, inspirée par la liturgie, attribuait à ces

1. Quod accipiunt catechumeni, quamvis non sit corpus Christi, sanctum est tamen et sanctius quam cibus quibus alimur. (Lib. II. *De peccat mer. et remiss.*, c. XXVI).

2. Quæ in sacrificiis offeruntur, post ea quæ in sanctorum usum consumuntur, clerici dividant, et nec catechumenus ex iis bibat aut comedat, sed solum clerici et qui cum eis sunt fideles fratres. (Can. VIII).

3. J. Corblet, *Hagiogr. du diocèse d'Amiens*, t. IV, p. 153.

Digitized by Google

pains bénits du sacrifice. Si l'eau bénite est en quelque sorte une émanation de l'eau baptismale, l'eulogie participe à l'efficacité de la sainte communion.

De là, l'insistance avec laquelle Léon IV, dans son homélie sur le soin pastoral, et tous les évêques de son temps, insistent sur la réception pieuse des eulogies. De là, la défense formulée dans les Capitulaires de Charlemagne, de sortir de l'église avant la fin de la messe, afin de ne pas manquer la distribution du pain bénit. De là encore, cette prescription d'Hincmar de Reims, enjoignant aux pasteurs de fournir les eulogies à leurs propres frais, chaque fois que les offrandes des fidèles n'y suffisent pas.

Parmi les fruits attachés aux eulogies, il faut signaler la préparation à la pénitence et, par elle, à la réception de l'Eucharistie. Voici, là-dessus, un texte intéressant tiré d'un sermon de Maurice, évêque de Paris, prêché dans sa cathédrale pour la communion générale de Pâques. « Plorez bone genz, esgardez vers vos meismes, que vos soilz bien appareillé et bien confès, et se il i a aucun chaitif qui voile *(veuille)* remanoir en son piété, je ne li loue mie ne ne puis loer que il ne prenne le cors nostre Sire. Mes je il loue que il ne soit si ardi que il le face, mes receve pain benoit. Ne mie parce que li pains li puisse riens valoir, mes issint est establi en sainte Iglisie que l'on doit doner pain benoit à tel gent par couverture de lor péché (1). »

Cette propriété des eulogies de préparer à recevoir le corps du Seigneur, donna naissance à la coutume de donner, le jour de Pâques, des pains bénits aux enfants qui n'avaient pas encore fait leur première communion (2), usage qui persévérait au XVIIe siècle encore en quelques endroits (3).

L'efficacité des eulogies était parfois confirmée par des signes extraordinaires. Il est raconté dans les actes de saint Austremoine, lequel, suivant une pratique assez répandue anciennement, avait coutume de distribuer des eulogies à ceux qui venaient entendre ses sermons, qu'il advint à un de ses auditeurs, muni d'un de ces pains bénits, d'échapper à un naufrage dans une bourrasque qui souleva les eaux de l'Allier (4).

A raison de son rapport intime avec la sainte communion, on a

1. Manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Catherine de Pise, cité par le *Correspondant*, t. XXXII, p. 157.
2. V. le Concile de Bordeaux, en 1233.
3. *Œuvres posthumes* de Mabillon, t. I, p. 207.
4. Corblet, *Op. cit.*, p. 238.

Digitized by Google

donné parfois l'eulogie au lieu de la sainte hostie à des moribonds, pour éviter des irrévérences. Cet usage n'a pas été consacré par l'Église ; au contraire, il est interdit, à cause des actes idolâtriques qu'il est de nature à provoquer. Aussi Dieu s'est-il plu, plus d'une fois, d'avertir de cette substitution ceux qui allaient en être victimes.

Voici, à ce sujet, quelques traits rapportés par l'abbé Corblet dans son *Histoire du sacrement de l'Eucharistie.*

« Maurice, évêque de Paris, paraissant dans un état mental peu rassurant, alors qu'il demandait le saint Viatique, on lui apporta avec les cérémonies accoutumées, un pain d'autel simplement bénit ; il s'écria aussitôt : « Retirez-vous, ce n'est pas là, le Seigneur mon Dieu. » Devant cette étrange preuve de lucidité on s'empressa de lui donner le saint Viatique (1).

« Césaire d'Heisterbach raconte une anecdote du même genre :

« Un enfant, nous dit-il, frère de deux moines d'Heisterbach, se trouvant malade, s'empressa de demander à communier. Ses parents allèrent trouver le curé de la paroisse, qui leur répondit qu'il n'était pas convenable de donner l'Eucharistie à un enfant en si bas âge, et qu'il se contenterait de lui porter une hostie bénite. C'est ce qu'il fit en effet ; mais quand il la présenta à l'enfant, en disant : *Voici le corps du Seigneur*, celui-ci répondit : « Pourquoi voulez-vous me tromper ? Ce n'est pas là le corps du Seigneur. » Le curé, très surpris, ne fit plus difficulté de lui donner le saint Viatique (2).

« Hugues de Saint-Victor, ayant une agonie qui lui causait des vomissements, on ne lui offrit, à son insu, qu'une hostie non consacrée. Le pieux religieux s'en aperçut et supplia qu'on lui apportât le saint Viatique. Hugues vit exaucer ses désirs, mais ne pouvant consommer la sainte Hostie, il demanda à Dieu que le Fils retournât à son Père et le serviteur vers son maître. « Ses vœux, dit saint Antonin (3), furent aussitôt remplis : l'hostie disparut miraculeusement, et le saint chanoine rendit son âme à Dieu (4). »

Le respect dont on entoura de tout temps les eulogies, ne pouvait manquer de donner lieu à de déplorables excès et à des pratiques superstitieuses. C'est ce qui arriva, surtout en Orient, où on a fait de ces pains bénits des préservatifs infaillibles contre tous genres de maux. Les sorciers les ont adoptés comme un des éléments de leurs

1. Thiers, *Hist. des superst.*, t. II, p. 148.
2. *Illustr. miracul.*, l. IX, c. XLIII.
3. *Chronic.* part. III, tit. XVIII.
4. Corblet. *Op. cit.*, p. 256, 257.

Digitized by Google

maléfices, et un ingrédient des filtres (1). La crédulité populaire n'attribua que trop d'efficacité à ces coutumes abusives. Témoin, entre autres, cette pratique, qui était encore en vigueur au commencement de ce siècle. « Quand on ne pouvait trouver le corps d'un noyé, dit Corblet, on mettait un cierge allumé sur un pain bénit qu'on abandonnait au cours de l'eau ; le cadavre devait être trouvé à l'endroit précis où s'arrêtait cette flottaison (2). »

§.6. Usages anciens, surtout monastiques, touchant les eulogies.

A raison de l'union spéciale et de la bienveillance particulière dont elles étaient l'expression, l'envoi des eulogies, prises au sens d'offrande d'amitié, devint peu à peu un signe de filiation, de dépendance et de redevance. Les prêtres avaient coutume d'en offrir dans leurs visites à l'évêque. Le concile tenu à Meaux en 848, va même jusqu'à en faire une obligation. Dans le même sens, nous voyons Renaud, évêque de Paris, céder l'église Saint-Méry au chapitre de Notre-Dame, et demander pour toute redevance l'envoi des eulogies (3).

Mais c'est surtout dans les monastères que la participation aux pains bénits donna lieu à des usages intéressants. Familles surnaturelles, se groupant tous les jours autour de l'autel, les moines tenaient à sanctifier au contact du repas mystique la nourriture corporelle qu'ils prenaient en commun.

Les eulogies se distribuaient régulièrement dans les monastères, tantôt dans l'oratoire à l'issue de la messe ; tantôt dans le réfectoire même, à l'entrée de la salle, ou avant le *Benedicite*, et on prenait le pain bénit avant toute autre nourriture (4).

La consommation des eulogies marquait généralement la fin du jeûne dans les monastères bénédictins. On les prenait après nones aux jours de demi-jeûne, après vêpres aux jours de jeûne complet. En dehors du jeûne, on les prenait après sexte.

La charge de porter les pains bénits au réfectoire incombait au sacristain. Voici, à ce sujet, la prescription qui se trouve dans les *Coutumes de Cluny*. « Le sacristain doit porter au réfectoire la coupe avec les hosties non consacrées, auxquelles participent ceux qui n'ont pas pu communier ou qui ont voulu s'en abstenir. » On voit par ce

1. Delrio, *Disquisitio magic.*, part. I, q. III.
2. *Op. cit.*, p. 256.
3. Guérard, *Cart. de Notre-Dame*, t. I, p. CXXXIII.
4. A Saint-Sulpice, au contraire, le pain bénit est distribué chaque dimanche après le dîner.

Digitized by Google

texte, que, même au réfectoire, ceux-là seuls participaient aux eulogies qui n'avaient pas pris part à la table eucharistique. La signification première du pain bénit se trouvait ainsi soigneusement conservée.

Une autre particularité, digne d'être signalée ici, est l'usage des eulogies sous la forme de vin, qui se pratiquait le 6 août, au jour de saint Sixte. Les pains bénits étaient alors remplacés par les raisins nouveaux qui avaient été bénits à la messe.

La fraternité sainte exprimée par la participation commune aux eulogies, ne se limitait pas à l'intérieur des monastères. Elle s'étendait au peuple fidèle groupé autour de leurs enceintes. A l'abbaye de Saint-Vincent de Lisbonne les voisins se rendaient chaque jour à l'abbaye pour avoir leur part de pain bénit (1). Ailleurs cependant cette distribution se pratiquait seulement aux jours de fête. Parfois elle prenait un caractère historique, à raison d'un souvenir particulier qui s'y attachait. C'est ainsi qu'en l'abbaye de Sainte-Geneviève les eulogies avaient pour but de rappeler celle que jadis saint Germain envoya à sainte Geneviève. « C'étaient, dit l'abbé Corblet, de petits gâteaux nommés *eshaudati*, *oblatæ*, *galetæ*, où était empreinte la figure de la vierge de Nanterre. On en envoyait à tous les amis de la maison, et on en offrait aux chanoines de Notre-Dame, qui venaient processionnellement assister à la fête patronale (2). »

Usages plus modernes touchant la manière d'offrir, de bénir et de distribuer les eulogies.

L'obligation, pour les fidèles, d'offrir le pain des eulogies, introduite peu à peu, après que les oblations du pain et du vin n'étaient plus assez abondantes pour y fournir, finit par être rigoureuse sous l'ancien régime. Chaque paroissien était tenu d'offrir à son tour un pain, selon son état. Cette obligation était formelle. En cas de refus, la fabrique pouvait se faire autoriser à offrir le pain aux frais du refusant (3).

Les personnages les plus distingués étaient également soumis à cette obligation. L'archevêque de Paris qui, au XVIIe siècle, demeurait sur la paroisse Sainte-Martine, y donnait quatre fois par an les eulogies. Les Souverains eux-mêmes se soumettaient à cette

1. Du Cange, *Glossar. v° Eulogiæ.*
2. *Op. cit.*, p. 250; Millin, *Antiq. nat.*, t. V, p. 42.
3. V. le curieux extrait d'un compte de recettes et dépenses de la fabrique de Saint-Pierre des Clercs de Paris, cité par J. Corblet. (*Op. cit.*, p. 251). — *L'Investigateur*, nov. 1879, p. 359.

Digitized by Google

prescription. Napoléon III offrait régulièrement les eulogies à l'église de sa paroisse à Paris, et partout où se trouvait un château du domaine impérial.

Voici comment se fait cette offrande dans beaucoup d'endroits de France où les eulogies sont demeurées en vigueur.

Deux enfants de chœur portent le pain à bénir sur un brancard. La personne qui l'offre le suit, un cierge à la main, jusqu'aux marches du sanctuaire. Le pain étant bénit, la donatrice baise, suivant les usages locaux, l'instrument de paix, la patène, un crucifix ou le bout de l'étole que lui présente l'officiant. En même temps elle dépose dans un plateau, que tient un enfant de chœur, une pièce de monnaie à l'intention du curé. Puis elle est reconduite à sa place par un officier d'église.

Un domestique ou un enfant remplacent dans quelques provinces la maîtresse de la maison. A l'abbaye de Port-Royal c'était également un domestique de la maison qui offrait le pain à bénir.

La bénédiction, nous l'avons dit, se fit primitivement à l'Offertoire et aussi après la messe ; telle était la coutume au XIIIe siècle. Aujourd'hui elle se pratique diversément, tantôt avant la messe, à la sacristie, tantôt pendant le *Kyrie* ou le *Gloria*, mais l'usage ancien de la bénédiction après l'Offertoire l'emporte.

L'ordre de la distribution a été déterminé par le grand Conseil comme suit : le premier à recevoir les eulogies était le clergé, puis les laïcs en surplis, le seigneur haut justicier, ses officiers de justice, les gentilshommes demeurant dans la paroisse, les marguilliers, tous ceux-là recevaient des portions plus ou moins fortes; enfin venaient les simples fidèles, qui ne recevaient que de petits morceaux (1).

Là où les ecclésiastiques ne faisaient pas cette distribution, le bedeau ou un enfant de chœur était chargé de cet office. La distribution à domicile se faisait toujours par des gens d'église.

A Rome il existe encore plusieurs distributions d'eulogies très fréquentées de la pieuse population : à *Santa Maria in via Lata* par les soins de l'archiconfrérie de Saint-Cyrique, le jour de saint Basile ; le premier dimanche de mai, à l'*Annunziatella ;* à Saint-Augustin, le jour de saint Nicolas de Tolentino; à Saint-Bernard, au jour de ce saint, en son église; dans l'église de Saint-Blaise, appelée pour ce motif *della pagnota*, le 3 février; enfin à *San Andrea della Valle*, où les Pères Minimes distribuent en tout temps des hosties

1. *L'Investigateur. Note sur l'obligation de rendre le pain bénit*, par le comte de Bussy.

Digitized by Google

de Saint-François de Paule, auxquelles on attribue la vertu de procurer une heureuse délivrance.

Dans nos pays l'usage régulier des eulogies a disparu. Cependant la dévotion du peuple au pain bénit de Pâques doit être regardée comme une trace de cette antique coutume liturgique.

D. L. J.

Digitized by Google

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Le nouvel abbé de Solesmes. — Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, le nouvel abbé de Solesmes, le R^me^ Père *Dom Paul Delatte* a reçu la bénédiction abbatiale dans l'église des Bénédictines de Sainte-Cécile.

Sa Grandeur Mgr Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de Cambrai, officiait, assisté du R^me^ Père Dom Placide Wolter, archi-abbé de Beuron, et du R^me^ Père Dom C. Gauthey, abbé de Sainte-Madeleine de Marseille; en présence du R^me^ Père abbé de la Grande-Trappe et du R^me^ Père Dom Bastide, ancien abbé de Ligugé. Mgr l'évêque du Mans s'était fait représenter par un de ses vicaires généraux.

Réorganisation de la Congrégation anglaise. — Supprimé en Angleterre par Henri VIII, restauré par Marie la Catholique avec l'aide du vénérable abbé Feckenham, l'ordre bénédictin, grâce à un concours de circonstances vraiment providentielles, put se perpétuer dans ce pays conquis par lui à la foi du Christ et continuer sans interruption l'œuvre inaugurée au déclin du VIe siècle par les disciples de saint Grégoire le Grand. Contraints par la rigueur des lois de se former à la vie monastique sur un sol étranger, avant de s'engager par serment à regagner la patrie pour s'y consacrer, même au prix de leur sang, à la conversion de leurs frères égarés, les Bénédictins anglais s'étaient vus dans la nécessité de devoir subordonner temporairement les obligations de la vie claustrale ou monastique aux exigences de la vie de mission. L'esprit des fondateurs de la congrégation, les actes officiels émanés de son sein témoignent de leur volonté bien arrêtée de rétablir la nouvelle congrégation anglaise sur la base des anciennes constitutions monastiques et de lui rendre, dès que la liberté religieuse lui aurait été accordée, au sein même de l'Angleterre, ses monastères et la vie monastique, dans toute la force du terme. L'heure de la liberté a depuis longtemps sonné pour elle; les monastères bénédictins se sont relevés en Angleterre. Les espérances d'un certain nombre d'âmes, désireuses de voir se rouvrir cette source vive d'ascétisme et de science, se sont ravivées dans les dernières années : les regards se sont tournés vers Rome, d'où l'on attendait le signal de la réorganisation bénédictine en Angleterre. Un important document signé par le souverain pontife, le 12 novembre dernier, est venu terminer de longues controverses et fait espérer pour l'antique et vénérable ordre de Saint-Benoît, jadis si florissant en Angleterre, un avenir glorieux et fécond. L'intérêt toujours croissant que S. S. Léon XIII porte à la famille bénédictine nous est un gage du succès de l'œuvre de restauration que sa parole va opérer.

Digitized by Google

Rappelant à grands traits les mérites de l'ordre de St-Benoît dans l'œuvre de l'évangélisation de l'Europe et spécialement de l'Angleterre, le souverain-pontife retrace la fondation de la congrégation anglaise et les circonstances douloureuses au milieu desquelles elle vit le jour, sa constitution par la bulle *Plantata* d'Urbain VIII, l'érection d'un noviciat commun par Pie IX en 1858. Léon XIII rappelle en outre la légation dont il chargea en 1881 le R. P. D. Boniface Krug, prieur du Mont-Cassin (auj. abbé de Cesena) et l'institution d'une commission de cardinaux dans le but de rechercher les moyens de favoriser les intérêts de la congrégation anglaise et de fixer pour son plus grand bien l'œuvre des missions entreprises par elle. Certaines difficultés furent aplanies par un document pontifical du 6 juillet 1883. Il en restait d'autres à écarter, spécialement en ce qui regardait l'organisation du pouvoir. La bulle d'Urbain VIII visait un état de choses provisoire : les monastères n'existaient plus en Angleterre. « C'est pour ce motif, dit Léon XIII, que la congrégation anglaise devait être gouvernée par un président qui durant le schisme vivrait en dehors de l'Angleterre, et par deux provinciaux, en Angleterre, immédiatement soumis au président, puis par les prieurs de résidences ou monastères en dehors d'Angleterre et par un certain nombre de définiteurs. De cette façon la juridiction sur les missions et sur les moines était soustraite aux monastères et transférée aux Provinciaux ; les circonstances de temps et de lieux, la nécessité de placer les missionnaires sous l'obéissance immédiate d'un supérieur exigeaient ce mode de gouvernement. Le rétablissement des monastères en Angleterre amena un conflit d'idées : la congrégation anglaise était-elle monastique ou missionnaire ? Partant la juridiction sur les moines appartient-elle aux monastères, ou bien les moines en sont-ils indépendants ? « Il est clair, dit S. S., que la congrégation anglaise est de sa nature monastique ; il suit de là que les missions doivent obéir aux monastères et non les monastères aux missions. Nous en avons la preuve dans l'origine et le caractère de la congrégation, attestés par l'histoire. »

Étant donné le caractère fondamental, c'est-à-dire monastique de la congrégation anglaise, il s'en suit que sa réorganisation doit avoir une base monastique. Tout ordre religieux poursuit un double but : la sainteté personnelle de ses membres, puis le progrès de la sainteté dans le monde. Le premier est essentiel et doit déterminer ses lois et son gouvernement. Les premiers missionnaires bénédictins en Angleterre furent avant tout des moines, soumis dans l'œuvre des missions à l'obédience de leurs abbés. Les fondateurs de la congrégation anglaise voulurent êtres moines, et, si les circonstances forcèrent Urbain VIII à modifier en leur faveur l'organisation traditionnelle du régime monastique, ils entendirent bien revenir à l'ancienne organisation claustrale, dès que la liberté religieuse leur aurait été rendue. L'exemple des autres congrégations démontre en outre la nécessité de subordonner les missions aux monastères. Des changements

Digitized by Google

s'imposaient donc dans le gouvernement et dans l'organisation de la congrégation anglaise. Voici les mesures prises par le souverain-pontife ; elles marquent clairement la voie à suivre pour restaurer dans sa plénitude la vie bénédictine en Angleterre:

I. Modifiant la constitution d'Urbain VIII *Plantata*, pour autant qu'elle concerne le gouvernement de la congrégation anglaise et ses missionnaires, nous abolissons et décrétons abolies les fonctions de Provinciaux et partant les deux provinces de missions.

II. Les Missions actuellement existantes ou qui pourraient dans la suite être rétablies avec la permission du Saint-Siège, sont désormais attachées aux monastères et placées sous la juridiction temporelle et spirituelle des supérieurs de monastères, sans déroger toutefois aux droits des ordinaires.

III. Nous transférons aux supérieurs des monastères toutes les facultés ou privilèges des Provinciaux ou Définiteurs relativement au gouvernement des missions ou des missionnaires.

IV. Les Supérieurs susdits en sont responsables devant le Président et le Chapitre général, dont le consentement doit être requis lorsqu'il s'agit de placer un moine en mission.

V. Le Président et le Chapitre veilleront à l'éducation monastique des candidats et n'emploieront jamais aux missions un sujet destitué des qualités requises pour cette œuvre ; en cas de besoin on y placerait des prêtres séculiers.

VI. Le Président, après avoir pris le conseil des Supérieurs locaux, veillera à ce que les missionnaires puissent chaque année rentrer dans leurs monastères respectifs pendant un mois, afin de s'y retremper dans l'esprit de leur vocation.

VII. Une commission composée du Président, des Supérieurs locaux et de trois moines missionnaires, au choix du Président, devra se réunir à bref délai pour attribuer à chaque monastère un certain nombre de missions, pour partager entre ces monastères l'argent consacré jusqu'ici par les Provinciaux à l'organisation des missions, enfin pour élaborer de nouvelles constitutions basées sur les décrets du Saint-Siège.

Telle est dans ses grandes lignes la bulle de Léon XIII, appelée à modifier complètement la situation des Bénédictins anglais et à leur rendre prochainement l'ancienne organisation monastique.

Amérique. — Le 17 septembre dernier, S. G. Mgr Léon Haid, évêque-abbé de Maryhelp a béni le nouveau collège de St-Léon à San Antonio (Pasco Co-Floride). C'est le septième collège bénédictin de l'Amérique ; il sera dirigé par des moines de l'abbaye de Maryhelp.

— Les moines de l'abbaye de Newark, qui desservent l'église de Saint-Raphaël et dirigent l'école à Manchester (N. H.), comptent y ériger prochainement un nouveau collège, à la demande de l'évêque diocésain.

Digitized by Google

Brésil. Nous empruntons au journal brésilien « *O Apostolo* » du 9 novembre dernier un intéressant passage sur le vide laissé dans l'Église du Brésil par la disparition des ordres religieux. L'article est intitulé « *Flor no deserto* ». L'auteur y rappelle à grands traits la part prise à la civilisation du Brésil par les missionnaires venus avec les premiers colons du Portugal et voit dans la construction des nombreux couvents et monastères l'expression de leur zèle et de leur foi. L'athéisme des uns, la cupidité des autres en ont décidé la suppression, et depuis de longues années le gouvernement brésilien interdit l'admission des novices et condamne ainsi les monastères à une mort inévitable. L'auteur de l'article en question ne veut point parler des bienfaits matériels dont le Brésil est redevable aux religieux ; il appelle l'attention sur leur sublime mission sociale et convoque ses lecteurs à visiter leurs églises ; celle des Franciscains de Bahia, par exemple, aux derniers jours de la semaine sainte. Puis il continue : « Allez au monastère des bénédictins, dit-il, et dites-nous si ce bel exemple de piété et de grandeur de ses habitants, tant anciens que modernes, n'honore pas une grande cité et un grand peuple. Nos pères en savaient davantage, et c'est pour ce motif que nous appelons à ce sujet l'attention de nos chers lecteurs. Quand jadis en septembre ou en décembre, les séminaires, maintenus avec tant de difficultés par NN. SS. les évêques, envoyaient, dix, douze, quinze candidats à la chapelle archiépiscopale ou épiscopale pour recevoir les ordres sacrés, on y voyait vingt à trente jeunes franciscains, vingt à trente bénédictins, dix à vingt carmes et augustins. Et ces religieux étaient d'excellents auxiliaires pour le clergé paroissial trop souvent réduit à la pauvreté. Aujourd'hui la porte des monastères est fermée aux vocations, par suite d'un funeste préjugé de l'ancien gouvernement impérial, préjugé d'autant plus regrettable qu'il est plus funeste à la société religieuse dans ce pays. Ces considérations, continue-t-il, nous revinrent à l'esprit dimanche dernier.

« Les cloches du monastère de Saint-Benoît sonnaient à toute volée au haut de la colline sur laquelle il s'élève ; nous nous y rendîmes. On y célébrait la fête de N. D. du Saint-Rosaire. Comme tout y était plein de majesté, portait au recueillement et à l'édification ! La cérémonie terminée, une procession se déploya dans le cloître du monastère : les moines blanchis par l'âge étaient entourés de prêtres séculiers et suivis de nombreux fidèles ; on y récita le chapelet, puis on donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Et nous nous prîmes à penser, à réfléchir, à pleurer même en jetant un regard sur cet édifice et sur tout ce qui orne ce riche temple, et nous nous disions : « et ces hommes qui entendent de toutes parts les cris d'assaut au monastère à cause de leurs biens, qui ont tant et de si graves motifs de s'en fatiguer, au lieu de se laisser aller à une indifférence totale, se conservent ainsi fidèles aux exercices de piété ! Quelle solennelle clôture du mois du Rosaire ! Et peut-on penser qu'elle doit s'effeuiller pour toujours la fleur qui ne cesse de germer dans l'aride désert de l'indifférentisme régnant ?»

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Le 31 octobre à l'abbaye de Nonnberg (Salzbourg) la R^de^ Dame *Henriette Struber*, O. S.B., dans la 46me année de son âge et la 22me de sa profession religieuse.

—

Le 18 novembre, au Prieuré de Termonde, le Père Dom *Hildebrand De Cock*, O. S. B., dans la 23me année de son âge et la 6e de sa profession monastique.

—

Le 24 novembre, à Delle, le R. P. *Adalbert Stocklin*, dans la 75me année de son âge et la 49me année de sa profession monastique, moine de l'abbaye de Mariastein.

—

Le 13 décembre, au monastère de la Paix-Notre-Dame à Liége, la R^e^ Dame Marie *Euphrasie Van Muysen*, O. S. B., dans la 86me année de son âge et la 49me de sa profession religieuse.

—

Le 21 novembre dernier s'est éteint pieusement dans le Seigneur au prieuré de Sainte-Osburge de Coventry S. G. *Mgr Guillaume Bernard Collier*, de l'ordre de Saint-Benoît. Né à Rokeby Close près de Richmond dans le Yorkshire le 3 novembre 1802, il fit ses études chez les Bénédictins anglais à Saint-Laurent d'Ampleforth, puis à Saint-Edmond de Douai, où il prononça les vœux de religion le 13 novembre 1824. Après deux années passées en mission à Little Crosby (Lancashire) de 1832-1834, il fut envoyé à Rome en qualité de procureur de la congrégation. En 1840 il fut nommé vicaire-apostolique de l'Ile Maurice et ensuite sacré évêque de Port-Louis. Pendant près de vingt-cinq ans le zélé prélat se dévoua au bien de sa mission, mais le mauvais état de sa santé le força à revenir en Europe. Nommé évêque titulaire de Drusipara, il retourna en Angleterre et après un séjour de quelques années à Cheltenham et à Aberystwith, il vint se fixer au prieuré de Coventry, où il passa les dix-huit dernières années de sa vie dans les exercices de la vie religieuse. Deux jours avant sa mort il offrait encore à l'autel le saint sacrifice. Ses funérailles, présidées par deux évêques bénédictins, ont eu lieu au prieuré de Saint-Michel près de Hereford le 26 novembre.

—

Le 23 novembre est décédé subitement à Gratz le R^me^ P. D. *Guy Schenz*, abbé d'Admont en Styrie, après quelques mois seulement d'administration abbatiale. Le prélat défunt, né le 28 septembre 1823, avait fait profession à Admont le 11 juillet 1845. Après plusieurs années d'enseignement aux

Digitized by Google

gymnases de Marburg et de Buda-Pesth, il avait été nommé directeur de l'Institut Royal de météorologie et de magnétisme de Hongrie. Au cours de sa carrière professorale, il publia un grand nombre d'ouvrages sur les sciences naturelles, plus particulièrement sur la météorologie et le magnétisme. (Cf. *Scriptores O. S. B. Austriac.* pp. 402-403.) Le P. Guy était docteur en philosophie et membre de plusieurs académies. Le 7 avril 1886, il fut élu administrateur de l'abbaye d'Admont avec droit de succession. La bénédiction abbatiale eut lieu au mois de février de cette année. Le prélat d'Admont était un homme de mérite dont on espérait beaucoup pour le bien de son abbaye, si rudement éprouvée depuis quelques années.

BIBLIOGRAPHIE.

Heinrich VIII und die englischen Klöster. Zur Beleuchtung ihrer Aufhebung von Fr. Aidan GASQUET, O. S. B. aus dem Englischen von P. Thomas ELSAESSER aus der Beuroner Benediktiner Congregation. Bd. I. Mainz. Kirchheim, 1890, VIII, 368 pp. 8°. Frs. 8,75:

LA grande vogue dont l'ouvrage du savant bénédictin anglais a joui dès son apparition et qui a déjà mérité plusieurs fois les honneurs d'une réédition, faisait vivement désirer que son livre pût également pénétrer en Allemagne au moyen d'une traduction. Quelque ardue que fût cette œuvre, elle a été entreprise par un de nos confrères de Maredsous et, si nous nous en rapportons aux jugements émis dans la presse allemande, heureusement exécutée. Nous ne rappellerons plus ici ce que nous avons dit du contenu de l'ouvrage de Dom Gasquet, lors de son apparition ; protestants comme catholiques se sont plu à en reconnaître l'objectivité et la haute portée scientifique. La suppression des monastères anglais, les origines du schisme anglican y apparaissent sous un jour tout nouveau.

L'ouvrage de Dom Gasquet est une réhabilitation historique du monachisme anglais du XVIe siècle calomnié par l'historiographie protestante. C'est donc une œuvre apologétique, édifiée sur de solides fondements historiques. Nous le recommandons de nouveau à l'attention de tous ceux que passionne le spectacle des grandes luttes religieuses du XVIe siècle.

Edward VI and the Book of Common Prayer. An examination into its origin and early history with an appendix of unpublished documents, by F. A. GASQUET, O. S. B. and Edm. BISHOP. London, Hodges. 1890, 466 pp. 8°.

AU cours de leurs longues recherches au British Museum, Dom Gasquet et M. Bishop ont mis la main sur un fond précieux, inexploré

Digitized by Google

jusqu'ici des historiens et cependant destiné à provoquer une grande surprise en Angleterre. Il ne s'agit de rien moins que des matériaux qui ont servi à la rédaction du livre officiel de la liturgie anglicane, le *Livre de commune prière*. Les anglicans, on le sait, aiment à en accentuer le caractère essentiellement catholique et prétendent qu'il fut approuvé du clergé lors de sa publication. Ces assertions sont-elles correctes? L'examen des projets de liturgie soumis à l'archevêque schismatique Cranmer et annotés en marge par lui, les protocoles des délibérations au Parlement permettent de le nier. Le premier bréviaire de Cranmer, composé de 1541 à 1547, s'attache encore à celui du cardinal Quignonez, et conserve les heures canoniques; le second, qui a servi de base à la première édition du *Prayer Book* de 1546, s'appuie sur la liturgie protestante de Nurenberg, et fut réprouvé par les évêques restés catholiques. La seconde édition, publiée sous Élisabeth en 1552 et actellement encore en vigueur, trahit une origine calviniste, comme le prouve la correspondance de leurs auteurs avec les réformés suisses. Nous n'entrons pas dans de plus amples détails sur ce livre appelé à soulever de vives discussions au sein de l'anglicanisme. Nous comptons y revenir plus tard. L'absence de toute polémique agressive, l'extrême courtoisie dont les auteurs ne se sont jamais départis dans leur récit à l'égard des anglicans, l'érudition solide qui forme le fond de ce travail et la critique prudente qui a présidé à sa rédaction, assurent à ce livre un succès aussi mérité que l'important travail sur Henri VIII.

D. U. B.

Vie du bienheureux Garembert, fondateur de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, de l'ordre de Prémontré, par I. V. S., O. P. Namur, Douxfils, 1890, 40 pp. in-18.

DANS ce nouvel opuscule dont il a enrichi sa *Bibliothèque norbertine*, M le chanoine Van Spilbeeck retrace la vie du saint fondateur de l'abbaye norbertine de Mont-Saint-Martin. Garembert, né à Wulpen près de Furnes vers l'an 1084, fonda d'abord un monastère à Boni, sous la règle de Saint-Augustin, puis le transféra au Mont-Saint-Martin, où il adopta les observances de Prémontré. Le bienheureux fondateur († 31 déc. 1141), se fit remarquer par la pratique des vertus les plus éminentes. Ce petit opuscule se recommande par les qualités qui distinguent tous ceux qui sont sortis de la plume du zélé directeur de Soleilmont.

Digitized by Google

LES ORIGINES DU MONACHISME

ET LA

CRITIQUE MODERNE.

III. — Les prétendues origines du monachisme.

NOUS avons signalé au début de cette étude l'analogie entre les attaques dirigées contre l'origine chrétienne du monachisme et les différents essais tentés par les rationalistes pour mettre à néant l'origine divine de l'Eglise; nous aurions pu ajouter que ces attaques ont abouti au même résultat. Tandis que par une contradiction flagrante avec les principes de cette prétendue science indépendante qui étudie la genèse des êtres et des institutions, recherche les causes de leur apparition en ce monde et définit leurs rapports mutuels, on rejetait à priori le caractère divin de l'Église et son origine surnaturelle, l'on était amené à ne voir dans le christianisme qu'un degré de culture plus ou moins avancée dans le développement de l'humanité. Se basant alors sur des ressemblances plus ou moins frappantes avec les systèmes religieux de l'antiquité, ressemblances dont l'unité des croyances primitives et la lumière de la raison individuelle fournissent l'explication, on s'efforça de rattacher le christianisme aux religions de la Judée, de la Perse, de l'Inde, de la Grèce et de Rome : systèmes contradictoires qui ne parviennent pas à donner la solution du grand problème de la mission du Christ (1). Ainsi en est-il du monachisme chrétien. Les manifestations analogues que la science a retrouvées en dehors du christianisme, le mouvement intellectuel et religieux qui en a précédé ou accompagné l'apparition dans l'histoire, ont provoqué divers systèmes qui tous cherchent à en expliquer l'origine par l'introduction dans l'Église d'éléments

1. Cf. de Harlez, *La vie ascétique et les communautés religieuses dans l'ancien Pérou*, ap. *Revue des quest. scient.* 1888, t. XXIII, p. 124-137.

Digitized by Google

hétérogènes. Abstraction faite de celui qui prétend en découvrir les antécédents chez les Juifs, opinion exposée et réfutée dans la première partie de cette étude, nous pouvons ramener ces systèmes à trois groupes principaux : le monachisme chrétien est un emprunt fait au culte de Sérapis, au néo-platonisme ou au bouddhisme. Examinons rapidement chacun de ces systèmes.

Weingarten est l'inventeur du premier (1). Ayant remarqué un jour dans certains fragments de papyrus qu'il était question d'une espèce de reclus consacrés au culte de Sérapis, le savant professeur de Breslau crut découvrir en eux les ancêtres du monachisme égyptien (2). La nouveauté et l'inattendu de cette trouvaille avait de quoi tenter un moins intrépide que Weingarten. L'imagination aidant, et, dans certaine critique, c'est une faculté précieuse qu'il ne faut pas négliger, car elle est souvent assimilée au don de la divination ou de l'intuition, donc l'imagination aidant, il y retrouva une véritable organisation monastique de solitaires voués pendant de longues années à une clôture infranchissable. L'illusion de ce mirage scientifique ne fut pas de longue durée : les papyrus en question ne tardèrent pas à apprendre que les prétendus ermites du Sérapeum de Memphis, dont le nombre était fort restreint, vu qu'ils n'étaient que six, n'étaient pas astreints pour toujours au genre de vie décrit par Weingarten, pas même obligés de rester dans leurs cellules imaginaires.

Entre ces reclus et les moines chrétiens, la différence était radicale quant au genre de vie et surtout quant au point de vue spirituel. La théorie de Weingarten reposait donc sur une illusion et fut en conséquence combattue de plusieurs côtés en Allemagne (3).

Keim, l'un de ces adversaires, imagina un autre système, qui, réduit à des proportions plus modestes, renfermait du moins quelques parcelles de vérité. Selon lui, c'était le caractère moral du

---

1. *Der Ursprung des Mönchthums im nachconstantinischen Zeitalter* ap. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, de Brieger 1877. I, p. 1 sqq. ; item dans son article « *Mönchthum* » dans la *Realencyclopedie* d'Herzog-Plitt. X, 779-786.

2. *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale et autres Bibliothèques*. Paris, 1865. t. XVIII, p. 283 (pap. n° 31) et p. 290 (pap. n° 34).

3. Lucius, *Die Therapeuten*, p. 201 sqq. ; Keim, p. 215 sqq. ; cf. Hilgenfeld, *Zeitschrift f. wiss. Theol.*, 1877, p. 148 sqq. ; Hase, *Jahrbücher f. protest. Theol.*, 1880. p. 418-422. L'opinion de Gass que « der äussere Anlass für das Auftreten des Mönchthums in dem ägyptischen Serapiscultus gelegen haben möge » est également insoutenable, malgré la restriction qu'il apporte en faveur du courant d'idées de l'époque. Cf. *Zur Frage vom Ursprung des Mönchthums* ap. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, de Brieger. II, 254-275.

Digitized by Google

néo-platonisme qui devait être considéré comme la raison d'être du monachisme (1). On ne peut le nier, dans l'effort admirable que fit aux deuxième et troisième siècles la philosophie alexandrine pour donner satisfaction à l'aspiration la plus noble de l'âme humaine, au désir de pénétrer toujours plus en avant dans le connaissance de la vérité et de s'unir à Dieu de l'union la plus étroite par le détachement aussi complet que possible de tout bien terrestre, dans ce mouvement ascétique prôné et enseigné par Philon, déjà proclamé par les derniers stoïciens de Rome comme l'unique but de la vraie philosophie, dans ce courant d'idées morales et religieuses développées dans les chaires d'Alexandrie, il y avait plus d'un point de contact avec le christianisme et spécialement avec l'idée-mère du monachisme, qui était la réalisation la plus complète de ce désir général. Mais qu'on veuille le remarquer ; ce mouvement philosophique, postérieur à l'apparition du christianisme, imprégné même d'idées chrétiennes dans son fondateur, ce néo-platonisme alexandrin, en raison de son origine et de son caractère local, ne pouvait engendrer une œuvre aussi universelle que le monachisme. L'ascétisme chrétien avait été fondé par l'Évangile, propagé par l'Église ; il existait avant l'introduction du néo-platonisme ; il en est donc indépendant. Mais, comme nous l'indiquerons bientôt, si nous refusons d'admettre pour le monachisme chrétien une origine néo-platonicienne, nous aurions tort de n'y pas voir un lien par lequel certaines âmes, nourries d'une morale saine et avides de plus de lumière et d'amour, furent naturellement amenées au christianisme et particulièrement au monachisme.

Les analogies que le boudhisme présente avec la religion chrétienne dans certains de ses dogmes, de ses rites ou de ses institutions, l'ont fait considérer par Hilgenfeld comme la source du monachisme chrétien (2). Nous ne suivrons pas l'exemple du Dr Jules Mayer, en faisant l'honneur d'une réfutation de la vie de ce Çâkjamuni, dont la vie présente trop de ressemblances avec celle du Christ pour ne pas en être le pastiche (3). Jadis Mgr de Harlez avait dû exécuter une œuvre de ce genre, à propos du livre du fameux Jacolliot : *La Bible dans l'Inde et la vie de Jezeus Christna* qui « n'était qu'une élucubration sans science ni conscience, que le produit de cette haine aveugle dont certains libres penseurs poursuivent le catho-

1. Keim, l. c.
2. *Zeitschrift f. wiss. Theol.* 1878, p. 148.
3. *Christliches Mönchthum und Budhismus* ap. *Der Katholik*, 1885, II, 635-641.

Digitized by Google

licisme et son sacerdoce (1) ». Ce livre a mérité depuis le jugement suivant du Dr Pawlicki, professeur à l'université de Cracovie : « Les érudits ne savent s'ils doivent davantage rire de l'ignorance de l'auteur ou s'indigner de l'impudence avec laquelle il présente des choses impossibles comme des découvertes scientifiques (2). »

Si le boudhisme présente maintes analogies avec le christianisme, c'est aux traditions primitives du genre humain qu'il les doit, ou même, l'histoire est là pour le constater, c'est au christianisme même qu'il les a empruntées. Mgr de Harlez en a fourni des preuves évidentes, à la suite du professeur Weber de Berlin et du professeur Nève de Louvain (3). Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le boudhisme nous offre le spectacle d'ascètes solitaires, entièrement consacrés à se purifier et à chercher l'union avec Dieu. La raison nous dit qu'il n'y a dans ce fait rien qui lui répugne ou qui contredise ses aspirations ; au contraire, s'il est un fait universel et constant, c'est assurément celui de retrouver partout cette aspiration de l'homme vers son créateur. Encore si la science pouvait prouver l'existence de moines boudhistes antérieurement aux moines chrétiens et montrer leurs rapports avec eux, pourrait-on hasarder ici quelque rapprochement. Mais l'histoire reste muette. Si, sur la foi d'un document boudhiste qui parle de la prospérité du boudhisme à Alessandâ ou Alasandâ, un siècle après le troisième concile boudhique, Hilgenfeld affirme qu'il s'agit ici d'Alexandrie d'Égypte, et partant que les chrétiens ont pu connaître les rites et les institutions des Hindous, spécialement leur monachisme par l'intermédiaire des Thérapeutes qu'il fait servir de trait d'union entre eux et le boudhisme, on ne doit pas oublier que depuis lors Hilgenfeld a cessé de croire à l'existence des Thérapeutes prétendument « démasqués » par Lucius (4), et qu'il n'a jamais prouvé l'identité de l'Alessandâ avec l'Alexandrie d'Égypte.

L'hypothèse la plus vraisemblable, ou, pour mieux dire, l'opinion la mieux fondée, est que le christianisme a de bonne heure pénétré dans les Indes et que la religion hindoue n'a pas tardé à lui faire de larges emprunts. L'institution des solitaires boudhistes doit donc

1. Mgr de Harlez, *Védisme, Brahmanisme et Christianisme. La Bible dans l'Inde.* Paris, Palmé, p. 155.

2. *Der Ursprung des Christenthums*. Mainz, Kirchheim, 1885, p. 26.

3. Mgr de Harlez (p. 137) renvoie à l'ouvrage de A. Weber: *Ueber Krshna's Geburtsfest* et à M. F. Nève, *Des éléments du mythe et du culte de Krsna* Paris, 1876. Ce sujet vient d'être repris en Allemagne par le Dr E. Hardy dans son savant ouvrage: *Der Budhismus nach aelteren Pali-Werken dargestellt.* Münster, Aschendorff, 1890, spécialement dans le septième chapitre, où l'auteur établit un parallèle entre le boudhisme et le christianisme.

4. *Zeitschrift f. wiss. Theol.*, 1888, p. 481.

Digitized by Google

trouver son explication dans un fonds d'idées religieuses commun à tous les peuples civilisés ou dans une imitation du christianisme primitif.

IV. Les sources historiques du monachisme primitif.

Lorsque, il y a quelques années, les critiques protestants se mirent à l'œuvre pour tracer le tableau du monachisme primitif, je pense que l'histoire monastique dut leur offrir un aspect assez semblable à celui des vieilles forêts de la Germanie, avant que les moines y missent la cognée et la hache pour y ouvrir des clairières, frayer des voies et y faire pénétrer la lumière de l'Évangile. La forêt vierge des légendes monastiques fut bientôt entamée ; on y mit tant d'ardeur qu'à la vue des ravages causés en si peu d'années, les gens prudents ne tardèrent pas à jeter les hauts cris et à demander plus de discrétion de la part des infatigables ouvriers de la pensée. Que de débris jonchaient le sol ! Les vies des moines de saint Jérôme, les histoires des moines de Rufin et de Pallade, la vie de saint Antoine par saint Athanase, pour ne point parler des Thérapeutes et des Esséniens jadis regardés comme les ancêtres des moines sur la foi de certains passages de Philon et de Josèphe, et qu'on avait maintenant démasqués dans l'œuvre d'un faussaire du troisième siècle ; il ne restait debout aucun document qui permît de reconstituer les origines du monachisme. Mais plus l'œuvre de destruction avait été radicale, plus violente fut l'opposition qu'elle provoqua. Même dans le camp ennemi, il ne manqua pas de gens raisonnables qui rappelèrent aux règles d'une critique plus tranquille et plus saine, et revendiquèrent l'authenticité historique de plusieurs de ces écrits. C'est à l'examen de cette controverse que nous consacrons notre quatrième paragraphe, qui doit servir de fondement au tableau du monachisme primitif par lequel nous terminerons notre étude.

Les ouvrages les plus importants de l'antiquité ecclésiastique que l'on peut regarder comme les sources authentiques des origines du monachisme chrétien, sont la vie de saint Antoine par saint Athanase, celle de saint Paul et de saint Hilarion par saint Jérôme, les *Vitæ Patrum* de Rufin et l'*Historia lausiaca* de Pallade. Nous indiquerons à propos de chacun d'eux les principaux travaux auxquels ils ont donné lieu.

I. Vie de saint Antoine.

Le nom du saint docteur alexandrin, auteur de cette biographie, l'estime dont elle a joui au cinquième siècle, le fréquent usage qu'on

Digitized by Google

en a fait depuis, l'influence qu'elle a exercée dès les temps les plus reculés, son importance pour la connaissance du monachisme primitif dans sa transition de l'anachorétisme au cénobitisme, témoignent de la haute valeur de la vie de saint Antoine et justifient les études provoquées à son sujet (1).

Ce fut à la demande de moines occidentaux qui l'avaient prié de leur raconter la vie et la mort du moine égyptien Antoine, que saint Athanase mit par écrit le récit de la vie et de la mort du saint ermite, et de ses combats contre les démons, résuma les enseignements donnés par ce maître aux nombreux disciples accourus à lui pour partager sa vie solitaire, et entreprit de montrer dans Antoine un modèle de sainteté.

Pendant plus de mille ans, personne ne songea à élever le moindre doute sur l'authenticité de ce document ; ce n'est qu'au XVIe siècle que les Centuriateurs de Magdebourg l'attaquèrent au point de vue dogmatique, et provoquèrent plus tard de la part des Bollandistes un examen détaillé de cet écrit et de son origine athanasienne, que les recherches de Dom Bernard de Montfaucon, dans son édition des œuvres de saint Athanase, vinrent corroborer de nouveaux arguments. Dès lors les critiques, à l'exception de Oudin, s'accordèrent à regarder le *Vita Antonii* comme l'œuvre du grand évêque d'Alexandrie.

Ces dernières années ont vu renaître les discussions. Weingarten, professeur d'histoire à Breslau, le premier, rompit une lance contre la tradition (2). Le silence d'Eusèbe sur saint Antoine, inexplicable dans l'hypothèse d'une vie écrite, le fait que le *Decretum de libris recipiendis* attribue sa composition à saint Jérôme, ne permettent pas, dit-il, de prêter foi à saint Grégoire de Nazianze et à saint Jérôme en faveur de saint Athanase. Le caractère et le contenu de la dédicace, la prière plusieurs fois réitérée d'accorder créance aux paroles de l'auteur, sa dédicace à des moines occidentaux, alors qu'on ne connut les moines de la Thébaïde et de Nitrie qu'après la mort de l'évêque d'Alexandrie ne permettent pas de voir dans le *Vita Antonii* l'œuvre d'Athanase. Dans aucun des écrits authentiques du saint, on ne rencontre le nom d'Antoine, alors qu'il eût dû le faire dans sa lettre à Draconce, où il mentionnait les noms de plusieurs moines qui ne songèrent point à se soustraire aux fonctions ecclésias-

1. *Der Katholik*, 1886, I. 496.

2. *Der Ursprung des Monchthums* ap. *Zeitschrift f. Kirchengeschichte*, de Brieger, 1877, p. 10-21, 545, sqq., étude publiée ensuite en brochure à Gotha chez Perthes dans le courant de la même année.

Digitized by Google

tiques ; enfin les nombreuses histoires de diables, inconnues dans les écrits authentiques de l'évêque alexandrin, les discours mêmes d'Antoine, de cet habitant des déserts, au courant des systèmes philosophiques et des questions dogmatiques, font ranger ce personnage parmi les créations de la poésie. Le résultat des investigations de Weingarten peut se résumer comme suit : La vie de saint Antoine n'est pas un ouvrage authentique de saint Athanase, encore moins un document historique du monachisme primitif ; c'est un écrit tendencieux du monachisme déjà constitué, l'exposé de l'idéal d'un monachisme entré dans l'organisme de l'Église, et malgré les éléments plébéiens et solitaires qui le composent, élevé dans l'atmosphère de l'esprit grec. C'en est assez pour voir disparaître toute garantie qu'un seul trait de cette biographie travaillée à dessein avec tant d'art, puisse prétendre à passer pour historique (1).

L'audace de telles assertions provoqua bientôt une ardente polémique parmi les protestants eux-mêmes. Il ne s'agissait pas tant de défendre la paternité de saint Athanase que de revendiquer pour l'histoire un des ouvrages les plus précieux que nous ait légués l'antiquité chrétienne. C'est ce que firent en 1878, Gass (2), Hilgenfeld (3) et Keim (4); mais comme ces auteurs ne s'inquiétaient pas de l'origine athanasienne du *Vita Antonii* et faisaient même certaines concessions à Weingarten au sujet de la véracité de ce document, un autre auteur, le Dr Charles Hase vint battre en brèche l'opinion du professeur de Breslau et se prononça en faveur de saint Athanase et de la véracité de sa vie de saint Antoine (5).

Ce n'était pas assez que de réfuter les allégations parfois puériles de Weingarten ; il était utile d'établir l'authenticité de l'œuvre athanasienne sur des bases solides et d'invoquer en sa faveur des arguments extrinsèques et intrinsèques indéniables. C'est ce que firent en 1886, indépendamment l'un de l'autre, un protestant, Albert Eichhorn (6), et un catholique, le Dr Jules Mayer, dans une série d'articles publiés par la revue allemande «*Der Katholik*» de Mayence (7).

L'unanimité des auteurs contemporains, ou rapprochés du saint

1. Weingarten. *Der Ursprung*... Gotha. Perthes, 1877, p. 8-21.

2. *Zur Frage vom Ursprung des Mönchthums* ap. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, de Brieger, 1878, p. 254, sqq.

3. *Zeitschrift f. wiss. Theol.*, 1878, p. 143, sqq.

4. *Aus dem Urchristenthum*, Zürich, 1878, p. 204, sqq.

5. *Das Leben des hl. Antonius* ap. *Jahrbücher f. protest Theol.*, 1880. p. 418-448.

6 *Athanasii de vita ascetica testimonia collecta*. Dissert. Theol. Halis Saxonum. Karras., 1886, 62, pp. 8°.

7. *Ueber Aechtheit und Glaubwürdigkeit der dem hl. Athanasius d. G. zugeschriebenen, Vita Antonii*, 1886. t. I, 495-516 ; 619-636 ; t. II, 72-86; 173-193.

Digitized by Google

docteur d'Alexandrie, tels que saint Grégoire de Nazianze, saint Ephrem, saint Jérôme, Rufin, Pallade et Socrate, tous hommes à même de connaître la vérité et incapables d'une supercherie préméditée; le caractère naturel de la dédicace d'un ouvrage écrit à la demande de moines occidentaux pendant l'exil du saint; l'existence de cette vie trouvée à Trêves vers 384 suivant saint Augustin; l'identité du style, des pensées, des tours de phrase, des expressions, du mode de citations analogue à ceux des autres écrits d'Athanase; le parallélisme établi entre les écrits et la vie de saint Athanase sur la foi et ses effets, sur les démons, etc... montrent à l'évidence que Weingarten est dans l'erreur en recherchant l'origine de cet écrit chez les moines d'Antioche et dans l'entourage de saint Jérôme (1): nous sommes en présence d'une œuvre de l'école d'Alexandrie (2). Suivant le Dr Mayer, elle fut composée entre les années 356 et 362, et probablement lors de l'exil du saint évêque dans le désert de la Haute-Égypte; la traduction latine qu'en fit Evagrius est antérieure à 371.

Saint Athanase était à même de dire la vérité, et il l'a fait. On a appelé son ouvrage un écrit tendencieux (3). Il l'est assurément, mais non dans le sens que Weingarten attribue à ce mot. Il l'est à la façon de la *Germania* de Tacite, de ce tableau des mœurs primitives d'un peuple robuste, étranger à toute civilisation, présenté aux Romains dégénérés avec une fidélité que les recherches historiques n'ont pu trouver en défaut (4). C'est une législation monastique en action, mais une législation basée sur l'histoire, une de ces biographies dans lesquelles on est libre de choisir les traits qui sont appelés à faire le plus d'impression sur les lecteurs ou qui sont le plus propres à atteindre un but. « Le but de cet ouvrage est de faire voir ce que c'est en réalité que la vie religieuse; de montrer de quel côté un moine doit diriger toute son attention; de lui apprendre qu'il doit faire servir la solitude et les privations à une fin plus sublime, c'est-à-dire à la sanctification intérieure; de décrire avec exactitude les moyens qui y conduisent; de le préserver de toute fausse route, et enfin de prouver que le moine, bien qu'éloigné de la société des hommes, doit pourtant se rendre utile à l'humanité (5). »

On a allégué des contradictions dans ce récit; on a prétendu y trouver des faits invraisemblables; on a nié l'existence du héros,

1. Weingarten, p. 22.
2. Hase, p. 447.
3. Weingarten, p. 21.
4. Cf. Hase, p. 429.
5. Möhler, *Athanase le Grand*, t. II, p. 84.

Digitized by Google

passé sous silence par Eusèbe. Ces contradictions, chose curieuse, aucun auteur contemporain ou rapproché du temps de saint Athanase ne les a relevées ; les faits pouvaient cependant être contrôlés. Leur invraisemblance n'existe que pour ceux qui nient la possibilité du miracle. Enfin le silence d'Eusèbe se comprend aisément. Sa chronique finit à l'année 324 ; il n'aurait eu raison de parler de saint Antoine qu'à propos du second voyage du saint à Alexandrie. Qui sait même s'il n'eût pas omis le nom de l'ami du grand évêque d'Alexandrie, pour lequel il ne devait guère être pénétré d'admiration.

Nous sommes donc en droit de rejeter les hypothèses de Weingarten et de revendiquer pour saint Athanase la paternité du *Vita Antonii*, que nous pouvons considérer comme un précieux document du monachisme primitif, celui qui nous permet de suivre sa transformation de l'anachorétisme en cénobitisme (1).

2. Vie de saint Pacôme.

Saint Pacôme a retrouvé dans la critique moderne son rôle historique, que les siècles passés avaient, dit-on, quelque peu travesti. Sa vie nous était connue jusqu'ici par une biographie presque contemporaine d'un moine de Tabenne, dont les Bollandistes ont publié une ancienne traduction grecque. Les auteurs qui en ont parlé après lui, partagent son admiration pour le saint et exaltent la mémoire de ses vertus et de ses œuvres. Ce récit contient de nombreux faits merveilleux ; la vie religieuse n'est pas exempte de faiblesses ; il se rencontre même dans cette histoire des détails qu'on a le droit de révoquer en doute ; mais en somme nous avons là un document historique précis qui nous fait connaître un des personnages les plus considérés du monachisme égyptien, un de ces hommes qui font époque dans le développement de la vie religieuse et dont la gloire n'est en rien diminuée par la rapide décadence de son institut.

La science moderne est allée demander à l'ancienne Égypte elle-même les secrets de son passé religieux ; désormais nous connaissons Pacôme par les œuvres originales de ses disciples. Deux biographies du saint et de son disciple Théodore en copte memphitique, une autre en arabe, mais traduite du copte, sont venues enrichir la littérature pacômienne (2). Or, si l'on tient compte de la haute

1. L'opinion de Weingarten a inspiré à Farrar une étude aussi négative : *Was there a real Antony the hermit?* ap. *Contemp. Revien.* 1887. 617-627.

2. E. Amélineau, *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne du IVe siècle.* (*Histoire de saint Pacôme et de ses communautés.* Documents coptes et arabes inédits publiés et traduits). Paris, Leroux, 1889, un vol.-4°, CXII-711 pp.

Digitized by Google

antiquité de ces documents, — la rédaction première en copte a été écrite dans le dialecte thébain 15 ans après la mort de Pacôme, mais n'a été conservée qu'à l'état fragmentaire; la rédaction memphitique et la traduction arabe sont de fidèles interprètes du texte primitif — on comprend aisément de quelle importance sont ces ouvrages pour la connaissance de la vie de saint Pacôme et le contrôle des historiens ecclésiastiques qui en ont fait mention.

M. Amélineau, qui les a publiés en 1889, avait déjà en 1887 établi un parallèle entre ces sources d'origine diverse. « En traduisant sans discernement dans leurs ouvrages les œuvres sorties du génie copte qu'ils ne connaissaient que superficiellement, les écrivains grecs, dit-il, nous ont présenté un personnage presque fantastique et n'ont pas su discerner, au milieu d'un tableau surchargé d'inventions et d'enjolivements voulus, les traits dont on peut presque à coup sûr former un portrait réel (1) ». M. Amélineau, mieux placé pour faire ce discernement que les auteurs des quatrième et cinquième siècles, tout imbus de la possibilité des miracles, préfère de loin les documents coptes, car ceux-là au moins sont naturels ; ils ne peuvent être dénaturés que par leur lecteur qui leur ferait dire ce que bon lui semblerait. Ce rôle sera le sien : « Le tour de ma phrase, une réflexion jetée en passant montreront suffisamment qu'il ne faut ajouter aucune foi aux circonstances merveilleuses qui dépassent les forces de la nature, et ne garder du récit que le fonds, toujours possible à la puissance de l'humaine action » (2). La raison de cette préférence est que « dans les œuvres coptes, dès le premier coup d'œil on peut s'apercevoir qu'on se trouve non pas dans le domaine historique, mais dans le domaine du roman historique, de la légende formée sur la vie d'un personnage quelconque dont le peuple, les compagnons ou les enfants ont consacré la réputation (3) ». On touche du doigt les invraisemblances, mais « toujours ces inventions merveilleuses reposent sur un fait réel ; ce sont ces faits qui recueillis et analysés un à un, permettent de reconstruire l'histoire (4) ». Le procédé, nous le connaissons.

Qu'en est-il résulté? De nouvelles découvertes? La comparaison des deux sources ne permettent guère d'en constater ; d'un côté comme de l'autre nous avons un récit historique, l'un plus surchargé

1. E. Amélineau, *Étude historique sur saint Pacôme et le cénobitisme primitif dans la Haute-Égypte d'après les monuments coptes.* (Extrait du *Bulletin de l'Institut Égyptien* de l'année 1886). Le Caire-Barbier, 1887, p. 1.

2. P. 3.

3. P. 2-3.

4. P. 3.

Digitized by Google

d'anecdotes, l'autre plus sobre, susceptible tous deux d'une interprétation favorable à l'ancienne tradition, mais dont la critique moderne a dégagé une synthèse et un tableau bien différents. Chez M. Amélineau, c'est le rationaliste qui a remplacé le prêtre catholique, et le monachisme égyptien n'est plus pour lui qu'une farce colossale jouée par des fellahs grossiers, aux vues étroites, incapables de saisir la véritable notion de la vie religieuse, conservant au milieu de leurs excentricités monacales les superstitions et les croyances de l'ancienne religion égyptienne, n'ayant d'autre idéal de la vie monastique que l'accomplissement tel quel des pratiques extérieures, dont les plus extraordinaires seront naturellement les plus parfaites. Pacôme, formé à cette école de l'anachorétisme, rêve un idéal plus élevé; « s'il pouvait, pensait-il, réunir près de lui des frères qui en tout partageraient sa vie, entre lesquels régnerait la plus stricte égalité, qu'il pourrait toujours avoir sous les yeux pour les diriger, qui mettraient en commun leurs forces, leur travail, leur vie et leurs vertus, il aurait créé sur terre une société angélique. De fait, c'était un idéal plus élevé de la vie religieuse : à proprement parler le projet de Pacôme pouvait seul être considéré comme tenant compte de l'idéale vertu ; malheureusement cet esprit un peu lourd et illettré, étroit même dans ce qu'il avait d'exquis, ne put jamais arriver à la complète compréhension de l'idée du devoir et par conséquent de la vertu. Le seul succès qu'il pouvait raisonnablement espérer était un succès personnel (1) ». Cela ne l'empêchait pas d'avoir « un sentiment très juste et une connaissance profonde du cœur humain (2) », ni d'avoir le bon sens pour lui (3). « Malgré les (prétendus) nuages de son esprit et l'étroitesse de son ascétisme, il était avant tout homme d'action (4) » ; il sut créer une forte organisation de la vie religieuse, fit preuve d'expérience et de tact dans la direction de ses nombreux disciples. Si l'insuccès de son œuvre suivit d'assez près sa mort, est-ce à lui qu'il faut l'attribuer, ou bien aux natures grossières de ces fellahs d'Égypte, si difficiles à dompter, si rebelles à la formation morale. Le monachisme n'a jamais pu échapper à certains inconvénients du cénobitisme, dit-on, et pour cause, c'est que les moines « étaient hommes et l'homme n'est pas parfait (5) ». Il a fallu des siècles pour former les nations chrétiennes et, quand la foi s'en

1. P. 27.
2. P. 34.
3. P. 50.
4. P. 60.
5. P. 93-94.

Digitized by Google

retire, elles retournent immédiatement à la décadence païenne. M. Amélineau a caricaturé saint Pacôme ; nous lui savons gré de ses savantes publications sur les antiquités coptes, mais, à notre avis, il s'est trop complu à considérer le fondateur de Tabenne au point de vue rationaliste. Loin de dégager des nuages des légendes qui l'entourent « cette figure unique en son genre dans cet antique pays d'Égypte et bien digne d'être étudiée (1) », il a revêtu d'un nouveau vêtement de fantaisie ce héros digne à coup sûr d'être bien étudié.

3. Vie de saint Hilarion.

Weingarten, nous l'avons déjà dit, n'admet aucun des écrits qui nous parlent du monachisme chrétien avant la fin de l'époque de Constantin (2). Nous connaissons son travail sur la vie de saint Antoine. Faut-il dire qu'il trouva des imitateurs ? Le maître avait dit. Aussi voyons-nous paraître en 1880 une étude critique sur la vie de saint Hilarion, œuvre de W. Israël (3). Selon lui la vie de saint Hilarion par saint Jérôme n'est qu'un calque de la vie de saint Antoine ; selon nous, l'attitude de M. Israël n'est qu'un calque de celle de Weingarten.

Mais entrons un peu dans les vues de l'auteur. Les voici condensées à la fin de son article : « Le *Vita sancti Hilarionis* de Jérôme doit être un roman historique, car l'existence de saint Hilarion n'est attestée par aucun auteur contemporain, sauf un seul dont on peut révoquer en doute la valeur ; l'examen du contenu prouve que nous sommes en présence d'un écrit tendencieux — le mot est passé de mode en Allemagne — dont cependant les idées générales ont quelque valeur, si elles ne sont pas contredites par d'autres documents (4).

Les historiens se taisent sur Hilarion ; saint Jérôme l'a donc inventé. En saine logique, on trouverait ici un *saltus argumentationis*. Mais passons. Que penser du récit de Sozomène, dont le grand-père fut converti par saint Hilarion ? Témoignage sujet à caution ; il le faut bien pour le besoin de la cause. Qu'a donc voulu saint Jérôme ? Mais c'est bien simple, écrire en latin un roman historique du genre de la vie de saint Antoine, y peindre ses propres expé-

1. P. 5.
2. Ap. *Real-Encyclopädie* de Herzog. Plitt. x, 777.
3. *Die Vita S. Hilarionis des Hieronymus als Quelle für die Anfänge des Mönchthums kritisch untersucht* von W. Israël. ap. *Zeitschrift f. wiss. Theol.*, 1880. pp. 129-165.
4. P. 165.

Digitized by Google

riences et puis lancer dans le public une apologie du monachisme qui pût faire concurrence à celle de saint Athanase. N'a-t-il pas livré lui-même son secret dans sa lettre au moine Rustique? Vraiment Israël a le flair délicat pour l'y trouver. Cependant ce roman historique, puisque roman il y a, n'est pas dénué de toute valeur. C'est en général une excellente description de l'état de la Palestine à cette époque et des événements qui y signalèrent le règne de Julien ; c'est un cadre historique dans lequel on a placé le personnage mythique du nom d'Hilarion. On y retrouve une peinture exacte du monachisme de l'époque ; le nombre seul des moines doit être exagéré, partant cet ouvrage présente quelque valeur pour l'histoire de la transition de l'anachorétisme au monachisme et particulièrement à la centralisation cénobitique. Telle est la thèse inventée par Israël et soutenue par de si faibles arguments qu'elle ne vaut pas une réfutation. La paternité de saint Jérôme à la vie de saint Hilarion n'en a été nullement ébranlée.

4. Rufin et Pallade.

Rufin, prêtre d'Aquilée, né vers 345 et mort en 410, s'était rendu en Égypte en 372 pour visiter les plus célèbres solitaires de ce pays. Saint Jérôme, son contemporain et son ami avant d'en devenir l'adversaire, qui nous atteste ce fait, rapporte aussi qu'il écrivit un livre sur les moines égyptiens. Le fait est indéniable ; en outre les caractéristiques de ce travail données par saint Jérôme ne peuvent s'appliquer qu'à l'*Historia monachorum* publié par Rosweyde [1]. Comment alors expliquer, dans cet ouvrage, les contradictions de chronologie qui ne permettent pas de croire à la réalité du voyage raconté par Rufin ? Certains auteurs ont cru qu'il n'était que le simple traducteur d'un ouvrage grec, mais cette opinion ne peut tenir devant le texte de saint Jérôme, qui est formel sur la paternité de Rufin. Vallarsi, dans sa *Vie de Rufin*, croit avoir trouvé la solution de cette difficulté : Gennade, dans son Catalogue des œuvres de Rufin, passe sous silence l'*Historia monachorum*, tandis qu'en traitant de Pétronius de Bologne, il cite ce dernier comme l'auteur présumé des vies des moines. Pétronius serait donc l'auteur du voyage raconté par l'*Historia monachorum*, Rufin en serait l'écrivain.

Pallade, évêque d'Héliopolis en 400 et mort en 431, est connu par son *Historia lausiaca* ou série de biographies des moines et des

1. *Vit. Rufini*, lib. II, c. XII-XIII, ap. P. L. tom. XXI, 235-246.

Digitized by Google

solitaires les plus célèbres de son temps, adressée au préfet impérial Lausus qui leur a donné son nom.

Quelle est la valeur de ces deux auteurs ? Quels rapports peut-on établir entre leurs œuvres ? Lucius, dont nous avons pu déjà apprécier la critique négative, ne leur reconnaît pas une grande valeur historique ; il semble même y voir le produit d'une invention individuelle purement arbitraire (1). Weingarten, plus sceptique, leur attribue une valeur égale à celle des voyages de Gulliver (2), et cette opinion ne déplaît pas trop à Lucius. Amélineau leur reconnaît une valeur pour ce qui est de l'histoire proprement dite, c'est-à-dire en dehors de tout fait merveilleux, mais cette valeur doit se mesurer à celle des sources qu'ils ont utilisées (3).

Quelles sont donc ces sources ? Lequel des deux auteurs peut revendiquer la priorité ? Suivant Weingarten, Pallade a copié Rufin (4) ; Zöckler partage cette opinion, mais il n'est pas éloigné de croire que tous deux ont puisé à une même source grecque (5) ; d'après Möller, Rufin a traduit en latin un original grec qui sert de fondement à l'ouvrage de Pallade (6). Lucius admet comme indubitable la paternité de Rufin à l'*Historia monachorum*, mais dans l'impossibilité de lui attribuer le voyage raconté par lui, il émet une triple hypothèse : ou Rufin a inventé de toute pièce ce voyage, ou il a puisé à des sources orales ou écrites, ou enfin il a simplement traduit en latin un ouvrage grec, auquel Pallade aurait également puisé. Cette dernière supposition lui sourit davantage (7).

Mais quel pourrait être cet ouvrage grec ? L'historien Sozomène rapporte certains traits des moines d'Égypte qu'il a puisés dans un recueil de biographies monastiques de l'évêque Timothée d'Alexandrie et qu'on retrouve également dans Rufin et dans Pallade. Voilà donc le livre grec traduit par le prêtre d'Aquilée, utilisé par Pallade et transcrit par Sozomène. On le prétend composé par Timothée († 385), mais à tort, dit Lucius, puisque les moines n'apparaissent qu'à la fin du quatrième siècle, et que dans Rufin et dans Pallade, il est question de la mort de Théodose survenue en 395. Il nous

1. *Die Quellen der älteren Geschichte der ägyptischen Mönchthums* ap. *Zeitschrift f. Kirchengeschichte de Brieger*, t. VII, 1885, 163-198.

2. *Ibid.*, t. I, p. 24.

3. *De historia lausiaca quænam sit hujus ad monachorum ægyptiorum historiam scribendam utilitas.* Parisiis, Leroux 1887, pp. 71-72.

4. L. c.

5. *Real-Encyclop.* de Herzog XI, 174.

6. *Ibid.*, XIII, 100.

7. L. c. p. 118, 172.

Digitized by Google

semble inutile de relever l'erreur de Lucius sur l'origine du monachisme antérieure à la fin du quatrième siècle, n'en déplaise à Weingarten, et de lui rappeler que Rufin et Pallade ont pu ajouter certains détails à l'ouvrage utilisé par eux. Dans l'hypothèse, fausse assurément, de Lucius, l'ouvrage de Rufin serait celui d'un moine palestinien qui aurait visité l'Égypte et composé ensuite un ouvrage romanesque sur le monachisme égyptien. L'enthousiasme dont il fait preuve pour la vie monastique doit le faire classer parmi les diciples d'Évagrius, dont il partage les idées sur les moines. On le voit, pour une certaine critique moderne le passé n'a plus de secret. Cet ouvrage a donc été composé à la fin du quatrième siècle, travaillé par Rufin entre 404 et 410, remanié par Pallade en 420 et transcrit par Sozomène en 430. Enfin, comme il s'agit ici de l'ouvrage d'un moine qui a connu l'Égypte, il est possible que son récit soit un mélange de faits historiques, de traditions et de légendes monastiques (1). Ainsi juge Lucius.

M. Amélineau s'est plus particulièrement occupé de Pallade. On trouve chez ce dernier auteur des chapitres qui correspondent à ceux de Rufin, surtout dans la seconde partie, mais Pallade est plus complet. Il est évident qu'il a puisé à des sources coptes. Les monastères égyptiens possédaient des recueils de biographies monastiques, tels que le *Monachorum Paradisus*, les *Patrum apophthegmata*, etc. Or entre ces différents ouvrages et Pallade il y a des rapports ; bien plus, M. Amélineau a découvert au Vatican des fragments d'une *Historia lausiaca* écrite en copte, pour laquelle l'auteur a utilisé Pallade et un autre ouvrage consulté antérieurement par Pallade (2). Celui-ci, après sa visite aux monastères de la Basse-Égypte et de Nitrie, raconte ce qu'il a vu, entendu et lu : partant il a une valeur relative.

La seconde partie concorde parfaitement avec Rufin, mais ce récit, relatif à la Haute-Égypte, n'est de la part de Pallade qu'un voyage fictif, imaginé à l'aide de documents coptes. La littérature copte contient en effet des itinéraires monastiques. M. Amélineau en a jadis publié un d'après des fragments coptes sous le titre de : *Voyage d'un moine égyptien dans le désert* (3), itinéraire d'ailleurs déjà connu par le *Vita Onuphrii* (4). Il peut donc très bien se faire qu'il ait existé un de ces itinéraires relatif à la partie de l'Égypte située

1. P. 198.
2. M. Amélineau a publié ces fragments (pp. 73-124) accompagnés d'une traduction latine.
3. Ap. *Recueils de travaux relatifs à la phil. et à l'archéol. égypt. et assyr.* VIe année, p. 166.
4. Cf. P. L. t. 73, 211-221.

Digitized by Google

entre Lycopolis et la région de Scété. En somme donc Rufin s'est servi de documents coptes ; Pallade, qui ne nous est pas parvenu complet, a utilisé Rufin et les documents coptes. Il a donc la valeur des auteurs qu'il a copiés.

Nous devrions, pour être complets, signaler l'étude de Ryssel sur les origines du monachisme en Syrie, dans laquelle l'auteur défend contre Weingarten l'existence historique d'Aphraate et discute la valeur de son témoignage sur les ascètes (1).

Tels sont les principaux travaux de la critique moderne sur les sources historiques du monachisme primitif. Ils n'ont guère modifié les opinions reçues jusqu'à nos jours ; assurés seulement de la certitude de leurs raisonnements, ces auteurs protestants ou rationalistes, se sont volontairement privés de la faible lumière qui pouvait les aider à découvrir les origines véritables du monachisme et sont tombés dans des extravagances dont nous avons précédemment déroulé le ridicule tableau.

V. Le développement du monachisme chrétien.

Le monachisme a deux origines : l'une, naturelle ; l'autre, surnaturelle. Sous tous les climats, à toutes les époques, l'on retrouve le moine au sein des nations civilisées, différent suivant les temps et les lieux, mais au fond toujours le même. Il s'est toujours rencontré des hommes pour qui la solitude offrait un attrait irrésistible, qui, loin des regards de la foule, dépouillés des biens de la terre, sevrés de ses plaisirs, ont mené une vie nouvelle, pleine de joie dans la poursuite des biens suprêmes, mais en même temps souvent pleine de souffrances dans l'immolation volontaire et persévérante de leurs corps à Dieu pour les péchés d'autrui. Les antiques religions de l'Inde et de l'Égypte, la philosophie gréco-romaine nous présentent des exemples isolés de cette vie extraordinaire. L'ancien Testament, figure de l'Église de la nouvelle Alliance, en offre des types remarquables dans les écoles des prophètes, dans la famille des Réchabites, dans les Esséniens.

Il appartenait au christianisme de développer l'idée généreuse qui a fait germer le monachisme, de lui donner une sanction solennelle, d'en montrer le but sublime. Seul le christianisme a pu la féconder et la généraliser. C'est qu'en raison de son origine même, le chrétien est en quelque sorte un moine, un homme isolé au milieu de ses

1. *Notiz ueber die Anfänge des Monchthums in Syrien.* ap. *Theol. Liter. Zeitung*, 1885 p. 387-389.

Digitized by Google

semblables. Baptisé dans la mort du Christ, appelé à compléter les souffrances du Christ, pour partager un jour la gloire de sa résurrection, le chrétien doit être un homme mort au monde, à ses œuvres, à ses plaisirs. Sa religion est avant tout intérieure ; elle pénètre l'homme tout entier, le régénère et l'isole de tous ceux qui ne connaissent pas le Christ ou le persécutent. A la différence des religions polythéistes, le christianisme modifie la vie privée de ses adeptes. Aussi voyons-nous dès son origine les fidèles déposer aux pieds des Apôtres leurs trésors, mener une vie commune et ne faire plus qu'un cœur et qu'une âme.

Mais ce n'était là qu'une société embryonnaire dont la conservation nécessitait quelque modification. Les droits sacrés de la famille protestaient contre la communauté de biens et de vie, réservée par Dieu aux seuls élus de la grâce. A mesure donc que la communauté chrétienne prise dans son ensemble se soustrait à la vie commune, on voit apparaître une classe d'hommes et de femmes, distincts de leurs frères, et mener au sein des communautés chrétiennes, une vie religieuse plus parfaite que celle des autres fidèles. Ce sont les continents et les vierges que les Pères considèrent comme les plus beaux fruits du christianisme, et qui, au milieu d'un monde pervers, d'un monde déchu et défiguré par le péché, rappellent par leurs aspirations et leur genre de vie, l'état d'innocence qui fut celui de l'homme au sortir des mains du Créateur. Vierges, ils domptent dans leurs sens l'amour désordonné des créatures ; pauvres, ils étouffent en eux le désir des biens de la terre, de ces biens dont la possession et la conservation ne se conçoivent pas sans un certain égoïsme, et qui paralysent l'âme dans son essor vers les choses célestes. Sorti du christianisme, comme la fleur de la tige, l'ascétisme était destiné à rappeler dans l'Église l'état primitif de l'homme détruit par le péché, et à lui montrer d'une manière plus vive dans l'exil de ce monde le fait suprême de la vie, le terme du pèlerinage terrestre. Mais, qu'on ne l'oublie pas, ce n'était là qu'une merveilleuse disposition de Dieu, qui, loin d'imposer aux hommes l'ordre absolu de vivre entièrement désintéressés des soins de la famille et du monde, n'appelait à cette vie parfaite que les âmes de son choix. Pour répondre à l'attrait de la grâce, il fallait un appel spécial d'en-haut ; encore les hommes étaient-ils peu disposés à l'entendre (1).

1. Voir le travail de Möhler. *Geschichte des Mönchthums in der Zeit seiner Entstehung und ersten Ausbildung*, dans ses *Gesammelte Schriften und Aufsaetze*, II, 165-223.

Digitized by Google

Cette voix de Dieu, elle retentissait bien haut dans l'Évangile et dans les Lettres de son Apôtre ; mais il n'était pas donné à tous de connaître le mystère. Ah! qu'elle dut être douce la voix du Sauveur, quand jetant un regard d'amour sur le jeune riche qui lui demandait le chemin de la vie éternelle, JÉSUS lui répondit : « Une seule chose te manque pour être parfait : va, vends tout ce que tu as et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; puis viens et suis-moi » ! (1) Quelle était pressante et séduisante l'invitation de renoncer à tout, aux biens de la famille et aux biens de la terre pour suivre le Christ et recevoir un jour le centuple dans le ciel !

Il est vrai que le Christ annonçait des persécutions à ses disciples, mais il les constituait en même temps juges sur les tribus d'Israël. Parole puissante qui allait féconder le sein de l'Église et donner au Christ des milliers de vierges, dont l'unique ambition sera de vivre pour lui et pour son œuvre.

« Dès que cette parole divine eut été répandue dans l'univers, il s'est trouvé des hommes qui, loin d'être rebutés par la dureté de ce langage ou attristés comme celui qui l'entendit le premier, y ont senti une douceur et un attrait au delà de toutes les séductions de ce monde, et qui, se précipitant en foule dans la voie étroite, se sont chargés de démontrer qu'il n'y avait dans les conseils de la perfection évangélique rien d'impraticable à la faiblesse humaine » (2). C'est là qu'il faut chercher la raison première du monachisme chrétien. Des causes étrangères ont pu contribuer à lui frayer la voie ou à en accélérer la propagation ; il ne fait que partager le sort de l'Église. Les vains essais tentés par la philosophie pour régénérer l'individu, la famille et l'État ; les aberrations d'un panthéisme grossier ou d'un matérialisme abject, la soif de vérité qui dévorait les âmes d'élite, le spectacle de la vie des chrétiens, toutes ces causes ont pu favoriser l'action de l'Église ; mais la raison principale de ses succès réside dans son essence même, c'est qu'elle est la vérité révélée par Dieu.

Ainsi en est-il du monachisme. La décadence de l'ancien monde, la dissolution sociale opérée au sein du paganisme, les efforts tentés par la philosophie pour le régénérer en épurant ses dogmes et sa morale, en prônant l'ascèse comme l'idéal de la vie, ce sont là autant de causes secondaires qui, à un moment donné, ont pu exercer une certaine influence sur les âmes. Mais prétendre trouver en elles

1. Marc, X, 21.
2. Montalembert, *Moines d'Occident*, I, 46.

Digitized by Google

l'explication du monachisme chrétien, c'est méconnaître les lois de l'histoire.

Le monachisme, dont on retrouve les germes dans l'antiquité (1), et particulièrement chez les Juifs, doit sa naissance à l'Évangile (2). Dès l'origine de l'Église, le type du moine apparaît sous différentes appellations ; mais, comme le remarque saint Augustin, si les noms varient, l'essence est la même (3). Dès les premiers jours de l'Église, nous voyons des chrétiens plus fervents désirer de réaliser en eux l'idéal de la perfection morale par les exercices de piété, par la virginité, par les pratiques de la pénitence au sein même des communautés chrétiennes, et poser ainsi les fondements de l'édifice monastique qui ne tardera pas à s'élever. M. Duchesne, dans ses *Origines du culte chrétien*, résume en quelques lignes le développement logique et historique de la vie ascétique dans l'Église. « On a d'abord pratiqué individuellement l'ascétisme, dit-il, sans se séparer de la communauté ecclésiastique, sans quitter sa famille, sa cité, ses relations habituelles. Puis, l'expérience ayant montré les difficultés de cette combinaison, on s'est « retiré du monde », on a cherché en dehors des lieux habités le silence et la solitude. Ce second stade est celui des *moines* ou *anachorètes* isolés. Enfin, des ascètes ou des anachorètes ont imaginé de se réunir, de former des groupes uniquement recrutés parmi les personnes de leur profession, isolés du « monde », et même des chrétiens ordinaires. Ainsi est née la vie cénobitique (4). »

Les termes les plus ordinaires pour désigner les premiers religieux sont, pour les hommes, ceux d'ascètes et de continents, et plus tard ceux de moines et de confesseurs ; pour les personnes du sexe, ceux de vierges ou de vierges sacrées. Les apologistes des premiers siècles en font souvent mention ; leur virginité, leurs exercices de piété, leurs jeûnes, leur vie de retraite leur ont valu les plus beaux éloges (5). Tertullien signale le grand nombre de chrétiens qui ont renoncé librement au mariage et exalte la beauté de la virginité (6); Origène en parle si fréquemment et décrit si minutieusement les caractères de la vie ascétique, dont il célèbre les louanges, que des

1. Mangold, *De monachatus originibus et causis*, Marburgi, 1852, pp. 4-14.
2. Kropp, *Origines et causæ monachatus*, Gottingæ, 1863, pp. 7-15.
3. *In Joh. tract. 97 ad fin.*
4. *Origines...*, Paris. Thorin, 1889, p. 404.
5. Justin. *Apol.*, I. 15, 29, ap. P. G. VI, 349, 373 ; Clem. Alexandr. *Strom.*, II, 8, *ib.* t. VIII, 1163 ; Athenagor, *Apol.*, c. 33, *ib.* VI, 965.
6. Cf. Kolberg, *Verfassung, Cultus und Disciplin der christlichen Kirche nach den Schriften Tertullians*, Braunsberg, Huye, 1886, pp. 44-46.

Digitized by Google

protestants n'hésitent pas à le considérer comme un précurseur du monachisme (1).

Après avoir mené la vie religieuse au sein même de la communauté chrétienne, les ascètes, surtout vers la fin du troisième siècle, commencèrent à se retirer des villes vers les solitudes. Eusèbe, qui déjà leur donne le nom de moines (2), mentionne ce fait (3) et cite parmi eux plusieurs martyrs (4). Hierakas, au témoignage de saint Épiphane, menait la vie solitaire aux environs de Leontopolis (5). Paphnuce, que nous trouvons au concile de Nicée, avait été, suivant Socrate, élevé dans une école d'ascètes (6). La tradition faisait honneur de cette innovation à Paul de Thèbes (7). Quant aux vierges, elles suivaient dès le troisième siècle une discipline fixée par l'Église, se reconnaissaient à leur habit particulier, étaient solennellement consacrées au Seigneur dans l'église et vivaient même dans des monastères (8).

La persécution avait poussé les ascètes au désert ; la douceur d'une solitude éloignée du commerce des hommes et des dangers du monde les y retint. Bientôt les déserts de l'Égypte se remplirent de solitaires. L'anachorétisme était fondé. Antoine dans la Thébaïde, Hilarion en Syrie, dirigeant de leur cellule de nombreux disciples dispersés dans le désert, peuvent être considérés comme les pères du monachisme. Les moines forment dès lors un état dans l'Église intermédiaire entre ceux du clergé et des laïques. La liturgie les associe dans ses prières à la hiérarchie ecclésiastique et au chœur des vierges sous le nom de confesseurs (9). Encore un pas, et le désir de s'unir et de se soutenir dans les liens de la charité par la vie de famille, rapprochera les cellules des anachorètes dans une même enceinte et sous une même règle. Avec saint Pacôme la vie cénobitique est née et se développe avec une merveilleuse rapidité (10).

A la fin du IVe siècle, la pèlerine Silvie visitait les monastères de

1. Bornemann, *In investiganda monachatus origine quibus de causis ratio habenda sit Origenis*, Gottingæ. Van den Hoeck, 1885, surtout pp. 14-42.

2. *In Ps.* 67, ap. P. G. t. XXIII, 689.

3. *Hist. Eccl.*, VI, 42 ; VI, 10.

4. *De martyr. Palæst.*, c. 10-11.

5. Épiph. *Hæres*, LXVIII.

6. *Hist. Eccl.*, I, 11.

7. *S. Hier. Vit. S. Pauli.*

8. Voir l'intéressante étude de Joseph Wilpert : *Die gottgeweihten Jungfrauen in den vier ersten christlichen Jahrhunderten* ap. *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1887, pp. 302-330, surtout pp 321, 327, 330 et Duchesne, *Origines*, pp. 404-412.

9. Duchesne, p. 405, note 1 ; cf. *Constit. apostol.*, VIII, 13 ; *Dyon. Hier. Eccl.*, VII, 6.

10. La tradition copte confirme également la tradition de l'existence et du rapide développement des communautés de femmes en Égypte. Cf. *Zeitschrift für katholische Theologie*, VI, pp. 373-374.

Digitized by Google

l'Arabie, de la Mésopotamie, de la Syrie et de l'Égypte (1). Saint Ephrem consacre les accents de sa lyre à célébrer les louanges des anachorètes et des moines syriaques, tels que Abraham de Kidur et Julien Saba (2). L'Occident avait suivi l'entraînement de l'Orient ; la plupart des pays de l'ancien monde romain avaient leurs moines, nombreux et instruits, dont l'histoire remplit déjà plus d'une page glorieuse des annales de l'Église, avant que la législation du Mont-Cassin, coordonnant, modifiant, complétant les règles antérieures, ne devînt le code universel du monachisme occidental.

D. U. B.

1. *Peregrinatio Silviæ*, 2e édit. pp. 7, 22, 31, 34, 45, 45, 77.

2. Cf. Lamy, *S. Ephræmi Syri Hymni et Sermones*. Mechliniæ, t. III (1889), pp. 748-836, 837-936.

Digitized by Google

UN NOUVEAU CHILIASME MITIGÉ.

L'époque actuelle, étudiée au point de vue religieux, présente un contraste saisissant. D'un côté, l'impiété semble grandir dans une proportion décisive, soutenue qu'elle est par l'athéisme des pouvoirs et par l'action des sectes maçonniques ; de l'autre, la restauration catholique paraît s'accentuer chaque jour davantage et présager le triomphe prochain de la vérité et de la vertu sur l'erreur et le vice. Que peut-on augurer d'une situation aussi tendue ? Les violences du parti de Satan ne seraient-elles pas déjà le début de cette grande et dernière bataille prédite dans les livres inspirés ? Ou, peut-être, la crise que nous traversons va-t-elle, après une victoire éclatante, ménager à l'Église du Christ un long règne glorieux et pacifique sur les peuples et sur les âmes ?

Entre ces deux alternatives les opinions se partagent. Les uns, plus émus par le spectacle du mal, en apparence sans remède, croient à la fin prochaine des temps. Les autres, plus impressionnés par les efforts héroïques et par la vitalité merveilleuse de l'Église au milieu de l'étreinte de ses ennemis conjurés, s'attendent à voir sonner sous peu l'heure d'une immense réparation et de la conquête décisive du monde soumis pour de longs siècles à l'empire du Christ.

De quel côté se trouvent les probabilités les plus grandes? En dehors du jugement fourni par l'observation des événements et l'évolution rationnelle des choses, y a-t-il, dans les Écritures ou dans la tradition catholique, des arguments pour ou contre l'une ou l'autre de ces déductions ? Tel est le problème dont j'ai cru intéressant d'entretenir le lecteur dans ces pages. L'opinion que je me propose de défendre, est que cette question, vivement agitée par quelques auteurs catholiques, est de celles dont Dieu n'a pas jugé utile de nous laisser entrevoir la solution.

Lorsque, au jour de la glorieuse ascension de JÉSUS, les apôtres, séduits par le panorama de Jérusalem étendue à leurs pieds, deman-

Digitized by Google

dèrent au Maître : « Seigneur, le temps est-il venu où vous rétablirez le royaume d'Israël ? », il leur répondit : « Ce n'est pas à vous de connaître les temps ou les moments que le Père a fixés de sa propre autorité [1] ». Ailleurs le Christ répond d'une manière non moins vive affirmant que lui-même, Fils de l'homme, ne pénètre point le secret de la fin des temps, c'est-à-dire qu'il n'a pas reçu de son Père la mission de le communiquer à ses disciples.

Que faut-il, dès lors, penser des efforts de certains théologiens pour démontrer, à l'aide des Écritures, que le dernier âge du monde est proche, ou que de longs siècles se préparent encore pour le règne de l'Église sur la terre ? Ces efforts sont dignes d'intérêt, aussi longtemps qu'ils ne dépassent pas les limites des conjectures ; mais dès qu'ils vont au-delà, ils deviennent, ce me semble, plus nuisibles qu'utiles à la défense de la vérité chrétienne.

Tel me paraît être le défaut de la thèse récemment exposée, dans une série d'écrits, par M. l'abbé Bigou, avec une verve et une adresse à laquelle je suis heureux de rendre hommage, mais avec une insistance qui me paraît dépasser le but, et surtout à l'aide d'arguments que je crois insuffisants pour prouver l'opinion dont cet auteur, néo-chiliaste mitigé, se fait l'ardent champion.

***

Le chiliasme est né de l'interprétation littérale du chapitre XX de l'*Apocalypse* où il est question d'un règne de mille ans devant suivre une première résurrection et précéder la seconde résurrection et le jugement dernier. Voici en entier ce célèbre passage.

« Et je vis descendre du ciel un ange qui tenait dans sa main la clef de l'abîme et une grosse chaîne ; il saisit le dragon, le serpent antique, qui est le diable, Satan, et il l'enchaîna pour mille ans. Et il le jeta dans l'abîme, qu'il ferma et scella sur lui, afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que les mille ans fussent écoulés. Après cela il doit être délié pour un peu de temps.

« Et je vis des trônes, et ils s'y assirent, et le pouvoir de juger leur fut donné. Je vis aussi les âmes de ceux qui avaient été décapités à cause du témoignage de JÉSUS et à cause de la parole de Dieu, et les âmes de ceux qui n'avaient point adoré la bête ni son image, et qui n'avaient pas reçu sa marque sur leur front et sur leur main, ils revinrent à la vie, et régnèrent avec le Christ pendant

1. *Act.*, I, 6, 7.

Digitized by Google

mille ans. Mais les autres morts ne revinrent point à la vie, jusqu'à ce que les mille ans fussent écoulés. — C'est la première résurrection.— Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection ! La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux, ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans.

« Quand les mille ans seront accomplis, Satan sera relâché de sa prison et il en sortira pour séduire les nations, etc. » (1) Suit la description de la dernière lutte, et de la seconde résurrection, avec le jugement (2).

Interprétée à la lettre, cette prophétie contient les grands faits suivants : 1° L'enchaînement de Satan pour mille ans ; 2° la première résurrection des saints ; 3° le règne des saints avec le Christ pendant mille ans ; 4° le relâchement de Satan; 5° la dernière lutte; 6° la seconde résurrection des morts ; 7° le dernier jugement.

Sur ces points, tous les partisans du chiliasme ancien furent d'accord ; mais ils se séparèrent pour la manière de comprendre ce règne de mille ans. Tandis que les auteurs catholiques ne virent dans ce règne que la domination paisible de la royauté du Christ, avec toute la béatitude spirituelle et temporelle que peuvent procurer le triomphe du Messie et la pratique parfaite de la vertu ; les hérétiques, soit judaïsants, tels que les Ébionites, soit corrompus de morale, tels que Cérinthe et ses disciples, y virent de plus le rétablissement de la puissance de Jérusalem et la libre satisfaction des penchants sensuels. De là la distinction très importante entre le chiliasme pur et le chiliasme grossier.Ce dernier, adopté au cours des siècles par plusieurs sectes ignobles, a trouvé de nos jours de dignes défenseurs dans les mormons et les irvingiens. Le premier, soutenu par un certain nombre d'auteurs de l'époque anténicéenne, la plupart originaires d'Asie Mineure (3), a été vigoureusement combattu par Origène, saint Denys d'Alexandrie, Eusèbe, saint Jérôme et surtout saint Augustin, dont l'opinion en cette matière a été depuis lors adoptée par toute l'Église. Aussi le synode de 70 évêques convoqué par le pape Gélase, relégua parmi les ouvrages apocryphes ou suspects les écrits latins entachés de chiliasme.

1. *Ap.* XX, 1-8. Au verset 5, au lieu de *cæteri mortuorum* du texte de la Vulgate, saint Augustin (*Cité de Dieu* XX, 7) lit *reliqui eorum.*

2. *Idid.*, 8-15.

3. Les principaux auteurs chiliastes sont : Papias (qui semble avoir été le père du millénarisme), Justin, Irénée, Népos (dont les disciples formèrent un schisme), Tertullien (déjà montaniste), Méthode, Commodien, Lactance, Hilarion, et, bien que cela paraisse peu certain, Sulpice-Sévère. V. Franzelin, *De Div. Trad.*, th. XVI — Hurter, *Theol. dogm.*, III, 857. — *Kirchenlexicon*, III, 142.

Digitized by Google

Cependant aucune condamnation formelle ne fut portée contre le chiliasme pur, bien qu'il contînt des doctrines opposées aux enseignements manifestes des Écritures touchant les fins dernières. En effet, il admettait une double résurrection ; et il n'accordait pas la vision béatifique aux âmes justes aussitôt après cette vie, mais les condamnait à une espèce de prison d'attente, comme s'exprimait Lactance, jusqu'au règne de mille ans. Ce dernier point de doctrine, c'est-à-dire l'admission immédiate des âmes justes à la vue de Dieu, a été défini par Benoît XII, dans la bulle *Benedictus Deus*, de l'an 1336 (1), à la suite du célèbre entretien dans lequel Jean XXII, prédécesseur de Benoît XII, avait exprimé à ses cardinaux un doute à ce sujet, *non definiendo, sed disputando.* Aussi pourrait-on, sans exagération, dire que cette bulle papale condamne indirectement le chiliasme.

Les théologiens du moyen âge et du concile de Trente furent tous très sévères dans leur jugement sur cette opinion. Saint Thomas (4 dist. 43, q. 1, a 3, sol. 1, ad 4.) appelle hérétique sans distinction l'interprétation littérale du passage cité de l'*Apocalypse*, à laquelle il oppose l'interprétation allégorique de saint Augustin, que nous reproduirons plus bas. — Saint Bonaventure déclare de foi qu'il n'y aura qu'une résurrection simultanée des corps (*Centiloq.*, p. IV, sect. 2, cf. in 4, dist. 43, a. 1, q. 3 ; *Breviloq.*, VII, c. 5). Dominique Soto (2), Bellarmin (3), Suarez (4) rejettent absolument le chiliasme, sans cependant l'appeler directement une hérésie (5).

On peut donc dire qu'à partir de la fin du IVe siècle un consentement unanime de la tradition s'est produit dans l'Église catholique, et cela sans interruption depuis, pour interpréter dans un sens allégorique ce passage de saint Jean et, à son image, tous les autres textes des prophètes de l'ancien Testament qui annoncent la restauration du royaume d'Israël, en termes dont l'accomplissement littéral exigerait une reconstitution matérielle de la ville de Sion et même du culte mosaïque.

Les protestants eux-mêmes, au début, se conformèrent à cette tradition catholique. Le 17e article de la Confession d'Augsbourg condamne les rêves juifs millénaristes que les anabaptistes avaient adoptés. Cependant, le penchant naturel vers toute doctrine moins

1. Le pape déclara de foi : *Homines pios plene purgatos vel justos ex hac vita discedentes statim consequi beatitudinem, et visione Dei beatifica perfrui.*

2. *In Deut.*, 4, dist. 43, q. 2, a. 1.

3. *De Rom. Pont.*, I, 3, c. 17.

4. *De Inc.* P. 2, disp. 50, sect. 8.

5. Franzelin. *De div. Trad.*, th. XVI, p. 194, sq. — Kirchen lexicon, III, c. 147.

Digitized by Google

spirituelle, et puis le besoin d'attendre dans l'avenir un règne visible de l'Église, rendirent peu à peu les protestants plus enclins aux doctrines chiliastes. Plusieurs de leurs plus fameux docteurs, Petersen, Horch, Küster, au XVIIe siècle, Bengel au XVIIIe, et la plupart des modernes se montrent sympathiques à cette erreur.

Voici la substance de la doctrine du grand évêque d'Hippone, dans son ouvrage de la *Cité de Dieu* (1). Saint Augustin fait précéder le texte de l'Apocalypse, en l'introduisant par cette réflexion, où il laisse déjà pressentir sa manière de l'interpréter : « Le même évangéliste (saint Jean) parle de ces deux résurrections dans son Apocalypse, mais de telle sorte que quelques-uns des nôtres, n'ayant pas compris la première, ont donné dans des visions ridicules (2) ». La doctrine de saint Augustin est d'autant plus digne d'intérêt, que ce docteur déclare avoir interprété lui-même auparavant les mille ans de l'Apocalypse dans le sens littéral, sans toutefois, comme il l'ajoute, avoir admis aucune volupté charnelle dans ce long règne des élus avec le Christ.

De même, dit-il, qu'il y a deux générations, l'une selon la chair, l'autre selon la grâce, de même aussi, mais en ordre inverse, il y a deux résurrections, la première selon la grâce, la seconde selon la chair. Or, le démon commence à être lié, au moment où commence pour les membres de l'Église la résurrection selon la grâce. Banni des cœurs qui lui appartenaient, le démon s'enfonce davantage dans l'abîme spirituel des cœurs qu'il cesse de posséder. Les âmes ainsi ressuscitées, qu'elles vivent encore sur la terre ou que déjà elles soient séparées de leurs corps, règnent avec JÉSUS-CHRIST, et ce règne durera mille ans, c'est-à-dire pendant tout le temps qui s'étendra depuis cette première résurrection jusqu'à la grande lutte qui marquera la fin des temps. Alors le démon sera relâché, non pas en ce sens qu'il reprendra possession de tous ceux dont il s'est vu banni, mais en ce sens qu'il pourra tenter des efforts plus violents pour s'y installer de nouveau et que, de fait, il parviendra à reprendre possession d'une partie des âmes qui croyaient, mais qui n'étaient point cependant du nombre des prédestinés.

Voilà, dans ses grandes lignes, la doctrine de saint Augustin, doctrine adoptée, sauf quelques nuances diverses, par la tradition catholique, touchant la manière figurée d'interpréter le passage de l'Apocalypse. Les autres textes de l'ancien Testament qui parlent

1. L. XX, c. 7, 8, 9.

2. Dans le chap. 6 qui précède, saint Aug. a commenté le passage de l'évangile de saint Jean V. 25.

Digitized by Google

de la réhabilitation et de la reconstruction de Jérusalem ont été également interprétés depuis lors dans le sens figuré, par la tradition constante des Pères et des scripturistes. Tels sont notamment les sept derniers chapitres d'Ézéchiel, que saint Jérôme, tout en reconnaissant la difficulté insurmontable du problème, s'obstine à ne vouloir admettre que dans le sens allégorique. « Loin de nous, s'écrie-t-il, l'idée d'attendre du ciel, selon les fables judaïques, une Jérusalem d'or et de pierreries précieuses, de nous soumettre de nouveau à l'affront de la circoncision, d'offrir des sacrifices de taureaux et de béliers et de nous endormir au repos du sabbat (1). »

***

Ce que je viens de dire résume la question du chiliasme tel qu'on l'a connu et qu'on a eu coutume de le considérer pendant de longs siècles, avec sa double résurrection et son règne de mille ans entre les deux résurrections.

Mais l'opinion citée plus haut de M. l'abbé Bigou, est loin d'être aussi grossière: aussi mérite-t-elle une analyse spéciale. D'après ce théologien, le règne millénaire du Christ doit être conçu sans résurrection préalable. Ce règne illimité n'est pas temporel, mais purement spirituel. Cependant, ce qui est prédit de la reconstitution d'Israël et de Jérusalem doit être entendu à la lettre de ce peuple et de cette ville, et ne peut pas s'appliquer seulement à l'Église catholique issue des nations. Ce règne millénaire doit absolument être admis, sans cela les prophéties annonçant l'universalité du triomphe du Christ sur Satan ne recevraient pas une réalisation digne d'elles.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de la controverse soulevée par cette thèse. Je renvoie pour cela le lecteur aux écrits mêmes du docteur néo-chiliaste (2) et à ceux de ses principaux contradicteurs, le P. Knabenbauer, le P. Corluy, le P. Desjacques, et M. le docteur Didiot, auxquels l'auteur de l'*Avenir* vient de répondre par une série d'intéressants articles dans la *Science catholique* (3). Je veux me borner à exposer quelques considérations doctrinales suggérées par l'examen de ce système.

Le premier tort de la thèse de M. l'abbé Bigou, c'est d'être contraire à une tradition constante dans l'Église depuis le cinquième

1. *Ezech.*, XXXVI.

2. *L'Avenir ou le règne de Satan et du monde prochainement remplacé sur la terre par une domination indéfinie de* JÉSUS-CHRIST *et de l'Église. — Justification du nouveau millénarisme. — Future universalité du règne de* JÉSUS-CHRIST *et de l'Église.*

3. Livraisons de septembre, octobre et novembre 1890.

Digitized by Google

siècle. L'auteur sent la force de cette objection ; aussi il déploie tous les ressorts de sa dialectique pour en diminuer la valeur. Je regrette qu'à ce propos il n'ait pas examiné plus sérieusement la doctrine, si autorisée cependant, du cardinal Franzelin, — dont il semble faire un théologien Italien, — touchant la valeur d'une semblable tradition. Pour arriver à amoindrir la force de la tradition, antimillénariste, M. l'abbé Bigou essaie de démontrer qu'une des conditions essentielles qui lui manquent, c'est l'*unanimité constante ;* l'unanimité ne suffit pas, il faut qu'elle soit constante. Or, dans le cas présent, elle n'est pas constante. C'est là, si je ne me trompe, une confusion. S'il suffisait pour enlever la constance, qu'une divergence de vues se fût produite sur une doctrine avant l'unanimité obtenue par suite même de la controverse, jamais il ne pourrait se faire que la tradition parvînt à s'affirmer dans le cours des siècles. J'accorde que, si l'unanimité, après avoir existé à une époque, était rompue à l'époque suivante, on ne pourrait pas argumenter de cette première unanimité, celle-ci ne s'étant point maintenue ; mais lorsque, à la suite d'une controverse publique, le sentiment catholique finit par s'affirmer unanimement dans un sens déterminé, sans plus jamais faiblir, le doute qui a précédé cette unanimité ne lui enlève pas sa constance pour les siècles suivants. Au contraire, une telle unanimité permanente, après une époque d'hésitation, est plus significative que celle qui existe sur un point au sujet duquel il ne s'est jamais élevé aucun doute. Or, telle est l'unanimité de la tradition contre le chiliasme ancien, et contre l'interprétation littérale des passages de la Bible qui y ont rapport. Telle encore était l'unanimité de la tradition touchant l'Immaculée Conception, lorsque Pie IX promulgua le dogme. De ceci il résulte que l'unanimité de la tradition, quoi qu'en dise M. Bigou (1), peut faire en sorte qu'une doctrine fausse, mais libre, à une époque, devienne proscrite et une hérésie, à une époque suivante. Mais l'inverse est impossible, parce que la tradition, une fois véritablement affirmée, ne peut se dédire, sans cela elle cesserait d'être l'expression de l'infaillibilité de l'Église.

Mais ici, l'auteur de l'*Avenir* croit pouvoir rétorquer l'argument, et j'avoue qu'il y met autant d'habileté que de bonne humeur. A l'en croire, le consentement des Pères dans la question du millénarisme contre l'interprétation littérale des passages bibliques en question, n'est pas plus à considérer que ne l'était, du temps de

1. Livraison d'octobre, p. 705-706

Digitized by Google

Gallilée, le consentement des Pères et des docteurs en faveur de l'interprétation littérale des textes de l'Écriture où il est fait mention du mouvement du soleil. S'appuyer sur la tradition antichiliaste, c'est donc implicitement motiver les condamnations formulées en 1616 et en 1633 contre l'illustre astronome florentin. « Assurément, ajoute l'auteur avec quelque malice, si Franzelin avait vécu du temps de Gallilée, il l'aurait condamné impitoyablement ; car il aurait raisonné comme l'avait fait alors le cardinal Bellarmin, écrivant ainsi au P. Foscarini, en 1615 : « Comme vous le savez, le concile défend d'interpréter l'Écriture contre le sentiment commun des saints Pères. Considérez maintenant dans votre prudence, si l'Église peut tolérer qu'on donne aux Écritures un sens contraire aux saints Pères et à tous les interprètes grecs et latins. » Suit une pointe plus malicieuse encore,et certes moins imméritée,à l'adresse du P. Hilaire, adversaire obstiné, comme on sait, du système de Copernic.

Tout cela est fort spirituel ; mais plus captieux que solide. La comparaison entre les deux traditions pèche par un double côté. D'abord la tradition antimillénariste est le fruit d'une première époque de controverse. Elle s'est produite après que l'attention de l'Église eut été appelée sur cet aspect du dogme ; elle est le résultat d'une recherche approfondie, et, une fois acquise, elle n'a fait que s'accentuer d'âge en âge.La tradition touchant le mouvement solaire, au contraire, est purement négative ; elle s'est maintenue aussi longtemps que la controverse scientifique n'a pas été agitée. Dès que les savants ont commencé à douter de l'ancien système planétaire, ils ont aussi, sinon tous, du moins quelques-uns, et Galilée le premier, — c'est même là ce qui a provoqué l'instruction de sa cause, — cherché des arguments dans l'Écriture en faveur du mouvement de la terre ; et à mesure que le système de Copernic s'est trouvé scientifiquement démontré, les théologiens ont opiné pour l'interprétation figurée des passages en apparence contraires au mouvement planétaire. Ainsi donc, d'une part, la tradition antichiliaste est positive, formelle, constante ; de l'autre, la tradition touchant l'évolution du soleil est négative, matérielle, sans stabilité.

Mais il y a plus.Si l'on considère de près l'objet de l'une et de l'autre tradition, il est aisé de se convaincre qu'il y a entre elles une grande disproportion. La première a pour objet des passages directement inspirés; la seconde tombe sur des textes d'une inspiration seulement indirecte. Je ne m'arrêterai pas ici à faire valoir la différence entre l'inspiration directe ou *per se*,et l'inspiration indirecte ou *per accidens*.

Digitized by Google

Je la suppose connue et admise. Inutile également, je pense, de démontrer que les nombreuses prophéties d'Isaïe, d'Ézéchiel, de l'Apocalypse, annonçant le rétablissement d'Israël et de Jérusalem, et le règne du Christ sur la terre avant la fin des temps, sont d'une importance si grande, au point de vue du dogme, que Dieu a voulu d'une manière directe les révéler aux hommes. Au contraire, les sentences de la Bible où, suivant la manière commune de parler, le soleil est dépeint comme s'il tournait autour de la terre, sont plutôt d'une importance secondaire, et seulement inspirées en tant qu'elles font partie d'un livre inspiré. Il suit de là que le double consentement de la tradition sur la manière d'interpréter ces différents passages ne peut pas être mis sur le même pied. Cela est plus vrai encore pour quiconque professe les principes de M. Bigou touchant les conditions requises afin que le consentement des Pères, sur la manière d'interpréter un texte de l'Écriture, soit obligatoire et infaillible, et qui pose comme troisième condition, que le consentement tombe sur « une question de foi, ou une vérité divinement révélée et obligatoire pour la conscience », et non sur une question reconnue libre.

Ces considérations suffiront, je pense, pour convaincre le lecteur de la valeur de la tradition antichiliaste. Cependant j'ai hâte d'ajouter que cette tradition supposant le chiliasme ancien n'a pas toute sa force contre le système mitigé, tel que M. l'abbé Bigou cherche à le réhabiliter. Elle vaut cependant, même contre ce millénarisme adouci, en tant qu'elle proscrit l'interprétation littérale des passages de la Bible qui, pris dans ce sens, servent de base à ce système.

Mais il est temps de considérer de plus près quelques-uns des aspects dominants de ce néo-chiliasme. Je n'aurai pas de peine à être modéré dans mes appréciations, et certes je ne voudrais pas souscrire à plusieurs censures plus personnelles que doctrinales infligées à l'auteur, surtout par l'un de ses contradicteurs.

La pensée génératrice du système de M. Bigou semble être la disproportion manifeste qui existe entre les fruits obtenus jusqu'ici par la Rédemption et les magnifiques promesses tant de l'ancien que du nouveau Testament. Le prophète royal a annoncé que « tous les rois de la terre adoreront le Messie, que toutes les nations le serviront », etc. (1); Amos a prédit « que toutes les nations afflue-

1. *Ps.*, 71.

Digitized by Google

ront vers la montagne de Sion » etc. (1); Isaïe a célébré en termes enthousiastes la même affluence des peuples vers Jérusalem (2); Daniel chante à son tour que « tous les peuples, toutes les tribus, et toutes les langues serviront le Fils de l'homme » (3); le Christ lui-même a promis « d'attirer tout à lui, quand il aurait été élevé» (4); enfin saint Paul proclame « que tout genou fléchira sur la terre au nom de JÉSUS et que toute langue confessera que JÉSUS-CHRIST est dans la gloire de Dieu le Père » (5). Or, si la fin des temps était proche, si l'avenir ne ménageait au règne du Christ une compensation sensible pour les pertes du présent et les maigres résultats du passé, peut-on dire que ces prophéties se sont réalisées? Évidemment non. Ainsi raisonne M. Bigou.

Distinguons bien deux choses dans une question de cette portée. D'abord, sommes-nous en droit de trouver si insuffisants les effets de la Rédemption tels que les âges écoulés et l'heure présente nous les offrent? Ensuite, le texte de ces prophéties exige-t-il une interprétation absolument rigoureuse ou plutôt morale?

Un mot d'abord de cette dernière question. Je m'étonne vraiment de l'aplomb avec lequel on exige une réalisation rigoureuse de ces mots *tous* les rois, *tous* les peuples, *toutes* les tribus, etc., alors cependant qu'il est manifeste que cette réalisation n'est plus possible. Hérode n'était-il pas un roi, les Césars n'étaient-ils pas des rois? Donc, si la réalisation rigoureuse est la seule conforme à ces textes, c'en est fait, n'en parlons plus, ils ont failli.

Que si une universalité morale suffit pour sauvegarder la véracité de ces prophéties, comment en déterminer la limite, surtout que cette universalité, opposée au particularisme juif, avait déjà une grande force d'expression dans la seule destination universelle des promesses messianiques? Encore une fois, en vertu de quelle loi tracer la limite en deçà de laquelle le texte n'est plus sauvegardé? Certes, nous nous trouvons ici dans une grande latitude. Le triomphe prédit est un triomphe moralement universel. Ce triomphe a-t-il eu lieu déjà, oui ou non? Les siècles chrétiens, pendant lesquels, malgré les crimes et les vices, le Christ régnait sur tout le monde civilisé, sont-ils donc une si petite manifestation de cet empire que le Christ a exercé du haut de sa croix?

1. Ch. II.
2. Ch. LX.
3. Ch. VII.
4. *Jo.*, XII.
5. *Phil.*, II, 8.

Digitized by Google

Mais, répond-on, qu'est-ce que ce triomphe à côté des millions et des millions de malheureux demeurés dans l'ignorance de la vérité ? L'Europe civilisée du moyen âge n'était, après tout, qu'une mince partie du globe. Sans doute. Mais qui oserait tracer à Dieu lui-même le plan de la Rédemption ?

Nous touchons ici au mystère redoutable de la prédestination. Qui niera que la Providence divine eût pu incliner aussitôt devant la croix l'orgueil de Jérusalem, d'Athènes et de Rome, envoyer les successeurs des apôtres dans toutes les terres habitées, attirer littéralement tout au Christ-Rédempteur? Dieu ne l'a pas voulu. Il ne nous sied pas de lui en demander compte. Peut-être même, si nous scrutions à fond les Évangiles, y trouverions-nous assez de sentences et de paraboles austères, pour nous montrer que le nombre des élus sera toujours restreint en comparaison de celui des appelés et que la persécution ici-bas est la loi ordinaire de l'Église militante.

Et puis, il importe grandement de le remarquer, les résultats de la Rédemption se mesurent moins à la quantité qu'à la qualité. Quel ensemble de fruits admirables que la seule sainteté de Marie ! Parcourons de la pensée l'héroïsme de tous les martyrs, de tous les confesseurs, de toutes les vierges ; mesurons la victoire de la croix, avec ses renoncements, sur la fascination voluptueuse du paganisme antique. Qui donc serait assez peu sensible aux splendeurs incommensurables de l'ordre moral, pour ne pas reconnaître, à la vue de ces conquêtes, que le christianisme a, dans un sens très réel, attiré tout à lui et dompté le monde ? Si déjà, témoins de la première efflorescence de la foi et de la cruauté des Césars, les Pères des premiers siècles ont pu croire l'Antéchrist venu et la fin du monde prochaine, ne serions-nous pas en droit de trouver, dans la longue période de paix relative qui suivit les persécutions, un accomplissement satisfaisant des promesses qu'ils connaissaient mieux que nous ne les connaissons ? Peut-être même, en mesurant les âges écoulés depuis Constantin jusqu'aux prédécesseurs du protestantisme, pourrait-on retrouver dans ce long ascendant moral exercé par l'Église sur les destinées du monde, ce règne millénaire tout spirituel prédit dans l'Apocalypse.

Mais je ne voudrais pas insister sur cette pensée. J'accorde que sur ce point l'interprétation des Écritures est libre. Seulement, ce que je n'aime pas, c'est une affirmation catégorique en face d'un problème qui tient du mystère. Quant aux espérances d'un long avenir pacifique et glorieux, où l'Église régnera en maîtresse incontestée de l'erreur et embrassera dans son sein tous les peuples du monde,

Digitized by Google

loin de moi de les blâmer jamais. Le zèle des âmes, à quoi tend-il, sinon à les réaliser ? Seulement, pour sauvegarder le caractère de lutte et d'efforts qui marquera toujours la vie chrétienne ici-bas, il faudra laisser place dans ce règne pour toutes les contradictions qui exercent la foi et stimulent les vertus. Pourvu qu'aucun changement essentiel ne se produise dans la vie chrétienne, les modifications accidentelles sont le fruit naturel des temps et se sont déjà produites sous des formes variées dans les âges précédents.Sous ce rapport, les contradicteurs de M. l'abbé Bigou me semblent avoir outré quelque peu leurs attaques,

***

Le point sur lequel je suis le plus éloigné de souscrire au néo-chiliasme de ce théologien, est celui qui concerne la restauration matérielle du royaume, du peuple, voire du culte juif. Monsieur Bigou me permettra de croire qu'il n'a poussé qu'à regret si avant la conséquence de ses prémisses.Certes, il le devait, puisqu'il partait du principe de l'interprétation littérale de l'Écriture dans ces passages prophétiques. Mais il aurait pu se borner à admettre un long règne messianique à venir, sans se mettre dans une aussi dure nécessité. Car vraiment elle est dure, et toutes les ressources de son esprit subtil ne suffisent pas pour l'atténuer. Et encore l'auteur n'a-t-il pas la consolation d'être resté entièrement fidèle à l'interprétation littérale qui l'a séduit. En effet, dans le seul passage de l'*Apocalypse*, je le prends plusieurs fois en défaut. L'enchaînement de Satan, le long règne pacifique et le relâchement de la bête, doivent être pris à la lettre ; mais la première résurrection, l'auteur l'admet-il à la lettre ? Ce règne, le borne-t-il à mille ans, à la lettre ? Non. Nous voici donc dans un système mixte. Pourquoi, dès lors, le système allégorique, pur et simple, ne sera-t-il pas préférable ?

Le même défaut se rencontre dans les interprétations littérales qu'il essaie de certains passages prophétiques, notamment d'Ézéchiel et d'Isaïe. Le tremblement de terre qui élèvera Sion au-dessus de toutes les collines des environs, la source thermale que la commotion fera jaillir de son sein, avec des propriétés hygiéniques merveilleuses, — je ne relève pas l'explication des arbres d'Ézéchiel, elle me semble par trop mesquine, — tout cela est violent, passablement naturaliste et peu poétique, si vous voulez ; du moins, c'est littéral. Mais devant « des fondements formés de saphirs, des remparts bâtis de pierres précieuses, des forteresses en jaspe », l'allégorie devient tout à coup évidente. J'avoue que cette contradiction est

Digitized by Google

moins saillante dans des passages séparés, et que souvent cette interprétation différente pourra se pratiquer légitimement pour différentes prophéties. Mais il semble clair que tous ces oracles qui ont pour objet la restauration de Sion, présentent le même caractère. C'est un même événement annoncé dans le même style imagé, avec la même couleur orientale.

La difficulté d'une interprétation allégorique soutenue n'est pas une raison pour nier que ce soit l'interprétation véritable. Voyez le *Cantique des cantiques*. D'après l'opinion la plus probable, la seule qui paraît sauvegarder suffisamment la sainteté des Écritures, cette hymne n'a qu'un sens purement allégorique, sans fondement historique. Et cependant, quelles difficultés dans l'interprétation, et que de divergences entre les meilleurs exégètes !

Dans toute cette partie judaïsante de sa thèse, M. l'abbé Bigou semble n'avoir pas assez considéré deux choses, très importantes cependant. D'abord, il n'a pas assez remarqué que le véritable peuple d'Israël est Israël devenu chrétien ; à lui s'adressent tout naturellement les promesses des prophètes. Ainsi que l'observe fort justement le P. Knabenbauer, on trouve la marche suivante dans la plupart des prédictions du règne messianique : châtiment du peuple et captivité, retour de l'exil et restauration matérielle, accomplissement des promesses dans le Christ. Souvent les deux restaurations se compénètrent, mais ce n'est pas une raison pour voir dans le texte sacré une double restauration matérielle, la première après l'exil, la seconde après la grande dispersion. Une semblable compénétration se rencontre dans la prophétie où JÉSUS-CHRIST a annoncé à la fois la destruction de Jérusalem et le cataclysme de la fin du monde.

Le second point trop peu pris en considération par le théologien néo-chiliaste, est que le judaïsme n'a eu jadis d'autre raison d'être, d'autre mission, que de préparer le christianisme, en professant le monothéisme, en conservant les prophéties messianiques et en pratiquant le culte figuratif donné par Dieu à Moïse. Quand l'élite des fils d'Abraham eut embrassé la doctrine de JÉSUS ; quand le Christ eut réalisé tous les oracles et condensé tout le culte mosaïque dans le sacrifice eucharistique, commémoratif de celui du Calvaire, le judaïsme avait donné son fruit. Il répugne donc de voir se renouveler sous la loi chrétienne, quelque chose des rites anciens pratiqués sous la loi juive. L'Apôtre, dans sa lettre aux Hébreux, est formel sur ce point. Toutes les raisons que M. l'abbé Bigou fait valoir pour enlever à cette restauration partielle du culte mosaïque ce qu'elle

Digitized by Google

a de manifestement inadmissible, est dépourvu de force probante. Je m'étonne vraiment que l'auteur s'en montre assez satisfait pour les annoncer à ses lecteurs comme une heureuse trouvaille en disant: « Eh bien, nous trouvons maintenant pour un fait si singulier des raisons d'être que nous n'avions pas soupçonnées jusqu'ici. » Pour moi, franchement, ce que je ne soupçonnais pas jusqu'ici, c'est que, pour motiver une telle anomalie, un esprit aussi délié pût se contenter d'explications si futiles.

Est-ce à dire que le retour des Juifs à la foi chrétienne ne soit pas prédit dans l'Écriture comme un fait très important? Loin de là. Le texte de saint Paul ne laisse aucun doute à cet égard, et sans voir dans les effets que ce retour est destiné à produire sur les peuples chrétiens tout ce qu'y voit M. l'abbé Bigou, on peut, sans témérité, oui, on doit appeler cet événement de tous ses vœux. Peut-être même est-il permis de voir une préparation lointaine de son accomplissement dans la puissance grandissante des fils d'Israël et dans leurs efforts croissants pour recouvrer le territoire de la Palestine.

***

En terminant cette rapide analyse du système de l'auteur de l'*Avenir*, j'aime à citer avec lui un passage très remarqué du P. Monsabré, dans sa conférence sur l'*Amen de l'Histoire*. « Le règne actuel du Christ dans l'histoire humaine, n'est pas, et ne peut pas être le dernier mot de sa puissance ni des transformations qu'il doit faire subir aux temps nouveaux. Nous attendons encore l'accomplissement des prophéties qui promettent au Christ un règne « universel, pacifique et incontesté ». — Il doit dominer de l'orient au couchant et jusqu'aux confins de la terre; — il doit se faire connaître aux peuples qui n'ont jamais entendu parler de lui; — il doit voir entrer toutes les nations dans son héritage; — il doit recevoir les adorations de tous les rois, et enrôler tous les peuples à son service; il doit, en étendant son empire, donner la paix à toute créature; il doit enfin, selon sa propre parole, attirer tout à lui. Or, aucune de ces magnifiques promesses ne s'est réalisée, jusqu'ici, de manière à satisfaire pleinement les espérances qu'elles nous donnent. »

Certes, voilà une affirmation bien nette des aspirations immenses que le spectacle des défaillances modernes jointes au souvenir des luttes passées nourrit dans tous les cœurs épris du règne universel et incontesté du Christ. Et cependant, la même bouche éloquente qui faisait naguère tomber ces fières paroles du haut de la chaire

Digitized by Google

de Notre-Dame, a, plus récemment encore, dans un discours prêché sur le jugement dernier à S. Andrea della Valle de Rome, dépeint les calamités qui affligent l'Église à l'heure présente comme des signes précurseurs de la fin des temps.

Qu'est-ce à dire? sinon que Dieu, dans sa sagesse suprême, a dérobé aux regards même les plus pénétrants le problème des siècles comme celui de nos courtes années, afin de nous aider à pratiquer ce conseil de l'Apôtre : *Non sapere plus quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem*. Reconnaissants du passé, industrieux à faire servir à l'extension du règne du Christ les ressources du présent, sachons pour l'avenir nous en remettre aux desseins impénétrables de la prédestination divine. Nourrissons, sans doute, nos cœurs d'espérances illimitées, mais aussi pénétrons-les de craintes salutaires ; et soit que la Providence divine réserve encore à la Croix un long règne pacifique dans ce monde, soit qu'elle se dispose déjà à frapper de sa verge les derniers coups qui engloutiront pour jamais sous les flots de l'abîme l'armée des Pharaons obstinés à poursuivre son peuple élu, soyons assidus à chanter avec David les miséricordes et les justices de Jéhovah (1), et prêts à célébrer avec Moïse et avec Isaïe les magnificences de son action souveraine et toute-puissante (2).

D. L. J.

1. *Misericordiam et judicium cantabo tibi Domine.* Ps. C, 1.

2 *Cantamus Domino : gloriose enim magnificatus est.* Exod. XV, 1. — *Cantate Domino quoniam magnifice fecit.* Isaï. XII, 5.

Digitized by Google

UN COUP D'ŒIL SUR LA MARCHE DES

AFFAIRES EN COUR DE ROME.

C'EST à Rome, centre de la catholicité, que se traitent les affaires de deux cent millions de catholiques. Affaires des diocèses, affaires des Ordres religieux, affaires des missions, affaires des particuliers, tout afflue à Rome, aux pieds du Souverain Pontife, vicaire de JÉSUS-CHRIST.

Il est peu de sujets aussi intéressants à étudier que les rouages de la vaste administration des affaires ecclésiastiques à Rome, rouages formés peu à peu, à travers la marche des siècles, à mesure que des besoins nouveaux se faisaient sentir. Il n'existe point ailleurs d'administration qui s'en rapproche, ni par la multiplicité des sujets à traiter, ni par le soin consciencieux que l'on met à les examiner et à les élucider.

Celui qui arrive à Rome pour la première fois, chargé de quelque affaire à traiter *in curia*, se sent pris de vertige. En face de ces interminables listes de prélats, de Congrégations, d'employés inférieurs que lui fournit la *Gerarchia Cattolica*, quelque préparé qu'il puisse être en théorie à ces sortes d'occupations, il cherche longtemps avant de pouvoir s'orienter dans ce qui lui paraît un impénétrable dédale, mais ce qui est au fond une admirable organisation, digne de l'Église et des graves intérêts qui sont confiés par Dieu à sa maternelle sollicitude.

Nous invitons aujourd'hui nos lecteurs à nous suivre dans une promenade rapide à travers le monde des affaires ecclésiastiques à Rome. Ce ne sera guère qu'une vue prise à vol d'oiseau, car nous ne ferons qu'effleurer, qu'indiquer au passage. Nous ne nous proposons rien moins qu'une étude approfondie du sujet.

A tout seigneur tout honneur. Tout pouvoir, à Rome, émane du Souverain Pontife, qui tient la place de JÉSUS-CHRIST et a reçu de Lui l'autorité. Il lie et il délie; ce qu'il a fait sur la terre est confirmé dans le ciel.

Allons donc tout droit au Vatican. Franchissons le seuil de la porte de bronze, saluons en passant le poste de la garde suisse, cette

Digitized by Google

fidèle milice du pape, dont le costume original, aux couleurs nous rappelant la patrie belge,est dû au crayon inventif de Michel-Ange. Au lieu de marcher droit devant nous, de gravir les marches de l'escalier royal, l'un des plus grandioses que l'on puisse voir, pour arriver aux parties les plus artistiques de la demeure des papes, les stances et les loges de Raphaël, la Pinacothèque, les salles Royale et Ducale, la chapelle Sixtine, prenons l'escalier à droite qui nous mène à la cour de Saint-Damase.

Arrêtons-nous au premier palier, et sonnons chez Mgr le maître de chambre. C'est là, dans les beaux salons de Mgr della Volpe, que nous rencontrerons tous les étrangers venus à Rome pour voir le Saint-Père ; ils viennent demander une audience, et, en temps d'affluence, le digne prélat a fort à faire pour ne froisser personne sans abuser des forces et du temps de son vénéré Maître. Les évêques, prélats,les personnages importants, quels qu'ils soient, obtiennent toujours leur audience, surtout s'ils viennent pour affaires.Quant aux simples fidèles, eux aussi, s'ils sont patients,parviennent presque toujours à voir le Saint-Père ; mais il y a différentes sortes d'audiences.

En temps de pèlerinage, le Saint-Père dit parfois la messe pour les pèlerins, soit à la salle du Consistoire, non loin de ses appartements, soit à la grande salle des Canonisations, au-dessus du portique de Saint-Pierre, soit, enfin, à Saint-Pierre même à l'autel de la Confession. D'autres fois, il donne de grandes audiences publiques, dans lesquelles il prononce un discours, et admet ensuite un certain nombre de notabilités à lui être présentées. Ces audiences ont généralement lieu à la salle Ducale, qui fut décorée par Pie VII et porte ses armes. Il y a enfin un autre genre d'audiences de pèlerinage : ce sont celles,peut-être les plus agréables,où Sa Sainteté admet quelques centaines de pèlerins dans les galeries qui mènent à ses appartements. Ils sont là,disposés par familles,par petits groupes diocésains. Le Saint-Père passe dans les rangs, s'arrête devant chaque groupe, leur adresse quelques mots paternels, distribue parfois des médailles et se laisse baiser la main. Toujours on revient enchanté de ce genre d'audience.

En temps ordinaire, le Saint-Père, dont les moments sont très absorbés par les audiences d'affaires, n'est pas prodigue d'audiences particulières, et nul ne saurait lui en faire un grief. Cependant, il reçoit parfois le jeudi, de midi à deux heures, et si l'on parvient à être du nombre des élus, on a tout lieu de s'en féliciter, car le

Digitized by Google

Saint-Père leur fait l'accueil le plus bienveillant. Il reçoit dans la salle du Trône ; tous ceux qui ont obtenu du maître de chambre un billet de convocation, se trouvent réunis dans la grande salle des Tapisseries, et chacun est introduit à son tour ; on se prosterne devant le Pape, on lui baise la mule et souvent la main, et l'on s'entretient avec Sa Sainteté de cinq à dix minutes, suivant les circonstances. Aux deux côtés du Pape se tiennent debout Mgr le majordome et Mgr le maître de chambre; celui-ci fait au Saint-Père les présentations.

Il y a encore un genre d'audience très recherché: c'est l'admission à la messe privée du Pape, dans sa petite chapelle particulière, derrière la salle du Trône, tout près de ses appartements privés. Dans ce cas, on peut recevoir, si l'on est laïque, la sainte communion de la main du Saint-Père, assister à la messe d'actions de grâces qui se dit en sa présence, et être admis ensuite pendant quelques instants à parler à Sa Sainteté et à recevoir sa bénédiction.

Toutes les audiences que nous venons d'énumérer ne sont pas des audiences d'affaires. Aussi faudrait-il bien se garder d'entretenir alors le Saint-Père d'une affaire proprement dite, demandant une décision de la cour de Rome, à moins que le Saint-Père déjà au courant de la question, ne vienne à en parler le premier.

Les audiences d'affaires se donnent les autres jours de la semaine, aux heures qui ne sont point prises par les audiences fixes des cardinaux préfets de congrégations, des secrétaires de congrégations et autres prélats chargés officiellement des affaires de l'Église. Ne croyons point, cependant, que chacun puisse aller entretenir le Saint-Père lui-même de ses affaires ; ce n'est là que l'exception, on le comprend sans peine, et il faut user d'une sage réserve dans la demande d'une telle audience. On ne va généralement au Saint-Père, que lorsqu'une affaire est des plus importantes, que déjà elle a été soumise aux congrégations, et qu'elle est assez avancée pour être considérée comme résolue. Ces audiences se donnent dans le cabinet de travail du Saint-Père, qui est la dernière pièce de son appartement avant d'arriver à la partie absolument privée de son habitation.

Que de fois, étant à Rome, ne gravit-on point les marches de ce bel escalier de marbre blanc qui conduit de la cour de Saint-Damase aux appartements du Souverain-Pontife ! Et cependant, en vous y

Digitized by Google

conduisant aujourd'hui, cher lecteur, je me sens ému encore, rien qu'au souvenir des impressions que l'on ressent, en ces lieux d'où partent les décisions les plus graves de la terre !

Tenons-nous un moment en observation dans la salle Clémentine, à l'heure des audiences d'affaires. Voici le cardinal préfet des Rites: il s'avance un portefeuille sous son manteau de pourpre ; les soldats lui présentent les armes. Le voilà qui traverse la salle des *Bussolanti* et se perd à nos yeux dans l'enfilade de salons qui vont le conduire devant le vicaire de JÉSUS-CHRIST. Lorsqu'il en sortira, le culte d'un saint sera approuvé, tel office nouveau sera décrété, une canonisation attendue avec anxiété depuis un siècle sera enfin arrivée à terme. Ces décisions que le cardinal emporte dans ses mains vont remuer le monde jusqu'aux îles les plus lointaines de l'océan.

C'est au tour maintenant du secrétaire des Évêques et Réguliers. Peut-être va-t-il proposer au pape l'approbation d'un Ordre nouveau, qui travaille déjà dans la vigne de JÉSUS-CHRIST et n'attend que la parole de son Vicaire pour prendre un nouvel essor et étendre ses bienfaits et son apostolat à des peuples avides de lui ouvrir ses portes.

Un autre jour, ce sera le Grand Pénitencier : il s'agira d'intérêts spirituels des plus graves. Le pape écoutera, se fera donner un rapport exact des travaux de la Congrégation et décidera en dernier ressort, sur les dispenses, les cas de réserve, la vente de biens ecclésiastiques et autres affaires non moins importantes.

Le préfet de l'Index viendra à son tour : une parole du pape condamnera tel livre, prêt à faire des ravages dans les rangs des brebis de son bercail. Puis défileront tour à tour, les préfets ou secrétaires des Indulgences, du Concile, de la Consistoriale, des Études et d'autres congrégations, non moins importantes. Le cardinal-vicaire, lui aussi, viendra rendre compte au pape des affaires de son propre diocèse de Rome, en attendant que le vénérable cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, vienne l'entretenir du merveilleux développement de la foi dans l'Inde, de la création de nouveaux évêchés en Amérique et de l'évangélisation de la brûlante Afrique, pénétrée déjà de part en part par l'annonce de la bonne nouvelle de l'Évangile.

Un autre jour, revenant prendre votre poste d'observation, vous verrez entrer chez le pape tel patriarche de rite oriental, arménien, chaldéen, grec-melchite ou autre. Le Saint-Père l'accueillera en frère et en fils bien-aimé, le louera de sa fidélité, l'encoura-

Digitized by Google

gera dans ses tribulations, l'aidera de ses conseils et de ses dons, ne le congédiant point sans l'exhorter à ramener à l'unité du bercail de JÉSUS-CHRIST, la partie séparée de son troupeau. Puis viendra un évêque-missionnaire, entouré de ses noires ouailles : ils vont voir pour la première fois cet homme tout blanc dont on leur a tant parlé, ce père de ceux qui prient; ils s'inclineront sous sa main bénissante et iront dire ensuite à leurs frères encore idolâtres qu'il fait bon être enfant du pape.

Enfin, si par hasard vous vous trouvez dans les parages du Saint-Père un jour de réception diplomatique, au lieu de cardinaux et de prélats vous verrez défiler des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires. L'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la France, la Belgique, des nations lointaines du Nouveau Monde, même la Prusse protestante, et parfois même la schismatique Russie et l'Angleterre encore séparée, viendront présenter au Vicaire de JÉSUS-CHRIST leurs hommages et conférer avec lui sur les intérêts des peuples.

Ce sont rarement là des visites d'affaires. Les affaires diplomatiques se traitent plutôt avec le cardinal-secrétaire d'État pour revenir au pape par son canal. Ces réceptions sont cependant de la plus grande importance au point de vue des relations du chef de l'Église avec les États.

Montons d'un étage maintenant, passons par les salons du secrétaire d'État. S'il n'est pas neuf heures, vous ne le trouverez pas ; car il sera auprès du Saint-Père. Tous les matins il a son audience ; elle est pour le pape une des plus importantes de sa journée En effet, le secrétaire d'État est son bras droit, son homme de confiance par excellence. Les affaires les plus graves et les plus diverses lui passent entre les mains pour arriver au pape. C'est lui qui s'occupe surtout de la nomination des évêques et qui dirige la diplomatie pontificale. Passez une heure dans ses salons, et vous verrez quel genre de monde il reçoit; matin et soir ils sont ouverts à certaines heures. Le mardi et le jeudi sont réservés aux diplomates ; les autres jours vous y verrez entremêlés, évêques, prélats, chefs d'ordres religieux, laïcs de distinction et autres. Nul ne reçoit avec plus de dignité et d'affabilité à la fois, que le cardinal Rampolla del Tindaro, homme d'une piété égale à son talent. Jamais pape ne pourrait trouver ministre plus fidèle ; aussi lui donne-t-il toute sa confiance.

La secrétairerie d'État, de création relativement récente, puisque saint Charles Borromée en fut le premier titulaire, l'emporte aujour-

Digitized by Google

d'hui en importance sur les autres secrétaireries palatines. Elle est devenue un des principaux rouages de l'administration pontificale.

Ses bureaux sont au Vatican même; on y arrive des appartements du cardinal en parcourant la galerie des cartes géographiques et sans changer d'étage. C'est là, dans leurs salons respectifs, que l'on peut trouver les deux aides principaux de Son Éminence, Mgr le substitut et Mgr le secrétaire des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires, qui n'est autre, en ce moment, que notre sympathique ancien Nonce de Bruxelles, Mgr Ferrata.

Là, règne une grande activité. Pour peu que vous soyez connu et que vous ayez là quelques accointances, vous pénétrerez sans peine dans les bureaux mêmes, vous y verrez écrire par de nombreux titulaires tant ecclésiastiques que laïques, les lettres du cardinal-secrétaire d'État que les journaux nous rendent parfois après, vous y verrez expédier les télégrammes du pape, classer méthodiquement et conserver dans des cartons les adresses que reçoit Sa Sainteté, et auxquelles il est toujours répondu. C'est de là encore que partent les décorations pontificales, les titres de noblesse et autres faveurs de ce genre, les nominations aux divers postes dans les congrégations romaines, sans parler des affaires les plus graves liées à la diplomatie et ne rentrant pas spécialement dans la sphère des congrégations ; celles-ci se traitent surtout dans cette section, de création récente, appelée des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires. Elles demandent le concours des hommes les plus habiles et les plus expérimentés de la cour de Rome.

Sans sortir du Vatican, nous trouvons encore plusieurs centres d'affaires, se rattachant directement au Souverain Pontife. Et d'abord, dans la même aile que la secrétairerie d'État, mais un étage plus bas, sont les appartements de Mgr l'Auditeur de Sa Sainteté. Ce prélat est chargé de l'examen des candidats à l'épiscopat, principalement pour l'Italie. Mais il occupe en même temps un poste de confiance, et le titulaire actuel, Mgr Boccali, est un des prélats qui jouissent de la plus grande intimité du Saint-Père. Tout le jour, il reçoit ; il traite officieusement les questions les plus importantes et fait le soir son rapport au pape, dont il est en quelque sorte l'oreille. C'est lui qui s'occupe surtout des affaires dont le Saint-Père a pris personnellement l'initiative. Il fut autrefois le secrétaire privé de Sa Sainteté qu'il suivit de Pérouse à Rome, lorsque le cardinal Pecci fut élevé à la papauté.

Le secrétaire privé est aujourd'hui Mgr Angeli ; par lui aussi on

Digitized by Google

peut arriver au Saint-Père, pour des affaires particulières. Enfin, il y a encore le secrétaire des lettres latines, et celui des lettres aux princes. Ils rédigent ces lettres personnelles du Saint-Père, signées de sa main, dont il honore les évêques, les souverains, certains auteurs distingués qui lui ont fait hommage de leurs œuvres, et d'autres fils dévoués de l'Église. Souvent, ces lettres sont faussement qualifiées de *Brefs*. Un bref est un document officiel du pape, écrit sur parchemin, qui ne s'emploie que pour la concession de faveurs, et ne porte point la signature du pape, mais l'empreinte de l'anneau du pêcheur.

N'oublions pas, avant de sortir du Vatican, de visiter un autre bureau, celui des aumônes du Saint-Père, l'aumônerie pontificale, établie dans la cour de la caserne des Suisses. C'est ici qu'on voit se presser en foule, surtout aux abords des grandes fêtes, les pauvres de Rome. Ils portent leur requête, contresignée par leur pasteur, ou viennent recevoir de la main des prêtres désignés pour cette charge ce qui leur a déjà été alloué sur le budget des bonnes œuvres du pape. Spectacle touchant ! Le Saint-Père dépouillé, prélève sur ses modiques ressources des sommes relativement importantes, pour secourir des enfants bien-aimés qui sont eux-mêmes, comme disait saint Laurent, le trésor de l'Église. On aura beau enlever au pape ses sujets, on ne lui ravira point les pauvres, ses enfants les plus chers.

On compte encore à Rome, outre le Vatican, plusieurs grands centres d'affaires ecclésiastiques. Le premier et le plus important de tous est le palais de la Chancellerie, où la plupart des congrégations ont leurs bureaux. Puis vient le palais de la Propagande, à la Place d'Espagne, où se traitent toutes les affaires des pays de missions. Enfin, la Daterie, près du Quirinal, d'où s'expédient les bulles papales, la secrétairerie des Brefs, près de S. Maria della Pace, et le palais du Saint-Office derrière la colonnade de St-Pierre.

Un pénible souvenir se rattache au palais de la Chancellerie et à son monumental escalier. C'est là, sous cette sévère galerie, au bas de cet escalier que gravissent sans cesse une foule de gens affairés, que fut assassiné, en 1848, de Rossi, le ministre du pape ! Son corps repose dans l'église de St-Laurent in Damaso, qui est enclavée dans le palais de la Chancellerie.

C'est en ce palais que réside l'Éminentissime cardinal vice-chancelier de l'Église romaine, poste occupé depuis bien des années par le vénérable cardinal Mertel. Ici aussi, au premier, se trouve la

Digitized by Google

grande salle de la chancellerie, qui ne sert plus guère aujourd'hui qu'à des séances académiques. A gauche se trouve la secrétairerie des Mémoriaux, l'une des secrétaireries palatines. Jusqu'en ces dernières années elle se trouvait au Vatican. Elle est le canal des faveurs pontificales accordées aux particuliers. C'est ici que l'on s'adresse pour obtenir la faveur de l'autel privilégié, de la bénédiction papale *in articulo mortis*, de la messe de minuit à Noël avec Communion, de la messe *de Beata* tous les jours, et bien d'autres.

Puis, il y a là les bureaux de l'Index, des Rites, des Indulgences, des Évêques et Réguliers, des Études, et d'autres congrégations moins suivies. Chacune a ses jours, ses heures, son portier, ses employés inférieurs et supérieurs, ses archives et ses parloirs. C'est là qu'on apprend la patience, vertu nécessaire partout en affaires et à Rome également. Mais, disons-le de suite, on a trop critiqué les bureaux de Rome sur ce point. Pour les affaires qui ne sont pas d'une importance capitale, il y a moyen d'aller vite ; à Rome, on a pour principe de s'occuper de ceux qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires : *petenti dabitur*. Pour peu que vous connaissiez les hommes et la marche des choses, vous n'aurez qu'à vous louer de la gentillesse, des prévenances et même de l'empressement de la plupart des employés de la curie romaine.

Quant à la haute prélature, tout observateur sensé est forcé de reconnaître que nulle part ailleurs il ne pourrait rencontrer une telle réunion d'hommes éminents.

« La société qu'entretiennent les uns avec les autres ces hommes « savants et sages, disait admirablement feu Mgr Hasley, archevêque « de Cambrai, dans sa lettre pastorale du 5 mars 1886, est profitable « à chacun d'eux. Leurs conversations révèlent l'élévation de leurs « pensées et la profondeur de leur science, et établissent une parfaite « harmonie de vues et de procédés entre les divers membres de « toutes les grandes institutions qui, du reste, poursuivent toutes « un but commun, le service de Dieu et la défense de la sainte « Église. Ces hommes, malgré la chaleur du soleil qui brille au ciel « bleu de l'Italie, sont calmes, réfléchis, en pleine possession d'eux-« mêmes, et nous serions tentés de les accuser de lenteur et d'indif-« férence. Plaise au ciel que nous n'ayons rien à envier à leur zèle, « à leur charité, à leur constante activité ! Ils savent qu'on se rend « impuissant quand on se surmène, et qu'on gâte souvent la meilleure « des causes quand on la prend avec trop de vivacité et de « chaleur. »

Digitized by Google

Certes, il y a à Rome, comme partout, les inconvénients inhérents à des administrations très considérables, dont les clients se comptent par milliers. Pour y obvier, et pour hâter la marche des affaires, il s'est formé une catégorie d'*agents*, reconnus par les congrégations romaines et fort au courant des affaires. Ils remplacent l'intéressé qu'ils représentent et font en son nom toutes les démarches nécessaires. Il y a telle administration, la Daterie par exemple, qui ne traite qu'avec ces agents. En général, cependant, chacun peut être son propre agent, mais c'est à ses risques et périls. Les ordres religieux sont représentés pour leurs affaires par des procureurs-généraux, membres de l'ordre, qui, une fois accrédités, jouissent de toute la confiance des prélats représentant le Saint-Siège, et de grands privilèges d'admission et de préséance dans les cérémonies pontificales.

La secrétairerie des Brefs a son administration à part, comme nous l'avons dit, ainsi que la Daterie. Ce ne sont point là des congrégations, mais des secrétaireries pour l'expédition des affaires les plus importantes, et auxquelles s'adressent les diverses congrégations pour la rédaction des Brefs et des Bulles qui les concernent. Chacune est présidée par un cardinal. Le secrétaire des Brefs est actuellement le cardinal Ledochowski, notre ancien nonce ; le prodataire est le cardinal Bianchi.

Nous aurions encore à mentionner bien des bureaux ; mais la matière est peu attrayante pour les lecteurs qui ne sont pas du métier. Hâtons-nous de dire, d'ailleurs, que là ne se traitent pas les affaires, en général ; elles s'y terminent et s'y expédient. Mais elles se négocient dans les salons des éminentissimes cardinaux, préfets de congrégations ; elles se concluent, soit dans les séances plénières des congrégations qui se tiennent généralement au Vatican, soit dans les séances préparatoires, dites *congressi*, qui se tiennent chez les cardinaux-préfets, non sans avoir passé auparavant par les mains d'un ou de plusieurs *consulteurs*. Ce sont là des savants, prêtres séculiers et religieux, très versés dans les matières spéciales qui leur sont soumises, et attachés aux différentes congrégations en vertu d'une nomination qui émane directement du souverain pontife.

Nous pourrions entrer ici dans le détail des affaires ressortissant de chacune des congrégations romaines. Mais il faut se borner ; ce n'est point, d'ailleurs, dans ces pages rapides que l'on cherchera de tels renseignements. En les écrivant, nous n'avons eu pour but que

Digitized by Google

d'initier quelque peu au monde des affaires romaines ceux qui ne s'en sont jamais occupés. Fils dévoués de la sainte Église romaine, ils aimeront sans doute à se faire une idée de la manière dont se traitent les affaires du monde catholique, et ne nous en voudront pas trop de leur avoir levé un coin du voile. En lisant avec quel soin, quelle sollicitude, quelle sage prudence Rome s'occupe des graves intérêts qui lui sont confiés, ils sentiront s'accroître leurs sentiments de respect et de reconnaissance envers les papes, les princes de l'Église et les hommes éminents qui les assistent dans la lourde charge du gouvernement de l'Église du Christ.

D. G. v. C.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Le Rév. Père Dom Théodore Cappelli, ci-devant Prieur au S. Speco de Subiaco, a été élu abbé du Monastère de S. Julien à Gênes. Cette abbaye n'avait eu dans les dernières années, de l'assentiment de S. Siège, qu'un Prieur administrateur. Le nouvel abbé a pris possession le 11 août dernier.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 31 décembre 1890 à Newark (N. J. Amérique), le Révérendissime Père Jacques Zilliox, O. S. B. abbé démissionnaire de Ste-Marie de Newark, dans la 41me année de son âge et la 20me de sa profession monastique.

Le 9 novembre 1890, en Amérique le R. Frère Boniface Hilgenboecker, O. S. B. moine de l'abbaye de Maria Hilf à Belmont.

BIBLIOGRAPHIE.

De schola Elnonensi Sancti Amandi a sæculo IX usque ad XII, par le Dr Jules Desilve. Louvain, Peeters. 1890. Un vol. in-8° de XV-209 pages. Prix 4.50.

L'ABBAYE de Saint-Amand est une des plus importantes que l'ordre bénédictin ait possédées dans nos pays, une des plus anciennes et conséquemment une de celles qui ont exercé une influence indéniable sur le développement de la civilisation chrétienne dans le nord de la France. M. l'abbé Desilve a consacré sa dissertation doctorale à l'étude de l'école d'Elnone et des écrivains qui l'ont illustrée. L'existence d'une école intérieure n'est pas douteuse, celle d'une école extérieure, malgré la rareté des

Digitized by Google

textes qui permettent de la constater, nous semble vraisemblable. Après avoir indiqué les ouvrages tant imprimés que manuscrits consultés par lui, et discuté brièvement la valeur de leurs témoignages, l'auteur traite rapidement l'histoire de la fondation d'Elnone et la biographie de ses premiers abbés, puis indique le plan des études littéraires ordinairement suivi dans les écoles des premiers siècles du moyen âge, et spécialement des exercices poétiques fort en honneur chez les moines de Saint-Amand. Les chapitres suivants sont consacrés aux écrivains Lothaire, Milon et Hucbald. La biographie de ce dernier auteur témoigne de nombreuses et solides recherches et résume bien la littérature déjà considérable relative à cet écrivain. Toutefois nous aurions désiré voir discuter ici la valeur de l'attribution faite à Hucbald par M. Demarteau d'une vie métrique de saint Lambert. L'école de Saint-Amand, qui disparut lors des invasions des Normands, se rétablit vers le milieu du Xe siècle et produisit encore des écrivains, tels que Gislebert, Gontier, auxquels M. Desilve a pu ajouter le prieur Folcuin (XIIe siècle), par la découverte qu'il a faite d'un poème inédit de ce moine. Les divers appendices qui terminent ce volume en relèvent l'utilité. Ce sont les anciens catalogues de la bibliothèque d'Elnone (XIIe siècle), avec indication des manuscrits conservés dans les dépôts publics : on pourra les comparer avec le catalogue que Maître (*Les écoles épiscopales*, p. 283-285), et Becker (*Catalogi bibliothecarum antiqui*, p. 231-233) ont publié ; viennent ensuite divers morceaux liturgiques, puis le poème de Folcuin.

Die Eucharistielehre Ruperts von Deutz. Inaugural dissertation von Franz Doyen. Metz. Even. 1889, 42 pp. in-8°.

LA doctrine eucharistique de Rupert a soulevé à certaines époques d'assez vives discussions. Quelques passages peu corrects de son livre *De divinis officiis* avaient déjà été remarqués au XIIe siècle, comme le prouvent la lettre de Guillaume de Saint-Thierry et les corrections introduites dans le Codex 14355 de la bibliothèque de Munich, celui que Rupert lui-même offrit à son ami l'évêque Conon de Ratisbonne. Mais, quoique en butte aux attaques de plusieurs adversaires, jamais il ne fut accusé à cette époque d'enseigner une doctrine hétérodoxe. C'est ce que montre M. Doyen dans la première partie de sa dissertation, consacrée à l'examen des opinions émises sur Rupert depuis sa mort jusqu'à nos jours. C'est une revue complète de tous les théologiens catholiques et protestants, dont les uns accusent Rupert d'avoir enseigné une doctrine contraire à la transsubstantiation, les autres le classent parmi les précurseurs de Luther, même après la solide apologie de Dom Gerberon (1-21). Dans la seconde partie, l'auteur pose d'abord les principes de l'herméneutique à suivre dans l'examen des passages incriminés. Il montre ensuite que Rupert a enseigné la transsubstantia-

Digitized by Google

tion dans le sens catholique et n'a jamais adopté une opinion contraire à celle de l'Église, ni dans le *De divinis officiis*, ni dans les commentaires sur saint Jean, sur l'Exode et sur la Genèse. Les erreurs colportées sur son compte proviennent de l'ignorance de certains écrivains au sujet de la terminologie du XIIe siècle et de la langue de Rupert, parfois peu précise, ou du peu de soin qu'ils ont pris d'analyser les passages incriminés à l'aide du contexte même. M. Doyen, qui a appelé l'attention sur le Codex 14335 de Munich, jadis en possession de l'abbaye de Saint-Emmeran, croit y retrouver une révision du *De divinis officiis* entreprise par Rupert lui-même à la suite de la lettre de Guillaume de Saint-Thierry. La dissertation de M. Doyen est de nature à dissiper plus d'un préjugé encore subsistant à l'égard du célèbre abbé de Deutz. D. U. B.

Saint Gregory the Great, Monk of the Order of St Benedict, Pope, Apostle of the English. Downside, 1890. in-8°.

CET opuscule, extrait de la *Downside Review* renferme plusieurs esquisses publiées à l'occasion du centenaire de saint Grégoire : la première nous fait connaître le grand pape bénédictin, la seconde sa demeure et son église à Rome. La troisième est consacrée à l'apôtre des Anglais. De nombreuses gravures servent à compléter les renseignements historiques, riches et intéressants fournis par l'auteur.

The Centenary of St Gregory the Great at Downside with the three sermons preached on the occasion. Downside, 1890. 56 pp. in-8°.

LES moines du prieuré de Saint-Grégoire de Downside près de Bath ont voulu fêter solennellement le centenaire de leur patron, de S. Grégoire-le-Grand à qui l'Angleterre doit le bienfait de la foi. Cinq évêques, les abbés de la congrégation anglaise, des représentants du clergé séculier et de tous les ordres religieux avaient répondu à l'appel des moines. Le P. Albert Buckler, dominicain, fit l'éloge de saint Grégoire comme pape ; Mgr Hedley, évêque de Newport et Menevia, O. S. B., paya le tribut de sa piété filiale en retraçant la carrière monastique du premier pape bénédictin ; le P. Richaby, S. J., rappela en termes émus la part prise par Grégoire à la conversion de l'Angleterre et l'influence sociale de l'ordre bénédictin dans ce pays, qui fut l'œuvre des moines. Un appendice de cinq pages est consacré aux églises d'Angleterre placées sous le vocable de Saint-Grégoire.

Digitized by Google

HIÉRARCHIE ET LITURGIE

dans l'Église gallicane au Ve siècle.

d'après un écrit restitué à Fauste de Riez.

DANS son réquisitoire contre l'évêque Contumeliosus de Riez (1), saint Césaire d'Arles parle en ces termes d'une sentence de l'évêque Fauste formulée dans un écrit qu'il appelle simplement « sa lettre », comme s'il s'agissait d'une pièce bien connue :

« Faustus episcopus sanctus in epistola sua dixit: *Perdit gratiam consecrati, qui adhuc officium vult exercere mariti.* »

On n'a jamais, que je sache, signalé la lettre dont il est ici question. Je crois cependant qu'elle existe, et une fois déjà en passant (2) j'ai proposé de l'identifier avec l'opuscule *De septem ordinibus Ecclesiæ* qui occupe le douzième rang parmi les pièces de l'appendice de saint Jérôme (3). Il est facile, en effet, de retrouver la sentence invoquée par Césaire, dans le passage où l'auteur recommande à l'évêque nouvellement ordonné de s'abstenir désormais de l'usage du mariage, *ne... locum consecrationis amittas* (4). C'est bien là, ce semble, la pensée que Césaire a en vue : il n'aura fait que donner à sa citation la forme absolue et quasi judiciaire qui convenait à la circonstance.

Acceptons pour le moment cette donnée : une étude analytique de la pièce pseudo-hiéronymienne nous permettra d'en apprécier ensuite la valeur en pleine connaissance de cause.

Quelques-uns des manuscrits qu'Érasme a eus entre les mains donnent cette pièce comme adressée à l'évêque Rustique de Narbonne, et tout porte à accepter cette indication.

D'abord, il y est fait mention d'une récente ordonnance réservant

---

1. Hardouin, *Acta Concil.*, II, 1156.
2. *Bulletin critique*, 1890, XI, 182.
3. Migne, P. L. XXX. 152.
4. Ibid., 164.

Digitized by Google

aux métropolitains le droit de présider aux élections épiscopales (1). Cette disposition, intimée d'abord par Innocent Ier dans sa lettre à Victrice de Rouen, avait été rappelée à Hilaire de Narbonne, dans une lettre du pape Boniface en date du 9 février 422 (2). Rustique, successeur immédiat d'Hilaire, fut sacré cinq ans seulement après l'envoi de cette lettre, le 9 octobre 427 (3).

D'un autre côté, le personnage auquel l'opuscule est adressé est évidemment un métropolitain, puisque l'auteur lui donne des avis pour les choix d'évêques qu'il aura à faire (4). Enfin il est aisé d'entrevoir, notamment à une restriction évidemment intentionnelle dans l'énumération faite à deux reprises des différents pays de la chrétienté (5), que l'auteur aussi bien que le destinataire vivaient dans une partie quelconque du territoire gaulois.

Rien donc que de fort vraisemblable dans l'inscription des manuscrits: « A Rustique, évêque de Narbonne ». Dès lors, l'attribution de la lettre à Fauste de Riez acquiert un nouveau degré de probabilité. Rustique, en effet, est un contemporain de Fauste, l'un de ses confrères par la profession monastique (6) ; on pourrait presque dire l'un de ses compatriotes, puisque celui-ci, quoique Breton d'origine, passa presque toute sa vie dans le voisinage de Marseille et de Narbonne, les deux villes auxquelles se rattache le souvenir de Rustique.

J'arrive au contenu de la lettre. L'auteur expose lui-même les circonstances qui la motivèrent. Rustique venait donc d'être sacré évêque du siège métropolitain de Narbonne. Désireux de s'instruire des devoirs inhérents à sa nouvelle dignité, il pria Fauste, alors

1. « Propter hoc et nuper episcopalis electio ad metropolitanum remissa est. » (Col. 160.) Déjà Morin (*De sacr. ordinat.*, part. III, exerc. XI, c. I, n. 9) avait remarqué que l'auteur de la lettre, quel qu'il fût, était ancien, et antérieur à la chute de la domination impériale dans les Gaules : « Illius Epistolæ auctor sane antiquus : scribebat enim, ut ex illo opusculo colligitur, florente adhuc in quibusdam Galliæ partibus imperio Romano. »

2. Patr. Lat. XX, 772.

3. Boll., Oct. XI, 861-4.

4. Col. 165.

5. Dans la première (col. 160), les Gaules ne sont pas mentionnées du tout; dans la seconde, elles le sont seulement en dernier lieu et avec une réserve significative : *quod etiam ex parte per Gallias.* (Col. 162.)

6. On a prétendu que Rustique avait été moine à Lérins même (*Hist. litt.*, II. 363): mais il semble plutôt qu'il a fait simplement partie du monastère épiscopal de Marseille. La célèbre inscription de Narbonne le donne comme *episcopi Veneri socius in monasterio : compresbyter ecclesiæ Massiliensis* (Boll., *loc. cit.*). C'est sous ce même Venerius et son successeur Eustache, que Musée, aussi prêtre de Marseille, rédigea les collections liturgiques dont parle Gennade, *De scriptor. eccl.*, c. 79. Nous sommes donc dans un des principaux foyers où s'est élaborée la liturgie gallicane.

Digitized by Google

simple moine et six ans plus tard abbé de Lérins, de lui composer un traité dans lequel il lui voulût bien expliquer les mystères de la hiérarchie et du culte ecclésiastique. Fauste y consentit, et tout en s'excusant sur sa qualité de *novellus exhortator*, il se mit en devoir de satisfaire le jeune prélat, dont il atteste, en commençant, le mérite et les saintes œuvres (1).

Après une exhortation en termes généraux à prendre au sérieux la charge pastorale, il aborde son sujet spécial, le *septiforme Ecclesiæ sacramentum*, c'est-à-dire la description des sept ordres qui constituent la hiérarchie ecclésiastique.

Il est à noter que ces sept ordres ne concordent pas avec notre coutume actuelle. Fauste les énumère ainsi : Fossoyeurs (fossarii), portiers, lecteurs, sous-diacres, diacres, prêtres, évêques. On retrouve la même énumération dans une chronique écrite en Grande-Bretagne (précisément dans la patrie de Fauste) et se terminant à l'empereur Justin II (578) (2). Seulement, dans ce dernier document, les portiers viennent en premier lieu, avant les fossoyeurs. Dans l'un comme dans l'autre, il n'est question ni d'exorcistes, ni d'acolytes. Les *Statuta Ecclesiæ antiqua*, au contraire, rédigés dans la province d'Arles vers le commencement du sixième siècle, suivent déjà notre manière de compter (3). Si l'usage dont ils témoignent est, d'après M. Duchesne, l'usage gallican, c'est évidemment un gallican postérieur à celui de notre lettre, et qui dénote un progrès de l'influence romaine.

Pour les trois ordres inférieurs, notre document contient peu de traits à relever. Il constate seulement que les évêques ne faisaient pas toujours assez de cas des pauvres clercs appartenant à ces degrés plus humbles de la hiérarchie.

L'auteur passe ensuite aux sous-diacres, et c'est ici que commencent les détails intéressants au point de vue liturgique.

Les sous-diacres sont chargés de recevoir dans le temple de Dieu les offrandes des fidèles, *oblationes in templo Dei suscipiunt*. Ils sont représentés comme assistant de près aux saints mystères, témoins de tous les secrets, éloignant tout ce qui peut empêcher que le sacrifice de l'évêque ne soit pleinement agréable à Dieu. En dehors

1. Ce commencement a été par erreur publié par dom Martène sous le nom d'Amalaire avec le titre *Ad episcopum anonymum*. (*Thesaurus Anecdot.*, I, 25 ; Migne P. L. CV, 1340. Conf. *Hist. lit. de la France*, IV, 545.)

2. « Ostiarius, fossarius, lector, subdiaconus, diaconus, presbyter, et episcopus. Hos septem gradus implevit Christus in carne... Et hæc quidem sanctus Ephraem commemorat similiter. » (*Chron. Palat.*, n. 19, ap. Mai, *Spicil. Roman.* IX, 134. Migne XCIV, 1170.)

3. *Patr. Lat.* LVI, 887-8.

Digitized by Google

de l'autel, leur place officielle est le *secretarium* (la sacristie) (1). Cette description répond assez bien à la formule d'allocution du pontifical actuel, laquelle, on le sait, dérive de l'usage gallican comme presque toutes celles du même genre (2).

Les diacres sont au nombre de sept, comme à Rome : revêtus de leurs blanches aubes, ils veillent à la dispensation des mystères dont la consécration appartient à l'évêque. C'est là leur fonction principale. Fauste entre à leur sujet dans certains détails dont l'expression un peu trop mystique laisse cependant entrevoir plus d'une particularité de la messe gallicane qui n'avait pas jusqu'ici d'attestation aussi ancienne.

Un des premiers offices du diacre est de *psallere*, au lieu que le célébrant prie *(orare)*. Ce terme *psallere* est susceptible d'une double interprétation: il peut s'appliquer, ou au chant des répons que Grégoire de Tours nous montre exécuté par le diacre, comme à Rome jusqu'à la fin du sixième siècle, ou, comme dans saint Germain de Paris, à la litanie diaconale par laquelle commence la prière des fidèles (3). La première explication me semble ici préférable.

Par contre, on peut voir une allusion à la litanie dans le passage où Fauste dit que, même lorsqu'il s'agit de la prière proprement dite, le diacre a encore le pas sur le pontife.

Ensuite, les diacres « apportent les oblations à l'autel; ce sont « eux qui dressent la table du Seigneur : ils assistent debout à la « célébration des mystères ».

C'est encore le diacre qui sert d'intermédiaire entre le célébrant et le peuple, qui communique les avis, proclame les décisions, exhorte à recevoir la paix annoncée par l'évêque.

C'est lui qui donne l'avertissement solennel : « Prêtons l'oreille au Seigneur, *ut aures habeamus ad Dominum* ». Ce dernier trait est particulièrement significatif. Actuellement encore dans la liturgie mozarabique, le dialogue qui précède la prière eucharistique, contient cette exhortation : *Aures ad Dominum!* (4) Saint Isidore fait mention de ces mêmes paroles comme devant être prononcées par le diacre (5). La lettre de Fauste nous permet d'assigner à cet usage deux siècles de plus d'antiquité.

1. « Eget in sede presbyter, in altari levita, in secretario subdiaconus. » (Col. 159.)
2. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 353-4.
3. Duchesne, ibid., 187, 189.
4. Migne, LXXXV, 547.
5. *De Eccles. Off.*, l. II, c. 8. n. 3. Migne LXXXIII, 789. Il est aisé de constater qu'une bonne partie de notre lettre est entrée dans cet ouvrage. Citée souvent dans la suite par Hincmar de Reims, l'auteur du Micrologue, etc., elle a dû nécessairement exercer une certaine influence sur le développement de la tradition occidentale.

Digitized by Google

Enfin « après la consécration des mystères, après les prières, après la lecture des diptyques (1) », au diacre encore appartient le dernier rôle. C'est lui qui prend le calice consacré de dessus l'autel pour le présenter au pontife.

On reconnaît ici le rit des *Ordines Romani*, qui continue à s'observer à la messe célébrée par le pape.

Après avoir ainsi décrit les prérogatives du diacre et fait ressortir les rapports de mutuelle dépendance qui existent entre lui et l'évêque, l'auteur s'élève contre l'avarice de certains prélats qui, s'appropriant tous les revenus de leur église, laissent les clercs infortunés chercher soit dans la mendicité soit dans l'exercice d'un emploi séculier ce qui est nécessaire pour leur subsistance. Il passe de là au sixième degré de la hiérarchie, celui des prêtres.

C'est ici surtout que se fait jour cette teinte de forte exagération qui a fait de tout temps regarder Fauste comme l'un des théologiens les plus aventureux du haut moyen âge. Partant de ce double principe que les simples prêtres ont le même pouvoir que les évêques par rapport à la consécration du corps et du sang du Seigneur, et que ce pouvoir n'a rien qui le surpasse en sublimité, il en déduit qu'en somme les prêtres peuvent à peu près tout ce que peuvent les évêques. A l'origine évêque et prêtre étaient tout un : seulement, le mot *presbyter* marquait le respect dû à l'âge, celui d'*episcopus* la dignité dans l'ordre hiérarchique. Si dans la suite on a réservé à un seul le nom d'évêque (2) avec certaines fonctions spéciales, telles que l'ordination des clercs, la consécration des vierges, la bénédiction du chrême, la dédicace des églises, c'est uniquement en vue d'affirmer le principe de l'unité et d'en resserrer les liens. Les prêtres doivent tenir compte de ce rang supérieur donné à l'évêque par la tradition ; mais celui-ci, de son côté, doit éviter de se montrer jaloux de ses droits au point de ne plus laisser aux prêtres de leur dignité que le nom, pour le malheur des populations confiées à leur garde.

Ainsi, les prêtres ne doivent point sans raison officier en présence de l'évêque. Mais supposé que celui-ci arrive dans une église à un moment où il ne lui soit pas possible de célébrer, il ne devra point refuser l'Eucharistie consacrée par le prêtre, si on la met sur l'autel (3).

1. Cette lecture était faite aussi par le diacre d'après Isidore, *Epist. I*, n. 8. (Migne, LXXXIII, 895.)

2. Fauste suit ici manifestement Jérôme, *Comm. in Epist. ad Tit.*, c. 1. (Migne, XXVI, 597.)

3. « Non debere episcopum repudiare Eucharistiam presbyterorum, si ponatur in altari ». (Col. 160.)

Digitized by Google

Pour ce qui est de la prédication, des bénédictions, de la confirmation, de la communion, et en général de l'administration des sacrements, les prêtres peuvent et doivent s'en acquitter librement. Il n'y a même point d'exception pour le rit de la consécration des vierges, en cas de nécessité : car si « Marie est la sœur des vierges, elle est moins grande cependant que le Seigneur », et le prêtre exerce son pouvoir jusque sur le corps même du Seigneur (1). Il n'est point jusqu'à la consécration du chrême qui ne puisse, également en cas de nécessité, être faite par un simple prêtre, suivant l'usage adopté en divers pays.

Il est clair que Fauste pousse ici à l'excès ses revendications. Peut-être s'en apercevait-il lui-même : car il sent le besoin de corroborer son argumentation par l'exemple et la pratique des autres églises. Dans ce dessein, il dresse à deux reprises la liste de ces églises où les prêtres jouissent selon lui de pleins pouvoirs, et où les évêques observent à leur égard les règles de l'humilité : c'est en premier lieu Rome et l'Italie, l'Orient, les îles de Crète et de Chypre, l'Afrique, l'Illyrie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, et même les Gaules *en partie*, c'est-à-dire à l'exception de la contrée méridionale, où vivait l'auteur (2).

Cette énumération, par malheur, se trouve être fort sujette à caution. Ce n'est pas à Rome assurément que les simples prêtres jouissaient des privilèges étendus que Fauste prétend leur attribuer. Loin de là, Rome fit précisément décrets sur décrets pour réprimer les empiètements du clergé de second ordre, notamment en ce qui concerne la consécration du chrême et même l'exercice de la prédication, à l'endroit duquel on s'était montré de bonne heure plus coulant dans les Gaules.

Avec de telles idées, il n'est pas étonnant que Fauste, devenu abbé de Lérins, ait eu les démêlés que chacun sait avec son évêque Théodore de Fréjus (3). Mais revenons à notre lettre.

La haute dignité du suprême degré est décrite en termes qui ne manquent point d'élévation et de beauté. L'évêque est le *Christus*

1. « Quia Maria mater Domini Christi, soror est virginum, et minor Maria quam Dominus. » (Col. 161.)

2. « Præsertim cum in Oriente eam consuetudinem, et in Illyrico, et in Italia, atque in « Africa omnibus in locis, temporibus apostolorum fuisse manifestum sit. » — « Ut presbyteri « hoc in ecclesiis suis faciant quod Romæ, sive quod in Oriente, quod in Italia, quod in Creta, « quod in Cypro, quod in Africa, quod in Illyrico, quod in Hispania, quod in Britannia, « quod etiam ex parte per Gallias, quod in omnibus locis ubi humilitas perseverat. » (160, 162.)

3. V. Tillemont, *Mém. hist. eccl.*, XV, 406-8.

Digitized by Google

christianorum, c'est comme une incarnation nouvelle : toute la hiérarchie découle de lui et retourne à lui. De là pour lui l'obligation de se maintenir à un degré de perfection correspondant à une si éminente dignité.

Fauste recommande particulièrement à Rustique la prudence dans ses rapports avec son épouse qui continuera à vivre avec lui sous le même toit, mais dans laquelle il ne doit plus voir qu'une sœur (1). Ces indications cadrent exactement avec la discipline sanctionnée peu après par saint Léon dans sa lettre à Rustique; les évêques, prêtres et diacres mariés avant leur ordination ne sont pas autorisés à se séparer de leurs épouses : la loi de la cohabitation subsiste, mais l'œuvre du mariage est interdite (2).

Ici se termine proprement ce qui a trait à la hiérarchie ecclésiastique. Viennent ensuite quelques notions sur les quatre catégories de laïques qui composent le troupeau de l'évêque : les catéchumènes, les compétents, les baptisés et les pénitents. On entre dans la première en recevant le sel symbolique : *Sal catechumenis datur in mysterio.* Si, comme le pense M. Duchesne, « l'imposition du sel est un trait « caractéristique du rit romain (3) », nous aurions ici un nouvel indice du caractère fortement mélangé de la liturgie de la Gaule méridionale au commencement du Ve siècle.

Entre autres détails que renferme la description abrégée des rites de l'initiation chrétienne, nous voyons qu'en Gaule, comme presque partout ailleurs (4), on descendait par trois degrés dans la piscine baptismale et l'on en remontait également par trois degrés. Ce

1. « Uxori tuæ propter antiquam consuetudinem ac periculum sacerdotii non des animam « tuam in potestatem, ne forte... confusionem mentis accipias, et locum consecrationis amittas... « quia aperte tibi usum conjugii interdictum esse perpendis, cum te episcopum esse cognoscis. « Habere se et illa ex hoc Christum gaudeat, non maritum : esse cum Deo, non habitare cum « conjuge : possidere intra domesticos parietes vernaculam sanctitatem. » (Col. 164.) Une difficulté pourrait naître de ce passage : Rustique nous apparaît ici engagé dans le mariage, circonstance ignorée de tous ceux qui se sont occupés de lui. Il ne me semble pas impossible que Fauste ait en vue cette Artémie, épouse du Rustique auquel est adressée la lettre 122 de saint Jérôme (Migne, XXII, 1038). Il est certain que ce Rustique était gaulois comme celui de la lettre 125, que tout le monde s'accorde à identifier avec celui de Narbonne. Dans cette hypothèse, il faudrait admettre que Rustique peu après son mariage aurait fait du consentement de sa femme le vœu de continence pour mener une vie plus parfaite ; puis que, l'ayant violé, il aurait voulu réparer cette faute passagère en embrassant sérieusement la vie monastique. Il n'y a rien dans tout cela d'improbable, et l'on conçoit ainsi l'insistance particulière de Fauste sur ce point délicat.

2. « Ut de carnali fiat spirituale conjugium, oportet eos nec dimittere uxores, et quasi non « habeant sic habere, quo et salva sit caritas connubiorum, et cesset opera nuptiarum. » S. Leon *Epist.* 167 (Patr. Lat., LIV, 1204).

3. *Origines*, pp. 285, 286, 305.

4. V. Corblet, *Hist. du sacr. de Baptême*, II, 123.

Digitized by Google

nombre était consacré, et Fauste a soin d'en indiquer la raison symbolique.

Pour finir, il recommande au nouvel évêque de prêcher à son peuple, avec toute l'ardeur dont il est capable, les enseignements contenus dans cette lettre. Quelques détails pourront paraître nouveaux, mais il a voulu simplement faire connaître ce qui se pratique en diverses provinces de la chrétienté, et d'ailleurs il se garde bien de condamner qui que ce soit. En récompense de son travail, il demande des prières « afin d'être délivré des infidèles qui sont dans la Judée (1) ». Ces paroles empruntées à l'épître aux Romains, et entendues évidemment par l'auteur dans un sens figuré, auront sans doute favorisé le malentendu qui a fait si longtemps attribuer notre document à saint Jérôme. Ce n'est pas du reste, le seul écrit de Fauste qu'on ait mis sur son compte dans les anciennes collections (2) : mais celui-ci m'a paru mériter une étude spéciale, à cause des renseignements intéressants qu'il contient sur la période la plus reculée et la plus obscure de la liturgie gallicane.

D. G. M.

1. « Ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa. » (*Rom.* XV, 31.)
2. Cf. *Patr.* XXX, 956.

Digitized by Google

LA LANGUE PARLÉE
PAR JÉSUS ET PAR LES APÔTRES.

SI tout ce qui se rapporte à un être chéri et vénéré excite un légitime intérêt,cela est avant tout vrai pour tout ce qui touche à Notre-Seigneur. Il semble qu'en apprenant à le mieux connaître, on se rend à même de mieux l'honorer et de l'aimer davantage. Parmi ces questions qui s'attachent à la personne du Rédempteur des hommes, celle de la langue parlée par lui et par ses disciples est certes une des plus dignes d'étude. Les immortels discours prononcés par le Verbe de Dieu, les épanchements ineffables du plus aimant des cœurs, quel chrétien ne se croirait trop heureux de pouvoir les entendre comme les entendirent jadis ces foules qui s'attachaient à ses pas, ou ces apôtres privilégiés pour lesquels le Maître ne connaissait point de secrets ? Et n'est-ce pas se dédommager quelque peu du long espace des siècles que de se représenter dans leur langue originale ces paroles de vie qui ont été la lumière du monde, le sel de la terre et la semence du ciel ?

Mais une autre considération donne à cette étude une importance capitale. Si la foi y trouve un aliment pour la piété, la science y cherche un argument pour la défense catholique.

La critique moderne se plaît à scruter le caractère intrinsèque des sources jusqu'à lui donner la préférence sur les arguments extrinsèques d'autorité,surtout quand ces derniers sont favorables à la tradition chrétienne. Sans doute, l'examen intime d'un ouvrage est un des moyens les plus sûrs d'éprouver son authenticité. Mais cet examen, pour être décisif, suppose une connaissance approfondie des mœurs du temps, des circonstances de lieux et de personnes,etc.; en outre, il exige un esprit libre de tout apriorisme. Or, cette connaissance est rarement assez universelle et assez certaine; et la liberté de jugement ne manque que trop souvent à ces savants animés de tendances hostiles à la foi révélée.

Aussi, que d'attaques la critique n'a-t-elle pas dirigées contre tel ou tel épisode de la Bible, par des assauts prématurés qu'une étude plus sérieuse et plus impartiale a prouvés dénués de tout fondement. Qu'il suffise de signaler en passant les découvertes d'Égypte et d'Assyrie qui sont venues, à l'heure désirée, venger les récits d'A

Digitized by Google

braham et de Joseph, traités de fantaisistes par d'audacieux démolisseurs infatués de leur omni-science.

S'attacher à démontrer l'authenticité des livres saints à l'aide de leur caractère intrinsèque, c'est donc remporter sur la critique rationaliste une victoire d'autant plus glorieuse qu'elle est remportée sur son propre terrain. Or, tel est le résultat que fournit à l'exégèse catholique l'étude de la langue parlée par JÉSUS et par les Apôtres. En effet, s'il est démontré que cette langue était l'araméen, et si un examen attentif du texte sacré des Évangiles et des Épîtres, nous montre dans leurs auteurs le génie sémitique et dans leurs écrits des mots empruntés à cette langue, il sera prouvé en même temps que ces écrits remontent bien aux écrivains auxquels la tradition les attribue, et qu'ils ne sauraient avoir été composés à une époque postérieure que des critiques incrédules se plaisent à leur assigner.

I.

La question de la langue parlée par Notre-Seigneur et par ses disciples ne date pas d'hier seulement ; elle est née il y a plus de deux siècles. Trois ou même quatre solutions ont été proposées par les savants.

Dans un traité intitulé *De Christo latine loquente*, Wendorf soutint que le Sauveur avait parlé latin. Séduit par quelques expressions latines qui se rencontrent dans les discours du Seigneur, tels que *modius*, boisseau, mesure romaine, *legio*, légion, terme de guerre romain, *quadrans*, quatrième partie de l'*as*, monnaie romaine, ce savant crut pouvoir soutenir une opinion aussi paradoxale.

La réponse cependant n'était guère difficile. D'abord, il n'est pas certain que ces termes, qui se rencontrent dans les Évangiles (1), aient été réellement employés par Notre-Seigneur. Et puis, en l'admettant, n'est-il pas naturel que la Palestine, soumise au joug romain, ait emprunté à la langue des vainqueurs les mots techniques pour désigner leurs corps militaires, leurs instruments de mesure et leurs monnaies courantes ?

Plus sérieuse ou, du moins, moins extravagante, est l'opinion qui fait parler grec à JÉSUS et à ses disciples. Cette opinion, avancée pour la première fois par Isaac Vossius (2), adoptée ensuite avec éclat à Naples, en 1767, par Dominique Diodati (3), trouva un savant

1. Μόδιον, Math., v, 15; Marc., iv, 21; Luc., xi, 33; λεγέων, Math., xxvi, 33; κοδράντην, Math., v, 26. V. l'intéressante étude de M. Vigouroux, dont nous nous inspirons en grande partie dans ces pages : Le *Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, Chap. I, *La langue parlée par N.-S.*

2. *De Sybill. oracul.*, in 18. Lugduni Batavorum, 1683, p. 156-158. *Ad iteratas P. Simonis objectiones responsio*, dans ses *Variarum dissertationum liber* in-4°. Londres, 1685, p. 375.

3. *De Christo græce loquente exercitatio.*

Digitized by Google

contradicteur dans Bernard de Rossi, qui prouva, dans une monographie demeurée célèbre (1), que la langue grecque appelée hellénistique, était très peu connue en Palestine et que Notre-Seigneur s'était servi de la langue de ses compatriotes, dialecte sémitique mixte. Vossius avait donné trop d'importance à l'introduction de la langue grecque par Alexandre dans tous ses pays conquis. Sans doute, le vainqueur de Darius et, après lui, ses généraux devenus rois d'Égypte et de Syrie, avaient adopté le grec à leur cour, mais le peuple n'avait cessé de parler copte et araméen. La Palestine avait donc pu conserver sa langue au même titre.

La thèse de Rossi fut reproduite en allemand par Henri-Frédéric Pfannkuche (2), qui y adhéra complètement. M. John Brown en publia plus tard une traduction anglaise (3).

Cependant le Dr Gottlob Paulus fit paraître, en 1803, une thèse intermédiaire entre l'opinion de Rossi et celle de Vossius soutenue par Diodati. D'après le professeur d'Iéna, d'accord en cela avec le savant parmesan, la langue vulgaire des Juifs de Palestine était, en effet, un dialecte araméen. Toutefois le grec y était plus répandu que de Rossi ne semblait l'admettre, surtout en Galilée et à Jérusalem, où cette langue était assez usuelle pour que le Sauveur et ses apôtres pussent s'en servir dans leurs discours, quand ils le jugeaient utile (4) Cet écrit de Paulus fut presque aussitôt réfuté par Silvestre de Sacy (5). L'illustre savant français se rangea à l'avis de Rossi. Sans doute, il ne nie pas tout usage possible du grec chez le Christ et ses disciples, mais il montre que rien ne prouve qu'en réalité ils se soient servis de cette langue.

La réponse de Sacy a paru victorieuse aux savants (6). Presque tous en ont adopté les conclusions. Toutefois, il s'est trouvé un érudit anglais pour reprendre, mais en l'accentuant dans le sens de Diodati, l'opinion intermédiaire de Paulus. Après avoir publié à l'appui de cette opinion un premier écrit, en 1864, le Dr Roberts

1. « *Della lingua propria di Christo ed degli Ebrei nazionali della Palestina da' tempi de' Maccabei,* » in-8o. Parme, 1772.

2. *Uber die palaestinische Landessprache in dem Zeitalter Christi und der Apostel, ein Versuch, zum Theil nach de Rossi entworfen. Allg. Bibliothek der biblischen Literatur* d'Eichhorn, t. VIII, p. 365-480.

3. *Biblical cabinet* de Clark, t. II, p. 1-90, (1832).

4. *Verisimilia de Judæis Palestinensibus, Jesu atque etiam apostolis non aramæa dialecto sola, sed græca quoque aramaizante locutis.* Particula Ia et IIa.

5. *Littérature orientale,* dans A. L. Millin, *Magasin encyclopédique.* t. I, 1805, p. 125-147.

6. V. Éd. Böhl *Forschungen nach einer Volksbibel zur Zeit Jesu,* Vienne, 1873, p. 3. — E. Renan. *Histoire des langues sémitiques,* 3 Éd. Paris, 1863, p. 224 et suiv.—Fr. Delitzsch, dans *Saat auf Hoffnung,* II année, Heft. IV, p. 195, et suiv.—*The Hebrew New Testament of the British and foreign Bible Society, a crontribution to hebrew philology.* Leipzig, 1883, p. 30-31.

Digitized by Google

revint à la charge en 1888, par une réponse aux réfutations qui avaient accueilli sa thèse (1).

Examinons donc la valeur des raisons apportées à l'appui de cette opinion. On peut les ramener à sept ou huit. Nous les réfuterons à mesure que nous les produirons.

Avant tout, Paulus, le Dr Roberts et leurs partisans, cherchent à établir que le grec était fort répandu en Palestine du temps de Notre-Seigneur. En effet, on s'en servait couramment à Sepphoris, à Césarée, à Tibériade. Au témoignage de Méléagre, poète de l'anthologie grecque, cette langue était comprise des Syriens et des Phéniciens, et puis Gadara, patrie de cet auteur, sorte d'Athènes syrienne, était voisine de Nazareth.

Cet argument ne prouve pas tout ce qu'on en attend. Sans doute, dans quelques centres de la Palestine la langue des Hellènes était comprise et même parlée, par les Juifs hellénistes, par les étrangers établis dans ces villes et par quelques habitants qui s'étaient donné la peine de l'apprendre. Mais rien ne prouve que le grec ait été répandu dans les masses. Au contraire, on sait que les Juifs faisaient peu de cas de la connaissance des langues étrangères. Pendant la guerre contre les Romains l'étude de la langue grecque fut sévèrement interdite (2). Si Gamaliel permettait à ses élèves l'étude de cette littérature, *hokmat yavanit*, si quelques rabbins allaient jusqu'à la recommander (3), Rabbi Josué Levi l'interdisait implicitement en ne la permettant qu'à une heure qui n'appartînt ni au jour ni à la nuit (4).

A l'appui de leur première assertion fondamentale, les partisans du grec comme langue parlée par Notre-Seigneur, font valoir les circonstances où JÉSUS eut à converser avec des personnages ne parlant point l'araméen, tels que le centurion dont il guérit le serviteur, les Grecs qui désirèrent le voir au cours de la semaine sainte, et Pilate, qui le jugea (5).

La réponse n'est guère plus difficile, ce semble. Qui nous assure que ce centurion n'avait pas appris assez d'araméen pour se faire entendre dans cette langue? Du reste, pour les autres circonstan-

1. *Discussions on the Gospels in two parts.* P. I, *On the language employed by the Lord and his disciples*, 2e *ed.* 1864. — *Greek the language of Christ and his Apostles.* London 1888.

2. *Sota*, IX, 14.

3. Le *talit* de Sem et le *pallium* de Japhet devaient être unis ensemble, suivant leur expression favorite. *Midrasch Rabba. Gen.*, XXXIV.

4. Rabbi Jachanan permettait de l'enseigner aux jeunes filles. V. Vigouroux, Ouvr. cité, p. 17.

5. Matth., VIII, 6-9 ; XXVII, 11 ; Joan., XII, 21.

Digitized by Google

ces, on sait que l'usage des interprètes a été de tout temps en vigueur dans les pays orientaux, d'où nous est même venu le mot « drogman ». Enfin, rien ne s'opposerait à admettre que Notre-Seigneur, qui ne pouvait, comme Dieu, ignorer aucune langue, se fût servi du grec en certains cas spéciaux, sans que pour cela il en ait fait une langue usuelle.

Mais, du moins, les monnaies d'Hérode, portant des légendes grecques, au témoignage de Josèphe (1), montrent que le grec était bien une langue usuelle en Palestine, du temps du roi iduméen.

Pas plus que les précédents, cet argument n'est concluant pour démontrer que cette langue était répandue dans ce pays comme idiome populaire. Autre chose est une langue parlée dans les cours, surtout par un prince étranger, que sa religion païenne rattachait naturellement à la civilisation grecque, autre chose une langue comprise et parlée par le peuple. On sait, du reste, que les légendes des monnaies ont souvent un caractère exotique ou archaïque. Ainsi, par exemple, la légende des monnaies anglaises est latine, et pourtant, où la langue nationale a-t-elle plus de vitalité que dans le pays d'Outre-Manche ?

Cependant les partisans de la thèse de Paulus insistent. Sans nier que l'araméen ait été la langue propre du peuple, ils soutiennent cependant que l'usage seul de la langue grecque pouvait permettre à Notre-Seigneur de se faire comprendre des grandes multitudes composées d'éléments très divers.

Cet argument n'en est pas un. Il s'agit tout juste de prouver que le grec était, lui aussi, compris du peuple, au point de pouvoir être regardé comme usuel. Quant aux éléments étrangers mêlés aux foules, ils étaient bien rares, et pouvaient avoir acquis assez de connaissance de l'araméen pour suivre les paroles du Sauveur. Ce qui montre que le grec n'était pas autant que les défenseurs de cette opinion le pensent, une langue comprise par tous les éléments divers qui pouvaient se rencontrer en Palestine, c'est que Dieu a opéré le prodige des langues, au jour de Pentecôte, lors du discours prononcé par saint Pierre au cénacle (2).

Voici un nouvel argument produit par M. Roberts. Si Notre-Seigneur n'avait pas eu l'habitude de parler grec, l'Évangéliste saint Marc n'aurait pas rapporté comme un fait digne de remarque les

1. *Ant. jud.*, XX, XI, 2.

2. *Act.*, II, 4-12. M. Vigouroux, en produisant ce récit des Actes à l'appui de sa thèse, ne fait pas assez voir, ce nous semble, que l'étonnement de l'auditoire provenait surtout de ce que chacun entendait l'orateur dans sa propre langue. Il n'en est pas moins vrai que si le grec eût suffi pour se faire comprendre de tous, Dieu n'aurait pas fait ce miracle. V. Vigouroux, Ouvr. cit., p. 19.

Digitized by Google

mots araméens prononcés par JÉSUS, lors de la résurrection de la fille de Jaïre (1).

En vérité, voici les rôles renversés. Au contraire, ces deux mots *Thalitha Coumi*, relatés par le narrateur sacré, prouvent tout simplement que JÉSUS parlait araméen. S'il s'était servi, dans cette circonstance, d'une langue autre que sa langue usuelle, l'Évangéliste l'aurait ajouté en même temps qu'il rapportait ces mots. Or, rien de pareil dans le texte inspiré. En consignant les paroles prononcées par JÉSUS au moment où il opéra ce miracle éclatant, saint Marc a voulu conserver le souvenir plus vivant de ce prodige (2), de même que, plus tard, les Évangélistes citeront en araméen une parole proférée par le Sauveur expirant ; en outre, il a voulu montrer dans le Sauveur accomplissant d'un seul mot impérieux une si grande merveille, le maître souverain de la vie et de la mort.

Un autre discours de saint Pierre au cénacle suggère un autre argument aux défenseurs du grec. Dans les paroles qui précédèrent l'élection de saint Mathias, le prince des Apôtres, racontant la trahison de Judas et l'usage fait de la somme d'argent que l'apostat avait rendue aux prêtres avant de consommer son suicide, ajoute : « Le fait est connu de tous les habitants de Jérusalem, de sorte que ce champ est appelé dans leur langue *Haceldama*, c'est-à-dire le champ du sang (3). » Évidemment, disent-ils, puisque saint Pierre se donne la peine de traduire le terme araméen, c'est qu'il parlait grec et non araméen.

La conclusion serait assez légitime, si ces mots : « c'est-à-dire le champ du sang » avaient été réellement prononcés par saint Pierre. Mais rien ne nous force de l'admettre. Ces mots sont une simple ajoute du narrateur. Pour rendre ce terme araméen intelligible à ses lecteurs grecs, saint Luc le traduit aussitôt, et cette traduction s'est glissée dans le corps du discours. Du reste, lors même que saint Pierre aurait parlé grec au cénacle en cette circonstance, — chose tout à fait improbable, l'auditoire se composant uniquement de la Mère de JÉSUS, de ses apôtres et de ses disciples, tous Galiléens ou du moins Juifs palestiniens — qu'aurait-il eu besoin de traduire ce mot, dont le sens ne pouvait échapper à personne ? Il ne demeure donc de cet argument que l'affirmation formelle « *lingua eorum*, dans leur langue », qui prouve que la langue du peuple était l'araméen.

Que faut-il conclure de cet autre récit des Actes (4) où saint Paul,

1. Marc, V, 41.
2. S. Luc rapporte en grec, VIII, 54 : Ἡ παῖς, ἐγείρου, les mots reproduits en araméen par saint Marc.
3. *Act.* I, 19.
4. *Act.*, XXI, 40.

Digitized by Google

s'adressant aux habitants de Jérusalem, leur parle en hébreu, au milieu d'un grand silence (1)? Accordons au Dr Roberts que ce passage donne lieu de croire que saint Paul n'avait pas coutume de s'exprimer dans cette langue lorsqu'il parlait en public. Que s'en suit-il? Né à Tarse en Cilicie, l'Apôtre n'était pas Juif palestinien. Le grec était pour lui une langue usuelle,bien qu'il la parlât,comme nous verrons plus loin, avec une nuance sémitique dont son style ne s'affranchit jamais complètement. Mais, demanderons-nous, si saint Paul parlait d'ordinaire en grec, pourquoi a-t-il parlé en hébreu aux habitants de Jérusalem, sinon parce que le grec n'était pas en Palestine une langue répandue comme en Cilicie ? Cet épisode est donc favorable à notre thèse. Du reste, si le texte sacré fait mention expresse de la langue dans laquelle l'apôtre s'exprima, c'est que, peu auparavant, le tribun Lysias avait demandé à saint Paul qui désirait avoir un entretien particulier avec ce personnage, s'il connaissait le grec (2).

Une dernière considération que font valoir les partisans du grec, consiste dans les citations de l'Ancien Testament faites dans le Nouveau Testament. Partout elles sont conformes à la version des Septante et non au texte hébreu original. Par conséquent, dit-on, la version des Septante était plus répandue en Palestine que le texte hébreu. La conclusion ne porte pas. Pour qu'elle fût légitime, il faudrait que les écrits du Nouveau Testament en question fussent rédigés suivant la version des Septante pour les populations de la Palestine. Or, c'est là une fausse hypothèse. Écrivant pour les chrétiens ou pour les Juifs de langue grecque, qui avaient en mains la version des Septante et ne connaissaient l'Ancien Testament que par celle-ci, les auteurs sacrés ont reproduit les textes de l'Ancien Testament tels qu'ils se rencontraient dans cette version authentique.

Nous avons passé en revue les différents arguments formulés par Paulus, le Dr Roberts et leurs adhérents. Le lecteur aura reconnu qu'aucun de ces arguments n'a une véritable force probante. Tout autres sont les preuves par lesquelles nous allons établir que la langue de Notre-Seigneur et des disciples a été, non point le grec ni moins encore le latin, mais l'hébreu tel qu'on le parlait en Palestine depuis le retour de Babylone.

(La suite prochainement.) D. L. J.

1. Remarquons que le grand silence fut l'effet du geste dont saint Paul se servit avant de commencer à parler, et non de la langue inusitée dont il allait faire usage.

2. M. Vigouroux voit dans cette question du tribun une preuve que la connaissance du grec était chose rare en Palestine. Tout en admettant ce fait, nous croyons plutôt que Lysias a fait cette demande parce qu'il prenait faussement Paul pour un Égyptien, auteur d'une révolte récente. Ibid., XXI, 38. *Nonne tu es Ægyptius* etc.

Digitized by Google

UNE COLONIE DE MOINES LIÉGEOIS EN POLOGNE AU XIIe SIÈCLE.

A QUATRE milles de Posen subsistait encore dans les premières années de notre siècle un monastère bénédictin du nom de Lubin. Les plus anciens documents de ce monastère ayant disparu, on est réduit à des conjectures sur l'année de fondation et sur le nom du fondateur de cette abbaye. La plupart des auteurs polonais, tels que Dlugosz (1), Kromer, Bielski, Okolski adoptent la date de 1113, et telle est aussi l'opinion du moine, du XVIIe siècle, auteur des *Antiquitates monasterii Lubinensis*, qui, avec Kromer et Okolski, regarde le comte Michel de Gora, de la famille des Habdank, comme fondateur de cette maison (2). Orgelbrand dans son *Encyclopédie universelle* (3) a suivi cette opinion, mais le bénédictin Szczygielski, auteur de l'*Aquila Polono-Benedictina* au XVIIIe siècle, revendique cette fondation pour Miecislas l'Ancien, duc de Pologne (4).

La publication du *Liber fraternitatis*, et du *Liber mortuorum* de Lubin ont provoqué de nouvelles recherches sur les origines de ce monastère. M. Frédéric Papée, l'éditeur du premier, s'appuyant sur l'usage français du *Liber confraternitatis* et les livres liturgiques dont les moines se servaient, croit que ce monastère fut fondé par des bénédictins français (5). Cette opinion était corroborée par les études archéologiques sur l'église romane de Lubin, faites par M. Sobolowski, professeur à l'université de Cracovie, qui désignait avec Dlugosz, Liége comme point de départ de la première colonie de Lubin (6).

M. le Dr Ketrzynski crut pouvoir préciser cette question à l'aide de son édition du nécrologe de Lubin. Ce livre mentionne au 29 juillet la mort de l'évêque de Liége, Baldéric († 1018) et au

1. Dlugossii. *Hist. Polon.*, Lipsiæ, 1711. Liber IV, sub ann. 1113, p. 399.

2. *Antiquitates Monasterii Lubinensis* O. S. B. Libri duo... quondam a R. P. Bartholomeo Cricovio ejusdem Monasterii professo elaborati ac circa annum 1655 conscripti, anno vero 1795 novis caracteribus exarati. Aux archives du Gouvernement à Posen. Cf. *Codex diplomaticus majoris Poloniæ*. Posnaniæ 1877, t. II, p. 108. Note.

3. *Encyklopedyja powszechna*, s. v. Lubin.

4. *Aquila Polono-Benedictina*. Cracoviæ. 1663, p. 121.

5. Liber fraternitatis Lubinensis ap. *Monumenta Poloniæ historica*. Pomniki Dziejowe polski. Tom. V wydamy nakladem akademii Umiejetnosci w Krakowie opracowany precz czlonkow Lwowskiej Komisyi historycznej tejze akademii. Lwów, 1888, p. 564, 568 et 570.

6. *Sprawozdania Komisyi dla badania hist, sztuki in Polsce*, t. III, 102. sqq.

Digitized by Google

15 du même mois celle de l'abbé Olbert de Gembloux (✠ 14 juillet 1048), et il en conclut que les premiers moines de Lubin vinrent du monastère de Gembloux au diocèse de Liége (1). Examinons les preuves émises à l'appui de cette assertion.

La mention de ces noms au nécrologe de Lubin, dit-il, ne peut se comprendre, si l'on n'admet pas l'origine liégeoise des premiers moines. Ils durent partir, poursuit-il, après l'an 1048, car autrement ils ne se trouveraient pas en possession de la date si précise de la mort de l'abbé, qui fut sans aucun doute le dernier qui mourût avant leur départ pour la Pologne. D'un autre côté, on ne peut supposer qu'ils soient partis auparavant, car on ne peut admettre qu'ils aient entretenu des rapports suivis avec leur abbaye-mère et qu'ils en aient reçu des nouvelles exactes; ni le temps, ni l'éloignement des lieux ne s'y prêtaient. Cette raison ne nous semble pas plausible, puisque l'histoire constate des rapports entre le pays de Liége et la Pologne comme nous l'indiquerons dans la suite.

L'éditeur se pose alors la question suivante : Est-ce le monastère de Gembloux seul qui a envoyé les moines de la première colonie de Lubin ? Faute de documents il ne peut la résoudre, et, s'appuyant sur le nécrologe où il trouve différents abbés portant des noms inconnus en Pologne et plus usités de ce côté du Rhin, tels que Isidore, Minnold, Feribert, Boniface, Albert, Dido, il croit pouvoir présumer qu'un certain nombre de monastères auraient fourni le contingent nécessaire pour une fondation dans l'Est de l'Europe. Cette hypothèse ne nous sourit guère, car elle n'est pas en harmonie avec le mode de fondation des monastères bénédictins, qui procèdent d'une abbaye-mère, ou d'une même congrégation, comme l'essaim d'une même ruche. Nous remarquerons en outre qu'Olbert fut également abbé de Saint-Jacques de Liége, partant qu'il n'y a pas de motif suffisant pour faire venir les premiers moines de Lubin de Gembloux plutôt que de Saint-Jacques de Liége.

Mais, poursuit M. Ketrzynski, les premiers moines de Lubin vinrent-ils effectivement du diocèse de Liége ? Les deux noms cités plus haut semblent l'indiquer. On pourrait peut-être objecter la date de fondation de l'abbaye, que la tradition attribue à Michel Skarbek, comte de Gora, et fixe à l'an 1113. L'objection aurait quelque valeur si cette date était démontrée, mais, loin de l'être, elle n'est donnée par Dlugosz que sous une forme dubitative, et le nécrologe de Lubin ne fait mention de Michel de Gora que dans

1. *Liber mortuorum monasterii Lubinensis* ap. *Monum Poloniæ. histor.*, t. V, p. 596-597.

Digitized by Google

les ajoutes faites à la rédaction primitive. Rien n'empêche d'admettre que le monastère ait existé avant 1113, puisque le *Liber fraternitatis* cite également un évêque Francon qui vécut vers 1084 (1). Les noms de Baldéric et d'Olbert permettent d'établir la date approximative de la fondation de Lubin. Olbert mourut en 1048 ; Mysach, son successeur (✠ 11 nov. 1071), n'est pas mentionné au nécrologe ; les moines de Gembloux auront donc été envoyés à Lubin avant la mort de Mysach, et cette circonstance explique la présence du seul nom d'Olbert dans le nécrologe. D'ailleurs on pourrait même supposer que Michel de Gora mort, vers 1113, aurait fondé l'abbaye vers 1070. Mais alors comment rendre compte de la présence du nom de Baldéric mort trente ans auparavant ? Pourquoi n'y trouvons-nous pas, par exemple, celui de Wazon ? L'éditeur suppose qu'en quittant Gembloux, les moines auront emporté le vie de Baldéric écrite vers le milieu de ce siècle et qu'ils auront eu ainsi connaissance du jour de sa mort. Cette explication est pour le moins étrange. Chose curieuse, le nécrologe primitif de Lubin ne contient aucune mention de personnages du XIe siècle ; seule la seconde rédaction y a introduit les noms de l'évêque Francon et de Casimir Ier ; les notices les plus anciennes se rapportent aux années 1113 et 1129. Faut-il pour expliquer ce silence admettre avec l'éditeur que l'établissement de l'abbaye et les nombreux travaux nécessités par l'installation première du monastère aient empêché les moines de rédiger un nécrologe jusqu'au commencement du douzième siècle ? Nous ne le pensons pas. Ce travail exigeait fort peu de temps, et rien ne permet de supposer qu'on n'ait pas observé à Lubin l'usage liturgique du nécrologe dès la fondation du monastère.

A qui faut-il donc attribuer la fondation de Lubin ? Il serait difficile de le dire. Constatons d'abord avec le savant éditeur du nécrologe que ni le *Liber fraternitatis* ni le *Liber mortuorum* ne permettent de vérifier si cette abbaye doit son existence à une autre abbaye de Pologne déjà existante au XIe siècle, telle que Tyniez, par exemple. Ce n'est que sous le gouvernement de l'abbé Thomas de Lubin (✠ 1394) que ces deux monastères furent unis par les liens de la fraternité (2). D'un autre côté, nous voyons qu'en 1418 l'abbaye de Cluny considérait le monastère de Lubin comme un monastère de sa dépendance, mais probablement à

1. P. 575.
2. Szczygielski, *Tinecia*, 1668, p. 216.

Digitized by Google

tort (1). Le nécrologe reste muet à ce sujet. En outre, rien n'autorise à se prononcer pour Gembloux plutôt que pour Saint-Jacques de Liége. Le silence des *Gesta abbatum Gemblacensium* de Sigebert, pourtant assez bien renseigné sur l'abbatiat d'Olbert, nous semble significatif à propos d'un événement de ce genre. Toutefois, vu la perte des anciens documents de Gembloux, nous n'insistons pas sur ce point.

Mais a-t-on le droit de conclure de la présence de deux noms liégeois à l'existence d'une colonie liégeoise ? Pour établir ce fait avec évidence, il faudrait pouvoir procéder par voie d'exclusion à l'égard des autres noms cisrhénans constatés par l'éditeur lui-même. Assurément la présence de deux noms liégeois a quelque chose d'extraordinaire dans un nécrologe polonais, surtout si l'on admet que le nécrologe ne fut rédigé qu'au XIIe siècle, soit après 1113, date traditionnelle de la fondation de Lubin. Faut-il nécessairement faire dépendre d'eux la date de la fondation de l'abbaye ? Nous ne le pensons pas. La rédaction du nécrologe nous porte à croire que le monastère de Lubin ne fut fondé qu'au commencement du douzième siècle. Nous sommes porté à y reconnaître une influence liégeoise, non pas de l'abbaye de Gembloux, mais plus vraisemblablement de celle de Saint-Jacques de Liége, fondée par l'évêque Baldéric et dont Olbert fut le premier abbé. Cette circonstance expliquerait le souvenir gardé à ces deux personnages dans le nécrologe de Lubin. Nous rappellerons en outre que l'abbaye de Saint-Jacques de Liége adopta les usages de Cluny au commencement du XIIe siècle et que l'abbé Étienne II, au témoignage du chroniqueur de Saint-Trond, les introduisit dans cette dernière abbaye. On pourrait ainsi expliquer la présence d'usages clunisiens à Lubin sans rattacher immédiatement ce monastère à la grande abbaye bourguignonne. Lubin fut-il une fondation directe de l'abbaye liégeoise, ou reçut-il simplement pour premier abbé un moine de Saint-Jacques, envoyé ou amené en Pologne par un concours de circonstances inconnues ? Nous l'ignorons. L'histoire permet toutefois de constater d'autres rapports entre la Pologne et le pays de Liége. Nous en donnerons pour exemple l'élévation au siège épiscopal de Plock d'Alexandre (1129-1165), natif du pays de Malonne, que nous voyons contribuer en 1147 au rétablissement de l'abbaye de Saint-Bertuin de Malonne, avec le concours de son frère Walter, prévôt de sa cathédrale, nommé plus tard, croit-on,

1. *Visitatio in Alemannia de tempore Domini Roberti abbatis* ap. *Monum. Polon. hist.*, t. V, p. 915

Digitized by Google

évêque de Breslau. L'origine liégeoise de ces deux personnages est attestée par deux documents authentiques, la charte de restauration de Malonne en 1147 (1) et le *Translatio S. Bertuini* en 1202 (2). La présence en Pologne de ces hauts dignitaires ecclésiastiques, originaires du pays de Liége, rend assez vraisemblable l'envoi de moines liégeois dans ce pays. Nous n'insisterons pas sur le fait que d'anciens calendriers de Pologne, tel que celui de Plock, contiennent les fêtes des principaux saints liégeois ; la provenance de ces fêtes dans les calendriers des églises étrangères n'est pas encore suffisamment élucidée pour que nous puissions en tirer un argument (3).

Quoi qu'il en soit de la vraisemblance plus ou moins grande des hypothèses émises au sujet de la fondation de Lubin, nous espérons que les renseignements donnés dans cette notice ne manqueront pas d'intérêt pour l'histoire de nos anciens monastères et pourront peut-être contribuer à avancer la solution de ce problème.

D. U. B.

1. Miræus, *Opp. dipl.*, III, 718.
2. *Acta Sanct. Belgii* III 183-189. Voir ce que nous avons dit de ces personnages dans le *Monasticon belge*, I, 141-142.
3. *Monum. Poloniæ histor.*, t. V, 444-461.

Digitized by Google

LA QUESTION RELIGIEUSE

CHEZ

LES GRECS.

IL s'est passé dernièrement dans l'église grecque de Constantinople des événements de nature à attirer plus que de coutume l'attention des catholiques romains sur leurs frères les Grecs, séparés d'eux depuis longtemps à la suite de circonstances déplorables. Il n'est donc pas hors propos de parler des Grecs. Nous ne nous proposons point, cependant, dans cet article, ni de faire l'historique du schisme grec, ni d'exposer les faits qui viennent de se dérouler sous nos yeux dans l'église du Phanar ; nous voudrions seulement, à propos de la situation présente de l'Orient chrétien, émettre quelques idées, mûries à la longue, fruit de relations avec des personnages au courant des choses religieuses de l'Orient, de lectures et d'études personnelles, remontant déjà à plusieurs années. Nous-même nous avons été en Orient et avons pu y faire des observations que nous utiliserons en écrivant ces pages.

Nous ne parlerons que de l'Église grecque proprement dite, celle de Constantinople, celle dont le retour à l'unité importe le plus, parce qu'elle entraînera les autres vers Rome, de même qu'elle les a engendrées ou encouragées dans la scission durant les siècles de sa lutte contre le Pontife suprême de l'Église du Christ.

L'heure, en effet, paraît proche, où doit tomber la grande barrière qui sépare depuis des siècles l'Orient de l'Occident. Il semble que Dieu ait tenu en réserve, pour ces temps où la foi diminue en Occident, ces peuples à la foi ardente et aux stables traditions ; ils nous infuseront un sang nouveau, et eux-mêmes, près de périr, seront maintenus en vie, en venant se grouper sous la houlette du seul pasteur qui ait mission pour les protéger.

A nous de préparer cette union tant désirée, par l'étude des questions religieuses d'Orient. La connaissance de nos frères séparés nous conduira à leur amour. Et quand on s'aime, on est bien près de s'entendre.

Digitized by Google

I. Comment se fit la séparation des Grecs.

Que depuis les temps les plus reculés, il y ait eu continuellement en Orient des germes de scission avec Rome, nul ne le contestera. La rivalité politique entre Constantinople et Rome, la différence de rites qui ne tarda pas à s'accentuer, enfin l'ambition effrénée de certains prélats orientaux avides de se servir de la suprématie de la nouvelle Rome sur l'ancienne, pour s'affranchir eux-mêmes en matière religieuse de la juridiction étrangère, pour se faire proclamer patriarches œcuméniques, tels furent les principaux facteurs de ces luttes religieuses qui amenèrent à plusieurs reprises des scissions formelles, de véritables schismes, témoins ceux de Photius et de Michel Cérulaire.

Gardons-nous de croire cependant que ces schismes se soient étendus au fond de la nation grecque.

Loin de là. Ils étaient le fait de personnalités remuantes et ambitieuses, peu nombreuses en comparaison de la masse du peuple chrétien, qui entendait demeurer en communion avec l'Église romaine. Ce qui prouve que la nation restait vraiment catholique de cœur, c'est qu'elle produisait sans cesse des réactions dans le sens catholique, qu'elle renversait les usurpateurs schismatiques et acclamait avec enthousiasme ses grands pontifes catholiques chaque fois qu'ils avaient rétabli l'union avec Rome.

L'acte le plus solennel du rétablissement de l'union fut celui du concile de Florence (1434).

Là, il fut officiellement reconnu que l'Église d'Orient et l'Église d'Occident professaient la même foi, et les prélats grecs jurèrent comme les latins obéissance et fidélité au successeur de S. Pierre. L'union des deux Églises fut solennellement proclamée ; et, sans l'invasion ottomane survenue peu après, l'Église eût pu attendre de cet acte les plus heureux résultats.

Il est vrai qu'une infime minorité grecque, à la tête de laquelle se trouvait l'évêque Marc d'Éphèse, avait fait une forte opposition à l'acte d'union de Florence. Ces prélats avaient quitté le concile avant la fin et étaient retournés en Orient pour y exciter les esprits et chercher à y former un parti d'opposition. Mais il est digne de remarque que, jusqu'à la prise de Constantinople, les patriarches de cette ville, librement élus, furent d'excellents prélats catholiques, étroitement unis au siège de Rome et agissant énergiquement en vue d'amener toute l'Église grecque à l'acceptation de l'acte du concile de Florence. Ce seul fait suffirait à prouver que la majorité

Digitized by Google

des évêques grecs demeuraient sincèrement fidèles à l'union, puisqu'ils se donnaient pour chefs de véritables champions de l'unité romaine. Métrophanes réprime le parti schismatique et dépose les évêques grecs qu'il ne peut ramener par la persuasion. Grégoire réfute victorieusement Marc d'Éphèse qui avait écrit deux libelles contre les grecs-unis ; mal vu de l'empereur Jean Paléologue dont la sincère adhésion au concile de Florence est pour le moins douteuse, il finit par se retirer à Rome auprès du pape, après avoir prédit les calamités qui allaient fondre sur Constantinople en punition de son obstination.

Car, il faut l'avouer, Byzance méritait les amers reproches qu'adressait à son empereur Constantin Paléologue le pape Nicolas V, à la veille du cataclysme de 1453. En effet, le concile de Florence n'avait pas encore été promulgué en Orient, et cela grâce à la négligence coupable des empereurs.

L'Orient, toutefois, était encore catholique, lorsque survint en 1453 le douloureux événement de la prise de Constantinople par les Turcs. L'Occident chrétien avait envoyé du renfort aux frères d'Orient nouvellement unis. Venise, Gênes, les soldats du pape, les chevaliers de Malte, se mêlaient aux rangs des troupes de l'empire byzantin pour la défense de Constantinople. L'empereur Constantin Paléologue avait à ses côtés le légat du pape, le cardinal Isidore de Kiew, et recevait de sa main la sainte Communion, le jour même où il tomba glorieusement sur les murs de sa capitale, au moment où les Turcs s'en emparaient.

Constantinople une fois tombée sous le joug musulman, les relations entre l'Orient et l'Occident furent coupées radicalement. C'est de ce moment que date la séparation matérielle qui amena la situation présente entre les deux Églises.

Aux massacres en masse et à l'exil volontaire des chrétiens qui y avaient échappé, succéda une ère de paix relative. Les Turcs rappelèrent les chrétiens à Constantinople, leur promettant certaines garanties de sécurité et l'exercice limité de leur religion. Il leur fut permis de s'élire un patriarche, lequel, à partir de ce moment, fut le seul représentant officiel de la nation grecque et en devint en quelque sorte le chef, réunissant en sa personne les attributions tant civiles que religieuses de l'autorité et défendant auprès du gouvernement ottoman, les intérêts divers de sa nation.

Dans de telles conjonctures, les luttes religieuses intestines devaient nécessairement diminuer d'intensité. Du reste, le silence

Digitized by Google

s'imposait dorénavant sur la question de l'union ou de la séparation d'avec Rome. Car, d'une part, les rapports avec Rome devenaient impossibles, les Turcs punissant impitoyablement de mort quiconque avait des relations avec les Occidentaux. D'autre part, les calamités publiques étaient telles que c'eût été folie de rompre ouvertement avec le chef de la chrétienté d'Occident, d'où seul on pouvait espérer encore un secours efficace contre les Turcs. Et de fait, les Latins continuèrent la lutte contre le Croissant, durant des siècles encore, dans les îles de l'Archipel d'abord, et plus tard, sur le continent européen.

Les schismatiques de l'église de Constantinople avaient bien diminué dans la métropole orientale. Beaucoup avaient pris la fuite ; les populations indigentes furent seules d'abord à revenir sur l'invitation des cruels vainqueurs. Les riches et les prélats turbulents se tenaient retirés dans les provinces éloignées, y entretenant toujours sous la cendre des étincelles de révolte contre l'autorité du pape. D'autres Grecs, en grand nombre, vinrent des provinces se fixer à Constantinople, se mêlant aux anciens habitants pauvres. La population fut ainsi renouvelée entièrement, et quoique les premiers patriarches qui se succédèrent sur le siège de Byzance au début de la domination turque, Gennadius en tête, appartinssent au parti schismatique, on aurait grandement tort d'en conclure que ce parti y eût pris le dessus numériquement. Car il est constant que les nominations de ces prélats furent le fait des sultans, et de plus qu'elles furent achetées à prix d'argent. Les schismatiques se virent bientôt l'objet de toutes les faveurs gouvernementales. Le gouvernement, en effet, avait tout avantage à favoriser ceux qui entraient dans ses vues politiques en combattant l'autorité et l'influence de Rome. Les malheureuses églises grecques furent donc, à leur insu, pourvues successivement de prélats schismatiques qui cherchèrent à perpétuer leur race, sans pour cela y parvenir partout et toujours. Le clergé et le peuple ne s'en apercevaient guère. La séparation matérielle d'avec l'Occident restait complète ; l'ignorance vint obscurcir les intelligences, et on en arriva peu à peu, dans l'église grecque, à la situation actuelle, où la grande majorité du peuple et une bonne partie du clergé sont dans la bonne foi, ne croyant point qu'il y ait d'autre Église chrétienne que la leur, et allant jusqu'à se figurer que les Latins sont des païens, n'ayant ni la foi en Dieu, ni les sacrements, ni rien de ce qui fait le chrétien.

Remarquons encore que, malgré cet état de choses si défavorable au maintien de l'unité hiérarchique, malgré l'arrivée aux charges épiscopales des partisans de la scission d'avec Rome, jamais, au

Digitized by Google

cours des siècles, il ne fut posé par l'Église grecque un acte officiel pour révoquer l'union de Florence. Jamais un schisme avec Rome ne fut proclamé. Juridiquement parlant, l'union existerait donc encore. De plus,les provinces éloignées du centre de l'autorité musulmane demeurèrent en communion et en relations avec Rome, aussi longtemps qu'elles ne furent pas entièrement asservies au joug des Turcs. Certains vestiges de cette communion avec Rome existaient encore au commencement de ce siècle dans les provinces occidentales de la péninsule balkanique.

On le voit, la malheureuse Église grecque s'est trouvée scindée, séparée de Rome, par les événements politiques d'abord, auxquels est venue se joindre, pour couronner l'œuvre de scission, l'action néfaste de quelques prélats schismatiques, obstinés instruments de la politique ottomane. On aurait tort, par conséquent, de considérer aujourd'hui comme formellement schismatiques tous les membres de l'Église grecque. Il y a, assurément, dans l'Église grecque de nos jours de vrais schismatiques, surtout dans le haut clergé, des hommes qui, s'inspirant de l'histoire de siècles à jamais oubliés par les populations chrétiennes, cherchent, par ambition personnelle, à tenir les chrétiens d'Orient séparés de Rome. Encore ces hommes sont-ils peu nombreux. La grande majorité des Orientaux, nous en sommes persuadé, n'est pas formellement schismatique ; ils sont induits en erreur, mal renseignés sur les faits, dans une parfaite bonne foi, et sans obstination schismatique.

II. La situation présente. — Obstacles à l'union.

Pour se faire une idée exacte de la situation présente dans la question religieuse d'Orient, il importe donc de faire une distinction radicale entre la période qui précéda la conquête ottomane et celle qui la suivit et dure encore. Avant la conquête, le schisme grec, qui existait à l'état chronique et apparaissait ouvertement de temps en temps, était purement religieux. Depuis, le schisme s'est compliqué d'une situation politique née des circonstances, laquelle a joué depuis quatre siècles un rôle prépondérant en cette grave affaire. Telle est aujourd'hui encore la situation.

Nous disons que le schisme s'est compliqué d'une situation politique. En effet depuis la conquête, les patriarches des différents rites chrétiens d'Orient, étant devenus les seuls chefs de leurs nations respectives, l'idée de religion s'est peu à peu fondue dans l'esprit des masses avec celles de la nationalité, de la langue et du rite. Tout

Digitized by Google

cela ne fait qu'un pour les Orientaux. Si l'on est Grec, on l'est de rite et de croyance, comme on l'est de langue et de race. Il en est de même des Arméniens, des Géorgiens, des Coptes, des Syriaques, etc.

Or, de même qu'on ne change point de race, ni de langue, à leurs yeux on ne change point non plus de rite ni de religion, qui en sont le signe extérieur. Jamais les Orientaux ne passent d'un rite oriental à un autre rite oriental.

A plus forte raison leur paraît-il absurde, inadmissible, de passer du rite grec au rite latin ; car, à leurs yeux, devenir catholique c'est simplement changer de rite : ils n'y voient pas autre chose. Et, sur ce point, nous, Latins, n'aurions-nous pas un *mea culpa* à faire ? Car c'est bien en partie notre faute s'ils confondent le rite latin avec la religion catholique. En effet, malgré les principes admis par l'Église, et les actes pontificaux tels que la bulle de Benoît XIV, les Grecs qui veulent revenir à l'unité romaine n'ont guère eu jusqu'ici d'autre alternative que de passer au rite latin.

Or, aux yeux des Grecs, celui des leurs qui devient Latin est un traître à sa nation, à sa race et à sa foi; il est mis au ban de la société, rebuté de tous, honni et méprisé. Et cela, non pas tant en haine de la religion catholique, qu'ils ne connaissent pas, que par esprit de race, de parti politique, par amour de leur nationalité opprimée depuis tant de siècles et qu'ils cherchent aujourd'hui à relever et à rendre indépendante.

C'est bien là le véritable nœud de la situation, la grosse question à résoudre dans l'affaire de la réunion de l'église grecque à l'église catholique: par dessus tout, il faut ménager aux Grecs la possibilité de passer à l'union catholique sans abandonner leur rite grec, auquel ils tiennent tant et non sans motifs.

Les Grecs tiennent à leur rite, d'abord parce qu'il leur vient de leurs pères et des temps apostoliques ; ensuite, parce qu'ils le comprennent et en admirent les splendeurs ; en troisième lieu, parce qu'il est l'emblème, le signe extérieur de leur nationalité. Ce rite, ils y ont droit, l'Église catholique le reconnaît et est décidée à le leur conserver. Mais les Grecs n'en sont pas assez persuadés, et on n'a pas fait suffisamment jusqu'ici peut-être pour le leur faire comprendre.

Le moment actuel est on ne peut plus favorable pour travailler à l'union des Grecs avec l'Église. En effet, après de longs siècles de luttes, d'oppression, de douleurs, ils se sentent tellement affaiblis et isolés, que leur seul soutien est aujourd'hui ce même gouvernement

Digitized by Google

ottoman qui les a réduits en esclavage. Ils en sont arrivés à se cramponner au sultan et à faire les vœux les plus ardents pour le maintien de la Sublime Porte qui seule les tient en vie et leur assure une certaine indépendance religieuse. Si les Turcs venaient à être chassés de la péninsule balkanique, l'Église du Phanar aurait vécu. Elle voit déjà se dresser à ses côtés le spectre du synode de Saint-Pétersbourg prêt à l'engloutir. Fait remarquable et qui prouve combien l'Église grecque est aujourd'hui étroitement liée à la monarchie turque : aucune des provinces qui jusqu'ici ont successivement secoué le joug de la Porte n'est restée fidèle à cette église. La Grèce, la Roumanie, la Bulgarie, la Bosnie, le Montenegro, la Serbie, l'Albanie, et tout dernièrement jusqu'à la Macédoine, qui n'est pas encore libérée, se sont constitué des églises autocéphales, indépendantes du patriarcat de Constantinople, dont elles relevaient autrefois.

L'Église grecque est donc aujourd'hui profondément humiliée. Elle est, de plus, affaiblie au point de voir son existence compromise par les futurs événements politiques. Il ne lui reste qu'un seul espoir de salut, mais cet espoir est fondé : c'est le retour à l'Église catholique, apostolique et romaine, dont elle fit partie pendant tant de siècles, à laquelle elle s'est solennellement réunie au concile de Florence et qui aujourd'hui encore lui tend les bras et lui promet force, secours et protection contre ceux qui la menacent. L'Église catholique lui communiquera sa vaillance, son courage dans la lutte, lui apprendra à revendiquer son indépendance vis-à-vis du pouvoir civil dont elle est aujourd'hui l'esclave. Et, bien loin de lui enlever ses rites, que Rome respecte et apprécie hautement, elle lui conservera encore ses privilèges hiérarchiques compatibles avec l'unité de l'Église et la souveraine juridiction du successeur de saint Pierre sur tout le troupeau de JÉSUS-CHRIST.

III. Des relations désirables entre Grecs et Latins.

Dans l'état présent de la question religieuse en Orient, rien ne paraît plus désirable que l'établissement de relations fréquentes et cordiales entre Grecs et Latins. L'heure n'est plus aux discussions dogmatiques. Ce n'est point par la théorie qu'il faut ramener les Grecs à l'unité ; c'est en faisant tomber les préjugés qu'ils ont contre nous, c'est en allant à eux en frères, c'est en leur tendant la main, en leur montrant que nous sommes des chrétiens fervents, que nous avons la charité du Christ et que nous les aimons sincèrement.

Digitized by Google

A la suite de longs siècles de rivalité et de luttes religieuses, puis, de plusieurs siècles d'une séparation complète, il s'est fait que les deux grandes fractions de l'Église du Christ sont devenues étrangères l'une à l'autre. On ne connaît guère en Orient ce qui se passe en Occident ; de même, nous, Latins, nous sommes en général bien imparfaitement renseignés sur les idées qui ont cours en Orient. D'anciens préjugés existent chez nous comme chez eux : ils se sont enracinés, souvent envenimés avec le temps, et ont amené une situation tendue qui n'a cependant plus de raison d'être aujourd'hui.

Dans la question du retour des Grecs à l'unité romaine, il y a surtout à ménager des susceptibilités. Et, sur ce point, ne nous faisons pas illusion ; c'est à nous, Latins, à jouer le rôle le plus important, le plus délicat.

Puisque les Grecs nos frères doivent s'imposer, pour l'union, un grand sacrifice, celui de se soumettre à l'autorité du Pontife suprême de l'Église-mère qu'ils ont depuis longtemps considérée comme rivale, c'est à nous à leur rendre ce pas aussi facile que possible, à en écarter toute idée d'humiliation, d'asservissement, de défaite. Que la charité la plus grande préside donc à toutes nos relations avec les Grecs. Traitons-les avec respect, avec égards, en véritables frères qu'ils sont ; faisons-leur comprendre par notre manière d'agir que du jour où ils rentreront dans le sein de l'Église catholique, ils y seront traités sur le même pied que les Latins, comme les souverains Pontifes l'ont affirmé plus d'une fois, et qu'ils conserveront en outre leurs rites et leurs privilèges.

Il est pour cela infiniment désirable que les relations entre Grecs et Latins deviennent de plus en plus fréquentes, surtout entre personnages ecclésiastiques. Il y a trop longtemps que les Latins résidant en Orient ou ceux qui y voyagent, se tiennent systématiquement éloignés des Grecs. C'est un tort, c'est un ancien préjugé de notre côté ; il importe de le vaincre, si nous voulons ouvrir à nos frères d'Orient la porte du retour. Un prélat, un prêtre, un religieux latin, même les laïques de distinction se trouvant en Orient, ne devraient manquer aucune occasion de faire visite aux autorités de l'Église grecque et d'établir avec elles de bons rapports, suivant en cela l'heureux exemple que leur en donna récemment à Constantinople S. Ex. Mgr Rotelli, alors délégué apostolique en cette ville. Ces prélats se trouvent honorés de telles démarches, et souvent ils tiennent à conserver des relations suivies avec ceux qui ont pris l'initiative de les aborder fraternellement. Si ces relations entre Grecs et Latins devenaient habituelles et nombreuses, il est aisé de com-

Digitized by Google

prendre combien le chemin du retour serait facilité à nos pauvres frères, égarés par les circonstances.

Dans les conversations particulières que l'on peut avoir avec les prélats grecs, il est surprenant de constater combien souvent ils désirent l'union, combien ils comprennent les avantages qui en résulteraient pour eux. Mais il y a, pour arriver à l'union, des obstacles pratiques à vaincre, et ceux-ci ne peuvent être aplanis qu'en faisant appel à la bonne volonté de tous, à la loyauté, à la plus grande franchise dans les rapports mutuels et surtout à l'union des cœurs.

Ce qui a souvent retenu les Latins dans le désir qu'ils avaient de faire des avances aux Grecs, ce sont les lois canoniques de l'Église qui défendent en général aux catholiques de communiquer *in sacris* avec les hétérodoxes. Rien de plus sage que ces lois ecclésiastiques; mais, surtout dans le cas présent, il faut bien se garder d'en outrer la portée en allant au-delà de ce que prescrit l'Église, et en prenant occasion de cette défense pour s'interdire tous rapports avec les Grecs.

Nous ne serions même pas étonné, si l'Église, eu égard à la situation actuelle de l'Église grecque, adoucissait ses lois dans certains cas en accordant des dispenses aux prêtres latins de l'Orient, à ceux-là du moins qui en feraient la demande, motivée sur le grand bien qui résulterait d'une union de plus en plus intime avec les Grecs, comme préparation à leur retour.

Disons ici en passant que le Latin désireux de rester en bons termes avec les Grecs doit éviter à tout prix de leur appliquer la dénomination de *schismatiques*. C'est là, à leurs yeux, une injure gratuite : ils se sentent profondément blessés par cette appellation, et il serait pour le moins impolitique de s'en servir. Les Grecs se disent *orthodoxes*, c'est-à-dire, ayant la vraie foi. En réalité, leur foi n'est guère altérée, et puisqu'ils ont admis la professien de foi de Florence, il ne serait pas bien difficile de les y ramener. Ce qui les sépare de nous, il importe de le dire et de le répéter, c'est surtout l'absence des liens hiérarchiques les rattachant au chef de l'Église universelle, au successeur de S. Pierre. Ces liens ont existé presque continuellement jusqu'au XVe siècle ; lors du Concile de Florence, ils ont été rétablis solennellement, et s'ils se sont relâchés depuis pour disparaître enfin entièrement, ce n'a jamais été à la suite d'un acte officiel de séparation, mais par la désuétude d'abord et puis par le mauvais vouloir de quelques-uns.

Digitized by Google

IV. Des moyens efficaces de travailler à l'union.

On serait tenté de s'étonner de ce que, après de si nombreux efforts, nos missions d'Orient aient abouti à si peu de résultats. Cependant, si l'on va au fond des choses, on comprend aisément qu'il ne peut en être autrement, eu égard aux circonstances.

L'Orient depuis longtemps a été traité comme un pays de missions ; on s'est efforcé de *convertir* individuellement les Grecs à l'unité catholique. Telle n'est plus actuellement la pratique de Rome. C'était là une première erreur, résultant de ce que l'on n'avait pas suffisamment saisi la situation. Les Grecs ne veulent pas entendre parler de *conversion ;* ils sont chrétiens ; rien ne les blesse comme d'entendre dire qu'ils doivent changer de religion pour assurer leur salut.

En second lieu, ce fut une erreur pratique non moins grande, que de faire usage de prêtres de rite latin pour chercher à ramener les Grecs. Si l'on veut ramener les Grecs, ce ne sera qu'au moyen de prêtres de rite grec que l'on y parviendra.

Développons successivement ces deux idées.

Le système des conversions individuelles, disons-nous, n'aboutira jamais à aucun résultat sérieux. D'abord, nous avons vu plus haut combien ces conversions sont impopulaires, combien de préjugés les combattent. De plus, tout retour isolé implique une idée de *conversion*, d'abandon d'erreurs, de renoncement à une chose mauvaise et condamnable en soi ; or, dans la plupart des cas, cela ne répond pas à la réalité. Enfin, il y a du côté des missionnaires mêmes de très graves difficultés à ces conversions, au sujet du rite à faire suivre aux nouveaux prosélytes. Quelque désir que l'on ait de les laisser dans le rite grec, auquel ils tiennent, on ne le peut, vu l'absence d'une hiérarchie et d'un clergé grec-unis. Force est donc de leur faire embrasser le rite latin : or, c'est là fermer la porte à l'immense majorité des Grecs.

Le lecteur m'arrête en disant : mais il y a des Grecs-unis, des prêtres et des évêques grecs-unis. Il y en a en Syrie, oui, mais ce sont les Grecs melchites, ou Arabes suivant le rite grec. Mais de Grecs-unis dans la nation grecque, il n'y en a point. Et cela pour la bonne raison, que, de grecque-unie, toute la nation est devenue insensiblement grecque-séparée. A la suite du concile de Florence et dans les premiers temps de l'occupation ottomane, il n'y avait guère, sauf les individualités schismatiques, que des Grecs-unis ; peu à peu, presque à leur insu, ils furent séparés de l'union romaine, sans qu'il y ait eu

Digitized by Google

possibilité de constituer à côté d'eux une nouvelle hiérarchie grecque-catholique.

Les prêtres de rite latin, disons-nous ensuite, ne pourront jamais travailler efficacement au retour des Grecs à l'unité. Cela se comprend et s'explique par ce que nous avons dit plus haut. Ils sont, aux yeux des Grecs, les représentants d'une autre nation,celle des Latins ou *Francs*, comme ils disent encore, à laquelle, avec raison, aucun Grec ne veut appartenir ; de plus, ils donnent lieu au soupçon fondé de chercher à entraîner vers le rite latin les recrues qu'ils auraient pu opérer.

Aussi, en présence de ces difficultés insurmontables, les missionnaires latins se sont-ils bornés, depuis longtemps, à limiter aux Européens résidant en Orient l'exercice de leur saint ministère. De plus, ils s'adonnent aux œuvres de charité et d'éducation en faveur de tous indistinctement, et font ainsi un grand bien indirect, même au point de vue de l'union, en gagnant les cœurs et faisant disparaître par leur sublime dévouement bien des préjugés et des haines invétérées du nom latin.

Toutefois, quant à ramener en masse le peuple grec, dans les circonstances actuelles ils ne peuvent y songer.

Mais alors, dira-t-on, quels moyens faudrait-il employer pour travailler à l'union ?

Nous répondrons qu'avant toutes choses l'union doit se faire dans les esprits et dans les cœurs. Le mouvement dans les esprits est commencé ; il faut le favoriser, le développer avec prudence, par des écrits sérieux et exempts de toute animosité, par les relations fraternelles, par de bons services mutuels, et par ces mille moyens qui rapprochent les cœurs. Surtout, il faut éviter tout ce qui peut blesser les Grecs dans leurs susceptibilités, et pour cela il est essentiel de se placer à leur point de vue, d'étudier à fond toutes les questions de nationalité, de liturgie, d'histoire, de dogme, qui concernent l'église grecque. Il faut parler toujours d'*union*, et jamais de *conversion*, montrer du respect pour leurs rites, et faire preuve d'égards fraternels vis-à-vis des représentants de leur Église.

Serait-il opportun, dans la situation présente, de créer une hiérarchie grecque-catholique, de former un clergé grec-uni, de manière à ce que les fidèles désireux de passer à l'unité romaine trouvassent des cadres formés, des pasteurs légitimement constitués ? — Nous n'hésitons pas à répondre : Non, assurément non. Aussi l'Église, dans sa sagesse divinement inspirée, s'est-elle bien gardée de le faire jusqu'ici, alors que notre siècle, dans tous les pays du globe, assiste

Digitized by Google

au développement merveilleux de la hiérarchie catholique. Une telle mesure serait désastreuse ; elle élèverait à jamais un mur d'airain entre la nation grecque, profondément offensée de voir élever chez elle église contre église, et l'Église romaine qui cherche pour son bien à l'attirer dans son sein maternel.

Ce sont les pasteurs grecs eux-mêmes, successeurs de ces grands évêques apostoliques et catholiques d'autrefois,qui doivent ouvrir les yeux d'abord, puis éclairer leurs ouailles et les ramener en masse, diocèse par diocèse, ou de commun accord à la suite d'un ou de plusieurs synodes provinciaux, à l'unité catholique, apostolique et romaine.

Est-ce à dire pour cela qu'il n'y ait rien à faire pour les Grecs? Gardons-nous bien d'aller aussi loin. Au contraire, nous croyons qu'on peut les aider efficacement dans leur propre travail de retour à l'unité, et cela en faisant vers eux un pas dont ils nous sauraient un gré infini.

Des prêtres catholiques séculiers de rite grec, ayant paroisses et charge d'âmes, gouvernés par des évêques grecs seraient, disions-nous, non seulement inutiles, mais nuisibles, à cause de la concurrence qu'ils paraîtraient exercer vis-à-vis de l'Église orthodoxe.

Mais il n'en serait pas de même de religieux.

C'est avec une grande confiance et l'espoir d'un succès réel que nous verrions s'établir parmi les Grecs des communautés de moines catholiques, de rite grec.

Ces moines, formés d'avance à la liturgie, à la langue, aux mœurs des Grecs, devraient aller vers eux en frères, s'y établir et y mener la vie purement monastique et liturgique, dont les Grecs sont de si sincères admirateurs. Il ne devrait pas être question de *conversions* à faire parmi eux, ni de prosélytisme à exercer. On se bornerait à former chez eux de grands centres de prière, de liturgie, d'études sérieuses. Ces communautés devraient compter bon nombre de membres de nationalité grecque, venus, par exemple, des îles de l'Archipel, où il y a beaucoup de Grecs catholiques de rite latin.

On se figure aisément quelle influence ne tarderaient pas à exercer autour d'eux de tels monastères, quel appoint puissant ils viendraient apporter au courant d'idées vers l'union qui commence à se manifester en Orient. Par leur vie,leur liturgie,leurs relations,leurs écrits et leurs prédications, ces moines grecs-catholiques feraient tomber peu à peu les préjugés encore existants contre l'Église romaine. Ils gagneraient les cœurs en s'abstenant de toute polémique irritante. Enfin, ils feraient voir pratiquement aux Grecs que l'Église romaine

Digitized by Google

ne songe à rien moins qu'à leur enlever leurs rites, leurs usages, leurs antiques et vénérables traditions, puisqu'elle irait jusqu'à autoriser des moines latins à les embrasser par amour pour leurs frères séparés.

Ajoutons qu'en fait de vie religieuse les Grecs ne comprennent que la vie monastique. Celle-ci entre dans leurs usages, dans leurs traditions, dans leur conception de la vie de perfection. Il n'est pas jusqu'à la couleur noire de la robe du moine bénédictin qui ne leur soit sympathique, à cause de sa similitude avec le vêtement des moines grecs.

Cette opinion sur la mission réservée en notre temps aux moines, en Orient, par la Providence, nous ne sommes pas seul à l'avoir. Nous savons pertinemment que des hommes haut placés et parfaitement informés l'ont également adoptée. Enfin, sans indiscrétion aucune, puisque la chose a été rendue publique par un document officiel (1), nous pouvons ajouter ici que telle est la manière de voir du Souverain-Pontife Léon XIII. Plaise à Dieu qu'un jour ce plan puisse se réaliser et que les enfants de saint Benoît, qui ont tant fait jadis pour la défense de l'Église, son extension et le maintien de l'unité dans son sein, ne soient pas jugés indignes de travailler aujourd'hui encore à l'union des cœurs entre chrétiens, sous la bannière de *paix* de leur glorieux patriarche !

D. G. v. C.

1. Lettre adressée à Mgr Dusmet, O.S.B., archevêque de Catane, pour la fondation à Rome du collège Saint-Anselme, 4 janvier 1887.

Digitized by Google

ARIMATHIE ET RAMATHAIM SOPHIM.

L'IDENTIFICATION des lieux historiques de la Palestine fait chaque jour des progrès. La Société anglaise d'Exploration a publié une carte très exacte de la contrée cis-jordanienne, avec laquelle il est maintenant facile de vérifier les distances et de rechercher les traces des cités disparues.

Si la carte mérite tous nos éloges, il y a des réserves à faire sur un certain nombre d'identifications proposées par les exégètes d'Outre-Manche, qui n'ont pas toujours assez de respect pour la tradition, et qui inscrivent parfois avec la mention *inconnu* des lieux qu'il est pourtant facile de retrouver.

Arrêtons-nous un instant sur deux noms qui figurent dans la table des MM. Conder avec la note *Unknown* (1) : ARIMATHIE et RAMATHAIM SOPHIM.

La recherche de ces deux villes a donné lieu, il est vrai, à bien des hypothèses contradictoires, mais l'étude de la tradition, contrôlée par celle de la topographie, va nous conduire à la lumière.

Quand je parle de la tradition, j'entends celle qui remonte aux premiers siècles de l'Église, et qui s'appuie sur l'autorité des Pères.

Interrogeons-la : elle nous répond par la bouche de saint Jérôme. traduisant Eusèbe de Césarée.

« Armathem Sophim, civitas Helcanæ et Samuelis, in regione Thamnitica juxta Diospolim, unde fuit Joseph qui in Evangeliis de Arimathea scribitur (2). »

« Ramathaïm Sophim, la cité d'Elcana et de Samuel, dans la région thamnitique, près de Diospolis, d'où était Joseph appelé dans les Évangiles d'Arimathie. »

Ce texte est bien clair, il applique les deux noms à une seule et même localité, appelée Ramathaïm ou Armathem au temps de Samuel, Arimathæa au temps de l'Évangile.

Saint Jérôme rappelle encore dans l'Épître à Eustochium (3) que sainte Paule vit, près de Lydda, Arimathie, le bourg de Joseph qui ensevelit le Seigneur. Cette localité était donc connue et visitée

1. *Handbook to the Bible.* — London, 1880, pag. 403 et 422.
2. Hieron. *opera*, Édit. bénéd. t. II, pag. 406.
3. Hieronymi, *op.*, t. IV, p. 673.

Digitized by Google

de son temps. D'après les indications, c'est dans la région montagneuse, entre Tibneh (Thimnat) et Lydda qu'il faut la chercher.

Procope dans son livre des *Édifices de Justinien* (1) mentionne une muraille bâtie et un puits creusé au monastère de Saint-Samuel en Palestine : ce qui semble indiquer que la tradition du lieu se maintint après la translation des reliques du Prophète en Thrace, qui eut lieu sous Arcadius, comme nous l'apprend encore saint Jérôme (2).

Arrivons maintenant au temps des Croisades. Les *Assises de Jérusalem* vont nous fournir un précieux renseignement (3).

« L'évesque de saint Jorge de Lidde a cinq suffraganz : l'abbé de Saint-Joseph d'Arimathie, qui est orres apelés Rantis... »

Rantis ou Rentis est un village arabe dont le nom n'a pas changé : il se trouve dans les montagnes entre Lydda et Tibneh. Quelques ruines du monastère de Saint-Joseph se voient encore dans le village, comme l'affirme M. E. Rey dans son étude sur la géographie de la Syrie au moyen âge (4).

C'est donc là qu'il faut chercher la patrie de Samuel et de saint Joseph d'Arimathie.

Armés de ces renseignements, nous avons visité, il y a quelques jours, le village en question avec deux Pères Dominicains de la nouvelle école d'Écriture sainte de Jérusalem, et nous avons pu vérifier l'exactitude des auteurs précités.

Rentis est situé sur une hauteur à double sommet, ce qui justifie la forme hébraïque du duel : Ramathaïm, *les deux hauteurs*. L'un des sommets est occupé par le village actuel, bâti dans les ruines de l'abbaye de Saint-Joseph, occupée au temps du royaume franc par les chanoines de Prémontré. Sur l'autre sommet, aujourd'hui désert, on trouve des citernes antiques, des tombeaux, et selon toute apparence, les ruines du couvent byzantin de Saint-Samuel. Les bases d'une forte muraille de plus de soixante mètres de long pourraient bien être celles du mur mentionné par Procope. Un pavage en mosaïque, d'un très bel effet de coloration, existe encore par places, sous une légère couche de terre. Nous n'avons pu en vérifier les dimensions, le temps nous faisant défaut, mais il paraît avoir été considérable.

Ces indices coïncident tellement avec les textes de saint Jérôme

1. Procope, *De Ædificiis Justiniani*, l. V, c. IX.
2. Hieron., *op.* t. IV, pars 2, page 283.
3. *Hist. des Croisades.* — Assises de Jérusalem, I, 417.
4. *Colonies Franques*, par E. Rey, p. 414.

Digitized by Google

et des Assises de Jérusalem, qu'il est difficile de ne pas reconnaître ici Arimathie et Ramathaïm, aucune des localités proposées en dehors de celles-ci ne répondant aux données fournies par l'Écriture sainte et la tradition.

On a essayé vainement de dédoubler la ville, en mettant Arimathie à Ramleh, et Ramathaïm dans les montagnes. Il faut, pour cela, se mettre en contradiction avec le texte si formel de l'Onomasticon. Ramleh est près de Lydda, il est vrai, mais ce voisinage ne suffit pas à en faire une hauteur. C'est d'ailleurs une ville relativement moderne, fondée par les Arabes musulmans pour supplanter l'ancienne Lydda-Diospolis, qui de fait a perdu depuis lors son importance. Le nom de Ramleh, le *Sable*, indique la nature du sol, et n'a aucun rapport avec les noms de Ramatha et d'Arimathie. On n'a pas encore trouvé à Ramleh un seul débris antérieur à la conquête musulmane, et aucune voie romaine ne passait par là, tandis que Rentis est sur une voie antique qui la mettait en communication, d'un côté avec Lydda et Jaffa, de l'autre avec Thibneh et Gifneh.

Quelques auteurs modernes ont essayé d'identifier Ramathaïm avec la hauteur voisine de Jérusalem appelée aujourd'hui *Néby-Chamouil*, le Prophète Samuel : mais cette hauteur est dans le territoire de Benjamin, et non dans celui d'Éphraïm : c'est probablement l'ancienne Maspha, où Samuel jugeait.

Genesius a proposé de mettre la patrie de Samuel à Djebel Fouréidis, au sud de Bethléem, et Robinson à Soba : mais ces deux points sont sur le territoire de Juda.

Ramallah, choisi par Ewald, se trouve, il est vrai, sur Éphraïm mais à la limite sud-est, et très loin de Lydda : il serait plus juste d'y placer la Rama d'Éphraïm, où jugeait Débora.

Kiepert s'est arrêté à Beth-Rima, qui est bien dans les montagnes d'Éphraïm et près de Thibneh ; mais c'est encore loin de Lydda, et on n'y trouve ni les deux sommets, ni les ruines des couvents.

Il y a encore d'autres hypothèses : il serait fastidieux de les énumérer. On conçoit qu'en face de tant d'opinions divergentes le capitaine Conder se soit arrêté à la mention *inconnu*. Cependant la découverte du pays de Samuel ne demandait pas un Christophe Colomb : il suffisait d'interroger l'Écriture sainte et la tradition, et d'aller sur place vérifier. C'est ce que nous avons fait.

Germer DURAND.

Jérusalem, 24 décembre 1890.

Digitized by Google

LES ORIGINES DU CULTE ANGLICAN.

« L'HISTOIRE de la réforme en Angleterre, écrivait en 1832 Macaulay dans un de ses *Essais*, est remplie des plus étranges problèmes (1). » Le célèbre critique a essayé de résoudre l'un des plus intéressants, celui qu'il appelait le plus extraordinaire, nous voulons dire la puissance gigantesque du gouvernement en face de la faiblesse des partis religieux. Comment expliquer que dans l'espace des douze ou treize ans qui suivirent la mort de Henri VIII, la religion d'État ait pu subir un triple changement, être protestante sous Édouard VI, catholique sous Marie, protestante une fois encore sous Élisabeth variant ainsi au gré des inclinations personnelles du souverain ? Envisagée au point de vue historique, la solution de Macaulay ne satisfait pas complètement l'esprit, parce qu'elle n'est pas l'expression exacte de la vérité ; mais, quelque imparfaite qu'elle soit, elle a du moins le mérite de nous faire toucher du doigt la plaie de l'Angleterre au seizième siècle. Oui, il est vrai de dire que le pouvoir despotique de la couronne exerça une influence considérable sur la grande révolution qui s'opéra au sein de l'Angleterre à partir du règne de Henri VIII ; nous reconnaîtrons de plus avec Macaulay que ce pouvoir pouvait compter sur des sujets dont il flattait les instincts patriotiques et contentait les tendances démocratiques, en ayant soin toutefois d'établir ici une distinction entre les masses et la classe dirigeante. Mais serait-ce là l'unique cause du succès de la révolution religieuse opérée par Henri VIII et définitivement consacrée par Élisabeth ? Nous ne le pensons pas. Pour comprendre un événement aussi extraordinaire dans les annales d'un peuple que celui de l'abandon de ses anciennes croyances, il importe de connaître dans quelles circonstances s'est opéré ce changement, quelles causes ont pu le provoquer, quelles raisons locales l'ont secondé, et, quand cette révolution s'opère à une époque de bouleversement général, il faut voir quels liens rattachent ce fait particulier au fait général et examiner sous l'empire de quelles causes ce dernier s'est produit.

Certains auteurs se sont trop complus, nous semble-t-il, à relever le caractère social de la réforme du seizième siècle ; cette révolution

1. *Burleigh and his times*. Ed. Leipzig. Tauchnitz. 1850. II, p. 93.

Digitized by Google

est avant tout un mouvement religieux autant que social, et ses origines remontent bien au-delà de 1517. La déclaration de guerre jetée par Luther à l'Église romaine n'est que l'écho des prédications de Huss et de Wiclef, et ces hérésiarques sont les interprètes des sentiments d'un nombre plus ou moins considérable de leurs contemporains. La révolte de Luther, disons mieux, l'essence du protestantisme est la résultante de l'affaiblissement du sens catholique en Europe, de la négation et du mépris de l'autorité pontificale, des prétentions exagérées des princes à revendiquer l'origine divine de leur pouvoir, des aberrations d'une scolastique sceptique autant que frondeuse et des abus de tous genres qui s'étaient accumulés dans l'Église au cours des âges. Ajoutons à ces causes plus éloignées les intérêts sociaux mis en avant par certains réformateurs, les violences ou les perfidies du pouvoir séculier, le désarroi jeté dans les populations par les changements officiels de religion, au mépris de la liberté individuelle, l'indifférence, qui fut le résultat du manque d'enseignement religieux, et nous nous expliquons l'origine et le développement de la Réforme.

Appliquées à l'Angleterre, ces considérations reçoivent une éclatante confirmation dans les faits dûment constatés par l'histoire. On ne peut oublier dans quel état de détresse matérielle et spirituelle les épidémies du milieu du XIVe siècle avaient jeté ce pays, et quel changement social, rendu plus désastreux encore par la guerre des Deux Roses, en fut la suite naturelle. La puissance de la noblesse était anéantie ; une nouvelle aristocratie se forme, sans traditions, sans velléité de résistance au pouvoir auquel elle doit ce qu'elle est ; le peuple, troublé par des guerres continuelles et épuisé par la misère, courbe la tête et devient inerte dans sa patience ; les Tudors, souverains absolutistes, appuyés par une bureaucratie servile, exercent pratiquement la suprématie dont leurs prédécesseurs n'ont parfois connu que la théorie. L'Église subit à son tour le contrecoup de ces modifications. Occam et Wiclef ont vu le jour en Angleterre, et leurs idées sont adoptées par un grand nombre de leurs compatriotes. L'épiscopat n'est plus à la hauteur de sa mission ; on voudrait le voir occupé de ses devoirs pastoraux et revendiquer hautement devant la couronne les droits de la liberté religieuse ; ses membres ne sont que trop souvent les créatures du pouvoir. L'abus de la pluralité des bénéfices et des provisions, l'absence des évêques trop absorbés par les affaires de l'État, permettent aux hérésies de se glisser au sein des populations privées

Digitized by Google

d'enseignement religieux (1). Quand Henri VIII se sépara de Rome, quand Édouard VI fit l'Angleterre luthérienne, quand Élisabeth organisa son église nationale, l'Angleterre était un terrain préparé pour le schisme et l'hérésie. Grâce à la pression violente, le schisme fut consommé, et l'hérésie admise officiellement. Les derniers travaux sur le règne de Henri VIII ont suffisamment mis en relief ce côté de la question.

La découverte de nouveaux documents relatifs à la rédaction de la liturgie anglicane vient de mettre plus en lumière le rôle de l'État dans la décatholicisation de l'Angleterre Il ne s'agit de rien moins que des matériaux réunis par Cranmer lui-même pour la composition de ses nouveaux livres liturgiques et de l'analyse des débats du Parlement dans la question de l'Eucharistie (1548-1549). Dom Aidan Gasquet O. S. B., le savant auteur de *Henri VIII et la suppression des monastères*, et M. Edmond Bishop, se basant sur ces nouveaux documents, viennent de donner dans leur récent travail *Édouard VI et le livre de commune prière* (2) une histoire complète de l'origine et des premières modifications du formulaire officiel du culte anglican. Les savants auteurs, faisant abstraction de tout point de vue confessionnel, sont restés dans les bornes d'une stricte objectivité dont le public anglican doit leur savoir gré ; preuves en mains, ils exposent l'histoire de ce livre et laissent les faits eux-mêmes imposer une conclusion. Nous n'avons pas, comme eux, de motif de faire abstraction de notre point de vue catholique et nous croyons n'être pas dans l'illusion en y voyant une preuve historique irrécusable de la part prépondérante prise par l'État dans le changement de la religion nationale en Angleterre. On suit pas à pas l'œuvre de destruction du passé, et l'on y surprend avec indignation les habiles calculs de Cranmer pour protestantiser, au sens complet du mot, un pays jusque-là catholique. Si le *Livre de commune prière* est, comme le disait naguères l'évêque anglican d'Oxford, l'expression légale et formelle de l'Église et de la nation anglaise, nous en concluons à bon droit que l'Église anglicane, dont la foi est contenue dans le *Book of Common Prayer* est protestante dans son origine et dans son culte ; partant que le ritualisme, en ressuscitant des formes extérieures, dont les unes ont été condamnées naguère par l'archevêque de Cantorbéry et les

1. Cf. Gasquet, *Henry VIII and the English Monasteries;* Doreau, *Les origines du schisme anglican ; les Martyrs de la chartreuse de Londres.*

2. *Edward VI, and the Book of Common Prayer*, An Examination into its Origin and early history. London. Hodges. 1890. 466 pp. 8°.

Digitized by Google

autres purement tolérées, ne peut changer la substance de ce culte privé de sacrifice et conséquemment de sacerdoce.

Henri VIII, après s'être déclaré le chef suprême de l'Église d'Angleterre, n'avait guère modifié la doctrine et le culte. Les anciens usages liturgiques étaient restés en vigueur,sauf qu'on avait rayé des livres le nom du pape, enlevé l'office de S. Thomas de Cantorbéry, rendu obligatoire dès 1542, le rite de Sarum pour toute la province de Cantorbéry et qu'on obligeait les curés à faire au peuple après le *Te Deum* de Matines et le *Magnificat* des Vêpres, une lecture en langue vulgaire tirée de la Bible.Mais à côté de Henri VIII, nous rencontrons son mauvais génie, l'archevêque Cranmer, luthérien de cœur, qui couve le projet d'introduire le protestantisme en Angleterre. Pour arriver à ce but, il fallait abroger l'ancien culte, mais sans secousses trop violentes, au moyen de transformations graduées que l'on imposerait au nom du pouvoir royal.

Le premier pas fait dans cette voie fut une révision du bréviaire. Dès 1543, Cranmer déclarait à l'assemblée du clergé, l'intention du roi de soumettre à un nouvel examen les livres liturgiques, afin d'en effacer toute mention de l'évêque de Rome, d'en enlever toutes les légendes, les oraisons, collectes, versets et répons superstitieux, de n'y admettre que des saints connus par l'Écriture ou les docteurs authentiques et de rédiger les nouveaux offices à l'aide de l'Écriture et de ces docteurs (1). La commission chargée de préparer ce travail fut récusée par la chambre basse. Toutefois il est évident par les actes de l'assemblée de 1547, que des travaux préparatoires furent exécutés. L'ébauche du nouveau bréviaire, composée entre 1543 et la mort de Henri VIII, a été retrouvée dans le MS. Reg. 7 B. IV, par D. Gasquet et M. Bishop qui l'ont reproduit en appendice. C'eût été une innovation grosse de conséquences qu'une réduction considérable de l'office ; mais le novateur anglais s'autorisait de l'exemple du cardinal Quignonez. Dans ce nouvel ordre de prières, les jours se ressemblent ; plus d'antiennes, de répons, de capitules ; les psaumes de matines, laudes, vêpres et complies sont réduits à trois ; les leçons, dont les deux premières sont invariablement fixées au jour, ne dépassent jamais ce nombre. Cranmer conserva l'usage de la langue latine et le nombre traditionnel des heures canoniques. Il prit ses matériaux dans le Sarum et les travailla sous l'influence du système de Quignonez, qui, selon toute apparence, avait chance de prévaloir dans l'Église latine. Il y avait innovation, mais non encore révolu-

1. Dixon, *History of church of England*, II, 315.

Digitized by Google

tion. Son œuvre ne vit cependant pas le jour, mais c'est une étape dans sa marche vers le « livre de commune prière ».

La mort de Henri VIII donna à Cranmer une liberté dont il n'avait pu jouir entièrement jusque-là ; il en profita pour montrer ouvertement ses préférences luthériennes. Un second projet, datant du commencement du règne d'Édouard VI, marque un pas en avant. Les heures canoniques sont désormais réduites à deux : la prière du matin et la prière du soir. Ces Matines comprennent trois psaumes, trois leçons, *Te Deum* et *Benedictus*. Au « soir », nous avons de nouveau trois psaumes, mais seulement deux leçons, suivies du *Magnificat*. Le latin est encore conservé, sauf pour l'oraison dominicale et les leçons. Le nombre des hymnes et des collectes est considérablement réduit ; l'année liturgique est abandonnée, et les leçons suivent le cours régulier du mois à partir de janvier. Cranmer voulait arriver à l'uniformité de l'office dans toutes les églises. Cette ébauche a servi de base à la rédaction du « Livre de commune prière » ; l'introduction latine qui la précède a passé presque mot pour mot dans celle du *Book of common Prayer*.

Cependant on songeait à porter une main sacrilège sur la liturgie du sacrifice. Tant que la messe subsistait, on pouvait croire à la persistance du catholicisme. Les novateurs voulaient l'abroger. Les publications de la presse protestante d'Allemagne inondèrent bientôt le pays de leurs blasphèmes contre le plus auguste des mystères ; la chaire elle-même devint l'organe officiel des volontés et des aspirations du gouvernement. C'est dans les sermons de l'époque qu'il faut chercher les indices précurseurs des innovations préparées par le Conseil privé. Non content de déclamer contre la prétendue autorité des évêques de Rome, les prédicateurs excitaient le peuple à briser les images et à « obéir aux ordres de l'Église *pratique* », qui n'était autre que le Conseil royal.

Les évêques furent obligés de faire renouveler leur juridiction par le nouveau roi ; Cranmer s'empressa de leur donner l'exemple de cette servilité. Officiers de la couronne, au même titre que les autres fonctionnaires, les évêques ne devaient être que les exécuteurs des volontés du chef suprême de l'Église nationale.

A l'ouverture du Parlement en novembre 1547, la messe fut célébrée suivant l'ancien rite, mais le *Gloria*, le *Credo* et l'*Agnus Dei* furent chantés en anglais. C'était un indice des innovations méditées par le gouvernement. Peu de temps après, le Parlement eut à se prononcer sur deux *Bills*, dont l'un concernait l'irrévérence au Saint-Sacrement et l'autre l'introduction de la communion sous les deux

Digitized by Google

espèces. Quelque désireux qu'ils fussent de voter le premier *Bill*, quelques évêques restés catholiques, donnèrent un vote négatif en raison du paragraphe consacré à la communion sous les deux espèces, qu'on n'avait pas voulu disjoindre de la première partie du *Bill*. Il est à remarquer ici que le *Bill*, en faisant une exception pour les cas de nécessité, ne consacrait pas l'erreur doctrinale d'un sacrement incomplet sous une seule espèce.

Cet acte fournissait à Cranmer l'occasion de rompre une bonne fois avec l'ancien missel. A la rigueur, il eût suffi d'une rubrique de quelques lignes pour introduire ce changement, mais le mode d'administration étant laissé à la disposition de l'archevêque, celui-ci se mit aussitôt en devoir de modifier les rites de la messe. Le « livre de communion » parut en mars 1548, avec ordre royal de l'insérer dans la messe latine. Ce document de peu d'étendue renfermait quelques rubriques, parmi lesquelles nous remarquons la reconnaissance officielle de la non-obligation de la confession, puis une nouvelle formule d'administration de la communion sous les deux espèces. Désormais la communion ne peut plus être administrée aux laïques qui n'en auraient pas averti le prêtre, au moins un jour à l'avance. C'était un pas vers la mesure projetée par Cranmer d'abolir les messes sans communiants et d'interdire les communions aux messes privées. La préface du livre indiquait le caractère provisoire de ce rite et faisait entendre que d'autres changements ne tarderaient pas à s'opérer. Nous n'entrerons pas dans l'examen détaillé de ce texte ; en luthérien rusé qu'il était, Cranmer sut dissimuler la doctrine protestante sous le voile de termes catholiques.

A partir de ce moment les nouveautés liturgiques se multiplient. De nouveaux ordres ne sont pas encore donnés, et déjà l'on voit certaines églises, suivant sans aucun doute les indications de la chapelle royale, adopter de nouveaux rites. En mai, dans l'église de Saint-Paul, on chante tout le service en anglais, c'est-à-dire Matines et Vêpres, et l'on n'y dit plus de messe, à moins d'avoir un communiant. Lors de l'anniversaire de Henri VII, célébré à Westminster le 12 du même mois, la messe est dite entièrement en anglais ; le Canon est supprimé à partir du *Credo*, sauf l'Oraison dominicale et la formule de communion prescrite précédemment. Les rites varient suivant les églises et suivant l'esprit de leurs prêtres; les uns conservent l'ancien missel, les autres recherchent l'innovation. Un ordre de Somerset requiert les autorités de Cambridge de célébrer dans leurs collèges d'après les rites de la chapelle royale. Ces offices sont, à n'en pas douter, les prémices du « Livre de commune prière ».

Digitized by Google

L'année 1549 vit paraître le premier *Book of Common Prayer*, ou formulaire officiel de la liturgie anglicane. Le bréviaire est réduit aux deux offices du matin et du soir; la messe est devenue la cène. La langue vulgaire est la seule admise dans le culte. L'exposé que nous avons fait des travaux préparatoires à sa rédaction, doit le faire considérer comme une révolution en fait de liturgie; non content d'abolir les usages diocésains et locaux, Cranmer a adopté un système inconnu jusque-là. L'accueil qui lui fut fait en est une preuve éclatante. Mais, nous objectera-t-on, ce livre n'a-t-il pas reçu une sanction formelle et synodale de la part du clergé anglais? Le savant historien de l'Église d'Angleterre, Dixon, le nie catégoriquement (1), et son assertion est confirmée par les déclarations de Dom Gasquet et de M. Bishop.

Déjà en 1547, dans la question de la communion sous les deux espèces, le clergé avait montré quelque résistance. Pour la composition du « Livre de commune prière », nous ne pouvons constater l'existence d'une commission avec mandat du clergé: les six évêques et les six docteurs convoqués et présidés à Chertsey, puis à Windsor par Cranmer, ont agi d'après les ordres du roi et en dehors de toute intervention du clergé. Si les évêques catholiques, à l'exception de celui de Chichester, apposèrent à ce livre une signature arrachée par la ruse, c'est après une promesse expresse d'une révision ultérieure, avec l'espoir d'y sauvegarder la doctrine orthodoxe, et sous la réserve formelle qu'ils n'entendaient pas par là approuver la doctrine de Cranmer. Les débats qui se produisirent au parlement, en 1548-49, sur la sainte Eucharistie, témoignent du sentiment des évêques. D'un côté, une dizaine d'entre eux maintiennent et défendent la doctrine traditionnelle de l'Église sur la présence réelle et l'idée catholique du sacrifice de la messe; de l'autre, Cranmer fait une profession de foi franchement luthérienne, et son avis est partagé par quelques autres. Si en octobre les évêques catholiques ont souscrit le « Livre de commune prière », c'est sous certaines réserves et en donnant aux textes l'interprétation la plus catholique possible, mais évidemment contre l'intention des auteurs de cette liturgie et de ceux qui lui donnèrent sa valeur officielle. Le *Book of Common Prayer* parut en 1549, au grand étonnement et scandale des évêques restés catholiques, dont on avait surpris et indignement trahi la bonne foi.

Certes c'est un curieux problème que le contenu de ce livre. Quelle

1. T. III, p. 5.

Digitized by Google

est sa position vis-à-vis des anciennes liturgies? Est-il conservateur ou innovateur? Quels sont ses rapports avec les autres liturgies fabriquées au seizième siècle, spécialement en Allemagne? Généralement parlant, nous retrouvons dans le nouvel office de 1549 l'ancienne messe jusqu'au *Credo;* vient ensuite une interpolation de nature homilétique; l'Oblation est supprimée; la Préface est suivie d'une nouvelle prière de consécration, en remplacement de l'ancien Canon; à part le *Pax Domini* et l'*Agnus Dei*, tout le reste est de fabrication récente. Les liturgies réformées (calvinistes) visent avant tout à abroger la messe; seules les liturgies luthériennes ont longtemps maintenu les rites catholiques, à l'exception de l'Offertoire et du Canon, car, d'après Luther, la messe n'est pas un sacrifice. Une comparaison de la liturgie anglicane avec ces dernières exige impérieusement qu'on la rattache à celles-là. On arrive au même résultat, si l'on examine le service du baptême et celui de la confirmation. Les relations de Cranmer avec les luthériens en sont un indice manifeste. Le « Livre de Commune Prière » marque une étape dans le développement des opinions de Cranmer, son passage au luthéranisme. Mais ce n'était là qu'un essai provisoire; les idées de l'archevêque étaient déjà plus avancées en 1549, et son mouvement de conversion vers les réformés suisses faisait espérer à ses amis une prochaine révision calviniste du livre officiel.

La violence et la ruse parvinrent à imposer un livre que le peuple réprouvait et dont une grande partie du clergé entendait se passer. Le manque de rubriques dans la nouvelle liturgie amena le maintien des anciens rites pour un certain temps du moins, et cela en dépit du gouvernement. Quelques évêques défendaient l'antique foi sur la présence réelle et essayaient de la concilier avec le nouveau livre liturgique, mais en vain. Cranmer prêchait d'exemple et se déchaînait contre l'abominable messe des papistes, contre le sacrifice et la présence réelle.

A la fin de 1548 l'archevêque avait fait aux évêques la promesse, que le « Livre de commune prière » n'était qu'une mesure temporaire, sans toutefois leur donner à entendre la nature des changements qu'il méditait. Il fut fidèle à sa promesse. Dès l'année suivante, l'année même de la publication du *Book of Common Prayer*, Cranmer procédait à la rédaction d'un nouvel ordinal, ou rituel de l'ordination des évêques, prêtres et diacres et à la révision du *Prayer-Book*. La seconde édition parut en 1552. Tout ce qui était encore susceptible de recevoir une interprétation catholique fut prudemment écarté; on lui donna une saveur calviniste. Depuis lors on n'y a fait que de

Digitized by Google

légers changements, et à l'heure actuelle l'Église anglicane le considère comme l'expression fidèle de sa pensée, comme la forme officielle et seule légitime de son culte.

Tel est dans ses grandes lignes le livre de Dom Gasquet et de M. Bishop. Tout esprit impartial devra convenir qu'il jette une vive lumière sur les origines du culte anglican ; les documents inédits jusqu'à ce jour qui lui ont servi de base, modifient sensiblement les appréciations qui ont été portées sur cette liturgie. Protestants et ritualistes devront y recourir forcément pour se rendre compte de l'esprit de la réforme en Angleterre, disons le mot, de l'essence de l'anglicanisme. Ce livre fera peut-être tomber bien des illusions ; nous le souhaitons vivement pour ces âmes qui cherchent le catholicisme et s'obstinent à vouloir le trouver dans des formes qui n'en sont que le revêtement extérieur, et prétendent rendre à un corps protestant le souffle catholique qu'ils ne parviendront pas à lui rendre pour le vivifier. Le règne d'Édouard VI nous apparaît maintenant sous son vrai jour en ce qui concerne les affaires religieuses; loin d'être une aspiration nationale, la révolution religieuse qui voulut abolir en Angleterre le catholicisme, fut l'œuvre d'un petit nombre d'hommes forts de l'appui du gouvernement et de la faiblesse du clergé.

D. U. B.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 30 janvier, au monastère de Saint-Joseph à Dar-es-Salaam (Afrique orientale), le Rév. Père Dom *Boniface Fleschutz*, prêtre de la Congrégation Allemande O. S. B. pour les missions étrangères, 1er préfet de la préfecture Apostolique du Zanzibar méridional, dans la 30me année de son âge et la 4me de sa profession monastique.

—

Le 26 janvier, au monastère de la Paix-Notre-Dame, à Liége, *Dame Marie Augustine Matheys*, O. S. B. dans la 86me année de son âge et la 54me de sa profession religieuse.

—

Le 7 février, à l'abbaye de Saint-Benoît de Fort-Augustus (Écosse), le Rév. Père *Dom Elphège Cody*, O. S. B. sous-prieur, dans la 44me année de son âge et la 25me de sa profession monastique.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Commentaire du Petit Office de la Très-Sainte-Vierge, par le Dr Bernard SCHÆFER, Prof., librement traduit de l'allemand et augmenté par le R. P. Dom Laurent JANSSENS, S. T. D., Bénédictin de Maredsous. — Tournai, Société de St-Jean l'Évangéliste. Desclée, Lefebvre et Cie, éditeurs pontificaux.

VOICI un livre qui sera le bienvenu dans le monde religieux. Il lui est présenté en termes plus que flatteurs par Leurs Éminences les cardinaux Goossens, Mermillod et Langénieux et Nos Seigneurs les évêques de Gand, de Tournai, de Liége et de Namur. Rarement ouvrage a paru sous de tels auspices.

Le nom de l'auteur lui est d'ailleurs une excellente recommandation. Dom Laurent Janssens est avantageusement connu par plusieurs travaux importants, et le Congrès Eucharistique d'Anvers a mis pleinement en relief sa science théologique, son éloquence et sa piété.

Nous disons l'auteur. Il nous donne mieux, en effet, que la traduction libre et augmentée de l'ouvrage du Dr Schæfer. Il l'a considérablement enrichi et refait de main de maître. Rien qui sente la traduction. Le style est d'allure absolument française, clair, dégagé, tout à fait personnel. Inutile d'ajouter, pour ceux qui ont déjà lu Dom Laurent ou qui ont eu la bonne fortune de l'entendre, que son livre est comme un écho prolongé des mélodies du sanctuaire. Chateaubriand disait un jour, à propos de cette forme littéraire, sans laquelle le meilleur ouvrage ne saurait faire son chemin, que le son d'une lyre n'a jamais rien gâté. Moins encore pourrait-il gâter un commentaire de la liturgie ecclésiastique. Eh bien, la lyre résonne d'un bout à l'autre du *Commentaire du Petit Office !* On y entend sans cesse l'accent, on y retrouve partout la palette de l'artiste délicat et du moins inspiré, que la liturgie a longuement nourri de toutes les beautés de la poésie biblique.

L'ouvrage n'est pas moins remarquable par le fond que par la forme. Comme son titre même l'indique, il suit pas à pas l'Office, depuis Vêpres jusqu'à None. Il donne d'abord le sens littéral de chaque partie et en fait ensuite l'application à la très sainte Vierge, avec l'abondance et la sûreté de doctrine d'un maître. Toute *la théologie du culte de Marie*, comme disait Bossuet, est là : l'interprétation des prophéties et des figures de l'Ancien Testament, les données évangéliques, ce que les traditions les plus autorisées y ont ajouté, le dogme et la mystique. Sans doute cela n'y est pas présenté sous la forme systématique d'un traité sur la matière — la nature de l'ouvrage ne le comportait pas — mais au fur et à mesure que le texte en amène l'occasion. Qu'on lise, pour ne citer que deux exemples, les belles pages sur le *Magnificat* et sur les leçons et qu'on nous dise s'il y a

Digitized by Google

moyen de mieux retracer, avec sa portée tout entière, le rôle éminent de Marie dans l'économie de notre salut. Après avoir parcouru ce livre, on regrette une fois de plus que la piété chrétienne se soit trop souvent écartée de la liturgie, cette manne du ciel, qui tient lieu de toute autre nourriture spirituelle, pour s'attacher à des livres de piété, excellents d'intention sans doute, mais qui sont loin d'avoir la même force, la même beauté et la même saveur. On se rappelle involontairement la plainte du prophète : « Ils m'ont quitté, moi la source d'eaux vives, pour se creuser d'arides citernes. »

Le *Commentaire* ne sera pas seulement accueilli avec bonheur par les religieuses, qui chantent tous les jours le Petit Office et pourront désormais comprendre et goûter ce qui, trop souvent jusqu'ici, n'était pour elles que lettre close, mais aussi par toutes les personnes pieuses, qui ne sauraient choisir de meilleur ouvrage de piété sur la sainte Vierge. Les prêtres y trouveront d'excellents sujets de méditation et les prédicateurs une mine abondante de sermons sur le culte de Marie. Nous nous sommes dit, pour notre part, en le lisant : Quelles belles instructions pour le mois de mai on pourrait tirer de là et combien neuves, instructives et intéressantes !

Nous n'avons pas à souhaiter bon succès à Dom Laurent dans sa pieuse entreprise. Ce succès lui est assuré : il sera grand et légitime. Nous ne craignons pas de dire que son livre n'en demeurera pas à ses premières éditions, et le vœu, qu'il exprime dans l'avant-propos, de faire œuvre utile à la gloire de Marie et au bien des âmes, sera largement exaucé.

(Extrait du Bien Public.) J. B. H.

Regesti Bernardi I Abbatis Casinensis Fragmenta ex archivio Casinenis....., nunc primum edita cura et studio D. Anselmi Mariæ CAPLET, Monachi Casin. p CXXIII-280 fol. Typ. Vatic. 1890.

L'OUVRAGE, que nous signalons aujourd'hui à l'attention du public, n'a pas, nous le confessons, l'importance des régestes pontificaux ; il ne perd cependant rien de sa valeur intrinsèque, en ce qui concerne l'histoire de l'archimonastère de l'ordre bénédictin.

Dans les Prolegomena, qui forment la première partie de la publication, l'auteur, peut-être trop longuement, mais avec l'aimable abandon d'un archiviste en vacances, nous fait connaître les richesses conservées dans les archives du Mont-Cassin, et donne une histoire succincte du présent régeste. L'abbé Bernard I, était originaire de Bourgogne et de famille noble. Il revêtit l'habit religieux à l'antique abbaye de Savigny ; en 1256 il fut élu abbé de Lérins, puis en 1263, transféré, en vertu d'une bulle d'Urbain IV, au Mont-Cassin. Cette dérogation à la règle de Saint-Benoît, qui confère aux religieux le droit d'élire leur abbé, était nécessaire vu les circonstances où se trouvait alors l'archiabbaye, au milieu des luttes entre les maisons d'Anjou et de Hohenstaufen, (p. LV-LVII).

Digitized by Google

La 2e partie nous offre le régeste, compilé par Benoît Millazolus, notaire de San-Germano et du Mont-Cassin, et dont le protonotaire de l'abbaye, François de San-Germano, affirme l'authenticité presqu'à chaque page. Les fragments, au nombre de 485, vont du mois de mars 1266 au 9 décembre 1275; les faits qui s'accomplirent jusqu'en 1282, date de la mort de Bernard I, ne nous ont pas été conservés. Ces documents ont pour objet la location des biens; la provision des églises, la nomination d'abbés, de prieurs, de juges, etc.; le gouvernement du monastère et de ses dépendances, tant en matière religieuse que civile; ils nous donnent aussi de nombreuses particularités par rapport aux guerres entre les Guelfes et les Gibelins, sur les dévastations des Sarrazins, les immunités, la topographie et la chronologie, les relations de l'abbaye du Mont-Cassin avec les papes les empereurs et les rois, etc. etc.

Ce travail a été exécuté avec beaucoup d'érudition et de diligence, par Dom Anselme Caplet, qui a eu recours aux archives du Vatican pour confronter ses trouvailles et les enrichir de nouveaux documents. Nous l'en félicitons sincèrement et nous espérons que les amis des recherches historiques lui en sauront gré. Nous devons cependant exprimer le regret de voir dans un ouvrage de cette importance une si longue liste de *corrigenda*. La publication de ce volume, sorti des presses du Vatican, est due à la munificence de S. S. Léon XIII. D. P. B.

La mercuriale du 1er octobre 1890 *à la Cour de Cassation* par Jules De Becker, docteur en droit canon et en droit civil, professeur à l'Université catholique de Louvain. — Extrait de la *Revue générale*, décembre 1890.

Cette réponse victorieuse à la deuxième mercuriale dirigée par M. le procureur général Mesdach de Ter Kiele contre le droit public de propriété dont jouit l'Église catholique, mérite toute l'attention du public. Elle est faite avec non moins de mesure et de tact que de vigueur et de science. Nous signalons en particulier les pages où le docte professeur montre la modification radicale que la reconnaissance officielle de l'Église par les empereurs romains à introduite dans l'ancien droit; ensuite les témoignages formels de nos plus éminents jurisconsultes de l'ancien régime; enfin la réfutation des assertions émises par M. Mesdach touchant la pratique et le droit d'amortisation au moyen âge.

Monsieur le docteur De Becker a mérité de la cause catholique et belge en faisant ressortir d'une manière aussi lumineuse la futilité et le mal fondé des arguments apportés par M. le procureur général, en première et en seconde instance, à l'appui de l'œuvre de la Révolution. Autant les mercuriales prononcées par un magistrat qui s'affirme croyant étaient faites pour déconcerter et attrister, autant les réponses du savant canoniste réjouissent les amis du droit et de la vérité. Elles valent mieux qu'un arrêt de cassation.

D. L. J.

Digitized by Google

LA LANGUE PARLÉE

PAR JÉSUS ET PAR LES APÔTRES.

II.

DANS un premier article nous avons passé en revue les raisons apportées par les partisans de la thèse d'après laquelle le grec serait la langue parlée par Notre-Seigneur. Il nous reste à faire valoir les preuves directes en faveur de l'araméen.

Mais avant il sera utile, croyons-nous, d'exposer brièvement quelques notions concernant cet idiome.

La famille des langues sémitiques comprend cinq langues distinctes : l'arabe, l'éthiopien, l'assyrien, l'araméen et l'hébreu. L'arabe se parle encore en Arabie et dans une partie de l'Asie et de l'Afrique. L'éthiopien est l'idiome jadis usité en Éthiopie. L'assyrien était parlé en Assyrie et en Chaldée. L'araméen était parlé en Syrie ou dans le pays d'Aram. Enfin l'hébreu était la langue usuelle de la Palestine avant la captivité.

Si nous ne mentionnons point le phénicien et le dialecte moabite (1), c'est qu'ils ne différaient presque pas de l'hébreu proprement dit.

On sait qu'après la captivité l'hébreu devint une langue morte Voici dans quelles circonstances il fut supplanté comme idiome populaire par l'araméen. Transportés sur les bords de l'Euphrate, les habitants de Juda et de Jérusalem s'y trouvèrent mêlés à des tribus araméennes jadis déportées sur les mêmes rives par les rois de Ninive et de Babylone. Comme la langue de ces tribus, originaires du pays d'Aram ou de la Syrie, était voisine de l'hébreu, les Juifs se l'assimilèrent au point de perdre l'habitude de parler leur propre langue.

Or, ainsi que cela s'explique aisément, la transmigration des tribus araméennes en Chaldée n'avait pas été sans exercer quelque influence

1. Ce dialecte est connu par la stèle du roi Mésa, conservée au musée judaïque du Louvre.

Digitized by Google

sur leur langue. De là deux espèces d'araméen : l'araméen primitif ou occidental parlé en Syrie, et l'araméen oriental parlé en Chaldée. Le premier prit le nom de syrien, le second celui de chaldaïque ou de syro-chaldaïque.

Actuellement on distingue trois espèces d'araméen : l'araméen juif, païen et chrétien. L'araméen juif est celui de la Bible, espèce de dialecte mélangé qu'il serait plus juste d'appeler samaritain. Cet idiome est désigné par le terme εβραιστι dans le Nouveau-Testament. On lui donne généralement l'appellation de syro-chaldéen ou de néo-hébraïque. — L'araméen païen comprend le nabatéen ou sabin, avec les écrits des Nazaréens et la langue de Palmyre que l'on retrouve sur les inscriptions de Palmyre et de Tadmor. — L'araméen chrétien contient toute la littérature syrienne. Il existe encore des traces de dialectes araméens

Remarquons en outre que, chez les auteurs juifs postérieurs au christianisme ainsi que dans le Péschitko, le terme d'araméen équivaut à Ελλην ou païen.

La caractéristique de l'araméen est de posséder des consonnes plates, d'avoir peu de voyelles et des désinences suffixes au lieu de l'article (1).

***

Prouvons maintenant que cette langue samaritaine ou néo-hébraïque ou syro-chaldaïque ou araméenne, était véritablement la langue parlée par Notre-Seigneur et par les Apôtres.

Un premier argument nous est fourni par le langage constant du deuxième livre des Machabées, où cette langue est expressément et en plusieurs endroits appelée la langue du pays *patria vox* (2).

Or, si le syro-chaldéen était la langue du peuple sous la dynastie des Asmonéens, on est en droit de conclure, à moins de preuves contraires, qui, nous l'avons vu, n'existent pas, — qu'elle l'était encore du temps de Notre-Seigneur.

Du reste, et c'est là un deuxième argument, l'Écriture nous apprend formellement qu'à cette époque on parlait en Palestine une

1. Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, p. II, s. — *Kirchen-lexicon*, Kaulen, I, c. 1225 s. — Renan, *Histoire des langues sémitiques*, l. III. — Nöldeke, *Zeitschrift der deutschen Morgenl. Ges.*, XXI, 1867, 183 ; XXII, 1868, 443 ; XXV, 1871, 113 ; Prym. *Ibid.*, XXV, 1871, 116, 652.

2. VII, 8 Et ille (le second des frères Machabées) respondens *patria voce*, dixit. — Ibid., 21. Singulos illorum hortabatur (la mère) *voce patria* fortiter. — Ibid., 27. Irridens crudelem tyrannum, ait *patria voce*. — XII, 37. Incipiens (Judas) *voce patria*. — XV, 29. Perturbatione excitata (les vainqueurs de Nicanor) *patria voce* omnipotentem Dominum benedicebant.

Digitized by Google

langue vulgairement appelée hébraïque. Ainsi, dans le récit de la guérison du paralytique couché près de la piscine de *Béthesda* (1), saint Jean ajoute aussitôt que ce mot est hébreu. Il caractérise de même, dans le récit de la Passion, les mots Gabbatha, Golgotha et le texte placé en langue vulgaire ainsi qu'en latin et en grec sur l'inscription de la croix (2). — Saint Luc, dans les Actes, est plus explicite encore. D'abord, en rapportant le discours dont saint Pierre fit précéder l'élection de saint Mathias, il dit que l'appellation *Haceldama* signifie, *lingua eorum*, dans la langue des Juifs, terre du sang. Or, nous verrons bientôt que ce mot est araméen. — Plus loin il dit que saint Paul, de passage à Jérusalem, ayant imposé silence à la foule, lui parla en hébreu, *allocutus est lingua hebraica*(3), et deux versets plus loin, il ajoute que le peuple, aux premiers mots qu'il entendit dans sa propre langue, redoubla d'attention (4). Ailleurs, dans son discours devant Agrippa, saint Paul dit que la voix du Christ qu'il entendit sur la route de Damas lui parlait en hébreu (5).

Or, après toutes les recherches philologiques modernes, il ne reste aucun doute sur le caractère propre de cette langue, appelée hébraïque non parce qu'elle était conforme à l'hébreu proprement dit, mais parce qu'elle était la langue populaire, devenue nationale des Hébreux. Le doute possible, à la rigueur, tant qu'il ne s'agit que d'un nom propre, lequel aurait pu se conserver dans sa forme antérieure à la transformation de la langue, devient impossible dès qu'il s'agit d'un discours adressé à la multitude. Alors le terme hébraïque ne peut désigner que la nouvelle langue des Hébreux. Aussi, à côté de ce terme évidemment consacré par l'usage populaire et qui permettait à la nation d'amoindrir à ses propres yeux le changement intervenu dans son langage, il n'est fait nulle part mention d'un idiome distinct de l'ancien hébreu.

Du reste, et c'est le troisième grand argument en faveur de notre thèse, il suffit d'analyser une foule de mots usuels qui se rencontrent dans le Nouveau Testament et de les comparer aux mots correspondants de la langue hébraïque proprement dite pour déterminer avec précision le dialecte parlé à Jérusalem du temps du Sauveur. Nous

1. Joan., v, 2.
2. XIX, 13, 17, 20.
3. Act., XXI, 40.
4. « Cum audissent autem quia hebræa lingua loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium. » XXII, 2.
5. « Audivi vocem loquentem mihi hebraica lingua : Saule, Saule, » etc. XXVI, 14. — V. encore IV, Marc., XII, 7 ; XVI, 15.

Digitized by Google

ne pouvons les citer tous : la nomenclature serait démesurée et fastidieuse. Nous nous bornerons aux mots les plus saillants.

Rien de plus intéressant à cet égard que l'inspection des noms de personnes en usage en Palestine au commencement de notre ère. Nous y trouvons un mélange de noms hébreux, araméens, grecs et latins. Les noms hébreux s'y rencontrent en grand nombre, ils étaient en longue possession et rappelaient un glorieux passé. Tels sont les noms de JÉSUS, Marie, Joseph, Jean, Anne, etc. Les noms grecs, usités dans presque tous les pays de la dispersion, sont aussi assez fréquents, quoique plus rares, comme ceux de Philippe, Nicodème, Nicanor, Étienne (Stéphanos). Le latin, en sa qualité de langue des vainqueurs, commence à s'introduire, mais encore assez timidement, tant à cause de la conquête encore récente, qu'à raison de la réaction nationale. On y rencontre cependant déjà les noms de Marc, Luc et d'autres. Cependant l'idiome qui fournit le plus de noms propres est l'araméen, la langue vulgaire. Tels sont d'abord tous les noms qui débutent par *bar*, et qui, s'ils étaient hébreux, devraient avoir *ben:* Barabbas (1), fils d'Abbas; Barthélemy, fils de Tholmaï (2) ; Barjésu, fils de Jésus (3) ; Barnabé, fils de consolation (4) ; Barjona, fils de Jonas (5) ; Barsabas, fils de Séba (6) ; Bartimée, fils de Timée (7). D'autres noms, tant d'hommes que de femmes, sont aussi sans contredit araméens. En voici quelques-uns avec leur signification : Thomas (jumeau) (8), Caïphe (pierre ou dépression (9); Céphas (pierre) (10), Boanergès (fils du tonnerre (11), Marthe (dame ou maîtresse) (12), Tabitha (biche) (13), Saphire (belle) (14).

Ce qui ajoute encore à la force probante de ces noms, c'est l'origine de plusieurs d'entre eux. Le nom de Céphas a été donné à Pierre par Notre-Seigneur, au lieu de celui de Simon qu'il portait, afin d'exprimer la dignité à laquelle il était appelé (15). De même le nom de

1. Matth., XXVIII, 16 ; Marc., XV, 7, 11, 15, Luc., XXIII, 18 ; Joan., XVIII, 40.
2. Matth., X, 3 ; Marc., III, 18 ; Luc., VI, 14 ; Act., I, 13.
3. Act., XIII, 6.
4. Act., IV, 36, etc.
5. Matth., XVI, 17. Jonas signifie colombe.
6. Act., 23 ; XII, 22.
7. Marc., X, 46.
8. Joan., XI, 16 ; Matth., X, 3 ; Marc., III, 18 ; Luc., VI, 15 ; Act., I, 13.
9. Matth., XXVI, 3, 57 ; Luc., III, 2 ; Joan., XII, 49 etc. . Act., IV, 6.
10. Joan., I, 42.
11. Marc., III, 17.
12. Luc., X, 38, 40, 41 ; Joan., II, 15, etc.
13. Act., IX, 36, 40.
14. Act., V, 1.
15. Matth., XVI, 18.

Digitized by Google

Boanergès a été donné par le Sauveur à Jacques et Jean en souvenir de leur zèle intempestif lorsqu'ils voulurent appeler le feu du ciel sur une ville qui s'était montrée inhospitalière pour leur Maître (1). Or ces noms que saint Jean et saint Marc sentent le besoin d'expliquer aussitôt, Notre-Seigneur ne les aurait pas donnés sous une forme araméenne, si telle n'avait pas été sa langue usuelle et celle des disciples auxquels il les destinait. Cet argument est très concluant.

Au nombre de ces appellations il faut aussi ranger celle de Messie, hébraïque aussi, il est vrai, mais plutôt araméenne à cause de sa désinence emphatique en *a'*. Le mot grec *Christos* n'est autre chose que la traduction du mot Messie. S'il est plus fréquent que ce dernier dans le Nouveau Testament, c'est uniquement parce que nous possédons des textes grecs ou traduits sur le grec. Du reste le même fait se retrouve pour le nom du prince des apôtres. *Petros*, quoique traduit de Cephas, est cependant le nom usuel de Simon, plutôt que le nom araméen donné par Notre-Seigneur au futur chef de son Église.

A ces noms de personnes, il faut ajouter les noms de lieux. Toutefois il importe de remarquer que les noms de lieux demeurant fixes, alors que les noms de personnes se renouvellent à chaque naissance, la plupart des premiers sont restés hébreux. Pour notre thèse il suffit de montrer que là où l'on a été dans le cas de créer un nom nouveau pour un endroit quelconque, ce nom est araméen. Tels sont les quatre noms cités plus haut : Golgotha, Haceldama, Béthesda, Gabbatha, qui se trahissent à première vue par leur désinence en *a'* et qu'il serait facile de constituer dans leur forme hébraïque, vu leur signification. Ainsi Golgotha, « le crâne ou chauve », serait en hébreu Gulgolet. Le plus important de ces mots, comme le remarque avec justesse M. l'abbé Vigouroux, est celui d'Haceldama, parce qu'il a été inventé au moment de la mort de Notre-Seigneur. En outre, ajouterons-nous, saint Luc ou saint Pierre dans son discours, dit expressément, qu'il est emprunté au langage populaire. Or, dans ce mot composé de *Hagal* et *demâ*, le second mot *demâ* (sang) a une forme araméenne bien caractérisée (2).

1. Pour l'interprétation de ce mot βοανεργές ou βανηργες v. E. Kautzsch, *Grammatik des Biblisch-Aramäischen*, p. 9-10. Il équivaut à *tonantes*, sens que lui donne saint Marc à l'endroit cité.

2. Neubauer pense que la langue parlée par Notre-Seigneur se trouve fidèlement conservée dans le langage du Talmud palestinien ou de Jérusalem. Il se dégage des comparaisons faites entre le Talmud de Babylone et celui de Palestine que ce dernier est plus doux. V. *Dialects of*

Digitized by Google

Passons maintenant des noms propres à quelques mots, formules ou sentences que le texte sacré nous a conservées dans leur forme primitive. Nous nous contenterons d'une rapide énumération. Voici d'abord le titre *Rabbi* (maître) que les apôtres donnent à JÉSUS (1); celui de *Rabboni* (maître excellent) qu'un aveugle et Marie-Madeleine lui adressent (2); le cri *Hosanna* (sauvez, je vous prie) poussé par la foule enthousiaste, le jour des Rameaux (3); la formule *Amen* (en vérité, certainement) dont se sert le Sauveur pour donner plus d'accent à sa parole; les mots *raca*, *gehenna*, *mammona*, qui se lisent dans le discours sur la montagne, et qui signifient: vide, vallée du fils d'Hinnom, et richesses ou trésor, (le dernier de ces mots n'existe point en hébreu); le mot chaldaïque *Corban* ou *corbanas* (4) (trésor sacré); le mot *Abba* (Père) forme araméenne du mot hébreu *'ab*.

Viennent ensuite quelques sentences ou phrases complètes. Telles sont les paroles *Ephphteha* (5) ouvre-toi et *Talitha coumi* (6), par lesquelles JÉSUS guérit le sourd-muet et ressuscita la fille de Jaïre; puis la phrase plus longue *Eloki, Eloki, lema sabachtani!* mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné (7)! exclamation poussée par le Sauveur agonisant; enfin la phrase étrangère *Maran atha* (8), (Notre-Seigneur vient), insérée par saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens.

Ajoutons encore à ces appellations et à ces sentences une série de mots d'origine sémitique tels que *sikéra* (9), *saton* (10), *pascha* (pâques), *Satanas*, et la terminaison en *aios* donnée aux mots Pharisien et Sadducéen, qui dénotent une provenance araméenne.

De toutes ces considérations il résulte à l'évidence que la langue

---

Palestina, dans les *Studia biblica*, 1885, p. 61. Sur la différence de la prononciation en Syrie et en Palestine, V. B. de Rossi, *Della lingua propria di Christo*, p. 19.

1. Matth., XXIII, 7, 8; XXVI, 29, 49; Marc., IX, 5; XI, 21; Joan., III, 2, VI, 23. M. l'abbé Vigouroux fait justement remarquer que S. Luc, qui n'était pas de Palestine, est le seul évangéliste qui n'ait point conservé ce mot.

2. Joan., I, 19. — Joan., XX, 16.

3. Ὡσαννά. Matth. XXI, 9; Marc., XI, 9; Joan., XII, 13. Même remarque pour saint Luc.

4. Marc., VII, 11. Matth., XXVII, 6.

5. Marc., VII, 37, impératif de la forme chaldaïque Mapaal.

6. Marc., V, 41. Κουμι est l'impératif à la seconde personne féminin singulier, mais comme l'*i* final était souvent omis dans la prononciation par les Syriens, on le supprimait parfois dans l'écriture. De là certains manuscrits portent κουμ.

7. Matth., XXVII, 46; Marc., XV, 34. Les divergences des versions latines pour l'orthographe de ces mots n'existent pas en grec. Dans cette exclamation les formes araméennes sont très caractéristiques.

8. I Cor., XVI, 22.

9. Luc. I, 15.

10. Matth., XIII, 33; Luc., XIII, 21.

Digitized by Google

parlée en Palestine du temps de Notre-Seigneur était l'araméen. Si nous voulions maintenant corroborer ces raisons prises de la Bible elle-même par les témoignages contemporains, nous trouverions dans les écrits de l'historien Josèphe (1) et dans les travaux des plus anciens commentateurs juifs (2) de nouveaux et puissants arguments. Qu'il nous suffise d'y avoir fait allusion et de renvoyer pour leur examen plus détaillé aux savantes pages de M. l'abbé Vigouroux (3).

Dans un prochain article nous achèverons cette étude en recherchant le génie sémitique dans les pensées et dans le style des auteurs du Nouveau-Testament. De cette analyse intime se dégagera un argument invincible en faveur de l'authenticité des saints Évangiles.

D. L. J.

1. Le savant Josèphe écrivit d'abord son *Histoire des Juifs* en langue hébraïque (*Bell. Jud. Proœm.*, 1.) Cette langue, il l'appelle la langue du pays (*Ibid.*, V, 6, 3 ; *Ant. jud.* VIII, 6, 40): c'est d'elle qu'il se servit, pendant la guerre contre les Romains, pour parler à ses soldats, et pour traiter avec les juifs comme interprète des Romains. Le même historien nous apprend que la ressemblance entre l'araméen occidental et l'araméen oriental, était si grande que les juifs comprenaient sans peine les Syriens. Dans son histoire il reproduit plusieurs mots sémitiques et cela sous leur forme araméenne.

2. Les Targums, la ghemara du Talmud et les misdraschim (Voir Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, nos 94, 198, 201), sont écrits en syro-chaldaïque ; les dictons populaires qu'ils citent sont du même idiome avec quelques variantes qui sentent le terroir. Les explications populaires d'Hillel, les lettres de Gamaliel l'ancien, touchant la fixation de la nouvelle lune, d'anciennes prières en usage chez les juifs, sont également écrites en araméen. C'est encore dans cette langue que le grand-prêtre Johanan entendit une voix céleste sortant du sanctuaire, etc., etc.

3. *Op. cit.*, p. 32 suiv.

Digitized by Google

DOM HUBERT DE SOETENDAEL,

abbé de Saint-Trond.

(1638-1663.)

LES monastères bénédictins de Belgique, quelque brillante que fût leur position sociale au milieu du dix-septième siècle, n'exerçaient plus autour d'eux l'action puissante qu'ils avaient exercée aux premiers siècles de leur existence. La discipline s'était affaiblie. Toutefois les constitutions de Bursfeld, suivies dans un grand nombre de monastères, les réformes de Saint-Hubert et de la congrégation de la Présentation-Notre-Dame, basées sur celles de Lorraine, la formation de la congrégation des Exempts de Flandre avaient amené un sérieux progrès dans la discipline monastique. A peu d'exceptions près, l'historien peut constater partout un état de choses satisfaisant ; il y découvre même les germes d'une belle restauration que les malheurs des temps vinrent trop tôt étouffer.

Le grand défaut des monastères belges fut toujours leur manque d'union. Alors que les maisons des autres ordres se groupaient étroitement autour d'un chef hiérarchique, ou puisaient dans leur union morale une force de résistance capable d'arrêter toute agression, les monastères bénédictins se voyaient en butte à toutes sortes d'attaques, et, faute d'union et d'entente, ne pouvaient toujours les repousser avec succès. Les uns cherchaient le salut dans la réforme de Lorraine et rencontraient de l'opposition dans les Ordinaires, jaloux de sauvegarder leur juridiction, non sans causer quelque détriment à l'ordre ; les autres, au lieu de s'appuyer sur la grande congrégation de Bursfeld, qui, au XVIe siècle, aurait pu enserrer dans son vaste réseau tous les monastères des Pays-Bas et les mettre ainsi à l'abri de toute attaque, s'étaient isolés de ce mouvement centralisateur et souffraient de leur isolement. Saint-Trond, Gembloux, Vlierbeek, auxquels viendront bientôt s'adjoindre Stavelot et Malmedy, restent attachés à Bursfeld ; Saint-Jacques et Saint-Laurent de Liége, Saint-Hubert et Florennes sont soumis à l'Ordinaire, qui ne veut point se dessaisir de ses droits. Ailleurs les archevêques de Malines et de Cambrai renversent la jeune congrégation de la Présentation Notre-Dame qui était appelée à régénérer

Digitized by Google

l'ordre dans nos provinces. Partout enfin l'État fait peser une main de fer sur les abbayes, qui sont, à ses yeux, des institutions politiques plutôt que religieuses, et dont il cherche à tirer le plus grand profit.

Pour restaurer l'ordre bénédictin, il eût fallu lui donner une centralisation compatible avec son esprit ; il eût fallu lui rendre sa liberté morale et le délivrer de la tutelle gênante de l'État ; il eût fallu que ses abbés, dégagés de tous les liens par lesquels le système féodal les tenait forcément attachés au siècle, eussent cherché à déployer sur le terrain religieux l'activité qu'ils étaient trop souvent appelés à consacrer aux affaires temporelles. Une intelligence plus élevée de leur état, une conception plus large de la vocation bénédictine auraient centuplé leur influence pour le plus grand bien de l'Église et du peuple chrétien.

Toutefois, quelque vifs que soient les regrets que nous puissions exprimer sur l'histoire bénédictine des deux derniers siècles, ce serait une erreur de croire que nos monastères fussent privés de toute vitalité. Jusqu'à la fin du siècle dernier, ils ont justifié leur existence par leur discipline et par leurs bienfaits ; de nombreux religieux s'y sont sanctifiés, des abbés dignes de leur nom les ont encore illustrés. C'est un de ces hommes que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs ; les documents contemporains, sa correspondance dont nous avons pu retrouver une partie, nous ont révélé en lui un moine exemplaire, un père dévoué, un administrateur modèle (1).

Dom Hubert de Soetendael naquit à Maestricht en 1599 et reçut au baptême le nom de Jean. Le 21 avril 1619, il revêtit l'habit bénédictin à l'abbaye de Saint-Trond et y émit les saints vœux le 10 mai de l'année suivante (2). L'antique abbaye de Saint-Trond jouissait alors d'une excellente réputation. Affiliée à la congrégation de Bursfeld le 30 mai 1603, sur le désir exprimé par la communauté dès le 6 mai 1599, elle s'était dès lors distinguée par son zèle pour la discipline régulière et par son attachement à la congrégation qui devait lui assurer le maintien de l'observance religieuse et sauvegarder son immunité (3). Les études étaient cultivées avec soin dans

1. Les sources auxquelles nous avons puisé les éléments de cette notice sont 1°) une chronique latine de l'abbaye conservée aux archives du Royaume (Cartul. et Mss.) sous le n° 781 ; 2°) le registre des actes capitulaires de l'abbaye, conservé dans le même dépôt (archives ecclésiastiques) sous le n° 6698 ; 3°) la correspondance de l'abbé retrouvée dans celle de l'abbé Léonard de Seligenstadt et déposée au séminaire épiscopal de Mayence.

2. *Registre*, p. 194, 197.

3. *Ib.*, p. 5 sq.

Digitized by Google

l'abbaye, dont les jeunes moines étaient envoyés aux universités de Cologne et de Louvain pour prendre les grades académiques.

La congrégation de Bursfeld avait érigé dans la première de ces villes un séminaire d'études où les abbés étaient tenus d'envoyer leurs jeunes religieux. Le chapitre de 1615 y obligea notamment l'abbé de Saint-Trond. Les premiers régents de cette maison furent des moines belges de Saint-Trond, Dom Léonard Colchon, qui plus tard fut appelé au siège abbatial de Seligenstadt et à la présidence de Bursfeld, et Dom Lambert Jamar, mort à Rome en 1635 comme procureur général de la congrégation.

C'est là que le jeune Frère Hubert alla se former aux études théologiques et prendre sa licence (1). Nous voudrions pouvoir le suivre dans sa carrière monastique et spécialement pendant son priorat (2), mais les documents nous font défaut pour cette période de sa vie. L'abbé Dom Hubert Germys étant mort le 19 octobre 1638, les moines, appelés trois jours après à lui donner un successeur, portèrent leur choix sur le prieur dont les vertus et les aptitudes leur étaient bien connues (3). L'inauguration du nouvel abbé se fit avec solennité le 5 juin de l'année suivante et fut rehaussée par la présence des abbés de Saint-Jacques de Liége et de Vlierbeek (4).

Les lettres de l'abbé de Saint-Trond sont le plus fidèle miroir de sa vie. Écrites au courant de la plume, dans ce latin si familier aux moines des siècles passés, avec plus d'aisance souvent que de véritable élégance, elles le font connaître d'une manière plus intime. Les relations étaient fréquentes entre l'abbé Hubert et son ancien confrère, devenu abbé de Seligenstadt et président de Bursfeld. C'est surtout à l'aide de cette correspondance que nous pourrons suivre notre abbé dans ses rapports avec son monastère, avec l'ordre bénédictin et avec la congrégation de Bursfeld.

Dom Hubert de Soetendael réalisait comme abbé le type du supérieur voulu par le patriarche des moines. Homme de vertu et de science, capable de diriger ses frères et ses fils par l'autorité de sa parole autant que par l'exemple de sa vie, il avait avant tout souci des intérêts spirituels de ses moines. S'il déployait un zèle louable dans la défense des intérêts matériels de sa communauté en maintenant ses privilèges traditionnels contre l'Ordinaire et contre

1. Lettre du 9 août 1646.
2. Protocole d'élection ap. *Registre*, 229.
3. *Ibid.*, p. 229-236.
4. *Chronique*, ad ann. 1639-1640.

Digitized by Google

le Magistrat de la ville, c'est qu'il se considérait comme le simple administrateur de ses biens, et qu'il était jaloux de transmettre intact à ses successeurs l'héritage légitimement acquis de ses pères. Il demandait de ses religieux une obéissance prompte et complète, mais il était le premier à se soumettre aux décrets des chapitres-généraux et à les faire exécuter dans son monastère. A ses yeux la dignité abbatiale était une lourde charge, comme une rude expérience le lui avait appris. Car, à une époque où les monastères faisaient partie intégrante des rouages politiques et sociaux du pays, où leurs intérêts matériels étaient si souvent compromis par les guerres, les procès, les tracasseries gouvernementales et les revendications des Ordinaires, il ne fallait pas moins de zèle que de talent pour se maintenir dignement à la hauteur de cette charge.

L'abbé de Saint-Trond resta fidèle à sa mission mais en vrai religieux. Les possessions de l'abbaye souffrent-elles en 1645 du passage des troupes, « *Dominus dedit, Dominus abstulit* », écrit-il, et il bénit la main du Seigneur. Malgré les difficultés des temps qu'il traverse, sa bonne administration lui fait trouver assez de ressources pour secourir les nécessités d'autrui. En 1646, l'abbaye de Seligenstadt éprouve des pertes cruelles, à la suite de l'invasion des troupes françaises ; le monastère est pillé, les moines maltraités. C'est son ami et son père qui souffre. Aussitôt il lui écrit, il lui présente ses plus vives condoléances et met à sa disposition la somme de 200 impériaux. Les malheurs et les peines du président trouvent toujours un écho douloureux dans son cœur (1). Plus tard nous le verrons payer généreusement de sa personne et de sa bourse pour relever l'abbaye de Gembloux et contribuer au relèvement de la congrégation de Bursfeld.

La prospérité de son abbaye lui tenait extrêmement au cœur. Pleinement convaincu de la mission qu'elle pouvait remplir autour d'elle, il voulait la voir déployer une activité compatible avec le caractère distinctif de l'ordre, la vie commune et le service divin. L'étude lui semblait particulièrement appropriée aux besoins et au caractère de la vie bénédictine. Parfois dans sa correspondance nous retrouvons l'expression de ses désirs. Pendant les trois premières années de son abbatiat, il avait reçu six postulants, et, comme il l'annonce au président de la Congrégation, il se proposait, dès que le

1. On consultera avec intérêt sur la situation du monastère de Seligenstadt et sur l'administration abbatiale de D. Léonard le travail de Fr. Kempf : *Schicksale der Abtei und Stadt Seligenstadt im 30 jährigen Kriege* (Programm des Real-Progymnasiums zu Seligenstadt, 1873.)

Digitized by Google

séminaire de Cologne aurait été rétabli, d'y envoyer deux jeunes profès, car, dit-il, les sujets capables ne lui manquent pas (1). Une lettre du 5 décembre 1652 trahit sa joie de l'admission de deux bons novices, auxquels deux autres vont bientôt se joindre. Grâce à ces nouvelles recrues, les études sont cultivées avec ardeur dans l'abbaye (2) ; le jeune frère Michel Van der Smissen soutient avec éclat ses thèses à Louvain : « C'est un religieux excellent et humble, écrit l'abbé, et Dieu veuille nous en donner beaucoup de cette trempe (3) ! »

La ville de Saint-Trond possédait le petit-séminaire du diocèse de Liége. Fondé en 1589 par le prince-évêque Ernest de Bavière avec le concours de la ville et de l'abbaye, cet établissement était dirigé par des prêtres séculiers, dont la nomination dépendait du conseil d'administration composé de l'abbé et de son délégué ainsi que de deux délégués de l'évêque (4). Dans la liste des régents qui précédèrent l'administration abbatiale de Dom Hubert, nous ne voyons figurer qu'un seul moine de l'abbaye. L'abbé désirait vivement voir ses religieux exclusivement chargés de l'enseignement au séminaire ; les sujets ne lui faisaient point défaut, et dans sa pensée, cette mesure devait être pour son abbaye un puissant mobile d'émulation. Soit qu'il ait revendiqué l'ancien droit dont avaient auparavant joui les abbés de Saint-Trond de nommer, à l'exclusion de tout autre, les maîtres d'école de la ville, soit qu'il ait voulu assurer l'avenir de cet établissement abandonné par les séculiers, Dom Hubert choisit le régent et les professeurs parmi ses religieux. Ce changement réclamé par les moines dans un accord qui précéda l'élection de 1638 (5), s'effectua le 19 mars 1647, mais suscita quelque opposition à Liége, en raison des pouvoirs attribués à l'évêque par la bulle de Sixte IV. Le séminaire fut donc dirigé par les moines de Saint-Trond, aidés de quelques confrères rhénans, jusqu'en 1710, époque à laquelle l'évêque de Liége fit acte d'autorité en y replaçant les séculiers. Dom Hubert se dévoua au bien de cet établissement, et, s'il refusa aux Pères de la Compagnie, l'autorisation de se fixer dans la ville, ce fut dans la crainte de les voir ouvrir un collège qui aurait infailliblement compromis l'existence du séminaire.

1. Lettre du 18 sept. 1642.
2. 17 janvier 1647.
3. 19 décembre 1647.
4. Sur le séminaire de Saint-Trond, cf. *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de Belgique*, III, 133 et sqq. ; Daris. *Notices sur les églises du diocèse de Liége*, I, 45.
5. *Registre*, p. 312.

Digitized by Google

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'administration temporelle de notre abbé ; elle fut prospère, autant qu'elle pouvait l'être au milieu de temps troublés. Des contestations surgirent à maintes reprises avec le magistrat de la ville au sujet de l'exercice de la juridiction, ainsi qu'avec l'ordinaire par rapport au Béguinage (1). Ce sont là des questions dont la solution ne fut jamais complète et qui fournirent ample matière à de fréquents procès. Malgré ces difficultés, l'abbé de Saint-Trond était très estimé du prince-évêque de Liége. Quelques mois à peine après son élection, dom Hubert voyait arriver à Saint-Trond l'évêque Ferdinand en faveur duquel il consacra les plus louables efforts à rétablir la paix dans la principauté. L'année suivante, nous retrouvons le prince-évêque à l'abbaye, dont il loue hautement la discipline, et où il se fait un plaisir d'assister aux offices du jour et de la nuit. Le 19 mars, lorsqu'il quitte le monastère pour se rendre à Cologne, il y laisse, en souvenir d'une hospitalité de dix jours, plusieurs ornements précieux. Notre abbé accueillit les capucins dans la ville en 1640, et eut la joie, en 1657, de célébrer le millénaire de la dédicace de l'église abbatiale (2).

Dom Hubert savait apprécier les hommes à leur valeur ; il connaissait ses moines et se rendait parfaitement compte de leurs qualités et de leurs faiblesses. Un de ses religieux, en félicitant l'abbé de Seligenstadt de son élection à la présidence de Bursfeld, lui avait offert ses services pour le bien de l'ordre et s'était remis entre ses mains *ut massa in manu figuli*. C'était au fond un brave religieux, sérieux, bon observateur de la règle, appliqué, capable de rendre de bons services, pourvu, remarque l'abbé, qu'il sût modérer sa langue (3). En effet nous voyons bientôt ce moine envoyé dans un monastère allemand pour y rétablir la discipline, et l'on songeait même à lui confier l'abbatiat de cette maison, du jour où le titulaire encourrait la peine de déposition. Mais l'œuvre était difficile, et dom Lambert (c'était le nom de ce moine) demanda à l'abbé président d'être relevé de sa charge, insinuant qu'il pourrait bien, en cas de refus, passer à un autre ordre. Cette lettre blessa vivement l'abbé de Saint-Trond : « Une résignation conditionnelle, écrit-il à son ami, est une résignation vaine et fausse. La menace de dom Lambert est un mot audacieux qui trahit un cœur immortifié et impatient. Qu'il prenne donc exemple sur Votre Paternité, lorsque vous fûtes envoyé

1. *Chronique ad ann. 1643 et 1645.*
2. *Chronique.*
3. Lettre du 18 sept. 1642.

Digitized by Google

à Seligenstadt pour y relever la discipline régulière. Croit-il que vous y avez trouvé des délices ? Croit-il que c'est sans peines, sans labeurs et sans vexations que vous avez ramené des religieux relâchés à l'observance régulière ? Qu'il se rappelle l'excellent dom Lambert Jamar(dont Dieu ait l'âme),au début de sa mission ! » L'abbé de Saint-Trond redoutait donc le retour de son moine, car celui-ci avait maintenant l'habitude du commandement ; il valait mieux le laisser en Allemagne où d'ailleurs on le demandait de divers côtés (1).

L'abbé de Seligenstadt songea à lui confier l'administration de l'abbaye de Spanheim, mais dom Lambert, préférant l'obéissance au commandement, déclina cette offre. L'abbé de Saint-Trond approuva sa conduite, car la charge d'abbé, dit-il, n'apporte guère que des soucis (2). Ce moine revint cependant à Saint-Trond, mais il ne tarda pas à retourner à N.-D. des Martyrs de Trèves, pour y poursuivre l'œuvre de restauration religieuse que les supérieurs de la congrégation lui avaient imposée (3).

Malgré son petit défaut de langue, dom Lambert devait avoir de sérieuses qualités, et l'estime dont il jouissait auprès du président de la congrégation en est une preuve certaine. A la date du 16 décembre 1646, celui-ci le priait de reprendre courage et de se remettre à l'œuvre pour la gloire de l'ordre et la conservation de la discipline régulière, et il lui exprimait le regret qu'il n'eût pas accepté l'abbaye de Spanheim dont le rétablissement lui eût coûté moins de peines qu'à Trèves. La lettre tomba d'abord entre les mains de l'abbé de Saint-Trond. Le bien spirituel de son religieux et la prudence lui faisaient un scrupule de lui remettre ce pli, car dom Lambert avait déjà tiré quelque vanité de l'offre qui lui avait été faite ; aussi prit-il la liberté de la renvoyer à son ami (4). Peu après, il chargea ce moine du rectorat du séminaire de Saint-Trond,et tout alla pour le mieux(5).

Dom Hubert, habitué à fréquenter les hommes, avait appris à les connaître. Sa correspondance contient plus d'un joli croquis, dans lesquels cependant la charité n'a rien à reprendre. Un moine de Saint-Trond, se figurant être à charge à ses confrères, s'était adressé à l'abbé-président, à l'effet d'obtenir l'autorisation de passer dans un autre monastère. La démarche était correcte, et avait d'au-

1. Lettre du 26 juillet 1645.
2. 5 oct. 1645.
3. 23 nov. 1645.
4. 27 déc. 1646.
5. 17 janv. 1647.

Digitized by Google

tant plus de chance d'aboutir, pensait-il, que la guerre avait désolé une bonne partie de l'Allemagne et que plusieurs monastères ne seraient pas fâchés de recevoir quelque renfort. L'abbé de Saint-Trond ne s'effraya pas de cette lettre : « Dom Gérard, répond-il à son ami, a la conscience timorée, mais il ne se domine pas toujours, de là ses inquiétudes. Mais quand il aura la liberté de partir, il sera assez content de rester (1). Nous rapprochons volontiers de ce trait le portrait qu'il trace d'un moine luxembourgeois, chargé par la congrégation de Bursfeld de rétablir l'abbaye de Limpurg en Allemagne, et qui se flattait, grâce à l'influence d'un de ses parents dans le conseil du gouvernement, de rattacher à la congrégation le monastère de Sainte-Godelièvе à Bruges. « Dom N. parle aisément, dit-il, mais trop facilement ; il est diffus et manque de réserve ; il a l'écorce trop rude pour traiter avec les Belges, surtout avec nos gens de robe. Au reste, c'est un homme solide, de grande prudence et de bon jugement (2). » Avant tout l'abbé de Saint-Trond aimait de voir alliés à la réserve monastique le tact et la prudence nécessaires dans les négociations d'affaires épineuses.

L'intérêt que portait notre abbé au maintien et au relèvement de l'Union de Bursfeld, lui avait inspiré un profond respect pour les décisions des supérieurs. La visite canonique du monastère faite en 1643 par l'abbé de Luxembourg nous en fournit un exemple frappant. La discipline était bonne à Saint-Trond, et l'abbé visiteur n'avait guère eu de points importants à signaler. Un statut cependant provoqua quelque opposition : l'obligation faite aux moines de porter le capuchon en dehors du monastère. Cette prescription, conforme aux règles de Bursfeld, était contraire aux usages reçus dans le pays de Liége. Dans l'intérieur du monastère, les religieux portaient toujours le capuchon et le gardaient même la nuit. Cette dérogation à l'usage général provoqua quelques remarques de la part du prieur. Cette conduite affligea l'abbé qui l'en réprimanda et en informa aussitôt le président, tout en lui exprimant son vif regret que le visiteur n'eût pas montré plus de fermeté. Le prieur, Dom Martin Draerck, moine d'ailleurs pieux et zélé et qui ne tarda pas à être appelé à l'abbatiat de Gembloux, en référa au président. Celui-ci maintint le statut du visiteur et envoya sa réponse par l'intermédiaire de l'abbé. Remontrant alors en toute douceur à son prieur son manque de soumission, Dom Hubert lui remit la lettre de l'abbé de Seligenstadt. Le

1. Lettre du 2 décembre 1649.
2. 22 avril 1649.

Digitized by Google

bon prieur reconnut humblement ses torts, rougit de sa faute et promit d'obéir aux ordres du visiteur (1). Ces sentiments de l'abbé de Saint-Trond, nous les constatons encore en maints endroits de ses lettres à propos de l'introduction du nouveau bréviaire bénédictin, vivement recommandé par le Saint-Siège, approuvé par le chapitre de la congrégation et qu'il voyait avec regret repoussé par plusieurs chefs de monastères.

L'abbé de Saint-Trond portait à l'ordre bénédictin, dont il était membre, un amour qui trouve fréquemment son expression dans ses lettres. Apprenant en 1642 l'élection de son ami, Dom Léonard, abbé de Seligenstadt et ancien moine de Saint-Trond à la présidence de la Congrégation de Bursfeld, il l'en félicita à la date du 10 juillet et se réjouit grandement de l'honneur qui rejaillissait de cette promotion sur l'abbaye de leur profession. Dom Léonard avait été formé à bonne école, et son ami voyait dans ce choix providentiel le point de départ d'une restauration de l'ordre bénédictin en Allemagne où l'on avait à déplorer un affaiblissement de la discipline religieuse. Toute atteinte portée aux privilèges de l'ordre lui était particulièrement sensible, et lui faisait regretter le manque d'union, de concorde et le défaut de subordination hiérarchique qui faisaient la faiblesse de ses monastères. « Je suis dans l'admiration, écrit-il le 16 mai 1644, quand je considère la force et la grande union des prélats prémontrés en Belgique; la vue de nos monastères, au contraire, me remplit de confusion. A Saint-Bertin, ce monastère jadis si renommé, le schisme divise la communauté : les uns prennent le parti de l'abbé désireux d'embrasser une réforme sérieuse, les autres, celui du prieur qui s'y oppose ; de là des dissensions fâcheuses. A Saint-Pierre de Gand, même spectacle. Le roi y a placé un abbé de la stricte observance, celui de Broqueroie; on a refusé de l'y recevoir. A Saint-Amand on est en lutte avec l'évêque de Tournai, qui veut soumettre le monastère à sa juridiction; déjà l'ordinaire a gagné son procès au grand conseil du roi. Partout les Ordinaires veulent mettre la main sur nos monastères, et nos divisions leur en fournissent le moyen. Nos abbés belges apprennent maintenant à leurs dépens ce qu'il leur en coûte de s'être soustraits à notre congrégation de Bursfeld ou d'avoir négligé de s'y rattacher ; ils gémissent sous le joug des Ordinaires. En présence de ces attaques, ajoute-t-il, la nécessité d'un agent à Rome se fait sentir d'une manière plus impérieuse que jamais. » Dom Lambert Jamar était mort trop tôt, lui

1. Correspondance de 1643-1644 et *Chronique, a. c.*

Digitized by Google

semblait-il, mais il était prêt à contribuer de son argent pour la nomination d'un autre procureur (1).

Ce serait une erreur de croire que l'exemption, si vivement attaquée au XVIIe siècle et si ardemment défendue par notre prélat, fût un prétexte pour vivre dans une indépendance complète. L'abbé de Saint-Trond était le premier à regretter de voir l'héritage de saint Benoît tomber parfois en de mauvaises mains (2). Le premier, il signalait à son supérieur les abus qui s'étaient glissés au sein de certaines communautés (3). A son avis, le visiteur devait appliquer sérieusement les statuts de la congrégation, et, au cas où le supérieur d'un monastère donnerait le scandale par sa mauvaise conduite, l'ordre avait le devoir de sévir sur le coupable. Une négligence en matière aussi grave devait naturellement enlever tout crédit à la congrégation, et fournir aux étrangers le prétexte de s'immiscer dans les affaires des monastères (4).

Cet amour de son ordre se trahissait également dans son désir de le voir glorifié et défendu. En 1645, l'abbé cistercien Jongelin d'Eusserthal, auteur du *Purpura cisterciensis*, se proposait d'éditer un nouveau travail sous le titre de *Purpura S. Benedicti*, ou biographies de 286 bénédictins élevés à la papauté ou au cardinalat. Le livre était achevé, mais il s'agissait de trouver un abbé disposé à supporter les frais des gravures. L'abbé du Val-Saint-Lambert, qui avait accepté la dédicace du *Purpura cisterciensis*, pressait l'abbé de Saint-Trond d'accepter à son tour celle du *Purpura S. Benedicti*. L'honneur coûtait cher, et par modestie autant que par esprit d'économie, Dom Hubert le déclina. Toutefois, comme il s'agissait de l'honneur de l'ordre, il offrit volontiers la somme de cinquante impériaux et s'engagea à solliciter l'appui des abbés de Saint-Jacques et de Saint-Laurent de Liége. Il s'adressa même à l'abbé-président pour obtenir le concours de la congrégation, mais les temps étaient durs, et force lui fut de se désister (5). La publication de l'*Hortus Crusianus* de Dom Romain Hay, destiné à défendre les droits de l'ordre lésés dans l'exécution du fameux édit de restitution, procura à notre abbé l'occasion de s'interposer en faveur du moine wurtembergeois et de lui procurer l'approbation d'un théologien de Louvain.

1. Lettre du 16 mai 1644.
2. 21 fév. 1647.
3. 20 déc. 1645.
4. 25 mai 1645.
5. Lettre du 29 nov. du 20 déc. 1645.

Digitized by Google

Mais c'est surtout dans l'intérêt qu'il portait à la congrégation de Bursfeld que se révélait l'amour de l'abbé de Saint-Trond pour l'ordre bénédictin. Certes l'antique Union de Bursfeld n'était plus qu'une ombre de sa gloire passée : décimée par le protestantisme, mutilée par les Ordinaires, elle n'offrait plus guère de vitalité qu'en Westphalie et dans les provinces de Trèves et de Cologne. « Elle vieillit, écrit l'abbé de Saint-Trond à la date du 5 mai 1644, et elle penche vers sa ruine. » Le nombre des abbés qui fréquentaient les chapitres était assez restreint. Toutefois la présidence de l'abbé de Seligenstadt lui avait rendu quelque énergie, et Dom Hubert se réjouissait du bien opéré par son confrère. Du moins Bursfeld était un trait d'union entre les monastères de l'Ordre, lien assez puissant pour leur donner une force de résistance. Aussi pour le raffermir, n'épargna-t-il aucune peine : faut-il envoyer des moines en d'autres monastères pour y rétablir la discipline, il n'hésitera pas à le faire ; s'agit-il de relever l'ancien séminaire bénédictin de Cologne où il a fait ses études, il promettra des secours en argent et y enverra ses jeunes moines ; les affaires de l'Ordre ont-elles besoin d'un défenseur à Munster, à Vienne et à Rome, il sera le premier à réclamer l'intervention du chapitre. Dans nos contrées, il sert d'intermédiaire entre les moines de Waulsort et l'abbé-président qui veut les rattacher à la congrégation allemande ; il relève l'abbaye de Vlierbeek et rend une nouvelle vie à celle de Gembloux en mettant fin aux troubles provoqués par l'administration malheureuse de son abbé, et en lui donnant un nouveau chef dans la personne du prieur de Saint-Trond, Dom Martin Draerck.

Tous ces travaux entrepris pour le bien de l'Ordre lui valurent des éloges justement mérités de la part des abbés réunis au chapitre de 1649. Nous ne savons si à la mort de l'abbé de Seligenstadt, survenue le 29 novembre 1653, l'abbé de Saint-Trond poursuivit sa correspondance avec son successeur à la présidence de la congrégation ; ce qui est certain, c'est que son attachement à Bursfeld n'en souffrit point ; en 1659, nous constatons sa présence dans la réforme du monastère de Siegbourg (1).

Pendant l'été de 1663 Dom Hubert, qui jusque-là avait toujours joui d'une santé robuste, dut, sur le conseil des médecins, se rendre aux eaux de Spa. Un refroidissement qu'il contracta à son retour ne tarda pas à l'emporter dans la tombe. Il mourut le 16 septembre, muni des sacrements de la sainte Église, à l'âge de 64 ans, après 25

1. *Chronique* a. c.

Digitized by Google

ans de prélature et fut enterré dans la chapelle de la Sainte-Croix (1).

L'abbé de Soetendael avait pleinement réalisé sa devise : *Omnia suaviter*. La douceur de son caractère l'avait fait chérir de tous ceux qui avaient pu l'approcher ; son expérience et sa science en avaient fait le conseiller des grands. Simple dans sa vie privée, il portait un amour de préférence aux pauvres du Christ. Il aimait ses moines comme un père. Si parfois il devait leur adresser quelque reproche, il savait immédiatement reprendre un ton bienveillant qui subjuguait les cœurs ; et vraiment, ajoute le chroniqueur de l'abbaye, il aurait pu dire que jamais personne ne le quitta attristé. Sa mémoire resta en bénédiction dans son abbaye, et l'on peut à juste titre le ranger parmi les abbés les plus méritants du monastère impérial de Saint-Trond.

D. U. B.

1. *Chronique ; cf. Analectes*, XIII, 410.

Digitized by Google

LES ÉTUDES A ROME.

CE n'est pas sans raison que la capitale du monde catholique est considérée partout comme un centre lumineux de sciences et d'études, dont les rayons vont éclairer jusqu'aux extrémités de la terre. Les papes ne se sont-ils pas plu à attirer sans cesse à Rome tout ce que le monde comptait d'hommes les plus remarquables dans tous les domaines de la science? N'ont-ils pas établi autour du siège Apostolique une immense couronne de doctes universités, de collèges, de monastères, de musées, de bibliothèques, d'académies, dont le cercle allait croissant de siècle en siècle, en même temps que le renom de la science romaine s'étendait de plus en plus, communiquant ses bienfaits à toutes les contrées de l'univers ?

La Rome d'aujourd'hui, hélas ! n'est déjà plus l'ancienne Rome des papes. Combien de ses institutions les plus brillantes ne sont point tombées sous les coups de la secte qui a juré la ruine de l'Église ! Et cependant, la science règne toujours à Rome ; le pape prisonnier la protège et l'exalte. S'il le fallait, elle se réfugierait dans les Catacombes avec l'Église persécutée.

Telle qu'elle est, Rome attire encore, et la jeunesse studieuse de tous les pays, avide de la solide formation théologique et philosophique que l'on reçoit à l'ombre du siège de Pierre, et le flot incessant des savants, déjà formés de longue date, mais insatiables de science, et croyant leurs études incomplètes s'ils ne viennent butiner dans le vaste champ fleuri que leur offrent les bibliothèques, les musées, les institutions et les hommes éminents de Rome.

***

Le centre de tout le mouvement scientifique à Rome, c'est le Vatican. N'est-ce point encore là que siège aujourd'hui l'auguste vieillard, chef de l'Église catholique, qui, au milieu du chaos des idées modernes, a pris en mains les rênes du mouvement de rénovation dans les études, en proposant comme modèle et comme guide dans les sciences philosophiques et théologiques l'immortel saint Thomas d'Aquin? C'est lui aussi qui imprime aux études historiques, un élan vigoureux en ouvrant aux savants les Archives Vaticanes, et en faisant publier à ses frais leurs Regestes les plus précieux. La

Digitized by Google

ville de Rome regorge de collèges et de monastères ; mais Léon XIII les voit tomber un à un, et sait que d'autres font encore défaut: il bâtit, tandis que ses ennemis démolissent autour de lui. Les collèges arménien et bohémien lui doivent l'existence ; l'abbaye de Saint-Anselme, qui va s'élever sur l'Aventin grâce à la munificence de l'illustre pontife, sera un centre d'études pour l'Ordre bénédictin; le grand collège franciscain vient de surgir de terre, sous son égide, non loin de St-Jean de Latran ; et bien d'autres instituts d'études à Rome lui doivent l'existence ou la conservation.

Léon XIII ne peut sortir du Vatican ; mais cela ne l'empêche pas de suivre de près le mouvement des études dans sa chère ville de Rome. S'il ne peut, comme ses prédécesseurs, aller lui-même présider aux joutes littéraires ou philosophiques des académies romaines, s'il ne peut honorer de sa présence la défense des thèses théologiques dans ses universités pontificales, il ouvrira aux corps savants et à la jeunesse studieuse les portes du Vatican, il se plaira à présider chez lui à leurs séances, à remettre de ses augustes mains, aux vainqueurs de ces laborieuses journées, la médaille d'or, qui leur restera jusqu'à la mort le plus précieux souvenir de la direction pontificale sous laquelle ils se sont formés à la science.

C'est encore sous son toit qu'il rencontrera, s'il le veut, les plus illustres savants de l'Europe. Une simple promenade à travers sa bibliothèque ou sa salle d'archives le placera au milieu des sommités de la science allemande, française, anglaise, italienne, qu'il a convoquées au Vatican, en leur ouvrant toutes grandes les portes de ces armoires précieuses de la Vaticane, en leur déliant les liasses poudreuses de ces archives tant ambitionnées jusqu'ici dans le monde des écrivains de l'histoire. Il y a là à demeure, des savants de premier ordre pour guider les nouveaux arrivants. Le basilien Cozza-Luzi, le dominicain Denifle, les bénédictins Tosti et Palmieri, le jeune mais déjà illustre Stephenson, sans parler des lumières scientifiques trop tôt disparues, les cardinaux Pitra et Hergenröther qui présidaient si dignement à la bibliothèque et aux archives Vaticanes.

Mais ce n'est pas tout. Léon XIII a songé à l'avenir. Il a ouvert à côté de ses archives une école de paléographie, où se forment de nouvelles générations d'historiens sous l'habile direction de Mgr Carini, dont la science est assez connue pour n'avoir pas besoin de nouveaux éloges.

***

Digitized by Google

Si l'on quitte le Vatican et que l'on parcourt la vaste cité, en quête d'instituts scientifiques dont l'existence est due à l'initiative de l'Église, on s'arrête tout d'abord aux universités romaines. Hélas! on ne peut plus parler ici de la célèbre université de la Sapience, créée et soutenue par les papes depuis Boniface VIII jusqu'à Pie IX. Aujourd'hui elle est tombée au pouvoir des usurpateurs : on y combat l'Église dans ces mêmes chaires que les papes ont fondées ; l'erreur y tient la place de la vérité. Le pèlerin catholique ne peut plus en franchir le seuil sans s'exposer aux injures et aux sarcasmes d'une jeunesse impie, souvent ameutée aux abords de l'institut pour prendre part à quelque révolte académique ou à quelque mouvement anti-religieux, comme celui qui agita Rome pendant deux ans pour l'érection de la statue de l'apostat Giordano Bruno.

L'université Grégorienne occupe aujourd'hui sans conteste le premier rang à Rome parmi les institutions catholiques d'enseignement supérieur. Elle ne compte, il est vrai, que les deux facultés de philosophie et de théologie, tandis que la Sapience était une université complète. Mais elle brille d'un vif éclat par son enseignement et par les hommes éminents qui ont illustré et continuent à illustrer ses chaires. Jusqu'à l'occupation italienne, cette université, dirigée par les PP. Jésuites, avait son siège au grand collège Romain, fondé par saint Ignace lui-même, et qui comprenait en outre toutes les branches de l'enseignement moyen. Le collège fut confisqué, et force fut à l'université Grégorienne, qui doit son nom à Grégoire XIII, de se transférer dans les bâtiments du collège Germanique, également dirigé par les PP. Jésuites. C'est là qu'aujourd'hui six à sept cents jeunes ecclésiastiques de tous les collèges nationaux de Rome se pressent pour entendre les maîtres de la science. Péronne, Palmieri, Franzelin, Mazzella et d'autres non moins illustres, enseignèrent du haut de ces humbles chaires de bois d'où descend encore tous les jours la science de l'Église distillée goutte à goutte dans les jeunes intelligences d'élite, qui iront un jour à leur tour enseigner la science sacrée dans leurs pays respectifs.

Ce n'est pas un des moindres souvenirs que l'on emporte de Rome, que l'assistance à la grande séance annuelle qui se tient au collège Romain en novembre, peu après la réouverture des cours. Là, sous la présidence d'un prince de l'Église, souvent ancien professeur de la même université, se décernent aux lauréats du cours précédent l'anneau et la barrette de docteur ; là encore se distribuent les médailles obtenues dans les concours annuels sur toutes matières

Digitized by Google

des sciences ecclésiastiques. Et un belge aime à constater avec un légitime orgueil que ses nationaux du collège belge y font habituellement la plus ample moisson, eu égard à leur petit nombre.

Transportons-nous maintenant à la place d'Espagne, et entrons dans les vastes bâtiments du collège Urbain de la Propagande. Nous sommes ici en plein centre des missions catholiques. La science est nécessaire aux jeunes missionnaires de toutes les parties du globe qui reçoivent ici leur formation au nombre de 100 à 150. Déjà la seule présence d'individus de toutes les races fait de cette institution une véritable académie polyglotte. A la Propagande, comme au collège Romain, s'enseignent toutes les branches de l'enseignement théologique et philosophique ; vingt professeurs y brillent dans leurs chaires respectives, et parmi eux on compte des hommes de premier mérite, tels que Mgr Satolli, dont le nom se passe de commentaires et qui bientôt, peut-être, sera un des ornements du Sacré-Collège.

Rien d'intéressant comme les séances académiques que donnent parfois les élèves de la Propagande. Là, on peut se livrer à l'étude des physionomies les plus diverses, depuis le type nègre le plus pur, jusqu'au jaune asiatique et au rouge océanien. Là, on entend résonner les idiomes les plus opposés, les langues sémitiques d'une part, les langues sauvages et barbares de l'autre, sans parler de toutes les langues européennes. L'imprimerie de la Propagande est célèbre par ses caractères orientaux, si variés et si parfaits. Son musée Borgia, formé d'objets envoyés par les missionnaires du monde entier, et sa bibliothèque de manuscrits qui contient des trésors pour l'histoire des missions de tous les âges, sont assez connus pour qu'il suffise de les mentionner en passant.

Outre l'université Grégorienne et le collège Urbain de la Propagande, il y a encore à Rome plusieurs facultés de haut enseignement ecclésiastique. Et d'abord le Séminaire Romain, autrement dit l'Apollinaire. Il fut institué en 1560 par Pie IV, pour le clergé du diocèse de Rome, et est dirigé par des prêtres séculiers. On y compte des facultés de théologie, de philosophie et de droit canon, des chaires de langue grecque et hébraïque et les trois classes supérieures d'humanités. En outre, Léon XIII y a fait ouvrir récemment des cours supérieurs de littérature latine et italienne. Les étudiants qui fréquentent tous ces cours se comptent par cinq à six cents, tant externes qu'internes, et beaucoup dans ce nombre sont des étrangers de tous pays.

Le collège Saint-Thomas à la Minerve est spécialement destiné

Digitized by Google

aux Dominicains. Ce sont d'illustres théologiens et philosophes de cet ordre qui le dirigent; de leur nombre est actuellement le P. Lepidi, bien connu en Belgique. Son Éminence le cardinal Zigliara, que ses œuvres remarquables ont fait ranger parmi les plus illustres disciples de l'Ange de l'École, se fait une gloire de continuer à résider au sein de cette académie, réduite, il est vrai, à de bien humbles proportions depuis que les spoliateurs de Rome se sont emparés du beau couvent de la Minerve. Bon nombre d'ecclésiastiques séculiers suivent aussi ces cours dont la réputation est bien méritée, et reçoivent des disciples de saint Thomas les grades académiques qu'ils sont venus chercher à Rome.

Nous avons dit un mot déjà en passant de la grande université franciscaine, ou collège Saint-Antoine de la via Merulana, gigantesque construction récente, qui remplace plusieurs couvents franciscains démolis à Rome, spécialement celui de l'Ara-Cœli. Là, se donnent, depuis deux ans, les cours d'enseignement supérieur pour toutes les branches du grand Ordre Franciscain, et tout fait augurer que ce centre puissant servira à donner un nouveau lustre aux études dans la famille franciscaine, la plus nombreuse d'entre les familles religieuses actuellement existantes, et non pas la moins illustre par les grands noms qu'elle a donnés à la science.

L'Ordre de Saint-Benoît, lui aussi, nous l'avons dit, se forme un nouveau centre d'études à Rome, sous l'égide du grand pontife de ces temps. Depuis trois ans déjà les cours de théologie et de philosophie sont organisés, provisoirement à la Piazza Scossacavalli, en attendant que la nouvelle abbaye de Saint-Anselme s'élève bientôt sur l'Aventin, dominant d'une part le Tibre et la Rome nouvelle, de l'autre la Rome antique aux souvenirs classiques et la vaste campagne romaine avec les monts Albains à l'horizon. Toutes les branches de l'Ordre de Saint-Benoît sont admises aux cours qui s'y donnent, et déjà des élèves de collèges séculiers et réguliers de Rome s'y sont fait inscrire à leur tour.

***

Nous venons d'énumérer les grands centres d'enseignement ecclésiastique à Rome. Il nous reste maintenant à passer rapidement en revue les innombrables collèges, séminaires et instituts divers qui leur fournissent leurs nombreux auditoires. Aucune ville ne pourrait en citer une telle liste : à Rome, chaque province d'Italie, chaque contrée du monde catholique, chacun des ordres religieux, a son collège ; de toutes parts, on envoie autour de la chaire de Pierre

Digitized by Google

l'élite de la jeunesse, pour y recueillir cet enseignement traditionnel, pur et sans mélange, de la foi catholique et de la vraie science enseignée à la lumière de la vérité.

Comme collèges italiens, nous compterons parmi les principaux : le Gymnase romain, dirigé par la Congrégation des Études, établi près de Ste-Marie della Pace ; le collège Bandinelli, dans la via Giulia, fondé en 1678 pour les prêtres Toscans ; le collège Capranica, fondé en 1453 par le cardinal de ce nom ; le collège Clementino, fondé par Clément VIII en 1596, et confié aux Pères Somasques ; le collège Ghislieri, dans la via Giulia, fondé en 1630 par un médecin de ce nom ; le collège de Nazareth, dans la via del Nazareno, fondé par le cardinal Conti pour les jeunes gens de Rimini ; le collège Pamphili, fondé par Innocent X ; le séminaire Pie, fondé par Pie IX en 1853 pour les diocèses des États Pontificaux ; le séminaire du Vatican, près de Saint-Pierre, fondé par Urbain VIII en 1637, et dirigé par le chapitre de Saint-Pierre auquel il sert en quelque sorte de maîtrise supérieure.

Les collèges nationaux sont également fort nombreux. Le séminaire français, via Santa-Chiara, dirigé par les Pères du Saint-Esprit, vient d'être reconstruit entièrement à neuf, et est un des plus peuplés. L'Amérique en compte deux, l'un pour le Nord, fondé par Pie IX, via dell'Umiltà, l'autre pour le Sud, transféré récemment de la via del Quirinale aux Pratidi Castello, où il occupe une des plus somptueuses constructions de ce nouveau quartier. Le collège Germanique, fondé par saint Ignace en 1552, est l'un des plus importants. Ayant cédé ses bâtiments, via del Seminario, à l'Université Grégorienne, il s'est transféré récemment au quartier Barberini, dans les vastes bâtiments de l'ancien hôtel Costanzi ; les étudiants de ce collège sont vêtus de rouge. Enfin, il y a encore le collège Anglais, via di Monserrato, fondé en 1575, et qui se glorifie d'avoir eu pour recteur l'illustre cardinal Wiseman ; le collège Écossais, fondé par Clément VIII, et si splendidement reconstruit depuis peu en face du palais Barberini : le collège Irlandais, via della Suburra, où se conserve le cœur du grand O'Connell et que dirige depuis tant d'années le vénérable Mgr Kirby, ami de Léon XIII ; le collège Belge, fondé par l'épiscopat belge, du temps du Cardinal Sterckx, et connu à Rome pour son excellent esprit et les succès qu'il remporte ; le collège des Grecs, via del Babuino, que les papes ont toujours protégé et favorisé pour témoigner de leur amour envers la partie séparée de leur troupeau ; le collège Polonais, dirigé par les PP. Résurrectionnistes ; le collège Espagnol, réorganisé

Digitized by Google

depuis peu ; enfin les deux collèges Arménien et Bohémien, fondés l'un et l'autre par le pontife régnant Léon XIII.

Cette liste déjà longue des établissements ecclésiastiques à Rome est loin d'être complète. Nous avons négligé une foule d'établissements nationaux ou provinciaux qui n'ont pas proprement le caractère de maisons d'éducation, mais qui abritent cependant sous leur toit bon nombre du jeunes gens qui vont grossir les rangs des étudiants des universités romaines. Mais, telle qu'elle est, la nomenclature suffit à donner une idée de la vie scientifique qui règne à Rome, et à faire connaître à l'étranger de passage à Rome d'où sortent ces interminables files de séminaristes aux robes de toutes couleurs, qu'il voit, à certaines heures du jour, sillonner les rues de Rome et converger vers les principaux établissements d'enseignement supérieur.

***

Promenons maintenant un regard sur cette splendide couronne d'institutions scientifiques et littéraires que l'on nomme les *Académies romaines*. Elles forment comme autant de joyaux à la couronne des Souverains Pontifes, qui en ont toujours été les plus ardents promoteurs et les protecteurs les plus généreux.

Les Académies doivent leur première origine au grand mouvement littéraire classique qui se produisit en Italie à partir de la seconde moitié du XVe siècle. Les deux premières naquirent simultanément à Florence et à Rome : à Florence l'Académie *Platonicienne*, fondée par Côme de Médicis pour l'étude des questions scientifiques se rattachant à la philosophie, à Rome l'Académie *Romaine*, que fonda Pomponius Leto, pour les lettres et l'archéologie. Celle-ci devint le type et le modèle sur lequel se formèrent toutes les autres Académies de Rome.

Quoiqu'il en surgît alors dans la plupart des villes d'Italie, ce n'est guère qu'à Rome que ces Académies devinrent des institutions stables et permanentes, traversant sans périr, et en reprenant même souvent une nouvelle jeunesse, les périodes les plus agitées de l'histoire. Les papes étaient là qui veillaient. Ils tenaient à ces corporations scientifiques, qui étaient l'ornement de leur cité et un précieux stimulant aux études pour le clergé et les laïques. Quand elles déclinaient ils les relevaient ; souvent le nom du pontife régnant était inscrit sur leurs registres ; toujours, des cardinaux, de nombreux prélats, des membres éminents du clergé séculier et des ordres religieux en faisaient partie et en rehaussaient les sciences par leurs travaux et.

Digitized by Google

leur présence. Cet état de choses s'est perpétué à Rome jusqu'à nos jours ; le deuil présent de l'Église ne l'empêche nullement de favoriser de tout son pouvoir les sciences et les lettres dans la ville éternelle.

L'*Académie romaine* créa en Europe, la science de l'archéologie : elle forma le premier musée. Favorisée d'abord par un diplôme de l'empereur Frédéric III en 1482, elle atteignit son plus haut degré de gloire sous les papes amis des sciences et des arts, Jules II et Léon X. Clément XI la fit revivre en 1700. Le grand Benoît XIV la fit refleurir de nouveau et lui conféra le titre d'*Académie pontificale*, au temps où il en établit le siège au Capitole. Après les terribles événements du commencement de ce siècle, Pie VII la rétablit en 1814 ; Léon XII et Pie VIII la favorisèrent, et Grégoire XVI lui donna des locaux à l'université de la Sapience et la combla de privilèges. Tels furent les fastes de cette célèbre Académie romaine, mère de toutes les autres, et qui, après plus de quatre siècles d'existence, rend encore aujourd'hui à la science d'éminents services.

Aux ennemis de l'Église qui osent lui reprocher de combattre la science, il suffit de citer l'académie *dei Lincei*, fondée dès 1603 pour l'étude de l'histoire naturelle et de la physique. Alors que bien peu de laïques s'occupaient de ces sciences, l'Église les favorisait déjà puissamment, et elle peut se glorifier d'avoir vu naître à l'ombre du siège apostolique la première académie de sciences naturelles. Fondée par le prince Frédéric Cesi di Acquasparta et par le hollandais Jean Eckius, l'académie *dei Lincei*, ainsi nommée à cause des yeux de lynx qu'elle exigeait de ses membres pour scruter les secrets de la nature, reçut sa principale et décisive impulsion du cardinal Barberini, neveu d'Urbain VIII, qui l'accueillit dans son admirable palais en 1630. En 1740, Benoît XIV la releva et lui fit acquérir un nouveau renom ; c'est à partir de ce moment qu'elle s'appela *nuovi Lincei*. Léon XII la reconstitua, en ce siècle, et l'établit au Capitole.

Qui ne connaît à Rome la célèbre *Arcadia ?* Les littérateurs et les poètes chrétiens du monde entier se glorifient d'être comptés au nombre de ses membres. Aujourd'hui comme jadis l'élite de la société romaine et de la colonie étrangère aime à venir passer une soirée aussi agréable qu'utile à l'académie *des Arcades* dont les portes, comme partout à Rome, sont toujours ouvertes. Elle fut fondée en 1656 sur l'initiative privée de Marie Christine, reine de Suède, qui avait renoncé au trône pour se convertir au catholicisme et était venue se fixer à Rome sous Alexandre VII. Femme d'une science

Digitized by Google

étonnante et d'un goût littéraire rare,parlant onze langues,au nombre desquelles figuraient le latin, le grec, l'hébreu et l'arabe, il n'est pas étonnant qu'elle ait attiré à elle tout ce que Rome comptait de plus illustre dans la science et les lettres. Telle fut l'origine de l'académie des Arcades, fondée d'abord pour la philosophie morale, mais transformée en 1687, peu après la mort de la souveraine, en académie de lettres et spécialement de poésie. Son nom actuel ne lui fut donné qu'en 1690, alors que ses membres se mirent à tenir leurs séances dans les bosquets des jardins Farnèse d'abord, puis à l'Aventin, s'adonnant avec une prédilection marquée à la culture de la poésie pastorale. Réorganisée par plusieurs papes,établie au Janicule en 1726 par Jean V roi de Portugal, elle reçut une nouvelle impulsion sous le pontificat de Grégoire XVI. Après avoir tenu longtemps ses séances au palais Sinibaldi, elle vient de transférer son siège au palais Altemps depuis que Sa Sainteté Léon XIII en a fait l'acquisition tout récemment.

Voici un genre nouveau d'Académie ; nous la nommerions plutôt un séminaire : c'est l'Académie des *Nobles ecclésiastiques*. Vers la fin du XVIIe siècle, plusieurs ecclésiastiques de distinction organisèrent des réunions scientifiques au palais Gabrielli, puis, à la place deVenise. Clément XI les transforma en 1756 en une institution permanente, y adjoignant l'académie de théologie de l'université Romaine, et lui donnant le palais Severoli, place de la Minerve. A partir de ce moment, cette académie devint un institut pour la formation des jeunes ecclésiastiques de la noblesse qui se destinaient à la prélature et aux fonctions gouvernementales. Aujourd'hui encore elle rend à l'Église de grands services surtout en lui préparant des hommes pour la diplomatie pontificale. C'est de là que sortent la plupart des Nonces apostoliques et beaucoup d'autres prélats. Clément XIII et Léon XII reçurent leur formation à l'Académie des Nobles ecclésiastiques. Elle occupe encore son ancien local, en face de l'église de la Minerve et derrière celle du Panthéon; sa façade a été reculée et remise à neuf tout récemment, par suite du nouvel alignement des rues de ce quartier populeux.

Venons-en enfin à l'Académie *de religion catholique*. Fondée en 1801 par les soins de Mgr Zamboni, elle répondait et répond encore à une pressante nécessité: la défense de l'Église contre les erreurs modernes nées de la fausse philosophie du siècle dernier, et contre la science antichrétienne. Pie VII l'approuva par un Bref, et depuis lors elle ne cessa de rendre les plus grands services. Une scission parmi les membres de cette académie donna naissance en 1812

Digitized by Google

à l'Académie *Tibérine* qui s'occupe plus spécialement de littérature et de questions agraires.

L'académie *latine* fut fondée en 1814 par un groupe de littérateurs ecclésiastiques dans le but de cultiver le latin classique dont la curie romaine est demeurée pour ainsi dire la seule dépositaire. Plus d'un secrétaire des lettres latines des papes y brilla avant d'arriver à ses importantes fonctions.

Nous n'avons fait mention, dans ce rapide exposé, que des Académies les plus célèbres. Encore avons-nous exclu à dessein les académies purement artistiques, qui à elles seules forment à Rome un groupe important. Mais il nous faut mentionner, avant de clore ce paragraphe, deux académies ayant un caractère spécialement ecclésiastique et dont les assemblées, présidées souvent par le Cardinal Vicaire, se tiennent dans des églises.

La première est l'Académie *de Liturgie*, qui se tient mensuellement à l'église des Pères de la Mission à Montecitorio. C'est là qu'il nous fut donné plus d'une fois d'entendre ces admirables discours de S. Ém. le Cardinal Parocchi, s'adressant à son clergé romain pour lui faire goûter et comprendre les profondeurs de la science liturgique. Ce prélat est un maître : chacune de ses paroles ouvre un nouvel horizon. A l'entendre on comprend qu'il a pénétré tous les mystères de la liturgie sacrée. Peu d'hommes savent traiter comme lui ces matières. Chaque mois, on discute au sein de cette académie une question indiquée d'avance, et depuis quelques années une revue liturgique sert d'organe à la docte assemblée.

L'Académie *de Morale*, qui s'assemble à l'église de l'Apollinaire au séminaire romain, en présence des séminaristes, se compose, elle aussi, des plus doctes théologiens du clergé de Rome. Ses travaux suivent la même marche que ceux de l'Académie de Liturgie, et toutes deux relèvent du cardinal Vicaire.

***

Ce n'est pas assez cependant des universités, des collèges et des académies pour imprimer à une ville le caractère d'un centre d'études. Les papes avaient compris qu'il fallait encore créer à côté des chaires d'enseignement et des académies, des mines précieuses où professeurs et élèves pussent venir fouiller à loisir pour alimenter leurs cours et étendre le domaine de leurs connaissances respectives. Telle est l'idée qui présida à la formation des bibliothèques et des musées.

Jadis, il y avait à Rome autant de bibliothèques que de couvents et d'instituts ecclésiastiques. La science était à la portée de tous.

Digitized by Google

Hélas ! sous prétexte de former un grand centre de sciences, on a supprimé tous ces sanctuaires des lettres dispersés dans les recoins les plus cachés, comme dans les quartiers les plus populeux de la Ville éternelle.

On a bien aujourd'hui la bibliothèque Victor-Emmanuel, formée de toutes ces épaves et assurément bien fournie et bien composée ; mais chacun ne peut s'y rendre à tous moments, et jamais une grande bibliothèque publique ne rendra au vrai travailleur les services que lui rend une bonne bibliothèque privée, bien connue de lui, dont l'accès lui est ouvert, et où il peut butiner librement et sans les entraves d'une administration publique.

Cependant, dans ce bouleversement général, la célèbre bibliothèque Casanatine des Dominicains de la Minerve a été respectée ; elle est restée ce qu'elle était et est ouverte au public à certaines heures. Il y a encore les bibliothèques Barberini et Corsini, conservées dans les palais de ces noms ; elles sont précieuses surtout pour les recherches historiques à cause de leurs nombreux manuscrits et de leurs belles archives. Souvent on y trouve de quoi compléter les lacunes des archives Vaticanes. Mais rien n'est comparable à la bibliothèque Vaticane, dont les 25,000 manuscrits forment un des plus précieux dépôts historiques du monde entier. Les papes la formèrent avec un soin jaloux ; depuis Nicolas V, qui en posa les fondements, jusqu'à Pie IX qui acheta de ses deniers la précieuse bibliothèque privée du cardinal Mai pour en faire don à la Vaticane, tous les papes contribuèrent à l'enrichir.

Quant aux musées de Rome, nous ne pouvons songer à les énumérer aujourd'hui ; il y a là matière à un travail spécial. Disons seulement que pour les études sacrées plusieurs d'entre eux fournissent les éléments les plus précieux : tels sont le musée chrétien du Vatican, celui de St-Jean de Latran, le musée Kircher, formé autrefois au collège Romain par le P. Jésuite de ce nom, et bien d'autres.

Terminons cette esquisse rapide par un mot sur les études archéologiques sacrées qui ont pris à Rome, sous l'impulsion des papes, dans ce dernier demi-siècle, de si vastes développements, au grand avantage de la science en général et des études historiques en particulier. L'immortel de Rossi fut l'instigateur et est encore l'habile et savant directeur de ce mouvement ; c'est lui qui, de nos jours, a fait revivre les catacombes oubliées et en fait tous les ans encore jaillir des étincelles lumineuses dans le domaine de l'histoire des premiers siècles de notre histoire. Il suffit de nommer sa *Roma sotterranea*, ses *Inscriptiones* et son *Bullettino archeologico* pour rappeler le vaste

Digitized by Google

champ parcouru par lui et ses élèves dans ce domaine nouveau. Aujourd'hui, Armellini, Marruchi, Wilpert et d'autres se sont fait un nom à leur tour, après leur illustre maître ; un cercle d'archéologie sacrée s'est formé en 1875, entretenant le feu sacré de ces belles études par des réunions mensuelles tenues à l'Académie ecclésiastique; des conférences publiques sont données dans les catacombes à certains jours, souvent par le Com. de Rossi lui-même, aux nombreux pèlerins de tous les pays, venus pour assister aux offices sacrés qu'y fait célébrer aux principales fêtes de martyrs et à leurs tombeaux respectifs, la société *Cultores martyrum*. Que de belles et touchantes matinées ne nous a-t-il pas été donné de passer ainsi dans les excavations vénérables de la Rome souterraine de nos pères dans la foi ! Il s'est formé en outre plusieurs centres permanents d'études archéologiques sacrées, dont les principaux sont, l'un allemand, à l'établissement allemand et belge du Campo santo près du Vatican, l'autre, français, via delle Quatro Fontane à la procure des Sulpiciens.

Notre tournée, cher lecteur, est terminée, non point que la matière soit épuisée, loin de là ; nous n'avons fait que l'effleurer. Mais notre but n'a été que de vous donner une idée des ressources qui se présentent à Rome à celui qui y cherche la science. Allez-y vous-même, si vous le pouvez ; envoyez-y vos fils, vos amis ; tous reviendront de la Rome des papes, plus instruits, plus chrétiens, plus irrévocablement attachés au siège de Pierre et à son infaillible doctrine.

D. G. v. C.

Digitized by Google

UN SAINT DE MAESTRICHT

RENDU A L'HISTOIRE.

I. Le codex Harléien 3034.

C'EST un manuscrit du VIIIe-IXe siècle, d'après Zangemeister (*Bericht über die Durchforschung der Bibliotheken Englands*, p. 14). Il comprend deux parties, dont la première (ff. 1-58) se compose d'extraits de saint Isidore et de saint Augustin. La seconde (ff. 58b-96b), parfaitement homogène, contient une série de cinq pièces, dont la première est intitulée : *Prædicatio de natali Domini ;* la dernière, incomplète par suite de l'état fruste du manuscrit, est une exposition de la Passion d'après les quatre évangélistes.

Zangemeister s'est vu réduit à mettre des points d'interrogation à chacune de ces pièces, pour indiquer qu'il n'avait pu en découvrir la provenance. Il ne peut cependant y avoir de doute pour la dernière pièce du recueil commençant par *Notum est vobis, fratres karissimi:* c'est l'explication de la Passion, signalée par Mabillon dans son *Iter germanicum* (*Veter. Anal.*, Paris, 1723, p. 10) comme l'œuvre de Candide, disciple d'Alcuin, et publiée par dom Bernard Pez dans son *Thesaurus anecdotorum novissimus*, tom. I, p. LIX, 241 sqq. (1).

La pièce qui précède immédiatement dans le codex, et qui commence par *Omnia tribus constant*, est une discussion assez subtile sur le nombre trois et la Trinité. Elle est tout à fait du même genre qu'un autre écrit de Candide sur le même sujet, publié d'après un manuscrit de Salzbourg dans l'appendice des œuvres d'Alcuin (2).

Ce traité lui-même fait suite à un discours prêché à Maestricht le jour de la fête de saint Servais. C'est de loin la pièce la plus intéressante du recueil. Comme elle tient sous tous les rapports, par la similitude du style et la disposition même du manuscrit, aux deux dernières dont je viens de parler, on peut sans témérité la regarder, provisoirement du moins, comme l'œuvre du même auteur Candide. Voici en quelques mots le contenu du discours en question.

---

1. Migne, *Patr. Lat.*, CVI, 58.
2. *Patr. Latr.*, CI, 1359.

Digitized by Google

Dans l'exorde, commençant par *Audite, fratres, verba Domini et intelligite*, l'orateur relève la patience avec laquelle Dieu attend notre conversion. Puis, comme dans les deux premières homélies du recueil, il résume en peu de mots tout ce qu'un bon chrétien doit croire. Passant ensuite à la morale, il insiste surtout sur la bonne volonté à laquelle est promise la paix sur cette terre. Il termine par une péroraison de circonstance dont voici les traits les plus saillants: « Vous vous êtes rassemblés aujourd'hui pour la fête du saint confesseur du Christ dont le corps repose ici. Si vous voulez profiter de sa solennité, il vous faut imiter sa sainteté. Il aima Dieu et le prochain ; ce qu'il put avoir des biens de ce monde, il le distribua aux indigents. Il prit soin du salut de ses frères ; à tous ceux qui venaient à lui, il montra la voie du salut. Il gouverna le peuple de Dieu avec crainte et amour... On raconte de ce saint de Dieu le trait suivant qui montre bien le soin qu'il avait de son peuple. Prévoyant le pillage auquel ce pays devait être livré en proie, il se rendit à Rome, et là, prosterné devant la confession du saint apôtre Pierre, il demanda grâce pour le peuple dont il était le pasteur. Alors, suivant la tradition, le très saint apôtre Pierre lui apparut dans une vision, et lui dit : « Le jugement prononcé par Dieu sur le peuple que tu me recommandes ne pourra pas être changé. Cependant pour ta consolation, sache que tu passeras au Seigneur avant de le voir s'accomplir. Plein de confiance et de joie, le saint revint en ces lieux tout consolé : ici il s'endormit d'une mort tranquille, ou plutôt il passa de la vie à la mort. Et maintenant, il n'a qu'un désir, c'est de prier pour nous, si nous l'imitons en vivant conformément à ses enseignements. Célébrons donc sa fête avec une joie toute spirituelle, non par de vaines clameurs, ni par des vociférations insensées, mais par des prières partant d'un cœur et d'un esprit bien humble, etc. (1). »

Le recueil Harléien nous offre donc deux noms historiques en connexion : saint Servais de Maestricht et l'écrivain Candide. Voyons si nous trouverons par ailleurs dans l'histoire quelque rapprochement entre ces deux noms.

1. « Convenistis hodie ad festa sancti confessoris Christi, *cuius hic corpus requiescit*... Dicunt de ipso sancto Dei, quod tantam curam habuisset populi quem regebat, ut venturam prævidens istius patriæ deprædationem veniret Romam, ibique ad sancti apostoli Petri confessionem prostratus rogaret, ne populus, quem regebat, hostibus daretur ad prædandum. Sed, ut dicunt, apparuit ei in visione sanctissimus apostolus Petrus dicens: Iudicium Dei super ipsum populum pro quo oras, iam prædestinatum mutari non potest ; hoc tamen consolationis habebis, quod tu ante transibis ad Dominum, quam hæc fiant. Sicque hac consolatione beatissimi apostoli Petri gavisus, nihil dubitans reversus est ad istum locum, *hicque placida* (fol. 65b) *morte quievit*... Ideo, fratres karissimi, eius sollempnia cum spiritali gaudio celebremus, non inani clamore, nec stulta vociferatione, etc. »

Digitized by Google

II. Saint Candide de Maestricht.

Il y a, en effet, un saint personnage du nom de Candide vénéré à Maestricht au moins depuis le commencement du XIe siècle. Nous voyons à cette époque Nithard de Liége et Gérard de Cambrai procéder à la translation des saints évêques Monulfe et Gondulfe, Valentin et Candide, qui depuis lors reposèrent dans la crypte de Saint-Servais derrière l'autel dédié à saint Pierre (1). Une seconde élévation eut lieu le 22 avril 1623 (2). Le Propre de Liége actuellement en usage (3) marque qu'au commencement de notre siècle les reliques de ces saints évêques furent de nouveau transférées dans une châsse de bois, et qu'elles sont encore offertes chaque année à la vénération des fidèles. M. Willemsen dans son opuscule intitulé *Le trésor sacré de St-Servais à Maestricht* (p. 37), mentionne les corps des quatre évêques comme étant conservés dans une magnifique châsse en bois doré, et la tête de saint Candide évêque (8 juin) dans un buste également en bois doré.

Le culte de saint Candide s'étendit même au-delà des limites de la Belgique. Chastelain, dans son *Martyrologe universel* (4), mentionne au 1er décembre parmi les saints de France : « A Mastrict, S. Candre (Candidus), Évêque régionnaire, titulaire de deux églises à Rouen. » La plus ancienne de ces deux églises, St-Candre-le-Vieil, était une collégiale de quatre chanoines-curés ayant pour doyen perpétuel l'évêque de Lisieux, avec droit d'exemption de l'archevêque de Rouen (5). Le bréviaire rouennais de 1728 porte, en effet, au 1er décembre la commémoraison de saint Candide évêque. La table des fêtes mise en tête du bréviaire porte plus explicitement encore : « *Commem. sancti Candidi, Trajectensis Episcopi, c. 5. sec.* » Cette identification du Candide vénéré à Rouen avec le saint Candide de Maestricht, est d'autant plus probable que nous voyons aussi les saints évêques Gondulfe et Lodulphe (pour Monulfe?) mentionnés par dom Guillaume la Vieille dans son catalogue des saints de Fontenelle (Saint-Wandrille), évidemment à cause de quelque translation de reliques (6).

1. *Bollandistes*, tom. II, Juin, p. 12.
2. *Ibid.*, p. 11. Cf. Rayssius, *Gazophylacium belg.*, p. 473.
3. Ad diem XXVII Julii, *Lect.* VI.
4. P. 610.
5. *Voyages liturgiques* du sieur de Moléon (Le Brun Desmarettes), p. 412.
6. *Vie et miracles de saint Wulfran*, par Dom Guillaume la Vieille, publié par l'abbé Sauvage, p. 35, Rouen 1867. — V. la note de l'abbé A. Tougard, *Les Saints du diocèse de Rouen*, 4e édition, p. 9. — Robert le Diable, duc de Normandie († 1035) et Guillaume le Bâtard font prêter serment *super reliquias eiusdem sancti Candidi*. (A. du Moustier, *Neustria sancta*. 1er déc.)

Digitized by Google

Voilà donc le culte bien constaté depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. Mais qu'était ce saint Candide, que sait-on de son histoire? D'abord on regarde comme certain qu'il n'a pas occupé le siège de Maestricht, bien qu'il ait été évêque et qu'il soit mort en cette ville. D'après une tradition transmise par Gilles d'Orval, cistercien du XIIIe siècle, « le bienheureux Candide, évêque et confesseur, après la mort « de saint Servais, quitta sa patrie pour obéir à une révélation du « Seigneur, et vint en pèlerin au tombeau de saint Servais. Il y vécut « pieusement durant de longues années, se dévouant jour et nuit au « service de cette église, dont le siège était alors vacant. Après sa « mort, son corps reposa auprès de ceux des saints évêques de Ton- « gres. On faisait sa fête le VII des Ides de Juin (1). »

Impossible jusqu'ici d'en savoir plus long au sujet de notre saint Candide. Si peu que ce soit, c'est déjà un trait précieux, si nous le rapprochons des données fournies par le Ms. Harléien. Nous avions un Candide prêchant à Maestricht et y présidant avec une certaine autorité la grande fête du lieu, la solennité de saint Servais : et voilà que les traditions de Maestricht nous révèlent de leur côté un Candide évêque venu en pèlerin au tombeau de saint Servais pour consacrer la fin de ses jours à son service. Le rapprochement paraît trop frappant pour être absolument fortuit : il est digne tout au moins d'attirer l'attention de l'historien.

Mais peut-être nous sera-t-il permis d'aller plus loin encore. D'où venait cet évêque pèlerin ? Existe-t-il quelque rapport entre lui et le Candide disciple d'Alcuin auquel notre Mabillon attribuait la dernière pièce du manuscrit harléien ? La solution de ce nouveau problème, en confirmant les présomptions précédentes, jettera un nouveau jour sur l'histoire des évêques de Trèves au IXe siècle : et l'on aura ainsi du même coup rendu à son existence réelle un personnage qui intéresse à la fois trois des plus vénérables églises de l'ancienne Gaule : Trèves, Maestricht et Rouen.

III. — Wizo, évêque de Trèves (804-809) et Candide Wizo, disciple d'Alcuin.

La liste des évêques de Trèves nous offre comme successeur de Richbod († 1 oct. 804) un certain Waso, Wiso ou Wizo, dont on ne sait autre chose, sinon qu'il assista en 805 à l'assemblée de Thionville (2). Puis, en 809 au plus tard, on le voit faire place à l'évêque

1. Ap. Chapeavill. *Gesta Pontificum Tungrensium*, I, 24.
2. *Gall. christ.*, XIII, 309 — Gams, *Series episc.*, 318. — Hontheim, *Hist. Trevir.* I, 155.

Digitized by Google

Amalaire, sans qu'on puisse soupçonner ni comment ni pourquoi il disparaît si promptement de la scène de l'histoire.

Mais en interrogeant l'histoire contemporaine, il est aisé d'arriver à quelques données un peu plus explicites sur ce personnage par trop éphémère. Déjà dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine* (1), croyait pouvoir identifier l'évêque Wizo de Trèves avec le célèbre disciple d'Alcuin, Wizo, plus connu sous son surnom littéraire de Candide. Cette conjecture n'a pas été, que je sache, sérieusement démentie : elle n'offre, d'ailleurs, rien que de vraisemblable, si l'on songe que le prédécesseur de Wizo, Richbod, et son successeur, Amalaire, furent également disciples du fameux Alcuin. Enfin, ce que nous savons de la biographie de Candide Wizo se prête tout naturellement à son identification avec l'évêque de Trèves.

Candide Wizo était, comme Alcuin, originaire de la Grande-Bretagne. Il semble qu'il fut élevé à Lindisfarne : du moins, c'est l'évêque de ce siège, Higbald, qui l'avait envoyé à Alcuin ; c'est au même prélat qu'Alcuin a recours (2) pour obtenir le retour de son Candide, après un voyage fait par celui-ci en Angleterre vers 796, dans le but de chercher des livres qu'on devait ensuite copier à Tours (3). A partir de 797 jusqu'en 801, Wizo réside auprès d'Arnon, anglais lui aussi, et archevêque de Salzbourg (4). Un passage d'une lettre d'Alcuin suppose qu'il passa une partie de ce temps dans le célèbre monastère de Saint-Pierre de Salzbourg (5). De là vient sans doute que plusieurs des pièces se rapportant à Candide ont été publiées d'après des manuscrits de cette abbaye.

En 801, Candide est envoyé par Alcuin avec des présents au devant de l'empereur Charles revenant d'Italie en France (6). C'est probablement à cette occasion que le maître composa cette poésie exquise de sentiment *Ad Candidum Romam abeuntem*, retrouvée aussi dans un manuscrit de Salzbourg (7). Le vieux maître s'attriste du départ de son « doux fils ». Il lui recommande de pleurer à la fois ses péchés et ceux de son père aux tombeaux des saints Apôtres :

1. Livre XIII, n. 2, tom. I, p. 610.
2. *Patr. Lat.*, C. 210 not. f. 149, not. c.
3. Wattenbach, *Deutsche Geschichtsquellen*, 5° édit., I, 153.
4. *Patr. Lat.*, C. 237, 239, 294.
5. *Ibid.*, 239. Peut-être travailla-t-il aussi à l'évangélisation des Slaves et des Avares, à laquelle Alcuin prenait un si vif intérêt. C'est alors qu'il aurait écrit à ses amis d'Italie cette charmante lettre où il se cache sous le pseudonyme de Blancidius. V. Sickel, *Alcuinstudien*, I, 76-83.
6. *Ibid.*, 365.
7. *P. L.* CI, 1166. — Cf. la lettre 121 d'Alcuin. Migne, C, 355, et *Ibid.*, p. 377.

Digitized by Google

puis, de revenir au plus vite, afin que Jacob puisse voir encore une fois son Joseph avant le jour redoutable de la mort.

En cette même année, comme à différentes époques difficiles à préciser, nous voyons Candide Wizo servir d'intermédiaire habituel entre Alcuin et Charlemagne (1). Il apporte à Tours les messages et les savantes questions de l'empereur ; il fait parvenir au palais d'Aix les réponses et les vœux de son maître chéri.

En 802 ou 803, Wizo nous apparaît comme définitivement attaché au palais de Charles. Alcuin lui écrit à cette époque où « il vient de s'envoler du nid paternel », pour lui recommander d'édifier par sa conduite tous ceux qui l'entourent (2). « La même pensée se retrouve exprimée exactement dans les mêmes termes en tête du commentaire sur l'Ecclésiaste, dédié par le maître à trois de ses disciples, au nombre desquels se retrouve notre Candide, qualifié ici du titre de « prêtre (3) ».

L'année suivante 804 est témoin à la fois de la mort d'Alcuin et de celle de l'évêque de Trèves, Richbod. Quoi d'étonnant à ce que le choix de l'empereur pour remplacer ce dernier soit tombé sur ce Wizo que le biographe d'Alcuin signale comme une « grande âme » entre les disciples préférés du maître défunt (4)? Il était déjà prêtre, il vivait aux côtés de Charles; les autres disciples d'Alcuin se voyaient tour à tour pourvus de riches bénéfices : Wizo devait aussi naturellement attirer l'attention du souverain. Et ainsi la conjecture de dom Calmet se présente appuyée sur un ensemble de sérieuses vraisemblances.

L'identité du Wizo de Trèves et de Candide Wizo une fois admise, on peut s'étonner à bon droit de le voir disparaître dès l'année 809, époque à laquelle il devait certainement être encore dans la force de l'âge. D'autre part, aucun témoignage positif ne mentionne sa mort à cette époque. Rien ne peut mieux, ce me semble, expliquer cette disparition inattendue, que ce qui arriva précisément à son successeur. Amalaire, comme Wizo, était disciple d'Alcuin. Sa position comme évêque de Trèves ne semble pas très décidée; il ne sait trop lui-même s'il est métropolitain ou simple évêque, s'il restera sur son siège ou le quittera un jour (5) : ce qui est clair, c'est qu'il se sent et

1. Migne, C. 168 et 419. — *Ibid.*, 388 et 371.

2. Ep. 157. Migne, C, 408. « Sed nuper de nido paternæ educationis educti, ad publicas evolastis auras. »

3. *Ibid.*, 667. « Postquam de paternæ pietatis nido in publicas secularium negotiorum evolastis auras, etc. »

4. « Magnanimusque Withso. » *Vita Alcuini*, c. VIII, n. 14. Migne, C, 99.

5. Cf. Migne, XCIX, 900, 902.

Digitized by Google

qu'il est avant tout à la merci de l'empereur. De fait, après cinq ans, il se voit lui aussi remplacé par un puissant personnage, Hetti. On en a conclu unanimement qu'Amalaire de Trèves était mort en 814 : et c'est là tout le fondement de cette fameuse distinction « des deux Amalaire » admise sans conteste depuis Sirmond. Mais il en est tout autrement : Amalaire, quoique supplanté par Hetti, continua d'être bien vivant et d'écrire jusqu'au milieu du IXe siècle.

Ce n'est point violer les lois de la vraisemblance historique que de supposer à notre Wizo un sort analogue. La qualité de disciple d'Alcuin semblait de prime abord un titre suffisant pour occuper les plus hautes positions ecclésiastiques : mais il pouvait et il devait parfois arriver que la suite ne répondait pas en tout point à ces espérances, et l'omnipotence de l'empereur, l'habileté de ses courtisans devaient bien trouver le moyen d'évincer honnêtement le personnage lancé prématurément dans la carrière des honneurs. Ce dut être notamment le cas d'Amalaire, liturgiste curieux, excellent homme d'Église, si l'on veut, mais souverainement naïf et maladroit pour tout ce qui était du ressort de l'administration.

Ainsi, notre Wizo a pu quitter sans mourir son siège épiscopal. Dans ce cas, où se sera-t-il retiré ? où aura-t-il passé le reste de sa vie, qui, suivant toute vraisemblance, dut se prolonger assez avant dans le IXe siècle ? On se rappelle que nous avons rencontré à Maestricht un évêque Candide venu on ne sait d'où finir ses jours au tombeau de saint Servais. De Trèves à Maestricht la route n'est pas si longue, et notre Candide, dépossédé ou démissionnaire, s'offre à nous au moment donné pour compléter la série de nos patientes investigations. Le siège épiscopal était depuis près d'un siècle transféré à Liége : ainsi s'explique cette vacance prolongée du siège de Maestricht durant laquelle la tradition recueillie par Gilles d'Orval fixe la venue et le séjour de l'évêque pèlerin.

Dans sa retraite, Candide aurait composé les différentes pièces contenues dans le manuscrit contemporain mais malheureusement incomplet du British Museum, et auxquelles il faut ajouter les autres productions publiées par Pez et Froben, et reproduites dans la Patrologie Latine (1).

Cet indice en apparence insignifiant permettrait donc de rendre à l'histoire l'ancien disciple d'Alcuin, placé un moment sur le siège de Trèves, et devenu finalement un saint personnage vénéré à Maestricht et à Rouen. Chose singulière, ce titre de saint n'a pas

1. CVI, 58 (sauf la Vie de S. Eigil, qui est d'un autre Candide, Candide Bruun, écolâtre de Fulda), 103. — CI, 1359.

Digitized by Google

manqué non plus à cet Amalaire Fortunat, dont toute l'histoire semble copiée sur celle de Candide. C'est bien probablement le même saint Fortunat, évêque, qu'on vénère maintenant encore à Trèves le 10 juin. A la fin du XIIIe siècle (1), quand on chercha des noms pour combler la lacune de deux siècles imaginée entre saint Materne et saint Agrœtius, on ne trouva rien de mieux à faire que de dédoubler Amalaire Fortunat : ce second nom devint celui d'un prétendu évêque du IIIe siècle, tandis qu'à Metz, son lieu de sépulture, on vénérait l'Amalaire historique (2). Le même sort échut à notre Candide. On conserva à Maestricht le souvenir de ses vertus, on oublia l'époque réelle à laquelle il avait vécu. Sur cet indice qu'il était venu à Maestricht après la mort de saint Servais, on se crut le droit d'en faire un saint du Ve siècle, tout comme d'aucuns aujourd'hui encore prétendent mettre au premier siècle tous les héros des légendes commençant par la formule, *Post ascensionem Domini.* On regardait alors comme un devoir de rehausser la sainteté par le prestige d'une haute antiquité. En réalité, notre Candide n'aura rien perdu de ses titres à notre vénération, pour être redevenu simplement un personnage historique du siècle de Charlemagne.

D. G. M.

1. Les calendriers antérieurs donnés par Hontheim *Prodrom. Hist. Trevir.* n'ont pas ce saint Fortunat.

2. V. *Boll.* au 14 sept. tom. IV, p. 264 sqq. et au 10 juin, *inter prætermissos.*

Digitized by Google

LE REGESTE DE BERNARD AYLIER,

abbé du Mont-Cassin.

La munificence du Souverain-Pontife Léon XIII vient de permettre à un bénédictin du Mont-Cassin de publier à l'imprimerie Vaticane le Regeste de l'abbé Bernard Aylier du Mont-Cassin (1). Les services éclatants rendus à la papauté par cet illustre fils de Saint-Benoît ont sans doute motivé cette générosité du chef de l'Église. Le Regeste de l'abbé Bernard est appelé à mettre davantage en relief la lutte des Hohenstaufen contre l'Église, l'installation de la dynastie d'Anjou en Sicile et la situation du Saint-Siège, placé dans la nécessité d'écarter de ce fief une famille rebelle et dangereuse pour lui substituer une autre dynastie qui, hélas ! ne fut pour lui qu'une cause de nouveaux déboires.

L'union de Henri VI, fils de l'empereur Frédéric Barberousse, avec Constance, héritière du royaume des Deux-Siciles, en anéantissant la seule puissance qui pût contrebalancer en Italie l'influence germanique, fut pour ce pays une cause de malheurs et pour l'indépendance du Saint-Siège une menace perpétuelle. Ce royaume était un fief du Saint-Siège ; Henri VI rêvait de l'incorporer à l'empire, mais la mort vint l'arrêter dans ses projets de conquête. Frédéric II, son fils, placé d'abord sous la tutelle du grand pape Innocent III, son suzerain, ne tarda pas à ceindre lui-même le diadème impérial, et violant la promesse qu'il avait faite au pape de séparer le royaume des Deux-Siciles de l'empire, il avait fait désigner son fils Henri comme héritier de la couronne de Naples. Vaincu par la ligue lombarde, Frédéric II mourut, laissant l'Italie en proie aux luttes que son ambition y avait allumées. L'intérêt de l'Italie aussi bien que celui du Saint-Siège réclamait l'éloignement du trône de Sicile de princes qui méconnaissaient envers le pape leurs obligations de vassaux et envers l'Église leurs devoirs de chrétiens. Urbain IV, en sa qualité de suzerain, essaya de rendre la paix à l'Italie en empêchant la conquête de ce pays par un prince étranger, et offrit la couronne de Sicile à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Manfrède, qui s'en était emparé, succomba à la bataille de Bénévent, et le jeune Conradin, l'infortuné descendant de Conrad IV, vaincu à Tagliacozzo, périt victime de la cruauté du nouveau souverain.

Quelque regrettable que fût le choix fait par le pontife romain de l'indigne frère de saint Louis, comme les événements ne tardèrent pas à le montrer,

---

1. *Regesti Bernardi I abbatis Casinensis fragmenta ex archivo casinensi*... nunc primum edita cura et studio D. Anselmi Caplet, O. S. B. Romæ. Ex typogr. vatic. 1890. Fol. CXXIV-280 pp.

Digitized by Google

l'expulsion des Hohenstaufen était pour la souveraineté des papes une question de vie ou de mort. Les papes le comprirent, et faisant usage de leur droit de suzeraineté sur la Sicile, ils y appelèrent un prince français qu'ils favorisèrent de tout leur pouvoir. Dans cette œuvre de pacification, ils furent puissamment aidés par l'abbé du Mont-Cassin, Bernard Aylier.

L'antique berceau de l'ordre bénédictin avait beaucoup souffert sous la domination des Hohenstaufen. L'envahissement de ses domaines et l'occupation de ses châteaux par les officiers de la couronne, la révolte de ses tenanciers, l'amoindrissement de ses revenus et l'affaiblissement de la discipline régulière avaient obscurci l'éclat de l'illustre abbaye. Urbain IV venait de faire appel à Charles d'Anjou, quand le monastère se trouva privé de son chef. L'état désastreux dans lequel il se trouvait, réclamait la présence d'un supérieur aussi ferme que prudent. Le pape lui-même vint au secours du monastère en cassant l'élection faite par Manfrède et en se réservant le choix du nouvel abbé qu'il fixa sur un homme capable à la fois de relever l'abbaye et de l'aider dans ses desseins sur le royaume de Naples et de Sicile, Bernard, abbé de Lérins.

Né en Bourgogne d'une famille noble, Bernard s'était consacré à Dieu dans l'abbaye de Savigny, où il remplissait la fonction de portier, importante au moyen âge, quand en 1256 il fut appelé au siège abbatial de Lérins. Son frère Aylier, qui en 1265 devait être nommé à l'archevêché de Naples par Clément IV, dirigeait en ce moment l'abbaye d'Ainay. Ce fut le 29 mars 1263 qu'Urbain IV appela Bernard au gouvernement du Mont-Cassin.

En cherchant en dehors de l'Italie le nouvel abbé du Mont-Cassin, le pontife romain, comme nous l'avons déjà dit, poursuivait un but nettement déterminé. Le célèbre monastère était alors déchu de sa gloire passée ; sa discipline affaiblie réclamait pour être relevée un homme aussi vigoureux que prudent. Les empiétements des Hohenstaufen sur les domaines de l'abbaye avaient diminué l'autorité temporelle du chef du monastère ; pour rétablir le prestige de l'abbé, pour faire servir sa puissance féodale au profit du Saint-Siège, il fallait un homme dévoué aux pontifes romains, un homme qui entrât pleinement dans leurs vues. Ces vues, nous les connaissons, c'était l'exaltation de la maison d'Anjou, dont les intérêts se confondaient en ce moment avec ceux du Siège apostolique. Urbain IV, français de naissance, fit appel à un moine français. Voyons maintenant de quelle manière le nouvel abbé s'acquitta de la double mission qui lui était confiée.

Les trois premières années du gouvernement de Bernard, malgré les espérances fondées que les moines avaient conçues de lui, ne modifièrent pas l'état déplorable du Mont-Cassin. Depuis les temps de Frédéric II, une garnison gibeline occupait l'abbaye, dont les terres avaient même été envahies par des soldats sarrasins. Manfrède y avait concentré des troupes dans l'espoir d'arrêter à San-Germano l'armée envahissante de Charles d'Anjou. Tous ses efforts se consumèrent en pure perte ; le prince français s'empara

Digitized by Google

de San-Germano sans coup férir et gravit la sainte montagne du Cassin pour rendre grâce à Dieu du succès de son expédition.

Libre désormais de reprendre le gouvernement effectif de l'abbaye et de son territoire, aidé dans son œuvre de restauration par le pape et par le roi de Sicile, protégé en outre contre le pouvoir central par les garanties données par le pape aux vassaux du nouveau prince, Bernard entreprit résolûment de relever la puissance féodale de son monastère affaiblie depuis Frédéric II et d'y faire régner une bonne discipline.

Au milieu des luttes qui avaient jeté le trouble dans le patrimoine de saint Benoît, un grand nombre de tenanciers, sur lesquels les abbés ne pouvaient plus exercer leur juridiction féodale, s'étaient soustraits à leurs obligations et refusaient de payer les redevances habituelles. Les habitants de Sant' Elia poussèrent même l'audace jusqu'à s'emparer du moine chargé de l'administration de cette terre, et, après l'avoir accablé de coups et de blessures, le tuèrent. Cet acte de sauvagerie fut le signal d'une rébellion générale. Pour sauvegarder sa position féodale, si nécessaire à cette époque de luttes, l'abbé du Mont-Cassin devait à tout prix comprimer la révolte dans son germe, et montrer par un acte d'énergie qu'il entendait faire respecter son autorité. Il le fit, et ni les prières, ni les suppliques adressées au pape et au roi ne le purent faire revenir sur ses dispositions. Vingt des plus coupables furent bannis du domaine de l'abbaye: leurs maisons furent détruites, leurs vignes arrachées ; la commune dut en outre payer une forte amende, bâtir une nouvelle maison rectorale et voir ses murs renversés.

La paix rétablie, Bernard consacra ses soins à remettre l'ordre dans l'administration temporelle. Il ordonna une enquête minutieuse sur les droits féodaux de l'abbé et sur les redevances dues par les sujets du monastère et en consigna les résultats dans trois volumes connus sous le nom de : *Regestrum Bernardi abbatis*. Les arriérages furent mis hors de cause, mais les redevances annuelles furent exigées à partir de ce moment.

Bientôt l'on vit s'élever à San-Germano un hôpital en faveur des pèlerins qui s'acheminaient vers la montagne sainte, ainsi qu'un couvent de Frères-Prêcheurs dont saint Thomas d'Aquin, ancien élève des moines du Mont-Cassin et ami de l'abbé Bernard, avait sollicité l'érection.

L'œuvre de Bernard n'était pas complète, tant que la discipline n'était parfaitement rétablie aux lieux mêmes sanctifiés par la présence du grand législateur des moines. Le 2 octobre 1273, l'abbé convoqua les moines en chapitre, et en présence du Saint-Sacrement qu'il y avait fait exposer, il leur montra dans les troubles passés la cause de la décadence de la règle monastique et il leur fit connaître sa volonté expresse de remettre en honneur les anciennes coutumes de l'ordre. Défense fut faite d'aliéner les biens du monastère, et chacun des soixante moines prêta sur les Saints Évangiles le serment solennel de garder intact le patrimoine de l'abbaye. Pour apprendre aux religieux la nature de leurs obligations, Bernard écrivit un *Speculum monachorum*, ainsi qu'un commentaire détaillé de la Sainte Règle.

Digitized by Google

Transportons-nous maintenant sur le terrain politique et considérons l'abbé du Mont-Cassin au service du Saint-Siège. L'intérêt des pontifes romains, nous l'avons dit plus haut, réclamait impérieusement l'éloignement de la famille des Hohenstaufen d'un pays « qu'ils avaient acquis par la violence, conservé contre le conseil des papes et uni contre leur propre promesse à la couronne impériale, au grand détriment de la patrie allemande [1] ». La position de Charles d'Anjou appelé à les remplacer, était loin d'être brillante. Pauvre, réduit à accabler d'impôts ses nouveaux sujets, il s'était aussitôt aliéné les sympathies du peuple. D'un autre côté, la veuve de Manfrède, Sibille, entourée de Sarrasins, occupait Lucera et se préparait à la résistance. Clément IV entrevit le péril que courait le prince français et chargea l'abbé du Mont-Cassin de surveiller ce point. Bernard assista-t-il à la bataille de Tagliacozzo ? On ne peut l'assurer ; ce qui est certain, c'est que fidèle auxiliaire du Saint-Siège, il prit parti contre Conradin, en punissant ses partisans et en privant de leurs fiefs les ennemis de la famille d'Anjou.

Conradin mort, Charles n'avait plus à redouter de rival et il pouvait se bercer librement de l'espoir de soumettre toute l'Italie à sa domination. Rome n'était pas hostile au projet d'une monarchie italienne qui l'aurait mise à l'abri de toute attaque du côté de l'Allemagne.

La Toscane obéissait à Charles, la Lombardie acceptait son alliance, l'Orient, où Michel Paléologue venait de renverser l'empereur Baudouin, était l'objet de ses plus ardentes convoitises. Les négociations jouaient un rôle important dans l'œuvre de l'affermissement de la jeune dynastie d'Anjou. L'abbé du Mont Cassin fut chargé de plusieurs ambassades, telles que celle de Venise en 1269 dans laquelle il négocia une alliance contre les Grecs, et celle de Hongrie entreprise dans le courant de la même année, dans le dessein d'obtenir pour le fils aîné de Charles la main de Marie, sœur du roi Ladislas. Deux lettres de Bernard rapportent l'accueil favorable qu'il reçut à la cour de Hongrie et l'heureux succès de ses négociations. Quelque occupé qu'il soit cependant de l'objet de sa légation, l'abbé du Mont Cassin n'oublie pas son monastère ; à la fin de sa seconde lettre, il prie le recteur de l'abbaye de veiller à la culture des champs et des vignes et au maintien de ses statuts.

La dynastie d'Anjou s'était affermie en Italie sous le pontificat de Clément IV. L'abbé du Mont Cassin, en travaillant à sa prospérité, n'avait été que l'exécuteur des volontés du pape. C'est pour répondre aux intentions du pontife romain qu'il avait négocié à Venise une alliance contre Michel Paléologue. Clément IV avait-il pénétré les ruses de l'empereur grec et suspecté avec raison la sincérité de ses propositions de réunion des deux églises ? Il y a tout lieu de le croire. Son successeur Grégoire X adopta une autre ligne de conduite. Acceptant les avances du prince grec, il se réjouis-

1. Böhmer, *Kaiserregesten*, 1198-1254, p. 289.

Digitized by Google

sait des heureux résultats que l'union pouvait entraîner avec elle, tant en raison du bien des âmes que de la reprise des croisades en Palestine. Mais ces négociations venaient troubler les plans de Charles d'Anjou si avide d'étendre sa domination en Orient. Il s'agissait à présent d'obtenir son appui dans l'œuvre de réconciliation des deux églises, et plus particulièrement l'autorisation pour les apocrisiaires de l'empereur de passer par les domaines du roi. Bernard fut chargé par le pape de cette mission et conduisit lui-même auprès du pontife les envoyés de Byzance. Ce n'était pas assez, il fallait de plus obtenir de Charles qu'il suspendît les hostilités vis-à-vis du Paléologue et qu'une trève fût conclue entre les belligérants. Bernard partit pour Constantinople, où il obtint une trève d'un an. Charles d'Anjou voyait de mauvais œil les relations établies entre Rome et Constantinople, et il en punit l'abbé du Mont Cassin, dont il était cependant l'obligé à plus d'un titre en s'emparant d'un domaine du monastère et en privant Bernard du droit de haute justice.

Ce coup fut particulièrement sensible à Bernard qui avait tant travaillé en faveur de la maison d'Anjou et du rétablissement de son abbaye. Il mourut le 3 avril 1282 (1). Avec Bernard disparaissait l'un des plus fidèles serviteurs du Saint-Siège en Italie, l'un des abbés les plus méritants de l'archimonastère bénédictin.

D. U. B.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Angleterre. — Nous apprenons que le Pape a chargé le cardinal Manning de conférer au Rév. P. Dom Aïdan Gasquet le titre de Docteur en sacrée Théologie. C'est un honneur insigne, et assurément bien mérité.

— Il se prépare en ce moment une nouvelle fondation bénédictine en Angleterre. Les Bénédictins anglais de Douai, épargnés par les décrets de 1880, mais menacés de devoir subir les taxes imposées aux communautés religieuses, ont décidé, tout en maintenant le prieuré de Douai aussi longtemps qu'il sera possible, d'établir un nouveau centre monastique pour la communauté en Angleterre même. Le terrain acquis à cet effet appartenait jadis aux moines de Great Malvern. L'évêque diocésain y a donné son consentement, et le Saint-Père a approuvé le projet.

États-Unis. — L'abbaye de St John (Minnesota) entreprend la fondation d'une nouvelle paroisse à New-York, laquelle sera placée sous la direction de l'abbé résignataire, le Rme P. Dom Alexis Edelbrock, ainsi que d'une nouvelle mission aux îles Bahama, jusqu'ici administrée par deux prêtres séculiers.

1. La plupart des écrivains qui ont traité l'histoire du sacré collège rapportent que Bernard fut élevé au cardinalat par Urbain IV. L'éditeur de son « *Regeste* » (p. CXIV-CXV) relève à bon droit cette erreur.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 8 décembre 1890, au monastère des religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du T.-S.-Sacrement d'Arras, la sœur *Saint-Jean-Baptiste Pollart*, dans la 80me année de son âge et la 57me de sa profession religieuse.

—

Au même monastère la *Rde Mère Mechtilde (du Saint-Sacrement) Scott*, prieure pendant 28 ans, fondatrice des maisons d'Osnabrück et de Bonn, dans la 93me année de son âge et la 68me de sa profession religieuse.

—

Le 22 janvier 1891 au monastère de Saint-Dominique de Silos (Espagne) de la Congrégation de France, le Père *Saturnin Castrillo Alameda* O.S.B., dans la 21me année de son âge et la 2me de sa profession monastique.

—

Le 24 janvier, à l'abbaye de Saint-Lambert (Styrie), le *R. P. Dom Émilien Spanit*, O. S. B., dans la 80me année de son âge et la 57me de sa profession monastique.

—

Le 8 février, à l'abbaye d'Admont (Styrie), le *R. P. Dom Wilfrid Schmidt*, O. S. B., dans la 71me année de son âge et la 47me de sa profession monastique.

—

Le 16 février, à l'abbaye d'Engelberg (Oregon), le *Frère Crispin Walsch*, O. S. B., dans la 73me année de son âge et la 6me de sa profession.

—

Le 23 février, à Rich Prairie, le *R. F. Félix Wolke*, O. S. B., de l'abbaye de Saint-Jean (Minnesota-Amérique), dans la 23me année de son âge.

—

Le 2 mars, au prieuré d'Ampleforth (Angleterre), le frère *Benoît Mac Entée*, O. S. B., convers, à l'âge de 81 ans.

—

Le 3 mars, à l'abbaye de N.-D. des Ermites (Einsiedlen-Suisse), le *R. P. Dom Beatus Rohner*, O. S. B., dans la 55me année de son âge et la 34me de sa profession monastique.

—

Le 8 mars, à l'abbaye de Melk (Autriche), le *R. P. Dom Maurice Alpers*, O. S. B., dans la 63me année de son âge et la 37me de sa profession religieuse.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Manuale theologiæ dogmaticæ, *quod ad usum studiosorum elaboravit* Fr. Gonzalvus a Reeth, *Ord. Frat. Min. S. Francisci Capucinorum, Prov. Belgica Definitor ac S. Theol. Dogm. Lector.* N. et L. Casterman, Tournai, 1890, 2 vol.

CONDENSER dans un nombre de pages relativement restreint un ensemble méthodique de notions exactes, claires, sobrement mais solidement démontrées; et satisfaire dans l'exposition de cette doctrine, à toutes les exigences de l'état présent des esprits : voilà le rôle délicat de tout bon *Manuel de Théologie dogmatique* destiné à former à la reine des sciences la jeunesse studieuse des séminaires ou des scolasticats religieux. Ce rôle, le R. P. Gonzalve de Reeth a su non seulement le comprendre, mais encore le remplir. L'ouvrage classique qu'il vient de composer à l'usage des jeunes clercs de son ordre est certes un des meilleurs qui aient paru dans cette dimension. Il comprend deux volumes de 540 et de 450 pages grand in-8°. La forme en est catéchistique, par demandes et réponses. Le style est partout d'une grande clarté. L'érudition, sans étalage de notes, est toujours suffisante et sûre. Comme il l'avoue lui-même, dans une modeste préface, l'auteur a pris surtout pour guide le P. Albert de Bolsano.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans une analyse détaillée du plan et de la méthode suivis par le R. P. Gonzalve. Qu'il nous suffise de signaler, outre un excellent traité d'apologétique, l'abondance de documents et de détails positifs dont l'auteur a enrichi son exposition sans jamais la surcharger : tels que les principaux documents pontificaux, les définitions conciliaires, les doctrines hérétiques modernes avec leurs nuances et leurs tenants. L'ouvrage en entier est à la portée des intelligences ordinaires, mérite très sérieux pour un manuel classique. Souvent dans les questions les plus controversées et les plus délicates, comme dans celle de l'efficacité de la grâce, le docte théologien se borne à énumérer les diverses opinions des écoles, en alléguant les principales raisons pour ou contre chacune d'elles. Cependant il ne s'en tient pas toujours là. Ailleurs, comme dans la question de la science divine, il est moins réservé. Certes, il a le droit de se prononcer sur toute question qu'il touche. Mais parfois on voudrait une analyse plus approfondie des systèmes qu'il rejette, surtout quand ceux-ci sont appuyés sur de grands noms.

Nous sommes heureux de présenter nos félicitations au savant et modeste Lecteur, et de signaler son œuvre comme très utile et très consciencieuse. Elle nous semble appelée non seulement à réaliser pour les religieux de la famille franciscaine le but que l'auteur s'est proposé, mais encore à rendre les services les plus signalés aux ecclésiastiques, qui trouveront dans ces pages méthodiques et faciles un riche répertoire où ils pourront sans fatigue et comme en se délassant rafraîchir leurs connaissances théologiques.

D. L. J.

Digitized by Google

Collectaneen-Blaetter zur Geschichte der ehemaligen Benedictiner-Universität Salzburg, von P. Magnus SATTLER, O. S. B., Prior des Benedictinerklosters Andechs. Kempten, Kösel, 1890, 710 pp., in-8° : 8,50 fr.

LE projet de créer à Salzbourg une université catholique a maintes fois déjà attiré l'attention du public lettré sur l'ancienne université bénédictine de cette ville. L'ouvrage du savant prieur d'Andechs vient à son heure pour rappeler le glorieux passé de cette institution et montrer dans son histoire les causes de sa prospérité et de sa décadence. L'expérience du passé est souvent la meilleure leçon pour l'avenir. Ce n'est pas une histoire proprement dite de l'université que nous avons devant nous; ce sont des matériaux réunis dans l'ordre chronologique, mais en nombre suffisant cependant pour nous permettre de reconstituer cet édifice. Pendant une existence de près de deux siècles, l'université de Salzbourg a déployé une activité au-dessus de tout éloge, groupé annuellement autour de ses chaires près de 1700 auditeurs et donné au monde savant un nombre considérable d'écrivains.

C'est au prince-archevêque Marc Sittikus que l'université bénédictine doit son érection. Un gymnase, confié d'abord aux moines de l'abbaye de Saint-Pierre, le 19 avril 1617, puis patronné par trente-trois abbés des monastères de Souabe, de Bavière et de Suisse qui s'engageaient à fournir les professeurs, fut le berceau de l'université fondée par un diplôme impérial du 9 mars 1620 et une bulle pontificale du 17 décembre 1625. La direction en était confiée à l'ordre bénédictin. Bientôt la nouvelle institution se vit entourée de quatorze collèges incorporés à l'université. Neuf autres maisons d'études en Allemagne, dirigées par les fils de Saint-Benoît, étaient en rapport avec elle. Pendant près de 150 ans l'université bénédictine fut un centre de science catholique, et, disons le mot significatif pour cette époque, ultramontaine. La doctrine de saint Thomas y était dominante, comme c'était le cas d'ailleurs dans les congrégations bénédictines d'Allemagne et de Belgique; le gallicanisme et l'indifférentisme y rencontrèrent de rudes adversaires. Nous ne pouvons passer ici en revue les 292 professeurs dont l'auteur a tracé la biographie et la bibliographie; quelques-uns toutefois doivent être signalés ici, car leurs écrits jouissent encore d'une réputation méritée. Ce sont les théologiens Augustin Reding, abbé d'Einsiedeln, Célestin Sfondrati, abbé de Saint-Gall et cardinal, les frères Mezger, Louis Babenstuber, les canonistes Louis Engel, Anselme Desing et Grégoire Zallwein, les historiens Bède Seeauer, Frobenius Forster, Émilien Ussermann, etc.

Cependant la nouvelle philosophie de Leibnitz et de Wolf avait pénétré dans l'enceinte de l'univerité sous le rectorat de Berthold Vogel (1744-1759). Peu à peu l'illuminisme s'y recruta des adeptes; la mondanité et la frivolité françaises gagnèrent une partie du corps professoral et s'y déclarèrent dans la fameuse « Morale chrétienne » de Jacques Danzer d'une façon si anticatholique, qu'elles motivèrent le renvoi de ce professeur.

Digitized by Google

Malheureusement l'illuminisme était à la mode et trouvait des défenseurs à la cour du prince-archevêque. Les professeurs subirent son influence, et, loin de réagir contre le courant, s'en laissèrent emporter. Ce fut une faute que la sécularisation de 1803 et la suppression de l'université publiée le 24 décembre 1810 leur firent chèrement expier.

L'université de Salzbourg se relèvera-t-elle de ses ruines? Nous osons l'espérer en présence des généreux efforts des catholiques autrichiens : mais dans quelles conditions? L'avenir seul le dira. En terminant l'auteur émet le vœu de voir le gouvernement autrichien renoncer aux nombreuses et lourdes contributions qu'il prélève sur les monastères de ce pays, en retour des services qu'ils pourraient rendre en réorganisant à leurs frais l'ancienne université de Salzbourg.

L'ouvrage du R. P. Magnus Sattler témoigne de longues et patientes recherches et peut à juste titre revendiquer une place honorable parmi les travaux relatifs à l'histoire littéraire de l'ordre bénédictin.

D. U. B.

S. Gregorio Magno, Leone XIII, e il canto liturgico. *Discorso letto dal P. Angelo De Santi D. C. D. G.* nel saggio solenne di Musica sacra ossequiosamente offerto a Sua Santità dagli alunni del Ven. seminario Vaticano, il dì 5 marzo 1891. Roma, tip. Befani.

LONGTEMPS revêche au mouvement grégorien, l'Italie se signale depuis quelques années par une réaction chaque jour plus accentuée. La fête musicale donnée, le 5 mars dernier, en l'honneur de Léon XIII par les élèves du séminaire pontifical a été une nouvelle et éclatante manifestation de cette restauration liturgique désormais assurée dans la patrie de l'incomparable saint Grégoire. Le R. P. De Santi, un des doctes collaborateurs de la *Civiltà cattolica*, s'est fait dans cette solennité l'interprète autorisé de l'esprit qui l'animait. L'orateur s'est acquitté de sa tâche avec un rare bonheur. Il a pris pour thème de son discours les paroles adressées jadis par Charlemagne aux chantres francs du IXe siècle : *Revertimini ad fontes sancti Gregorii.* Ce retour au passé, le P. De Santi le comprend en vrai musicologue, parfaitement au courant des derniers travaux de l'archéologie musicale, et grand admirateur des principes réhabilités surtout par les Bénédictins de Solesmes. En nous promettant de revenir sur cette magistrale exposition de la question grégorienne, nous y applaudissons comme à un éloquent prélude des doctes assises qui se tiendront à Rome pendant ce mois d'avril, pour célébrer le centenaire de S. Grégoire le Grand.

D. L. J.

Digitized by Google

L'AUTEUR DU MICROLOGUE.

Étude d'après les manuscrits, suivie de deux chapitres inédits.

Lu au Congrès scientifique international des catholiques à Paris le vendredi 3 avril 1891.

PARMI les traités liturgiques du moyen âge, il en est deux qui occupent un rang distingué, tant par la clarté des vues qui y sont exposées, que par la préférence que leurs auteurs accordent à la *méthode historique* d'investigation : 1° le livre « *De rebus ecclesiasticis* » par Walafrid Strabon ; 2° le « *Micrologus de ecclesiasticis observationibus.* » Le premier a été récemment l'objet d'une étude spéciale de M. le Dr. Knöpfler, professeur d'histoire à l'université de Munich (1). Le second, édité pour la première fois à Paris par Jacques Lefebvre d'Estaples (Jacob. Fabrum) chez Henri Estienne 1510 d'après une copie manuscrite reçue d'Allemagne (réimprimé chez Guichard Soquard, Paris, 1524) sous le nom de Bernon (2), et en dernier lieu dans Migne, *Patrol. lat.*, tom. 151. Paris 1853, n'a plus été l'objet de recherches spéciales depuis plus d'un siècle. L'obscurité profonde qui plane toujours sur l'origine de cet écrit remarquable m'a paru justifier un nouvel essai. J'ai pensé qu'un *examen critique* des manuscrits permettrait enfin de découvrir le véritable auteur caché depuis bientôt sept siècles sous le voile de l'anonyme.

I.

Nous ne nous arrêtons pas à discuter les opinions émises sur ce sujet aux XVIe et XVIIe siècles: justice leur a été faite dans l'*Histoire*

1. *Walafridi Strabonis* liber de exordiis et incrementis quarumdam in observationibus ecclesiasticis rerum. Textum recensuit, adnotationibus historicis et exegeticis illustravit, introductionem et indicem addidit Dr. Aloysius Knöpfler. Monachii (Stahl) 1890. Voir aussi la *Patrologie* Latine de Migne tome 114.

2. Pendant le XVIe siècle l'ouvrage fut encore plusieurs fois publié avec des additions, Mayence 1549, Venise 1572, Rome 1590 ; l'édition la plus complète fut donnée par Pamelius, Anvers 1565, et puis par Melchior Hittorp dans sa collection, Cologne 1568, enfin dans les grandes collections des Pères au XVIIe siècle par ex. dans la *Bibliotheca maxima* de Lyon, tome XVIII, p. 472.

Digitized by Google

Littéraire de la France (1). La seule qui mérite notre attention est celle de Dom Rivet ou des bénédictins de St-Maur, qui (aux endroits indiqués dans la note 1) attribuent l'ouvrage à St Ives de Chartres, mort en 1116. Ils basent leur assertion sur les indications de quelques catalogues des manuscrits (2) et sur le témoignage de Henry Wharton (Auctar. ad Usserii de scripturis sacrisque vernaculis, pag. 359).

Il ne paraît pas que depuis lors la question ait été traitée plus à fond ou d'une manière plus décisive. Car les autres littérateurs comme Fabricius, Dom Ceillier, Gerbert et Zaccaria ont simplement adopté l'opinion de Wharton et des auteurs de l'*Histoire Littéraire* (3). Pour arriver à un résultat plus sûr, il faut examiner les manuscrits.

Voici les manuscrits du Micrologue sur lesquels a porté mon étude (4) :

1. Codex 265 du collège *Corpus Christi* à Cambridge, première moitié du XIIe siècle, donc à peu près contemporain de saint Ives de Chartres.

2. Codex 5593 de la bibl. royale de Bruxelles datant du XIIe siècle.

3. Codex A. 66. de la bibl. royale de Dresde, XIIe siècle.

4. Codex 28 du collège « All Souls » à Oxford, XIIe siècle.

5. Codex Vatican. Palat. 482 à Rome, XIIe siècle.

6. Codex 12,612 de la bibl. de l'État à Munich, XIIe siècle.

7. Codex Vindobon, 1878. A. (*Hofbibliothek* à Vienne). XIIe siècle.

---

1. Dans la nouvelle édition, Paris 1868 ss. tom. VIII, pag. 320 suiv. et tom. X, page 143.

2. Catal. de la bibl. du roi, tom. I, Paris 1739. Catal. libror. mss. Angliæ et Hiberniæ, Oxoni 1697. II, 1435 et III 1444.

3. Fabricius, *Bibloth. med. et inf. latinit.* Lipsiæ 1734 (Patavii 1754) IV, 206 et V, 78. — Ceillier, *Auteurs sacrés*, nouv. édition, Paris 1863. XIV, 124 suiv. — Gerbert, *Vetus Liturg. Alemann.* S. Blasii 1776. I, 154. — Zaccaria, *Bibl. ritualis* Romæ 1778 II, 72.

4. On pourrait ajouter à cette liste encore un autre manuscrit, savoir le codex 527 de la bibl. de l'université à Erlangen, ainsi que je viens de l'apprendre par une lettre de M. le Dr. A. Ebner. Mais bien que l'ordre des chapitres soit différent de celui des autres manuscrits, et qu'il faille le consulter pour une nouvelle édition, on ne peut pas le prendre en considération pour ce travail-ci, parce que les 20 premiers chapitres manquent. Voir aussi J. Irmischer, *Hand-schriften-katalog der k. Univ. zu Erlangen.* Frankfort et Erlangen 1852. pag. 159. Durant mon séjour à Paris à l'occasion du congrès catholique j'ai parcouru les catalogues, et examiné une grande partie des manuscrits de la Bibliothèque Nationale ainsi que de la Mazarine, et de l'Arsenal. Mais, à mon grand étonnement, je n'y ai pas trouvé une seule trace du Micrologue ni dans les catalogues des départements non plus, que j'ai pu voir jusqu'ici excepté dans celui de Rouen n° 188 : peut-être serai-je plus heureux dans une seconde investigation ou que le Micrologue se trouve caché dans un des nombreux manuscrits liturgiques anonymes, désignés comme *Ordo missæ ou Expositio missæ* que je n'ai pu examiner qu'en partie.

Digitized by Google

8. Codex Vindobon. 1878, B. à partir de page 41 ; XIIIe siècle.

9. Codex Vindobon. 1705. Vienne (Autriche), XIIIe siècle.

10. Clm 17189 (Bibl. de l'État à Munich), XIIIe siècle.

11. Codex 380 de Lambeth-Palace à Londres, attribué au XIIe mais réellement du XIIIe siècle.

12. Codex Vatic. Palatin. 483, XIIIe siècle.

13. Codex 12007 de la bibl. royale à Bruxelles, XIIIe siècle.

14. Codex 668 de la bibl. de l'Université à Leipsik, XIIIe siècle.

15. Codex 68 du *Corpus Christi* Collège à Cambridge, XIVe siècle.

16. Codex 1998 de Bruxelles (bibl. royale), fin du XIVe ou commencement du XVe siècle.

17. Codex 363 de Lambeth à Londres, XVe siècle.

18. Codex 1838 de la *Hofbibliothek* à Vienne, probablement écrit vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

En 19e lieu viendrait un Codex compris par les auteurs de l'*Histoire Littéraire* parmi les trois ou quatre manuscrits dont ils font mention: c'est un manuscrit de la bibliothèque de la reine de Suède à Rome donné par Montfaucon (1) (n° 1522) comme contenant le Micrologue sous le titre *De officiis* avec attribution à Ives de Chartres. Mais en examinant ce manuscrit, j'ai été bien déçu; c'est maintenant le n° 346 Reg. de la Vaticane. Il ne contient que les vies de sainte Zosime et de sainte Marie Égyptienne, et les sermons ou opuscules d'Ives de Chartres, par exemple, *De Sacramentis neophytorum*, *De excellentia sacror. Ordinum*, *De significationibus indumentorum*, *De Sacramento dedicationis*, *De convenientia veteris et novi Sacrificii*, etc., etc., bref ce qu'on trouve dans le volume 162 de la *Patrologie latine* de Migne col. 505 et suiv., rien de Micrologue. Il faut donc rayer ce Codex de la liste des manuscrits.

Le manuscrit de Dresde, n° 3 de notre liste, donne bien un *Micrologus Ivonis Carnotensis Episcopi;* mais c'est simplement un abrégé de Canons correspondant au *Decretum*. P. L. 171, col. 47 ss.; à peu près le même se trouve sous le titre d'*Excerpta Ivonis* dans le Codex 2177 de la *Hofbibliothek* à Vienne.

Il nous reste donc en tout 17 manuscrits portant le texte du *Micrologus de Eccles. observationibus*. La plupart sont anonymes et n'offrent d'autre indication que celle-ci : « *Incipit Micrologus de ecclesiasticis observationibus* » (nos 7, 8, 12, 13 et 18 de notre liste);

1. *Bibliotheca bibliothecar. manuscr.*, I, 48.

Digitized by Google

ou bien : « *Incipiunt Capitula Micrologi de ecclesiasticis ordinibus* » (n° 14 de notre liste: Cod. 668 de Leipsick) ; ou : « *Micrologus de Dominicis observationibus* » (n° 5 de notre liste); enfin : « *Ordo Missalis, Ordo præparatorius* », ou « *Breviarium de officio Missæ* » (n°s 6, 10 et dans 18 une addition du XIVe siècle). Six seulement portent un nom d'auteur : ce sont les n°s 2, 4, 11, 15, 16, 17 de notre liste. Deux d'entre eux, c'est-à-dire, les manuscrits 5593 et 1998 de Bruxelles doivent être écartés de suite, puisqu'ils donnent des noms impossibles pour auteurs: Jean Beleth (addition postérieure au manuscr. 5593) et Rhaban Maur (manuscr. 1998 du XIVe siècle). Jean Beleth a vécu à la fin du XIIe et Rhaban Maur au IXe siècle ; or chacun sait que l'auteur du Micrologue qui parle de saint Grégoire VII et de saint Anselme de Lucques comme de ses contemporains, doit avoir vécu à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle.

Les quatre autres exemplaires portant un nom d'auteur attribuent expressément notre Micrologue à saint Ives de Chartres ; ce sont les n°s 4, 11, 15, 17 de notre liste. Mais pour « le plus ancien », le manuscrit 380 de Lambeth, il y a encore une rectification à faire. Wharton le fait remonter jusqu'aux temps mêmes de saint Ives, c'est-à-dire à la première moitié du XIIe siècle au plus tard. Ici le savant Anglais a commis une erreur manifeste : ce manuscrit est du XIIIe siècle, et même XIIIe très avancé. De plus le manuscrit 363 de Lambeth (XVe siècle) offre tant de ressemblance avec le n° 380, qu'il doit être considéré comme une simple copie de celui-ci. Le témoignage de ces deux manuscrits doit donc être ramené à un seul.

Au contraire, rapproché de ceux de Lambeth, le manuscrit d'Oxford, bien qu'ayant à peu près le même titre: « *Incipit liber Ivonis Carnotensis Episcopi de officiis ecclesiasticis,* » contient cependant des divergences de texte qui obligent de lui attribuer une origine indépendante. Quant au Codex 68 de Cambridge, il fut écrit, suivant une note insérée à la fin, par *Tielmannum filium Edwardi clericum Trajectensis diocesis anno Domini 1322.* Le titre de ce manuscrit est : « Incipiunt Capitula libri Ivonis Carnotensis Episcopi de ecclesiasticis officiis ». Les variantes y sont encore plus considérables que dans les deux précédents.

Nous avons donc trois manuscrits d'origine indépendante représentant comme trois fils différents d'une même tradition, laquelle attribue à Ives de Chartres la paternité du Micrologue.

A côté des manuscrits qui donnent expressément saint Ives comme auteur, on ne peut omettre ceux qui, sans lui attribuer le

Digitized by Google

livre même, font cependant entrevoir une certaine connexion entre le Micrologue et les ouvrages de saint Ives. Ce sont les Codices 668 de Leipsick et 265 de Cambridge, dans lesquels on trouve rapprochés du Micrologue des extraits d'autres livres du saint évêque de Chartres, soit du *Panormia* (Leipsick) soit des opuscules ou sermons *De vet. testamento*, etc. (Cambridge).

Ainsi, le témoignage des manuscrits, joint à l'absence de toute autre concurrence sérieuse, permettrait déjà de considérer Ives de Chartres comme l'auteur du Micrologue ; car, vu l'origine indépendante de chacun de ces manuscrits, on ne peut contester que leur témoignage ne soit ici d'un grand poids.

Mais il y a plus. Certaines raisons intrinsèques viennent encore fortifier la conclusion tirée de l'examen des manuscrits. Le Père Theiner a déjà appelé l'attention sur l'usage que fit saint Ives de Chartres, pour la composition du livre *Panormia*, des collections canoniques de saint Anselme de Lucques (1). Or, l'auteur du Micrologue s'appuie surtout sur saint Anselme de Lucques ; c'est sur les instructions et les vues de ce grand évêque, réformateur des chanoines réguliers en Italie comme plus tard saint Ives en France, qu'il se guide dans son ouvrage (Microl., chap. 17). Et comme la préoccupation constante d'Anselme était, ainsi qu'il est dit dans sa biographie (2) par Bardo, d'imiter en toute chose saint Grégoire VII, soit dans l'observation scrupuleuse des saints Canons, soit par un attachement inviolable à l'Église et aux usages liturgiques de Rome, on peut dire que ces deux traits se retrouvent d'une façon très marquante dans le Micrologue (3) aussi bien que dans le *Panormia* de saint Ives (4). On sait d'ailleurs que l'évêque de Chartres eut des rapports personnels avec Grégoire VII (5). Quant à son attachement au Saint-Siège, il en a donné trop de preuves pour qu'il soit besoin d'insister sur ce point (6).

Il est un autre rapprochement à faire, plus subtil peut-être, mais qui ne laisse pas, dans un cas comme celui-ci, d'avoir une valeur particulière : je veux parler des *qualités littéraires* qui distinguent à la fois le traité liturgique du Micrologue et le traité canonique du *Panormia* de saint Ives de Chartres imprimé dans la *Patr. lat.* CLXI.

1. Dans la dissertation, *De Decreto quod Ivoni tribuitur*, etc. *Disquisitiones criticæ*. Romæ 1836, voir *Patr. lat.* de Migne, tom. 161, col. LXXVII, et tom. 149, col. 548, 549 et 550.
2. *Patr. lat.*, CXLVIII, 920 et CXLIX, 536 ss.
3. Voir *Microl.*, chap. 14, 17, 24, 25.
4. *Panorm.*, V, 110 et 124 ; VII, 87 ; VIII, 8 cap. 145 et d'autres pass. cfr. III, 128-151.
5. *Epist.* S. Gregor. VII ad Ivonem Belvacensem P. L. CXLVIII, 704.
6. Conf. *Ivonis epist.* 8, 58, 60, 95 ap. Migne CLXII, 18, 68, 75 A. 115 et 257.

Digitized by Google

1038 ss. De part et d'autre, même clarté d'exposition, même sobriété, même recherche de la symétrie, de l'ordre et de l'accord « *concordia* » dans les offices du culte comme dans les décrets disciplinaires. Du *Panormia* Theiner a pu dire (1) : « *Opus tantis curis tantaque perspicuitate... elaboratum, atque omni ex parte connexum et mirifico ordine et methodo elucubratum.* » Cette appréciation du *Panormia* résume fort bien les qualités qui donnent un si grand prix au Micrologue entre tous les écrits liturgiques du moyen âge (2).

Pour conclure, les indices intrinsèques, les circonstances de personnes, de temps et de lieu (3) aussi bien que le témoignage des manuscrits, tout concourt à faire regarder comme fondée l'attribution du Micrologue à Ives de Chartres.

On pourrait cependant se demander pourquoi la plupart des manuscrits de notre ouvrage restent muets sur la question de l'auteur, alors que dans le moyen âge on aimait tant à mettre les ouvrages de quelque valeur en relief par le nom d'un homme célèbre ; et Ives de Chartres jouissait sans doute de la plus haute considération. Cela me paraît très facile à expliquer quand on se figure que ce livre, qui manque de préface et d'introduction, ne semble pas du premier abord avoir été destiné à la publicité, mais plutôt donné comme des notices familières ou un guide pour les chanoines réguliers de la maison de Beauvais, ou les autres instituts soumis à Ives ; et qu'il fut ensuite adopté par d'autres et propagé comme une sorte de manuel des rubriques générales. L'autorité de telles rubriques ne vient pas d'un évêque quelconque mais du Saint-Siège ; voilà pourquoi on ne se souciait pas du nom de l'auteur, on intitulait le traité comme *Missa Romana, Ordo Romanus*, ainsi qu'on le voit dans les manuscrits de Rome, de Vienne et de Munich (4). On sait du reste que pour les livres et compositions liturgiques le nom de l'auteur fut ordinairement laissé de côté.

II.

Wharton et ceux qui l'ont suivi sans prendre la peine d'examiner

1. Theiner, *Disquisit.*, cap. 2. P. L. CLXI, col. LXXVII ad LXXVIII.

2. Pour ce qui est de la *Concordia officiorum* voir *Microlog.* capp. 25, 43, 61 et passim ; *Panormia*, II, 90 et VIII, 137 ; puis les opuscules 4 et 5 de saint Ives. P. L. CLXII, 527 à 561.

3. La manière dont l'auteur parle parfois des usages gallicans, prouve qu'il vivait en France, et plutôt dans le nord que dans le sud.

4. Le manuscrit n° 188 de la bibl. de Rouen porte selon le catal. Paris 1886, I, 40 le titre : *Libellus qui dicitur Ordinarius, excerptus de Sacramentario beati Gregorii et consuetudinibus Romanis. Incipit : « Presbiter cum se parat ad Missam. »* Cela correspondrait au Micrologue. Il ne m'était cependant pas possible d'examiner ce manuscrit qui semble du XIIIe siècle et contient outre ce *Libellus* encore une « *Summa de divinis officiis magistri Joannis Belethi.* »

Digitized by Google

les manuscrits, ont prétendu que les manuscrits d'Angleterre et de Rome contenaient dix chapitres de plus que les éditions, c'est-à-dire au commencement huit sur l'Office divin, et à la fin deux sur la Messe. Après m'être procuré le texte de ces chapitres, dont le premier commence par les mots : « *Dominus filios Israhel de dura captivitate,* » j'ai pu m'assurer que les huit premiers ont été publiés depuis longtemps sous le nom du cardinal Drogo, et réimprimés dans Migne P. L. CLXVI, 1557 ss. Le texte est identiquement le même sauf quelques variantes sans importance. Le style et la manie de chercher à tout propos des raisons mystiques diffèrent tellement de ce que nous avons dans le Micrologue, qu'il n'est pas possible de voir dans ces huit chapitres un complément de celui-ci.

Il en est autrement des deux chapitres qui dans les quatre manuscrits anglais suivent celui : « *De Dominicali officio non facile prætermittendo,* » et qui semblent avoir figuré aussi dans la source du Codex de Leipsick. Car l'Index des chapitres de ce manuscrit contient après le chapitre « *De Dominicali officio, etc.* » encore un autre sous le titre « *De Missa,* » ce qui forme précisément le sujet des fragments qu'on va lire ; mais dans le corps de l'ouvrage le copiste a omis cette partie, puisque sur fol. 36 bis le « *De Dominicali officio* » est suivi de fragments qui traitent d'autres choses et ne peuvent appartenir au Micrologue. Je publie ci-après (1) le texte des chapitres supplémentaires des manuscrits anglais. Le sujet rentre dans le cadre général du Micrologue imprimé dans Migne 151, 979 ss. Le langage et en particulier certaines remarques au sujet d'usages longtemps abandonnés semblent tout à fait dans l'esprit et le ton du reste de l'ouvrage (2). Ce chapitre 63 est comme une récapitulation du chap. XII, Migne l. c. 984 : « *Quid auctum sit in Canone* » avec quelques additions plus précises et plus étendues ; de la même manière que le chapitre 23 résume et enrichit le chap. I. Migne 992 et 979. Tout cela prouve que l'ouvrage n'était qu'une première ébauche, qui n'avait pas reçu sa forme définitive. Il se pourrait toutefois que les mots « *ad cunctas transiit ecclesias* » eussent été originairement suivis d'autres fragments encore à découvrir.

En terminant, je dois faire observer que le manuscrit 483 du

1. J'en suis redevable à MM. Riley de Londres, Bramley d'Oxford et Lewis de Cambridge. D'autres renseignements m'ont été communiqués par les bibliothécaires de Leipsick, Dresde et Munich, ainsi que par le Révérend Père Nostiz de la Compagnie de Jésus, et par M. Bouquillon, actuellement professeur à l'Université de Washington.

2. Par ex. les passages : « *Sicut adhuc fit in Vigilia Pascha et Pentecostes. Sicut in Sabbato Paschæ adhuc fieri solet.* »

Digitized by Google

Vatican Palatin donne comme chapitre LXIII une décrétale du pape Clément sur l'eau baptismale : « Clemens papa episcopis. Inter ceterorum sacramentorum instituta, de aqua baptismatis, etc., » qui ressent trop les « lettres de Clément » dans Pseudo-Isidore (*Patrol. lat.*, CXXX, 19 suiv.), pour mériter notre attention.

Caput 63.

A = *Lambethan*. B = *Oxoniens*. C = *Cantabrig*.

Missam (1) beatus Petrus primum celebrasse fertur Anthiochie. Cœlestinus papa constituit ut psalmi David centum quinquaginta ante sacrificium canantur antiphonati (2) ex omnibus. Quod ita intelligimus ut ex omnibus psalmis excerperentur antiphonae que in officiis misse psallerentur quas (3) introitum dicimus quod ante non fiebat. Sed ab epistola beati Pauli missa incipiebatur et euangelium sequebatur : sicut adhuc fit in uigilia pasche et pentecostes. Collectas diversi patres composuerunt sed precipue Gelasius et Gregorius. Gloria honor Patri et Filio et Spiritui Sancto in secula seculorum, Amen. cccxviij Episcopi in nicena sinodo contra heresim Arii qui Filium Patre, et Spiritum Sanctum utroque minorem asserebat composuerunt. Hunc ymnum postea Ieronymus Damaso pape de greco in latinum transtulit, et sicut erat principio et nunc et semper addidit. Telesphorius papa constituit ut ante sacrificium angelicus ymnus id est Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bone voluntatis cantaretur (4). Que vero sequuntur, Hilarius pictauensis episcopus addidit. Responsum i. e. gradale ytali tradiderunt. Alleluia leticia*m* eccl*e*sie et laude*m* Dei retinet (5). Tractus aliquando tribulationem ut de profundis, Commouisti, Ad te leuaui aliquando leticiam significat ut Jubilate. Laudate. Qui confidunt (6). Credo in unum Deum CL patres in constantinopolitano concilio contra heresim Macedonii eiusdem urbis episcopi qui Spiritum Sanctum creaturam esse (7) asseruit composuerunt. Quis alleluia et offerenda composuerit non legimus. Ymnum sanctus sanctus sanctus Sixtus papa cantari decreuit. Secreta dicitur, quia secreto haec obsecratio et consecratio legitur, ne uilescat. Fertur autem quod ante illam consuetudinem dum

1. Cf. S. Isidor. de eccles. off. I, 15. P. L., LXXXIII, 752. Bernonis Augiens, de off. Miss., c. I, P. 4. CXLII, 1056-1059 et Hildeberti de mysterio missae, et librum pontificalem ed. Duchesne, Paris, 1885, I, 230 seq. et vitas Pontiff. ibi laudat. Hugo a S. Victore seu potius Robert Pulleyn de off. eccl. lib. II, cap. ii. De Missa P. L. 177, n. 416. Gerhohus Reichersperg. Tract. adv. simoniacos, cap. 17-19, apud Martène et Durand, thesaur. anecdot. V, 1475-1476. P. L. 194, 1340 seq. Voir aussi le manuscrit 1248, fonds latin de la Bibl. Nationale de Paris. XIe siècle, surtout fol. 24 et suiv.

2. B : Antiphonatim.

3. B : Quos.

4. Cfr. Amalar. de eccl. off. III, 5 seq. P. L. 105, 1113, it. Eccl. de Miss. l. c. 13 15.

5. Hoc loco in Cod. A ad marginem habetur : qui papæ quid missæ interseruerint.

6. Qui confidit.

7. Esse deest in C.

Digitized by Google

pastores secretam illam in agro cantarent, divinitus percussi sunt. Te igitur sanctus Gelasius papa principaliter constituit uel composuit : sanctus Gregorius addidit diesque nostros in tua pace disponas usque per Christum Dominum nostrum et orationem dominicam censuit apud Latinos super corpus Domini recitari *sicut* (1) in vita illius legitur. Hanc igitur oblationem i. e. obsecrationem et consecrationem : Ascriptam i. e. in numero placitorum tibi receptam vel celesti mense assignatam, ratam immobili firmitate perpetuam uel tibi firmiter solidatam. Rationabilem, panis et vinum per se est irrationabile, sed oratur ut rationabile fiat utru*m*que transeundo in corpus et sanguinem filii eius. Qui pridie quam pateretur vsque in mei memoriam facietis apostoli in vsu (2) habuerunt. Hec quotienscumque feceritis in meii memoria (3) facietis. Hic uerissime credimus panem et vinum in corpus et sanguinem Domini invisibiliter conuerti. Supplices te rogamus. Hec verba magis veneranda sunt quam discutienda. Gregorius dicit, Quis fidelium habere dubium possit in ipsa immolationis hora ad sacerdotis vocem celos aperiri in illo Jesu Cristi misterio angelorum choros adesse summis ima sociari, terrena celestibus iungi, vnum quoque ex uisibilibus et inuisibilibus fieri (4). Idem alibi : Uno eodemque tempore ac momento et in celum rapitur sacramentum ministerio angelorum consociandum corpori Christi et ante oculos sacerdotis in altari uidetur (5) Ambrosius dicit (6). Non dubites assistere angelum quando Christus assistit. Christus immolatur mediator pacis. Qui ab vnitate Christi et ecclesie nec per hereses et scismata nec per mortalia crimina separati sunt. Sed redemptionis misterio consociati in pace obierunt. Viuificas ut sint misteria vite. Sergius papa constituit ut agnus Dei in fractione Dominici corporis cantaretur. Quis u*ero* co*nstitut*iones composuerit non legimus (7). Sed antiqui patres silentio communicasse creduntur sicut in sabbato sancto pasche adhuc fieri solet.

Caput 64.

Ignacius Antiochie Syrie tercius post Petrum episcopus uidit visionem angelorum quomodo per antiphonas Sanctae (8) Trinitati dicebant ymnos; isque modum uisionis sue ecclesie probatur tradidisse et ex hoc ad cunctas transiit ecclesias (9).

D. S. B.

1. B : sic.
2. B et C : vsum.
3. C : memoriam
4. S. Greg. Pap. Dial. IV, 58.
5. De hoc loco sicut et de « *Sancto Angelo* » in liturgiis et speciatim in Epiclesi cf. Hoppe, Die Epiklesis, Schaffhausen 1864, pag. 154 et 167 seq.
6. S. Ambros. lib. I, in Lucam, I. Utinam nobis quoque adolentibus altaria sacrificium deferentibus adsistat angelus, imo praebeat se videndum. Non enim dubites, etc.
7. B : Quis vero communiones id quod certo praeferendum.
8. B : Sancti.
9. Nonnulla desiderari videntur

Digitized by Google

DISCUSSION DE L'ARTICLE SUR LE NOUVEAU CHILIASME.

LA *Revue bénédictine* a doublement droit à notre profonde reconnaissance ; d'abord, pour avoir publié un article très sympathique pour notre humble personne, quoique hostile à nos idées ; et puis, pour avoir très facilement consenti à nous laisser discuter nous-même cet article dans ses colonnes. Aussi nous la prions de vouloir bien agréer nos meilleurs remerciements, et nous allons tâcher de poursuivre ce débat avec toute la modération, tout le respect et toute la sympathie que mérite notre éminent et bienveillant adversaire.

Nous aurions pourtant besoin que celui-ci nous permît d'user quelquefois avec lui, comme nous l'avons fait avec la plupart de ceux qui nous ont attaqué, d'une arme défensive qui n'est pas toujours agréable pour ceux qui ont à lui résister : nous voulons parler de la *réduction au syllogisme.*

D'ailleurs, si ses arguments sont bons, ils n'ont rien à craindre de l'épreuve ; et s'ils ne le sont pas, n'est-il pas juste que ce soit tant pis pour leur auteur, et non pas tant pis pour nous ? S'il les a donnés, c'est assurément parce qu'il les a crus solides et qu'ils sont de nature à le paraître à bien d'autres. Cette apparence est donc tout à fait à notre préjudice, et si elle est fausse, rien de plus légitime pour nous que d'en fournir les preuves les plus nettes.

Voici donc les objections qui nous ont été opposées.

1° L'opinion que je me propose de défendre est que cette question, vivement agitée par quelques auteurs catholiques, est de celles « dont Dieu n'a pas jugé utile de nous laisser entrevoir la solution ». — Voilà la thèse générale : c'est une espèce d'*agnosticisme* par rapport aux destinées futures de l'Église discutées entre millénaires et *anti-millénaires.* En voici les preuves immédiates : « Lorsque, au jour de la glorieuse ascension de JÉSUS, les apôtres, séduits par le panorama de Jérusalem étendue à leurs pieds, demandèrent au Maître : Seigneur, le temps est-il venu où vous rétablirez le royaume d'Israël ? » il leur répondit : « Ce n'est pas à vous de connaître les temps ou les moments que le Père a fixés de sa propre autorité. »

Digitized by Google

Qu'est-ce à dire? Ce n'est pas à vous à connaître les temps que le Père éternel veut vous cacher, et en particulier la date que vous demandez. Pour qu'une telle prémisse mène à la conclusion que l'on veut prouver, il faut sous-entendre celle-ci : « S'il y a des dates que Dieu ait voulu cacher aux premiers disciples de JÉSUS-CHRIST, il s'ensuit évidemment que nous, chrétiens du dix-neuvième siècle, nous ne pouvons connaître ni les destinées futures de l'Église ni aucune de leurs dates, même purement approximatives. » Oserait-on dire ouvertement ce que l'on sous-entend ainsi de toute nécessité, pour arriver de la prémisse donnée à la conclusion que l'on en tire? — Mais il y a une autre preuve ; c'est que JÉSUS-CHRIST a dit que Dieu seul connaît « le jour et l'heure de la consommation du siècle ». — Très bien. Alors voici la prémisse sous-entendue : « Si nous ne pouvons pas savoir le jour et l'heure de la consommation du siècle, nous ne pouvons rien connaître ou à peu près sur l'avenir de l'Église. Or... Donc... » Est-ce que cette proposition, nécessairement supposée, jouit d'une véritable évidence?

2. Nous ne croyons pas utile de répondre de nouveau à ce qui est dit contre le millénarisme des anciens, parce que nous l'avons déjà fait dans la *Justification* de notre système, et parce que nous ne sommes pas responsable de ses erreurs. Il nous suffit de défendre ce que nous soutenons personnellement. Or, pour trouver un argument contre notre théorie, nous avons à franchir cinq ou six pages de l'article sur le nouveau chiliasme, et encore nous sommes fort en peine pour saisir en peu de mots une objection sur l'*unanimité constante* des docteurs, qui nous paraît manquer de clarté et de précision.

Voici de quoi il s'agit. Comme tous nos adversaires nous opposaient « l'interprétation commune de l'Écriture par les Pères et les théologiens », nous leur avons répondu ainsi dans « *la Science catholique* » du 15 octobre 1890 : « Pour qu'une telle interprétation soit infaillible et obligatoire, il lui faut ces quatre conditions : 1° matière de dogme ou de morale ; 2° affirmation faite au nom de l'Église ou de la tradition ; 3° avec l'intention d'obliger ; 4° avec *une constante unanimité*. Or toutes ces quatre conditions manquent à la fois aux interprétations des Pères et des théologiens en ce qu'elles ont de contraire à notre millénarisme. Donc il y a quatre preuves pour une de ce que les interprétations de l'Écriture par les Pères et les théologiens ne sont ni infaillibles ni obligatoires en ce qu'elles ont de contraire à notre millénarisme. »

Eh bien, notre savant contradicteur veut nous prouver que « le premier tort de notre thèse, c'est d'être contraire à une tradition

Digitized by Google

constante dans l'Église depuis le cinquième siècle ; » et, pour nous démontrer la réalité de ce tort, il nous conteste la valeur de deux preuves, c'est-à-dire de la première et de la dernière. Mais nous lui opposons à notre tour deux solutions pour une. Et en effet, alors même que sur nos quatre preuves il y en aurait deux qui seraient insuffisantes ou même vicieuses, cela n'empêcherait pas que notre thèse fût démontrée ; car on n'a jamais dit qu'une proposition dût être prouvée quatre fois pour l'être une : tout ce qui est prouvé une fois est prouvé, et à plus forte raison tout ce qui l'est deux fois. Notre thèse demeure donc saine et sauve par le seul fait que vous laissez deux arguments incontestés. C'est là ce qu'a reconnu formellement M. l'abbé Jaugey, directeur de la « *Science catholique* » après avoir attaqué les mêmes preuves que notre adversaire actuel. « Ajoutons, du reste, a-t-il dit, que les principes inexacts invoqués par M. l'abbé Bigou, ne paraissent *nullement nécessaires* à la démonstration de sa thèse. »

Mais, en second lieu, malgré le profond respect que nous avons pour des adversaires d'une si grande autorité, nous croyons pouvoir et devoir maintenir les deux preuves contestées, dans le sens où nous les entendions.

Commençons d'abord par répondre aux objections que l'on nous fait. Le savant rédacteur de la « *Revue bénédictine* » ne nous donne pas d'autre raison que celle-ci : « S'il suffisait pour enlever la constance, qu'une divergence de vues se fût produite sur une doctrine avant l'unanimité obtenue par suite même de la controverse, jamais il ne pourrait se faire que la tradition parvînt à s'affirmer dans le cours des siècles. » D'après nous, cela ne peut signifier que ceci : « S'il fallait une constante unanimité de l'enseignement de l'Église pour changer un point controversé en dogme de foi, jamais un objet de cette nature ne pourrait devenir un dogme. » Eh bien, on nous permettra de faire là-dessus une distinction que nous croyons absolument nécessaire. Il s'agit ici d'un enseignement du « magistère ordinaire de l'Église dispersée », c'est-à-dire de celui qui est donné par les Pères et les théologiens en dehors des définitions conciliaires ou papales. Or nous disons qu'un tel enseignement ne peut jamais *par lui seul* convertir en dogme de foi un objet d'abord controversé entre docteurs catholiques. Notre adversaire nie équivalemment cette proposition quand il dit :

« De ceci il résulte que l'unanimité de la tradition, quoi qu'en dise M. Bigou, peut faire en sorte qu'une doctrine fausse, mais libre, à une époque, devienne proscrite et une hérésie, à une époque

Digitized by Google

suivante. » Il s'agit ici d'une unanimité *restreinte à une époque*, puisque le différend ne porte entre nous que sur celle-là, et qu'on lui donne pour objet une vérité qui a commencé par être libre. Eh bien, voici d'abord les autorités qui sont opposées à cette proposition :

Franzelin s'exprime ainsi (*De Divina Trad.*, p. 161) : « *Les théologiens pensent généralement* qu'on ne peut regarder une vérité comme de foi catholique avant qu'il n'intervienne une définition de l'Église. » Si cela peut se dire de toute vérité, c'est applicable *a fortiori* à une question d'abord controversée. Le cardinal Mazella dit encore (*De virtut. inf.*, n. 533) : « D'autres théologiens comprennent cette censure différemment. Ils disent, en effet, que, si une doctrine était donnée comme appartenant certainement à la foi par tous les Pères et les théologiens, cela suffirait pour qu'elle fît partie de la foi divine ; mais qu'en l'absence d'une définition de l'Église, elle n'appartiendrait pas encore à la foi catholique. » M. Vacant, qui est un des meilleurs théologiens de la France, émet plusieurs fois l'équivalent de cette proposition dans la « *Science catholique* » du 15 juin 1887 : « Aussi *admet-on généralement* que le sentiment commun des Pères ou des théologiens peut rendre une doctrine certaine, *mais qu'il ne la rend pas de foi catholique*, si elle ne l'est déjà. » Il est vrai que cet auteur semble dire l'opposé dans la même page en s'exprimant de la sorte : « C'est donc que le magistère ordinaire possède une autorité *suffisante pour rendre de foi catholique* une vérité qui était seulement de foi divine. » Chacune de ces phrases contradictoires se trouve plusieurs fois répétée en termes équivalents dans ce travail, et celui-ci doit être encore le meilleur sur la matière, car il a été couronné, après concours, par un comité de professeurs des Facultés catholiques de Lyon.

Cette question du magistère ordinaire de l'Église nous paraît être devenue une véritable Babel depuis que le concile du Vatican a affirmé son autorité *sans la définir*. Avant le concile on croyait généralement qu'une doctrine d'abord sérieusement controversée ne pouvait devenir un dogme qu'en vertu d'une définition claire de l'Église, mais qu'un point *toujours* présenté *depuis les apôtres*, par l'unanimité des Pères et des théologiens, comme divinement révélé et obligatoire pour la foi devait être réellement cru comme un dogme, même en dehors de toute définition. Mais les Pères du Vatican, n'ayant aucune intention de définir la portée du magistère ordinaire de l'Église et ne voulant pas lui consacrer plus d'une ligne n'ont pas jugé à propos d'exprimer les distinctions faites par les théogiens. Ils se sont donc contentés d'affirmer que le magistère ordi-

Digitized by Google

naire et universel de l'Église pouvait, aussi bien qu'un jugement solennel, imposer des croyances infaillibles aux chrétiens. Mais il faut sous-entendre les mots *positis ponendis*, c'est-à-dire les conditions exigées jusque-là par les théologiens ; et, parmi ces conditions qui rendent les jugements du magistère ordinaire rigoureusement obligatoires, il faut certainement supposer 1° la clarté et 2° la constante unanimité.

Voici donc en deux mots ce que nous avons à répondre à nos deux adversaires, dont les attaques relatives à *la constance* de l'enseignement ordinaire de l'Église ne peuvent guère s'appuyer que sur cette affirmation du concile du Vatican : 1° Il n'y a pas là de définition, et par conséquent pas d'infaillibilité et d'obligation rigoureuse ; 2° alors même qu'il y aurait une définition, il faudrait l'interpréter d'une manière conforme à l'enseignement des meilleurs théologiens contemporains : sans quoi le concile aurait innové, ce qui est impossible.

« Mais, nous a objecté M. le Dr Jaugey, l'unanimité au sujet de l'Immaculée Conception n'a pas toujours existé dans l'Église ; on la constatait dans la période qui a précédé la définition, et dès lors, elle constituait une règle de croyance. *Nier* la vérité de l'Immaculée Conception durant cette période n'était pas encore une hérésie, dans le sens juridique du mot, mais c'était un péché contre la foi. » Nous accordons très bien qu'il y aurait eu alors péché contre la foi à *nier* l'Immaculée Conception. Mais cela ne prouve rien au sujet du magistère ordinaire de l'Église dispersée, parce que si cette négation était défendue, c'est tout simplement parce qu'au dix-septième siècle les papes Paul V et Grégoire XV avaient porté cette défense spéciale. Or en 1661 Alexandre VII défendit encore d'accuser d'hérésie formelle et *même de péché mortel* ceux qui ne croyaient pas à l'Immaculée Conception *tant que l'Église ne se serait pas prononcée ;* et celle-ci ne s'est prononcée que par le décret de Pie IX. « Jusqu'alors, dit M. Vacant, cette vérité n'est pas un dogme de foi catholique. Aussi est-ce comme une pieuse croyance qu'elle est admise (et non pas imposée) par le magistère ordinaire jusqu'au jour où Pie IX porta sa définition solennelle. »

M. Jaugey cherche à prouver sa thèse en disant ceci : « La raison en est claire : Il est impossible d'admettre qu'en aucun temps l'Église entière ait enseigné, comme étant certainement révélée de Dieu une chose qui serait fausse. » Nous vous en demandons bien pardon, mais cela nous paraît beaucoup moins clair qu'à vous ; et la preuve que ce n'est pas clair, c'est dans votre propre revue que nous

Digitized by Google

la trouvons, toujours dans l'article précité de M. Vacant. Nous lisons en effet à la page 432 : « Ce sont les définitions solennelles, *et non le magistère ordinaire*, qui, en fait, ont toujours été employées pour condamner comme hérétiques les propositions auxquelles jusque-là on avait épargné cette qualification. » Cela revient à dire que si une doctrine a jamais été sérieusement controversée le magistère ordinaire s'abstient toujours de *l'imposer comme certainement révélée de Dieu* tant qu'elle n'a pas été l'objet d'une définition solennelle. M. Jaugey veut donc prouver cette thèse par une supposition qui ne s'est jamais réalisée et qui ne peut pas se réaliser. Il est vrai qu'il cherche encore une démonstration de son idée dans le concile du Vatican, qui ne « parle pas de la perpétuité » exigée par nous au sujet de l'enseignement ordinaire. Mais nous avons déjà répondu, d'abord qu'il n'y a là aucune définition infaillible et obligatoire ; et puis, qu'elle doit s'interpréter dans le sens des théologiens contemporains du concile et de la lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich, lequel exige cette perpétuité.

Voilà une réponse qui est relativement bien longue pour une seule objection. Mais qu'on se rassure : nous serons beaucoup plus court pour les autres. Si nous nous sommes étendu sur ce point, c'est qu'il est à la fois d'une grande importance et d'une grande difficulté. En s'exprimant comme il l'a fait, le concile du Vatican a fourni à tous les théologiens timorés, et partisans avant tout des opinions communes, le prétexte, l'occasion et un motif très plausible d'accuser d'hétérodoxie tous ceux qui refusent de se laisser imposer de simples opinions communes comme des dogmes de foi. Voilà ce qu'ont fait plus ou moins tous nos adversaires, malgré leur haute science théologique. D'après eux, notre système a le défaut capital de ne pas être entièrement orthodoxe par le seul fait qu'il est en opposition avec le sentiment général des exégètes et des théologiens. C'est là pour eux la première, la grande objection, nous allions dire l'objection par excellence. On lui attribue à elle seule plus de force et d'importance qu'à toutes les autres. Eh bien, d'après nous, cela prouve tout simplement que la plupart des théologiens ont des idées beaucoup trop vagues, obscures et inexactes, sur la valeur des opinions communes dans l'Église, et sur les conditions nécessaires au magistère ordinaire pour être infaillible et obligatoire.

Mais il est grand temps d'examiner les objections suivantes de la « *Revue bénédictine* ».

3. « La tradition antimillénariste est le fruit d'une première époque de controverse. Elle s'est produite après que l'attention de

Digitized by Google

l'Église eut été appelée sur cet aspect du dogme ; elle est le résultat d'une recherche approfondie, et, une fois acquise, elle n'a fait que s'accentuer d'âge en âge... Ainsi donc, d'une part, la tradition antichiliaste est positive, formelle, constante ; de l'autre, la tradition touchant l'évolution du soleil est négative, matérielle, sans stabilité. »

Cette difficulté est bien facile à résoudre par une simple distinction qui n'aurait pas dû échapper à notre adversaire. Et en effet, il y a deux éléments très distincts dans l'ancien millénarisme : celui que nous avons rejeté et celui que nous défendons. Or si les affirmations précédentes conviennent très bien, à quelques exceptions près, à la partie du chiliasme que nous repoussons comme tout le monde, elles ne s'appliquent nullement à celle que nous avons adoptée.

Qu'est-ce donc que l'on a discuté, et approfondi, et condamné dans la doctrine des Papias, des Justin et des Irénée ? Uniquement le règne *temporel* de JÉSUS-CHRIST et des saints ressuscités, c'est-à-dire un séjour terrestre des bienheureux qui n'avait ni avantages ni raisons d'être, et qui impliquait au contraire de nombreux et de graves inconvénients. Car si les justes jouissaient sur la terre de la vision béatifique au milieu d'hommes *in via*, vivant dans l'état naturel, il devait y avoir une multitude de miracles permanents, et un tel mélange de l'état céleste avec celui de ce bas monde que cela menait à l'absurde et à l'impossible. Si au contraire les saints ressuscités étaient privés de la vue de Dieu, ils perdaient infiniment plus qu'ils ne gagnaient à rester sur la terre, même au sein de grandes délices : aussi cette dernière hypothèse de certains millénaires, nullement essentielle au chiliasme en général, a été condamnée par Benoît XII. Mais tout cela, nous le réprouvons nous-même aussi bien que n'importe qui.

Ce que nous défendons consiste uniquement dans ces trois points : *règne spirituel* de JÉSUS-CHRIST et de l'Église sur toute la terre, causé d'abord par *une apparition foudroyante de l'Homme-Dieu* à tout le genre humain, et puis maintenu par la *suppression de toute action diabolique* dans le monde. Or, quel est le docteur de l'Église qui a discuté, approfondi et condamné un seul de ces trois points, *entendus dans le sens où nous les entendons ?* Nous n'en connaissons aucun pour notre part, et nous ne croyons pas que nos adversaires en connaissent davantage. Si donc on a repoussé ces éléments de notre millénarisme, ce n'est nullement après un examen direct et approfondi de ces éléments eux-mêmes. On l'a fait en quelque sorte sans le savoir et sans le vouloir, sans en posséder aucune idée claire, parce que ni les partisans ni les ennemis du millénarisme n'y ont

Digitized by Google

pensé. Par conséquent, cette opposition, au lieu d'être positive et formelle, comme on le dit, n'a précisément presque aucune valeur, parce qu'elle est purement *matérielle et négative*. Du reste, nous ne pouvons nous empêcher de voir un abus de mots dans l'expression de « tradition antichiliaste », parce que l'antichiliasme, n'ayant commencé qu'au troisième siècle, avec Origène, ne peut pas être une tradition proprement dite. A plus forte raison, cette doctrine ne peut pas être une tradition *constante*, alors que presque tous les Pères du second siècle lui sont contraires et qu'elle a été combattue jusqu'au cinquième siècle.

4. « Je ne m'arrêterai pas ici à faire valoir la différence entre l'inspiration directe ou *per se*, et l'inspiration indirecte ou *per accidens*. Je la suppose connue et admise. Inutile également, je pense, de démontrer que les nombreuses prophéties d'Isaïe, d'Ézéchiel, de l'Apocalypse... sont d'une importance si grande au point de vue du dogme, que Dieu a voulu d'une manière directe les révéler aux hommes. »

Oui, nous admettons très bien que l'objet de ces prophéties a été révélé directement et pour lui-même. Mais cela ne prouve pas du tout qu'il y ait là *un objet de la foi*, comme il le faudrait, d'après les conciles de Trente et du Vatican, pour que les interprétations communes qui s'y rapportent fussent infaillibles ou obligatoires. Que le règne de JÉSUS-CHRIST devienne universel en réalité ou qu'il ne le devienne pas, cela ne fait absolument rien au dogme. Il n'y a que *le droit* à ce règne qui soit par lui-même une question liée avec l'élément dogmatique : mais que le fait lui-même se réalise ou ne se réalise pas, cela ne peut changer en rien nos idées sur *la nature* de JÉSUS-CHRIST et de l'Église.

5. « Cependant j'ai hâte d'ajouter que cette tradition supposant le chiliasme ancien n'a pas toute sa force contre le système mitigé, tel que M. l'abbé Rigou cherche à le réhabiliter. Elle vaut cependant, même contre ce millénarisme adouci, en tant qu'elle proscrit l'interprétation littérale des passages de la Bible qui, pris dans ce sens, servent de base à ce système. »

Eh bien, nous croyons au contraire que cette *fausse* tradition a perdu à peu près toute son autorité par le seul fait que nous avons montré l'erreur certaine qui en a été toute la cause. Que disaient les millénaristes ? « Les textes de l'Écriture entendus à la lettre prouvent la future existence d'un règne *temporel* de JÉSUS-CHRIST et des saints ressuscités. » Si leurs adversaires avaient mieux examiné la valeur des termes en question, ils auraient répondu, comme

Digitized by Google

il fallait le faire : « C'est là une erreur complète ; car ces textes, même entendus à la lettre, n'expriment qu'un règne *spirituel.* » Mais il ne faut pas oublier que le premier champion de l'antichiliasme, celui qui a donné le ton à tous les autres, c'était Origène, le grand ennemi de l'exégèse littérale, le fanatique des explications spirituelles. Un homme comme lui ne pouvait pas aller discuter sur la portée exacte et précise d'une multitude de mots. Au contraire, il était enchanté, pour le plus grand profit de son *figurisme*, de pouvoir répondre : « C'est vrai ; c'est bien là ce que signifie la lettre de l'Écriture ; mais comme votre système fondé sur ce sens littéral conduit à des conséquences absurdes, cela prouve tout simplement que ces textes en particulier et les livres saints en général doivent s'expliquer, — non pas selon la lettre, qui tue, — mais selon l'esprit, qui vivifie. » Et la réponse d'Origène est devenue classique comme son système, un peu parce qu'elle faisait partie de ce système ; un autre peu, parce qu'elle était très courte, et surtout très commode, du moment qu'elle dispensait d'approfondir une foule de textes ; et beaucoup enfin, parce que Dieu a voulu laisser les chrétiens dans l'ignorance de certaines prophéties à objet éloigné, à cause du peu de besoin qu'ils avaient de les comprendre ; et c'est pour la raison opposée, pour nous préserver de la séduction et découragement dans l'agonie actuelle et future de l'Église, qu'il veut en montrer le véritable sens à notre époque. Quoi qu'il en soit, cette proscription de l'exégèse littérale dont on se fait un gros argument contre nous, ne prouve guère autre chose que la funeste influence des explications figuristes et abusives d'Origène sur la plupart des interprètes de l'Écriture.

6. « Le texte de ces prophéties exige-t-il une interprétation absolument rigoureuse ou plutôt morale ? Un mot d'abord de cette dernière question. Je m'étonne vraiment de l'aplomb avec lequel on exige une réalisation rigoureuse de ces mots *tous* les rois, *tous* les peuples, *toutes* les tribus, etc., alors cependant qu'il est manifeste que cette réalisation n'est plus possible. Hérode n'était-il pas un roi, les Césars n'étaient-ils pas des rois ? Donc, si la réalisation rigoureuse est la seule conforme à ces textes, c'en est fait, n'en parlons plus, ils ont failli. »

Pardon, vénéré contradicteur ! Nous n'avons pas du tout l'*aplomb* que vous nous attribuez, mais nous possédons deux réponses pour une au sujet de cette objection. Et d'abord, laissez-nous vous dire que même la réalisation rigoureuse de ces prophéties serait encore très possible. En effet, ces prédictions ne disent pas du tout que

Digitized by Google

JÉSUS-CHRIST et l'Église doivent régner sur les rois et sur tous les peuples *depuis la première prédication de l'Évangile jusqu'à la destruction finale de l'univers*. Elles annoncent tout simplement ceci : c'est qu'il *viendra un temps où* tous les rois et tous les peuples serviront le vrai Dieu. Mais quand viendra ce temps ? C'est là une autre question, sur laquelle certaines prophéties se taisent, tandis que la plupart montrent précisément qu'elles doivent se réaliser uniquement dans l'avenir, c'est-à-dire après le règne de l'antéchrist et l'apparition foudroyante de l'Homme-Dieu devant tout le genre humain anéanti de frayeur.

Mais, en second lieu, nous devons avertir notre adversaire que nous sommes, comme lui, partisan de l'interprétation morale de ces textes, et non pas de l'explication absolument rigoureuse, qu'il nous prête gratuitement. Voici, en effet, ce que nous disons au sujet de la prophétie de Zacharie dans le premier article de *la Science catholique :* « On aura beau sous-entendre les mots *presque* ou *à peu près* à chacune de ces trois phrases, on ne fera jamais qu'une si belle prophétie puisse être considérée comme réalisée. Jamais, en effet, le vrai Dieu n'a été le roi réel et effectif de *presque* toute la terre; car il ne l'a jamais été, même depuis l'Incarnation, que de la cinquième ou sixième partie du genre humain... » Ainsi, nous nous contentons très bien d'une universalité *morale ou approximative*, puisque nous admettons qu'on sous-entende les mots *presqne* ou *à peu près*. Seulement, nous soutenons que cette universalité n'a jamais existé jusqu'ici, parce que le vrai Dieu n'a été le roi réel ou effectif que de la cinquième ou sixième partie du genre humain. Il est vrai que pour nos adversaires il suffit d'une pareille partie pour constituer une totalité *morale*. Mais s'ils y réfléchissaient un peu, ils verraient bien que dans toutes les langues du monde on appelle cela une simple partie et jamais une totalité, même morale ou relative. Essayez donc de dire à quelqu'un : « Je veux vous donner presque toute ma fortune, c'est-à-dire la totalité morale ou approximative de mes biens »; et puis gardez-en les trois quarts en lui cédant uniquement le reste. Sera-ce lui ou vous qui aurez la totalité morale des biens en question ? Certainement tout le monde dira que c'est vous, et votre donataire trouvera infailliblement que vous vous êtes moqué de lui; or on ne pourrait pas faire autrement sans tomber dans l'absurde : car si la moindre partie d'un tout peut être appelée une totalité morale, à bien plus forte raison la partie principale méritera ce nom, et alors avec un seul tout absolu on pourra posséder plusieurs totalités morales du même objet. Peut-on admettre pareille chose? Mais

Digitized by Google

si on ne le peut pas, c'est que les prophéties très nombreuses annonçant un règne *universel* de JÉSUS-CHRIST et de l'Église ne peuvent pas être réalisées encore, même dans le sens *moral*.

7. « L'Europe civilisée du moyen âge n'était, après tout, qu'une mince partie du globe, sans doute. Mais qui oserait tracer à Dieu lui-même le plan de la Rédemption? Nous touchons ici au mystère redoutable de la prédestination... Dieu ne l'a pas voulu (attirer littéralement tout au Christ Rédempteur). Il ne nous sied pas de lui en demander compte. »

Aussi ce n'est pas cela que nous faisons. Nous ne disons nullement que Dieu ait *le devoir* de sauver tous les peuples de la terre, car nous savons très bien qu'*a priori* il ne doit rien à personne, et encore moins le bonheur surnaturel de l'éternité. Mais c'est lui-même qui nous a dit et fait dire vingt fois pour une, dans l'Écriture, qu'en réalité un temps viendrait où il serait servi et adoré par toutes les nations et les tribus de l'univers. Cela étant, il nous semble que nous avons bien le droit de nous demander si ces prédictions ont été accomplies dans le passé, au moins d'une manière morale; et si, l'histoire en main, il nous est démontré que cela n'a pas eu lieu, même à peu près, — comme il le faudrait pour vérifier d'une manière suffisante les termes des promesses divines, — nous croyons avoir le droit de conclure qu'il faut en attendre la réalisation de la part de l'avenir. Y a-t-il là une indiscrétion quelconque contre la Providence et les mystères de la prédestination? Poser une telle demande, c'est la résoudre. Quant au *peut-être* qui suit la présente objection, nous croyons inutile d'y répondre, parce qu'il n'y a là aucune difficulté précise et affirmée positivement.

8. « Et puis, il importe grandement de le remarquer, les résultats de la Rédemption se mesurent moins à la quantité qu'à la qualité. Quel ensemble de fruits admirables que la seule sainteté de Marie! Parcourons de la pensée l'héroïsme de tous les martyrs, de tous les confesseurs, de toutes les vierges... Donc le christianisme a, dans un sens très réel, attiré tout à lui et dompté le monde. »

C'est le cas de répondre par une simple réduction au syllogisme : « Il y a eu quelques millions de martyrs, de vierges et de confesseurs qui ont été attirés à JÉSUS-CHRIST. Or attirer ainsi quelques millions d'hommes, c'est les attirer tous, quand même il y en aurait des centaines de milliards qui ne seraient pas attirés du tout. Donc... » C'est le pendant de la première objection où l'on voulait prouver que nous ne pouvions rien savoir ou à peu près sur l'avenir de l'Église, par le seul fait que les Juifs ne pouvaient pas connaître la

Digitized by Google

date de la restauration de leur nationalité, et que tout le monde doit ignorer *le jour et l'heure* de la fin du monde.

9. « Le point sur lequel je suis le plus éloigné de souscrire au néo-chiliasme de ce théologien, est celui qui concerne la restauration matérielle du royaume, du peuple, voire du culte juif... Il aurait pu se borner à admettre un long règne messianique à venir, sans se mettre dans une aussi dure nécessité. Car vraiment elle est dure, et toutes les ressources de son esprit subtil ne suffisent pas pour l'atténuer... Ce tremblement de terre qui élèvera Sion au-dessus de toutes les collines des environs, la source thermale que la commotion fera jaillir de son sein, avec des propriétés hygiéniques merveilleuses, — je ne relève pas l'explication des arbres d'Ézéchiel, elle me semble par trop mesquine, — tout cela est violent, passablement naturaliste et peu poétique, si vous voulez ; du moins, c'est littéral. »

Vraiment ? Et voilà ce que vous trouvez de plus fort à objecter contre notre explication d'Ézéchiel ? Eh bien, laissez-nous vous dire que c'est bien peu. A vous parler franchement, nous avions une certaine crainte vague de soulever des difficultés plus sérieuses que cela. Songez-y donc. Depuis quinze ou seize siècles que les plus grands docteurs de l'Église cherchent à expliquer les neuf derniers chapitres d'Ézéchiel, ils ne sont parvenus, en réunissant tous leurs efforts, qu'à trouver des interprétations plus ou moins fantaisistes contradictoires et impossibles. Aussi vous avez dit vous-même un peu plus haut que « saint Jérôme s'obstine à ne vouloir admettre que le sens allégorique, *tout en reconnaissant la difficulté insurmontable du problème* ». C'est qu'il ne voyait pas d'autre moyen d'échapper aux explications hérétiques de certains millénaires juifs. Nous, au contraire, nous apportons une interprétation qui n'a rien d'impossible, de votre propre aveu, et qui est simplement difficile à admettre. Mais comment pouvez-vous nous reprocher de substituer une simple difficulté à une véritable impossibilité ? Il nous semble, au contraire, que vous devriez être enchanté de voir accomplir un tel progrès.

Mais encore, ces difficultés elles-mêmes, sont-elles bien graves ou du moins bien réelles ? Nous ne le trouvons pas. Vous n'avez pas sans doute remarqué que sur ce point-ci votre critique était purement *impressionniste*, pour ne pas dire fantaisiste. Vous vous plaignez que l'exhaussement de Jérusalem et la source thermale, douée de propriétés hygiéniques merveilleuses, sont des choses « peu poétiques et passablement naturalistes ». Mais d'abord, en quoi est-il nécessaire que toutes les explications des neuf chapitres d'Ézéchiel soient rigoureusement poétiques ? Vous seriez sans doute fort en

Digitized by Google

peine pour le dire. Et puis, vous savez que la poésie est surtout une affaire de goût et qu'en fait de goût il n'y a guère lieu de discuter. Si pour vous il n'y a de poétiques que les plaines ou les collines peu élevées, pour d'autres — et probablement pour le plus grand nombre — une haute montagne sera, toutes choses d'ailleurs égales, bien plus poétique qu'un simple mamelon. A la rigueur, il nous semble même qu'une source thermale douée de « propriétés hygiéniques merveilleuses » ne serait pas tout à fait dépourvue de poésie. Mais comment en fournir la démonstration? Nous sommes ici en pleine critique impressionniste, c'est-à-dire indémontrable.

Vous nous objectez encore que notre explication des arbres d'Ézéchiel est « par trop mesquine ». Mais vraiment nos adversaires sont trop difficiles. Le P. Knabenbauer voulait nous prouver que ces arbres ne pouvaient pas être réels parce qu'il n'y en a pas de semblables dans la nature. Nous répondons qu'il y en a réellement, parce qu'ils n'ont rien de miraculeux ; et voilà que vous nous objectez tout de suite : « Mais alors nous n'en voulons pas : *s'ils sont naturellement possibles, ils sont trop mesquins.* » Prouvez donc qu'ils doivent être naturellement impossibles, et alors nous verrons ce qu'il faudra répondre.

Vous trouvez enfin que notre interprétation est trop *dure* et trop *violente.* Cela démontre-t-il qu'elle le soit en elle-même, et qu'elle doive paraître toujours telle à tout le monde? Bien loin de là. Rappelez-vous l'accueil que firent la plupart des Juifs à JÉSUS-CHRIST, quand le Fils de Dieu vint leur dire pour la première fois : « Ma chair est une vraie nourriture et mon sang un véritable breuvage; celui qui mange ma chair et boit mon sang vivra éternellement; mais si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. » On se mit à dire absolument comme vous : « *Durus est hic sermo :* voilà qui est trop fort, trop dur, trop violent. » Cependant, les chrétiens se sont, avec le temps, si bien familiarisés avec cette idée qu'ils trouvent cette merveille aussi douce, aussi suave et, en un sens, aussi naturelle que possible. Mais ces mêmes chrétiens de la gentilité se sont habitués depuis dix-huit siècles à ne considérer que le mauvais côté des Juifs, de Jérusalem, du culte judaïque, et à ne plus penser aux bons éléments qu'il y avait dans tout cela. On choque donc forcément leurs idées familières et tous leurs préjugés antijudaïques, quand on vient leur dire pour la première fois qu'il faut changer d'avis à ce sujet. Il est inévitable qu'ils disent tout d'abord, comme les Juifs à la première annonce de l'Eucharistie : *Durus est hic sermo*

Digitized by Google

Mais cela veut dire tout simplement : « Voilà des choses bien nouvelles pour nous; il nous faudra du temps pour nous familiariser avec elles. »

10. « Et encore l'auteur n'a-t-il pas la consolation d'être resté entièrement fidèle à l'interprétation littérale qui l'a séduit. En effet, dans le seul passage de l'Apocalypse, je le prends plusieurs fois en défaut. L'enchaînement de Satan, le long règne pacifique et le relâchement de la bête, doivent être pris à la lettre; mais la première résurrection, l'auteur l'admet-il à la lettre? Ce règne, le borne-t-il à mille ans, à la lettre? Non. Nous voici donc dans un système mixte. Pourquoi, dès lors, le système allégorique, pur et simple, ne serait-il pas préférable? »

Si notre savant adversaire se faisait une idée plus juste de notre système d'interprétation, il ne nous accuserait pas du tout de lui être parfois infidèle. Et en effet, nous n'avons pas pour principes d'entendre toutes les expressions de l'Écriture dans leur sens *propre;* car il n'y aurait en soi rien de plus absurde, et cela nous conduirait nécessairement à toute sorte d'impossibilités et d'hérésies. Notre méthode est théoriquement celle de tous les interprètes des livres saints qui n'abondent pas dans le *figurisme* d'Origène. Elle est formulée en ces termes par le P. Brucker, dans les « *Études religieuses* » du 15 décembre 1890 : « Il n'y a pas en exégèse de *principe plus souvent répété* que celui-ci : On doit s'en tenir au sens *naturel* des textes; *il ne faut pas s'en écarter sans une véritable nécessité.* Rien n'est plus juste, si on l'entend bien. » Quelle différence y a-t-il donc entre nos adversaires et nous? En théorie il n'y en a aucune, mais dans la pratique il y en a beaucoup, — précisément parce que sur les questions relatives au millénarisme nous restons fidèles à la théorie, pendant que les autres se mettent en contradiction avec elle.

Et en effet, nous consentons très bien à nous éloigner du sens propre de l'expression chaque fois que le contexte, ou la nature des choses, ou des raisons extrinsèques nous obligent à agir ainsi; et en faisant cela, nous sommes très fidèle à notre principe et à celui de tout le monde. Seulement, nous évitons soigneusement de nous écarter du sens naturel des textes sans une véritable nécessité; et c'est uniquement parce que nos adversaires ne le font pas, — tout en posant en principe certain qu'il faut le faire, — que nous sommes en désaccord avec eux. Ainsi, nous trouvons dans l'Écriture une vingtaine de prophéties qui prédisent pour JÉSUS-CHRIST et pour l'Église un règne universel, pacifique et incontesté. Que font tous les interprètes classiques? Sous prétexte qu'un règne *temporel* est

Digitized by Google

inadmissible, ils repoussent non seulement celui-là, mais encore le règne spirituel que nous soutenons, et ils donnent les explications les plus arbitraires des passages prophétiques. Mais si ce règne spirituel est parfaitement possible — et nous défions nos adversaires de le contester sérieusement — ils s'écartent donc du sens naturel des textes, pour se livrer à des interprétations plus ou moins fantaisistes, sans une véritable nécessité. Que se passe-t-il encore pour les neuf derniers chapitres d'Ézéchiel? Nous prouvons que leur sens naturel n'a absolument rien d'impossible, de manière qu'il n'y a aucune nécessité de recourir d'un bout à l'autre à des explications allégoriques. On est obligé de nous faire cette concession, puisqu'on nous oppose uniquement des vétilles, comme le défaut de poésie. Mais, malgré le principe qui nous est commun, on veut nous empêcher de conclure au sens naturel, pour nous faire adopter des explications purement arbitraires, contradictoires et impossibles! Et tandis que ce sont nos adversaires seuls qui violent leur théorie comme la nôtre, c'est nous qui sommes accusé par eux de lui être infidèle — précisément parce que nous sommes le seul à l'observer! Ah! pour le coup, veuillez bien permettre que nous répétions après vous, mais dans un autre sens : « Voilà qui est trop fort, trop violent : *durus est hic sermo.* »

11. « Dans toute cette partie judaïsante de sa thèse, M. l'abbé Bigou semble n'avoir pas assez considéré deux choses, très importantes cependant. D'abord,il n'a pas assez remarqué que le véritable peuple d'Israël est Israël devenu chrétien ; à lui s'adressent tout naturellement les promesses des prophètes ».

Pardon, vénéré contradicteur : nous avons si bien remarqué cela que c'est précisément ce que nous disons. Si nous annonçons le rétablissement d'Israël, nous ne le faisons qu'en faveur d'un « Israël devenu chrétien ».

Il est vrai que ce n'est pas probablement là ce que vous voulez dire. Votre idée est sans doute celle-ci : c'est que le véritable peuple d'Israël est le peuple des chrétiens, que ceux-ci soient Israélites de race ou ne le soient pas. Mais nous avons déjà résolu ainsi cette objection du P. Knabenbauer (nos 4 et 5) : « S'il y a un Israël métaphorique consistant dans l'Église entière,il y en a un autre qui est proprement dit et qui embrasse les seuls descendants d'Abraham selon la chair. De même il y a deux sortes de promesses pour l'époque messianique : les unes sont générales et purement spirituelles, et s'appliquent par le fait même à tous les membres de l'Église, gentils ou juifs ; et il y en a d'autres, temporelles et spirituelles à la fois,

Digitized by Google

comme celles d'Isaïe, d'Ézéchiel et des petits prophètes, qui s'appliquent nécessairement aux Israélites de race *devenus chrétiens, parce qu'il est tout à fait impossible de les appliquer à d'autres.* »

12. « Quand le Christ eut réalisé tous les oracles et condensé tout le culte mosaïque dans le sacrifice eucharistique, commémoratif de celui du Calvaire, le judaïsme avait donné son fruit. Il répugne donc de voir se renouveler sous la loi chrétienne, quelque chose des rites anciens pratiqués sous la loi juive. L'Apôtre, dans sa lettre aux Hébreux, est formel sur ce point. »

Il y a ici des distinctions nécessaires. Si saint Paul est formel sur quelque chose, c'est pour dire que le culte judaïque n'est plus nécessaire depuis la mort de JÉSUS-CHRIST. Mais assurément il n'a affirmé nulle part « qu'il répugnât de voir se renouveler quelque chose des rites anciens ». Quant aux fruits du judaïsme, il y en a d'essentiels et il y en a de secondaires. Les fruits essentiels sont certainement passés, et voilà pourquoi ce culte n'est plus nécessaire. Mais de ce qu'une chose n'est plus nécessaire, il ne s'ensuit nullement qu'elle soit répugnante, parce qu'elle peut être encore utile à quelque chose ; et nous avons déjà montré à quoi : c'est-à-dire 1° à symboliser la réconciliation complète entre Dieu et son peuple de prédilection ; 2° à rappeler un culte antique d'institution divine, ayant joué un très grand rôle dans l'histoire de la religion ; 3° à représenter aux yeux du corps le sacrifice par excellence de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, uniquement visible pour les yeux de l'âme ; 4° à servir d'introduction au sacrifice eucharistique ; 5° à produire des actes de culte extérieur très bons en eux-mêmes. »

13. « Je m'étonne vraiment que l'auteur s'en montre assez satisfait (de ces raisons) pour les annoncer à ses lecteurs comme une heureuse trouvaille. »

Et nous, nous sommes étonné... de votre étonnement. Vous vous figurez donc que c'est pour notre bon plaisir que nous avons inventé cette restauration partielle et purement commémorative du culte judaïque ? Mais non, ce n'est pas du tout pour cela. Nous n'y aurions peut-être jamais pensé si le P. Knabenbauer n'était venu nous dire d'un air triomphant : « La preuve que les derniers chapitres d'Ézéchiel ne peuvent pas se prendre à la lettre et démontrer vos idées millénaires, c'est qu'ils prescrivent des sacrifices judaïques. Or vous avouerez que ceux-ci sont devenus tout à fait impossibles. » C'était là l'objection capitale entre toutes ; c'est probablement celle qui a décidé saint Jérôme et tous les commentateurs classiques de l'Écriture à recourir à des explications symboliques purement arbitraires

Digitized by Google

et plus ou moins futiles ; et c'est ce qui les a confirmés le plus solidement dans leur opposition aux millénaires juifs. Mais en examinant cette objection, nous avons la chance de nous apercevoir que nous pouvons, non seulement la résoudre et délivrer ainsi notre millénarisme d'une difficulté capitale, mais encore fournir une explication très acceptable pour neuf chapitres d'un prophète qui ont fait jusqu'ici le désespoir de tous les scripturistes et qui sont demeurés une énigme indéchiffrable. Il y avait donc pour nous un double avantage très considérable dans cette idée : nous débarrasser d'une objection très importune, et nous expliquer une foule de prophéties dont l'obscurité nous avait désespéré relativement jusqu'à ce jour. Et vous nous feriez un crime de nous réjouir d'un résultat si profitable pour nos idées ? Pour notre part, cela nous paraît on ne peut plus naturel.

Nous croyons inutile de discuter l'objection que vous tirez d'une prétendue contradiction du P. Monsabré, puisque vous avez reconnu que vous l'aviez supposée un peu à la légère, sur la foi d'un simple résumé de discours donné par une feuille publique dépourvue sur ce point de sérieuses garanties.

Nous croyons avoir répondu à tout ce qui pouvait passer pour un argument dans l'article intitulé : « Un nouveau chiliasme. » Si nous avons été un peu long, qu'on veuille bien nous le pardonner, en considérant qu'en général il faut beaucoup plus de temps pour résoudre une objection que pour la faire.

Et maintenant, que pouvons-nous espérer de cette calme discussion? Serait-ce la conversion de notre savant adversaire à quelques-unes de nos idées ? Certes, nous l'estimons bien comme le plus loyal de tous les hommes ; mais nous nous croirions bien présomptueux si nous comptions sur un pareil résultat. Ce que nous voudrions surtout, c'est que le lecteur instruit et désintéressé, comme simple spectateur du combat, eût l'idée de comparer une à une les objections qu'on nous oppose avec les nombreuses preuves de nos thèses que nous avons données dans l'*Avenir*, dans sa *Justification* et dans nos articles de la « *Science catholique* ». Si, après un pareil examen, les juges impartiaux trouvent nos raisons plus fortes que celles de nos adversaires, notre cause est virtuellement gagnée. Ceux qui nous combattent ont beau avoir pour eux, et le nombre, et la science, et l'autorité, et une prescription quatorze ou quinze fois séculaire : s'ils n'ont que de mauvaises raisons à nous opposer, il faut qu'ils succombent et que la vérité se fasse jour. Or nous croyons avoir

Digitized by Google

démontré que jusqu'ici, sur quelque soixante-dix objections qu'ils nous ont faites, il ne s'en est pas trouvé une seule de probante. Nos arguments au contraire résistent à toutes les attaques, parce qu'avant de les produire nous avons soin de les contrôler par de rigoureux syllogismes.

L'*Avenir* lui-même a été d'abord écrit en entier sous la forme de purs syllogismes, et si nous avions écouté notre goût, c'est ainsi que nous l'aurions publié. Aussi, plus on attaque notre système, plus on le consolide, au lieu de l'ébranler. D'ailleurs, nous découvrons toujours de nouvelles démonstrations de notre millénarisme mitigé, et voilà pourquoi nous espérons publier bientôt un assez long article, presque fini et intitulé : « Prochaine conversion du monde entier grâce à une apparition foudroyante de JÉSUS-CHRIST à tout le genre humain. »

L'abbé BIGOU.

FIN.

RÉPONSE AUX CONSIDÉRATIONS DE M. L'ABBÉ BIGOU.

LA discussion en forme syllogistique loin de m'effrayer, est toujours celle que je préfère. Aussi la prendrai-je pour base de ces courtes réflexions. Je me contenterai de quelques mots pour ne pas, en provoquant une seconde réponse, prolonger un débat dans lequel le lecteur, peut-être, ne nous suivrait plus. Je me guiderai d'après l'énumération de mon docte adversaire, après avoir constaté cependant qu'elle n'épuise pas les arguments contenus dans mon premier article.

1. Voici la vraie portée de mon argument assez maltraité par M. l'abbé Bigou. Les passages allégués de l'Écriture, à moins d'autres passages contraires et plus manifestes, montrent que Notre-Seigneur n'a pas jugé utile d'éclairer les Apôtres sur la date *(l'heure)*, même approximative *(le jour)*, de la fin du monde. Or ces autres passages plus manifestes n'existent pas. Donc. Or, si les Apôtres, qui ont clos l'ère de la révélation, n'ont pas été éclairés sur ce point, l'Église ne peut l'être davantage en notre siècle. Donc.

2. Monsieur l'abbé Bigou semble n'avoir pas assez remarqué la réserve expresse que j'ai gardée dans l'appréciation de son système. Nulle part je ne lui ai infligé une censure théologique quelconque.

Digitized by Google

Pour que je pusse regarder son opinion comme dénuée de fondement solide, et même comme très probablement fausse, il me suffisait de montrer qu'elle est contraire à une tradition constante, dans une matière touchant au dogme. Étant donné mon but, je pouvais me tenir *permissive* par rapport aux deux autres conditions soi-disant toujours requises pour que la tradition exégétique des Pères et des théologiens soit infaillible et obligatoire. Cette remarque faite, il serait aisé de montrer en syllogisme comment la première réponse de mon adversaire frappe à côté sans m'atteindre.

La seconde réponse de mon honorable contradicteur est plus heureuse. J'avoue que c'est la meilleure qu'il eût pu faire, et je le reconnais là. Cependant, un seul mot me suffira pour dissiper son argument. Monsieur Bigou me reproche d'avoir dit qu'une tradition constante peut finir par proscrire comme hérésie une opinion d'abord librement controversée. Si mon adversaire ne reconnaît au mot *proscrire* et *hérésie* d'autre sens qu'un enseignement rendant la doctrine contraire de *foi publique ou catholique*, mon affirmation, j'en conviens, est sujette à discussion, suivant les principes bien connus des cardinaux Franzelin,et Mazzella,et de M. Vacant. Si,au contraire, ces mots peuvent s'appliquer à une doctrine déclarée opposée à la foi divine, mais privée, pour quiconque est capable de mesurer la valeur d'une semblable tradition, mon affirmation demeure légitime. Or, c'est bien dans ce second sens que je l'ai entendue. Donc.

Du reste, il importe de faire ressortir le danger que présentent certaines affirmations trop générales d'après lesquelles aucune vérité ne serait de foi catholique avant qu'il intervînt une définition de l'Église. Eh quoi ? avant le premier concile, rien n'était donc de foi catholique ?

Quant aux différentes assertions de M. Vacant citées par M.Bigou, je n'ai pas à montrer comment elles se peuvent concilier. Ce n'est pas mon rôle. Je ne répondrai pas davantage aux considérations, intéressantes du reste, touchant le concile du Vatican et les opinions de M. Jaugey. Il me suffit d'avoir motivé mon affirmation.

D'ailleurs, je le répète, je n'ai infligé aucune censure théologique au néo-chiliasme tel que le défend M. l'abbé Bigou. Si je le crois faux, c'est pour des raisons intrinsèques plus encore que pour son peu d'accord avec la tradition patristique, laquelle, après tout, n'a sa force complète que contre un chiliasme bien différent de celui de mon honorable adversaire. Les réflexions par lesquelles se termine la réponse 2 ne me concernent donc point.

3. Le lecteur aura lu avec intérêt l'exposé des nuances qui sépa-

Digitized by Google

parent le néo-chiliasme de M. Bigou de celui des Papias, des Justin, des Irénée. Cette différence m'a si peu échappé que c'est sur elle que j'ai basé tout mon article. Est-ce à dire que la *tradition* antichiliaste (j'entends ici le mot *tradition* dans le sens très légitime d'un enseignement constant des Pères et des docteurs depuis cette controverse; il y a tradition et tradition), est-ce à dire que cette tradition n'a contre M. Bigou aucune force *positive* et *formelle?* Assurément non. Voici mon argument. Les Pères et les Docteurs, depuis la lutte chiliaste, ont constamment rejeté l'interprétation littérale des passages de l'Écriture touchant le règne millénaire. Or M. Bigou les entend, du moins en grande partie, dans un sens littéral. Donc.

4. Des deux choses l'une: ou bien ces passages sont inspirés *per se*, ou ils le sont *per accidens*. S'ils le sont *per se*, c'est à raison de leur importance dogmatique. Comment, dès lors, M. Bigou peut-il, d'une part, accorder l'inspiration *per se*, et, de l'autre, nier cette importance dogmatique ?

5. Je laisse à l'auteur toute la responsabilité de cette tirade contre l'explication spirituelle, si chère à toute l'Église d'Occident, notamment à saint Augustin et à saint Grégoire. Je ne suis pas le moins du monde adversaire de l'explication littérale. Seulement, en attendant qu'on fournisse une explication littérale *conséquente* et *raisonnable*, des passages en question, je crois que les Pères, à la suite d'Origène, ont très bien fait de couper court aux rêves absurdes des millénaristes, en niant le sens littéral de ces passages. Si M. Bigou se croit providentiellement réservé, comme une *sagitta electa*, pour percer, à la onzième heure, le voile de ces prophéties, je l'en félicite. Mais je doute et de sa mission et de son succès.

6. Nous sommes ici au cœur de la question. Je n'insiste pas sur l'expression, un peu forte peut-être, qui visait moins M. Bigou que certains adhérents de ce système. Il est certain que l'interprétation proposée par mon adversaire est déjà une limitation du sens littéral. Dès lors, où seront les bornes? Voici, par exemple, deux autres explications qui me semblent suffisantes, à peu près au même titre que celle fournie par les néo-chiliastes. 1° Le règne du Christ a une destinée universelle, et au cours des siècles tous les peuples, tous les rois s'y soumettront. Étant donné ce sens, il suffira que le sceptre du Christ fasse la conquête successive des nations et des princes, pour remplir les oracles prophétiques. 2° Un temps viendra où tout le monde civilisé proclamera la royauté du Christ. En admettant ce second sens, ne pourrait-on pas dire que cette époque a existé au moyen âge? — Du reste, je n'insiste pas. Je suis, pour

Digitized by Google

ma part, assez disposé à attendre dans l'avenir un épanouissement plus complet du royaume messianique terrestre, et je me complais dans ces espérances. Seulement, je les nourris dans le sens entendu par le P. Monsabré dans sa célèbre conférence de Notre-Dame. Si M. Bigou s'arrêtait là, je n'aurais certes pas la plume en main pour le combattre.

7 et 8. Il me paraît assez clair que les idées néo-chiliastes sont nées d'une espèce de déception causée par les malheurs de l'Église. Las du présent, le cœur a besoin d'espérer dans l'avenir. Mais pour que ces espérances trouvent un fondement dans les paroles de Dieu, il faut que les merveilles opérées par la grâce dans les siècles antérieurs soient démontrées insuffisantes à fournir la réalisation des oracles inspirés. De là une certaine dépréciation de ce passé du christianisme.

En présence de l'incertitude où nous sommes touchant le grand problème de l'économie du salut, je continue de croire, malgré les observations de mon contradicteur — il lui était trop aisé de ridiculiser une de mes considérations en lui donnant une nuance qu'elle n'avait pas dans ma pensée — je continue, dis-je, de croire que les points de vue développés dans cette partie de mon article sont très sérieux et très utiles pour nourrir l'estime reconnaissante des *gesta Dei per Ecclesiam*, et pour tenir l'âme dans une attente respectueuse des desseins de Dieu sur les âges à venir.

9. Mon adversaire se sentant en veine, s'est donné carrière. Pourquoi m'en plaindrais-je? Il a fourni au lecteur une page humouristique. Mais cette page est-elle très convaincante? Je ne le pense pas. Pour y répondre, sans m'écarter de la sobriété dont je me suis fait une loi, je me contenterai de ces quelques remarques. D'abord, si j'ai admis comme n'étant pas en elles-mêmes impossibles l'une ou l'autre explication littérale de la prophétie d'Ézéchiel, ce n'est pas à dire que j'aie souscrit à un commentaire littéral complet de ces longs chapitres. J'attends l'auteur à l'œuvre. Ensuite, M. Bigou me paraît vraiment abuser de l'axiome : « la poésie est une affaire de goût, elle ne se discute pas. » Voici un passage prophétique. Au souffle qui l'anime, vous reconnaissez un de ces morceaux élevés et hardis, admirés par tous les siècles chrétiens. En le lisant votre esprit plane dans ces régions vagues mais sublimes où les mots ne sont plus que des symboles presque insaisissables. L'élan lyrique vous entraîne. Tout à coup, un impressionniste terre-à-terre vous coudoie et vous demande brusquement : Dites donc, qu'est-ce que cela signifie, pour vous paraître si beau? Puis, triomphant de votre hésita-

Digitized by Google

tion, il vous raille d'avoir cédé à un enthousiasme inconscient; et, disséquant, morceau par morceau, l'hymne du prophète, au scalpel de quelques notions géologiques ou botaniques, il vous montre que toutes ces images peuvent s'expliquer d'une manière littérale. — Mais, alors, répondez-vous, la poésie de l'hymne, que devient-elle? Oh ! la poésie ! mon bon, est impressionniste, elle ne se discute pas. — Pardon, M. l'abbé, elle se discute. Malgré vos protestations, vous la détruisez dans ces passages. C'est assez pour que votre système révolte mon sentiment esthétique.

10. Mon estimé contradicteur s'est trop lancé, pour revenir si tôt au pas d'une discussion calme. Passe pour le refrain *durus est hic sermo*. Il s'applique aisément à qui l'on veut. Ma réponse est aisée. Le principe d'exégèse cité par l'auteur n'a pas la nuance qu'il lui prête, ou, si l'on veut, ne permet pas l'application qu'il en fait. La conséquence, loi fondamentale d'une bonne exégèse, exige qu'avant de commenter un passage, on en fixe nettement le caractère et qu'ensuite, dans l'explication, on demeure fidèle à ce même caractère. Voici une prophétie; je commence par me demander: est-elle figurée ou naturelle? Suivant ma réponse, je devrai me tenir à un commentaire figuré ou naturel. Or, c'est ce que M. Bigou ne fait pas, et ce que je blâme dans son système, dans sa méthode. Je pourrais le montrer plus au long, mais je le crois inutile.

11. La distinction est bonne. Resterait à en voir l'application faite à tous ces passages. Du reste, l'Israël devenu chrétien signifie non seulement l'Église, l'Israël nouveau et véritable, mais cette portion d'Israël qui embrassa le christianisme et qui en l'embrassant se montra le seul Israël conséquent et parfait.

12. La lettre de saint Paul a une portée plus grande; de tout temps elle a été comprise dans un sens absolu. Quant aux raisons apportées par l'auteur de l'*Avenir* en faveur d'une restauration partielle du culte mosaïque, elles continuent de me paraître faibles, pour ne pas dire davantage. A mon sens, cette partie de la thèse de M. Bigou est la plus dangereuse.

13. Après mûre réflexion, je me range toujours à l'avis du P. Knabenbauer. Dans les motifs énumérés par M. Bigou je n'en vois aucun qui soit une trouvaille et je m'étonne encore de l'importance si considérable que l'auteur y attache. M. Bigou semble ne pas assez remarquer que le culte catholique, réalisation parfaite du culte mosaïque, contient éminemment en lui-même le souvenir transfiguré, mais toujours reconnaissable, du rite antémessianique. Dès lors la restauration de ce dernier est inutile.

Digitized by Google

J'ai cité le P. Monsabré d'après une correspondance reproduite dans l'*Aquitaine* (1). Le reproche échappé à la plume de mon contradicteur s'adresse donc à cette Revue, l'une des Semaines religieuses les plus autorisées de France.

En terminant cette réponse, j'aime à dire à mon vénéré adversaire que ses observations m'ont pleinement confirmé dans l'estime que j'avais déjà de son talent. Mais de changer mes convictions, fort modérées, du reste, il doit en convenir, je dis en toute sincérité qu'elles n'y sont pas parvenues. Je continue de trouver sa thèse, pour dire le moins, peu probable. Quant à son prochain article sur l'*apparition foudroyante* de Notre-Seigneur, je l'attends avec impatience, et s'il veut bien m'en annoncer l'*apparition*, — je doute qu'elle soit *foudroyante* pour ses adversaires, — je me propose, de signaler aux lecteurs de la *Revue bénédictine* ce nouveau travail d'un esprit laborieux et subtil auquel il serait difficile de ne pas s'intéresser.

D. L. J.

1. 12 décembre 1890 p. 789, 790. Il s'agit d'un sermon prêché sur le *Jugement général à Sant' Andrea della Valle*. Après avoir exposé, dans une première partie, les événements du dernier jour d'après les prédictions des Écritures, et, dans une seconde partie, les raisons qui exigent un jugement général à la face du monde, l'illustre orateur se pose dans une troisième partie, cette question :

(Ce qui suit est une citation de l'*Aquitaine*) : Quand ces événements arriveront-ils? A quoi il répond que personne n'en sait rien et que si ces signes de la fin du monde sont certains, étant prédits par les livres saints, le temps où elle arrivera n'est point connu..... « *Mais*, ajouta-t-il, *ce qu'il a de sûr, c'est que tout dans nos temps mêmes* semble nous y préparer..... »

Digitized by Google

LA LANGUE PARLÉE
PAR JÉSUS ET PAR LES APÔTRES.

III.

AVANT de rechercher le génie sémitique dans le style des écrivains du Nouveau Testament, il importe de déterminer en général l'influence que les mots exercent sur les pensées, et de caractériser en particulier ce qui sépare le génie sémitique du génie grec.

On a beaucoup écrit, en sens divers, dans ces derniers temps-surtout, sur la relation intime qui existe entre les idées et les mots. Jusqu'où les mots, et par conséquent les idiomes ou réunions de mots employés par un peuple, sont-ils générateurs des idées? Jusqu'où les idées peuvent-elles être appelées génératrices des mots? Cette question a été diversément résolue par les philosophes. Tandis que les traditionalistes et les empiristes exagèrent le rôle actif des mots, les kantistes ou innéistes outrent le rôle actif des idées. Si M. Taine a pu dire que le mot est le substitut de l'idée, cela est vrai pour l'esprit à l'état de formation, comme pour le mot créé dans le but de rendre une idée nouvelle. Mais, ainsi que le montre excellemment M.Piat dans sa récente thèse doctorale (1),cette équation ne saurait suffire à rendre compte du processus qui s'établit entre l'idée et le mot en formation.

Pour résoudre ce problème philosophique il faut distinguer deux étapes à la fois dans l'idiome et dans l'intelligence.

Par rapport aux générations disparues, et en tant qu'il va se perfectionnant avec la civilisation dont il est l'expression,l'idiome d'un peuple est plus créé que créateur ; en tant qu'il sert à former les jeunes intelligences, les générations de l'avenir, aux notions qu'il représente comme par autant de signes adéquats,il est plus créateur que créé ou même, jusqu'à un certain point, exclusivement créateur.

De ce principe découlent deux conséquences très importantes.

1. L'INTELLECT ACTIF *ou le rôle de l'activité essentielle dans la formation des idées*, par l'abbé Piat, agrégé de philosophie. Ernest Leroux, in-8° 199 pages. Voir l'article que M. A. Bouisson consacre à cette brillante réfutation de l'innéisme et de l'empirisme dans la *Bulletin critique*. Avril 1891, n. 28. p. 124-131.

Digitized by Google

La première est que la langue d'un peuple est la représentation parfaite de la somme de connaissances acquises au cours des âges par ce même peuple, et que, pour me servir d'une expression de M. Vigouroux, le dictionnaire de cette langue en est une encyclopédie complète. Connaître à fond l'idiome d'une nation, c'est connaître tout ce qu'on sait dans cette nation, du moins tout le savoir qui s'est exprimé dans cette nation.

La seconde conséquence est que l'enfant appartenant à une nation très cultivée dont la langue est parvenue à une haute perfection d'expression, à une grande richesse de mots et partant d'idées, se trouve dans des conditions exceptionnellement favorables pour sa formation intellectuelle.

L'esprit se moulant sur les idées dont les mots lui fournissent les concepts, cette assimilation produite dans l'intelligence sous l'action des mots, a pour résultat nécessaire de donner à l'esprit une tournure propre, une physionomie spéciale, correspondant au caractère déterminé de la langue qui a été l'instrument de sa culture.

Pour résumer ces deux conséquences dans une seule comparaison, nous dirons que l'idiome d'un peuple est un miroir dans lequel les rayons du génie national se reflètent de l'une génération sur l'autre.

Chaque langue a donc son génie, comme chaque peuple a le sien. Chaque langue est à la fois effet et cause de ce génie. Le génie d'un peuple a d'abord produit la langue, et la langue ensuite est un des principaux instruments de la conservation de ce même génie. De là la double supérioritéqui résulte de la connaissance de plusieurs langues. Ce n'est pas seulement la mémoire qui se meuble d'autant de vocabulaires ; c'est l'esprit lui-même qui prend comme autant de physionomies distinctes, ayant chacune leur patrimoine et leur fécondité d'idées. Aussi la connaissance des langues, si elle est assez approfondie, crée-t-elle à l'intelligence des habitudes et des besoins nouveaux. De là, entre personnes possédant à fond plusieurs langues, cette tendance naturelle de passer, au cours d'une même conversation, d'une langue à une autre, suivant qu'elles se prêtent mieux à l'expression de telle ou telle nuance de la pensée assouplie par elles.

Cependant, et cette observation est très importante pour le sujet qui nous occupe, plus le génie d'une langue est différent de celui d'une autre langue, plus il faut de pénétration d'esprit et de patient labeur pour se l'approprier. Cela est doublement vrai lorsque la langue à apprendre est beaucoup plus compliquée et plus riche que la langue maternelle. Dans ce cas, surtout quand elle est tardive et qu'elle s'opère dans des conditions défavorables sans le secours

Digitized by Google

de livres didactiques, l'assimilation ne pourra être que très imparfaite, et le résultat obtenu ne dépassera guère l'usage coulant des mots usuels, sans appropriation du génie de l'idiome nouveau.

Or, tel était le cas pour les auteurs du Nouveau-Testament par rapport à la langue grecque. Tardivement initiés, par le commerce oral, à l'idiome classique d'Athènes, si différent du leur, ils se le sont assez assimilé pour se servir de mots grecs, mais pas assez pour penser en grec. C'est ce que feront voir clairement les réflexions suivantes sur le génie sémitique et hellénique, et l'application de ces réflexions aux écrits du Nouveau-Testament.

***

Quelques différences que présentent entre elles les langues européennes, par exemple, le français et l'allemand, ces différences, très sensibles en elles-mêmes, deviennent minimes, si on les compare à celles qui existent entre le grec et l'hébreu ou l'araméen. Là, ce sont toutes nuances du génie aryen; ici, c'est d'un côté le génie aryen, de l'autre le génie sémitique.

Or ces deux génies présentent un véritable contraste qui porte à la fois sur l'esprit et sur l'idiome des deux races.

L'Hébreu a le génie de la contemplation avec son souffle poétique. Le Grec a plutôt le génie de la réflexion avec sa pénétration philosophique et sa puissance oratoire. Le premier se répand au dehors, et sa chaude imagination lui fait trouver pour toutes choses des images vives et colorées. Le second se replie au dedans et se complaît dans les analyses subtiles et abstraites. Ému au spectacle grandiose de l'univers, le premier adresse au Créateur ce cri d'humble reconnaissance : *Quid est homo*, qu'est-ce que l'homme pour que vous vous souveniez de lui (1) ? Le second, absorbé en soi, préfère retrouver et admirer dans sa propre nature le *microcosmos*, le monde artistement condensé. Si le premier s'occupe des grands problèmes de la Providence, de la justice divine, comme dans le drame de Job, dans les psaumes (2) et dans l'Ecclésiaste, c'est qu'il possède des aspirations religieuses ardentes et pures, grâce à la révélation monothéiste dont il est le dépositaire. Le second agite aussi avec passion les grandes questions religieuses et morales; mais, sans arriver aussi haut, parce que Dieu ne s'est pas communiqué à lui, il dépense son admirable génie à créer un vaste système de vérités et de devoirs. Le premier possède des philosophes, même assis sur le trône, qui écrivent sur

1. Ps. VIII.
2. Ps. LXXII, (hébreu LXXIII), etc.

Digitized by Google

les choses naturelles « depuis l'hysope qui croît sur la muraille, jusqu'au Cèdre du Liban (1) », et dépeignent dans un style magnifique les animaux les plus remarquables de la création (2). Le second pénètre plus avant dans la contemplation des phénomènes naturels observés en dehors et au dedans de lui-même : il isole chaque objet par une analyse subtile et profonde, et distingue les diverses facultés de l'âme, les diverses propriétés des corps avec leurs lois intimes et leurs rapports merveilleux. En un mot, l'un excelle par l'imagination, le second par la réflexion ; l'un a avant tout un génie concret et descriptif, l'autre un génie abstrait et philosophique (3). Ajoutez à cela que, sous l'influence des milieux et des idées religieuses, le premier est demeuré plus primitif, plus stationnaire, tandis que le second s'est développé et poli jusqu'au raffinement.

Ce contraste de génie et de mœurs devait s'exprimer dans les idiomes grec et hébreu. Aussi les voyons-nous très différents, tant pour la grammaire que pour le vocabulaire. Abstraction faite de sa sonorité éclatante et son caractère imagé, si favorables à la poésie, l'hébreu est très inférieur au grec sous le double rapport de la structure et du choix des mots.

La grammaire et la syntaxe hébraïques, sauf pour les formes des verbes, sont d'une simplicité primitive. La phrase est à peine articulée. Si elle se prolonge, les propositions se joignent bout à bout, à l'aide de l'unique particule copulative *et*. Comparez ce style élémentaire avec les allures dégagées, les agencements subtils, les nuances des formes, au relief et à la perspective des idées, qui font de la période hellénique une admirable et savante structure. L'opposition est complète, et grandit encore quand on compare le vocabulaire des deux langues.

Rien n'enrichit une langue sous le rapport des mots comme le commerce, les voyages et les guerres. « *Multa vidi errando*, dit l'auteur de l'Ecclésiastique, *et multas verborum consuetudines* (4). Quel peuple plus favorisé sous ce rapport que le peuple grec ? Ajoutez à

1. I, (III) Reg., IV, 33.

2. Job, VI, 5 ; XI, 12 ; XXIV, 5 ; XXIX ; XL ; XLI.

3. Ce défaut d'abstraction généralement reconnu au génie sémitique rend d'autant plus extraordinaire la possession chez le peuple juif du culte de Jéhovah dégagé de toute représentation sensible. Si d'une part la trempe imaginative de l'esprit hébreu explique la difficulté qu'éprouvèrent les Israélites à se préserver de la contagion idolâtrique ; d'autre part la distance immense qui sépare, pour les croyances religieuses, les Béni-Israël des autres races sémitiques, surtout des peuples aryens les plus avancés en culture, ne trouve de raison suffisante que dans un initiation divine. Jamais le rationalisme ne fournira une autre explication de ce phénomène qu'il rencontre à la base du christianisme.

4. XXXIV, 12.

Digitized by Google

cela les recherches subtiles des écrivains, dotant chaque jour le trésor de la langue de notions nouvelles. Si Cicéron mérita si bien des lettres latines pour avoir donné à sa langue maternelle une terminologie philosophique traduite du grec, les philosophes d'Athènes eurent le double mérite d'être créateurs de mots en même temps que de systèmes.

Pour ces différentes raisons le vocabulaire hébreu est très pauvre comparé au vocabulaire grec. Cette pauvreté de l'idiome juif consiste surtout en ce qu'il manque de termes abstraits, d'adjectifs, de nuances pour exprimer une même idée, enfin de mots correspondant aux différentes facultés ou passions que les philosophes ont découvertes dans l'homme. Nous ramènerons à ces catégories, en y ajoutant l'emploi de termes étranges et les fautes grammaticales, les hébraïsmes de pensées et de mots que nous rencontrerons dans les écrits grecs du Nouveau-Testament. Nous insisterons davantage sur les hébraïsmes de pensée. Car, pour être moins apparents, ils font mieux voir que, ne pouvant être le produit d'une intention cachée, ils ont leur cause dans le génie sémitique de l'auteur. Un faussaire habile aurait pu à la rigueur remplir son écrit d'hébraïsmes de mots. Pour le parsemer d'hébraïsmes de pensées, il aurait dû, chose vraiment impossible, surtout alors, abdiquer son propre génie, pour adopter le génie sémitique, de manière à penser en hébreu, c'est-à-dire dans une langue que les étrangers n'apprenaient guère, ou dont on se contentait tout au plus de connaître quelques mots.

Si donc nous trouvons dans les écrits du Nouveau-Testament de fréquents hébraïsmes de pensées et de mots, nous avons un argument intrinsèque très concluant à l'appui de l'authenticité de ces écrits conformément à la tradition catholique. Cet argument croîtra en force, si nous trouvons moins de ces hébraïsmes dans les écrits de saint Paul et de saint Luc, lesquels n'étant pas Juifs Palestiniens, avaient eu l'occasion de mieux apprendre la langue grecque; et si, parmi les écrits de saint Paul, les derniers ont un style plus grec. Enfin cet argument recevra une confirmation intéressante, si nous voyons certains de ces hébraïsmes corrigés dans les traductions latines du Nouveau-Testament.

***

L'application de ces réflexions générales comporterait de longues pages. Nous nous bornerons à une rapide énumération. Le lecteur désireux d'approfondir cette étude pourra consulter les sources (1).

1. W. H. Guillemard, *Hebraïsms in the Greek Testament*, in-8°, Cambridge, 1879. — D. Schil-

Digitized by Google

Voici d'abord quelques exemples de termes étrangers et de constructions vicieuses. Au lieu de se servir pour exprimer la terre, du mot γη usité des Grecs, la langue de l'Écriture emploie le mot χηρά, dérivé littéralement de l'hébreu *yabbâsâh*, *arida*. L'amour est généralement rendu par le mot ἀγάπη, inusité chez les auteurs profanes (1). La douleur est exprimée par les mots ὠδῖνες, ὀδυρμός (2) qui signifient une douleur violente et spéciale ; saint Paul et saint Luc seuls emploient les termes génériques ὀδήνη, ὀδυνάω (3). Outre ces étrangetés dans le choix des mots, on y trouve des incorrections grammaticales qui dénotent des écrivains peu habitués aux flexions helléniques. Témoin cette phrase de l'Apocalypse Εἰρένη ἀπὸ ὁ ὤν, où la préposition est suivie de son régime sans accord (4).

Plus significatif est le manque de termes abstraits pour rendre certaines notions ou idées familières aux Grecs. Les Hébreux n'avaient pas de mots pour exprimer la sensibilité ou la perception par les sens. A la place du mot *sentir*, le Nouveau-Testament porte *connaître*. « Elle *connut* qu'elle était guérie (5) », dit saint Marc de l'hémorrhoïsse qui recouvra la santé au contact des vêtements du Seigneur. De même les sens sont exprimés par leur acte propre et non par leur terme abstrait : Les aveugles voient, les boîteux marchent, etc. (6). Si saint Marc connaît le mot ἀκοή, ouïe, renommée, oreille, il l'emploie au pluriel dans le sens d'oreilles (7). Seul saint Paul s'en sert dans le sens abstrait d'ouïe (8). Sauf quelques exceptions propres à saint Luc et aux auteurs des Épîtres, les passions sont toujours exprimées par le terme commun de désirs. Les vertus elles-mêmes n'ont pas de mot propre correspondant à chacune d'elles,

ling, *Commentarius exegetico-philologicus in hebraismos N. T.* in-8°, Malines, 1886. — B. Winer, *Grammatik des neutestamentalischen Sprachidioms*, 5° édit., in-8°, Leipzig, 1884 p. 15-23 ; Berger de Xivrey *Mémoire sur le style du Nouveau-Testament*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1858, t. XXIII, p. 1 et suiv. ; — Wilke, *Clavis N. T. philologica*, 3e édit. Grimm. 1888 ; — Cremer. *Wörterbuch der Neutest Græcitæt*, 3e édit. in-8°, Gotha, 1883 ; — Cf. Vigouroux. *Le N. T. et les découvertes archéologiques*, ch. II, III, IV.

1. Wilke. *Clavis Novi Testamenti philologica*. 3e édit. de Grimm. 1888, p. 3.

2. Matth. XXIV, 8 ; Marc, XII, 8, etc. ; Matth. II, 18, II Cor. VII, 7.

3. Rom., IX, 2 ; I Tim., VI, 10. — Luc, II, 48 ; XVI, 24 ; Act., XX, 38.

4. I, 4. La version ἀπὸ τοῦ ὁ ὤν n'est qu'une retouche V. Tischendorf, *Novum Testamentum græce*, ed. VIII min., p. 976.

5. Marc, V, 19. Ἀισθανομά, (sentir, percevoir par les sens) se rencontre une fois, dans le sens de comprendre, chez S. Luc., IX, 45. Ἀισθησις, dans le sens de connaissance, se lit aussi une fois chez saint Paul. Phil., I, 9. Ἀισθητήριον n'est employé qu'une fois dans le sens de faculté de sentir, et c'est dans l'écrit de saint Paul réputé pour l'excellence de son grec, Hebr., V, 14. — Cf. Vigouroux, *op. cit.*

6. Matth., XI, 5.

7. VII, 35.

8. Gal., III, 2.

Digitized by Google

sauf dans certains passages des Épîtres (1). Dans les Évangiles elles sont désignées par un adjectif et par l'action, comme dans les huit béatitudes. Saint Paul lui-même, ainsi que le remarque M. Vigouroux, se sert parfois de cette construction : « Tout ce qui est vrai, tout ce qui est pur, tout ce qui est saint, etc. faites-le (2) », au lieu de dire : Pratiquez en tout la justice, la pureté, la sainteté. La religion n'est appelée dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament que du nom de crainte de Dieu ; la mortification n'est désignée que par son symbole, la croix (3); la piété εὐσέβεια n'est nommée que dans les Actes et dans les Épîtres (4).

Si parfois les écrivains sacrés recourent à des adjectifs pour exprimer des substantifs abstraits, ailleurs ils se servent de substantifs pour rendre l'idée d'un adjectif qui leur manque. Le préfixe *ben* qui signifie *fils* leur vient en aide dans ces cas. Ainsi « fils de paix (5) », équivaut à pacifique, « fils d'iniquité (6) » veut dire inique, « fils de la lumière (7) » signifie illuminé, « fils de la résurrection (8) » est mis pour ressuscité.

Ce n'est pas le seul service que rende ce mot *ben*. Ailleurs il exprime l'idée d'habitants : « fils de Jérusalem, fils de ce siècle (9) » ; ou encore l'idée de notre adjectif *digne* : « fils de la gehenne, fils de perdition, fils de colère, fils de malédiction (10). »

Un autre hébraïsme caractéristique consiste dans l'absence de nuances, d'où résultent certaines expressions à première vue excessives, et qu'une exégèse basée sur l'étude comparée des deux langues réduit aisément à leur juste valeur. Ainsi, entre l'amour et la haine, l'idiome parlé par Notre-Seigneur ne connaît pas les expressions intermédiaires qui adoucissent la pensée. De là la véhémence de cette sentence du Sauveur : « Si quelqu'un vient après moi et ne *hait* point son père et sa mère, etc., il ne peut pas être mon disciple (11). »

Mais de tous les hébraïsmes de pensées, le plus significatif et le plus fréquent est celui qui a sa source dans les notions philosophiques et psychologiques des Hébreux touchant le composé humain.

Les Hébreux avaient trois termes pour le désigner : l'âme substance spirituelle et pensante, *rouah* ; le corps (chair), *bâsâr*, et l'âme unie

1. Philip., IV, 8 ; II Petr., I, 5. — 2. Phil., IV, 8.

3. Matth., X, 28 ; Luc, XII, 5 ; XXIII, 40 ; Rom., III, 18 ; II Cor., VII, 1 ; I Petr., I, 17 ; — Matth., X, 38 ; XVI, 24 ; Marc., VIII, 34 ; Luc., IX, 23 ; XIV, 27. — S. Luc seul des Évangélistes mentionne la patience ὑπομονή, VIII, 15 ; XXI, 19. S. Paul la nomme assez souvent dans les Épîtres : Rom., II, 7 ; V, 3, 4 ; VIII, 25, etc. — 4. Act., III, 12 ; I Tim., II, 2 ; IV, 7, 8 ; VI, 5, etc. — 5. Luc., X, 6. — 6. Osée, X, 9. — 7. I Thess., V, 5 ; Ephes., V, 8. — 8. Luc., XX, 36. — 9. Matth., XXIII, 37 ; XXI, 5 ; Joan., XII, 15 ; Luc., XXIII, 28, etc. Luc., XX, 34. — 10. Matth., XXX, 15 ; Joan., XVII, 12 ; II Thess., II, 3 ; Eph., II, 3 ; II Petr., II, 14. — 11. Luc., XIV, 26. Cf. XVI, 3. Rom., IX, 13.

Digitized by Google

au corps, *néfès*. En grec ils deviennent πνεῦμα, σάρξ (σῶμα ne désigne d'ordinaire que le cadavre) (1) et ψυχή; en latin *spiritus*, *caro*, *anima*. Le rôle de la ψυχή est très vaste. Cette âme ne signifie pas seulement la vie du temps, comme dans ce passage du discours sur la montagne : « Ne vous mettez pas en peine pour votre *âme*, de ce que vous mangerez (2) » : mais encore la vie future, comme dans cet autre passage : « celui qui perdra son *âme* en ce monde, la trouvera pour la vie éternelle (3). » Cette âme est le siège de l'amour et de la haine, de toutes les passions et même de la sensibilité (4).

A côté de ces trois choses πνεῦμα, σάρξ et ψυχή, l'esprit, le corps et l'âme, les Hébreux connaissent le *lêb*, καρδία, cœur. Ici les locutions hébraïques se multiplient. Ce cœur est le siège de l'intelligence. De même que dans le psaume l' « impie dit dans son *cœur* », de même dans l'Évangile on « comprend par le *cœur*, on réfléchit par le cœur, on est aveugle et lent de *cœur* (5) ». Ce que les Grecs exprimaient par διάνοια, ce que même les Septante ont parfois rendu par ce mot en traduisant le *lêb* hébreu (6), les auteurs du Nouveau-Testament l'expriment (7), sauf quand ils citent ces passages des Septante, par le mot καρδία, cœur. Saint Paul, plus versé en grec est le seul qui se serve parfois du terme διάνοια (8). La mémoire elle-même semble être une annexe du *lêb* ainsi entendu. C'est dans son *cœur* que Marie conserve tous les souvenirs de l'enfance de JÉSUS (9). Le cœur était pour les Hébreux le siège de la conscience. Le langage du Nouveau-Testament concorde en ce point avec celui de l'Ancien (10). Enfin c'est dans le cœur que se forme l'intention qui règle toutes les actions et leur donne leur valeur. Les auteurs du Nouveau-Testament ignorent le mot abstrait d'intention ; de même que tous, sauf saint Paul, ignorent celui de conscience (11).

Quant au mot de substance ουσια destiné à jouer un si grand

1. Matth., XIV, 12 ; XIX, 5 ; XXVII, 58 ; Marc, X, 8 ; XV, 43 ; Joan., XIX, 31, 38, 40 ; XX, 12 ; Jud. 9, etc. etc. il n'y a d'exception que Matth., V, 29 et suiv. — S. Paul et S. Luc connaissent les deux emplois du mot σωμα. — 2. Math., VI, 25 ; Luc, XII, 22. — 3. Matth., X, 39. — 4. Cf. Vigouroux, p. 55.—5. Matth., XIII, 15; Joan., XII, 04; Marc., II, 6; III, 5; Luc, XXII, 25.

6. Nous trouvons de même dans la Vulgate certaines corrections du texte grec, ainsi le verbe φρονεῖν, penser, juger, et le substantif νους, pensée, sont plusieurs fois rendus par les termes plus justes de *senter*, *sensus*. (Act. XXVIII, 22 ; Rom., VIII, 5 ; XII, 16 ; Phil. I, 7 ; II, 2, 5 ; III, 15 ; IV, 10 ; — Luc., XXIV, 45 ; Rom. I. 28 ; XI, 34 ; XII, 2 ; XIV, 5, etc.). Ailleurs les mots *ne pas savoir* οὐ γινωσκεῖν, sont rendus en latin par *ignorare*, (Matth. XXIV, 50 ; Marc, XIV, 40 ; Joan., III, 10 ; Act., XX, 22), et le terme abstrait *visus* remplace le verbe *voir* de l'original grec (Luc. VI, 21 ; Act., IX, 12, 18).

7. Matth., XXII, 37 ; Marc., XX, 30 ; Luc., X, 27.—8. Eph., I, 18 ; IV, 18 ; II, 3, etc. etc.— 9. Luc, II, 51.—10. I (III) Reg., II, 44; Job, XXVII, 6; I Sam. (I Reg.) XXV, 31; Rom., II, 15; Hebr., X, 22 ; Joan., III, 19. — 11. Cf. Vigouroux, p. 65, où l'on voit les multiples nuances que l'Apôtre donne à ce mot.

Digitized by Google

rôle dans les questions religieuses, la langue du Nouveau-Testament l'ignore absolument.

Concluons de cette étude que les auteurs des écrits du Nouveau-Testament n'ont pu être que des Juifs, des hommes écrivant le grec avec le génie et les idées hébraïques et revêtant plus ou moins bien leurs pensées du vêtement de la langue grecque suivant que leur naissance, leur éducation et leurs habitudes les avaient plus ou moins mis en contact et familiarisés avec la civilisation hellénique. Nous avons dit plus haut combien cet argument intrinsèque a de valeur à l'appui de l'authenticité du Nouveau-Testament.

En terminant ces lignes nous éprouvons le besoin de prémunir le lecteur contre une impression fâcheuse qu'aurait pu produire sur lui cette analyse toute naturelle du style des Livres Saints et même de la langue que le Fils de Dieu a daigné parler parmi les hommes. Pour ce qui est des auteurs inspirés, le secours d'en haut qui a guidé leur plume ne devait en aucune façon porter sur le purisme de leur langue. Certes l'Esprit-Saint aurait pu faire parler à saint Marc et à saint Jean un grec plus élégant que celui de Démosthène et de Platon; mais l'apologie du christianisme pour s'enrichir d'un prodige de plus aux yeux des contemporains de sa naissance, y aurait peut-être perdu un argument des plus solides aux yeux des âges futurs. Quant à Notre-Seigneur, en naissant à une époque déterminée, au sein d'une nation déterminée, il pouvait, sans rien perdre de son omniscience comme Dieu et comme Homme-Dieu, accommoder sa parole humaine au génie du peuple dont il était l'espérance et la gloire. Pour parler araméen, JÉSUS n'en a pas moins possédé toutes les langues; et, dans ce modeste idiome de la Palestine, jamais homme n'a parlé comme lui (1).

D. L. J.

1. Voir dans les *Études religieuses*, avril 1891, l'article très intéressant du P. L. Machineau : *De l'étude de J.-Ch. dans son milieu humain.*

Digitized by Google

Une étude sur le DE ALEATORIBUS

par les membres du séminaire d'histoire ecclésiastique de Louvain (1).

UNE étude sur le *De Aleatoribus*, et cela dans notre Belgique, en l'an de grâce 1891 : voilà un fait qui ne fera peut-être pas grand bruit dans nos annales bibliographiques. Cependant ce n'est pas trop dire qu'aux yeux d'un observateur perspicace il revêt les proportions d'un véritable événement, en ce qu'il marque un progrès sensible du mouvement intellectuel dans notre pays. Une de nos qualités, mais aussi l'un de nos défauts les moins contestables, c'est notre tendance habituelle à considérer avant tout le côté pratique des choses et leur utilité immédiate. Il en résulte qu'il est difficile de rencontrer, même dans nos centres scientifiques les plus renommés, cet intérêt, cet enthousiasme de nos devanciers pour les hautes études spéculatives qui honorent le plus l'esprit humain. L'hagiographie est encore noblement représentée, grâce aux PP. Bollandistes et au zèle de quelques bénédictins laïques. Mais pour la patrologie, à part la littérature syriaque à laquelle plusieurs de nos célébrités de Louvain ont consacré leurs labeurs, on l'a laissée jusqu'ici presque entièrement de côté. En ces dernières années, la découverte d'une production du premier âge de l'Église, la Διδαχή, a fait surgir comme par enchantement des centaines de travaux, spécialement dans l'Allemagne protestante, sans que nous soyons sorti un instant de notre calme pour nous associer à ce grand mouvement. Fallait-il donc désespérer de voir se rallumer parmi nous cette noble ardeur pour les travaux patristiques, qui a illustré un Pamelius et tant d'autres de nos compatriotes du passé ?

M. le professeur Jungmann vient d'ajouter à tous ses titres à la gratitude des catholiques belges, en essayant d'imprimer sur ce terrain encore un nouvel élan. Après avoir fondé, il y a un an à peine, au sein de l'Université de Louvain, un Séminaire d'histoire ecclésiastique, il nous offre dès aujourd'hui une première étude élaborée en commun par cette intéressante réunion de jeunes intelligences d'élite. Elle a précisément pour objet un opuscule patrologique qui passionne depuis trois ans les savants d'Allemagne et d'Angleterre:

1. Louvain, J. Vanlinthout, 1891.

Digitized by Google

le traité *De Aleatoribus*, compris jusqu'à nos jours dans l'appendice des œuvres de saint Cyprien, et que récemment le Dr Harnack a proposé de restituer au pape Victor Ier, ce qui en ferait le premier ouvrage chrétien écrit en langue latine.

L'étude de nos Louvaniens comprend d'abord l'exposé de la question, avec le texte du discours suivi d'une traduction française et d'intéressantes notions sur les jeux de hasard chez les anciens. Viennent ensuite l'examen critique des travaux de Harnack, Miodonski, Hilgenfeld et Funk sur le *De Aleatoribus;* une étude sur les rapports de ressemblance qui existent entre ce traité et les œuvres de saint Cyprien, et finalement un chapitre intitulé : Comment notre anonyme et St Cyprien citent les Écritures.

Voici en peu de mots les conclusions des membres de la Conférence :

Le *De Aleatoribus* est une homélie prononcée probablement à Rome et par un pape. On ne peut guères en placer la composition après le quatrième siècle ; mais rien non plus n'oblige à la faire remonter avant le milieu du troisième. Loin de là, une étude comparative sérieuse démontre que l'auteur anonyme est certainement postérieur à Cyprien. Quant au nom du véritable auteur, c'est chose que les « africanismes » dont est parsemé l'opuscule n'autorisent pas à trancher d'une façon définitive.

Toutes ces conclusions sont solidement étayées et, en général, fort bien présentées. L'étude comparative avec saint Cyprien, due à la plume de M. Callewaert, me paraît particulièrement intéressante. Qu'on veuille bien seulement me permettre deux observations relatives à la forme plutôt qu'au fond même de l'ouvrage.

Je crains qu'à force de vouloir viser au solide, on n'ait pas toujours su éviter ces redites et ces minuties qui impatientent parfois le lecteur le plus bienveillant. A l'heure où nous cherchons à restaurer parmi nous les traditions de la saine critique, assimilons-nous les méthodes de nos voisins d'outre-Rhin, à la bonne heure. Mais n'allons pas, de grâce, prendre pour l'idéal ce qui est tout bonnement l'excès de leurs qualités, je veux dire la manie de faire,comme on dit vulgairement, sa cuisine devant tout le monde. Tout en satisfaisant aux exigences légitimes de la critique contemporaine, il est cependant des bornes prescrites par la sobriété et le sentiment des proportions, deux éléments de l'art d'écrire qui sont de tous les temps.

Après tout, ce reproche, s'il est fondé, ne fait que relever mieux encore le caractère consciencieux du travail Il est un autre point

Digitized by Google

que je ne puis me dispenser de signaler, parce qu'il a son importance : c'est la question du style. Il est vrai que nous nous trouvons généralement sous ce rapport dans des conditions tout à fait défavorables. Mais c'est une raison de plus pour nous appliquer à cette pureté et à cette élégance de diction qui est à sa place partout, voire dans l'étude la plus hérissée d'érudition. A ce point de vue encore, nous sommes parfois trop utilitaires : et c'est là peut-être une des choses qui expliquent pourquoi nous nous consolons si aisément du manque d'orateurs. Cependant l'éloquence demeure toujours une grande et belle chose, qui a illustré dans le passé des peuples moindres que nous à l'égal et au delà des plus insignes victoires. Pourquoi notre Université de Louvain, qui a fait en ces derniers temps des sacrifices considérables pour certaines branches assurément moins relevées de l'enseignement, ne ferait-elle pas aussi quelque chose pour stimuler parmi nous, et spécialement dans notre clergé, l'amour du beau littéraire et le culte de l'éloquence ?

***

Oserai-je, en finissant, saisir l'occasion qui se présente de hasarder à mon tour une opinion sur l'origine du *De Aleatoribus ?*

Je suis donc parfaitement d'accord avec les membres de la Conférence pour placer la rédaction de ce petit traité assez longtemps après Cyprien et vraisemblablement à Rome. Seulement, j'ai peine à voir dans cette pièce prétentieuse le langage d'un pasteur légitime de l'Église Romaine : le ton solennel avec lequel l'orateur étale ses titres à la succession apostolique m'inspire un sentiment de défiance dont je ne puis me défaire. Il est rare que le droit et la vérité s'expriment de cette sorte. En outre, les particularités africaines du style me semblent dans ce cas par trop caractéristiques pour que l'influence bien connue des écrits de Tertullien et de Cyprien suffise à les expliquer.

Sans vouloir rien précipiter, voici un fait que personne n'a, que je sache, signalé jusqu'à présent, et qui pourra jeter un certain jour sur la question du *De Aleatoribus*. Immédiatement après celui-ci, on trouve dans l'appendice de saint Cyprien un autre traité également anonyme, intitulé *De Singularitate clericorum*. Il a été aussi attribué à Origène et à saint Augustin. C'est une longue exhortation aux clercs et aux vierges chrétiennes à éviter soigneusement les fréquentations qui pourraient porter atteinte à la sainteté de leur état. Le style est vif, semé de citations et d'expressions bizarres. Dès le début, l'auteur se prévaut d'une mission reçue

Digitized by Google

directement du Seigneur, apparemment dans une vision. Il ne serait pas difficile de prouver que ce singulier opuscule est l'ouvrage de Macrobe dont parle Gennade au ch. 5 de son livre *De Script. eccles.*, et qu'il décrit ainsi : *Ad confessores et virgines librum unum, moralis quidem, sed valde necessariae doctrinae, et praecipue ad custodiendam castitatem aptissimis valde sententiis communitum.*

Ce Macrobe vivait au milieu du quatrième siècle. D'abord prêtre catholique en Afrique, il passa ensuite au schisme des Donatistes, et fut choisi par eux pour succéder aux trois premiers évêques entretenus secrètement à Rome par leur parti.

Si j'avais à exprimer un avis, après tant d'autres, c'est dans ce même milieu de la colonie donatiste de Rome que j'irais chercher l'auteur du *De Aleatoribus.*

D. G. M.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Allemagne. — Les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle se sont établies à Cologne dans la rue de la cathédrale. Le 18 décembre dernier S. G. Mgr l'archevêque a béni leur maison et lui a donné le nom de monastère du Sacré-Cœur.

Angleterre. — Le Saint-Père vient d'accorder au prieur de la cathédrale de Newport et Menevia, le R. P. Dom Wilfride Raynal, l'usage des insignes pontificaux. On sait que l'évêque de ce diocèse et tous les membres du chapitre de la cathédrale appartiennent de droit à l'ordre bénédictin.

La commission nommée par le Saint-Père pour la réorganisation de la congrégation anglaise siège depuis quelque temps au monastère de Downside. Elle s'est occupée de la répartition des paroisses desservies par les moines entre les monastères d'Ampleforth, de Douai et de Downside. Le monastère de Douai établit une filiale à Malvern ; celui d'Ampleforth, dit-on, songerait à en établir une à Londres.

Dans la réunion annuelle des évêques anglais tenue récemment à Londres sous la présidence du cardinal Manning, il a été question d'envoyer au Saint-Père une pétition en vue d'obtenir la béatification des trois abbés bénédictins martyrs, de Glastonbury, de Reading et de Colchester, dont le procès est terminé depuis quelques années, ainsi que de six moines du même ordre.

France. — Le 1 juillet 1889 une colonie de bénédictines partie de l'abbaye de Sainte-Cécile de Solesmes est allée s'établir dans la paroisse de Wisques, au diocèse d'Arras. Le nouveau monastère est consacré à la Sainte Vierge.

Digitized by Google

Nous devons également signaler la restauration du monastère de Saint-Maur à Glanfeuil entreprise par les moines de Solesmes le 15 septembre 1890. Le nouveau prieuré est placé sous la direction du R. P. Dom Chamard, connu dans le monde des lettres par ses nombreux travaux.

Autriche. — Le troisième Chapitre général de la congrégation de Beuron interrompu l'an dernier par la mort du R P. archiabbé Dom Maur Wolter, s'est achevé dans la seconde moitié du mois d'avril dans l'abbaye d'Émaüs à Prague (Bohême). Il était présidé par le Rme D. Placide Wolter, archiabbé de Beuron, assisté des abbés d'Émaüs, de Seckau (Styrie), de Maredsous et du prieur d'Erdington (Angleterre).

Hongrie. Nous empruntons au dernier schematismus de l'archiabbaye de Martinsberg les renseignements suivants sur l'état de l'ordre en Hongrie. L'archiabbé de Martinsberg exerce sa juridiction sur les quatre abbayes filiales de Bakonybel, Tihany, Dömölk et de Zalavar, et sur 25 paroisses. L'abbaye dirige six gymnases fréquentés par 1560 élèves. Dans l'enceinte de l'archiabbaye se trouvent le séminaire théologique, l'école normale pour les Humanités et les deux classes supérieures de gymnase pour les jeunes religieux. Le nombre des moines est de 200, dont 151 prêtres, 49 scolastiques et novices.

Amérique. — L'ordre bénédictin possède aux États-Unis deux congrégations, la congrégation américo-cassinienne et la congrégation américo-helvétique, de plus une mission desservie par les Bénédictins de la congrégation de Subiaco dans l'Indian Territory.

La première congrégation comprend :

1. L'archiabbaye de Saint-Vincent (Pensylvanie). Archiabbé : le Rme P. André Hintenach, 99 prêtres, 4 diacres, 1 sous-diacre, 23 scolastiques, 6 novices et 70 frères convers.

2. L'abbaye de Saint-John (Minnesota). Abbé : le Rme P. Bernard Locnikar, 57 prêtres, 1 diacre, 1 sous-diacre, 7 scolastiques, 5 novices et 34 frères convers.

3. L'abbaye de Saint-Benoît (Kansas). Abbé : le Rme P. Innocent Wolf, 34 prêtres, 13 scolastiques, 5 novices et 16 frères convers.

4. L'abbaye de Notre-Dame à Newark (New-Jersey). Abbé : le Rme P. Hilaire Pfrängle, 18 prêtres, 5 scolastiques, 1 novice et 3 frères convers.

5. L'abbaye de Maryhelp (North-Carolina). Abbé : Mgr Léon Haid, vicaire-apostolique de la Caroline du Nord, évêque de Messene, i. p. i. et président de la congrégation, 14 prêtres, 2 diacres, 5 scolastiques, 9 novices, 22 frères convers.

6. Le prieuré de Saint-Procope à Chicago (Illinois). Prieur : le R. P. Jean Népomucène Jäger, 6 prêtres et 4 frères convers.

La seconde comprend :

1. L'abbaye de Saint-Meinrad (Indiana). Abbé : le Rme P. Fintan Mundwiler, 46 prêtres, 6 scolastiques, 4 novices et 38 frères convers.

Digitized by Google

2. L'abbaye de Neu-Engelberg (Missouri). Abbé : le R$_{me}$ P. Frowin Conrad, 18 prêtres, 5 scolastiques, 3 novices et 22 frères convers.

3. Prieuré de Mount Angel (Oregon), comprend 10 prêtres, 5 scolastiques, 2 novices, 31 frères convers.

La mission du territoire indien est desservie par le monastère du Sacré-Cœur. Supérieur : le R. P. D. Thomas Duperon, 20 prêtres, 2 scolastiques, plusieurs novices et frères convers.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 14 février, à l'abbaye de Saint-Vincent (Amérique du Nord) le frère *Joseph Sailer*, O. S. B. dans la 71me année de son âge et la 41me de sa profession religieuse.

—

Le 7 mars, à l'abbaye de Saint-Vincent (Am. du Nord) le R. P. D. *Dominique Block* dans la 42me année de son âge et la 17me de sa profession monastique.

—

Le 13 mars, à Tihany (Hongrie) le R^{me} PÈRE DOM SIGISMOND SIMON, abbé de Saint-Anian, O. S. B. dans la 78me année de son âge et la 54me année de sa profession monastique.

—

Le 19 mars, le R. P. Dom *Richard Ruprecht* O. S. B. moine de l'abbaye de Melk (Autriche), dans la 51me année de son âge et la 30me de sa profession monastique.

—

Le 26 mars, le R. P. Dom *Michel Koller*, O. S. B. moine de l'abbaye de Seitenstetten (Autriche) dans la 77me année de son âge et la 53me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

Geschiedenis der benedictijner abdij van Afflighem, door DOM BERNARD, O. S. B., Gand, Siffer, 1890, 382 pp. in-8°.

L'ILLUSTRE abbaye d'Afflighem dont les origines remontent à l'époque si troublée de la lutte des investitures, a trouvé dans le cours des siècles passés plus d'un historien de valeur, et cependant on peut dire en toute vérité que son histoire est à faire. Le R. P. Dom Bernard n'a pas eu l'intention d'épuiser le sujet en donnant au public savant une œuvre d'érudition où chaque détail aurait été passé au crible de la critique, et pour lequel on aurait mis à profit toutes les ressources qu'offrent nos bibliothèques

Digitized by Google

et nos archives. C'est avant tout un tableau d'ensemble de l'histoire d'Afflighem que l'auteur a voulu tracer à grands traits, et nous aimons à reconnaître que son livre forme une lecture agréable autant qu'instructive. Ayant eu dans cette revue même l'occasion d'esquisser à grands traits l'histoire d'Afflighem, nous nous abstiendrons de toute répétition. Nous nous garderons bien de relever quelques petits détails dans un ouvrage d'un caractère plus populaire que savant; toutefois il est quelques points qui méritent d'être signalés. L'auteur (p. 19 et 112) parle des anciens usages d'Afflighem. Les « *Consuetudines affligenienses* » mentionnés dans un manuscrit du XIVe siècle de l'abbaye de Lambach (Cod. 99; cf. *Studien aus dem Benedictinerorden*, 1883, Heft III, p. 137) ont-elles quelque rapport avec le commentaire de l'abbé Guillaume? Ce livre existe-t-il encore? Les annales de Dom Bède Regaus nous renseigneraient-elles sur ce point? Il serait intéressant de le savoir. La question de l'affiliation d'Afflighem à Bursfeld est quelque peu obscure. Les actes des chapitres généraux nous permettent d'en fixer la date à 1521, mais nous ferons remarquer qu'on en suivait les statuts auparavant, sans cependant appartenir à la congrégation de Bursfeld. Ce cas est assez fréquent, nous n'en citerons pour exemple que l'abbaye de Saint-Jean d'Ypres qui n'appartint jamais à l'union de Bursfeld, mais qui en embrassa les usages dans la seconde moitié du XVIe siècle. Nous aurons plus tard l'occasion d'exposer les rapports d'Afflighem avec Bursfeld, spécialement dans les démêlés avec l'archevêché de Malines à la fin du XVIe siècle, à l'aide des procès-verbaux des chapitres de Bursfeld et des documents tirés d'archives romaines. Une histoire complète d'Afflighem serait un des travaux les plus méritoires et les plus intéressants qu'on pût entreprendre dans l'intérêt de notre histoire nationale. En dehors des documents que l'auteur du *Geschiedenis van Afflighem* a utilisés et dont nous eussions désiré l'indication, nous croyons que nos archives renferment assez de matériaux pour mener cette œuvre à bonne fin. Puisse-t-elle ne pas trop tarder.

D. U. B.

L'ancien prieuré bénédictin de Frasnes-lez-Gosselies, par Dom Ursmer Berlière, O. S. B., Bruxelles, Deprez. 1891, 22 pp. in-8°.

DANS cette courte notice extraite du dernier volume des « *Documents et rapports de la société archéologique de Charleroi* », l'auteur donne l'histoire d'un prieuré de l'abbaye d'Afflighem. Son origine remonte au XIe siècle, et son existence cesse avec le dix-septième. Peu de faits saillants, il est vrai, mais de nombreux détails dont peut profiter l'histoire locale. Pour rédiger cette notice l'auteur a eu recours aux cartulaires d'Afflighem et de Frasnes déposés aux archives du Royaume, ainsi qu'aux chroniques d'Afflighem de Dom Cambier et de Dom Phalesius déposées à la Bibliothèque royale.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT.

PARMI les nombreux rameaux qui ornent actuellement le vieux tronc de l'Ordre de saint Benoît, celui des Bénédictines du Saint-Sacrement mérite une attention spéciale, tant par son ancienneté relative que par la sublimité de la mission réparatrice que la divine Providence lui a attribuée.

De même que la dévotion au sacré Cœur de JÉSUS, si répandue aujourd'hui dans le monde catholique et si salutaire aux âmes des fidèles, prit naissance dans l'Ordre de saint Benoît par les révélations que Dieu fit à la grande sainte Gertrude, et y fut toujours entretenue dans la suite (1), de même aussi Dieu permit que le premier institut d'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement germât dans l'Ordre bénédictin et y prît un développement continu à côté des autres instituts similaires qui se formèrent par après dans l'Église. C'est là pour nous, enfants de saint Benoît, un double honneur, dont nous ne pouvons mieux témoigner notre reconnaissance envers Dieu qu'en travaillant à répandre dans les âmes l'amour du Cœur adorable et du Sacrement divin qui sont l'espérance de l'Église au milieu des épreuves de l'heure présente.

***

Le présent travail a pour but d'exposer, pour la première fois croyons-nous, la situation actuelle des monastères des Bénédictines du Saint-Sacrement, répandus en France surtout, en Allemagne, en Hollande et en Pologne, et de donner un aperçu historique sur chacun des monastères de cet institut. Nous nous sommes mis, à cet effet, en relations avec les révérendes Mères prieures de chacun d'eux, et nous devons à leur obligeance respective les nombreux détails qu'il nous sera donné de communiquer à nos lecteurs.

Il nous paraît nécessaire, toutefois, de faire précéder ces notices spéciales d'un aperçu historique général sur la fondation de l'institut, au XVIIe siècle, et sur la vie de sa fondatrice, la mère Mechtilde du Saint-Sacrement. Ces notions sont indispensables pour compren-

1. Voir le *Messager des fidèles*, t. II, p. 202 et suiv.

Digitized by Google

dre le développement successif de chaque maison. Cette partie préliminaire de notre travail, nous ne l'avons point refaite à nouveau d'après les sources ; nous nous sommes contenté d'abréger le travail de M. Hervin (1), tout en nous aidant des pages consacrées à la pieuse fondatrice par notre regretté confrère de Solesmes, Dom Louis Paquelin, dans sa vie de Madame de Cossé-Brissac (2).

***

La mère Mechtilde du Saint-Sacrement et la fondation de son institut.

Au XVIIe siècle, dans un temps où les ravages de la guerre et de l'hérésie multipliaient les outrages adressés au Saint-Sacrement de son amour, Dieu suscita en Lorraine une âme d'élite, destinée dans les vues de sa providence à enter sur l'arbre antique de l'Ordre de saint Benoît, un jeune rameau qui aurait pour mission spéciale l'adoration du Verbe fait chair, caché sous les voiles eucharistiques.

La mère Mechtilde du Saint-Sacrement, dans le monde Catherine de Bar, naquit à Saint-Dié, le 31 décembre 1614. Dieu avait sur elle des vues spéciales : aussi la fit-il passer par une longue série d'épreuves afin de la préparer à l'accomplissement de sa mission.

Le récit des sacrilèges effroyables commis par les hérétiques profanateurs du Très-Saint-Sacrement la toucha si vivement dès son enfance, que, toute jeune encore, elle résolut de s'offrir à Dieu en réparation des outrages qu'il recevait dans ce Sacrement adorable. Il y avait à Bruyères, près de Saint-Dié, un couvent d'Annonciades ; la jeune fille y entra, et y fit profession en 1633. Ce qui l'y avait surtout attirée, c'est qu'elle y trouva réunis et cultivés d'une manière spéciale la dévotion à la sainte Vierge, l'amour de JÉSUS au Saint-Sacrement et la compassion à ses douleurs.

On rapporte que la nuit qui suivit sa profession, l'anneau qu'elle portait au doigt en signe de son alliance avec JÉSUS, se rompit de lui-même. Vivement peinée de cet accident, la mère Ancelle de Saint-Jean (c'était le nom qu'elle avait reçu à la profession) alla trouver sa supérieure, personne d'une grande piété. Celle-ci n'eut pas plus tôt reçu l'anneau brisé qu'il se referma entre ses mains. Ce que voyant, elle prédit en soupirant à la jeune professe qu'elle ne finirait pas ses jours dans l'ordre. Le Seigneur, en effet, avait sur elle d'autres vues.

Appelée, peu de temps après, à remplacer la supérieure, la mère

1. *Vie de la T. R. Mère Mechtilde du St-Sacrement*, Paris, 1883, Bray et Retaux.
2. *Vie et souvenirs de Madame de Cossé-Brissac*, etc., Paris, Palmé, 1876, ch. VI et VII.

Digitized by Google

Ancelle fut contrainte, en 1635, de prendre la fuite avec ses filles devant les armées envahissantes, et mena avec elles, jusqu'en 1638, une vie errante et pleine de périls. Elle obtint enfin un asile dans l'antique abbaye bénédictine de Rambervillers.

La mère Ancelle de Saint-Jean, qui, chez les Annonciades, avait acquis une grande dévotion au Verbe incarné dans le sein de la vierge Marie, apprit en un monastère bénédictin où l'on s'acquittait avec ferveur des observances régulières, à connaître la règle et l'esprit du saint Patriarche des moines d'Occident. Elle reconnut bientôt les rapports intimes de cet esprit avec la sainte Eucharistie, au point qu'elle a pu écrire cette pensée qui deviendra l'explication de sa vie entière : « L'état que ce grand homme a porté sur la terre et qu'il a inspiré à ses disciples a tant de relations avec la divine Eucharistie que je suis persuadée que c'est la portion et l'héritage des religieuses de saint Benoît. » Par ces paroles elle avait surtout en vue l'œuvre principale du moine, l'office divin, continuel hommage rendu par le Verbe dans l'Esprit-Saint, au Père, Dieu tout-puissant. Et cette mission de vénérer la sainte Eucharistie, elle en trouvait le symbole et comme le fidèle testament dans les circonstances de la mort du saint Patriarche.

Le spectacle de la vie bénédictine qu'elle voyait se passer dans la prière et la charité, les difficultés de vivre en sûreté dans son monastère de Bruyères, décidèrent la Mère Saint-Jean à passer dans l'Ordre de saint Benoît. Elle entra au noviciat de Rambervillers, y reçut le nom de Mechtilde qu'elle allait illustrer de nouveau après la grande moniale du XIIIe siècle, sainte Mechtilde de Helfta, compagne de sainte Gertrude, et y fit profession le 11 juillet 1640, en la fête de la translation du corps de saint Benoît.

Elle ne trouva point toutefois à Rambervillers la retraite paisible qu'elle avait désirée. Dès le mois de septembre de cette même année, la guerre l'obligea à une nouvelle fuite; elle se rendit à Saint-Mihiel avec quelques-unes de ses compagnes, et de là, en 1641, à l'abbaye de Montmartre à Paris. Nous ne rappellerons pas ici les événements successifs qui, de supérieure à Saint-Maur près de Paris, la firent passer à Caen, puis à Paris de nouveau et enfin à Rambervillers, son monastère de profession. Elle revint à Paris en 1651, au plus fort de la guerre de la Fronde, et ne pouvant aller à Saint-Maur, elle se réfugia avec quatre de ses compagnes dans une petite maison du faubourg Saint-Germain. C'est ce modeste refuge que Notre-Seigneur avait choisi pour être le berceau de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement.

Digitized by Google

Depuis longtemps déjà, l'œuvre de l'Adoration perpétuelle était annoncée et l'instrument qui devait y servir signalé par des voix prophétiques. La Mère Agnès de Saint-Pierre, qui fonda le couvent des Annonciades de Vaucouleurs, aimait à raconter à ses religieuses qu'un moine bénédictin mort en odeur de sainteté, avait prédit qu'un jour viendrait où une religieuse dudit ordre des Annonciades établirait l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Le Père Jean-Chrysostome, directeur à Paris de la Mère Mechtilde, homme d'une éminente piété et d'une grande austérité, lui écrivit au temps où elle entra d'une manière résolue dans une vie plus parfaite de pénitence et de réparation : « Dieu, par une providence toute spéciale vous oblige à honorer le Très-Saint-Sacrement avec une dévotion particulière ». Le baron de Renty, célèbre pour sa rare piété et pour les lumières surnaturelles dont il fut favorisé de Dieu, dit un jour qu'il allait s'établir dans l'Église un institut de religieuses qui seraient des âmes d'élite, entièrement consacré à cet auguste mystère. Marie Rousseau, cette marchande de vin que consultaient tous les saints personnages de l'époque et dont M. Olier a dit : « Il faut que tout le bien qui s'opère aujourd'hui passe, en quelque sorte, par ses mains», Marie Rousseau assurait la Mère Mechtilde, contre toute espérance, qu'elle aurait le Saint-Sacrement et qu'elle le conserverait toujours. Une autre personne, également d'humble condition, connue sous le nom de la bonne Barbe de Compiègne, dit à M. de Coudren, second supérieur de l'Oratoire, en lui parlant du Très-Saint-Sacrement : « Le temps viendra où il y aura des religieuses tout appliquées à l'adorer ; ce seront de véritables réparatrices, mais la chose n'est pas encore prête.» Enfin, un religieux qui vint un jour dire la messe dans la pauvre retraite où nous avons laissé la Mère Mechtilde à son retour à Paris, lui dit après la messe : « Ma Mère, Dieu veut faire de vous quelque chose de grand pour faire honorer le Très-Saint-Sacrement de l'autel ; réjouissez-vous et vous y préparez ; il me l'a fait connaître à la sainte messe. »

La Mère Mechtilde elle-même avait été jadis poussée intérieurement à se vouer à la vie de contemplation et de réparation eucharistique, dans une circonstance analogue à celle qui l'avait fait entrer en religion. Un jour, au témoignage du célèbre Boudon, archidiacre d'Évreux, la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, nommée alors Mère Saint-Jean des Annonciades, eut la douleur de voir les hérétiques renverser les saintes hosties d'un ciboire dans une auge à pourceaux. Cet affreux sacrilège qu'elle ne pouvait empêcher fit à son âme une blessure profonde. Au moment même elle s'offrit à Dieu

Digitized by Google

comme une victime de réparation et lui promit que, si elle le pouvait, elle établirait une maison pour le faire honorer jour et nuit dans le Très-Saint-Sacrement.

Une misère extrême régnait dans la maison du faubourg Saint-Germain. La Mère Mechtilde en fut réduite à vivre avec ses compagnes de pois cuits à l'eau sans aucun assaisonnement. Les jansénistes, qui faisaient à cette époque quelques essais d'Adoration perpétuelle, cherchèrent à s'emparer de la Mère Mechtilde en secourant sa communauté ; mais elle sut éviter ce piège. Dieu l'en récompensa en lui envoyant quelques bienfaitrices, entre autres la comtesse de Châteauvieux, qui fut, à partir de ce moment, comme la fondatrice matérielle de l'Institut de l'Adoration perpétuelle. Mais elle n'avait pas alors compris la mission providentielle de la Mère Mechtilde, et la poussait de tout son pouvoir à fonder à Paris un hospice ou refuge pour ses sœurs de Rambervillers.

D'autre part, la marquise de Beauves se sentait poussée depuis longtemps à faire honorer le Saint-Sacrement. Elle vint trouver la Mère Mechtilde pour laquelle elle avait une grande estime, et lui offrit un écu par mois si elle voulait entreprendre quelque chose de considérable pour la gloire de cet adorable mystère. Cette proposition eut paru ridicule à toute autre ; mais la Mère Mechtilde l'accepta de préférence aux offres somptueuses de la comtesse de Châteauvieux, car elle y voyait le doigt de Dieu qui la poussait vers la réalisation de sa mission spéciale. De plus, elle chérissait la grande pauvreté à laquelle elle était réduite, et n'avait nul désir d'en sortir. Elle proposa à cette dame l'Adoration perpétuelle, mais elle lui représenta que le nombre de religieuses qu'elle avait n'était point suffisant pour une telle entreprise. La marquise, pressée intérieurement par un mouvement de la grâce, revint quelques jours après, trouver la Mère Mechtilde, et lui promit une somme de dix mille livres et tous les ornements d'église nécessaires, si son projet pouvait se réaliser. De son côté, la comtesse de Châteauvieux, ayant connu ces propositions, résolut d'y joindre les sommes qu'elle avait destinées à l'hospice qu'elle projetait tout d'abord. D'autres dames promirent aussi de contribuer à la fondation, et la comtesse de Châteauvieux se chargea des négociations nécessaires. Mais en présence de ces offres brillantes, celle qui faisait maintenant le plus de difficultés c'était la Mère Mechtilde elle-même, qui ne pouvait se résoudre à sortir de son état de pauvreté et dont l'humilité lui faisait croire qu'elle était incapable et indigne d'une telle entreprise. Mais un évêque auquel elle se confessa lui ordonna de ne point ré-

Digitized by Google

sister à la volonté de Dieu, et le 14 août 1652, fut passé le contrat de fondation, par lequel elle se séparait des religieuses de Rambervillers pour se consacrer avec ses compagnes actuelles à l'œuvre de l'Adoration du Très-Saint-Sacrement.

L'œuvre venait de naître; mais il y eut encore de bien grandes difficultés à surmonter avant de voir son existence assurée. L'opposition commença à se faire sentir. La reine régente, Anne d'Autriche, ne voulait point autoriser l'établissement régulier d'une maison religieuse dans Paris, au moment où les anciennes périssaient. D'autre part, le duc de Verneuil, évêque de Metz, qui avait toute juridiction spirituelle dans le faubourg Saint-Germain, comme abbé de Saint-Germain, ne permettait point un pareil établissement tant que durerait la guerre.

Cependant, cette guerre même qui semblait être le grand obstacle, allait, dans les vues de Dieu, servir à consolider l'œuvre naissante et à lui donner l'appui de la famille royale. La reine-mère, voulant détourner les maux dont la France était affligée, eut recours à Dieu ; elle pria un vertueux ecclésiastique, M. Picotté, que l'on regardait comme un grand serviteur de Dieu, de faire en son nom tel vœu qu'il jugerait à propos, s'engageant à l'accomplir, si la paix était rendue au royaume. Ce saint prêtre se mit en prières et supplia le Seigneur de lui faire connaître ce qui lui serait le plus agréable. Au fort de son oraison, il se sentit inspiré de vouer pour la reine qu'elle établirait une maison religieuse consacrée au culte perpétuel du Saint-Sacrement, en réparation des outrages qu'il avait reçus pendant la guerre. Ce qui est bien digne de remarque, c'est que cet ecclésiastique n'avait aucune connaissance du projet de la Mère Mechtilde, ni de son commencement d'exécution. Le Seigneur eut ce vœu pour agréable, car la ville de Paris se soumit au roi, et peu de temps après la paix était rétablie partout.

La reine ayant pu rentrer dans sa capitale, M. Picotté, qui avait été renseigné depuis sur l'œuvre de la Mère Mechtilde, conseilla à la souveraine d'appliquer son vœu à cet établissement naissant. Anne d'Autriche en écrivit à l'évêque de Metz, qui fit examiner l'affaire par son vicaire-général, le prieur de St-Germain-des-Prés. Celui-ci ne trouva pas la fondation assez solide, et l'affaire en resta là pour plus d'une année.

Dieu intervint de nouveau pour mener son œuvre à bonne fin. La comtesse de Châteauvieux étant tombée dangereusement malade, un jour qu'on désespérait de sa guérison, elle pria son mari de lui permettre d'augmenter les sommes qu'elle avait déjà consa-

Digitized by Google

crées à la fondation de la Mère Mechtilde. Le comte y consentit, dans l'espoir que cette œuvre pie lui obtiendrait la guérison de sa chère épouse. Le contrat fut passé, et peu de temps après la comtesse fut rendue à la santé.

Restait l'opposition de l'évêque de Metz ; elle tomba d'elle-même. De son propre mouvement, sans en avoir été sollicité davantage, il accorda son autorisation à la fondation, par lettres du 9 mars 1653. Dès le 25 mars suivant, jour prédestiné de l'Annonciation, mystère auquel la Mère Mechtilde avait toujours eu une si grande dévotion, le Saint-Sacrement était exposé dans sa petite chapelle, et à partir de ce moment il ne cessa plus de résider au milieu des pieuses moniales qu'il s'était choisies comme adoratrices. En ce jour commença la réparation, mais l'adoration perpétuelle du jour et de la nuit ne commença que l'année suivante.

Au mois de janvier 1654, la petite communauté quitta son refuge provisoire absolument insuffisant au développement d'une maison religieuse, et s'établit dans la rue Ferou, toujours au quartier St-Germain. C'est là qu'eut lieu, le 12 mars, la pose de la croix sur la porte du monastère, cérémonie accomplie par les augustes mains de la reine elle-même et terminée par un acte signalé de piété de la part de cette princesse ; la torche à la main et la corde au cou, elle fit, pendant le salut, réparation des outrages commis envers le Très Saint Sacrement de l'autel.

A partir de ce jour, la Mère Mechtilde et les six religieuses qui l'avaient suivie, commencèrent l'adoration perpétuelle, jour et nuit, se succédant avec ardeur et exactitude. La Mère Mechtilde ajouta alors à son nom de Mechtilde la désignation : *du Saint-Sacrement.*

C'est ainsi que l'institut de l'Adoration perpétuelle prit naissance dans l'Ordre de saint Benoît. Quoique la règle bénédictine n'ait en vue aucune mission spéciale en dehors de la sanctification du moine, elle n'exclut cependant point les œuvres conciliables avec l'œuvre première des fils de saint Benoît, qui est l'Office divin. Cette règle, précisément à cause de la célébration quotidienne de l'Office divin, s'harmonise mieux qu'une autre avec le culte du Saint-Sacrement. Le prieur de Saint-Germain, Dom Roussel, homme de grande vertu, avait voulu donner à l'institut naissant une règle particulière : singulier dessein chez un enfant de saint Benoît, et qui révèle cet esprit d'innovation en fait de règles religieuses, dont les plus saints personnages n'étaient pas préservés à cette époque. Mais les filles du Saint-Sacrement voulurent rester filles de saint Benoît, et gardèrent sa sainte Règle, en y ajoutant seulement.

Digitized by Google

comme développement, des constitutions conformes à leur vie nouvelle de victimes et d'adoratrices du Saint-Sacrement. Elles conservèrent le costume simple et sévère de l'Ordre; à la coulle bénédictine, elles se contentèrent d'ajouter, pour la porter sur le cœur, l'image de Celui qu'elles adoraient sous les voiles de l'Hostie sainte. Au milieu de leur chœur elles dressèrent un poteau, en forme de chandelier; c'est là que, recouverte de son voile, la corde au cou, une torche à la main, chaque religieuse vient à son tour se prosterner et faire réparation.

La tradition bénédictine perdait ici de sa grandeur et de sa simplicité. La Mère Mechtilde y dérogea davantage en changeant dans son institut la forme du gouvernement de la famille. En cela, elle cédait au malheur des temps et aux influences de sa première éducation religieuse. Par un souvenir de ce qu'elle avait pratiqué chez les Annonciades, la nouvelle supérieure refusa, pour elle-même et pour toutes les supérieures de ses maisons, le titre d'abbesse, qu'elle déféra solennellement à la sainte Vierge. Il y avait là une intention bien calculée d'honorer la divine Mère du Verbe et de tenir celles qui gouverneraient dans l'esprit d'humilité. Ensuite, comme le titre modeste de prieure, usité dans l'Ordre bénédictin, pouvait plus naturellement cesser d'être perpétuel, et que de fait, la prieure n'était élue chaque fois que pour trois ans, on prévenait ainsi le danger de recevoir des abbesses du dehors, ce qui était devenu à cette époque le fléau de la vie monastique.

Le monastère de la rue Férou ne se prêtant pas plus que les précédents aux exigences de la vie régulière, les anciens bienfaiteurs de la Mère Mechtilde, le comte et la comtesse de Châteauvieux achetèrent, non loin de là, rue Cassette, un terrain plus spacieux et y firent bâtir une église et un monastère régulier. Le 21 mars 1658, en la fête du patriarche saint Benoît, les bénédictines du Saint-Sacrement s'y transportèrent sans éclat, et le 25, jour prédestiné de l'Annonciation, eut lieu la bénédiction du nouveau monastère.

C'est alors que, pour affermir le nouvel institut, on résolut de le constituer en Congrégation. Mais il fallait pour cela plusieurs maisons. La Mère Mechtilde se mit à l'œuvre, et de son vivant, l'institut en compta jusqu'à neuf. Nous ne la suivrons pas dans ces travaux ni dans les épreuves nouvelles et nombreuses auxquelles ils donnèrent lieu; ce serait sortir de notre sujet, car nous n'avons pour but que de faire connaître les maisons actuellement existantes.

Bref, dès l'année 1668, l'institut des Bénédictines du Saint-Sacre-

Digitized by Google

ment et les constitutions de la Mère Mechtilde furent approuvés par le cardinal de Vendôme, légat du pape en France. A la requête de la reine Anne d'Autriche, le pape Innocent XI les confirma en 1676 de sa souveraine autorité, et érigea l'institut en congrégation de l'Ordre de saint Benoît, ne relevant que du Saint-Siège. Mais, en 1694, la vénérable institutrice crut devoir renoncer à son exemption. Le titre de Congrégation fut aboli, et le pape Innocent XII remit chaque monastère sous la juridiction de l'ordinaire. C'est la forme que l'institut a gardée jusqu'à nos jours.

Néanmoins, les liens de charité qui unissent les diverses maisons, le zèle qu'on y témoigne pour connaître l'esprit et les règles données par la vénérable institutrice, ainsi que les observances suivies traditionnellement, conservent entre tous les monastères de l'institut la charité la plus effective. On les voit se porter secours, se prêter leurs sujets selon les circonstances, de sorte qu'une véritable unité se maintient parmi eux, que ni les singularités ni la déviation ne peuvent s'y introduire et qu'on y sert le Seigneur d'un seul cœur et d'une seule âme.

La vénérable Mère Mechtilde, chargée d'années et de mérites, mourut dans son monastère de Paris, le 6 avril 1698, laissant dans l'Église une œuvre nouvelle solidement constituée. Elle avait ouvert la voie à la réparation par l'adoration de JÉSUS dans le Très-Saint-Sacrement, œuvre qui fleurit aujourd'hui dans tout le monde catholique et retient le bras vengeur du Très-Haut prêt à s'abaisser pour châtier son peuple infidèle.

L'œuvre de la pieuse fondatrice se développa encore après sa mort ; le nombre des monastères de l'institut ne cessa de croître jusqu'à la Révolution. Cette époque néfaste, hélas ! vit s'amonceler tant de ruines religieuses que rien de ce qui servait Dieu ne pouvait s'attendre à être épargné. Partout, les Dames Bénédictines du Saint-Sacrement furent dispersées, emprisonnées ; mais, toujours elles persévérèrent dans la fidélité à leurs vœux et souvent même dans l'observance de leurs règles malgré les difficultés sans nombre qui s'y opposaient.

Aussitôt que les circonstances le leur permirent, plusieurs d'entre leurs communautés se reformèrent, peu à peu de nouvelles fondations furent entreprises, et les filles de la Mère Mechtilde firent voir qu'elles avaient conservé son esprit et hérité de son admirable constance au milieu de l'adversité.

Aujourd'hui, l'institut des Bénédictines du Saint-Sacrement, fidèle toujours aux constitutions et aux traditions de la Mère Mech-

Digitized by Google

tilde, fleurit en France et dans d'autres pays. Il compte vingt-trois monastères. L'adoration et la réparation en sont la principale mission outre les devoirs ordinaires de la vie monastique. L'éducation chrétienne de jeunes personnes en forme la mission secondaire, et est pratiquée dans un grand nombre de ses maisons.

***

Abordons maintenant la partie neuve de ce travail, en donnant successivement l'histoire de chacun des monastères actuels des Bénédictines du Saint-Sacrement. Plusieurs d'entre eux nous reporteront par leur fondation aux temps de la Mère Mechtilde et nous remettront en face de ses admirables travaux.

I. Monastère de St-Nicolas-du-Port.

(Diocèse de Nancy.)

Fondé à Toul, en 1664 ; rétabli à St-Nicolas en 1812.

Au moment où Dieu demandait à la Mère Mechtilde les labeurs inhérents à l'œuvre de ses premières fondations, il l'éprouva par de graves maladies. En 1661, les veilles, les jeûnes et ses autres austérités l'avaient réduite à une telle extrémité qu'elle se vit sur le point de succomber. On avait, sans succès, essayé sur elle beaucoup de remèdes. Comme on voulait lui en faire prendre d'autres, elle obtint de ses filles qu'il lui fût permis auparavant de faire une retraite. Il ne pouvait, disait-elle, lui arriver au cours de cette retraite que de se trouver mieux, ou plus mal, ou dans le même état. Si elle se trouvait mieux, elle la ferait plus longue qu'à l'ordinaire ; si son état restait stationnaire, elle ne la ferait que de dix jours ; si au contraire, elle empirait, elle l'interromprait immédiatement pour prendre les remèdes qu'on lui réservait. Sa retraite se prolongea outre mesure ; lorsqu'elle en sortit, la communauté la trouva toute transformée : elle avait de l'embonpoint quoiqu'elle eût pris ces jours fort peu de nourriture ; un teint frais et vermeil avait succédé à la pâleur de la mort. Le Seigneur lui avait rendu les forces indispensables aux fondations qu'on lui demandait de toutes parts.

Parmi tous les endroits qu'on lui proposait, la Mère Mechtilde fit choix de la ville de Toul pour sa première fondation. On l'y avait appelée depuis longtemps ; on souhaitait ardemment de l'y voir et d'y posséder ses filles. La pieuse fondatrice partit donc de Paris, le 24 septembre 1664, accompagnée de quelques religieuses et de la comtesse de Châteauvieux. Mais, tant il est vrai que toute œuvre

Digitized by Google

de Dieu doit naître dans la croix et l'épreuve, à peine arrivées, elles virent tout à coup les dispositions générales se modifier totalement à leur égard. C'était maintenant à qui les insulterait ; le peuple ne parlait d'elles qu'avec mépris ; elles eurent à traverser une mer de douleurs et de contradictions avant de pouvoir s'établir définitivement en cette ville. Cependant, les sentiments de ses habitants s'étant modifiés peu à peu, elles purent inaugurer leur nouveau monastère en la fête de l'Immaculée Conception, le 8 décembre de la même année, et la Mère Mechtilde, en s'en retournant peu après à Paris pour entreprendre de nouvelles fondations, put emporter la conviction que cette seconde maison de son institut était née viable et serait bénie de Dieu.

En effet, cette communauté exista à Toul sans interruption jusqu'en 1792. Le récit des épreuves qu'elle eut à endurer pendant la Révolution et de son heureux rétablissement à St-Nicolas-du-Port, en 1812, nous a été communiqué par les dames de ce monastère. Il est empreint d'un tel charme de pieuse simplicité que nous nous ferions un scrupule d'en priver nos lecteurs. Si nous osons y porter une timide main ce ne sera que pour le condenser tant soit peu, sans en ôter rien de substantiel.

« Notre communauté de Toul, peu nombreuse mais très fervente, se soutint dans la pratique constante des observances de l'institut, jusqu'en 1792. La dernière professe, la Mère Ste-Flavie, avait prononcé ses vœux en 1781 ; depuis sa fondation, soit dans l'espace de 117 ans, ce monastère avait vu la profession monastique de quatre-vingt-dix-sept moniales.

« En cette année néfaste de 1792, le 14 octobre, nos infortunées mères se virent contraintes de sortir de leur monastère ; elles étaient vingt-et-une dames de chœur et trois converses. Elles se réfugièrent d'abord chez de pieuses demoiselles qui voulurent bien les recevoir pour quelque temps. La prieure, extrêmement âgée, mourut au bout de quatre mois, n'ayant connu qu'imparfaitement les malheurs de sa communauté.

« Depuis longtemps, elle avait donné sa confiance à la Mère Aimée de Vassimon, qui exerçait les premiers emplois dans la maison et dont la vertu et les capacités étaient connues. Aussi fut-elle élue prieure unanimement par toutes les religieuses. On ne pouvait trouver une personne plus capable de gouverner dans des circonstances aussi difficiles, le Seigneur l'ayant pourvue des plus rares qualités : fermeté de caractère, zèle prudent et discret, bonté et affabilité qui lui gagnaient tous les cœurs, foi vive et grande con-

Digitized by Google

fiance qui lui firent toujours espérer contre toute espérance qu'elles auraient encore un jour le bonheur de professer ouvertement leur saint état. Par combien d'épreuves ne devaient-elles point passer auparavant!

« Cependant nos Mères dressèrent un autel dans une chambre de la maison où elles s'étaient réfugiées ; un prêtre venait y dire la messe, les confesser et leur distribuer le pain de vie. Le Saint-Sacrement demeurait dans la petite chapelle improvisée, et chacune des religieuses y faisait à son tour son heure d'adoration. Cette présence au milieu d'elles de leur divin Maître leur était une indicible consolation ; mais elle ne dura pas. La municipalité leur signifia l'ordre de se séparer ; il fallut obéir. La vénérée prieure chercha pour ses pieuses filles des logements qui ne fussent pas éloignés les uns des autres, afin de pouvoir communiquer plus facilement avec elles. La Providence lui en fit trouver grâce à la charité de plusieurs bons catholiques qui accueillirent les pauvres épouses du Christ ; quoiques séparées, toutes persistèrent à demeurer inébranlablement soumises à leur prieure, à laquelle elles remettaient fidèlement le produit de leur travail. En effet, elles étaient obligées de travailler pour vivre ; la petite pension en assignats qu'on leur avait payée durant quelque temps était supprimée. De son côté, la Mère Aimée s'occupait sans cesse de pourvoir aux besoins de ses filles, et leur faisait porter chaque jour en secret par ses braves sœurs converses, la nourriture qu'elle leur avait fait préparer ; elles eurent donc toujours, même au temps de la Terreur, le bonheur de manger le même pain, et on peut affirmer que la vie de communauté ne fut jamais entièrement dissoute parmi elles. Quand il leur était possible de se soustraire à la surveillance, elles se réunissaient en un lieu commun, aux jours de fêtes, pour réciter ensemble leur saint Office. Quelle joie, quelle douce consolation n'était-ce pas alors pour ces vierges sages et fidèles, d'épancher leurs cœurs dans la psalmodie sacrée, puis, de se confier leurs peines, de se communiquer leurs espérances!

« Après cinq ou six mois passés de la sorte, la Mère Aimée se vit accusée devant les autorités de la ville, d'avoir soustrait certains objets appartenant à la communauté, lors de son expulsion. On la fit comparaître devant le comité. Mais elle mit dans sa défense tant de noblesse, d'énergie et de présence d'esprit que ses accusateurs, confondus, n'eurent rien à répliquer ; la Mère prieure fut acquittée. Mais, humiliées de leur défaite, les autorités la firent arrêter. C'était au mois d'avril 1793. La Mère Aimée, qui ne s'attendait à rien de semblable, vint elle-même au-devant des agents du

Digitized by Google

pouvoir, leur demandant ce qu'ils voulaient. Sur leur réponse qu'ils venaient la prendre, elle répondit : « Je suis prête à tout » !

« Consternées de l'arrestation de leur Mère, et désolées de ne point savoir combien de temps durerait sa captivité, les pauvres moniales de Toul s'adressèrent à la très sainte Vierge et firent vœu d'honorer spécialement la fête de sa sainte Nativité s'il leur était donné de recouvrer leur prieure et de continuer à vivre en communauté. Contre toute attente la Mère Aimée obtint son élargissement, et le jour où elle sortit de la maison d'arrêt pour aller rejoindre ses sœurs, fut précisément le 8 septembre, fête de la Nativité. Beaucoup d'autres traits attestent le soin que la divine Providence prenait de nos pauvres moniales errantes, en récompense de leur fidélité et de la foi si vive de la Mère Aimée. Après bien des années d'épreuves, vinrent enfin des jours plus calmes. Il leur fut permis en 1806, de se réunir ostensiblement, de prendre des pensionnaires et de recevoir des novices. Plusieurs religieuses des monastères de Nancy et de Rambervillers vinrent se joindre à elles. Bientôt, la maison qu'elles avaient louée à Toul ne se trouvant plus assez grande pour leur nombre croissant, elles songèrent à s'établir d'une manière définitive afin de pouvoir garder la clôture et reprendre l'exercice de toutes les observances régulières. Leur monastère primitif était dévasté ; elles avaient maintenant en vue trois anciennes maisons religieuses : une à Nancy, une à Saint-Nicolas et l'abbaye de Rambervillers. Nos bonnes Mères s'entretenaient avec bonheur de ces beaux projets au temps des récréations. Souvent elles opinaient pour Rambervillers : c'était le lieu d'origine de la Mère Mechtilde, et les habitants les y désiraient ; mais il n'y avait plus d'église : elle avait été démolie. A Saint-Nicolas se trouvait un ancien couvent de religieuses congréganistes, dont l'église, neuve et jolie, semblait avoir été miraculeusement conservée pour les adoratrices du Saint-Sacrement. On ne savait à quoi se déterminer.

« Dans leur naïveté enfantine, les pieuses moniales s'amusaient à placer devant un oiseau apprivoisé les noms de ces endroits écrits sur trois petits morceaux de papier roulés, désirant reconnaître la disposition de la Providence par le choix que ferait l'oiseau ; et toujours, le gentil petit animal apportait de son petit bec le nom de Saint-Nicolas. Ce fut, en effet, à Saint-Nicolas que l'on donna la préférence, d'après l'avis de M. Brion, vicaire général du diocèse, supérieur et ami dévoué de la communauté.

« Dieu intervint d'une manière merveilleuse pour l'achat, l'aménagement et l'organisation de la nouvelle maison. Plusieurs bien-

Digitized by Google

faiteurs généreux fournirent les fonds nécessaires, de sorte que le contrat de vente put être passé en avril 1812. La nouvelle en fut aussitôt portée aux bonnes Mères, à Toul, qui en pleurèrent de joie et de reconnaissance envers Dieu.

« On mit sans délai la main à l'œuvre, et le travail de restauration se fit avec tant d'ardeur et de zèle, que six mois suffirent à rendre la maison habitable. La translation de la communauté de Toul à Saint-Nicolas se fit le 1er octobre 1812, vingt ans moins 13 jours après l'expulsion du monastère de Toul. On ne peut exprimer la sainte allégresse avec laquelle ces fidèles et ferventes épouses du Christ revinrent dans la maison du Seigneur, pour y reprendre avec le saint habit, l'adoration perpétuelle et toutes les observances monastiques. »

Depuis sa restauration à Saint-Nicolas-du-Port en 1812, le monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement de Toul n'a fait que prospérer ; il s'est fait remarquer même par une fécondité peu commune. Les fondations que fit ce monastère et dont nous aurons à nous occuper au cours de ce travail, furent dues surtout à l'initiative et au zèle infatigable d'une prieure remarquable, la Révérende Mère Stéphanie. Au cours des 36 années de son gouvernement qui se termina par sa mort en 1876, elle entreprit trois fondations : en 1854, celle de Trèves, transférée à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en 1875, à la suite des lois allemandes contre les ordres religieux ; en 1862, celle de Rosheim, en Alsace ; enfin, en 1871, elle entreprit une troisième fondation, celle de la Pierre-Bénite, près de Lyon, qui fut, peu après, transférée à son tour à La Salette près de Montpeyroux.

La communauté de Saint-Nicolas-du-Port comptait, en 1880, 32 moniales professes, 3 novices, 16 sœurs converses et 40 pensionnaires.

(A continuer.) D. G. V. C.

Digitized by Google

LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DE L'ORDRE DE S. BENOIT avant le IVe concile de Latran (1215).

LORSQU'ON suit du regard le rapide et merveilleux épanouissement de l'ordre de Cîteaux, et qu'on cherche à pénétrer les causes de la vigueur de sa discipline, maintenue pendant près de trois siècles dans la plupart de ses monastères, alors que les congrégations formées antérieurement au sein de l'ordre monastique, telles que celles de Cluny, d'Hirschau, de Marmoûtiers et autres, s'étaient affaiblies graduellement après une moins longue période d'existence, en dépit du lien hiérarchique qui les unissait, on ne tarde pas à reconnaître dans leurs divers genres de centralisation une différence aussi profonde que grosse de conséquences. Tandis que dans l'ordre de Cluny et dans les congrégations formées à son modèle, les monastères relèvent directement du supérieur de l'abbaye-mère, celui-ci reste exempt de tout contrôle; à Cîteaux, au contraire, la charte de charité de 1119 soumet l'abbé-général au contrôle des visiteurs, et, durant la première période de son histoire, le corps entier n'eut jamais à souffrir des maux qui pouvaient atteindre le chef. C'est dans ce défaut capital d'organisation qu'il faut voir une des causes les plus décisives de la décadence de l'ordre bénédictin au cours du moyen âge, et c'est pour y remédier que l'Église, depuis le Concile de Trente, n'a cessé de favoriser l'établissement de congrégations, dont l'organisme est emprunté à la grande charte cistercienne.

Cependant l'ordre bénédictin n'avait pas attendu les décisions officielles du Saint-Siège pour reconnaître l'utilité et la nécessité d'une centralisation monastique. La nature même des fondations bénédictines, colonies parties d'une même maison, entre lesquelles devait naturellement subsister un lien de parenté ou de charité, les dangers de l'isolement, la nécessité d'une défense commune avaient, à maintes reprises dans le cours des siècles, provoqué divers essais d'union, mais, disons-le de suite, jamais aussi complets ni aussi importants que l'organisation de l'ordre de Cîteaux. Dès le huitième siècle, saint Pirmin, en Allemagne, établit un lien hiérarchique entre l'abbaye-mère de Reichenau et ses fondations ; saint Benoît d'Aniane tente

Digitized by Google

au siècle suivant de rapprocher les unes des autres les abbayes des Gaules et d'Italie, sans jamais cependant les grouper en congrégation ; le Mont-Cassin, au neuvième, voit se réunir annuellement les chefs des monastères de sa dépendance. Avec Gorze et Saint-Vannes de Verdun se forment dès le dixième siècle des espèces de corps monastiques unis par le lien d'une même observance. A Cluny, à Hirschau et dans d'autres monastères importants, ce lien se resserre au onzième au point de former de véritables congrégations. Le chef de l'abbaye-mère tient des réunions périodiques *(capitulum generale, conventus)* et veille au maintien de la discipline régulière dans les monastères de sa dépendance, mais il est maître absolu dès qu'il jouit de l'exemption. Partout ailleurs les abbayes restent isolées et doivent trouver en elles seules les ressources suffisantes pour se maintenir, se développer et au besoin se renouveler. Certes si l'on ne peut trop admirer dans certaines abbayes du moyen âge, et même de temps plus rapprochés de nous, leur merveilleuse fécondité et l'exubérante végétation qu'elles déploient pendant de longs siècles, alors qu'elles sont obligées de chercher cette force en elles-mêmes, l'on ne saurait assez déplorer l'isolement pernicieux dans lequel vécurent un grand nombre d'autres, qui auraient peut-être trouvé dans un monastère voisin un remède aussi prompt que facile à apporter à leur affaiblissement.

Il semble que le spectacle offert à la chrétienté par l'ordre naissant de Cîteaux dut produire une profonde impression sur bon nombre d'abbés bénédictins, jaloux de la réputation de l'ordre compromise par les défaillances de plusieurs de ses membres, et qu'ils virent, sinon dans la centralisation cistercienne, du moins dans la tenue de ses chapitres généraux, une sauvegarde contre les abus et une garantie du maintien de la règle. Peut-être même faut-il rapporter à l'influence de saint Bernard l'introduction de cet usage au sein de l'ordre bénédictin. Le grand abbé de Clairvaux en avait pu apprécier l'immense utilité, et, vu son zèle pour la restauration de l'ordre monastique auquel il se faisait gloire d'appartenir, il est à présumer qu'il voulut tenter ce moyen de relever l'ordre dont Citeaux n'était qu'une ramification.

C'est dans la correspondance de saint Bernard que nous trouvons les premiers documents officiels des chapitres généraux de l'ordre bénédictin, mais l'honneur de cette initiative semble revenir aux abbés de la province ecclésiastique de Reims, si riche en monastères puissants et renommés par l'éclat de leur discipline. Désireux de sauvegarder dans leurs monastères et de propager ensuite en dehors

Digitized by Google

les exercices de l'observance régulière, des abbés conçurent le projet de tenir une réunion annuelle dans laquelle on traiterait des affaires de l'ordre. Au témoignage de la chronique de Lobbes, ce furent le pape Innocent II et l'archevêque de Reims, Reinald de Martigné, qui bénirent ce projet et en favorisèrent l'exécution (1). En effet, nous retrouvons dans la correspondance d'Innocent II, une lettre datée de Pise du 17 novembre 1135-1136 (2) relative à ce projet.

Dans cette lettre adressée aux abbés de Rebais, Lagny, Chezy, Saint-Thierry, Saint-Amand, Anchin, Liessies, Lobbes (3), Saint-Sépulcre de Cambrai, Saint-Lucien de Beauvais, Saint-Éloi de Noyon, Saint-Nicolas-au-Bois et aux autres abbés réunis en chapitre, le pontife loue le zèle qui les anime pour la restauration de l'ordre monastique, approuve la décision qu'ils ont prise de se réunir une fois l'an dans un des monastères de la province, et leur promet de ratifier les décisions qu'ils prendront pour la conservation de l'ordre et la correction des frères (4).

On pourrait se demander en quel temps et à quelle occasion les abbés bénédictins de la province de Reims conçurent le projet de réunions annuelles. Dom Mabillon n'hésite pas à les rattacher à la célèbre apologie de saint Bernard adressée à Guillaume de Saint-Thierry et au mouvement de réforme qui en fut l'heureuse conséquence (5). La première réunion, à laquelle saint Bernard fut invité, aurait été provoquée par Guillaume de Saint-Thierry lui-même et l'abbé de Saint-Médard de Soissons, Gaufride, l'un des plus zélés réformateurs de l'ordre monastique en France (6) et tenue dans l'abbaye de Saint-Médard à Soissons (7). L'hypothèse est plausible, mais nous devons reconnaître que ce n'est là qu'une pure supposition. La lettre 91e de saint Bernard est effectivement adressée aux abbés réunis en chapitre à Soissons, mais elle ne contient aucun indice chronologique. Le saint abbé s'excuse de ne pouvoir prendre part à leurs délibérations, mais, s'il ne peut être présent de corps au milieu d'eux, il y est de cœur et d'âme. Qu'ils n'écoutent pas les

1. *Gest. abb. Lob.*, ap. M. G, SS. XXI, 324-325.

2. Cette lettre datée par Martène et Jaffé (2e édit., n° 7738), 1133-1136, n'est pas antérieure à 1135, date de la nomination de Hillin au siège abbatial de Saint-Thierry (*Gallia christ.*, IX, 187.) La date de 1136 nous semble la plus probable.

3. Mabillon (*Annal.*, t. VI, 278), indique comme abbé de Lobbes, Lambert ; il s'agit plutôt de Léonius qui occupa cette charge de 1131 à 1137.

4. *P. L.* t. 179, 253-254 ; Jaffé, 2e éd., n° 7738.

5. *S. Bern. opp.* I, 525 ; *P. L.* t. 182, 895.

6. *Petr. Venerab. Lib.*, II, ep. 43, *ap. P. L.*, 189 255.

7. *Annal.*, t. VI, 188 ; *P. L.* t. 182, 172 not. ad ep. 60.

Digitized by Google

perfides insinuations de ceux qui trouvent leur zèle louable mais intempestif; qui s'arrête dans la voie de la perfection, recule. Que dans leurs statuts ils ne visent pas à la perfection absolue, également approuvée de tous, sans cela ils ne produiront pas de bien ou n'en produiront que peu (1). Si l'on adopte l'hypothèse de Mabillon, il faut admettre que le chapitre de Soissons ne fut qu'une réunion préparatoire dans laquelle on aurait décidé la tenue de chapitres annuels, sous la réserve de l'approbation du Saint-Siège. Or la lettre de saint Bernard semble faire allusion aux mesures disciplinaires à prendre par les membres du chapitre, et les chapitres ne commencèrent qu'après l'approbation du Saint-Siège donnée en 1135 ou 1136. Il peut donc se faire que le chapitre de Soissons soit le premier des chapitres de la province de Reims, mais rien ne nous autorise à en placer la date avec Mabillon à l'an 1130.

On serait heureux de pouvoir suivre le développement de cette institution et de donner la chronologie de ces premiers chapitres généraux de l'ordre bénédictin, mais les documents contemporains sont sobres de détails (2). Deux lettres des abbés réunis à Reims adressées à Adrien IV (1154-1159) (3) et à Alexandre III (1159-1181) (4) contre l'abbé Gaufride de Lagny (1148-1162), permettent de préciser l'époque de deux de ces assemblées. La première est certainement antérieure à 1158, date de la mort de l'évêque Théobald de Paris que le pape chargea d'examiner une cause portée devant lui par les membres du chapitre, la seconde doit être placée entre 1159, date de l'élection d'Alexandre III, et 1162, époque de la déposition de l'abbé de Lagny, réclamée par le chapitre (5).

Pour comprendre la véritable valeur de ces assemblées, il nous semble utile, avant de poursuivre notre exposé historique, d'examiner ici le caractère de leurs décisions capitulaires. Ces chapitres généraux ou provinciaux d'abbés bénédictins formaient-ils un corps reconnu officiellement, muni de pouvoirs spéciaux à l'effet de publier des lois et de les appliquer, jouissant donc au besoin d'un pouvoir coercitif aussi dûment établi que leur pouvoir législatif? Il serait téméraire de donner une réponse catégorique à ces différentes questions; cependant, l'examen attentif de la lettre d'Innocent II et des deux lettres des abbés rémois aux papes Adrien IV et Alexandre III

1. *P. L.* 182, 223-224.

2. Les auteurs du *Gallia* (*Gall. christ.*, III, 411-495), citent, mais à tort, un chapitre tenu à Rebais le 21 novembre 1139. Il s'agit de la réunion mentionnée dans la lettre d'Innocent II.

3. *P. L.* t. 183, 713-714.

4. *P. L.* t. 182, 714-715.

5. *Gall. christ.*, VII, 496-497; — P. L., t. 182, 714-715.

Digitized by Google

permettent de se prononcer avec assez de certitude sur la nature de ces chapitres. Qu'on ne l'oublie pas, ces abbés étaient indépendants les uns des autres, soumis à la juridiction ordinaire de l'évêque diocésain ou à celle du pape en vertu de l'exemption ; sans chef hiérarchique, sans code de lois universellement adopté et obligatoire pour tous, sans contrôle effectif, ils ne peuvent former qu'une société volontaire, délibérer et statuer dans des termes assez généraux, mais ils sont privés de tout pouvoir exécutif, sauf de celui qui leur serait délégué par leur supérieur ordinaire. Innocent II promet, il est vrai, d'approuver leurs décisions, mais les lettres à Adrien IV et à Alexandre III nous montrent ces abbés exposant aux pontifes romains les résultats de leurs délibérations et sollicitant en faveur de leurs décisions l'intervention directe du Saint-Siège, ne pouvant, suivant leur expression, mettre la faux dans la moisson d'autrui. C'était là une déplorable lacune, et ce défaut de pouvoir exécutif devait neutraliser les meilleurs efforts. C'est là un mal qui attaqua la racine même de l'institution, et qui ne fut définitivement retranché que le jour où les monastères bénédictins se groupèrent en véritables congrégations officiellement reconnues et confirmées par l'Église. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de s'entendre à l'amiable, d'obtenir par la charité ce qu'on ne pouvait établir par l'autorité. Mais cela supposait des abbés vigilants et zélés, unis entre eux ; pour peu qu'un léger nuage vînt assombrir l'horizon, l'institution périclitait, et les statuts adoptés d'un commun accord restaient soumis à l'interprétation personnelle et arbitraire du supérieur local.

Des différents chapitres qui se sont tenus dans la province de Reims au XIIe siècle, il ne nous est resté qu'un procès-verbal dont M. Molinier a récemment publié le texte dans l'appendice de son intéressant travail sur les *Obituaires français au moyen âge* (1). L'éditeur l'a intitulé : « acte d'association spirituelle et temporelle entre plusieurs abbayes de la province de Reims ». Cet acte est plus qu'une de ces associations si fréquentes entre abbayes et dans lesquelles figurent assez souvent des clauses relatives aux besoins matériels des associés ; les dispositions liturgiques et disciplinaires qui en forment le fond, autorisent à leur assigner une plus grande importance. En analysant chacune de ces prescriptions, on ne tardera pas à reconnaître la tendance bien connue du XIIe siècle à diminuer la longueur des offices, à la suite peut-être de l'introduction du chant plus grave des cisterciens (2). C'est bien ce que nous appelons

1. Paris, Imprimerie nationale, 1890, in-8°.
2. Cf. *Chronic. Andrense*, ap. d'Achery, *Spicileg.* II, 899, Abelard, *Épist.* 10 ap. *P. L.*, t. 178,

Digitized by Google

aujourd'hui le *Recessus* d'une assemblée capitulaire. L'importance de ce document nous engage à le rééditer ici, afin de mettre nos lecteurs mieux à même de juger de la nature des chapitres généraux du XIIe siècle. Il est signé par dix-huit abbés, ceux de Saint-Nicolas-au-Bois, de Saint-Quentin du Mont, de Saint-Éloi de Noyon, de Saint-Thierry, de Chezy, de Rebais, de Lagny, de Liessies, de Saint-Vincent de Laon, d'Orbais, de Saint-Michel en Thiérache, d'Hombblières, de Saint-Lucien de Beauvais, de Hautmont, de Saint-Sépulcre de Cambrai, de Saint-Amand, d'Hasnon, de Saint-Jean de Laon, mais ce chiffre est assurément incomplet, comme il résulte de l'examen même du manuscrit où il se rencontre deux lacunes ; à ces noms nous pouvons ajouter ceux des abbés d'Anchin et de Lobbes mentionnés dans la lettre d'Innocent II.

« Hec est societas inter abbates Remis constituta, ut pro fratribus defunctis qui sunt de illa societate quater in anno, id est in IIII^or temporibus, unum officium fiat in conventu cum collecta : *Deus venie largitor*, et prebenda una in refectorio, et ab unoquoque sacerdote tres misse per annum persolvantur, quando eis visum fuerit cum eadem collecta. Alii non sacerdotes psalterium unum persolvant, conversi *Pater noster* centies quinquagies vel *Miserere mei Deus*, et absolutio eorum communiter in predictis terminis fiat. Institutum est etiam inter eos capitulum de diligentia psallendi, ut morose et cum devota distinctione regulares hore dicantur. Ut autem tempus ad hoc sufficiat, psalmi familiares aliquatenus brevientur, scilicet ut post nocturnos ex toto remaneant illi IIII^or qui dici solent, ad ceteras horas omni tempore duo tantummodo dicantur, id est *Deus in adjutorium* et *Voce mea*. Ante nocturnos XV tantum omni tempore dicantur. Abbreviatum est etiam ut laudes omnium sanctorum cum nocturnis beate Marie dicantur eo ordine quo dici solebant, premisso *Te Deum laudamus*, si XII lectiones fiunt, et versu *Elegit eam Deus*. Neumata omnium antiphonarum preter ultimarum remaneant. Ad laudes et vesperos abbas dicat *Pater noster*, quamdiu in conventu est. Quo finito, subjungat ebdomadarius sacerdos preces *Ego dixi Domine* vel *Oremus pro omni gradu*, et finiat horam, nisi domnus abbas revestitus sit ut in majoribus festis et per se eam finiri voluerit. Evangelium post nocturnos in XII lectiones semper, si presens est non revestitus, legat, exceptis principalibus festis et de quibus ipse disposuerit in ecclesia sua ut totus conventus ad missam revestiatur. In his etiam festis tantummodo feretur incensum ad

339 ; Potho Prum, ap. *Annal. Bened.* t. VI, 521 ; *Katholik.*, 1890, II, 392, sqq : *Les réformes liturgiques de S. Grégoire VII et d'Innocent III*, par le R. P. Dom Suitbert Baeumer, O. S. B.

Digitized by Google

vesperos et laudes, sacerdote induto et converso, et ad invitatorium revestientur in aliis festis, cujuscumque ordinis sint. Minime nec in dominicis nec in IIII^or temporibus, neque ad responsoria neque ad lectiones seu ad tractum vel ad alleluia canendum, ille tantummodo revestietur qui chorum tenet. Pueri nunquam sine conventu revestientur, nisi ministrent altari. Diversitas festivitatum, que solebat fieri in albis vel in cappis, ut duo vel tres aut plures cantarent responsorium vel alleluia sive tractum, observabitur, sed in frocis suis cantabunt sicut ad vesperos et matutinos, exceptis supra determinatis festis. *Deus auribus* omnino remaneat in utraque missa. Novenarium numerum collecte non excedant et offerenda a toto conventu remaneat. Prefationes canonice tantum dicantur. Si festum in dominica evenerit, commemoratio semper de ipsa dominica fiat et collecta ad majorem missam. Jejunium secundum regulam beati Benedicti ab idibus septembris usque in Pascha in omni die teneatur preter dominicam. A carnibus omnes abstineant juxta edictum regule preter omnino debiles et egrotos. Abbates in cameris absque necessitate congrua non comedant. Ad mensam eorum in suis locis silentium teneatur, nisi congrua necessitas impedierit et eis possibile fuerit, lectiones habeant. In claustro vero silentium a toto conventu teneatur. Liceat abbati, si necessitas vel ratio ingruerit, fratrem suum ad quemlibet abbatem mittere, tantum ei in vestitu provideat. Si vero paupertas exegerit, abbas ad quem frater ille missus fuerit, vestitum ei prebeat.

Isti sunt abbates qui hanc ordinaverunt societatem, abbas... abbas Sancti Nicholai de Silva, abbas Sancti Quintini de Monte, Sancti Eligii Noviomi, S. Teoderici, Caziacensis, Rosbacensis, Latiniacensis, Letiensis (1), S. Vincentii Lauduni, de Orbaiz, Sancti Micaelis, de Terasce, Humolariensis, S. Luciani Belvacensis, de Altomonte ..... S. Sepulchri Cameracensis, S. Amandi, Hasnoniensis, de Sancto Johanne Lauduni.

Sunt isti omnes numero....

(Bibl. nation. de Paris. Ms. latin 2677, fol. 83v, XIIe siècle).

Des assemblées de ce genre se retrouvent également en Allemagne. Le célèbre Wibald de Stavelot fait mention du « *Conventus* » des abbés de Saxe qui devait avoir lieu en 1149 et s'excuse auprès de l'abbé Frédéric de Saint-Godehard d'Hildesheim de ne pouvoir y assister à cause de son prochain départ pour la Lotharingie ; en conséquence, il le prie de prendre en mains la défense de l'abbé de

1. M. Molinier imprime *Lotiensis*, mais le Ms. porte Letiensis.

Digitized by Google

Hersfeld injustement chassé de son monastère (1). Mais le fait que Wibald se chargea lui-même d'exposer à l'archevêque de Brême le cas de l'abbé de Hersfeld et de joindre son intercession à celle des autres abbés réunis à Corbie, nous porte à croire que le chapitre général des abbés de Saxe se tint à Corbie même en présence de Wibald (entre février et le 20 avril 1149) et qu'il fut assez nombreux, puisque l'abbé de Corbie osa implorer la faveur de l'archevêque au nom de presque tous les abbés de Saxe réunis auprès de lui (2). Ici encore nous constatons dans ce recours à l'évêque diocésain ou au métropolitain le défaut de juridiction du chapitre des abbés.

Le règne du grand pape Innocent III marque une nouvelle étape dans le développement de l'organisation monastique. La fondation de Cîteaux, de Camaldule, de Vallombreuse a rompu l'unité du grand ordre monastique. Cluny et les autres grandes abbayes bénédictines groupent autour d'elles un nombre assez considérable de dépendances dont les supérieurs tiennent à certaines époques des réunions appelées chapitres généraux ou grands convents. Mais quel n'était pas le nombre des autres monastères isolés les uns des autres, exposés à végéter du jour où la discipline viendrait à s'affaiblir dans leur sein, s'ils ne pouvaient compter sur le concours des autres monastères que le relâchement n'avait pas envahis! Cet isolement fut malheureusement une cause de la décadence lente mais facile à constater qui se produisit dans certains pays durant la seconde moitié du XIIe siècle. Innocent III comprit la grandeur et l'étendue du mal, il en rechercha les causes, et de la nature du remède employé par lui, nous pouvons conclure qu'il essaya de s'opposer au défaut d'organisation, au manque d'unité que nous signalions plus haut. Aussi non content de veiller avec un soin extrême sur le maintien de la règle dans différents monastères et de procéder à leur réforme par des visiteurs apostoliques (3), cherche-t-il dès son avènement à grouper les monastères entre eux, à l'exemple de ceux de la province de Reims, au moyen de réunions périodiques dont les délibérations seraient soumises à l'approbation du Saint-Siège. Ce n'est qu'un essai, comme il le dit lui-même, mais un essai fécond qu'il ne tardera pas à transformer en loi. L'ordre de Cîteaux attirait ses regards, et ses chapitres généraux lui apparaissaient à bon droit comme le principe de sa féconde vitalité. Ils lui servirent de modèle.

1. *Epist.* 150, *P. L.*, t. 189, 1259; Jaffé, *Monum. Corbeiens.*, n. 162, p. 269.

2. *Ep.* 152. *P. L.* t. 189, 1260-1261; Jaffé, n. 161, p. 266-267. Ici nous nous séparons de Janssen et de Jaffé qui intervertissent l'ordre des deux lettres et placent la rédaction de la lettre 152 (162) avant celle de la lettre 150 (161). (*Wibald von Stablo*, Münster, 1854, p. 250).

3. Nous signalerons entre autres réformes celle des monastères de Corbie, de Bourgueil, de Subiaco et du Mont-Cassin.

Digitized by Google

Ce fut d'abord sur les abbayes immédiatement soumises au Saint-Siège, en Toscane, dans la Marche d'Ancône et dans le Duché de Spolète, que se porta l'attention du Souverain-Pontife. Ces monastères étaient déchus de leur ancienne ferveur. Ne pouvant procéder à leur réforme par l'envoi de visiteurs annuels, Innocent III, par une bulle du 27 février 1203 (1), ordonna aux abbés de ces provinces de se rendre à Pérouse accompagnés d'un ou de deux de leurs moines, et de se réunir sous la présidence de l'évêque de Castelli et des prieurs de Camaldule et de Saint-Frigdien de Lucques. Dans ce chapitre, dont l'époque devait être fixée par les présidents, on traiterait des affaires de l'ordre, et l'on procéderait à la nomination de visiteurs chargés au nom du pape d'introduire dans chaque monastère les réformes nécessaires. Le pontife ajoute: « S'il arrive que ce chapitre solennel, dont nous avons, après mûre délibération, décrété la tenue, porte dans les monastères les fruits que nous en attendons, nous en ordonnerons à l'avenir la réunion annuelle en divers lieux et sous d'autres présidents, sans préjudice pour la liberté des monastères ou des abbés (2). » Nous constatons ici la discipline observée dans les chapitres généraux qui ont suivi le quatrième Concile de Latran.

Vers le même temps l'archevêque André de Lund en Danemark faisait la visite des églises soumises à sa métropole. Considérant que la diversité des coutumes suivies dans les différentes abbayes bénédictines y avait amené un affaiblissement de la règle, il avait résolu d'y apporter un prompt remède en ramenant tous ces monastères à une même observance. Les abbés s'étaient prêtés à ce désir, mais, pour maintenir l'unité de la discipline rétablie dans les monastères, ils sentaient le besoin d'un supérieur général muni d'une juridiction officielle sur les abbés comme sur les moines de l'ordre entier en Danemark. Un chapitre général décida de tenir les réunions annuelles à Lund, élut l'abbé de cette ville pour chef et sollicita l'approbation du Saint-Siège. C'était là une innovation au sein de l'ordre bénédictin; aussi Innocent III, tout en reconnaissant l'utilité de cette mesure et en exprimant son désir d'accéder à la demande des abbés danois, crut-il prudent de soumettre l'approbation de cette mesure à l'expérience d'un terme de quatre ans (3).

1. Potthast, n. 1843.

2. Mittarelli, *Annal. Camald.*, t. IV, p. 191; append. p. 256.

3. Potthast, 2663. Cette lettre est mentionnée par Suhm. *Historie af Danmark fra Aar 1202 til 1241*, t. IX. Kjöbenhavn. 1808, p 81, à l'an 1205 et par Dangaard: *Om de danske klostre i Middelalderen*. Kjöbenhavn, 1830, p. 7 et 138. Ce dernier auteur suppose que cette mesure s'appliquait aux trois royaumes du Nord.

Digitized by Google

L'année suivante le Souverain-Pontife autorise des chanoines réguliers du diocèse d'York à tenir des réunions annuelles (17 mars 1207) (1). Trois ans plus tard, nous rencontrons la même institution dans la province de Rouen, où les abbés bénédictins cherchent à relever la discipline régulière par l'établissement de chapitres annuels sous la présidence de l'un d'entre eux. Par une bulle du 20 juillet 1210, Innocent III approuva leur dessein, mais soumit leurs délibérations à l'approbation du Saint-Siège, en les obligeant à rendre compte tous les quatre ans à Rome même des décisions qu'ils auraient prises (2).

C'est ainsi que le pontife s'acheminait lentement vers une organisation de l'ordre bénédictin, non plus restreinte à certains pays de la chrétienté, mais étendue à l'ordre entier. Le concile de Latran de 1215 consacra dans son douzième canon l'établissement des chapitres généraux. Tous les trois ans, les abbés et prieurs conventuels indépendants de chaque pays ou province étaient tenus de se réunir en chapitre. Là où ces chapitres ne s'étaient pas encore tenus, on devait, en raison de la nouveauté de cette mesure, s'aider des conseils de deux abbés cisterciens qui s'adjoindraient deux autres présidents. Le chapitre devait durer plusieurs jours, s'occuper des affaires de l'ordre et fixer le monastère où se tiendrait le chapitre suivant. Les visiteurs chargés d'exécuter les réformes en devaient référer à l'évêque pour les mesures extrêmes, telles que la déposition d'un abbé; en cas de refus de la part de l'évêque, en appeler directement au Saint-Siège (3). Dès lors cette institution va fonctionner régulièrement dans l'ordre bénédictin; Honorius III en précisera l'organisme; Benoît XII lui donnera sa dernière forme, qui se maintiendra pendant les XIVe et XVe siècles et servira de base aux congrégations fondées après les conciles de Constance et de Bâle.

D. U. B.

1. Potthast. n° 3045.
2. *Ib*, n. 4067.
3. Inséré au *Corp. juris can.*, C. 7, X, *de statu monachorum* (III, 35).

Digitized by Google

UN POÈTE NORMAND.

CE n'est jamais sans un certain effort et une certaine appréhension que le critique aborde la lecture d'un recueil de vers, surtout composé en majeure partie de morceaux de circonstance. Mais aussi quelle joie lorsque, au souffle d'une inspiration sincère, il reconnaît un vrai poète dans l'artiste qui lui parle la langue des immortels.

Tel est bien M. l'abbé Édouard Lemaître, chanoine honoraire de Rouen, dont les amis viennent de publier les poésies latines et françaises (1841-1884). Vigueur et originalité de pensée, finesse de goût et de sentiments, vivacité d'imagination, facilité de technique, rien n'a manqué à cet enfant des muses pour être un des meilleurs chantres de son pays, rien, sinon des loisirs suffisants pour aborder des œuvres de large envergure. Aussi est-ce avec un sentiment de regret que je me représente ce vétéran du sacerdoce, courbé sous le poids des années et des souffrances, réduit à déposer une lyre si joyeuse et si vibrante, sans qu'au milieu des mille travaux du ministère elle ait pu entonner un grand hymne religieux ou national. Mais quittons ce regret, pour nous complaire dans les mélodies éparses échappées comme d'elles-mêmes à cette muse précoce et fraîche toujours, malgré le souci pastoral.

Précoce, il le fut certes, le talent poétique de M. Lemaître Témoin cette ode saphique à N.-D. de Bon Secours, composée en seconde, à l'occasion de la nouvelle construction du sanctuaire de la Vierge. Le rythme est déjà aisé, le choix des mots exquis, le tour délicat, la pensée élevée, le sentiment juste et imagé. Qu'il suffise d'en citer les deux dernières strophes :

Montibus sacris dominata, latè
Supplices campos, pedibus jacentem
Protegas dextrâ, precibusque semper
Mitior urbem.

Pectoris templo sedeas benigna
Virgo ; languentes foveas amore :
Igneis, mater, tibi grata fiet
Cordibus ara.

Digitized by Google

Il eût été dfficile de trouver, pour finir, une application morale plus touchante, exprimée en termes plus heureux.

D'autres pièces, de la même époque, *Rhodanus exundans*, *Visite aux ruines de Balbeck* témoignent d'une imagination bouillante, servie par une connaissance approfondie des ressources de la langue de Virgile. Ailleurs, comme dans l'*Ombre de Louis le Débonnaire* et l'*Ombre de Darius* le sentiment mélancolique, la fougue lyrique s'expriment avec une mâle énergie. Les mêmes qualités se révèlent dans une longue pièce intitulée *Marie au Calvaire*. Impossible de la lire sans éprouver une émotion intense. Dès l'introduction le poète prend un ton épique et vibrant, qu'il garde durant tout le morceau.

Te celebrent alii nascentem e nocte profunda
Auroram, Virgo, stygii capita alta prementem
Regis, et ex ipso parituram memine Numen.

Peut-être pourrait-on reprocher à ces compositions de jeunesse un léger abus de l'enjambement. On le sent aux mots *auroram* et *regis*. Du reste, les initiés le savent, ce point de la versification latine est d'une extrême délicatesse.

En poursuivant l'examen du recueil, on voit que peu à peu le poète a limité son talent à chanter les événements de la vie quotidienne. Certes c'est regrettable. Mais encore, parmi ces morceaux de circonstance, il en est de charmants, tant dans le genre sérieux que dans le genre badin. Un des meilleurs de la première espèce est le compliment adressé à Monseigneur de Bonnechose, à la première nouvelle de sa promotion au cardinalat. L'élu, homme de goût, n'eut pas de peine à en discerner le mérite, comme l'atteste le trait suivant.

Un des correspondants de M. Lemaître avait, de son côté, envoyé un compliment en vers à Mgr de Bonnechose. Ne recevant point de nouvelles de sa pièce, il s'avisa d'aller en prendre lui-même à l'archevêché. Le cardinal lui parla d'abord de tout autre chose, puis ajouta en changeant brusquement de sujet : « J'ai bien reçu votre pièce de vers ». Et après une pause : « M. Lemaître m'en a également offert une. Elle est magnifique ! » Ce fut tout (1).

Et vraiment, rien de banal dans ces compositions. Tout y est vie, tout y est chaud, tout y est bien dit.

Avec cette finesse d'esprit et cette souplesse de technique, notre poète devait exceller dans le genre badin. C'est là surtout qu'il

1. Note de la page 32.

Digitized by Google

triomphe. Je me contenterai de deux exemples, pris l'un au début, l'autre au bout du recueil. Ils montreront bien la même bonhomie finement railleuse dans le jeune abbé et dans le vieux chanoine.

Voici d'abord quelques distiques ciselés avec un art parfait. La pièce est adressée à M. l'abbé Boulen. L'auteur en donne lui-même la clef. « Ayant enlevé, par mégarde, la calotte de M. Boulen, supérieur de la maison d'Aumale, je lui adressai cette élégie (1) ». A mon sens, c'est un modèle, un petit chef-d'œuvre de badinage.

Sol æstive, caput ne tam crudelis aduras :
Frons mea crine suo non bene tuta latet.
Sæpius o dulcem quæ nobis præstitit umbram
Nunc nudi capitis fletur amica comes.
Nulla dies fuit absentem quæ fronte videret ;
Quin imo somni conscia sæpe fuit.
Heu ! quoties podagram miseranda in membra ruentem
Illa salutifero grata colore pulit.
Ventorum insidias quoties elusit, heroque
Fida comes nunquam destitit esse suo.
Heu ! lacrymans memini : cum forte oblita jaceret,
Abstulit irrepens invidiosa manus.
Illud grande nefas, o Di, sua pœna sequatur ;
Correptus tineâ vindice fur doleat.
Quæ nunc indignam recreas ingloria frontem,
O mea, tu zephyro prompta favente redi.
Prompta redi ante hiemis quam frigida sæviat aura ;
Et viduum foveas semper amata caput.

La même humeur joviale, la même aisance d'expression se retrouvent dans le quatrain suivant, qui termine le recueil. Un admirateur du poète, apprenant qu'il venait d'être nommé chanoine, lui envoya ce distique :

Capituli vates, versu celebrande Maronis
Canonico tandem, major honore nites (2).

C'était une allusion aux nombreuses plaisanteries que la muse du nouvel élu avait jadis décochées contre le chapitre de Rouen. L'auteur du distique reçut en retour les quatre vers suivants.

Canonicos cecini mordens, florente juventâ ;
Heu ! me canonicum sors inimica facit !
Non deinceps fratrum potero discerpere pellem :
Nempe suam carnem lædere nemo potest.

1. P. 18 note.
2. P. 169 note.

Digitized by Google

Enjoué à ses heures, le bon abbé trouve, quand il le faut, des accents d'une gravité non moins expressive. J'aime beaucoup ces deux distiques, adressés comme étrennes à un élève du Petit-Séminaire de Rouen :

Exornet pietas, non sola scientia mentem ;
Nam lucet frustra, qui caret igne, puer.
Olli nec solus pietatis sufficit ardor :
Ardori lucem jungere, quæso, stude.

Gracieuse encore cette inscription composée pour la porte de la bibliothèque du Petit-Séminaire au Mont-aux-Malades :

Hic sua servantur studiosæ pabula menti ;
Quisquis amas fieri doctus, amice, veni.

***

Je ne m'étendrai pas aussi longuement sur les poésies françaises contenues dans ce recueil. La plupart ne sont guère que des épîtres familières, écrites au courant de la plume, sans autre ambition, je pense, que celle de rimer agréablement. Certes, on y sent, comme dans les pièces latines, un esprit fin, un cœur délicat. Mais on n'y retrouve pas le même artiste. C'est un improvisateur adroit plutôt qu'un vrai poète ; sans doute, parce qu'il n'a pas visé à être davantage : car, çà et là, la note poétique vibre sonore et mélodieuse.

Je me contenterai de citer une pièce intitulée *Jeanne d'Arc*, adressée par l'auteur à un de ses collègues, comme lui, ami des muses, et pour lors fixé à Rouen.

O Boullard, mon ami, pourquoi donc ce silence
Quand ta muse devrait chanter ?
La vierge dont le bras a délivré la France,
Sur ta voix ne peut donc compter ?

Tu vis dans la cité qu'illustra son martyre,
Sa prison est là sous tes yeux ;
Comment, à cet aspect, ne sens-tu pas ta lyre
Frémir en sons harmonieux ?

Laisseras-tu les fils de l'infâme Voltaire,
Brûlant d'un zèle tout nouveau,
Revendiquer pour eux la vierge que leur père
A fait rougir dans son tombeau ?

Digitized by Google

Que sur le monument qu'on médite à la gloire
De la vierge de Vaucouleurs,
L'artiste de sa main, flétrisse la mémoire
De l'artisan de nos malheurs.

Vous tous qui vénérez celle qu'il a sifflée,
N'en faites plus votre héros,
Du faîte des honneurs dont le Ciel l'a comblée,
Jeanne vous adresse ces mots :

« C'est Dieu qui vous sauva par la main d'une fille ;
Je ne fus qu'un faible instrument :
Ne fermez pas les yeux, voyez son doigt qui brille
Dans ce que je fis d'éclatant. »

Certes, je suis le premier à le dire, ces strophes sont inégales; à côté de vers mâles et nerveux, il en est d'autres assez languissants; mais l'ensemble a du souffle, du mouvement, de l'âme. Celui qui a chanté cet hymne possède le don de l'inspiration, la flamme sacrée l'échauffe de ses feux.

Pour résumer cette esquisse, je dirai que le sympathique chanoine de Rouen est un excellent poète latin et que, pour être aussi bon poète français, il ne lui a manqué que le travail précoce de l'école et la volonté de le devenir.

Les éditeurs de ce recueil, luxueux au point de vue typographique (1), me permettront une remarque finale. En parcourant ces nombreuses pièces épistolaires, le lecteur étranger ne doit-il pas fatalement se prendre d'ennui et gagner une indigestion de Tityres et de Mélibées? Dès lors, au lieu d'en faire un judicieux triage, était-il avantageux de reproduire toutes ces épîtres similaires pour le fond et pour la forme, parfois jusqu'à contenir à la suite plusieurs vers absolument identiques? Je ne le crois pas. Le culte de l'amitié, si sacré soit-il, a des bornes que le goût ne franchit pas impunément. En s'attachant trop fidèlement à l'ami, je crains que l'on n'ait moins bien servi « le maître ».

Si cependant, dans la pensée des éditeurs, ce recueil n'était destiné qu'à un cercle de familiers, je n'aurais,en retirant ma remarque, qu'à me féliciter de la bonne fortune qui m'a valu de me glisser parmi les intimes de l'aimable et spirituel chanoine.

D. L. J.

1. Paul Leprêtre, imprimeur à Rouen, — Paris. Ernest Dumont, éditeur. Librairie normande, 32, rue de Gresselle, 32, 1890.

Digitized by Google

LES LEÇONS APOCRYPHES

DU

BRÉVIAIRE ROMAIN.

ON a toujours attaché dans l'Église une certaine importance à ce que les sermons et homélies destinés aux lectures de l'office fussent puisés aux sources les meilleures et les plus authentiques. Déjà saint Benoît, au chapitre neuvième de sa Règle, insiste sur ce point d'une façon assez remarquable : il veut qu'on lise aux vigiles les expositions des Pères sur l'Écriture, mais celles-là seulement *quæ a nominatissimis, et orthodoxis, et catholicis Patribus factæ sunt.* On composa de bonne heure dans ce but des recueils qui différaient généralement d'église à église. L'un d'eux, compilé par Alain, abbé de Farfa au huitième siècle, existe encore, manuscrit à la bibliothèque royale de Munich. Mais ces premiers essais furent bientôt surpassés par le célèbre homéliaire arrangé par Paul Diacre d'après les ordres de Charlemagne. Inédit lui aussi (car la vieille compilation farcie du quinzième siècle réimprimée dans Migne, t. XCV, n'en peut donner une idée), il mérite vraiment une étude attentive. Il put à bon droit passer en son temps pour un chef-d'œuvre de critique : et c'est de lui qu'est dérivé en grande partie l'homéliaire actuel de l'Église romaine.

Lors de la réforme des livres liturgiques sous saint Pie V, on veilla en général à supprimer dans le Bréviaire tout « ce qui n'était pas sûrement authentique (1) ». Urbain VIII s'efforça de perfectionner encore en ce point l'œuvre de son prédécesseur. Parmi les améliorations apportées par ses soins, il signale particulièrement celle-ci : « Les sermons et les homélies des Pères ont été collationnés avec plusieurs éditions imprimées et d'anciens manuscrits, ce qui a donné lieu à de nombreuses additions, à beaucoup de rectifications et de corrections (2). » Barthélemy Gavanti nous apprend, dans son Commentaire sur les Rubriques du Bréviaire (3), qu'il se chargea lui-même de passer en revue les leçons du second et du

1. « Quæ aliena et incerta essent ». Pii PP. V. Bulla, *Quod a nobis postulat.*
2. Bulle *Divinam Psalmodiam* en tête du Bréviaire.
3. Sect. V, cap. XII, n. 16.

Digitized by Google

troisième nocturne extraites des saints Pères, et qu'il mit à profit pour ce travail les manuscrits du Vatican. Le résultat fut à peu près ce qu'on pouvait désirer pour l'époque : et les magnifiques éditions des Bénédictins français de la congrégation de Saint-Maur (lesquelles d'ailleurs ne trouvèrent jamais auprès des savants romains l'accueil qu'elles méritaient) n'ont rejeté parmi les apocryphes qu'une partie relativement minime des pièces admises par Gavanti. On pourra s'en convaincre en parcourant le maigre contingent fourni à la liste suivante par le fonds ancien du Propre du Temps et des fêtes des Saints.

Au contraire dans la plupart des offices ajoutés récemment au Bréviaire, on ne semble pas avoir apporté autant de soin à ne choisir en fait de sermons ou homélies que des pièces authentiques. C'est ainsi, par exemple, que malgré les diverses refontes auxquelles il a été soumis à si peu d'intervalle, l'office de l'Immaculée Conception, si important au point de vue dogmatique, offre comme leçons du second nocturne un passage de la fameuse pièce soi-disant hiéronymienne *Cogitis me*, dont les esprits fins du neuvième siècle avaient déjà révoqué en doute l'authenticité, et que tous les critiques sans exception, depuis Baronius, ont rejetée comme manifestement apocryphe. De tels faits s'expliquent, en partie par l'abandon déplorable des sérieuses études patristiques, en partie par le fait que notre goût moderne trouve souvent plus vite un passage à sa convenance dans les productions douteuses des appendices que dans le corps même des écrits authentiques des anciens Pères. Tant que l'église romaine persiste à faire usage de ces morceaux, ceux-ci reçoivent d'elle évidemment une autorité qui n'a rien à faire avec leur origine réelle. Cette autorité, je la révère comme tout bon catholique, et la mets expressément hors de cause en me plaçant dans cette étude au point de vue de l'érudition pure.

J'avais donné, il y a trois ans, dans les « Études » bénédictines de Raigern un travail intitulé *De sermonibus seu homiliis dubiæ auctoritatis aut certo pseudepigraphis romano Breviario insertis.* Plusieurs fois depuis lors, notamment au congrès des savants catholiques tenu à Paris au mois d'avril dernier, on a exprimé le désir de voir le sujet traité de nouveau avec tout le soin qu'il mérite. C'est pour répondre à ce désir que j'ai entrepris cette seconde révision. Comme dans la première, je me suis borné aux offices obligatoires pour toute l'église latine. On trouvera d'abord l'attribution enregistrée au Bréviaire, avec l'*incipit* de chaque pièce ; puis une appréciation de sa valeur au point de vue critique, avec renvoi aux sources,

Digitized by Google

généralement à la double patrologie de Migne dont l'usage est plus commode et plus répandu. Au reste, ce n'est pas ici une simple traduction de mon premier travail : je ne me suis pas fait faute, on le verra, de le compléter et de le corriger, chaque fois qu'il y a eu lieu de le faire.

Propre du temps.

1. SS. Innocents. 2 noct. **Sermo S. Augustini ep. (10 de Sanctis).** *Hodie, fr. car., natalem illorum infantium colimus.*

Homélie de saint Césaire d'Arles *In natale infantium.* Plusieurs passages, comme le font remarquer les Mauristes, (*Append. serm. Augustin.* 220 *Patr. Lat.* 39, 2152,) sont extraits de saint Augustin. Le commencement est emprunté à un discours sur sainte Blandine d'un auteur gallican du cinquième siècle, et qui fait partie de la célèbre collection homélitique, dite d'Eusèbe d'Émèse. Le passage *qui jure dicuntur martyrum flores* (leçon VI) est évidemment une allusion à l'hymne bien connue de Prudence, *Salvete flores martyrum.*

2. Octave de saint Étienne. 2 noct. **Sermo S. Augustini, ep. (2 de S. Stephano).** *Post hesternum festivissimum diem.*

Les Mauristes, comme leurs devanciers de Louvain, ont rejeté cette pièce dans l'appendice, n. 211 (P. L. 39, 2140). Quelques passages se retrouvent textuellement dans un sermon authentique d'Augustin. Le tout n'est pas fort bien cousu, et n'offre d'ailleurs rien de saillant.

3. Octave des saints Innocents. 2 noct. **Sermo S. Augustini (1 de Innocent.)** *Nascente Domino.*

Il paraît que cette pièce étrange et mouvementée, qui n'a rien de commun avec le génie d'Augustin, a été également attribuée à Bède et même à saint Jean Chrysostome. Les Bénédictins en ont fait le serm. 219 de l'appendice (P. L. 39,2151). Rien ne s'en rapproche plus, à ma connaissance, que les soi-disant sermons inédits de saint Augustin, publiés par Caillau d'après le codex 12 du Mont-Cassin. Notre sermon figure précisément dans ce dernier recueil (*Bibliothecaasine Cnsis*, t. 1, p. 166). Comparer avec divers sermons supposés de saint Fulgence, entre autres, le sr 4 sur les Innocents, Migne, 65,863. L'auteur doit être le même, si je ne me trompe : quelque africain dont le nom est encore à découvrir. V. le ch. 73 de Gennade sur Asclepius, év. de Bagais en Numidie v. 485.

4. Vigile de l'Épiphanie, 2 noct. **Sermo S. Augustini (13 de Temp.)** *Dominus noster Jesus Christus.*

Avec un exorde un peu différent, indiqué en note par les Mauristes, (append. Aug. 128. P. L. 39,1997), il figure parmi les sermons de saint Fulgence, p. 356 de l'édit. de Venise 1742, fol. C'est un de ces centons où l'on a fait entrer le célèbre passage, *Lacta mater cibum nostrum*, etc. mis aussi à profit dans la préface *In octabas domini* du sacramentaire géla-

Digitized by Google

sien. La source première doit être le discours sur la Nativité donné par Fauste de Riez comme l'œuvre d'Augustin dans son *Conflictus Arnobii et Serapionis* (Migne 53,316 ; dans l'édition des Mauristes, s. 369.) Quant au sermon 128 de l'append. dont nous avons ici le commencement, il appartient vraisemblablement au cycle des rhapsodies parénétiques de l'abbé Ambroise Autpert, comme les pièces 194 et 208 du même appendice, et les sermons I-IV, VI-IX du Pseudo-Hildefonse au tome 96 de Migne. (V. plus loin n. 19 et 34-35.)

5. Mardi de la première semaine de Carême. **Homilia vener. Bedæ presb. (Hom. 7 in Quadrag. tom. 7.)** *Quod maledicendo.*

Le passage est bien de Bède, mais n'appartient pas au recueil authentique de ses homélies. C'est simplement un extrait de son Commentaire sur saint Marc, lib. 3, c. 11 (*Patr. Lat.* 92,245-7.)

6. Dimanche de Quasimodo, 2 noct. **Sermo S. Augustini (1 in Oct. Pasch. 157 de Temp.)** *Paschalis solemnitas.*

La plus grande partie de ce discours (172 de l'app. August. P. L. 39,2075), depuis l'endroit où commence la sixième leçon, est copiée du sermon authentique 210 de saint Augustin qui traite du Carême, et n'a rien à faire avec l'octave de Pâque. Un discours commençant comme celui-ci, mais plus court, a été publié par Maï. (*Nov. PP. Bibl.* 1, p. 83) ; il n'est pas pour cela plus authentique. Enfin une troisième rédaction, où tout se tient beaucoup mieux, figure dans une des collections encore manuscrites qui nous sont venues de saint Césaire d'Arles.

7. Dimanche dans l'oct. de l'Ascension. 2 noct. **Serm. S. Augustini (2 de S. Ascens. 175 de Temp.)** *Salvator noster dil. fr.*

Fait partie du même recueil césarien que le précédent. Le fond en est emprunté aux sermons 261 et 351 de saint Augustin et aux deux homélies sur l'Ascension de la collection gallicane d'Eusèbe d'Émèse. Voir append. August. s. 177 (Migne 39, 2082).

8. Octave de l'Ascension, et vendredi suivant, 2 noct. **Sermo S. Augustini (3 de Ascens. 176 de Temp.)** *Omnia carissimi, quæ Dominus.*

Rédaction plus développée du second discours sur l'Ascension de la collection eusébienne. De part et d'autre, presque tout est pris à Fauste de Riez. Append. August. s. 176 (Migne, 39, 2081).

9. Vigile de la Pentecôte. 2 noct. **Ex Tract. S. Augustini de Symbolo ad Catechum, lib. 4, c. 1).** *Dum per sacratissimum.*

On voit au tome sixième de saint Augustin (P. L. 40,659 sqq.) quatre discours intitulés *De symbolo ad Catechumenos.* Nous avons ici le commencement du quatrième. Les Mauristes admettent l'authenticité du premier, et nient celle des trois autres à cause de la différence de style. Il y a une preuve bien plus péremptoire : c'est que le symbole expliqué dans les trois derniers discours n'est pas la forme africaine que suit Augustin, mais une autre formule qui se termine invariablement par les mots *Sanctam Ecclesiam.*

Digitized by Google

Parmi les différents types réunis par Denzinger dans son *Enchiridion*, je n'en trouve qu'un seul qui offre cette particularité : c'est la formule du rituel baptismal de l'église copte d'Alexandrie, *Ench. symbol.* p. 7. édit. 6, Wirceburgi 1888). Nos trois discours sont pourtant bien d'un latin : mais de qui ? je l'ignore.

10. Dim. de la Trinité. 3 noct. **Homilia S. Gregorii Nazianzeni (Tract de fide).** *Quis catholicorum ignorat.*

Saint Augustin (Epist., 148, n. 10) a cité un passage de ce traité sous le nom d'un saint évêque d'Orient du nom de Grégoire. Malgré l'importance d'un tel témoignage, tous les érudits sont depuis longtemps d'accord pour y voir l'œuvre originale d'un latin (Migne, *P. Gr.* 36, 671). On le trouve parmi les œuvres de saint Ambroise dans les vieilles éditions : mais les Mauristes le refusent à ce Père (Migne, *Patr. Lat.*, 17, 547). Chifflet a voulu en grossir son Vigile (Patr. Lat. 62, 466 et 487). Les auteurs de l'*Histoire literaire de la France* l'ont revendiqué pour Phébade d'Agen (tom. I[b], p. 273 sq. Conf. *Patr. Gr.* 36, 671-4 ; *Patr. Lat.* 20, 31 sq.) L'opinion la plus fortement appuyée est celle de Quesnel (*Opp. Leonis*, dissert. XIV. Patr. Lat. 56, 1049), de Tillemont (*Hist. Eccles.* IX, 558 et 727) et de Franc. Florius (*Dissert. de S. Gregorio Illiberitano, libelli de Fide auctore ;* Bononiae, 1789) qui y voient le « *de Fide elegantem librum* » attribué à Grégoire d'Elvire par saint Jérôme (*De vir. illustr.* c. 105. Migne 23, 742.) Reste à expliquer comment saint Augustin a pu le citer comme étant de Grégoire de Nazianze : mais lui aussi s'est trompé à ses heures, et par rapport à des faits du même genre.

11. Samedi dans l'oct. de la Fête-Dieu. 2 noct. **Sermo S. Joannis Chrysostomi (Homil. 61 ad popul. Antioch.)** *Necessarium est, dilectissimi.*

Dans les vieilles éditions, le nombre des homélies de saint Chrysostome au peuple d'Antioche s'élève à quatre-vingts. Mais depuis l'édition du savant jésuite Fronton du Duc, on n'admet comme authentiques que les vingt et une premières. Les cinquante-neuf autres sont des centons. Aussi D. Montfaucon a-t-il omis cette homélie 61, comme apocryphe. (*Patr. Gr.* 64, 1330.) On peut la voir dans l'édit. de Venise 1549, tom. 5, f. 196[b].

12. Dim. dans l'oct. de la Fête-Dieu. **Sermo S. Joannis Chrysost. (Ex Homil. 60 pap. Antioch.)** *Quoniam Verbum dicit.*

Même observation que pour la pièce précédente.

13. Lundi dans l'oct. de la Fête-Dieu. Item.

14. Mercredi dans l'oct. de la Fête-Dieu. **Ex libro S. Ambrosii ep. de Sacramentis (lib. 4, c. 4.)** *Auctor Sacramentorum.*

Les six livres *de Sacramentis*, attribués autrefois à saint Ambroise (P.L. 16, 418 sq.) ne sont qu'une amplification de son ouvrage authentique *de Mysteriis*, due probablement à quelqu'un de ses disciples. M. Duchesne suppose qu'ils ont été rédigés aux environs de l'année 400 « dans une de

Digitized by Google

ces églises du nord de la péninsule italique, où l'usage de Rome se combinait avec celui de Milan, à Ravenne peut-être. » (*Origines du culte chrétien*, p. 169.)

15. 3e Dim. après Pentec. 2 noct. **De Expositione S. Gregorii Papae in libr. Regum** (lib. 4, c. 5.) *Tulit autem Samuel.*

Mabillon a fait son possible pour démontrer l'authenticité de ce commentaire sur les Rois. Une pointe d'intérêt l'y poussait bien un peu. On avait mis en doute la profession bénédictine du pape Grégoire ; et cet écrit permettait de répondre sans peine aux contradicteurs. Tout ce qu'on peut accorder aujourd'hui, c'est qu'il contient quelque chose des explications données en effet de vive voix, par saint Grégoire, et recueillies, à ce qu'il paraît, par son disciple Claudius, quoique d'une façon assez peu fidèle. (P. L. 79, 278).

16. 4e dim. apr. Pentec. 2 noct. **Sermo S. Augustini (197 de Temp.)** *Stabant filii Israel.*

Ce n'est plus ici un centon, mais bien un sermon original de saint Césaire d'Arles. Il figure dans plusieurs de ses recueils homilétiques sur l'Écriture (append. August. s. 37, n. 5. P. L. 39, 1820).

17. 9e Dim. apr. Pentec. 2 noct. **Sermo S. Augustini (201 de Temp.)** *In lectionibus quæ nobis diebus istis.*

C'est encore une des productions les plus caractéristiques de saint Césaire. Déjà un simple examen du style la lui avait fait restituer par les Mauristes : je l'ai trouvée, comme la précédente, dans diverses collections catéchétiques émanant de lui. (Append. Aug. 40. P. L. 39, 1823.)

18. 3e Dim. de novembre, 2 noct. **Ex libro S. Athanasii ad Virgines.** *Si accedant aliqui.*

L'attribution de cet écrit à saint Athanase a soulevé de sérieuses objections de la part des meilleurs critiques. V. Tillemont VIII, 701. Les derniers éditeurs l'ont classé parmi les ouvrages douteux. Il ne paraît pas que la question ait fait du chemin depuis lors. (*P. Gr.* 28, 258.)

Propre des saints.

19. VIII déc. Immaculée Conception. 2 noct. **Sermo S. Hieronymi (De Assumpt. B. M. V.)** *Qualis et quanta esset.*

Extrait de l'apocryphe : *Cogitis me, o Paula et Eustochium* (*P. L.* 30, 130) si en vogue durant tout le moyen âge. Sa célébrité remonte pour le moins à Hincmar. (Voir *Revue bénédictine*, août 1888.) Il figure bien aussi dans l'Homéliaire édité sous le nom de Paul Diacre : mais c'est à tort, les manuscrits authentiques ne l'ont pas. Par contre, Alcuin le mentionne dans son Homéliaire également manuscrit. A la fête gallicane de la Vierge au mois de janvier, il s'exprime ainsi : *Ferunt autem quidam codices quod hodierna die a filio suo. domino ihesu xpo. in celi fuerit [illegible] palatii. Quod quia a beato hieronimo in epistola quam ad [illegible]*

Digitized by Google

asseveratur. minus fideliter a catholico sensu recipitur. La pièce circulait donc déjà vers la fin du huitième siècle sous le nom vénéré de Jérôme. Une série de rapprochements minutieux m'a finalement convaincu que nous avons là une pieuse fraude du docte abbé Ambroise Autpert, l'un des écrivains dont les écrits ont exercé le plus d'influence sur le développement de la doctrine mariologique avant Charlemagne. J'apprends avec plaisir qu'un prêtre italien, M. Giuseppe Pennachi, est arrivé, sans doute par d'autres chemins, à la même conclusion, et s'apprête à la présenter au public dans un ouvrage dogmatique sur l'Assomption.

20. XV déc. Oct. de l'Immac. Conception. 3 noct. **Homilia S. Epiphanii ep. (Orat. de laud. Deiparæ).** *Quid dicam aut quid proloquar.*

On s'accorde généralement à refuser cette pièce au grand Épiphane du quatrième siècle, pour la donner à un autre Épiphane, aussi évêque de Salamine, vers l'an 869. V. Ceillier VI, 423. (*P. Gr.* 43 ,491).

21. XXV janv. Conversion de S. Paul. 2 noct. **Sermo S. Augustini (14 de Sanctis).** *Hodie de Actibus Apostolorum.*

Les Mauristes l'ont rejeté dans l'appendice, avec une note indiquant les discours authentiques d'Augustin qui en ont fait les frais. (Appendice n. 189, *P. L.* 39, 2098.)

22. II févr. Purification. 2 noct. **Sermo S. Augustini (13 de temp.)** *Sic olim prædictum est.*

Fragment du centon dont il a été parlé plus haut n. 4.

23. XXII févr. Chaire de saint Pierre. 2 noct. **Sermo S. Augustini (15 de Sanctis).** *Institutio solemnitatis hodiernæ.*

Auteur certainement ancien, mais inconnu (append. August. 190. *P. L.* 39, 2100).

24. Sacré-Cœur de Jésus. 2 noct. **De Sermone S. Bernardi, Abb. (Serm. 3 de Passione).** *Quia semel venimus.*

Le traité intitulé *Vitis mystica*, duquel est tiré ce passage (*Patr. Lat.* 184, 638), n'est pas de saint Bernard, quoique d'un auteur pieux et qui ne manque pas de savoir, suivant Mabillon. Benoît Bonelli dans son *Supplément* aux œuvres de saint Bonaventure l'avait attribué à ce saint docteur avec la note « *verisimile* ». Mais il ne paraît pas que cette probabilité ait été confirmée par les recherches, si fécondes d'ailleurs, du P. Fidèle à Fanna (*Ratio novæ collectionis Opp. omn. S. Bonaventuræ*, p. 40).

25. XXIV juin. Nativité de S. Jean-Baptiste. 2 noct. **Sermo S. Augustini (20 de Sanct.)** *Post illum sacrosanctum.*

Rejeté par les Mauristes (Append. s. 196. *P. L.* 39, 2111). Tout le fond est pris de Fauste de Riez. Son attribution à Maxime de Turin par Bruno Bruni (*Patr. Lat.* 57, 662) n'est nullement fondée.

26. XXVII juin. Dans l'oct. de S. Jean. 2 noct. **Sermo S. Basilii Magni. (Homil. 2 in ps. 28).** *Vox Domini super aquas.*

Des deux homélies sur le psaume 28 attribuées anciennement à saint

Digitized by Google

Basile, la première seule est aujourd'hui reconnue pour authentique. V. l'avertissement dans Migne *Patr. Græc.* 29, 209.

27. Fête du Précieux Sang. 2 noct. **Sermo S. Joannis Chrysostomi.** *Vultis Sanguinis Christi.*

On chercherait vainement dans tout le Bréviaire une autre pièce dont l'origine soit indiquée d'une façon aussi vague. Ce passage intéressant fait partie d'une homélie *ad neophytos* que nous n'avons plus qu'en latin, et encore seulement dans les vieilles éditions (Venise 1549, t. V, f. 96. Paris, 1588, t. V, p. 618). Elle commence ainsi : *Benedictus Deus : ecce stellæ etiam de terra micuerunt.* Quoique Montfaucon l'ait exclue, Tillemont (H. E. XI, 395-6) en soutient l'authenticité, et non sans raison. Douze ans à peine après la mort de saint Chrysostome, Julien le Pélagien l'avait cité sous son nom. Saint Augustin dans sa réponse *Contra Julian.* lib. I, c. 6, n. 21 (Migne 44, 654-5) ne conteste pas l'origine attribuée à cette pièce : il se contente de faire voir qu'elle ne contient rien d'opposé au dogme catholique touchant le péché originel. C'est à ce propos qu'il cite en grec la phrase dont se prévalait surtout son adversaire, la seule qui nous reste du texte primitif. L'identité de la traduction alléguée dès le commencement du Ve siècle par Julien d'Eclanum avec le texte des éditions mentionnées plus haut suffirait à elle seule pour démontrer la haute antiquité du recueil latin des homélies de saint Chrysostome reproduit dans ces éditions. conf. Codd. mss. Oxon. Bodl. Laud. 452, Paris lat. 12140-1, Rouen 440 (A. 298) etc. Si j'ai compris cette homélie dans la présente liste, c'est uniquement à cause du doute qui a pesé sur elle jusqu'ici, et pour suppléer à l'insuffisance de l'indication du Bréviaire.

28. II juillet. Visitation. 2 noct. **Sermo S. Joan. Chrysost. (ap. Metaph.)** *Cum ad nos advenisset.*

On sait que la valeur critique des compilations de Métaphraste est à peu près nulle. La pièce curieuse qu'il nous a conservée à ce jour trahit d'ailleurs au premier coup d'œil son origine apocryphe.

29. VI juillet. Oct. des SS. Apôtres. 2 noct. **Sermo S. Joan Chrys. (ap. Metaph.)** *Quasnam vobis.*

Même jugement que pour la pièce précédente. Celle-ci, il est vrai, renferme plus d'un trait dont personne ne saurait contester la beauté : mais encore cela ne suffit-il pas pour mettre hors de doute son authenticité.

30. XXVI juillet. Ste Anne. 2 noct. **Sermo S. Joan. Damasceni (2 de Nativ. B. M. V.)** *Proponitur nobis.*

Nous avons bien, parmi les œuvres de saint Jean Damascène (*Patr. Gr.* 96, 661 et 679), deux homélies sur la Nativité de la Vierge : mais aucune des deux ne contient les passages assignés ici comme leçons. Ils appartiennent au second discours d'André de Crète sur la même solennité (*P. Gr.* 97, 842).

31. Ier août. S. Pierre ès liens. 3 noct. **Homilia S. Augustini (Ex serm. 29 de Sanct.)** *Solus Petrus.*

Digitized by Google

Le discours dont nous avons ici un fragment (Append. 203. *P. L.* 39, 2123), appartient encore à cette série de fabrications pseudo-augustiniennes en connexion avec le recueil d'Eusèbe d'Emèse et les œuvres de Fauste de Riez, dont nous avons déjà rencontré plusieurs échantillons. V. ci-dessus nn. 1, 7, 8, 25.

32. XI août. Dans l'oct. de S. Laurent. 2. noct. **Sermo S. Augustini (30 de SS.)** *Beatissimi Laurentii Martyris.*

Bruni a cru pouvoir donner ce discours à son Maxime. La première partie est manifestement inspirée du commentaire de saint Ambroise sur S. Luc. Toute la conclusion est du style de saint Césaire, et figure en tête d'un de ses sermons pour les fêtes de martyrs. Voir la note des Mauristes au sermon 206 de l'Appendice (P. L. 39, 2127).

33. S. Joachim. 2 noct. leçon 4. **Sermo S. Epiphanii (Orat. de laud. Virg.)** *De radice Jesse.*

Même pièce que ci-dessus, n. 20. (*Patr. Gr.* 43, 487).

34-35. VIII-IX septembre. Nativité de la Vierge. 2 noct. **Sermo S. Augustini (18 de SS.)** *Adest nobis, dilectissimi.*

On a fait assez de bruit autour de ce sermon qui se termine par la prière bien connue, *Sancta Maria, succurre miseris.* Les Mauristes l'ayant rangé parmi les pièces de l'Appendice (serm. 194. *P. L.* 39, 2104), Caillau, Saint-Yves et le nouvel éditeur de Ceillier (t. IX, p. 244 5) en prennent occasion de leur reprocher « leur facilité à rejeter comme apocryphe tout ce qui glorifie la sainte Vierge », et croient devoir opposer, avec l'évêque d'Alger, « l'autorité des siècles et celle de l'Église romaine à l'autorité de ces savants « religieux. » Beau zèle assurément, mais qu'il eût fallu réserver pour une meilleure cause. Non seulement l'attribution de ce sermon à Augustin est insoutenable, mais il est facile d'indiquer son auteur véritable. C'est le même auquel nous devons le sermon sur l'Assomption, *Adest nobis, dilectissimi* (208 de l'append.), c'est-à-dire, Ambroise Autpert. V. *Patr. Lat.* 89, 1275 ; Biblioth. Casin. II, 394, 415, 424, 475 ; et le grand homéliaire Paris latin 3783, vol. 2, qui comprend (ff. 158 b — 273) la série des homélies d'Autpert *in natale sanctæ Mariæ.* La seconde est notre sermon 194 de l'*Appendice ;* la cinquième, le 208 ; la quatrième l'apocryphe pseudo-hiéronymien *Cogitis me* Conf. plus haut n. 19.

*36. Fête du Rosaire (office tout nouveau). 3 noct. leçon VII. **Homilia S. Bernardi Abb. (Sermo de S. Maria).** *Ad commendationem gratiæ.*

Ce sermon sur la Vierge a été rejeté à bon droit par Mabillon au nombre des pièces attribuées faussement à saint Bernard. On en ignore l'auteur véritable : peu importe d'ailleurs (*P. L.* 184. 1020).

37-40. Toussaint et jours suivants. 2 noct. **Sermo Venerab. Bedæ presb. (18 de SS.)** *Hodie dilectissimi.*

Ce discours a été jadis attribué à saint Augustin (append. s. 209. *P. L.* 39, 2135) : mais il n'est pas plus de lui que du vénérable Bède, auquel le

Digitized by Google

Bréviaire l'attribue avec les vieilles éditions (*P. L.* 94, 450). Il ne figure pas dans l'Homéliaire authentique de ce dernier, que j'espère mettre prochainement sous les yeux des lecteurs de cette Revue, reconstitué dans son état primitif. D'ailleurs, le style est trop fleuri pour qu'un connaisseur y puisse reconnaître le genre habituellement si sobre du docteur anglo-saxon. La pièce est un centon fabriqué par quelque personnage ecclésiastique du milieu carlovingien, probablement à l'occasion de la réception officielle de la Toussaint parmi les fêtes de l'Église gallicane. De très anciens manuscrits d'origine allemande signalés par Mabillon (*Analect.* p. 18) indiquent bien Walafrid Strabon, et le Dr Knöpfler n'exprime là-dessus aucune réserve dans la préface à sa récente édition du traité *De exordiis et increm. eccles. rerum* (Monachii. 1890) : mais cette attribution donne lieu à certaines difficultés. Il y a aussi quelques chances pour Hélisachar, abbé de Saint-Maximin de Trèves, qui prit une part si active à la rédaction de la liturgie composite née de la fusion du romain et du gallican (Voir Amalaire, *De ordin. Antiph. Patr. Lat.* 105, 1244, et la lettre d'Hélisachar à Nebridius de Narbonne, éditée par E. Bishop dans le *Neues Archiv.* t. XI, 1886, p. 564-8). Le Codex Bruxell. 6841, qui provient précisément de S. Maximin, lui attribue expressément notre sermon sous la rubrique : *Helisacharis abb. S. Maximini Sermo de memoria Sanctorum.* Vu la nature de cette pièce, on ne pourra jamais trancher la question qu'à l'aide des arguments extrinsèques.

41. VII nov. 2 noct. **Sermo S. Joannis Chrys. (de Martyr. quod aut imitandi sunt, aut non laudandi).** *Qui sanctorum merita.*

Cette pièce se lit en entier au tome III de l'édit. de Venise 1548, f. 210 ; elle a été exclue des nouvelles, et non sans raison. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour reconnaître de suite que l'auteur est un latin, et non un grec.

Commun des Saints.

42. Comm. d'un martyr. 2 noct. **Sermo S. Augustini (44 de SS.)** *Triumphalis beati Martyris.*

Rejeté par les Mauristes à cause du style ; relativement rare dans les anciens homéliaires. Origine inconnue. (append. S. 223. *P. L.* 39, 2158).

43. Martyrs au temps pascal. 2 noct. **Sermo S. Ambrosii ep. (Sermo 22.)** *Dignum et congruum est.*

Restitué à saint Maxime de Turin (Serm. 86. Migne, 57, 703). Mais Bruni a eu le tort de coudre au texte du Pseudo-Ambroise (Migne 17, 728), un fragment qui, d'après les meilleurs manuscrits, comme l'Ambrosien C, 98, fol. 22, forme à lui seul un sermon à part commençant par *Sicut scimus, ff. vota.*

44. Comm. de plusieurs martyrs. 2 noct. **Sermo S. Augustini (47 de SS.)** *Quotiescumque, fr. car., sanctorum Martyrum.*

Digitized by Google

A part une pensée empruntée à saint Augustin, tout le reste appartient en propre à saint Césaire d'Arles (append. s, 225. Migne 39, 2160).

45. Pour plusieurs martyrs, autres leçons. 2 noct. **Sermo S. Joan. Chrysost. (1 de Mart.)** *Nemo est qui nesciat.*

Le cas est le même que celui du discours critiqué plus haut sous le n. 41. Les deux pièces se suivent dans les vieilles éditions (Venise 1548, t. III, f. 210), et sont évidemment du même auteur inconnu, mais certainement latin.

46. Dédicace. 2. noct. **Sermo S. Augustini (252 de Temp.)** *Quotiescumque, fr. car., altaris vel templi.*

Production entièrement originale de saint Césaire d'Arles. (append. August. s. 229 : *P. L.*, 39, 2166.)

47. VIe jour dans l'oct. de la Dédicace. 2 noct. **De Sermone S. Augustini (Ex serm. 256 de Temp.)** *Ergo dum novam constructionem.*

Ce sermon (ed. Maur. 336) assigné dès le troisième jour de l'octave, est bien authentique jusqu'à cet endroit. Mais ici précisément commence un fragment, cousu en guise d'épilogue dans les vieilles éditions, et qui manque dans les manuscrits. Ce fait, joint à la différence de style et au peu de suite des pensées, y a fait reconnaître, même avant les Mauristes, une interpolation évidente et maladroite. V. la note ap. Migne 38, 1475.

48. Octave de la Dédicace. 2 noct. **Ex Epistola 1 S. Felicis papae IV (De Consec. dist. 1. c. 2.)** *Tabernaculum Moysen.*

Extrait d'une fausse décrétale, insérée par le Pseudo-Isidore et Gratien dans leurs collections (Migne t. 187, 1705 ; t. 65, 17 : t. 130, 1058).

49. Commun des fêtes de la Vierge. 2 noct. **Sermo S. Joan. Chrysost. (apud Metaph.)** *Dei filius non divitem.*

Voir ci-dessus, n. 28.

50. Office de la Vierge pour les samedis de mai. 3e leçon. **Ex Tract. S. Augustini de Symbolo ad Catechum.** *Per feminam mors.*

Patr. Lat. 40, 655-6. (Voir plus haut, n. 9.)

51. Même office, mois d'août. **De Exposit. S. Gregorii papae in libros Regum.** *Fuit vir unus.*

Voir ci-dessus, n. 15.

Malgré la longueur déjà raisonnable de cette liste, il se peut que quelque pièce m'ait encore échappé, même après l'examen consciencieux que je viens de recommencer. Inutile de dire que les observations de ceux qui prennent intérêt à ce genre de travaux seront toujours les bienvenues, et que je serai heureux d'en profiter pour compléter et rendre plus utile la nomenclature précédente.

D. G. M.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS SUR LA QUESTION SOCIALE
A PROPOS D'UNE VISITE A L'USINE DU VAL-DES-BOIS.

SOUS ce titre « *Une visite à l'usine du Val-des-Bois* (1) », des membres de la *Conférence d'économie sociale* de Louvain viennent de publier un compte-rendu d'une excursion faite en avril dernier à la célèbre usine de M. Harmel. La brochure n'est pas volumineuse, mais elle est pleine d'aperçus intéressants et de considérations élevées. Le lecteur y trouve condensé le système d'apostolat ouvrier auquel les admirables patrons du Val-des-Bois doivent, après Dieu et leur zèle personnel, les succès merveilleux que la France et le monde catholique admirent.

Quelques citations du *Manuel d'une corporation chrétienne* et des autres brochures décrivant les œuvres du Val, donnent une idée générale de cette organisation modèle, véritable famille, où patrons et ouvriers forment un seul corps, une seule âme, grâce à l'esprit de foi qui élève et à l'esprit de charité qui pénètre et relie tout. L'âme de cet organisme est l'action constante mais discrète du patron.

Écoutons un des pèlerins du Val décrire, dans son rapport, la nature de cette action et les effets qu'elle produit.

« Foi et persévérance, dit M. Charles Génart, simplicité, dévouement et charité, voilà ce qui caractérise la direction du Val. Vous avez entendu avec quel accent M. Harmel nous disait dès le premier soir : « Notre récompense n'est pas de ce monde ; que nos œuvres réussissent ou non, Dieu tiendra compte des efforts que nous avons faits. » Voilà ce qui a fait persévérer M. Harmel, durant les 20 premières années de l'usine, alors qu'il ne parvenait, comme il le dit lui-même, qu'à des résultats purement négatifs : empêcher un peu de mal.

« Mais l'absence de luxe et la simplicité autant que la bonté et les exemples des patrons ne pouvaient rester sans écho dans le cœur de l'ouvrier. Il a vu dans son maître un ami, un bon père si dévoué, si intéressé à lui, aux siens, à tout ce qui l'intéresse lui-même ; enfin peu à peu il a éprouvé un profond sentiment de reconnaissance et d'attachement à son maître ; et, chose bien remarquable, la familiarité qui existe entre supérieurs et inférieurs ne détruit en rien le respect de l'un vis-à-vis de l'autre. L'institution des conseillers qui réalise l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier est aussi bien digne d'attention ; l'ouvrier y prend à son tour un rôle actif, rôle d'autant plus efficace qu'il est plus continu, mieux à la portée des compagnons de travail et dégagé des préventions que l'ouvrier a souvent quand le patron intervient lui-même. Si donc dans le chef d'industrie nous admirons l'ardeur

1. Louvain, Typographie Ch. Peeters, p. 23.

Digitized by Google

du bien et la paternelle bonté pour l'ouvrier; celui-ci à son tour nous montre l'exemple du respect imposé par l'estime et la reconnaissance qu'il ne peut refuser à son maître ; il nous prouve en même temps combien puissante est l'action de l'ouvrier lui-même se sentant stimulé par l'émulation et éclairé dans la voie où il doit marcher par la direction continue mais discrète du patron.

« La discrétion requise pour la réussite dans cette œuvre délicate a toujours guidé les directeurs du Val ; une large part des succès obtenus revient à cette modération patiente et indulgente qu'ils ont sû toujours mettre dans l'exercice de leur zèle. Sur un exemplaire du *Catéchisme du patron*, qu'il offrit aux visiteurs, M. Harmel écrivit de sa main : « Le devoir du patron est de stimuler l'initiative ouvrière avec une affectueuse discrétion. »

Cette sentence expressive fait bien comprendre que la raison de la discrète réserve à garder par le patron dans son action sur les ouvriers, ne se trouve pas seulement dans le respect des consciences, ni dans le ménagement des susceptibilités ou des défiances propres aux inférieurs ; mais encore dans la sauvegarde de l'esprit d'initiative, ce ressort personnel, cette énergie latente qui double la valeur des individus et produit une activité plus grande, une efflorescence plus complète du talent et des vertus chez les peuples admis à partager avec l'autorité suprême une partie des charges, des droits et des responsabilités.

Assurément c'est cette nuance paternelle et discrète de l'intervention du chef qui donne à la corporation ce caractère familial, tant admiré par les pèlerins du Val. Nous eûmes le plaisir de nous entretenir longuement avec l'un d'entre eux et de constater l'émotion encore vibrante que ce spectacle avait produite dans son âme. Ses compagnons, m'assurait-il, étaient unanimes à déclarer leurs attentes dépassées de loin par la réalité.

« Je comptais, dit en termes enthousiastes M. René Paillot, je comptais trouver au Val-des-Bois une usine offrant le rare spectacle de l'accomplissement parfait du devoir patronal. Bien autrement profonde fut l'impression qui m'y attendait : je me voyais reporté aux âges mosaïques, à cette lointaine et mystérieuse époque de la migration d'Israël : cette grande famille unie dans les liens de la plus étroite charité, où chacun accomplissait comme l'ordre de Dieu son rôle de père ou de serviteur, avec, par delà l'immense désert brûlant, l'obsédante vision de la Terre Promise, le ciel. Chose inouïe, on éprouve dans cette usine un peu de ce sentiment qui nous étreint sous les voûtes solennelles des vieux cloîtres, haltes rafraîchissantes sur la route de l'infini. »

Ces belles paroles résument bien le véritable point de vue auquel il convient d'envisager la question sociale, elles en montrent la vraie, l'unique solution, dans l'esprit chrétien pénétrant et régissant la grande industrie.

Digitized by Google

Erreur impie, de comploter cette solution en dehors de la foi et surtout contre elle; erreur absurde, de la rêver dans le nivellement des conditions ici-bas; erreur dangereuse, de l'attendre d'un retour complet aux institutions économiques du passé.

La foi demeure; les inégalités sociales sont inévitables et voulues de Dieu; mais, à la lumière de cette même foi, ces inégalités se combinent et se soutiennent diversément suivant les exigences variables des différentes époques. Point d'illusion : la grande industrie ne disparaîtra plus; elle ne le pourrait sans ébranler toute l'économie sociale. Mais cette même industrie, sous l'action des patrons — ou des directeurs, si les établissements sont anonymes, — peut s'organiser à l'instar de la corporation médiévale, et mettre en commun les intérêts sous la sauvegarde d'associations créées en vue des différents besoins de la vie. Sans doute, on ne doit plus s'attendre à voir des droits positifs et exclusifs, civils et politiques consacrer ces corporations industrielles dans la même mesure où jadis, au moyen âge, ils formaient le lien et le nerf des gildes de métiers; mais, du moins, en allégeant de beaucoup les dépenses de chaque jour et les perspectives de l'avenir, l'union fera la force morale avec la fraternité. Enfin, et de cela dépend tout le reste, pénétrées du sentiment chrétien, c'est-à-dire, de l'esprit de soumission à la Providence, de dévouement et de respect, de générosité et d'économie, et par dessus tout de sacrifice, d'espérance et d'amour, ces corporations formeront de véritables familles, plus que résignées, heureuses du sort que Dieu leur fait ici-bas en attendant là-haut leur récompense, et partant inaccessibles aux perfides suggestions de la jalousie et de la haine.

Lorsque tous les patrons seront persuadés de ne trouver le salut que dans la rechristianisation des individus et des familles, en vue d'arriver par la foi et les mœurs chrétiennes à la constitution de ces forteresses de la paix et du travail heureux; alors la crise sociale pourra être conjurée encore. Sans doute, il faudra de longues années pour recouvrer sur les masses séduites cet ascendant moral volontairement et coupablement perdu; mais, du moins, le mouvement de retour sera commencé. Un effort héroïque triomphera des plus amers débuts. Avec de la discrétion, du dévouement, de la persévérance, nos centres industriels se laisseront ramener, comme les patrons du Val-des-Bois ont fini par avoir raison de 20 années de résistance.

C'est en face d'une populace ouvrière éloignée des devoirs chrétiens, que l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier trouve surtout son application. Il y est même le seul possible. Aussi ce système est-il né au Val-des-Bois d'une situation aussi critique. Ailleurs, — et cette distinction nous semble trop perdue de vue par ceux qui préconisent uniquement et toujours l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier, — ailleurs, disons-nous, là où la population ouvrière, demeurée croyante et morale, n'est pas imbue de ces préjugés défiants qui l'éloignent de ses chefs, l'action immédiate du patron sur l'ouvrier, — action paternelle et discrète, sans exclusion, bien entendu, de l'influence salutaire

Digitized by Google

des ouvriers les uns sur les autres, — cette action est d'une grande utilité, et semble, de l'aveu de M. Harmel lui-même, préférable à toute autre, comme reproduisant plus fidèlement le rôle du père dans la famille. Si l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier répond, en quelque sorte, aux besoins d'une société démocratique, républicaine; celui de l'ouvrier par le patron s'inspire plutôt des traditions monarchiques.

Dieu merci, dans notre catholique et industrielle Belgique, nous possédons plus d'une de ces usines où les résultats du Val-des-Bois s'obtiennent, grâce à cet esprit chrétien de la population, sauvegardé et stimulé par la direction de patrons non moins chrétiens. Ne serait-il pas souhaitable que nos publicistes, dans les écrits où ils célèbrent, à bon droit, les beaux exemples de l'étranger, se souvinssent davantage que leur patrie possède déjà de longue date des institutions similaires où feu M. Harmel père est venu plus d'une fois s'édifier et s'inspirer?

Ces dernières réflexions, importantes, croyons-nous, pour mettre le lecteur en garde contre une imitation trop exclusive du système de l'apostolat par l'ouvrier et contre une dépréciation peu équitable du bien réalisé dans plusieurs de nos usines et établissements catholiques, n'enlèvent rien à notre admiration pour l'œuvre héroïque de la famille Harmel, ni au charme avec lequel nous avons suivi les membres de la *Conférence économique sociale* de Louvain dans leur « *visite à l'usine du Val-des-Bois.* » D. L. J.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Autriche. — L'abbaye d'Admont vient de recevoir un nouvel abbé dans la personne du R. P. Dom Cajetan Hoffman. Né à Pettau en 1840, ordonné prêtre en 1864, le P. Cajetan avait rempli pendant de longues années la charge de professeur au gymnase de Gratz. A la mort du R^me^ Dom Guy, il avait été chargé de l'administration du monastère.

Le 23 avril dernier, fête de saint Adalbert, patron du royaume de Bohême, S. É. le cardinal Schönborn, archevêque de Prague, a procédé à la consécration de l'église du nouveau monastère des Bénédictines de Saint-Gabriel à Prague en présence des R^mes^ abbés de la Congrégation de Beuron, réunis en chapitre général au monastère d'Emaüs dans la même ville. Saint-Gabriel est le premier monastère de moniales de la Congrégation de Beuron.

Angleterre. — La chapelle des Bénédictines de Ventnor (dioc. de Portsmouth), achevée récemment ainsi qu'une grande partie des bâtiments claustraux, a été bénite le 7 mai par Mgr Cahill, Vicaire-Général du diocèse. Le lendemain, Mgr l'évêque en a consacré l'autel.

Rome. — Le centenaire de saint Grégoire le Grand s'est célébré dans la capitale du monde chrétien avec toute la solennité que méritait la

Digitized by Google

mémoire du grand pontife du VIe siècle. L'archéologie liturgique et la musique sacrée ont été l'objet des discussions du congrès tenu à cette occasion. Nous ne rappellerons ici qu'en passant les fêtes dont la basilique de Saint-Paul fut le témoin, l'homélie si chaleureuse du R^me P. abbé D. Zelli et les solennités qui clôturèrent la fête le 12 au Monte Celio, où s'élevait jadis le palais de Grégoire converti plus tard en abbaye sous le vocable de Saint-André. L'exécution du chant grégorien, d'après les mélodies authentiques, sous la direction du R. P. D. André Mocquereau de l'abbaye de Solesmes, a causé la plus vive émotion sur le public italien si peu habitué à l'audition de la véritable mélodie grégorienne. Nous ne reviendrons pas non plus sur le magistral discours du R. P. de Santi sur le chant grégorien : c'est un hommage rendu à la véritable musique liturgique et aux efforts de ceux qui consacrent leurs talents et leur science à la restauration scientifique autant qu'artistique du chant grégorien authentiquement prouvé.

Les fêtes du centenaire furent rehaussées par des séances académiques présidées par S. É. le cardinal Vicaire et dirigées par le commandeur de Rossi. Les invitations avaient été fort peu nombreuses, et l'auditoire, composé surtout d'ecclésiastiques de différentes nations, parmi lesquels on remarquait nombre de bénédictins, ne dépassait pas le chiffre de soixante. Lors de la première réunion tenue le lundi 13 avril au Séminaire Pie, le commandeur de Rossi publia les trois questions proposées à l'étude des savants : 1° l'influence du pontificat de saint Grégoire, sur ses successeurs, au point de vue religieux, civil et politique; 2° l'œuvre de saint Grégoire dans la réforme liturgique; 3° la reconstruction en dessin colorié du tableau représentant saint Pierre, Gordien et sainte Silvie, exécuté par l'ordre de saint Grégoire et décrit par Jean diacre. Les travaux en réponse de ces questions soumises au concours peuvent être rédigés au choix en latin, français ou italien et remis dans les trois ans. Mgr Carini fit ensuite l'historique des monastères fondés en Sicile par saint Grégoire et s'étendit spécialement sur celui de Saint-Hermès à Palerme. Mgr Grassi Landi parla de l'œuvre musicale de saint Grégoire au point de vue de la discipline ecclésiastique. Le R. P. Dom Ambroise Amelli, prieur du Mont-Cassin, donna lecture d'un chapitre inédit du Codex 318 du Mont-Cassin (XIe siècle) sur l'œuvre musicale de saint Grégoire. En réponse à quelques observations présentées par S. É. le cardinal Vicaire, sur la différence qui existe entre le chant ambrosien et le chant grégorien, le R. P. D. Amelli exposa ses idées en confrontant le *Te Deum* ambrosien avec le *Te Deum* grégorien. Dom Pothier termina la séance par un intéressant exposé du récitatif liturgique, que l'on retrouve essentiellement le même dans le chant ambrosien et dans le chant grégorien.

Le mardi D. Pothier lut un mémoire sur l'antiphonaire grégorien et s'attacha à en montrer l'unité artistique, son origine vénérable et la tradition scrupuleuse de l'Église à le garder intact pendant de longs siècles. Le R^me P. D. Joseph Cozza-Luzi, basilien, fit remarquer que dans un

Digitized by Google

grand nombre de manuscrits grecs la messe des Présanctifiés est attribuée à saint Grégoire dit *Dialogos ;* or il semble que les vestiges de l'ancienne liturgie latine soient conservés dans cette messe, usitée encore le vendredi saint ; il propose en conséquence d'étudier le vrai rôle de saint Grégoire dans la composition ou la réduction de cette messe. On lut ensuite un mémoire du R. P. Dom Aidan Gasquet, bénédictin de la Congrégation anglaise, sur les instructions de saint Grégoire le Grand à saint Augustin d'Angleterre. L'auteur s'attache à en montrer l'authenticité et la profonde sagesse. D. Amelli prit alors la parole pour exposer les relations du chant grégorien avec l'ancienne mélopée grecque. Enfin le R. P. Dom Benoît Bonazzi, prieur de l'abbaye de Cava, s'occupa de la culture grecque que devait posséder saint Grégoire.

Dans la séance du 16, tenue à Saint-Grégoire-au-Celius, le R. P. Grisar S. J., professeur à l'Université d'Inspruck, fit une conférence sur la maison et le monastère de Saint-Grégoire. Le 17, S. S. le pape Léon XIII daigna recevoir en audience les membres du congrès parmi lesquels se trouvaient près de trente moines bénédictins réunis à Rome pour solenniser le centenaire du premier pape bénédictin.

NÉCROLOGIE.

Le 4 janvier dernier est mort à Savoura, sous les coups d'un assassin soudoyé par les ennemis de la foi catholique, le R. P. Sérapion Baronian, religieux arménien de l'ordre des Mékhitaristes bénédictins de Venise.

La sacrée Congrégation de la Propagande ayant en 1880 offert aux PP. Mékhitaristes les missions d'une partie de l'Arménie persane, deux religieux furent aussitôt désignés. L'un d'eux était le R. P. Sérapion Baronian, de Constantinople, âgé de trente-cinq ans. Nommé supérieur, le R. P. Sérapion fit construire à Savoura une église, une maison d'éducation et un asile pour les missionnaires. Leur zèle et leur abnégation attirèrent sur la mission les bénédictions du ciel. Peu de temps après leur installation, une partie des Arméniens dissidents de Malhasa, bourgade voisine, envoya une députation au P. Sérapion, lui déclarant qu'ils voulaient entrer dans le sein de l'Église et qu'ils consentaient à céder un de leurs temples pour la célébration des cérémonies du culte. Les Pères se rendirent à Malhasa, prirent possession de l'église, entendirent la confession des prosélytes et y fondèrent un collège, en y laissant un prêtre ordonné par le délégué apostolique, Mgr Thomas.

Exaspérés par le succès de l'œuvre de Dieu, les dissidents résolurent de se venger, et ils trouvèrent un misérable qui consentit à mettre à exécution leur infâme projet. Celui-ci se rendit d'abord à Malhasa pour y chercher sa victime ; ayant appris que le Père avait déjà quitté la bourgade, il vint le trouver à Savoura le 4 janvier vers dix heures du matin. Il demanda à par-

Digitized by Google

ler au superieur de la mission, lui déclara qu'il était sans aucunes ressources et qu'il se mourait de froid et de faim. Le P. Sérapion, toujours charitable et hospitalier, s'empressa d'allumer lui-même du feu et fit apporter par le domestique de quoi restaurer le pauvre homme. Vers trois heures, le misérable, après avoir dîné, prit congé du P. Sérapion; il reçut pour sa route les provisions nécessaires : du pain, du fromage et des fruits. Il était déjà dans la cour et allait s'éloigner, comme s'il n'avait pas le courage d'exécuter son horrible dessein, lorsque tout à coup il revint sur ses pas et dit au concierge qu'il voulait une dernière fois saluer et remercier le Père. Étant rentré dans la chambre du supérieur et feignant de lui baiser la main, il le saisit par sa barbe, lui enfonça un poignard dans la gorge et comme preuve de l'accomplissement de son atroce mission pour ceux qui l'en avaient chargé, il lui coupa l'oreille droite. Le Père eut à peine la force d'appeler au secours et lorsque son confrère se fut rendu auprès de lui, il l'embrassa à plusieurs reprises et il lui demanda l'absolution et l'extrême-onction. Les paroles sacramentelles ne furent pas plus tôt prononcées que le P. Sérapion rendit le dernier soupir.

Lorsque la nouvelle de ce forfait se fut répandue dans Savoura, la consternation fut générale ; ceux des habitants qui avaient conservé un peu de sang-froid, se mirent à la poursuite de l'assassin et de loin ils l'aperçurent qui se glissait dans une maison de Salmas, habitée par un Arménien connu comme un des ennemis les plus implacables du catholicisme. Celui-ci, ayant déjà eu le temps de mettre à l'abri le sicaire, repoussa l'inculpation avec impudence. Laissons à la justice humaine le soin de faire son devoir.

Les funérailles du P. Sérapion furent splendides. Les Pères Lazaristes de Khosrova, tout le clergé catholique indigène des différents rites et plus de trois mille fidèles y prirent part. On déposa le corps du missionnaire dans les caveaux des fils de Saint-Vincent de Paul à Khosrova.

(Missions catholiques.)

—

Sont décédés : Le 10 avril, à Easingwold (Yorkshire), le Rév. Père Dom *Cuthbert Murphy*, O. S. B. moine de Saint-Edmond de Douai, dans la 44me année de sa profession monastique.

—

Le 28 avril, à Gratz, le R. P. D. *Ambroise Pauler*, O. S. B. de l'abbaye de Saint-Paul en Carinthie (Autriche), directeur du collège bénédictin de Klagenfurt, dans la 78me année de son âge et la 44me de sa profession monastique.

—

Le 29 avril, au monastère de Sainte-Cécile de Solesmes, la Rde Mère *Dorothée Caroline Daniel*, O. S. B., dans la 55me année de son âge et la 17me de sa profession monastique.

—

Digitized by Google

Le 30 avril, à Bourges, au monastère des religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, la R^de Mère *Marie-Aimée de Jésus* (Louise Lafarge), O. S. B., dans la 69me année de son âge et la 46me de sa profession monastique.

—

Le 15 mai, à l'abbaye d'Emaüs à Prague (Bohême), le R. Père Dom *Cyrille Pasta*, O. S. B, dans la 28me année de son âge et la 8me de sa profession monastique. La mort de ce jeune moine sera vivement regrettée par tous ceux qui l'ont connu, soit au sein de notre congrégation, soit au collège de Saint-Anselme à Rome, où il fit une partie de ses études théologiques, et qui ont pu apprécier les grandes qualités de cœur et d'intelligence qui le distinguaient.

—

A l'abbaye de Sainte-Madeleine de Marseille, le R. P. Dom *Jean-Baptiste Garnier*. — Il naquit, le 21 octobre 1829, au Luc, dans le diocèse de Fréjus et entra à Solesmes en 1851. Profès en 1854, il fut ordonné prêtre en 1855. Mgr Pie lui confia alors les fonctions de vicaire dans l'église paroissiale et abbatiale de Saint-Martin de Ligugé, au diocèse de Poitiers, et il les exerça durant une douzaine d'années. Envoyé à l'abbaye de Sainte-Madeleine de Marseille en 1876, Dom Garnier se livra au saint ministère avec non moins de succès que de zèle, particulièrement dans la classe populaire dont il connaissait parfaitement le langage provençal. Poète ou plutôt *Félibre* bien avant le *Félibrige* qui fut la renaissance de la poésie du midi de la France, il s'associa à tous les partisans de ce vieil idiome et publia plusieurs pièces provençales, odes, sonnets et cantiques d'un vrai mérite et de beaucoup de verve. Sa dernière œuvre à laquelle il travaillait, déjà bien souffrant, est une *Pastorale* dans le genre ancien, mais où il a déployé un talent remarquable de mise en scène et de couleur locale, mêlé à des inspirations très heureuses qu'il puisa dans l'ancien et le nouveau testament. Il eut même la bonne fortune de trouver dans les bibliothèques d'Avignon et de Paris une règle de saint Benoît, traduite dans le provençal du XIIIe au XIVe siècle, qu'il a enrichie de notes philologiques et aussi historiques sur l'abbaye de Saint-Véran d'Avignon d'où elle sortait (1). Enfin il a laissé, en manuscrits, tout un recueil de sonnets et de cantiques sur les sites et les sanctuaires de la gracieuse Provence, ainsi que sur les principales fêtes de l'année chrétienne. On conserve précieusement à Marseille le souvenir de ces cantiques dans le pèlerinage provençal qu'il avait inauguré depuis deux années à l'élégante basilique de la Garde et où il sut attirer les *Félibres* de la contrée. Mgr Robert, évêque de Marseille, avait bien voulu présider le premier de ces pèlerinages provençaux, devenus depuis si populaires.

1. La « *Bibliographie des Bénédictins de France* » (Solesmes, 1889) a donné la liste de ses œuvres, p. 110-113.

Digitized by Google

L'ENCYCLIQUE

RERUM NOVARUM.

LA dernière livraison de la *Revue Bénédictine* était sous presse, lorsque parut l'Encyclique sur la condition des ouvriers. La soumission filiale en même temps que l'admiration nous font un devoir d'ouvrir nos colonnes par un hommage solennel rendu à cette exposition si éminemment digne du génie de Léon XIII et de l'autorité suprême du vicaire de JÉSUS-CHRIST.

L'*Encyclique est le commencement du XXe siècle*, disait naguère le *Pays*, journal parisien, en terminant un article consacré au document pontifical. Cette parole n'a rien d'exagéré. Elle témoigne à la fois de la haute valeur de ce monument et des vastes espérances qu'il fait concevoir.

C'est cette même pensée qui nous guidera dans cette courte étude. En parcourant rapidement l'Encyclique *Rerum novarum*, nous viserons à mettre en relief ce qu'elle contient d'élévation de doctrine et de germes de restauration sociale.

***

Dès le début du document pontifical le lecteur est frappé de la netteté avec laquelle le Saint-Père affirme, pose et circonscrit le problème. Il n'y a plus de doute permis à cet égard : la question sociale, que, hier encore, plus d'un conservateur trop optimiste croyait pouvoir nier, ou du moins regarder comme exagérée et d'un caractère plus politique qu'économique, cette question existe, elle s'impose, et si grave est l'enjeu que, sans un remède prompt et efficace, la civilisation elle-même se trouve menacée dans ses principes constitutifs. Léon XIII résume toute la question dans le titre et les deux premiers mots de son encyclique : c'est *la condition faite aux ouvriers (de conditione opificum) par l'économie sociale moderne (rerum novarum)*.

L'affirmation catégorique de l'existence d'une immense crise achèvera sans doute de dessiller ceux qui gardaient encore une illusion trop douce à leur inaction. Le cri de tous les catholiques sera désormais celui du Saint-Père lui-même : « Il faut, par des mesures

Digitized by Google

promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée. »

***

Étonné de ce vigoureux exorde, plus d'un lecteur peut-être aura été sur le point de se demander si Léon XIII n'allait pas recourir, dans une certaine mesure, aux remèdes préconisés par les socialistes pour combattre une situation qu'il flétrit avec eux et non moins qu'eux.

Comme s'il l'avait pressentie, le pape s'empresse de satisfaire cette curiosité légitime en réfutant aussitôt le socialisme dans une série de pages magistrales. Avec une vigueur et un enchaînement admirables, le docte pontife renverse l'utopie du collectivisme d'État. Il affirme et prouve longuement que la propriété privée, proscrite par ce système subversif, est de droit naturel. Fruit sacré du travail, elle est le bien le plus précieux du travailleur, elle répond à la condition de l'homme intelligent et prévoyant, elle est le ressort de l'activité des peuples, elle est corrélative du droit des familles. Aussi les lois divines et humaines ont-elles consacré à l'envi le droit de propriété foncière aussi bien que mobilière. Or, l'État vient après l'individu, après la famille. La soi-disant providence de l'État, dès qu'elle violente les droits des particuliers et des foyers, est une injuste tyrannie.

Dans cette démonstration serrée, signalons les considérations par lesquelles le Saint-Père fait ressortir que la propriété privée du sol sert en tout état de choses à l'entretien de la communauté, et que le travail entrepris pour améliorer un fonds de terre devient comme inséparable de celui-ci. Cette dernière considération est souveraine pour légitimer dans l'histoire les possessions monastiques, fruit sacré d'un labeur patient et parfois séculaire de défrichement et de colonisation.

Remarquons encore les paragraphes où Léon XIII proclame les droits de la famille antérieurs à ceux de l'État. « La société domestique, dit-il, a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher. » On ne saurait mieux dire. « Vouloir donc,

Digitized by Google

poursuit le Saint-Père, avec un accent solennel et ému, vouloir que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste.» Cette énergique sentence ne vise pas seulement les socialistes, elle frappe du même coup la statolâtrie néo-païenne du libéralisme contemporain.

Léon XIII termine cette partie de son encyclique en la résumant en ces mots : « Par tout ce que nous venons de dire, on comprend que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier, comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir ; contraire au droit naturel des individus, comme dénaturant les fonctions de l'État, et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. »

Est-ce à dire que Léon XIII condamne toute propriété collective ? Non assurément. La suite de l'Encyclique le montrera à l'évidence, lorsque le Saint-Père revendiquera pleine et entière la liberté d'association, laquelle ne peut être réelle sans le droit de posséder en commun. Même la propriété collective de l'État, si chère aux antiques Germains, dans une certaine mesure, n'est pas incompatible avec les droits des particuliers, des familles, des corporations. Par conséquent, estimer que les crises industrielles et les grèves trouveraient un remède efficace dans l'acquisition et l'administration par l'État des grandes usines et des carrières, ce ne serait pas aller à l'encontre des doctrines exposées dans l'encyclique *Rerum novarum*. Toutefois, plus on donne à l'État en cette matière, plus il importe d'affirmer les droits de la propriété privée et de les garantir. Ainsi, dans le tableau où Tacite dépeint le communisme des Germains, inhérent à leur condition nomade, beaucoup de traits nous les montrent respectueux de la propriété privée, de la famille et même des corporations guerrières.

Il importait d'ajouter ces remarques pour élargir les idées et mettre les esprits en garde contre une interprétation trop rigoureuse des doctrines exposées par Léon XIII dans la partie de l'encyclique qui réfute le socialisme.

***

Cette réfutation a déblayé la voie. L'utopie collectiviste rejetée, sur quels principes édifier la réforme sociale ? Ici nous entrons dans la partie positive du document pontifical.

Digitized by Google

La réponse du Saint-Père peut se résumer en trois mots. *L'Église, l'État, l'association libre*, voilà les trois forces qui soutiendront et mèneront à bonne fin ce laborieux édifice. Toute l'Encyclique, à partir d'ici, est le développement de cette synthèse.

Sans l'Église, dit Léon XIII, point de solution au problème social. Et pourquoi pas? Parce que l'Église seule enseigne sur les conditions terrestres une doctrine assez élevée pour satisfaire les intelligences; parce qu'elle seule exerce assez d'empire sur les volontés pour les ployer sous la volonté divine; parce qu'elle seule enfin produit assez d'œuvres charitables pour soulager les misères inhérentes à l'humanité déchue.

Cette triple proposition est développée dans une gradation magnifique. Ce n'est pas cette partie de l'Encyclique *Rerum novarum* que le journalisme politique a le plus remarquée. Elle suppose des âmes ouvertes aux horizons de la foi, de l'espérance et de l'amour chrétiens. Mais sur le peuple fidèle, riches ou pauvres, elle produira une impression profonde et salutaire. L'inégalité des conditions voulue par la Providence, dans une harmonieuse entente des deux classes de la société; puis, pour faciliter cet accord pacifique et même fraternel, les dogmes de la foi et de la morale catholique ; les obligations de justice que les ouvriers et les patrons ont les uns à l'égard des autres; la vanité de cette vie éphémère, les souffrances adoucies par la Croix du Fils de Dieu, le compte rigoureux que le riche aura à rendre de l'emploi de ses richesses, la responsabilité inséparable de tous les talents, l'excellence des biens moraux sur les biens matériels, la prédilection de JÉSUS-CHRIST pour les petits, et la fraternité universelle en lui ; quelle admirable synthèse ! quel code sublime de dogmes et de devoirs !

Et ces dogmes, ces devoirs, l'Église, douée par son fondateur d'une force morale et d'une fécondité de dévouement inconnnes avant elle, s'en va les inculquant au monde et les étalant dans l'éclosion magnifique de ses œuvres de charité. L'histoire atteste que si elle a converti le monde par l'ascendant de sa doctrine et lui a donné une prospérité matérielle que notre âge envie, elle a longtemps régné sur lui par la royauté maternelle de la bienfaisance.

A la lecture de ces belles pages le cœur chrétien se dilate. A la pensée que cette sublime exposition de la doctrine chrétienne et de la vertu civilisatrice, répandue dans tous les pays par l'organe de toutes les langues, a été lue, non seulement par tous les fils soumis du vicaire de JÉSUS-CHRIST, mais encore par des millions d'incrédules et de dissidents, on ne peut s'empêcher de bénir avec

Digitized by Google

effusion la Providence d'avoir ménagé à ces temps refroidis et sceptiques une apologie si profonde, si chaude et si éloquente de la sainte Église de Dieu.

Cependant, si la solution de la question sociale est impossible sans le concours de l'Église, ce n'est pas à dire que « pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains ».

Ces moyens quels sont-ils ? L'action de l'État et l'action de la liberté.

Ces deux points de l'Encyclique devaient nécessairement être les plus remarqués. Les récentes controverses entre les partisans des écoles anglaise, française, allemande et belge, les discussions parfois très vives auxquelles elles ont donné lieu dans un même pays, et jusqu'au sein des congrès catholiques, rendaient l'opinion anxieuse, ou plutôt impatiente de connaître le sentiment du Saint-Père sur le rôle de l'État dans la question ouvrière.

Ce sentiment est connu maintenant. Partisans de l'intervention de l'État et partisans de la liberté, tous ont pu voir dans une partie de l'Encyclique un reflet de leurs idées, et certes le Souverain Pontife a fait preuve non seulement d'une exquise charité, mais encore d'une rare pénétration de vues par la manière habile dont il a su concilier tous les intérêts avec tous les droits.

Ne recherchons donc pas ici quelle est au juste l'école dont le programme reçoit de l'Encyclique *Rerum novarum* une plus large consécration. Ces recherches sont délicates. Elles peuvent tendre à raviver des controverses auxquelles la parole du pape a pour but d'imposer silence. Du reste, ce que nous allons esquisser laissera assez voir le fond de notre pensée.

Le concours de l'État, tel que le préconise Léon XIII, est général et particulier.

En général, l'État doit veiller au bien-être moral et matériel de la communauté et surtout de la classe inférieure « en observant rigoureusement les lois de la justice *distributive* ». Le travail étant « la source unique d'où procède la richesse des nations », il faut que « l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société il leur en revienne une part convenable ». En outre, l'État doit se faire le protecteur de la communauté et des parties. « Si donc soit des intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés, ou simplement

Digitized by Google

menacés et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique. »

Que le lecteur remarque la condition apposée à cette immixtion de l'État dans les affaires particulières. La règle, c'est le libre jeu des droits de l'individu, de la famille, de la corporation. L'exception, et en cas de besoin seulement, c'est l'ingérence du pouvoir public. Cette ingérence particulière portera sur le respect de la moralité, de la religion, des forces physiques, des conditions particulières de la femme et de l'enfant. En tout cela la préoccupation constante de l'État doit être de faire respecter religieusement les droits où qu'ils se trouvent, de les assurer à tous les citoyens en prévenant ou en vengeant leur violation.

Ces principes posés, le Saint-Père descend à quelques applications particulières. L'État doit avant tout « mettre un frein aux excitations des meneurs, et protéger les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine ». Si notre législation belge s'était armée à temps contre ces provocations immorales, que de maux auraient été prévenus ! Léon XIII va plus loin : il n'hésite pas à proclamer « qu'il appartient au pouvoir public de porter un remède aux chômages voulus et concertés qu'on appelle les grèves, à raison du grand dommage qu'elles causent au commerce et aux intérêts généraux non moins qu'aux patrons et aux ouvriers eux-mêmes. »

En outre, l'État doit veiller à ce que les rapports entre ouvriers et patrons soient conformes aux exigences de la religion et de l'équité. Avant tout il veillera à ce que les intérêts moraux des travailleurs soient respectés, surtout par le repos dominical, intérêts d'ordre divin auxquels l'ouvrier lui-même ne peut pas renoncer. Quant aux intérêts physiques et corporels, l'État veillera à ce qu'il existe toujours une juste proportion entre la durée et la fatigue du travail. Plus ce dernier exige de dépense de forces, plus il faut de repos pour les refaire. Dans le même ordre d'idées, l'État préservera l'enfance contre un travail prématuré et la femme contre un travail incompatible avec l'honneur de son sexe ou avec ses devoirs d'épouse et de mère.

Ici se présente la question épineuse du minimum de salaire. La doctrine exposée par le Saint-Père sur ce point est digne de toute considération. Sans nier au salaire son caractère objectif, répondant à la valeur du travail accompli, Léon XIII fait ressortir ce que le salaire a aussi de subjectif, répondant aux besoins du travailleur. La pensée du Souverain Pontife n'est certes pas de faire

Digitized by Google

déterminer le salaire des ouvriers diversement d'après qu'ils ont une famille plus ou moins nombreuse à nourrir. Ce que le pape déclare c'est que, dans une bonne organisation du travail, un père de famille valide, intelligent et laborieux devrait pouvoir gagner sa vie et celle des siens. Et ce droit, encore une fois, est inhérent à la nature, à tel point que l'ouvrier qui y renonce par quelque contrat forcé, ne l'aliène point. Aussi l'État doit-il au besoin, le préserver d' « une violence contre laquelle la justice proteste ».

Mais le Saint-Père ajoute aussitôt cette remarque importante, qui montre une nouvelle fois combien il redoute l'arbitraire de l'ingérence officielle : « Mais, de peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent importunément, vu surtout la variété des circonstances, des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations des syndicats dont nous parlerons plus loin. » On le voit clairement, le secours et l'appui de l'État est le moyen extrême auquel il ne faut recourir que si la cause le réclame.

Certes ces déclarations en faveur du recours aux pouvoirs publics et du devoir de ces derniers sont très significatives, et suffisent amplement pour condamner à jamais le système de Manchester. Mais qu'il y a loin de là aux déclamations outrées de certains organes du protestantisme allemand ! Comment qualifier, par exemple, l'appréciation de la *Kreuzzeitung*, qui voit dans cette partie de l'Encyclique une rupture avec les traditions du moyen âge et une consécration tardive des principes de la Réforme, le règne de l'État mis à la place du règne de la charité ? Plusieurs passages du document pontifical appuient sur les éminents services rendus de tout temps et aujourd'hui encore par la bienfaisance catholique; l'Encyclique se termine par la revendication pleine et entière de la liberté corporative, si florissante au moyen âge ; et quant au rôle accordé à l'État dans la question ouvrière, subordonné au droit naturel des individus et des familles, il s'inspire des principes enseignés de tout temps par les Pères et les Docteurs de l'Église, par les Thomas d'Aquin comme par les Augustin (1).

Léon XIII termine cette partie de son Encyclique consacrée à l'intervention de l'État, par une condamnation expresse et énergique de l'abus des impôts. Si les pouvoirs publics veulent favoriser la prospérité matérielle de la classe ouvrière, ils doivent veiller « à ce

1. On peut consulter là-dessus l'intéressant article publié par le *Monde*.

Digitized by Google

que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts. » Avis au protestantisme encuirassé ; avis à la dispendieuse république française; avis à la mégalomane Italie, déshonorée, si elle pouvait l'être encore, par des charges si lourdes qu'elles provoquent partout les désastres financiers, la famine noire et l'émigration. Ici encore le pape se réclame de l'équité naturelle. « L'autorité publique agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers. » Ce paragraphe doit être salué comme une parole de haute bienfaisance.

Après avoir élevé la mission de l'État, le Saint-Père pouvait lui donner une leçon si dure à entendre. Il l'a fait en termes nets et énergiques. Le peuple lui en doit une immense reconnaissance.

***

Reste la partie de l'Encyclique dans laquelle Léon XIII développe ses vues sur l'action salutaire de la liberté pour conjurer la crise sociale. L'intervention de l'État est insuffisante. Elle est de sa nature plutôt négative et forcée. Il faut, pour combattre le socialisme et le paupérisme, ouvrir l'action spontanée et positive des intéressés eux-mêmes, les patrons et les travailleurs.

Les associations libres, les corporations ouvrières, voilà le plus solide rempart de la société menacée. Ces associations, ces corporations ont le droit de se constituer, et l'État, sauf des cas exceptionnels, n'a en aucune façon le pouvoir de les interdire. Cette revendication du droit d'association forme une des pages les plus énergiques du document pontifical. Avec un zèle tout apostolique, le pape profite de cette affirmation pour protester contre l'inique ostracisme dont plusieurs ordres religieux ont été l'objet de la part des États modernes et contre la dilapidation sacrilège des trésors amassés par la bienfaisance catholique.

Espérons que cette solennelle condamnation du *Kulturkampf* hâtera pour l'Allemagne l'heure de la pacification complète. Le magnanime empereur qui a donné à l'Encyclique une publicité officielle ne souffrira pas que sa politique trouve dans la parole du pape la moindre condamnation.

Mais quel esprit devra animer ces corporations ?

Bien différentes des associations de ce genre, fondées déjà presque partout en haine de la religion, les corporations chrétiennes devront inscrire en tête de leur programme les intérêts religieux et moraux de la population ouvrière ; en outre elles devront s'appliquer par un

Digitized by Google

heureux rapprochement des patrons avec les ouvriers à entourer la vie du travailleur de toutes les garanties propres à l'abriter contre la misère et à lui permettre de s'élever peu à peu à une condition meilleure (1).

L'organisation sera parfaite si elle trouve dans son sein les éléments conciliateurs, capables de conjurer les conflits et de faire respecter à la fois les droits des patrons et ceux des ouvriers.

Impossible que ces corporations fleurissent sans produire à bref délai les résultats les plus attrayants. Alors elles verront les victimes de la propagande socialiste, l'âme brisée, le corps exténué, secouer le joug humiliant qui leur pèse, et se jeter à bras ouverts dans leur sein toujours accueillant.

La corporation ouvrière, voilà donc,d'après Léon XIII, avec l'action de l'Église, le remède principal de la crise sociale.

Le créateur du *Gesellenverein* allemand, le fondateur des cercles ouvriers français, et, chez nous, ces vaillants doyens de nos gildes de métiers avaient pressenti ce que le pape vient de proclamer avec la souveraineté de sa parole. Désormais le mouvement corporatif prendra des proportions colossales. Dans notre patrie surtout, jadis, avec l'Italie, la terre classique où les libertés communales abritaient sous leurs fiers étendards les trésors de l'industrie et la gloire des arts, la corporation est appelée à devenir un instrument tout-puissant de réorganisation sociale. Déjà le branle est donné. Déjà d'admirables dévouements, des talents supérieurs se dépensent à l'apostolat des gildes. Le peuple y prend goût et se sent revivre. Pourquoi les législateurs catholiques, profitant de l'occasion propice que leur offre le mouvement revisionniste, ne consacreraient-ils pas par l'autorité des lois et peut-être par la collation de certains droits politiques, les corporations ouvrières, ces manifestations réelles et vitales du sentiment populaire, plus efficaces mille fois que ce droit de suffrage où la foule, séduite par des meneurs verbeux, se flatte de trouver une magique panacée ?

Quoi qu'il en soit de cette reconnaissance officielle ou de ces droits publics, dont le pape ne parle point dans son Encyclique, la corpo-

1. Le lecteur attentif n'aura pas de peine à reconnaître que le désir de Léon XIII est de voir la corporation s'organiser sur la base de l'entente fraternelle, familiale entre ouvriers et patrons. Pour être pleinement salutaire et durable l'œuvre de restauration ne doit pas s'inspirer de la défiance mais de la confiance. Les chefs nés de la corporation sont les patrons eux-mêmes, partout où ils comprennent leur mission. Plus l'Encyclique *Rerum novarum* a accentué les griefs de la classe indigente, plus il importe que les patrons chrétiens se mêlent au mouvement pour le maintenir dans les bornes de l'équité. Les devoirs des ouvriers ne sont pas moins sacrés que leurs droits.

Digitized by Google

ration ouvrière adaptée aux besoins de la société moderne, loin d'être un recul vers le passé, sera un élan vigoureux vers un âge nouveau, Il y a bientôt cinquante ans que Lacordaire, ce fils de son siècle, s'il en fut, flétrissait sous les voûtes de Notre-Dame la misère morale et matérielle où la Révolution a jeté le peuple. Depuis lors la crise a atteint le suprême degré d'acuité. La catastrophe imminente et effroyable, ou le remède énergique et prompt, telle est la grave alternative dans laquelle le centenaire de 89 a trouvé la société.

La catastrophe, c'est le terme où nous mène le socialisme. Le remède, c'est la route tracée au monde par la voix de Léon XIII. Que toutes les ressources, que tous les talents, que tous les dévoûments s'unissent dans un gigantesque effort, et notre siècle épuisé, orientant vers le salut celui qui le doit suivre, donnera un accent prophétique au début du document pontifical.

A l'œuvre donc, sans retard, avec une docilité et une confiance toutes filiales !

En dépit des agissements de l'impiété et de la révolution, la cause de la religion et de l'ordre est irrévocablement gagnée, si tous ceux qui l'ont à cœur s'inspirent sans défaillance des énergiques paroles de saint Grégoire le Grand, que Léon XIII applique avec un admirable à-propos à la situation présente : « Quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire ; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir dans le fond de son cœur ; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère, et l'exercice, et les fruits. »

Il doit être clos désormais le temps de l'insouciance, de la mollesse, de la jouissance et de l'égoïsme. L'heure est au sacrifice, à la lutte pour la vie. Si personne ne se soustrait au devoir de combattre, l'issue de l'action ne peut être douteuse. L'union fait la force, et la force assure la victoire.

Après Dieu, l'honneur du triomphe reviendra au pontife de l'Encyclique *Rerum novarum*, et rejaillira sur tous les soldats que sa parole aura rangés sous la bannière de la *restauration sociale, par l'action de l'Église et par le soutien combiné de l'État et de la liberté.*

D. L. J.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT

(SUITE.)

II. Monastère de Rouen.

Fondé en 1677.

APRÈS la communauté de Toul, transférée en 1812 à Saint-Nicolas-du-Port, celle de Rouen est la plus ancienne des maisons de l'Institut des Bénédictines du Saint-Sacrement encore subsistantes aujourd'hui, et qui furent fondées par la Mère Mechtilde elle-même.

De longs récits sur la fondation de ce monastère ont été publiés précédemment par M. Hervin et par Dom Paquelin, dans les ouvrages déjà cités, d'après les *Mémoires* de la Mère Monique des Anges, l'une des fondatrices de la maison. Nous n'aurons ici qu'à les abréger tout en les complétant de nouveaux détails reçus directement du monastère dont nous nous occupons.

L'Institut des Bénédictines du Saint-Sacrement n'avait encore que quelques années d'existence, que l'on faisait déjà des démarches pressantes auprès de la Mère Mechtilde pour en obtenir une maison dans la capitale de la Normandie.

La pieuse comtesse de Châteauvieux, insigne bienfaitrice de l'Institut et coopératrice dévouée de la Mère Mechtilde, s'était offerte comme fondatrice de cette communauté. Elle obtint à cet effet, des lettres patentes dès l'an 1663 ; mais une légère difficulté étant survenue, elle se retira, et les choses en restèrent là. Comme la comtesse éprouvait quelques peines dans d'autres fondations, la Mère Mechtilde disait agréablement : « Ces tracasseries sont une pénitence que le bon Dieu envoie à notre bonne comtesse pour nous avoir fait manquer la fondation de Rouen. »

La comtesse de Châteauvieux mourut en 1674. Deux ans après, en janvier 1676, la Mère Mechtilde, qui s'était plainte à Dieu plusieurs fois de ne rien connaître sur l'état de son âme, la vit en songe. Ce songe, elle le raconte en ces termes : « J'ai vu ma comtesse. Elle m'a paru d'un visage assez tranquille, mais comme si elle n'était pas

Digitized by Google

pleinement satisfaite. Cela m'a fait douter si elle jouissait de Dieu, et m'a fait lui dire : — Ma comtesse, souffrez-vous ? êtes-vous dans le repos ? Elle m'a répondu assez froidement : — Je n'ai pas ordre de vous déclarer les secrets jugements de Dieu, mais je viens vous dire que vous vous hâtiez de faire ce que vous deviez avoir fait depuis treize ans... Hâtez-vous, mais hâtez-vous, m'a-t-elle répété deux ou trois fois ; et en même temps elle disparut. »

Cependant, comme la Mère Mechtilde n'entreprenait rien d'après ces sortes de visions, de peur qu'il n'y eût illusion, elle attendit. Quelques semaines après, Madame Colbert, religieuse de l'ordre de saint Benoît, nommée au prieuré de Saint-Louis à Rouen, et désireuse de transférer sa communauté dans un autre quartier de la ville, fit offrir son monastère à la Mère Mechtilde pour la somme de dix mille écus. Le marché fut conclu, peut-être un peu hâtivement et avec une trop aveugle confiance dans la compétence des personnes de Rouen qui s'étaient occupées des négociations. En effet, à peine les quatre premières religieuses de la fondation, envoyées de Paris le 10 août 1676 par la Mère Mechtilde, furent-elles arrivées à Rouen, qu'elles s'aperçurent que la maison était inhabitable et ne pouvait être hantée, comme disent les *Mémoires*, que par les rats et les souris dont elle était d'ailleurs fort bien garnie.

Peu de temps après, la Mère Mechtilde vint elle-même à Rouen. Sa réputation l'y avait devancée : elle entra dans la ville au milieu des acclamations du peuple, qui criait : « Voici les *bénites* du Seigneur, qu'elles soient les bien-venues ! » Quand elle eut vu que la maison achetée menaçait ruine de toutes parts, elle se détermina à en louer une autre, rue des Arcins. Obligée de retourner à Paris aussitôt, elle conduisit en octobre 1677 quatre nouvelles religieuses à la maison de Rouen.

Un mois plus tard, tout étant disposé, le 1er novembre 1677, le monastère des Bénédictines de Rouen fut solennellement ouvert par l'autorité diocésaine et le Saint-Sacrement fut exposé pour la première fois dans sa modeste chapelle. L'adoration perpétuelle y commença aussitôt. Mais, le monastère étant dédié à la sainte Mère de Dieu, la vénérable Mère Mechtilde attendit au jour de l'Immaculée Conception pour dresser l'acte de fondation, et faire la cérémonie qui est d'usage dans tous les monastères de l'Institut, pour reconnaître la sainte Vierge comme unique et perpétuelle abbesse.

Quelques jours après, saisie de l'esprit de prophétie au milieu du chapitre, la Mère Mechtilde prédit à ses filles que ce monastère de

Digitized by Google

Rouen serait un jour très florissant devant Dieu et devant les hommes : « Le bien que vous y ferez, dit-elle, durera jusqu'à la fin des siècles. »

Son âme ardente avait souvent des élans d'amour qu'elle ne pouvait comprimer. Le jour de l'Épiphanie de cette même année, elle disait à toutes celles qu'elle rencontrait : « Nous avons vu son étoile, et nous sommes venues pour l'adorer. » Une de ses religieuses l'ayant priée d'expliquer ces paroles, elle lui répondit : « L'inspiration que j'ai eue de venir adorer et de faire adorer Notre Seigneur en cette ville, a été mon étoile, et je l'ai suivie ! »

Le monastère de Rouen eut à subir des épreuves très pénibles et très longues. Nous les mentionnons surtout parce qu'elles furent un moyen puissant pour attacher la vénérable Mère à cette maison. Elle l'aima comme l'enfant de sa douleur et la visita souvent. Après un dernier séjour assez long qu'elle y fit, comme elle retournait à Paris, ses filles voulurent qu'avant son départ elle acceptât de rester prieure du monastère qui fut dès lors, pendant plusieurs années, gouverné immédiatement par une sous-prieure.

Au milieu des tribulations qu'elles enduraient, les moniales du Saint-Sacrement de Rouen soutenaient l'observance et s'acquittaient des devoirs de leur état avec autant de ferveur que si elles eussent été en paix, et malgré les infirmités que leur occasionnait le manque d'air dans l'étroit logement où elles étaient renfermées. Elles conjuraient le Seigneur d'éclairer et de convertir leurs persécuteurs. C'est ainsi qu'elles se vengaient. Souvent le ciel se montra favorable à leurs vœux. Un trait surtout, aussi authentique qu'extraordinaire, va le montrer.

Le 25 juin 1683, un orage si épouvantable se déchaîna sur Rouen, que cette grande ville pensa être ensevelie sous ses ruines. Le tonnerre grondait sans relâche, la tempête faisait fureur, et une grêle comparable à une pluie de pierres, tellement les grelons étaient énormes, portait l'alarme dans tous les cœurs, laissant à peine aux habitants un abri sûr dans les maisons les plus solides. Mais bientôt un tremblement de terre vint mettre le comble à la panique ; les secousses se succédaient fortes et nombreuses. La foule éperdue se précipitait dans les rues et sur les places publiques, au risque d'y trouver la mort que l'on fuyait. Grand nombre d'habitants de Rouen accoururent au monastère du Saint-Sacrement. Frappant à la porte avec violence, ils s'écriaient : « Ouvrez-nous, ouvrez-nous, nous voulons mourir avec vous aux pieds du Seigneur ! » L'oratoire ne pouvant

Digitized by Google

contenir que peu de personnes, le plus grand nombre se réfugia dans les maisons environnantes, s'unissant à leurs supplications. De leur côté, les filles du Saint-Sacrement, prosternées dans le sanctuaire, renouvelaient leur vœu de victime, et se dévouaient à la mort pour ce peuple consterné. Dans un danger si extrême, elles crurent qu'il leur serait permis de faire exposer le Très-Saint-Sacremet. A peine le chapelain en eut-il donné la bénédiction, que l'ouragan cessa, l'air devint pur, et le ciel serein.

Ce fait, publié à l'instant par toute la ville, eût dû mettre fin aux persécutions qu'éprouvait depuis longtemps cette communauté. Ce ne fut toutefois que trois mois après qu'elle commença à entrevoir le terme de ses maux. Les religieuses trouvèrent le moyen de faire l'acquisition d'une maison convenable; mais dès qu'on l'eut appris, à Rouen, il s'éleva une grande rumeur contre l'Institut, et plus de six mois s'écoulèrent encore sans qu'on pût en prendre possession.

Enfin, le 26 juin 1684, se fit solennellement la translation des moniales du Saint-Sacrement, dans leur nouvelle maison, rue Morant, appelée jusque-là le château de Mathan. Leur piété et leur ferveur leur attirèrent dans la suite la sympathie des personnes qui leur avaient été le plus opposées.

Cinquante ans plus tard, un accident vint compromettre l'existence de la communauté de Rouen. Le 18 février 1738, le monastère fut incendié ; le 24 juillet suivant, un arrêt du conseil fit défense d'y recevoir dorénavant des novices à la profession : c'était un arrêt de mort prononcé sur la maison.

Pendant plus de vingt ans, le monastère demeura dans cette triste situation. Longtemps on avait désespéré de le voir se relever de ses ruines, vu la modicité de ses revenus ; mais la charité des fidèles en permit enfin la restauration.

Le relèvement matériel et moral de la maison eut lieu en 1761. Les constructions achevées, Mgr de la Rochefoucault, archevêque de Rouen, obtint, le 18 mars de cette même année, la révocation de l'arrêt de 1738. Dès le 9 avril suivant, le couvent de la rue St-Louis à Paris, dit depuis de Sainte-Geneviève, céda au monastère de Rouen deux religieuses professes, une novice et deux postulantes. L'une des professes était la Révérende Mère de Langlade, dite de Saint-Louis, destinée à être prieure et restauratrice de cette maison. Cinq jours après leur arrivée, le 14 avril, le Prélat susdit bénit leur église et y chanta la messe après y avoir exposé de nouveau le Très-Saint-Sacrement. Le 11 mai suivant, il reçut lui-même la profes-

Digitized by Google

sion de la novice venue de Paris. Celle-ci fut appelée dans la suite à remplacer comme prieure la vénérée Mère qui l'avait amenée à Rouen ; mais elle ne resta que deux ans dans cette charge, et mourut le 24 janvier 1779, âgée de trente-huit ans seulement.

Le cardinal de la Rochefoucault, qui ne cessait de témoigner à cette maison la bienveillance la plus paternelle, voulant en faire une fondation plus stable, y appliqua les biens meubles et immeubles des religieuses Dominicaines du Sang Précieux, établies dans le faubourg Cauchoise de cette ville ; cette communauté s'éteignait faute de sujets. C'est pour cette raison qu'il transféra la fête principale des Dominicaines chez les Bénédictines du Saint-Sacrement, sous son ancien titre de fête du Sang précieux de Notre-Seigneur; cette fête se célébrait le vendredi de *Quasimodo*.

Pendant la Révolution de 1793, les moniales de Rouen furent obligées comme toutes les religieuses de France, de quitter l'habit monastique. Mais elles eurent l'insigne et rare bonheur de pouvoir rester réunies dans leur monastère, et d'y continuer, sans la moindre interruption, l'adoration du jour et de la nuit. C'est pendant cette terrible période de troubles qu'une des plus ferventes religieuses de la maison, Mme Vautier, dite sœur de Sainte-Rosalie, composa plusieurs ouvrages de piété propres aux filles du Saint-Sacrement. Ces écrits, qui respirent la plus tendre piété, témoignent d'une connaissance approfondie des auteurs ascétiques en même temps que des obligations particulières de l'Institut. Plusieurs communautés des Bénédictines du Saint-Sacrement s'en servent encore avec fruit. Ces ouvrages sont, entre autres : l'*Humble adoratrice*, contenant une conduite pour la réparation, et une *Retraite pour la rénovation des vœux*.

Lorsqu'en 1802 la liberté fut rendue à l'Église par le concordat, les religieuses de Rouen se trouvèrent prêtes à rétablir le culte public dans leur chapelle, et elles le firent sans différer.

Depuis cette époque, la communauté de Rouen n'a fait que se développer et poursuivre avec ferveur sa sublime mission de réparation et d'amour. Plusieurs de ses moniales ont contribué à la fondation de nouveaux monastères de l'Institut de la Mère Mechtilde, ou à leur agrégation. Jamais cette maison ne s'est adjoint d'école ni de pensionnat ; ses heureuses habitantes restent tout entières à leur belle vie de contemplation.

Digitized by Google

III. Monastère de PARIS (rue Tournefort), dit de SAINTE-GENEVIÈVE.

Fondé en 1684. — Rétabli en 1802.

Ce monastère doit également l'existence à la vénérable Mère Mechtilde du Saint-Sacrement. Il fut la sixième fondation de la pieuse fondatrice de l'Institut, et suit, dans l'ordre chronologique, celle de Rouen.

Pour faire connaître les premières origines de cette famille monastique, il faut remonter jusqu'en 1674. La Mère Mechtilde voulant faire une fondation à Dreux, demanda à la Prieure de Toul de lui envoyer des moniales à cet effet. Cinq religieuses vinrent donc rejoindre la Mère fondatrice à Paris. Mais au moment où elles se disposaient à partir pour Dreux, on apprit que les conditions imposées à cette fondation étaient inacceptables, et l'entreprise fut abandonnée.

Au moment où les moniales de Toul se disposaient à reprendre le chemin de leur monastère, les événements politiques qui agitèrent la Lorraine à cette époque poussèrent l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, à les retenir ; il les engagea à s'établir à Paris même pour y former un refuge du monastère de Toul. Une maison leur fut louée, rue Monsieur, et comme leur nombre ne suffisait pas pour l'adoration perpétuelle, cinq nouvelles religieuses leur furent envoyées de Toul. A leur tête fut placée la Mère Bernardine de la Conception, ancienne moniale de Rambervillers, qui avait été la prieure de la Mère Mechtilde.

A peine fondée,cette maison fut sur le point d'être anéantie ; mais le danger qu'elle courut fut le point de départ de son accroissement et de sa stabilité. Vers l'an 1680, le roi, mécontent de la multitude d'hospices ou refuges que renfermait Paris, ordonna à l'archevêque de les fermer tous. Celui-ci obéit, mais il épargna celui des Bénédictines du St-Sacrement, et le roi, loin de se montrer mécontent de cette exception, dit à l'archevêque qu'il avait secondé ses vues en l'épargnant et voulut même qu'il fût élevé au rang de monastère proprement dit, promettant de donner les lettres patentes nécessaires.

Cependant, les bonnes sœurs eurent beaucoup de peine à se procurer un local convenable. Ce ne fut qu'en 1684, et après avoir occupé une seconde maison louée, rue Saint-Marc, qu'elles parvinrent à s'établir d'une manière stable à l'hôtel de Turenne, dans la rue Saint-Louis.

Digitized by Google

La Mère Mechtilde, en entrant dans la salle, où, avant la conversion de Turenne, on avait tenu le prêche, s'était sentie fortement inspirée d'en faire une église. Dans le transport qui la saisit elle s'écria : « Je m'arrêterai en ce lieu et n'en désisterai point. » Après bien des difficultés le marché fut conclu ; on fit le chœur des religieuses dans la salle du prêche, et la statue de la T.- Ste Vierge fut placée à l'endroit où avait été la chaire du ministre protestant.Cette statue est celle qui se trouve actuellement dans le chœur du monastère de la rue Tournefort.

L'adoration perpétuelle fut commencée le 21 septembre 1685, dans une chapelle que le cardinal de Bouillon avait fait construire, et qui servit d'église à nos Sœurs jusqu'à ce que leur église eut pu être construite, ce qui eût lieu quelques années plus tard. Cette église, érigée sous le vocable de St-Joseph, avait six cloches. Elle ne fut point détruite à la Révolution ; agrandie et embellie après la tourmente, elle est connue aujourd'hui sous le nom de St-Denis du Saint-Sacrement.

Ainsi fut fondée la seconde maison de l'Institut à Paris; elle avait mis dix ans à s'établir définitivement. La première, établie rue Cassette dès 1658, comme toute première maison de l'Institut, sombra à la Révolution et ne put réussir à se rétablir dans la suite.

La Mère Mechtilde chérissait tout particulièrement ce petit troupeau de la rue St-Louis, qu'elle avait formé elle-même. Elle appelait cette maison « un petit Bethléem en lequel Dieu mettait ses complaisances ».

Ce monastère conserva dans toute sa pureté l'esprit de la vénérée fondatrice. Nous en trouvons la preuve dans les recours fréquents adressés à cette maison par les autres monastères de l'Institut. Citons quelques faits.

En 1702, la reine de Pologne, qui avait été intimement liée avec la Mère Mechtilde, s'adressa à la maison de la rue Saint-Louis pour faire à Rome une fondation de l'Institut. Le Pape Clément XI l'avait approuvée dans ce dessein et lui avait promis son aide. Il combla de prévenances et de bontés les religieuses envoyées à Rome ; tout semblait promettre un prompt succès, mais des difficultés survinrent, et la fondation avorta. Les religieuses revinrent à Paris six ans après.

En 1705, le monastère de la Sainte-Trinité de Bayeux, fondé peu d'années avant les Bénédictines du Saint-Sacrement, et agrégé à l'Institut par la Mère Mechtilde, en 1701, demanda une prieure

Digitized by Google

au monastère de la rue Saint-Louis, et obtint en cette qualité la Mère Antoinette du Saint-Sacrement, fervente religieuse formée par la Mère Mechtilde.

Enfin, deux religieuses furent appelées de cette maison à Rouen, en 1761, comme nous l'avons vu plus haut, pour entreprendre le rétablissement de cette communauté. D'ici étaient parties également des religieuses pour la Pologne, lors de la fondation de Varsovie, en 1687.

Toujours fidèles à leur sublime vocation, ces saintes filles de saint Benoît purent affronter sans crainte la terrible tempête de 1789. Par l'effet d'une protection toute providentielle, elles purent demeurer réunies, au sein de Paris, jusqu'en 1792. Comme les insurgés se préparaient un jour à faire irruption dans le monastère de la rue St-Louis, une bonne sœur converse prend entre ses bras une statue de la sainte Vierge et se dirigeant vers la porte à laquelle frappaient les ennemis, elle s'écrie avec force : « Ma bonne Mère, gardez votre maison. » Et aussitôt les insurgés se dispersent sans entrer.

Un autre jour que les chefs de l'émeute commandaient d'envahir le monastère, les sœurs entendirent les insurgés répondre qu'ils attendraient que le Saint-Sacrement fût renfermé, car c'était un jeudi, jour de salut. Mais, cette fois encore, ils se bornèrent à des menaces.

Ce fut le 25 août 1792, qu'après s'être vu déposséder de tout ce qu'elles avaient de plus précieux, les Dames Bénédictines de la rue Saint-Louis reçurent l'ordre d'évacuer leur cher monastère. Elles étaient vingt-quatre.

Avant de se disperser, elles firent ensemble le vœu de célébrer solennellement chaque année la fête du Sacré-Cœur de Marie, si cette bonne Mère leur obtenait la grâce de se trouver réunies un jour en communauté. Leur pieux désir ayant été exaucé, ce vœu fut toujours fidèlement observé jusqu'à nos jours.

Les pauvres filles de saint Benoît, chassées de chez elles, formèrent en se séparant de petits groupes et se retirèrent dans leurs familles ; elles menèrent, durant la tourmente, autant qu'il leur fut possible, la vie retirée et contemplative du cloître.

Ainsi se passèrent les années de la Terreur. A la première éclaircie, elles cherchèrent à se réunir. Ayant appris que les Bénédictines du Saint-Sacrement de Rouen avaient repris la vie commune, elles demandèrent au vicaire-général de Paris, l'autorisation d'aller s'incorporer à cette communauté. Celui-ci leur répondit : « Pour-

Digitized by Google

quoi ne feriez-vous pas à Paris ce que vos sœurs ont fait à Rouen ? « Elles objectèrent leur dénûment, leur petit nombre, mais l'autorité persista dans son sentiment, et en vraies filles de saint Benoît, toujours prêtes à l'obéissance, elles se rangèrent à son avis, et s'efforcèrent dès lors d'opérer leur réunion dans Paris même. Elle eut lieu le 2 octobre 1802, dans une maison louée. Plusieurs religieuses de la rue Cassette s'unirent à elles, ainsi que des professes de Montmartre, de Conflans, et de Saint-Paul de Nancy.

En 1806 elles réussirent enfin à se rétablir définitivement, mais non pas dans leur ancien monastère. Soutenues par de généreux bienfaiteurs, parmi lesquels on cite Madame la comtesse de Choiseul, elles firent l'acquisition du couvent de Sainte-Aure, situé dans la rue Sainte-Geneviève. Elles ne purent s'y installer qu'en avril 1809 ; elles étaient alors 22 moniales, 9 converses, quelques agrégées et une postulante. Quelques-unes des anciennes religieuses de Sainte-Aure, qui suivaient la règle de Saint-Colomban, demeurèrent avec elles jusqu'à leur mort.

En 1814 il y eut un essai de rétablissement de la maison de la rue Cassette, la première de l'Institut, et le monastère de la rue Sainte-Geneviève, nommée actuellement rue Tournefort, contribua de tout son pouvoir à cette entreprise, mais elle ne put aboutir.

En 1830, la T.-Ste Vierge couvrit de sa protection toute spéciale le monastère de la rue Tournefort; en effet, pendant les troubles de juillet, il fut entièrement préservé de l'envahissement, des visites domiciliaires et autres maux qui vinrent fondre sur la plupart des communautés religieuses de Paris.

Mais lors des événements de 1870, la communauté de la rue Tournefort eut à traverser de rudes épreuves ; il fallut quitter Paris et se réfugier à Bayeux, chez les Bénédictines du Saint-Sacrement, et à Liza près de Pau dans une propriété où les religieuses du Temple (rue de Monsieur) leur avaient offert l'hospitalité.

Après la Commune les bonnes religieuses dispersées revinrent à Paris. Laissons la parole à l'une d'elles pour nous retracer l'état dans lequel elles trouvèrent leur bien-aimé monastère :

« Après les terribles événements du siège et de la Commune nous revînmes à Paris; mais dans quel état nous trouvâmes notre maison! Ces malheureux communards, qui s'en étaient emparés, y avaient fait des dégâts horribles, brisé grand nombre de statues, de crucifix, etc. Lorsque les Versaillais arrivèrent à Paris, ils

Digitized by Google

poursuivirent les envahisseurs de notre monastère ; le combat s'étant engagé dans la maison, il y eut tant de sang versé que les escaliers, les classes, les dortoirs en étaient rougis.

« Après notre retour, nous fîmes pendant longtemps des réparations et des amendes honorables dans tout le monastère, qui avait été le théâtre de grandes profanations et de crimes horribles.

« Malgré tout cela, saint Joseph, auquel nous avions confié la garde de notre chère solitude, nous avait cependant exaucées, car si les communards avaient eu le temps d'exécuter leurs projets de ruine et d'incendie, nous n'eussions pas retrouvé notre maison. C'est en reconnaissance d'un si grand bienfait, que tous les mercredis de l'année nous faisons tour à tour la sainte communion en l'honneur de saint Joseph et que nous avons adopté la dévotion de son culte perpétuel. »

Faisons enfin mention en terminant cette notice, de la consécration solennelle de ce monastère, au Sacré Cœur de JÉSUS, qui fut faite le 23 octobre 1876; depuis lors on la renouvelle tous les premiers vendredis du mois. « Cette consécration, nous écrivent les moniales, nous procura beaucoup de grâces spirituelles et temporelles, et nous attira une protection visible de notre glorieux Père saint Benoît, avec un désir plus vif de pratiquer généreusement et de mieux en mieux sa sainte règle. »

En 1880, la communauté de la rue Tournefort se composait de 22 moniales, 2 novices, 5 postulantes, 10 converses, 2 oblates et de 3 tourrières. Leur pensionnat comptait 22 élèves.

(A continuer.) D. G. v. C.

Digitized by Google

UNE BIOGRAPHIE DE L'ÉVÊQUE NOTGER AU XIIe SIÈCLE

MONSIEUR le professeur Kurth, de l'Université de Liége, a récemment publié dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire* (4e série, t. XVII, n. 4, p. 365-422), une intéressante notice sur une biographie de l'évêque Notger écrite au XIIe siècle. En donnant le texte de ce vénérable et précieux document, l'éditeur n'entend pas donner de l'inédit; la pièce est ancienne, très connue, puisqu'elle se trouve dans la chronique de Gilles d'Orval, mais elle n'a pas été assez remarquée. Loin d'être le produit du crédule chroniqueur du XIIIe siècle, le *Vita Notgeri* est une biographie du meilleur aloi. L'auteur est, à n'en pas douter, un Liégeois, qui écrit à un point de vue liégeois. « L'auteur, dit M. Kurth, semble connaître assez bien toute l'histoire de Notger comme évêque de Liége, il ne sait rien sur la partie de sa vie qui est antérieure à son arrivée dans cette ville, sinon qu'il était Souabe d'origine, ce qu'Anselme avait déjà dit. Il ne connaît pas mieux la partie de la carrière épiscopale de Notger qui s'est écoulée en dehors de son diocèse, au service de l'empereur, il n'a là-dessus que des phrases générales » (p. 372).

L'auteur connaît parfaitement la topographie de Liége, l'histoire et la décoration de ses édifices, il parle en connaisseur de diverses localités de la principauté, mentionne la bibliothèque de Lobbes, a visité l'abbaye de Saint-Bavon de Gand, et semble avoir vu le monastère de Jülich dont il mentionne des privilèges écrits sur papyrus. Quant à voir en lui un voyageur, un fureteur, un érudit, et, à propos d'une remarque sur le style de la vie de saint Landoald par Notger, un critique littéraire, nous pensons que ces indices sont trop innocents par eux-mêmes pour faire honneur de ces qualités à notre biographe anonyme. Il est toutefois certain qu'il n'est pas contemporain de Notger. Pour composer son écrit il a interrogé les anciens monuments écrits, notamment *versus aliquos antiquitatis excerptos... in antiquis libris;* il écrivit avant la destruction de la cathédrale de Saint-Lambert bâtie par Notger. La date de la composition de cette biographie flotte donc incertaine entre 1007, date de la mort de Notger, et 1185, date de l'incendie qui détruisit la cathédrale.

Serait-il possible d'arriver à préciser la personnalité de l'auteur? M. le professeur Kurth l'a cru un instant, et nous tenant pendant

Digitized by Google

quelques pages sous le charme de sa conjecture, il nous laissait entrevoir derrière le voile de l'anonyme la figure du prieur Hugues de Lobbes, auteur d'un opuscule intitulé *Fundatio monasterii Lobiensis* qui vivait vers 1150. La mention toute particulière de la bibliothèque Lobbes, les renseignements précis de l'anonyme sur les travaux de Notger dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la nomination d'un abbé à Lobbes même, le fait que le moine Hugues rappelle, dans son opuscule comme l'anonyme dans le *Vita Notgeri*, son passage à Saint-Bavon à Gand, enfin cette circonstance que Hugues, de même que l'anonyme déclare que Notre-Dame est la patronne première de l'église cathédrale de Saint-Lambert, toutes ces circonstances avaient amené M. Kurth à supposer que Hugues de Lobbes pouvait être l'auteur de la vie de Notger. La conséquence en était que ce moine était liégeois et qu'il avait eu des rapports plus intimes avec l'église de Saint-Jean dont il est parlé d'une manière toute particulière dans cette vie. Malheureusement « une comparaison attentive des écrits de ces deux auteurs montre chez celui qui a écrit le *Vita Notgeri* un style antithétique et visant à l'effet assez différent du Frère Hugues ». Le charme de la conjecture était rompu. Force nous est donc de battre de nouveau la campagne à la recherche de notre anonyme.

La lecture de la dissertation de M. Kurth me fit penser à l'abbé Thierry de Saint-Trond, écrivain assez connu de la fin du XIe siècle. Lui aussi avait pu visiter Saint-Bavon de Gand lors de son séjour à l'abbaye de Mont-Blandain (1082-1099); Lobbes et Gembloux devaient être connus de lui aussi bien que Liége, et sa qualité d'auteur de plusieurs biographies permettait de supposer que son activité s'était peut-être également exercée sur la vie de Notger. Mais le style de ces biographies est très différent de celui du *Vita Notgeri*, et, bien qu'il soit possible d'y retrouver certaines constructions assez ressemblantes, rien n'est plus éloigné de la sobriété et de la précision du *Vita Notgeri* que les amplifications littéraires de l'abbé Thierry.

Toutefois, pour préciser la personnalité de notre auteur anonyme, est-il absolument requis qu'on doive lui substituer un écrivain connu, dont on puisse certifier la présence à Saint-Bavon de Gand ? Au XIIe siècle, il ne fallait pas être un Bougainville pour aller de Liége à Gand, et, quant à parler de Notre-Dame comme patronne principale de la cathédrale de Liége, il suffisait d'adopter le langage de la tradition et des chartes.

Digitized by Google

Le champ restant libre aux conjectures, je vais en aventurer une autre à laquelle peut-être on ne s'attendra guère, et mettre en avant le nom d'un liégeois, fort bien connu comme théologien, mais oublié comme historien, et ce pour le simple motif que son ouvrage historique reste introuvable jusqu'ici, Alger, chanoine de Liége, mort sous l'habit bénédictin à Cluny dans la première moitié du XIIe siècle. Le célèbre théologien, après avoir occupé la charge d'écolâtre à l'église de Saint-Barthélemy, devint en 1101 secrétaire de l'évêque et remplit cette importante fonction pendant vingt ans. Il connaissait donc bien Liége, avait eu maintes occasions de faire des voyages dans le diocèse et les pays environnants, de voir les diplômes des monastères, même d'examiner leurs archives. Or son contemporain, le chanoine Nicolas de Liége, l'auteur d'une notice biographique sur Alger a écrit à son sujet ces lignes trop souvent négligées : « *Antiquam dignitatem Ecclesiæ relatione et scriptis majorum adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam ad subsidium memoriæ scriptam posteritati reliquerit, ac quorumdam clericorum seditionibus qui novis rebus student, aliquando labefactaretur, aut veniret in dubium, quod propter communis concordiæ bonum ad majoris ecclesiæ spectat privilegium* (1). »

L'ouvrage d'Alger existait-il encore du temps de Gilles d'Orval? Le chroniqueur du XIIIe siècle en aurait-il intercalé des fragments dans sa vaste compilation? Nous l'ignorons, mais le fait n'est pas impossible. Peut-être y aurait-il lieu de supposer que le *Vita Notgeri* pourrait en être un fragment. Quoi qu'il en soit le *Vita Notgeri* n'est pas une de ces biographies si communes au XIIe siècle ; elle est l'œuvre, non d'un amplificateur littéraire, mais d'un annotateur consciencieux, qui recueille soigneusement ses documents, groupe les détails d'après un but bien déterminé et dans un ordre très méthodique.

La valeur de cette vie est, comme le dit M. Kurth, fort grande. « Écartant toutes les données légendaires ou incertaines, il ne puise qu'aux sources les plus pures, telles qu'écrits de la main de Notger ou rédigés sous son inspiration, diplômes émanant de lui ou parlant de ses actes, monuments archéologiques, écrits des contemporains, souvenirs conservés de lui dans les milieux où sa mémoire était restée vivante, spécialement dans les églises qu'il avait fondées. Il a, d'autre part, évité de faire une compilation : son œuvre a un cachet très personnel et vraiment original, car il s'est gardé de redire ce

1. Mabillon. *Vet. Anal.* 1723, p. 129; *P. L*, t. 180, 737.

Digitized by Google

qui avait déjà été publié avant lui. Étant, comme il le fut, au courant de l'histoire de Liége et particulièrement de son héros, il a certainement connu la chronique d'Anselme : or, contrairement à l'usage de la plupart des chroniqueurs, il évite de reproduire ce qu'il y trouve : il la suppose connue de ses lecteurs, et ne nous apprend que des choses laissées dans l'ombre par son prédécesseur. Sans doute, il n'a pu éviter entièrement de se rencontrer avec lui, notamment dans le récit des fondations d'églises ; mais, même là, on voit éclater la sollicitude qu'il met à le compléter, et à ne pas le répéter » (p. 378). Un seul document fait exception, c'est un panégyrique en vers de Notger, ancien et inédit, et auquel pour ce motif, l'auteur a fait de larges emprunts.

Pour ma part, je crois que c'est à Liége même, dans le milieu où ont vécu Alger et Nicolas, qu'il faut chercher l'auteur de la vie de Notger, si bien renseigné sur le passé de Liége, sur les développements successifs de ses églises, sur les travaux de Notger dans la principauté, sur l'état dans lequel il laissa ces églises, sur son intervention à Lobbes et à Gembloux. Certes Alger était bien à même de posséder ces renseignements, et nul doute que le célèbre théologien n'a écrit d'autre histoire de Liége qu'une histoire méthodique des origines et des développements de cette église, à la façon sobre et cependant lumineuse du *Vita Notgeri*.

Les traités théologiques d'Alger nous offrent ce style antithétique que M. Kurth a remarqué dans le *Vita Notgeri*. Nous n'insistons pas sur cette circonstance qui prête si facilement à l'illusion, et, si nous appelons ici l'attention sur le nom d'Alger, ce n'est pas que nous ayons la prétention d'avoir montré en lui l'auteur de la vie de Notger, mais uniquement pour suggérer une hypothèse dont l'examen, même après résultat négatif, aura peut-être pour effet d'en provoquer une nouvelle plus solide ou moins spécieuse.

D. U. B.

Digitized by Google

A PROPOS DE LA QUESTION RELIGIEUSE CHEZ LES GRECS.

Adhésions à nos idées.

IL ne sera peut-être pas sans intérêt pour certains de nos lecteurs, de connaître l'accueil que firent à notre travail sur « La question religieuse chez les Grecs (1) », des hommes spécialement compétents pour en juger. En la publiant, nous n'étions pas, il est vrai, sans certaines craintes au sujet de l'impression que produiraient ces idées, admises déjà çà et là, nous le savions, par quelques personnes, mais heurtant des préjugés malheureusement trop enracinés chez d'autres. Aujourd'hui, les adhésions précieuses que nous avons reçues, à peine ces pages avaient-elles vu le jour, nous font comprendre qu'un vrai mouvement de conciliation existe dans les sphères les plus à même de diriger l'opinion en cette matière, et cette constatation est pour nous d'un grand prix.

Nous ne pouvons tenir pour nous seul ces adhésions, car elles sont un appui incontestable accordé à une grande cause, et appartiennent par là-même à ceux de nos lecteurs qui y ont pris intérêt. Il est juste que leur jugement soit éclairé par l'appréciation de juges d'élite, et que les nouvelles idées que ceux-ci nous ont communiquées, leur soient également soumises.

Voici donc quelques extraits des lettres reçues. Nous suivrons l'ordre chronologique de leur arrivée, ne voulant pas avoir l'air de juger de leur valeur relative et de les classer en conséquence.

La rédaction des *Études religieuses*, de Paris, fut la première à nous faire parvenir son appréciation. Le 9 mars, le R. P. Lapôtre, S. J., dont les travaux sur l'histoire ecclésiastique commencent à se faire remarquer autant que sa critique vigoureuse et sûre, nous écrivait : « Voulez-vous me permettre de vous exprimer mon admiration et ma reconnaissance pour votre récent article sur *La question religieuse chez les Grecs ?* Il est difficile d'exposer en termes plus justes des vues plus élevées. Si tout le clergé occidental partageait votre largeur d'idées, et travaillait dans le même sens, le schisme

1. *Revue Bénédictine*, n° de Mars 1891.

Digitized by Google

serait bien près de finir. Je prie Dieu qu'il couronne vos efforts d'un plein succès. »

La lettre du R. P. Dom Emmanuel, Supérieur des Olivétains de Mesnil-Saint-Loup et rédacteur de la *Revue des Églises d'Orient*, est non seulement approbative, mais elle est en même temps des plus instructives par les aperçus nouveaux qu'elle nous donne.

« Votre article, nous écrit-il le 14 mars, est excellent dans son ensemble. Je ferai cependant une réserve sur ces mots : « L'Église de Constantinople, celle dont le retour à l'unité importe le plus, parce qu'elle entraînera les autres vers Rome.»—Ceci suppose que l'Église de Constantinople est le chef réel de l'*orthodoxie* : mais elle n'en est que le chef nominal. C'est l'Église russe qui a la primauté effective ; et dans l'Église russe la primauté n'appartient ni aux évêques, ni même au Saint-Synode, mais au procureur impérial et au Tsar. Le Père Tondini [1] me disait : Rien ne se fera sans la Russie.

« Si, par impossible, le patriarche de C. P. revenait à l'unité sans la permission de la Russie, il serait traité par elle comme les pauvres évêques catholiques de Pologne, et vraisemblablement cela hâterait la marche de la Russie sur Constantinople. »

Nous sommes parfaitement d'accord avec le R. P. Dom Emmanuel et le Père Tondini quant à la pression despotique qu'exerce la Russie sur l'église de Constantinople, sa mère. Mais du côté de la Russie, il n'y a rien à faire, ni à espérer, pour le moment : c'est le pays du monde entier, le plus inaccessible à la vérité religieuse et le plus intolérant dans son fanatisme gouvernemental. Dans l'Église grecque, au contraire, on remarque actuellement des symptômes de découragement et de désagrégation favorables au rapprochement avec le siège de Pierre, et notre humble avis est que c'est de ce côté qu'il faut travailler. Il est incontestable que des portions notables de ce troupeau séparé peuvent en ce moment revenir à l'unité, si l'on emploie, à cet effet, les moyens voulus de pacification et de réconciliation. Pour la Russie, attendons que l'heure de la Providence vienne à sonner. Nous maintenons donc notre opinion, qu'un mouvement de retour venant à se produire dans l'église-mère de Constantinople il exercerait sur tout l'Orient schismatique une salutaire influence et que l'on aurait lieu d'espérer un mouvement analogue dans d'autres églises séparées. Déjà celle des Nestoriens

1. Supérieur-général des Barnabites, homme d'une grande compétence dans les questions relatives à l'Orient.

Digitized by Google

de Chaldée, indépendante il est vrai, et toute diverse de celle de C. P., paraît marcher à grands pas vers l'union avec Rome (1).

Le Père Emmanuel continue en ces termes : « J'applaudis à vos paroles quand vous écrivez : « Quand on s'aime on est bien près de s'entendre. » Mais, malheureusement, les Grecs n'aiment pas les Latins, et les Latins n'aiment pas les Grecs. L'Église latine est trop défiante vis-à-vis des Orientaux.

« De même vous dites vrai : « Si l'on veut ramener les Grecs, ce ne sera qu'au moyen de prêtres de rite grec. » Oui, il en est ainsi ; mais malheureusement, on n'envoie en Orient que des missionnaires latins qui absorbent les aumônes et ne gagnent rien pour l'Église, tandis que les prêtres grecs sont à peu près délaissés, eux qui feraient des merveilles s'ils étaient aidés.

« Il n'est pas tout à fait exact de dire qu'il n'y a pas de Grecs-unis parmi les Grecs : il y en a peu, j'en conviens, mais il y en a, et je sais ce qu'ils souffrent. »

En disant qu'il n'y a pas de Grecs-unis dans la partie européenne de l'empire Ottoman, nous avons expliqué notre pensée, faisant observer qu'il n'y existe pas de hiérarchie catholique de rite grec. Qu'il y ait çà et là quelques rares chrétiens de rite grec, unis de cœur à l'Église romaine, nous ne le nions point.

« Il y a plus de deux siècles, dit en terminant Dom Emmanuel, qu'un Grec-uni disait : « Les Grecs n'ont pas assez de science, et les Latins pas assez de charité. » Ce mot reste vrai ; toutefois, les Grecs d'aujourd'hui font de grands progrès dans la science : plaise à Dieu que les Latins avancent dans la charité. »

A la même date du 14 mars, nous était adressée de Rome une lettre du R. P. Vannutelli, dominicain, cousin des Em^mes^ cardinaux de ce nom. Ce religieux est fort connu par ses publications sur l'Orient, *Sguardi all'Oriente*, qu'il fait paraître annuellement, à la suite de ses voyages. Il entreprend ces pérégrinations successives, sous les auspices des autorités supérieures, pour étudier une à une les différentes régions de l'Orient chrétien, avec le but spécial de travailler à l'union des cœurs et de préparer les voies à une réconciliation future.

« Je vois, nous écrit-il, que vous avez goûté et adopté mes idées. Que Dieu en soit béni !... Je déplore qu'on mette aujourd'hui trop

1. Nous apprenons de source autorisée, que deux évêques Nestoriens de Chaldée viennent de rentrer avec leurs ouailles dans le sein de l'Église catholique, et que le reste de l'Église nestorienne est en pourparlers avec Rome pour revenir à l'unité.

Digitized by Google

en relief toutes les misères des schismatiques. Il s'en suit une confirmation de préjugés des deux côtés, et c'est là le grand obstacle à l'union. Nous n'obtiendrons de résultat qu'en mettant en relief tous les points de contact des deux côtés, et jamais les points de contestation. Il est bon que l'on commence une bonne fois à s'occuper de cette question, qui peut décider de l'avenir de toute la chrétienté. »

Puis, le digne religieux veut bien nous faire la communication suivante, qui n'est pas sans intérêt pour plusieurs de nos lecteurs : « Après Pâques, dit-il, je me propose d'entreprendre un nouveau voyage en Orient. Ce n'est que parce que Dieu le veut. A mon âge, j'avais renoncé à faire de nouvelles courses. Mais, indépendamment de ma volonté, j'ai dû me résigner à accepter le projet. Aussi, je viens réclamer l'assistance de vos prières et celles de tous ceux qui prennent quelque intérêt à cette cause. Mon voyage qui se prépare, sera des plus difficiles. Je suis invité par le gouvernement russe à visiter les monastères et les monuments religieux de la Russie, et c'est là que je me dispose à aller pour continuer ensuite mes pauvres écrits (1). »

La lettre dont les extraits vont suivre, nous fut également adressée de Rome ; elle est du 21 mars, et émane de notre respectable ami M. le commandeur Gallian, consul général de Turquie à Rome. Grec de naissance, sujet ottoman, catholique fervent, toujours mêlé aux affaires religieuses de son pays, M. Gallian jouit d'une grande estime au Vatican et est particulièrement bien placé pour juger des questions orientales.

« J'ai lu, nous écrit-il, le bel article que vous venez de publier dans la *Revue Bénédictine*, sur la question religieuse chez les Grecs. Je suis heureux de vous dire que j'approuve en très grande partie vos idées. Quoiqu'elles soient très justes et basées sur l'expérience acquise par ceux qui sont nés et ont vécu longtemps en Orient, parmi les Grecs, il ne faut pas vous faire illusion : elles seront vivement combattues par le clergé latin d'Orient, qui croit n'avoir d'autre mission que celle de *latiniser* les orientaux et ne comprend pas l'inanité de ses efforts, d'ailleurs très désintéressés et même louables.

« J'aurais désiré vous envoyer quelques idées relativement au très important sujet que vous avez entrepris de traiter si bien ; mais mes nombreuses occupations ne me le permettent pas pour le moment

1. On sait combien il est difficile à un prêtre catholique d'entrer en Russie ; on ne le peut, sans déguisement, à moins d'autorisation spéciale du gouvernement. Le voyage du P. Vannutelli, dans les conditions qu'il nous dit, est un véritable événement.

Digitized by Google

Si je puis le trouver, je vous enverrai en copie un mémoire que j'eus l'honneur, il y a neuf ans, de soumettre à notre vénéré et très saint Père, et qui a été favorablement apprécié. »

Le R. P. Pierling, S. J., bien connu par ses importants écrits sur la Russie (1), et qui donne en ce moment à St-Julien-le-Pauvre à Paris, des conférences remarquées sur l'union de l'Église grecque à l'Église catholique, nous écrivait, le 29 mars: « J'ai lu votre article avec tout l'intérêt qu'il mérite. Il est à désirer que ces idées soient propagées. »

Voici une approbation qui nous arrive de notre Université catholique de Louvain ; elle émane de son sympathique et vénéré assesseur Mgr de Groutars, professeur de grec classique et moderne. « J'ai lu, nous écrit-il le 4 avril, avec infiniment d'intérêt, votre article sur l'Église grecque. Je la connais un peu, mais pas, comme vous, *de visu*. J'ai été bien content de me trouver en parfaite communion d'idées avec vous. J'ai connu un certain nombre de Grecs ; ils sont religieux, mais fort ignorants en religion. Le vrai obstacle au retour à l'unité, c'est que la religion, et pas seulement le culte, est, en Grèce du moins, un rouage de l'administration. On me dit qu'à Athènes, l'archevêque officiel et l'évêque missionnaire sont en bons rapports. Je connais telle famille qui assiste indifféremment aux offices de l'une et de l'autre cathédrale. S'il pouvait être permis aux missionnaires d'employer le rite grec, les masses deviendraient catholiques sans s'en douter. En Grèce, les popes n'ont aucune influence et n'exercent aucun apostolat. »

Ce sont enfin les Pères Augustins de l'Assomption, ces vaillants apôtres de l'Orient, qui nous adressent leurs appréciations sur les idées émises dans l'article en question. Le R. P. Benoît nous écrit de Livry près Paris, les lignes suivantes, datées du 14 avril :

« Comme ancien et futur missionnaire (car dans trois semaines je retourne en mission), je crois pouvoir vous féliciter pour l'article vraiment remarquable que vous avez publié sur la question grecque. Les idées qui sont contenues dans ce travail sont, en très grande partie, les mêmes que nous avons toujours eues à l'Assomption, quoique présentées par vous d'une manière tout à fait neuve et inattendue, si je puis m'exprimer ainsi.

« L'Ordre de saint Benoît, c'est ma conviction, pourra faire un bien immense en se consacrant à cette œuvre. Le champ est vaste d'ailleurs, et ceux qui y travaillent sont peu nombreux, ceux-là sur-

1. Voir l'article que nous avons consacré à son dernier ouvrage : *Papes et Tsars*, dans la *Revue Bénédictine*, VIIe année, 1890, p. 70 et suiv.

Digitized by Google

tout qui s'y prennent de la vraie manière pour ramener les schismatiques à l'union.

« Oh ! que de foi n'y a-t-il pas encore dans ces populations ! Quelle dévotion envers la personne sacrée de Notre-Seigneur, envers sa très sainte Mère, et quel culte des saints ! Certes, travailler à ramener ces brebis, égarées par des mercenaires, au vrai pasteur et dans les bons pâturages de l'union catholique, c'est une belle et grande œuvre. »

De Constantinople même nous est venu un encouragement bien précieux. Sa béatitude Mgr Étienne Pierre X Azarian, patriarche des Arméniens catholiques, ayant eu connaissance de notre article, nous a fait écrire par son secrétaire pour prendre un abonnement à la *Revue Bénédictine.*

Nous croyons pouvoir considérer cet acte de haute bienveillance comme une approbation de nos idées, approbation qui nous est d'autant plus précieuse qu'elle émane d'un des personnages les plus haut placés et les plus influents de l'Orient catholique.

La presse catholique, elle aussi, s'est occupée de notre article. C'est là une nouvelle preuve que la question grecque commence à intéresser le public et qu'un mouvement de sympathie se produit dans l'opinion en faveur de nos pauvres frères séparés.

Le *Courrier de Bruxelles*, dans ses nos du 21, du 22 et du 23 mars, a reproduit *in extenso* l'étude sur *la question religieuse chez les Grecs.* De son côté, la *Katholische Kirchenzeitung*, de Salzbourg, dans son no du 17 avril, traduit, mais sans en citer la provenance, la quatrième partie de notre travail: *Des moyens efficaces de travailler à l'union.* Ce fragment, séparé du corps de l'article, ne rendant pas suffisamment notre pensée au sujet de l'historique du schisme d'Orient,s'attira une réplique dans le no du 28 avril. Nous ne répondrons pas ici à l'honorable correspondant de Méran, qui d'ailleurs ne nous prend à partie que sur un détail historique au sujet duquel il y a malentendu. Il nous fait dire ensuite que les missionnaires ne s'occupent en Orient que des Européens,et nous répond que l'Ordre des Capucins, à lui seul, possède une demi-douzaine de vicariats et de préfectures apostoliques en Orient, qui s'occupent principalement de chrétiens de rite latin, nés dans le pays. Ici, il y a confusion. Nous n'avons pas parlé de *tout l'Orient*, mais seulement des régions où s'étend l'*Église grecque.*

Une troisième objection est plus sérieuse, et elle peut donner lieu à la discussion. Nous traduisons : « Je ne vois pas bien pourquoi l'institution d'un épiscopat grec-uni serait une faute. Je n'ai jamais

Digitized by Google

constaté (l'auteur a séjourné en Orient) que les évêques grecs-schismatiques fussent si populaires que le peuple serait froissé d'en voir établir de catholiques. Je suis persuadé du contraire. Certes, une pareille mesure éloignerait encore davantage de nous les évêques schismatiques. Mais, je crois pouvoir le dire sans jugement téméraire, s'il y a des schismatiques formels, ce sont bien des évêques ; ceux-ci ne se convertiront guère, qu'il y ait ou non des évêques grecs-catholiques à côté d'eux. Quant aux simples popes schismatiques, auxquels la verge de leurs évêques se fait souvent sentir, ils viendraient peut-être en grand nombre, avec leurs ouailles, aux évêques grecs-catholiques, s'il y en avait. Rappelons seulement comme exemple la lutte de bien des années soutenue par les Bulgares schismatiques contre les évêques grecs-schismatiques. »

Si nous nous sommes prononcé contre la formation d'une hiérarchie grecque-catholique en ce moment, c'est surtout pour imiter la patiente longanimité de l'Église catholique notre Mère, qui jusqu'ici a toujours attendu, depuis des siècles, le retour des pasteurs grecs, à la tête de leurs troupeaux.

Nous ne savons si un jour il lui paraîtra opportun de donner aux Grecs de nouveaux pasteurs de leur rite, vouant les anciens à leur impénitence et à la réprobation de leurs ouailles. Ce serait une mesure extrême, peut-être grosse de conséquences. Il nous semble que l'Église ne pourrait songer à la prendre que le jour où cette mesure serait jugée indispensable. Elle cherchera auparavant, croyons-nous, à ramener un certain nombre des évêques existants ou à former au moins quelques groupes de grecs-catholiques solidement rattachés au Siège de Pierre, auxquels il serait naturel de donner ensuite des pasteurs.

Mais là où le correspondant de la *Kirchenzeitung* abonde complètement dans notre sens c'est lorsque nous préconisons la fondation de monastères de rite grec parmi les Grecs.

« L'auteur recommande, dit-il, la formation de sanctuaires de vie ascétique, dont les habitants travailleraient dans l'ombre par leur exemple et par leurs écrits. Cette pensée est d'or ! je le dis sans détour, dussé-je avoir raison pour les objections d'un ordre tout secondaire que je viens de faire. Dieu veuille que cette pensée soit réalisée ! Il est bien vrai que Rome, qui jadis tolérait les rites orientaux plutôt qu'elle ne les favorisait, les soutient actuellement avec la même énergie que le rite latin. Car il est universellement reconnu en Orient que les missionnaires n'arriveront jamais à des résultats de quelque importance avec le rite latin. Même les Jésuites

Digitized by Google

et les Sœurs de Charité (à Andrinople p.ex.), commencent à adopter le rite grec en Orient, afin de pouvoir pénétrer parmi les schismatiques. Oh ! de quel secours immense à la cause de l'union seraient ces sanctuaires de la prière et de la science tels que l'auteur de l'article les dépeint ! Combien grand serait le nombre des popes les plus cultivés qui viendraient se grouper autour de tels monastères ! Et si ceux-ci ouvraient des petits-séminaires ou instituts d'oblats pour leur propre recrutement, ils pourraient compter sur de nombreuses demandes d'admission.

« Puissent tous les pieux fidèles former dans ce but une intention spéciale dans leurs prières et recommander chaudement au Seigneur la réalisation de cette idée, surtout les religieux et les vierges consacrées à Dieu. Si les Bénédictins ou un autre ordre religieux venaient d'être appelés à cette mission ou devaient l'être prochainement, ce serait certes là pour eux une des entreprises les plus glorieuses dont ils aient pu être chargés depuis l'introduction du christianisme.

« Prions donc, prions, afin d'obtenir de Dieu, après tant d'efforts inutiles, sa bénédiction accompagnée du succès, pour ce nouveau plan de conquête ! »

Cet enthousiasme final de notre honorable contradicteur nous donne, avouons-le à notre tour, quelque confusion. Cette idée qu'il prend si vivement à cœur, ne nous est point personnelle, elle a germé sans doute dans bien des âmes de moines, à la vue du bien qu'il y aurait à réaliser parmi nos frères d'Orient. Mais, hâtons-nous de le dire, il n'y a ni plan conçu ni projet d'exécution. Ces choses-là ne relèvent que du Souverain Pasteur des âmes et des Supérieurs hiérarchiques. S'il arrive à un simple soldat de l'armée catholique de rompre une lance en faveur d'une idée quelconque, ce n'est jamais qu'à titre d'étude purement théorique et pour recommander aux fidèles la prière, cette arme la plus puissante auprès de Dieu pour obtenir la conversion des âmes ! D. G. v. C.

Digitized by Google

UNE BROCHURE DE MONSIEUR L'ABBÉ DENIS.

RIEN n'est plus indigeste, dit-on, qu'un toast rentré. Après avoir lu la brochure, j'allais dire le pamphlet, intitulé *Léon XIII et Dom Pothier*, je suis porté à croire qu'un rapport manqué à un Congrès est plus indigeste encore.

Si je viens entretenir le lecteur de cette publication, c'est qu'il m'a paru utile de garantir l'opinion contre un écrit trop facilement loué par certaine revue musicale, alors qu'il ne mérite tout au plus qu'un prompt et généreux oubli.

L'auteur de cette brochure, un ecclésiastique de la Vendée, a eu le double tort de confondre deux questions bien distinctes et de les exagérer l'une et l'autre avec une véhémence qui s'explique à peine, même après qu'il nous en dévoile malhabilement la cause. Et pourtant, qui le croirait, ce livre porte tout juste pour motto la parole de Th. Nisard : *On a tout confondu, tout exagéré.* Rarement livre s'est vu plus directement condamné par sa propre devise.

Les deux questions que M. l'abbé Denis confond ou du moins poursuit de front dans son pamphlet, sont d'abord l'obligation pour la France de se soumettre au décret du 26 avril 1883 en adoptant l'édition officielle du Graduel de Ratisbonne, ensuite la réfutation du système de Dom Pothier.

C'est là une déplorable confusion. Lors même que le décret du 26 avril, *en souvenir* duquel l'auteur dédie « à Sa Sainteté Léon XIII l'humble hommage de sa soumission filiale », obligerait *hic et nunc* toutes les Églises, la question resterait encore ouverte touchant la valeur scientifique du *Liber gradualis* et de la méthode de Dom Pothier. La suite fera mieux ressortir ce que cette confusion a de regrettable, même au point de vue du but premier poursuivi par M. l'abbé Denis. S'il s'était borné à rassembler, en un style calme et objectif, des arguments solides, fournis par la théologie, l'histoire et les documents pontificaux, pour démontrer le caractère impératif, absolu et universel du décret de 1883, la dissertation aurait été accueillie avec tout le respect que mérite une chose si intimement connexe avec la discipline catholique. On aurait pu, sans doute, se demander si le rôle d'un simple curé de Saint-Étienne-de-Brillouet était de prendre les devants sur le corps épiscopal dans une ques-

Digitized by Google

tion qui regarde avant tout la juridiction des ordinaires ; mais enfin le zèle aurait excusé la hardiesse, et la thèse eût pu avancer la cause qui l'inspirait.

En mêlant à la défense du Graduel authentique, l'attaque de Dom Pothier, et cela avec une violence dont le titre irrévérencieux de l'ouvrage laisse déjà deviner les excès, l'auteur s'est condamné lui-même et s'est à peine ménagé le respect de la critique. Tout ce que la dissertation a de bon et même de très bon est noyé dans un flot d'invectives plus personnelles les unes que les autres. Le résultat obtenu, s'il est appréciable, sera tout juste de grandir le savant et son œuvre, et de rendre suspecte en bloc une cause servie par de telles armes.

***

L'ouvrage comprend trois parties. La première est une lettre à M. le Directeur de l'*Osservatore romano* sur la manière dont est respecté, en France, le décret du 26 avril 1883. La seconde est une défense des actes du Saint-Siège par rapport aux éditions du chant liturgique. La troisième est un examen raisonné des œuvres liturgico-musicales de Dom Pothier. Le tout se termine par quatre conclusions. J'invite le lecteur à prendre rapidement connaissance de ces différentes parties.

Le ton de la lettre au Directeur de l'*Osservatore romano* est très accentué. C'est une croisade prêchée au cri de *Dieu le veut*. Malheureusement, dès ce début, l'auteur trahit deux défauts qui gâtent tout son ouvrage : une préoccupation excessive de son honneur à venger, une animosité haineuse contre l'auteur des *Mélodies grégoriennes*. La lettre peut se résumer dans ces deux pensées : Au secours ! en frappant D. Pothier, vengez le décret, vengez-moi de l'échec subi au congrès de Nantes ! Dans l'exposition de la première pensée, l'auteur laisse voir les sentiments qu'il nourrit pour le docte moine de Solesmes : « Vous le voyez, monsieur le Directeur, le mal est grand, bien grand dans notre pays de France, et tout cela à cause d'un homme qui feint d'ignorer que toute science qui travaille contre l'Église s'égare, et à cause d'une édition du chant à laquelle, avec les années, la science opposera le plus formel démenti (1). » Un peu plus loin l'épithète *divin* ajoutée par ironie au *Liber gradualis* accuse l'émotion d'une plume frémissante (2).

La seconde pensée est plus développée dans cette lettre. On

1. P. 6.
2. P. 9.

Digitized by Google

dirait que, sinon dans l'intention, du moins dans le sentiment de l'auteur, elle prime la première. Chaque phrase de cette longue confidence semble le soulager d'un poids accablant. En effet, M. l'abbé Denis raconte par le menu au Directeur l'*Osservatore* comment, au récent congrès de Nantes, des deux rapports qu'il avait préparés, le plus important, traitant du décret de 1883, ne fut pas bien accueilli et souleva même une violente opposition. Dans son zèle l'auteur avait attendu un auditoire considérable et escompté le succès de la cause qu'il se croyait la mission de défendre en une circonstance aussi solennelle. Déjà il se trouve « dans la bonne ville de Nantes », et attend le moment de produire ses rapports. Enfin, le vendredi et le samedi arrivent (1), et c'est le tour de la section de l'*Art chrétien*.

La réunion se fait, par exception, dans une salle très étroite, désignée sous le nom vulgaire de « fumoir » et d'autres fois décorée du nom plus convenable de « salle de lecture »; c'était un « PREMIER MALHEUR »! (2)

Vraiment oui, quel malheur! Hélas! ce ne devait pas être le dernier! Le congressiste continue :

« D'après le programme établi par M. le secrétaire général, je devais lire mon rapport sur l'art et le clergé à la fin de la séance du vendredi ; les travaux sur le chant liturgique étaient réservés pour le samedi. Je ne sais pourquoi, mais l'ordre du jour est changé par M. le président, mon rapport est envoyé au lendemain et la discussion sur le chant liturgique commence : *c'est un deuxième* et IRRÉPARABLE MALHEUR ! »

Êtes-vous sûr, M. l'abbé, que ce malheur, immense sans doute, soit absolument irréparable? Et n'auriez-vous point, peut-être, écrit votre brochure

Pour réparer de Nantes l'irréparable outrage ?

Quant au rapport, il ne fit pas bonne figure, et fut vivement combattu en séance de section. « Mais, continue M. Denis, en poursuivant le récit de son naufrage, voici quelque chose de plus grave.» Une catastrophe, quoi ? « Le soir, à la séance générale, le jeune rapporteur qui donne le compte-rendu des travaux de chaque section, s'exprime en ces termes sur la section d'art chrétien : « M. l'abbé Denis, prêtre du diocèse de Luçon, a recommandé, comme édition de chant liturgique, l'*édition de Ratisbonne (sic)*. L'assemblée n'a pas ratifié ce vœu. » A ces mots, de nombreux applaudissements éclatent dans

1. 27 et 28 novembre 1890. — 2. P. 7.

Digitized by Google

la salle. Je n'ai pu protester, parce que je n'avais pu prendre une place favorable ; d'un autre côté, j'ai dû me taire en présence des personnages ecclésiastiques qui présidaient la réunion.

« Voilà, monsieur le Directeur, toute la vérité sur cette triste affaire.... »

Si j'ai cité ces lignes d'une émotion si fraîche, ce n'est pas pour me ranger du côté des applaudisseurs, mais pour montrer quelle proportion colossale cet insuccès a pris dans l'esprit de l'auteur. C'est à ce point de vue, malheureusement beaucoup trop personnel, qu'il faut juger sa brochure, surtout les invectives qu'il prodigue à l'adresse de Dom Pothier. L'auteur ne s'en cache pas : « Dom Pothier », dit-il au début de la troisième partie de son étude, « Dom Pothier, sinon par ses *agissements*, du moins par ses *enseignements*, EST LE VÉRITABLE AUTEUR DE MON FACHEUX INSUCCÈS DE NANTES. » On le voit :

manet alta mente repostum.

Je regrette sincèrement que M. le curé de Saint-Étienne-de-Brillouet se soit si maladroitement découvert, réduisant ainsi son *Quos ego* à la proportion d'un assez vulgaire *inde iræ.*

***

Je ne ferai qu'esquisser la seconde partie de l'ouvrage *Léon XIII et Dom Pothier*.. Elle n'est autre que le « Rapport lu en partie au récent congrès catholique de Nantes », le fameux rapport qui, par un *irréparable malheur*, ne reçut pas l'accueil espéré. L'auteur y consacre un zèle très louable à défendre l'autorité du Saint-Siège dans le décret du 26 avril 1883, et à réfuter les principales objections formulées contre elle surtout en France. Quel catholique instruit et bien pensant peut refuser au Souverain Pontife le pouvoir de réformer le chant liturgique en imposant à toutes les Églises, *hic et nunc*, une même édition de livres choraux ? En défendant cette thèse, *in abstracto*, l'auteur se montre digne de son caractère, et j'applaudis de tout cœur aux considérations excellentes dont ces pages sont parsemées. Seulement je m'abstiens de juger l'application *in concreto*. L'épiscopat est le juge compétent en cette matière, et je comprends que ce rapport si catégorique, par moment si impératif, presque violent, ait paru excessif dans la bouche d'un simple curé. Il sera toujours dit que la meilleure manière d'être l'enfant soumis de l'Église est d'interroger ses intentions sans vouloir les dépasser et de ne lui dicter en rien ni telle attitude sou-

Digitized by Google

haitée, ni telle interprétation de ses propres actes, mais de lui laisser toute liberté en lui promettant toute obéissance.

Cependant, j'aime à reconnaître le fondé de beaucoup d'observations contenues dans ce rapport. La fameuse parole du *Matin :* « Tout pour la Prusse », me révolte autant que M. l'abbé Denis en est révolté lui-même Je déplore comme lui cet esprit chauvin à outrance qui s'attaque à une édition authentique parce qu'elle est imprimée en Allemagne avec droit de monopole. Enfin, je regrette, plus encore peut-être que lui, ces stériles querelles, ennemies de toute réforme sérieuse de la musique sacrée. Le passage suivant, où l'auteur se plaint de cette situation, mérite d'être reproduit *in extenso.*

« Si nous voulions nous donner la peine d'ouvrir les revues étrangères, nous verrions qu'elles sont toutes unanimes à reconnaître qu'en France on discute beaucoup, mais qu'on fait peu de chose au point de vue pratique.

« Rien de plus juste. Ailleurs, on voit des associations admirablement constituées pour le progrès de la musique religieuse ; en France, rien de semblable ne s'est fait jusqu'ici et chacun est abandonné à son initiative personnelle. Dans les autres pays, les plus savants musiciens, au lieu de passer leur temps dans de stériles discussions, prêchent de parole et d'exemple la bonne exécution du chant grégorien, composent des pages magistrales dans le grand style de Palestrina, et donnent des auditions superbes où la piété, la science et le bon goût trouvent leur douce satisfaction ; en France, c'est un miracle si nous avons une bonne audition de chant et si nous trouvons un homme capable d'écrire, pour nos solennités, des œuvres vraiment religieuses en même temps qu'artistiques. »

Malheureusement le refrain de ce beau passage est un cri de guerre à Dom Pothier et à son école. L'auteur ignore évidemment que dans les belles auditions grégoriennes organisées à l'étranger, les principes de Solesmes sont loin d'être méconnus. N'est-ce pas, p. ex., la méthode de D. Pothier, appliquée à l'édition de Namur, qui a réformé si promptement le chant des séminaristes de la cathédrale et de Floreffe ? Allons plus loin, n'est-ce pas la méthode de Dom Pothier qui apprend à bien rendre le texte de l'édition médicéenne elle-même ? Cette affirmation, dont M. l'abbé Denis ne semble pas soupçonner le fondé, n'est pas mienne, elle est du P. De Santi, l'éminent directeur de la *Schola* du séminaire Vatican.

C'est déjà dire qu'une hostilité ouverte et gratuite contre l'auteur du *Liber gradualis* dépare singulièrement le rapport lu au congrès

Digitized by Google

de Nantes. L'auteur se plaît à mettre Dom Pothier en opposition avec son illustre Père Dom Guéranger (1). Il le dépeint, lui et ses collègues, comme des vaniteux préférant leur gloriole aux intérêts premiers de l'unité catholique. « Ces auteurs, dit-il, ont paru naturellement enchantés de leurs travaux ; ils se promènent de çà et de là pour jouir du triomphe qu'ils leur procurent, au risque même d'exciter par là une révolte scandaleuse contre le Saint-Siège (2). » La suite du livre ira bien au-delà de ces insinuations, lorsqu'il s'agira de punir le téméraire auteur de l'irréparable insuccès de Nantes.

Vu la fâcheuse confusion qui gâte tout l'ouvrage, je tiens à signaler que l'auteur du rapport ne peut revendiquer pour sa thèse complète aucun ou presque aucun des noms qu'il accumule complaisamment à la page 26. Qu'ont affaire les Angelo de Santi, les Guerrino Amelli, les Edgar Tinel, les Van Damme, les Dom Kienle, etc., avec des critiques superficielles et contradictoires dirigées contre une méthode dont ils sont les ardents promoteurs ?

Je le veux, l'auteur ne cite ces noms que pour démontrer par leur autorité le respect dû au décret de 1883 ; mais, dans sa pensée, ce respect se confond à tel point avec le mépris du Graduel de Dom Pothier, que j'ai cru devoir protester contre une aussi déplorable confusion.

Parmi les critiques formulées dans ce rapport contre les idées et les écrits du docte moine de Solesmes, je n'en relèverai que deux, la première, pour dissiper une fâcheuse équivoque, la seconde, pour faire ressortir la légèreté avec laquelle notre auteur procède.

M. l'abbé Denis s'indigne fort de la distinction établie par D. Pothier et ses partisans, au congrès d'Arrezzo, entre l'*unité géographique* et l'*unité historique*. Cette distinction est cependant très sérieuse : la première unité répondant à la catholicité, la seconde à l'apostolicité de l'Église. Elle est en outre très conforme à la tradition. Que voulait autre chose Charlemagne, lorsqu'il enjoignit à ses envoyés de retourner aux sources de saint Grégoire, *revertimini ad fontes S Gregorii*, que voulait-il, sinon rétablir cette unité historique ? Cette préoccupation du grand monarque cesse-t-elle donc d'être légitime aujourd'hui ? Et qui oserait dire que, même le décret de 1883, en ait voulu faire bon marché ? Du reste, au congrès d'Arezzo, les auteurs de cette distinction n'avaient pas, touchant la portée des intentions de l'Église, l'idée que s'en fait l'auteur du rapport de

1. p. 29.
2. p. 43.

Digitized by Google

Nantes. Leur intention était droite. L'avenir nous montrera jusqu'où, pour le fond, ils avaient raison.

Dans la partie archéologique de son rapport, l'auteur critique sans merci le *Liber gradualis* de D. Pothier, qu'il ne trouve ni archéologique assez, ni assez pratique, et il ajoute : « Puisqu'on veut l'archéologie, il fallait se borner à l'archéologie, essayer de rétablir les chants des manuscrits dans toute leur pureté, leur intégrité, *sans s'occuper de la pratique à laquelle, du reste, on n'a ni le droit ni le devoir de toucher* (1). » M. l'abbé Denis n'aurait pas écrit cette phrase s'il s'était donné la peine de considérer simplement le titre de cet ouvrage : « *Liber gradualis*, etc., etc. *ad usum congregationis benedictinæ Galliarum præsidis ejusdem jussu editus* ». Et l'on ose dire qu'on n'avait pas le droit de toucher à la pratique, en composant un livre de chœur à l'usage d'une congrégation monastique remarquable entre toutes par son assiduité au chant de la louange divine ? Cela n'est pas sérieux.

Je laisse le détail des critiques. Pour quiconque est initié au système et au procédé de l'auteur des *Mélodies grégoriennes* et du *Liber gradualis*, il n'y a là, ce me semble, rien de bien nouveau ni de bien redoutable. Tout au plus prouve-t-on que plusieurs points restent à préciser et que le Graduel de Solesmes n'est pas encore la perfection. La belle argumentation ! Est-ce un motif pour déprécier les résultats acquis et méconnaître les mérites de deux ouvrages jusqu'ici hors de paire dans leur genre ?

Après une longue dissertation d'une allure toute gaillarde et militante, l'auteur a cru emporter la place d'assaut par une péroraison d'un effet... comment dire?..... *pyramidal*, quoi ?

« Bonaparte disait un jour à ses guerriers en leur montrant les antiques tombeaux de l'Égypte : « Soldats, du haut de ces *pyramides*, quarante siècles vous contemplent. » Ne pouvant faire parler les vivants, l'habile capitaine faisait parler les morts. — Aujourd'hui la scène est changée, et l'on peut nous dire mieux encore : « Soldats de la grande armée catholique, si les morts ne vous disent rien, toute la génération des vivants vous contemple (2). »

Voilà du triomphant ! Passe encore pour l'application assez grotesque de la fameuse harangue ; du moins le ton a tout l'éclat des fanfares guerrières. Quel effet électrisant cette péroraison aurait produit dans la grande salle du congrès de Nantes, au lieu d'être réduite à sonner faux dans ce trou de « fumoir » ! Heureusement le rapport imprimé conserve aux lettres cette page conquérante qui

1. p. 43. — 2. p. 51.

Digitized by Google

commence par Bonaparte et les pyramides, et s'achève par Castelfidardo et Mentana.

En avant donc, les zouaves de la *souveraineté spirituelle !* en avant ! la baïonnette à la main, sus à l'ennemi ! sus à ..... D. Pothier, le véritable *auteur de l'échec de Nantes !*

***

En effet, donc la troisième partie de sa brochure, sous le titre : *Examen raisonné des œuvres liturgico-musicales de Dom Pothier*, et sous le motto modeste : *Les vrais savants ne se laissent pas émouvoir par le retentissement des noms et des mots ; ils creusent jusqu'au fond des choses*, — M. l'abbé Denis, « laissant de côté la peur et le respect humain » — que n'a-t-il ajouté : *toute considération personnelle ?* — « commence une critique complète mais honnête et impartiale des œuvres liturgico-musicales d'un homme qu'il doit respecter comme prêtre et comme religieux, mais qu'il ne peut approuver comme auteur (1). »

Loin de moi de suspecter les intentions de la brochure *Léon XIII et D. Pothier*. Je me borne à déclarer que j'ai lu rarement un écrit plus acerbe et plus passionné, dans lequel un savant de cette valeur fût traité de si haut. Je ne citerai pas les nombreux passages où les insinuations les moins gracieuses sont ironiquement doublées d'épithètes ronflantes. Seulement, par conviction autant que par respectueuse amitié, je tiens à mon tour à ne manquer « ni de peur ni de respect humain », et à dire franchement à l'auteur de ces pages qu'elles sont loin de l'honorer. Oui, Monsieur l'abbé, laissez-moi vous le dire, avec une fraternelle émotion : s'il existe sous le soleil, en ce siècle de vain étalage de talents secondaires, une école de travailleurs modestes, consciencieux, solides, dévoués à l'Église, ce sont bien ces moines de Solesmes, infatigables dans leurs études malgré le régime révoltant auquel les condamne un gouvernement maçonnique. Ils sont pléïade, se soutenant les uns les autres et produisant en commun des œuvres gigantesques, comme cette *Paléographie musicale* qui condamne si éloquemment vos assertions superficielles et que *vous ne nommez même pas une seule fois dans vos pages.* A côté de D. Pothier dont la simplicité est proverbiale chez ses nombreux amis et admirateurs, il y a les D. Schmidt, les D. Cagin, les D. Mocquereau, tous musicographes de première marque, tous héritiers du zèle de leur docte Père D. Guéranger dans la recherche et la restauration des traditions liturgiques. Et ces hommes, que

1. p. 56.

Digitized by Google

l'étranger envie à la France, vous les représentez comme des jongleurs, des vaniteux, des plagiaires (1), se parant volontiers des plumes du paon ; comme des éléments de discorde dans l'Église, jouant sciemment un rôle équivoque et perturbateur, sans avoir produit aucune œuvre digne de la réputation dont ils jouissent et dans laquelle ils se complaisent, oui même, trompant l'opinion par un style cauteleux et des réticences calculées. Je ne puis me résoudre à reproduire *in extenso* les passages nombreux où ces sentiments sont exprimés. Le lecteur pourra les trouver aux pages 62, 68, 71, 72, 75, 79, 81, 83, 94. Qu'il suffise de deux exemples : « Dom Pothier, ...se tenir sur le terrain unique de l'archéologie! Pourquoi donc laisse-t-il chanter, et je pourrais dire pourquoi fait-il chanter son *Liber gradualis*, non approuvé, dans les offices liturgiques ? Cela, c'est de l'habileté, mais, c'est aussi de l'..... » p. 58, — et à la page suivante : « Th. Nisard et Lemmens ont attendu le moment de la mort pour reconnaître et confesser la vérité sur la question du chant liturgique (!?). Dom Pothier fera bien de ne pas attendre jusqu'à ce moment suprême. Dans tous les cas, la soumission tardive mais sincère des deux savants musicographes prouve, selon une parole bien connue, que si la résistance au Saint-Siège EST BONNE POUR VIVRE, ELLE NE VAUT RIEN POUR MOURIR. » Et c'est l'esprit hanté de si injustes préjugés, que vous prétendez entreprendre un *examen raisonné ?* Mais, monsieur l'abbé, à qui vous adressez-vous ? Est-ce vraiment à un public « honnête et impartial » ? Est-ce là faire œuvre de « vrai savant » ?

Avez-vous seulement songé un instant à la fâcheuse impression que votre écrit allait produire à l'étranger? Eh quoi? Voici que la Belgique, l'Italie et même l'Allemagne — défiante à bon droit, quand il s'agit d'une œuvre d'érudition éclose en France — saluent de concert l'école de Solesmes comme celle qui a eu le bonheur de résoudre un grand problème longtemps cherché; et, sans même avoir pour le caractère de son chef le respect que vous déclarez vous-même lui devoir, vous le traitez avec une assurance de maître, comme s'il n'était

1. A bien lire M. l'abbé Denis, D. Pothier n'est qu'un heureux plagiaire. Ce qu'il a ajouté au système du chanoine Gontier, son maître, est de peu d'importance ou pure fantaisie. L'auteur des *Mélodies grégoriennes* est un faux prophète sans avenir, digne, ce semble, des invectives de Zacharie : « Si quelqu'un se mêle de prophétiser par son propre esprit, son père et sa mère lui diront : Vous mourrez demain, parce que vous avez menti au nom du Seigneur. (XIII). » Étrange coïncidence ! Au moment où la brochure si peu flatteuse pour le moine de Solesmes paraissait à Paris, le P. De Santi, dans un remarquable discours prononcé *à Rome, au Séminaire Vatican*, n'hésitait pas à comparer le modeste religieux au prophète Ezéchiel rappelant à la vie les ossements desséchés. V. notre compte-rendu de ce discours. *Revue bénédictine*, avril 1891, p. 192.

Digitized by Google

qu'un tout petit écolier ! Depuis le *risum teneatis* du moqueur Horace, jusqu'aux *insanabiles contumelias* que flétrit l'orateur romain, toute arme vous paraît bonne pour triompher de D. Pothier.

Pour moi, quand je rencontre la raillerie, là où devrait régner la gravité d'une discussion calme et objective, je songe malgré moi à ces paroles sévères de Bossuet : « Ne faites pas les plaisants mal à propos dans des choses si sérieuses et si vénérables. Ces importantes questions ne se décident pas par vos demi-mots et par vos branlements de tête, par ces fines railleries que vous nous vantez et par ces dédaigneux souris. » Lorsque de ces pages saturées de piquantes allusions je reviens à un chapitre des *Mélodies grégoriennes* ou à la préface du *Liber gradualis*, ce m'est à peu près comme si je tombais de Scarron sur l'*Enéide*.

Je ne sais, monsieur l'abbé, si l'humble moine de Solesmes accordera l'honneur d'une réponse à votre *Examen raisonné*. S'il le fait, j'ose vous prédire deux choses. D'abord, pour le ton, aux effets chromatiques et enharmoniques de votre style émotionné, il opposera un calme diatonique, agrémenté peut-être d'un de ces graves tritons que vous traitez de *durs*, de *barbares*, d'*exécrables* dans ses œuvres, alors que M. Van Damme, un des plus érudits musicographes existants, en admire le profond sentiment mélodique.

Pour le fond, la réponse du maître sera décisive. « Ce moine est un terrible homme », disait naguère M. Edgar Tinel à M. l'abbé Teppe. Je vous souhaite de ne pas trop le sentir. Si le fabuliste, au lieu de mettre en scène la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf, avait outré la vaniteuse jusqu'à lui faire railler la taille du ruminant, je ne sais quelle fin sa verve lui eût réservée. Sans doute la Fontaine ne l'eût pas laissée crever d'elle-même; il l'eût fait écraser.

Je veux laisser ce champ libre à l'auteur des *Mélodies grégoriennes*. C'est pourquoi, malgré les remarques qui se pressent, nombreuses, sous ma plume, je n'entrerai point dans la discussion, sinon pour relever deux points qui me concernent personnellement.

Avec une bienveillance dont je le remercie, M. l'abbé Denis m'a fait l'honneur de me citer plusieurs fois, à propos de la question de l'origine du chant grégorien (1). Je tiens à exprimer sur ce point mon accord parfait avec D. Pothier, et je regrette que l'auteur de la brochure ait traité cette question sans avoir pris connaissance des

1. p. 63.

Digitized by Google

travaux importants publiés sur cette matière l'an dernier à la suite du discours académique de M. F. Gevaert (1). Si l'auteur des *Mélodies grégoriennes* n'a pas abordé cette discussion historique dans cet ouvrage, c'est que le sujet ne l'exigeait point et que la question n'était pas mûre. Deux raisons qui, loin de lui mériter un blâme, font ressortir la sobriété et la solidité du moine de Solesmes.

Le second point que je désire relever regarde le traité de Dom Kienle. Grand a été mon étonnement en voyant l'abbé Denis, si acharné contre D. Pothier, faire la cour à l'auteur du *Choralschule*, publié par moi en français sous le titre de *Théorie et pratique du chant grégorien* (2). Et pourtant, entre les deux musicographes, il n'y a de désaccord que pour de toutes légères nuances. Peu d'auteurs sont aussi semblables pour l'ensemble de leur enseignement. Comment en serait-il autrement? Dom Kienle n'est-il pas un admirateur enthousiaste de son confrère français? Et pourtant voici l'avant-dernière phrase du livre *Léon XIII et Dom Pothier.*

« Rome pourra dire, si elle le juge à propos, si cette méthode simple et populaire qu'il convient d'adopter, est la méthode *arbitraire* et fantaisiste de Dom Pothier, ou bien, au contraire, la méthode précise à notes égales, telle que je l'entends avec Dom Kienle et tant d'autres, ou, ce qui est mieux encore, avec toute la tradition (3) ». Si l'auteur veut faire une étude approfondie du traité de Dom Kienle, il aboutira en ligne directe aux *Mélodies grégoriennes* (4).

Mais il est temps d'en finir avec cet article. Du reste, Rome n'a-t-elle pas exprimé son sentiment aux récentes fêtes du centenaire de

1. Ce n'est pas la seule lacune dans l'érudition de M. l'abbé Denis. Il jure par l'*Histoire générale de la musique* de V. Fétis, sans se douter, semble-t-il, que cet ouvrage est passablement suranné et très superficiel. Quant au dernier ouvrage paru sous le nom de Th. Nisard, l'auteur lui attribue une autorité sans réserve. Je l'invite à lire dans la *Musica sacra* de Milan, février 1891, le compte rendu que le P. De Santi consacre à l'*Archéologie musicale.*

2. Je ne sais pourquoi M. l'abbé Denis a modifié ce titre.

3. P. 102, 103. Savez-vous, lecteur, sur quelle autorité se fonde surtout M. l'abbé Denis pour condamner le rythme varié de D. Pothier et exiger *avec toute la tradition* un chant à notes absolument égales? Sur l'autorité d'un artiste de l'opéra, le célèbre Faure. — C'est *peu fort* assurément lorsqu'il s'agit d'une question si intimement unie à l'archéologie musicale et qui dépend de l'étude consciencieuse des neumes plutôt que du sentiment artistique. Du reste, ce sentiment même ne se trouve nulle part aussi satisfait que dans l'interprétation du *Liber gradualis* d'après la notation antique et les principes authentiques. — Le sentiment de Faure, au point de vue artistique, n'en a pas moins une valeur sérieuse. Le jugement de cet éminent artiste condamne les notations arbitraires comme celle que M. l'abbé Teppe offrait récemment en échantillon aux lecteurs de la *Musica sacra* de Toulouse, janvier 1891; — il proscrit aussi les cadances martelées et les nuances fiévreuses qui sentent la passion et provoquent le trouble des sens, au lieu de porter à la prière et d'exprimer le calme de l'amour de Dieu.

4. La deuxième édition du traité de Dom Kienle, à laquelle je travaille en ce moment, accentuera l'accord entre l'auteur et Dom Pothier p. 103.

Digitized by Google

Saint-Grégoire (1)? Au lendemain d'un triomphe complet remporté par les principes des moines de Solesmes n'a-t-on pas vu réunis dans un échange de filial dévouement et de paternelles félicitations, ces deux noms qu'on cherchait à mettre en opposition : *Léon XIII et Dom Pothier ?*

Je termine en m'appropriant le beau souhait par lequel M. l'abbé Denis clôt sa brochure : « Je souhaite à tous les cœurs vraiment catholiques, la lumière, la paix et l'harmonie, avec l'obéissance la plus parfaite au Souverain Pontife et à la sainte Église (2).

D. L. J.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Autriche.— Par décret impérial du 19 mai, le R. P. Dom Albert Mussoni, Dr Th., de l'abbaye de Saint-Pierre de Salzbourg, a été nommé professeur de théologie pastorale à la faculté théologique de cette ville, en remplacement de Mgr Gassner.

Les fêtes du quatrième centenaire du pèlerinage de Sonntagberg dans la Basse-Autriche ont revêtu le caractère d'une fête bénédictine. Ce sanctuaire, dédié à la Sainte-Trinité, fut bâti en 1440 par l'abbé Benoît de Seitenstetten et administré par un bénédictin de ce monastère. Interrompu au XVIe siècle lors des troubles du protestantisme, le pèlerinage fut rétabli par l'abbé Gaspar Plauz de Seitenstetten dans le cours du siècle suivant. Une nouvelle église fut construite au commencement du XVIIIe siècle et consacrée en 1729. Les solennités du jubilé ont duré du 23 au 31 mai et ont été rehaussées par la présence des abbés bénédictins de Seitenstetten, Kremsmünster, Göttweig et d'autres prélats. Parmi les prédicateurs, nous signalerons les RR. PP. D. Ambroise Sturm de l'abbaye de Seitenstetten, D. Adolphe Haasbauer de Kremsmünster, D. Willibald Sturm de Seitenstetten, D. Pie Schmieder de Lambach, D. Maur Schober d'Admont et D. Anselme Salzer de Seitenstetten.

Hongrie. — Un décret ministériel du 11 décembre dernier ordonnait aux directeurs des établissements d'enseignement moyen de permettre

1. J'invite spécialement M. l'abbé Denis à lire dans la *Musica sacra* de Milan — mai 1891, — le compte-rendu des fêtes du centenaire. L'article est signé A. Bonuzzi. C'est assez dire. Il contient d'importantes déclarations sur la valeur du *Liber gradualis* et du système d'exécution de D. Pothier. — A lire aussi la déclaration faite dans la *Voce della Verita* par M. Tebaldini, en réponse aux critiques d'un correspondant du *Fanfulla*, ainsi que la relation des fêtes du centenaire dans la *Civilta cattolica*. M. l'abbé Denis n'aura pas de peine à se convaincre que les chefs du mouvement grégorien en Italie sont loin de partager ses vues, et ne souscriraient à aucune de ses conclusions.

2. P. 103.

Digitized by Google

l'accès de ces établissements aux professeurs de religion des cultes dissidents. L'archiabbé de Martinsberg vient d'ordonner aux moines chargés de la direction des collèges dépendant de son monastère d'ignorer complètement le décret ministériel et d'interdire l'accès de leurs collèges catholiques aux professeurs calvinistes ou autres non catholiques ; si le ministère exige l'exécution du décret, ordre leur est donné de ne plus recevoir dans les gymnases que des étudiants catholiques.

Amérique. — Le 10 mai a eu lieu la consécration de l'église abbatiale de Conception dans le Missouri. Fondée en 1873 par les RR. PP. Frowin et Adelhelm, de l'abbaye d'Engelberg en Suisse, la mission bénédictine de Conception n'a pas tardé à prendre un rapide développement. En 1880 D. Frowin jeta les fondements du monastère actuel et deux ans plus tard plaça la première pierre de l'église qui vient d'être consacrée. Le monastère ne tarda pas à être érigé en abbaye, et l'on y adjoignit un collège. L'abbaye compte à présent vingt prêtres, cinq diacres, trois novices et vingt frères.

L'église a été consacrée par Mgr l'évêque de Kansas, entouré de NN. SS. Fink, O. S. B., évêque de Leavenworth, Marty, O. S. B., évêque de Dakota, Matz de Denver, Janssens de Belleville, et des R^mes^ abbés bénédictins, D. Frowin de Conception, D. Fintan de Saint-Meinrad, D. Bernard de Saint-John, et D. Innocent de Atchinson. Mgr Marty prit la parole au cours de la cérémonie et rappela à grands traits l'histoire de l'Ordre de Saint-Benoît dans la vallée du Mississipi et insista sur la mission de l'Ordre qui est d'adorer Dieu, de glorifier Notre-Seigneur et de faire son œuvre. (*Catholic Tribune*, 16 mai 1891.)

Le nouveau collège bénédictin bâti par les moines de l'abbaye de Saint-Vincent à Peru (Illinois) sera probablement ouvert dès le mois de septembre prochain. Ce nouvel établissement est situé à proximité de la ville, dans une des parties les plus saines et les plus belles de la contrée.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 13 Mai, à l'abbaye de Metten (Bavière), le R. P. Dom *Boniface Sichert*, dans la 56me année de son âge et la 13me de sa profession monastique.

—

Le 18 Mai, à l'abbaye de Saint-Étienne d'Augsbourg, le R. P. Dom *Thomas Kramer*, O. S. B., dans la 70me année de son âge et la 45me de sa profession monastique.

—

Le 23 Mai, au monastère de St^e^-Marie à Fulda, la Sœur *Marie Mechtilde Pappert*, O.S.B., dans la 51me année de son âge et la 26me de sa profession religieuse.

—

Digitized by Google

Le 5 juin, au monastère de la Paix de Jésus à Estaires (France), la R^de Mère *S. Romain Verrièle*, O. S. B., dans la 35me de son âge et la 7me de sa profession religieuse.

—

Le 8 Juin, au monastère de Gries, le R. P. Dom *François de Sales Perwanger*, O. S. B., dans la 82me année de son âge et la 40me de sa profession religieuse.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Pape et le Concile du Vatican par Mgr Henry Sauvé, prélat de la maison de S. S., théologien pontifical et consulteur de la S. Congrégation de l'Index. — Laval, Chaillaud, Im. éd. Rue des Béliers, 2. — Paris. Berche et Tralin. Libr.-éd., Rue de Rennes, 69. — 1890.

Dédié à Mgr Gay, cet ouvrage est une apologie de la doctrine romaine touchant l'autorité suprême et le magistère infaillible du Pape, définis au concile du Vatican, par la promulgation de la Constitution *Pastor æternus*.

Après avoir esquissé à grands traits, dans son introduction, l'histoire du gallicanisme, depuis les thèses de Pierre d'Ailly et de Gerson, jusqu'au traité de Mgr Maret publié à la veille des assises conciliaires, Mgr Sauvé consacre les premiers chapitres de son ouvrage à établir la souveraineté de l'Église et à en déterminer le sujet ou le dépositaire. Une discussion approfondie, conduite avec sûreté, pénétration et méthode, fournit la conclusion, jadis énoncée par Bellarmin, que l'Église est une monarchie, tempérée par un élément aristocratique, l'épiscopat, et par un élément démocratique, le recrutement des évêques et des pontifes. Rencontrant les principales objections formulées contre cette doctrine, — sans parler des erreurs de Marcile de Padoue, de Marc-Antoine de Dominis, de Luther, de Jurieu, de Caude, de Richer, d'Eybele et de Quesnel —l'auteur revendique pour le Pontife Romain une juridiction épiscopale ordinaire et immédiate sur chaque évêque et chaque diocèse. De là il passe à l'objet de la souveraineté ecclésiastique ou pontificale, et analyse en détail le triple pouvoir législatif, judiciaire et pénal dont jouit le Vicaire de J.-Ch. Ici se place la question délicate de l'étendue du pouvoir du Pape sur les affaires temporelles et sur les princes. Monseigneur Sauvé se range à la doctrine mitigée de Cavagnis. Peut-être aurait-il pu s'appuyer davantage pour cette question sur les passages si lumineux que Léon XIII lui consacre en maints endroits de ses écrits, surtout dans les admirables encycliques *Immortale Dei* et *Libertas*.

L'auteur aborde ensuite la question de l'infaillibilité pontificale. Dans deux chapitres assez courts mais substantiels il expose d'abord la notion exacte de l'infaillibilité doctrinale, de son objet et de son sujet. Puis il

Digitized by Google

démontre la doctrine appelée romaine ou ultramontaine. Le long chapitre où il réunit les preuves fournies en faveur de cette thèse par l'Écriture, par l'autorité des papes et des conciles, par les pères, les docteurs et les théologiens, par le sens catholique, par les témoignages de la France (ces considérations sont très intéressantes), enfin par des raisons théologiques (la dernière est-elle bien concluante ?), forme le cœur de l'ouvrage et mérite tous éloges. On y voit, pour emprunter à l'éloquent évêque de Cuenca une comparaison demeurée célèbre, la tradition infaillibiliste se dérouler dès les âges apostoliques avec ampleur et majesté, et le gallicanisme s'élever dans le dernier parcours de ce grand fleuve, comme un îlot impuissant à entraver la marche rapide de ses flots. A cette thèse si catholique l'auteur oppose aussitôt la théorie gallicane, en fait ressortir les dangers et réfute les objections renouvelées par la minorité du concile. Dans un paragraphe spécial consacré à Bossuet, le docte théologien montre les contradictions entre les autres écrits de ce grand homme et sa malheureuse défense de la Déclaration de 1682. Quelques objections contre la définition de l'infaillibilité du pape servent de transition au commentaire de la Constitution *Pastor æternus*. A cette exposition, résumée dans un excellent tableau, l'auteur rattache, trop incidemment peut-être, la question du sujet unique, le pape, ou double, le pape et l'épiscopat uni au pape, de l'infaillibilité. Mgr Sauvé adhère ici à l'opinion extrême. Il regarde comme dénuée de fondement solide la thèse de Bolgeni, appliquée par de Camillis à la souveraineté pontificale. Même, en cela je ne le suivrai point, il semble trouver trop forte la distinction formulée par le cardinal Franzelin. Un rapprochement instructif entre la doctrine conciliaire et les articles de la Déclaration de 1682 consomme la défaite du gallicanisme. Enfin quelques considérations sur les événements qui suivirent le vote de l'assemblée vaticane achèvent de donner à l'ouvrage l'intérêt de l'actualité.

On est heureux de rencontrer sous une plume aussi française une doctrine si absolument romaine, et cela, j'aime à le relever, sans aucune de ces âpretés de langage dont une certaine presse n'a que trop abusé et abuse aujourd'hui encore à l'adresse des chefs de la minorité conciliaire. Ainsi, dans un appendice consacré aux objections de Mgr Dupanloup, l'auteur proteste de son « respect » pour « la mémoire d'un évêque dont l'Église ne saurait oublier les éminents services ».

Je félicite le savant prélat de l'excellent traité dont il vient d'enrichir la littérature théologique. Avec un peu plus de concision dans la forme et, çà et là, de rigueur dans la méthode, son ouvrage serait appelé à devenir classique.

D. L. J.

Digitized by Google

Les fondations du pape Urbain V à Montpellier.

LE collège des Douze Médecins ou collège de Mende (1369-1561). Montpellier, Martel, 1889, XII-96 pp., 8°; Le collège Saint-Benoît, le collège Saint-Pierre, le collège du Pape (collège de Mende: deuxième période) par L. GUIRAUD, 1890, IX-XXXVII-257 pp.

Urbain V, avant de monter sur le trône pontifical, avait étudié, puis enseigné à l'université de Montpellier. Devenu pape, l'ancien abbé bénédictin de Saint-Victor de Marseille créa à l'université de Montpellier un collège boursier en faveur des moines de son ancienne abbaye et des autres monastères de Provence qui voudraient y suivre les cours de droit canonique fort en honneur, comme on le sait, en cette ville. La bulle de fondation est datée du 31 janvier 1368. Le collège Saint-Benoît fut sécularisé en 1536. Une bulle du 25 septembre 1369 fonda le collège des Douze Médecins ou de Mende, destiné à recevoir douze étudiants pauvres du Gévaudan, auquel Urbain V appartenait par sa famille et par sa naissance.

Renseignements inédits sur l'auteur du problème ecclésiastique publié en 1698 contre M. de Noailles, archevêque de Paris, par J. M. A. VACANT. Paris. Delhomme, 1890, 50 pp. 8°

LE 23 juin 1695, M. de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, approuvait les *Réflexions morales sur l'Évangile* du fameux oratorien Quesnel. Élevé quelque temps après sur le siège de Paris, M. de Noailles condamna l'*Exposition de la foi de l'Église touchant la grâce et la prédestination* de l'abbé de Barcos. L'esprit des deux ouvrages étant absolument le même; c'était se contredire que de condamner à Paris ce qu'on louait à Châlons. Le *Problème ecclésiastique*, pamphlet anonyme publié en 1698, demandait la solution de ce problème délicat ; c'était attirer malheureusement l'attention du public sur les *Réflexions morales*. Mais à qui fallait-il en attribuer la paternité, à un janséniste blessé ou à un ultramontain heureux de se venger de l'archevêque? Jusqu'ici le véritable auteur n'a guère été connu ; on a soupçonné les jésuites Daniel et de Souâtre d'en être les auteurs ; on a accusé le bénédictin Dom Thierry de Viaixnes, janséniste exalté, mais à tort. La correspondance des bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, notamment de Dom Calmet, conservée au grand séminaire de Nancy, a permis à M. l'abbé Vacant de découvrir le véritable auteur, Dom Hilarion Monnier, prieur de Saint-Vincent de Besançon (1707). Ses preuves nous semblent convaincantes. Nous le félicitons de sa découverte et des intéressantes communications dont il a enrichi les notes de son travail. Nous espérons que la correspondance des bénédictins lorrains sera bientôt étudiée comme elle le mérite, et que les études qu'elle provoquera jetteront un nouveau jour sur l'histoire bénédictine et littéraire des deux derniers siècles.

D. U. B.

Digitized by Google

L'AUTORITÉ DE L'ENCYCLIQUE
RERUM NOVARUM.

APRÈS avoir, dans notre précédente livraison, résumé la doctrine de l'Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, nous croyons faire chose très utile en offrant à nos lecteurs quelques considérations sommaires sur l'autorité de ce document pontifical. Plus le sentiment de filiale déférence s'accentue parmi les catholiques à l'égard du Père commun des fidèles, plus il est opportun d'éclairer les consciences, afin que la vérité soit toujours leur guide jusque dans l'expression de leur soumission.

L'Encyclique *Rerum novarum* doit-elle être, dans son entier ou dans une de ses parties, considérée comme un document émanant de l'autorité *infaillible* du pape parlant *ex cathedra*, et exigeant comme tel une adhésion de foi catholique? Et si non, quelle est sa portée doctrinale et quelle adhésion exige-t-elle? Voilà les deux questions que nous nous proposons de traiter brièvement dans ces lignes (1).

Pour résoudre la première question nous prendrons pour point de départ la définition vaticane de l'infaillibilité du pape. « C'est un dogme divinement révélé, dit le concile (2), que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, *remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle*, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi et les mœurs, etc. »

Dans un document comme l'Encyclique *Rerum novarum* Léon XIII a-t-il voulu exercer la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, et user de sa suprême autorité apostolique ; —

1. Voir les considérations de M. l'abbé Jaugey sur cette matière dans le numéro du 18 juin du *Prêtre*, p. 578 suiv., et sa réponse ultérieure à une consultation sur cette matière.

2. *Sess.* IV, c. 4.

Digitized by Google

a-t-il voulu définir qu'une doctrine sur la foi ou sur les mœurs doit être tenue par l'Église universelle ? Voilà donc à quoi se résume la question. La réponse ne peut être douteuse. Bien que l'Encyclique traite de questions touchant pour la majeure partie par quelque côté à la foi ou aux mœurs, et par conséquent définissables ; bien que le pape s'y adresse à tous les fidèles comme pasteur et docteur universel, cependant il n'y a dans aucun passage de l'Encyclique un indice suffisant qu'il *ait voulu* faire usage de sa *suprême autorité apostolique* et imposer une *définition.*

Or, l'absence de ces indices suffit pour démontrer que le pape n'a pas eu l'intention de parler *ex cathedra ;* donc on ne peut sans outrepasser les intentions du Souverain-Pontife donner à sa parole, même aussi solennelle, le caractère d'une parole *ex cathedra.*

Expliquons-nous.

Outre la nature du sujet, c'est cette intention clairement manifestée dans le texte même qui donne à une déclaration pontificale le caractère d'une définition proprement dite. Pour cela il ne faut pas nécessairement que le pape s'adresse à toute la chrétienté d'une manière directe. Le décret de saint Innocent dans la cause des Pélagiens était adressé aux seules Églises africaines ; saint Léon écrivit sa fameuse lettre dogmatique au seul Flavien ; Hormisdas adressa la profession de foi aux seuls évêques de l'Orient ; et plus récemment, la condamnation des erreurs de Baius par Pie V fut authentiquement adressée à la seule université de Louvain ; et cependant tous ces documents ont toujours été regardés comme souverains.

Mais il faut que la doctrine soit exposée en termes absolus, avec des formules impératives, d'ordinaire avec la sanction des anathèmes, de manière à l'imposer à tous, lors même que le document ne serait dirigé qu'à une Église ou même à une personne déterminée.

Ainsi donc, par elle-même, la forme d'une lettre encyclique se prête excellemment à une définition ; mais, pour qu'elle ait cette valeur, il est indispensable que le pape promulgue, avec une certitude qui exclut tout doute, sa volonté de définir en vertu de sa suprême autorité. Or, il suffit de lire attentivement l'Encyclique *Rerum novarum* pour voir que Léon XIII n'a pas voulu parler ce suprême langage du docteur infaillible.

Les paroles les plus fortes que renferme le document pontifical sont celles ci, prises du début : « Ce que *pour le bien de l'Église et le salut commun des hommes* Nous avons fait ailleurs.. ... afin de réfuter *les opinions erronées et fallacieuses,* Nous *jugeons* devoir le réité-

Digitized by Google

rer aujourd'hui et pour les mêmes motifs, en vous entretenant de la *condition des ouvriers* ».

Or, qui ne voit que, par elles-mêmes, ces expressions n'impliquent nullement un enseignement *ex cathedra?* Un évêque pourrait parfaitement s'en servir dans un mandement à ses ouailles (1). A plus forte raison le Souverain-Pontife peut-il les employer lorsqu'il parle à la catholicité tout entière en vertu de sa charge universelle, sans cependant recourir à son magistère suprême de docteur infaillible. Nous sommes donc sur ce point absolument de l'avis du R. P. Baudier, professeur à l'institut catholique de France, et nous croyons que le R. P. G. de Pascal a dépassé, en cela comme en d'autres choses, les bornes d'une interprétation prudente et solide dans son *Étude sur l'Encyclique.*

M. l'abbé Jaugey, un des meilleurs théologiens de France, s'est exprimé dans le même sens que nous et même plus énergiquement, dans les considérations dont il a fait précéder son commentaire du document pontifical, dans *Le Prêtre.* « Tout d'abord, dit-il, il est certain que l'Encyclique *Rerum novarum* prise soit dans son ensemble, soit dans l'une quelconque de ses parties, n'est pas une définition *ex cathedra.* Il suffit de la lire pour s'en convaincre. Nulle part Léon XIII n'impose à tous les catholiques l'obligation de croire les vérités qu'il expose, comme étant révélées de Dieu et constituant des dogmes de notre foi ; nulle part il ne dit que ceux qui penseront autrement que lui tomberont par ce fait même dans l'hérésie. Inutile d'insister sur ce point. »

Non, la parole du pape *ex cathedra*, les définitions de l'Église se reconnaissent à des signes bien autrement manifestes. Témoin l'Encyclique *Quanta cura*, la Bulle de l'Immaculée Conception, la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale. Rien de pareil, encore une fois, dans l'Encyclique *Rerum novarum.*

Cependant, de ce que Léon XIII n'a pas parlé *ex cathedra* on aurait grand tort de conclure qu'il a parlé en simple docteur particulier (2), comme s'il n'y avait pas de milieu entre la suprême autorité doctrinale du pontife et la simple autorité personnelle de l'homme. De ce que la doctrine contenue dans ce document n'est pas infail-

1. Témoin certains passages de la récente lettre pastorale de l'évêque de Nancy sur l'Encyclique *Rerum novarum.* — La vérité, croyons-nous, se trouve entre cette apologie de l'école d'Angers, et l'apologie de l'école du comte de Mun, hâtivement entreprise par le P. de Pascal.

2 « Qua in hypothesi non satis bene dicitur loqui ut *doctor privatus*, licet enim non loquatur ex plenitudine auctoritatis, loquitur tamen ex auctoritate : quocirca Romanus Pontifex sic loquens non est detrudendus in censum quorumdam doctorum privatorum nullam habentium auctoritatem. » Palmieri, *De Romano Pontifice*, Th. XXXII, Scholion 2, p. 632.

Digitized by Google

lible, on ne serait pas en droit d'inférer qu'elle demeure de libre discussion et qu'on peut, sans faire injure au magistère pontifical, la tenir en suspicion d'erreur ; comme si, entre l'adhésion de certitude métaphysique, propre à la foi divine ou ecclésiastique, et la critique indépendante, il n'y avait pas un grand nombre de degrés, dont le plus haut est très voisin de l'acte de foi.

A côté de l'*autorité infaillible*, il y a dans le Pape et dans l'Église une autorité d'un rang moindre, mais cependant encore d'une très haute dignité. Le cardinal Franzelin l'appelle très bien une *autorité d'universelle providence ecclésiastique* ou de *providence doctrinale* (1). C'est celle dont le Souverain-Pontife se sert lorsque, sans vouloir recourir à l'expression suprême de son magistère, il veut cependant exercer sa charge de docteur et de pasteur de l'Église universelle, pour éclairer les fidèles sur la vraie doctrine à professer, sur la vraie conduite à tenir, sur les vrais moyens à employer pour conjurer les dangers qui menacent la foi ou les mœurs. Car, comme le P. Palmieri le montre clairement dans son docte traité *De Romano Pontifice et Ecclesia*, le Pape peut à son gré, dans la mesure où il le juge expédient, se servir de l'autorité que Dieu lui a conférée.

Avec cette différence toutefois, que le magistère infaillible étant une prérogative personnelle, ne peut pas être communiqué par le Souverain-Pontife à ceux qui partagent avec lui le gouvernement de l'Église, tandis que le magistère d'un degré inférieur peut être participé, et l'est de fait par les Congrégations romaines.

Sans être un document *ex cathedra*, l'Encyclique est donc un document émané de la plus haute autorité (2) qui soit sous l'autorité infaillible. C'est une parole solennelle de celui qu'en dehors des définitions suprêmes, dans lesquelles il ne saurait errer, l'Esprit-Saint illumine et conseille d'une manière toute spéciale dans tout ce qui regarde l'exercice de sa charge pastorale.

Il résulte de là que, pour ne point exiger une adhésion de foi catholique pure et simple, l'Encyclique a droit à une adhésion religieuse non seulement extérieure mais encore intérieure, adhésion basée sur la certitude morale qu'en vertu des lumières extraordinaires qui le guident, le Pape ne se trompe point.

Cette vérité a été reconnue de tout temps, et le grand Bellarmin l'a affirmée en termes formels dans son traité du Pontife Romain : « On convient entre catholiques, dit l'illustre cardinal, que lorsque le pape seul, ou avec son conseil particulier, statue sur une matière

1. *De Divina traditione* et *Scriptura*, Th. XII, Scholion I, principinm VII, Coroll. I., p. 128.
2. Cette autorité pleine ne revient par elle-même qu'au texte latin.

Digitized by Google

douteuse, soit qu'il puisse errer, soit qu'il ne puisse point, il doit être écouté avec soumission de tous les fidèles (1). »

Il s'est trouvé çà et là des théologiens pour douter de l'obligation d'adhérer intérieurement à des documents de cette nature, et pour croire que le devoir du catholique ne va pas au-delà d'un silence respectueux. C'est une erreur. Pour se convaincre qu'un sentiment religieux, voisin de la foi, oblige les consciences à s'incliner devant une parole revêtue de tant de caractères providentiels de sagesse et de vérité, il suffit de considérer attentivement l'assentiment *intérieur* que les Souverains Pontifes ont exigé dans ce siècle même, à la condamnation des doctrines de Bautain, de Bonetty, de Günther, d'Ubaghs, lesquelles condamnations pourtant n'étaient pas des condamnations *ex cathedra*.

Cependant cet assentiment n'étant fondé que sur une certitude morale, il peut se faire que la certitude métaphysique d'une erreur, par ex. historique ou scientifique glissée dans le document pontifical, rende l'assentiment impossible sur un point déterminé. Dans ce cas, c'est un devoir de piété de garder le silence jusqu'à ce que le moment opportun de parler soit venu, ou, s'il est permis de faire connaître ce sentiment, c'est uniquement dans des circonstances et avec des ménagements qui lui enlèvent tout caractère d'opposition et qui, par conséquent, empêchent tout scandale.

Si toutefois le pape témoignait par sa manière d'agir ou de s'exprimer qu'il entend laisser une question de libre discussion, après comme avant, il est clair que, par le fait même, on pourrait sans crainte se prononcer dans un sens moins conforme au sentiment exposé dans le document pontifical. Nous croyons trouver dans l'Encyclique *Rerum novarum* un passage de cette nature. Parlant du caractère anti-chrétien de beaucoup de corporations ouvrières déjà existantes, le pape laisse entrevoir qu'il n'entend pas trancher la question concernant le caractère déterminé de telle corporation particulière, par ex. des chevaliers du travail (2).

Les considérations qui précèdent suffisent pour montrer quelle est en général l'autorité de l'Encyclique *sur la condition des ouvriers* et quelle adhésion elle réclame de la part des bons catholiques. Un mot encore pour spécifier l'autorité particulière qui s'attache à telle ou telle partie du document pontifical.

1. « Inter catholicos convenit Pontificem solum, vel cum suo particulari concilio aliquid in re dubia statuentem, sive errare possit, sive non possit, esse ab omnibus fidelibus obedienter audiendum. LIV, c. 2. »

2. « Opinio tamen est, multis confirmata rebus, » etc. Édition A. Logé, Bruxelles, p. 32.

Digitized by Google

Une double distinction est ici nécessaire. Il y a dans l'Encyclique *Rerum novarum* une partie doctrinale et une partie disciplinaire ou directive. A la partie doctrinale appartiennent la légitimation de la propriété privée, l'exposition de l'enseignement de l'Église sur la loi du travail issue du péché originel, sur les récompenses dans l'autre monde, sur la fraternité dans le CHRIST, l'affirmation des droits de l'individu, de la famille, des associations, l'analyse des devoirs du pouvoir public, etc., etc. A la partie disciplinaire appartiennent les conseils sur la restauration de la classe ouvrière par le rétablissement des corporations plutôt que par un autre moyen. La partie doctrinale exige avant tout l'adhésion de l'intelligence, la partie disciplinaire réclame avant tout une adhésion pratique de la volonté. La partie doctrinale est la même pour tous les pays, puisque la vérité est indépendante des conditions de temps ou d'espace ; la partie disciplinaire peut varier suivant les circonstances politiques qui modifient la situation des peuples.

En outre, parmi les enseignements doctrinaux, il importe de distinguer ceux qui reproduisent des doctrines déjà promulguées ou définies ailleurs ou qui s'appuient immédiatement sur une parole inspirée, et ceux qui sont plutôt des conclusions particulières, des affirmations présentant un caractère nouveau. Il est évident que les premiers enseignements réclament une adhésion plus relevée que les seconds, et cela non seulement à cause de l'objet en lui-même, mais aussi à cause de l'intention du Pontife rappelant ou posant ces grandes vérités avec l'affirmation absolue qu'elles méritent. Ainsi il est clair que les passages de l'Encyclique où Léon XIII parle du droit sacré de la propriété, de la loi de l'expiation par le travail, ont une force d'enseignement plus grande que ceux où il parle des suites funestes auxquelles a donné lieu la suppression des corporations ouvrières.

Voilà, ce nous semble, ce qu'il y avait de plus important à dire touchant l'autorité de l'Encyclique *Rerum novarum*. Si quelque lecteur avait cru devoir attribuer une plus haute valeur doctrinale à ce monument, le mérite de son adhésion entière n'en sera désormais que plus grand. Si quelque autre, peut-être, avait cru pouvoir se borner à un assentiment tacite, tout en se réservant dans le cœur la liberté de son jugement, ces lignes lui auront montré, nous l'espérons, qu'un bon fils ne marchande pas son adhésion complète à la parole solennelle d'un Père que la Providence entoure de lumières toutes spéciales pour guider l'Église dans les voies de la vérité et de la paix.

D. L. J.

Digitized by Google

L'AUTEUR

DE LA

MUSICA ENCHIRIADIS.

LA *Musica Enchiriadis* a joui durant tout le moyen âge d'une vogue extraordinaire, à en juger du moins par le nombre des copies qui nous en sont parvenues. Au siècle dernier, l'abbé Gerbert de Saint-Blaise disait que, de tous les traités de musique qu'il avait trouvés en feuilletant les manuscrits d'Italie, de France et d'Allemagne, aucun ne s'était rencontré plus souvent sous ses yeux que cette *Musica enchiridiadis* (1).

Les musicologues modernes donnent deux raisons de cette faveur exceptionnelle. D'abord, l'auteur de l'*Enchiriadis* a inventé une notation particulière, qui ne paraît pas avoir été employée ailleurs. Puis, de tous les auteurs du moyen âge, il « est le premier qui fasse con- « naître une méthode, et qui donne des exemples d'harmonie (2) ».

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'ardeur qu'ont mise les critiques contemporains à chercher le véritable auteur de cet intéressant ouvrage. Mais il faut bien reconnaître que nul jusqu'ici n'est parvenu à trouver la solution du problème.

En publiant l'*Enchiriadis* sous le nom d'Hucbald, Gerbert avait eu soin d'avertir ses lecteurs que tous les manuscrits examinés par lui étaient anonymes, à l'exception de deux, lesquels, on le verra plus loin, ne pouvaient faire autorité.

En 1841, E. de Coussemaker, dans son *Mémoire sur Hucbald et ses traités du musique*, admit l'authenticité de l'*Enchiriadis*. Il fut suivi par différents auteurs, entre autres par le célèbre musicologue A. W. Ambros (3). On s'en tint là, jusqu'en ces dernières années.

Mais en 1884 un érudit allemand, Hans Müller, voulut examiner la chose de plus près. Après avoir exploré dans ce but les principales bibliothèques d'Italie, de France, de Belgique, d'Allemagne et de Suisse, il consigna le résultat de ses recherches dans une étude

1. « Nullum vero scriptorem de musica medii aevi frequentius deprehendi quam musicam « enchiridialem inter mss. codices Italiae, Galliae et Germaniae. » (M. Gerbert. *Script. ecclesiast. de musica sacra*, t. I, Praefat.)

2. E. de Coussemaker, *L'art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles*. Paris, 1865, p. 36.

3. *Geschichte der Musik*, 1re édit., II, 122-144.

Digitized by Google

fort remarquable intitulée : *Hucbalds echte und unechte Schriften über Musik*, Leipzig, Teubner, 4°. Des vingt-cinq manuscrits examinés par lui, la plupart étaient anonymes ou portaient simplement le titre vague de *Liber Enchiriadis*. Quelques-uns donnaient bien le nom d'Hucbald, d'autres ceux d'Odon et d'Otger ou Notger. Mais, en somme, la question d'auteur demeurait plus que jamais insoluble (1).

Le problème a été posé de nouveau tout dernièrement à propos de la publication de l'*Archéologie musicale et le vrai chant grégorien*, ouvrage posthume de Théodore Nisard (Théodule Normand). Ce savant, recommandable par ses longues et infatigables recherches, mais qui malheureusement, pour n'avoir pu se rendre compte de tout, a fini par douter de tout, a cru pouvoir avancer que de Charlemagne à Guy d'Arezzo la tradition grégorienne avait été complètement interrompue. Pour établir cette thèse, il fallait nier l'authenticité des écrits attribués à Hucbald et à saint Odon. C'est ce qu'il a fait. D'après lui, le *Dialogus de Musica* attribué à saint Odon serait de Guy d'Arezzo lui-même. Quant aux deux ouvrages édités sous le nom d'Hucbald, l'un, l'*Institutio harmonica*, ne peut être de lui à cause de certaines difficultés intrinsèques ; l'autre, l'*Enchiriadis* avec ses *Scolies*, est donné dans un manuscrit de Valenciennes sous le nom d'un abbé Otger. Après de longues discussions, Nisard propose d'identifier cet abbé Otger avec Théodger, évêque de Metz, mort en 1120 (2).

Le R. Père E. Soullier, S. J., a pris la défense d'Hucbald dans une lettre adressée à M. le directeur de la *Musica sacra* de Toulouse (Juin 1891, p. 82-84). Il réfute d'abord la seule objection alléguée contre l'authenticité de l'*Institutio harmonica*. Quant à l'*Enchiriadis*, il n'est pas aussi affirmatif : il se contente de prouver qu'elle est antérieure à Guy d'Arezzo, puisque celui-ci y fait manifestement allusion. Il termine en réclamant, pour l'enlever à Hucbald, « quelque chose de plus que des arguments négatifs ».

M. Aloys Kunc, dans une note irréprochable pour le fond comme pour la forme, se contente de faire observer, preuves en main, que le manuscrit de Valenciennes n'est pas le seul à donner un « abbé Otger » comme auteur de l'*Enchiriadis*. Il lui semble difficile de contester cette donnée, et par suite le bien fondé de la thèse de Th. Nisard.

1. J. Desilve dans sa thèse *De Schola Elnonensi*, p. 112 (Lovanii, C. Peeters, 1890) s'est contenté de résumer brièvement le travail de Müller.

2. *L'Archéologie musicale*, ch. XI, pp. 178-198.

Digitized by Google

Dans l'étude qui va suivre, je me propose de passer successivement en revue les titres des trois prétendants à la paternité de l'*Enchiriadis*, dont le nom se rencontre dans les manuscrits : Hucbald de Saint-Amand, l'abbé Odon et l'abbé Otger (1).

I. — « HUCBALD LE FRANÇAIS ».

On a signalé de longue date des divergences de doctrine assez notables entre l'*Institutio harmonica* d'Hucbald d'une part, et l'*Enchiriadis* avec ses scolies de l'autre. « Les uns, dit le Père Soul- « lier, ont voulu y voir l'indice de deux auteurs différents ; d'autres, « au contraire, se sont bornés à constater une variation dans la « doctrine du maître. » Toujours est-il que, dans un tel état de choses, on est en droit de se montrer plus exigeant sur le nombre et la valeur des témoignages extrinsèques qui attribuent l'*Enchiriadis* à Hucbald.

Or, ces témoignages, on le verra, sont d'une faiblesse extrême.

Remarquons d'abord que pas un seul des auteurs anciens ne peut-être invoqué à l'appui de cette attribution. On a écrit que Sigebert, après avoir décrit l'*Enchiriadis*, l'attribue d'abord à Hucbald, puis qu'il y revient et l'attribue à un nommé Enchiriades. Il n'en est rien. Sigebert ne parle que d'un seul ouvrage d'Hucbald sur la musique, et voici en quels termes il le décrit :

« Il écrivit aussi un livre sur l'art de la musique, dans lequel à « l'aide d'une combinaison des lignes du monocorde avec les lettres « de l'alphabet, il met à même d'apprendre soi-même, sans recourir « à aucun maître, un chant qu'on ne connaissait pas auparavant (2). »

Pour vérifier l'exactitude de cette notice, il n'est point nécessaire de chercher en dehors de l'*Institutio harmonica*. C'est dans cet ouvrage, en effet, que nous voyons la portée musicale « poindre à l'horizon », comme dit D. Pothier (3), par l'échelonnement des syllabes entre des lignes marquées d'un S ou d'un T, selon que l'intervalle est d'un demi-ton ou d'un ton entier (4).

1. Je ne parle ni de Fortunatianus, dont le nom s'est glissé dans certains manuscrits par le fait d'une confusion manifeste (Müller, *Op. cit.*, p. 20, 36, 94) ; ni du malencontreux Enchiriades imaginé par Sigebert de Gembloux, et dont on a voulu faire un musicien du dixième ou même du septième siècle (Ibid., 40, 44). C'était, comme dit le Père Soullier, prendre le Pirée pour un homme. *Enchiriadis* est simplement une variante pour *Enchiridion*. On verra par la suite que, du temps de Sigebert et même avant, on ne l'entendait pas autrement.

2. « Scripsit etiam librum de arte musica, sic contemperans chordas monochordi litteris « alphabeti, ut possit quis per eas sine magisterio alterius discere ignotum sibi cantum. » (*De Script. Eccles.*, c. 107, Migne 160, 571.)

3. *Mélodies Grégoriennes*, 1re édit. p. 30.

4. Voir comme ex. le morceau *Ecce vere Israelita*, Patr. Lat. 132, 913, ou mieux dans Müller, p. 62.

Digitized by Google

Après le traité d'Hucbald, Sigebert mentionne le livre d'un abbé Notger ou Hotger: *De musicis notis et symphoniarum modis.* C'est la partie préliminaire de l'*Enchiriadis*, ce qui précède les *Scolies* (1). Ce traité commence, en effet, par le tableau de la notation particulière inventée par l'auteur; à partir du chapitre X, *De symphoniis* jusqu'à la fin, c'est un long exposé des principes de l'harmonie.

Enfin, vient la part d'Enchiriades, c'est-à-dire, toujours d'après Sigebert, un Dialogue en trois livres entre le maître et son disciple (2). C'est le signalement on ne peut plus exact des *Scholia.* (Migne, 132, 981-1026.)

Que telle soit réellement la répartition des pièces dans la pensée de Sigebert, c'est ce dont il est facile de s'assurer en jetant un simple regard sur un manuscrit contemporain de Sigebert lui-même, et provenant de son abbaye de Gembloux. (Cod. Bruxell., 10078-95, XIe-XIIe siècle):

Fol 84^v INCIPIT MUSICA HUBALDI. *Ad musicae initiamenta.* C'est l'*Institutio harmonica.*

Fol 46 DE MUSICIS NOTIS ET CONSONANTIARUM MODIS | OTGERI ABBATIS LIBER INCIPIT. *Sicut vocis articulatae.* C'est l'*Enchiriadis*, ou ce qui précède les scolies.

Fol 56 ..... *ponamus hic finem.* INCIPIT SCOLICA ENCHIRIADIS DE MUSICA. *Musica quid est?* C'est le dialogue divisé en trois parties.

Ainsi, à chacun des trois traités qu'il avait en vue, Sigebert a assigné un auteur particulier. Il a tort, évidemment, de séparer les deux derniers l'un de l'autre: les *Scolies* sont, à n'en pas douter, du même auteur que la partie donnée sous le nom de Notger ou Otger. Celles-là sont annoncées dans les dernières lignes de celle-ci (3); c'est de part et d'autre la même notation originale qui ne se retrouve nulle part ailleurs (4).

De tout ce qui précède, il résulte clairement que Sigebert n'a jamais attribué l'*Enchiriadis* à Hucbald de Saint-Amand. Et l'on peut en dire autant, à une seule exception près (5), de tous les auteurs du moyen âge.

1. Migne, 132, 957-982.

2. « Enchiriades, sub persona discipuli interrogantis et magistri respondentis, scripsit dialo- « gum De ratione musicae, et in tribus libris multiformes musicae regulas explicuit. » *De Script. Eccles.*, c. 109.

3. « Cuius, si Deus annuerit, *sequens opusculum* aliquod continebit exempium. » (Migne 132, 982.)

4. Conf. Nisard, *Op. cit.*, p. 180.

5. Marquard de Padoue, écrivain du commencement du XIVe siècle, qui parle d'après une copie du manuscrit décrit ci-dessous. (Müller, p. 37).

Digitized by Google

Sur quoi donc, dira-t-on, repose l'attribution communément admise depuis plus d'un siècle ?

Sur un seul manuscrit fruste et interpolé de la fin du XIe siècle, le *Parisinus* latin 7202 (Colbert, 1741, Reg. 4981, 3), qui porte fol. 50, cette inscription de première main : *Inchiriadon Uchubaldi Francigenae*, et sur une copie incomplète du même manuscrit exécutée au XVe siècle (Bibl. nation. de Florence, Bibl. Magliabecchiana, XIX, 19, maintenant I, n. 406). Ce sont les mêmes qu'avait connus Gerbert (1). Les récentes recherches de Hans Müller n'ont pu aboutir à la découverte d'un seul nouveau manuscrit portant le nom d'Hucbald. Ainsi nous restons avec ce codex *Parisinus* 7202 et sa copie de Florence, dont le fragment *Armonia est diversarum* aura pu être aisément confondu par quelque copiste avec l'*Institutio harmonica* du moine de Saint-Amand.

En l'absence de toute difficulté intrinsèque, et à défaut de concurrents sérieux, il y aurait peut-être lieu d'accorder une certaine attention à la rubrique de ce manuscrit, quel que soit d'ailleurs son peu de valeur. Mais ici, on l'a vu, les difficultés existent. D'autre part, divers manuscrits de très bonne note mettent en avant un concurrent dans la personne d'un abbé du nom d'Odon ou d'Otger. L'un de ces manuscrits, celui de Valenciennes, provient précisément de l'abbaye même de Saint-Amand.

Dans un tel concours de circonstances, le devoir de l'érudit impartial est de reconnaître que l'attribution de l'*Enchiriadis* à Hucbald ne repose que sur une fort légère présomption. Par conséquent, il n'y aura aucune sorte de témérité à y renoncer dès qu'un autre concurrent se sera présenté avec tous les signes de la certitude morale qui suffit à l'histoire.

II. — « L'ABBÉ ODON ».

Müller signale quatre ou cinq manuscrits, dans lesquels l'*Enchiriadis* est attribuée à un Odon ou Otton, identifié parfois avec le saint abbé de Cluny :

1. Voici la description qu'il en donne dans sa Préface aux *Scriptores Ecclesiastici de musica sacra*, tom. I :

« In bibliotheca Magliabechiana Florentiae vidi Mss. sec. XV inscriptum *Inchiriadon Uchabaldi* (le mss. porte *Uchuhaldi*) *Francigenae*. Inc. *Armonia est diversarum vocum apta coadunatio*. In Cod. Paris, bibl. reg. novi catalogi 7202, item habetur post Boetii libros de musica « *Inchiriadon Uchabaldi* (Uchubaldi) *Francigenae*, eodem initio, *Armonia est diversarum*, etc. « cum in caeteris codicibus desit ingressus iste, quo brevi compendio veteris musicae elementa « continentur. Sed mera est interpolatio transpositioque ; in caeteris enim codicibus, quorum « initium est *Sicut vocis articulatae*, verba illa *Armonia est diversarum* etc, capite nono occurrunt. »

Digitized by Google

1° Le mss. de Wolfenbüttel (Guelferbytanus Gudianus 72) (1), sur la couverture duquel une main du XVe siècle a écrit ce titre : *Musica Boecij et enkyriades — Ottonis. item scholia ottonis — in enchiriadem suam. idē dīc.* Fol. 50, une main de l'époque de la Renaissance a tracé ces mots : *Enchiriades Ottonis Abbatis Cluniacensis.* Fol. 79^v, de la même écriture : *Otto de tonis.*

2° Le codex 212 de la Bodléienne d'Oxford, du XIVe siècle, dont l'ancien possesseur, « Stephanus Blancius », signale dans une note l'erreur de Sigebert au sujet d'Enchiriades, et ajoute : *Nomen vero auctoris est Odo, abbas fortasse Cluniacensis.*

3° Un codex de la Biblioth. Malatestiana à Cesena (Plut., XXVI. Cod. I), époque de la Renaissance. Fol. 132, *Incipitur libellus Enchiriadis de Musica hoc est Armonica institutione.*

J. M. Mucciolo, auteur du catalogue imprimé en 1784, dit de ce manuscrit : « Libellus iste sive Tractatus tres in partes divisus, ut « discitur ex aliis codicibus, quos impressi variarum Europæ Biblio- « thecarum Catalogi recensent, compositus est ab *Oddone Abbate* « *Cluniacense.* Cuius rei testimonium habemus Guidi Aretini, qui in « Epistola scripta ad Michaelem monacum Pomposianum hæc « habet : Librum quoque Enchiridion, quem reverendissimus Oddo « Abbas luculentissime composuit, perlege. »

4° Un volume de la collection Martini au Lycée Rossini (Liceo comunale di Musica, Bologna cod. 33) qui contient deux copies de l'*Enchiriadis.* La première porte l'inscription : *Odo sive Otho Abbas Cluniacensis. Enchiriades de Musica,* inspirée probablement par les mêmes motifs que la mention du catalogue de Cesena. Mais la seconde copie, exécutée sur un autre original *(Altra copia tratta da codice diverso),* a pour titre, fol. 40 : *Incipit Enchiriadis Oddonis Abbatis de Musica arte.* Müller fait remarquer qu'il serait grandement intéressant de savoir quel était ce « *codice diverso* », et s'il contenait également le titre en question.

5° Le codex D. 5. de l'Ambrosienne de Milan, du XIVe-XVe siècle et anonyme. Mais sur un feuillet de garde on a écrit au XVIIe siècle la note suivante : « Liber Henchiriadis, qui opera « Guidonis consequitur, tribuendus est Odoni Abbati, ut constat « ex ipsius Guidonis testimonio », etc. Une main du XIXe siècle a écrit en marge : *falsum omnino.*

Ainsi, les manuscrits n'ont fourni à Müller le nom d'Odon que sous la forme d'annotations dont aucune n'est antérieure au

1. Voir Dom Pothier, *Mélodies grégoriennes,* 1re édit., p. 27.

Digitized by Google

XVe siècle. Il est vraiment regrettable que notre manuscrit Bruxellois 10114-16 ait échappé à son regard d'ailleurs si perspicace. Il aurait eu la satisfaction d'y voir figurer, dès le XIe siècle, le nom de « l'abbé Odon » en tête de l'*Enchiriadis*.

La première partie du Codex contient les cinq livres de Boèce « *De musica institutione* ». Puis, fol. 76, de première main, ce titre en lettres rouges :

INCIPIT ENCHIRIDION OBDONIS ABBATIS.

Sicut vocis articulatae.

Fol. 86... ponamus hic finem.

INCIPIT SCOLICA ENCHIRIADIS DE MUSICA (rouge).

Musica quid est?

Fol. 107^v, l'ouvrage s'arrête incomplet aux mots « ... *e regione offenderet.* »

L'orthographe *Obdo* pour *Oddo* ne peut faire aucune difficulté. On la trouve encore ailleurs, par exemple dans le Codex 318, p. 121 du Mont-Cassin (XIe siècle) (1). Je l'ai vue moi-même dernièrement dans le mss. 10162-66, fol. 30^v de la Bibliothèque royale de Bruxelles (XVe siècle). Il s'agit donc bien du même personnage, appelé *Odo*, *Oddo* et *Otto* dans les annotations postérieures signalées par Müller.

Ce résultat une fois acquis, nous nous trouvons immédiatement en pays de connaissance. Dès le onzième siècle, deux autorités des plus imposantes, Guy d'Arezzo et Guillaume d'Hirschau attribuent, eux aussi, à un abbé Odon l'*Enchiriadis*. Je commencerai par le second témoignage, quoique postérieur en date : il est plus clair et moins gros de conséquences que le premier.

Au chapitre dix-septième de son traité sur la musique, l'abbé d'Hirschau parle d'un système de notation déjà blâmé par Guy d'Arezzo, et dans lequel les musicistes modernes s'accordent à reconnaître le système de l'auteur de l'*Enchiriadis* (2). C'est lui aussi, sans nul doute, que vise Guillaume, quand il dit : « *Odon dans* « *son Enchiriadis* fait assez voir qu'il avait découvert tout seul, grâce « à la portée naturelle de son génie, la cause de l'errement général : « mais en voulant faire preuve d'une prudence supérieure à celle des « autres, il lui est arrivé de tomber plus lourdement qu'eux tous. » Et après avoir exposé le vice du système adopté par l'auteur de l'*Enchiriadis*, Guillaume conclut par ces mots : « En voilà assez sur

1. Müller, p. 8.
2. Ambros, t. II, p. 137, note 1. — P. Soullier, *Lettre citée*

Digitized by Google

l'erreur commise par le vénérable Odon (1). » Il montre ensuite comment Guy d'Arezzo, après avoir marché quelque temps sur les traces de ses devanciers, avait enfin reconnu que ceux dont il suivait les pas s'étaient eux-mêmes laissés induire en erreur (2).

Il est donc certain qu'à la fin du onzième siècle on attribuait déjà l'*Enchiriadis* à un certain Odon, homme de génie et de vertu. Le témoignage de Guy nous oblige de chercher plus haut encore le point de départ de cette opinion.

A la fin de sa Lettre à Michel, le moine d'Arezzo invite ceux qui en voudraient savoir davantage à parcourir l'Enchiridion composé par le très révérend abbé Odon. « Je ne m'en suis écarté que pour « les figures des sens, ajoute-t-il, afin de me mettre à la portée des « petits. Il ne s'agissait pas de suivre en cela Boèce, dont le livre « peut être utile aux philosophes, mais non aux chantres (3). »

Quel est cet *Enchiridion* auquel Guy renvoie ses lecteurs ?

Ici, nous nous trouvons en présence d'une opinion erronée, vieille d'au moins sept cents ans. Depuis le douzième siècle, on donne communément sous le titre d'*Enchiridion Odonis* un ouvrage (4) qui ne peut être celui dont il est question dans la Lettre à Michel. Il n'en faut pas d'autre preuve, d'après Gerbert, que le passage relatif à l'antienne *O beatum pontificem* corrigée par dom Odon, et la mention fréquente du gamma qui ne s'expliquerait pas de la part d'un auteur antérieur à Guy d'Arezzo (5).

Le véritable auteur du Dialogue attribué à saint Odon, je l'ai déjà dit ailleurs (6), — et les recherches de Th. Nisard ont abouti au même résultat, — n'est autre que Guy d'Arezzo lui-même. Tout concourt à le démontrer, et le contenu de l'ouvrage, et le style de la préface, et l'autorité des manuscrits. Quoique je n'aie point entrepris

1. « *Otto in Enchiriade sua* satis declarat, quia solus eumdem communis offendiculi locum naturalis ingenii sublimitate deprehenderat... Haec de venerabilis viri Ottonis offensione dicta sufficiant. » (*Migne*, 150, 1162-64.)

2. Un écrivain postérieur, Adam de Fulda (v. 1490), reproduit l'opinion de Guillaume d'Hirschau, qu'il confond d'ailleurs avec Hermann Contract. Pour ce dernier, l'auteur de l'*Enchiriadis* n'est qu'un anonyme « *quidam enchiriadis musicae auctor.* » (Müller, p. 34-35.)

3. « Librum quoque *Enchiridion, quem reverentissimus Oddo abbas luculentissime composuit*, perlegat : cuius exemplum in solis figuris sonorum dimisi, quia parvulis condescendi, Boetium in hoc non sequens, cuius liber non cantoribus, sed solis philosophis utilis est. » (Migne, 141, 432.)

4. Migne, 133, 757.

5. « Quo nullum luculentius haberi potest argumentum, Odonem hunc Dialogi auctorem quem etiam post Guidonem scripsisse frequens mentio gammae, quam monochordo addidit Guido, prodit ab Odone nostro diversum esse. » (*Gerberti monitum*, Migne *P. L.* 133, 754-764.)

6. Voir *Guy d'Arezzo ou de Saint-Maur des Fossés*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 337.

Digitized by Google

une étude de ces derniers à ce point de vue spécial, j'en ai trouvé au moins cinq qui donnent expressément le *Dialogus* sous le nom de Guy (1). Un sixième en insère la préface au milieu de ses œuvres (2).

Le *Dialogus* ainsi restitué à Guy, il s'agit de trouver l'*Enchiridion* auquel il nous renvoie. Une fois, en passant, j'ai proposé de l'identifier avec le *Tonarius* publié sous le nom de saint Odon d'après le manuscrit 318 du Mont Cassin (3). Cette identification est inadmissible, et voici pourquoi. Dans le passage relatif à l'*Enchiridion*, Guy d'Arezzo a évidemment en vue un ouvrage assez compliqué et accompagné de figures très savantes, à l'imitation des traités de « Boèce (4) ». Guy s'excuse de ne l'avoir point suivi en cela, bien qu'il en ait largement profité pour le reste. Or, aucun de ces traits ne peut s'appliquer au *Tonarius* du manuscrit cassinien.

Par contre, ils se vérifient à la lettre dès qu'on identifie l'*Enchiridion* visé par Guy d'Arezzo avec l'*Enchiridion Obdonis* du mss. de Bruxelles et l'*Enchiriades Ottonis* de Guillaume d'Hirschau. L'auteur de l'*Enchiriadis* présente lui-même ses scolies comme extraites en partie de Boèce (5). Du commencement à la fin, l'ouvrage est chargé de ces figures savantes, signalées par Guy. Bien que celui-ci se soit abstenu de les reproduire, il est aisé néanmoins de s'apercevoir qu'il a connu et suivi la *Musica Enchiriadis ;* il lui a emprunté entre autres le morceau qu'il donne comme exemple d'harmonie : *Tu Patris sempiternus es Filius* (6).

1. Cod. Brit. Harl. 281. fol. 20v, « Explicit trocaicus. Incipit tercius liber eiusdem Guidonis in musicam sub dialogo. *Discipulus.* Quid est musica ? »

Cod Bruxell. 10162-6 fol. 28v, à la suite du Micrologue et de la lettre à Michel, rubrique : « Explicit musica domni Guidonis. Incipit dyalogus eiusdem. Quid est musica ? — » fol. 34 « Explicit dialogus domni Guidonis. »

Bibl. Laurent. Plut. XXIX, Cod. 48. Après le Micrologue et le *Rhythmus Widonis* vient. *Eiusdem liber secundus in forma Dialogi.*

Cod. Paris. nation. lat. 3713, opusc. 4. DIALOGUS DE MUSICA. A la fin : *Explicit liber dialogi in musica editus a Domno Guidone piissimo musico et venerabili monaco.*

Le Cod. Vatic. cité par Montfaucon, *Biblioth. bibliothecarum*, t. I, p. 58, n° 1991 : *Guidonis dialogus de Musica.*

On peut voir dans Nisard (*Archéologie Musicale*, p. 189) la description d'un autre manuscrit du onzième siècle, découvert par Gottlieb de Murr en 1799, et qui contenait toutes les œuvres de Guy d'Arezzo, y compris l'*Explanatio artis musicae sub forma dialogi.*

2. Cod. Brit. addit. 10335, fol. 14v. saec. XI-XII.

3. Migne, 133, 755-58. Th. Nisard a émis la même opinion dans son *Archéologie musicale*, p. 198.

4. Voir le texte déjà cité, p. 350, note 3.

5. « Pandit multa musicae artis praestantissimus auctor Boetius, magisterio numerorum enucleatim cuncta comprobans. Cuius, si Deus annuerit, sequens opusculum aliquod continebit exemplum. » (*Patr. Lat.* 132, 982). Comparer le titre de notre traité dans le manuscrit de Valenciennes (ci-dessous, p. 352) : *Commentum musicae artis* ex opusculis Boetii *excerptum.*

6. *Patr. Lat.*, t. 141, col. 428 ; t. 132 col. 971-80. Müller (p. 34-36) pense aussi que c'est l'*Enchiriadis* que Guy d'Arezzo a en vue.

Digitized by Google

On conçoit dès lors comment on a pu confondre si longtemps le Dialogue de Guy d'Arezzo avec le véritable *Enchiridion* d'Odon. Les deux traités procèdent par demandes et réponses. Le premier s'ouvre par la question *Quid est musica ?* le second par *Musica quid est ?*

Ainsi, même en laissant de côté les manuscrits de basse époque signalés par Müller, voilà donc au moins trois autorités respectables du XIe siècle qui permettent de considérer l'*Enchiriadis* comme l'œuvre d'un abbé nommé Odon : le manuscrit de Bruxelles 10114-16, Guy d'Arezzo, et Guillaume d'Hirschau.

Après cela, on pourrait croire que la question est définitivement tranchée, qu'il n'y a plus qu'à rechercher si cet Odon doit être identifié avec l'abbé de Cluny, conformément à une opinion assez accréditée. Mais voici que surgit une complication inattendue. Un troisième concurrent se présente, dans la personne d'un autre abbé du nom d'Otger. Comme ses droits semblent appuyés, eux aussi, sur d'imposantes autorités, il est juste que nous en prenions connaissance avant de formuler une solution.

III. — « L'ABBÉ OTGER ».

J'ai déjà mentionné le manuscrit de Gembloux du XIe-XIIe siècle, aujourd'hui à Bruxelles 10078-95, qui donne l'*Enchiriadis* sous le titre suivant :

DE MUSICIS NOTIS ET CONSONANTIARUM MODIS
OTGERI ABBATIS LIBER INCIPIT.

Il en existe un autre plus ancien, auquel j'ai fait également plusieurs fois allusion : c'est le codex 325 (359, Müller) de la Bibliotèque de Valenciennes. Il est de la fin du Xe siècle. Fol. 42, de première main : COMMENTUM MUSICAE ARTIS EX OPUSCULIS BOETII EXCERPTUM ET A VENERABILI ABBATE NOTGERO [1] ELABORATUM.

Sur le verso du même feuillet, dans l'espace libre qui précède immédiatement les premiers mots de l'*Enchiriadis*, inscription du XIIe siècle en lettres rouges :

INCIPIT COMMENTUM MUSICE ARTIS EX OPUSCULIS BOETIJ EXCERPTUM ET A VENERABILI ABBATE OTGERO ELABORATUM.

Le manuscrit de Valenciennes est compris dans la double liste que nous avons des livres de Saint-Amand au XIIe siècle : dans l'*Index minor* sous le n. 22, dans l'*Index maior* sous le n. 201. Dans

1. On trouve dans l'*Archiv der Gesellschaft für ältere Geschichtskunde* de G. H. Pertz (Hannover 1843. VIII, p. 440) une description du codex de Valenciennes. L'auteur de cette description a lu HOTGERO, au lieu de NOTGERO.

Digitized by Google

les deux, l'auteur est désigné sous le nom d'Otger : *Musica Otgeri et Enchiriadis* (1).

M. Aloys Kunc vient de nous faire connaître un troisième Codex donnant également le nom d'Otger. C'est le manuscrit 260 de la Bibliothèque du Collège *Corpus Christi* à Cambridge (2). Il est, paraît-il, de la fin du XIe siècle. A la première page, l'*Enchiriadis* est désignée sous le titre de

MUSICA HOGERI

complété plus loin par celui-ci :

EXCERPTIONES HOGERI ABBATIS EX AUCTORIBUS MUSICAE ARTIS.

Pour le nombre et l'ancienneté des manuscrits, notre nouveau prétendant n'a donc rien à envier au précédent. Il semble même qu'il lui soit supérieur. Pour un seul manuscrit du XIe siècle qui donne le nom d'Odon, nous en avons trois, de la même époque ou plus anciens encore, dans lesquels figure celui de Notger, Hoger ou Oger.

En fait de témoignages historiques, nous avons d'abord celui de Sigebert (*De Script. Eccles.*, c. 108) qui doit dépendre, comme on l'a vu, du manuscrit de Gembloux :

« Notgerus (*pour* Hotgerus, Otgerus ?) Abbas scripsit librum « de musicis notis et symphoniarum modis, ut possit quivis videre « et intelligere quomodo differant a se intervalla symphonia- « rum (3). »

Un auteur anonyme, dont un fragment a été édité par Gerbert sur un manuscrit de Benedictbeurn du XIIe siècle, parle d'un système de *mensura quadripartita* correspondant à celui de l'*Enchiriadis*, comme étant de l'invention d'un certain Otker, « moine de Ratisbonne (4) ». Nous ne savons rien de ce « *quidam monachus* », et l'anonyme de Gerbert n'en savait probablement pas plus long que nous : mais il atteste du moins que dans son entourage on donnait un Otker ou Otger comme auteur de l'*Enchiriadis*.

A la suite de ces cinq témoignages, tous antérieurs à la fin du XIe siècle, il semble bien difficile de contester les droits d'un Otger quel-

1. J. Desilve, *Op. cit.*, pp. 153, 169.

2. *Musica sacra* de Toulouse. Juin 1891, p. 84.

3. P. L. 160, 571. Cette mention d'un « Notgerus abbas » a dérouté Honorius d'Autun (*De Script Eccles.*, IV, 9) et l'anonyme de Melk (c. 65). Ils font l'un et l'autre un abbé de Notker le Bègue, l'auteur des séquences, lequel ne fut jamais que simple moine. Quant à Trithème, il attribue le *De musicis notis* aussi bien que les séquences à Notger, évêque de Liége, qu'il fait aussi abbé de Saint-Gall. (*De vir. illust. O. S. B.* I, 69.)

4. « Quidam Ratisbonensis monachus nomine Otkerus adinvenit hanc mensuram quadripar- « titam. » *Patr. Lat.*, 151, 691.

Digitized by Google

conque à la paternité de l'*Enchirias*. D'autre part, nous avons de solides arguments en faveur de « l'abbé Odon ». Nous voici donc dans une véritable impasse. La difficulté est plus grande encore présentement qu'après les recherches de Hans Müller : d'autant plus que, suivant la judicieuse remarque de celui-ci, l'ouvrage ne contient aucun détail intrinsèque qui puisse nous renseigner sur la personne d'un Odon ou d'un Otger quelconque en particulier. J'allais abandonner la partie, quand ce qui semblait devoir être l'obstacle le plus insurmontable m'a suggéré une solution à laquelle je n'avais nullement songé d'abord. A force de recherches, j'ai fini par découvrir un personnage qui, précisément, a porté à la fois les noms d'Odon et d'Otger. Il cadre d'ailleurs parfaitement avec la somme de renseignements réunie jusqu'ici.

IV. — SOLUTION : OTGER-ODON, PREMIER ABBÉ DE SAINT-PONS DE TOMIÈRES.

Le nom d'Otger n'est pas de ceux qui se rencontrent à chaque page de l'histoire. L'auteur de l'*Enchiriadis*, à en juger par l'âge des manuscrits et tout ce qui a été dit précédemment, doit être postérieur à Hucbald, dont il a connu et développé la manière d'indiquer les intervalles : d'autre part, il est certainement antérieur à Guy d'Arezzo, qui l'a cité et suivi dans sa lettre *De ignoto Cantu*. Hucbald est mort à peu près nonagénaire en 930 ; Guy touchait déjà à la vieillesse lorsqu'il composait son Micrologue, vers 1025 (1). C'est donc entre ces deux dates qu'il nous faut chercher un Otger qui nous convienne. Or, en parcourant les volumineuses tables des Annales de Mabillon pour toute cette longue période d'un siècle entier, nous ne trouvons qu'*un seul* abbé du nom d'Otger : c'est Otger de Tomières.

L'abbaye de Saint-Pons de Tomières, fondée peu avant 936 par le comte Raymond de Toulouse, fut peuplée par une colonie de moines venue du monastère de Saint-Gérald d'Aurillac, « berceau du principal renouvellement des Letres qui se fit en ce X siecle (2) ». L'abbé Arnoul d'Aurillac avait mis à la tête de la nouvelle fondation un de ses moines, nommé Otger. Mabillon (3) cite quatre chartes de donation en faveur « de l'abbé Otger et de ses moines ». Dans les deux premières, le nom d'Otger figure en latin sous la forme *Otgarius*;

1. « Cum iam *etatis nostre cana series* » etc. Préface du Micrologue dans le Cod. Harléien 281, fol. i. (*Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 336).

2. *Hist. lit. de la France*, VI, 23.

3. *Annal*, lib. 43 n. 77 ; lib. 44, n. 12 ; append. tom. 3, instrum. 54.

Digitized by Google

dans les deux autres, rédigées au mois d'août 940, nous trouvons la forme *Otgerius*, qui se rapproche davantage de celle de nos manuscrits.

Mais, chose singulière, parmi les signatures apposées à ces différents actes, on ne voit nulle part figurer la signature de l'abbé Otger. Seulement, au bas de la seconde charte, on lit cette souscription : *Signum Odonis indigni.* De même, à la fin des deux actes de 940, au second rang, et immédiatement avant la signature de l'abbé Arnoul, figure celle de « l'abbé Odon ». D'autre part, nous avons un diplôme daté du 2 août de l'année précédente, par lequel le roi Louis d'Outre-Mer confirme la donation faite par le comte Raymond au monastère de Tomières, *ubi præest domnus Odo Abba* (1). Nous voici donc en présence de ce singulier phénomène : un Otger paraît comme abbé de Tomières dès la fondation, avant 936 ; c'est à l'abbé Otger et à ses moines que se font les diverses donations jusqu'en 940. Et pourtant, dans l'intervalle, un acte royal parle d'un abbé Odon, et dans les autres actes on voit bien la signature d'un abbé Odon, jamais celle d'un Otger. Par contre, le nécrologe de Tomières marque au 2 octobre *domnus Otgerius quondam abbas istius ecclesiæ* (2), tandis que nulle part il n'y est fait mention de l'abbé Odon. Ne sachant comment expliquer une telle anomalie, Mabillon se demande si le premier abbé de Tomières n'aurait pas porté simultanément les deux noms d'Otger et d'Odon (3).

Cette hypothèse devient on ne peut plus plausible, quand on la rapproche des témoignages rapportés ci-dessus, lesquels donnent comme auteur de l'*Enchiriadis* un abbé désigné tantôt sous le nom d'Otger, tantôt sous celui d'Otton ou Odon. La coïncidence est si frappante, qu'en l'absence de tout autre élément de solution, je n'hésite pas à la considérer comme une raison suffisante d'attribuer le fameux traité à Otger, premier abbé de Tomières, formé à cette même école d'Aurillac d'où sortit peu après le moine Gerbert, si célèbre depuis sous le nom de Silvestre II (4).

La seule difficulté qu'on puisse faire valoir contre cette solution, c'est qu'elle retire à saint Odon de Cluny son principal titre à figurer

1. *Recueil des historiens de la France*, nouv. édit., t. IX, 591.

2. Mabillon, *ibid.*, p. 45a.

3. « *An binominis erat Otgarius ?* » (Ibid.) Cette manière d'abréger par une désinence en *o* les dernières syllabes d'un nom propre n'est pas sans exemple. Audoenus, archevêque de Rouen, s'appelait aussi Dado. — « *Wandregisilus*, cognomento *Wando* », dans les actes de saint Wandrille ap. Bolland. Juill. v, 266.

4. Le même manuscrit de Bruxelles qui donne l'Enchiriadis sous le nom d'Otger, contient (fol. 114v) le traité sur la musique adressé par Gerbert à Constantin : « *Constantino suo Gerbertus scolasticus.* Vis amicitiae pene impossibilis. »

Digitized by Google

parmi les auteurs qui ont écrit sur la musique. Une fois le Dialogue du Pseudo-Odon restitué à Guy d'Arezzo, et l'*Enchiriadis* du Pseudo-Hucbald à Otger de Tomières, il ne reste plus grand'chose à saint Odon en fait d'ouvrages théoriques sur l'art musical. C'est vrai : mais il s'agit ici avant tout d'expliquer de la façon la plus plausible les indications fournies par les manuscrits qui font autorité. Ces manuscrits nous donnent tantôt un Otger, tantôt un Odon. Or, nous avons bien un Otger qui a porté le nom d'Odon ; je ne sache pas, au contraire, que saint Odon de Cluny ait jamais porté celui d'Otger.

Ensuite, comme le remarque fort bien le Dr Hans Müller (p. 94), il ne faut pas se le dissimuler, les témoignages attribuant à saint Odon un traité sur la musique ne sont pas de première valeur. Ses deux biographes, Jean et Nagold, aussi bien que Sigebert de Gembloux, ne mentionnent rien de lui en ce genre, à part ses compositions liturgiques, hymnes et antiennes en l'honneur de saint Martin, etc. Le premier qui le fasse auteur d'un Dialogue sur la musique est l'anonyme de Melk, du milieu du douzième siècle. Les expressions employées par Guillaume d'Hirschau et Guy d'Arezzo lorsqu'ils parlent de l'*Enchiridion* ou *Enchiriadis Ottonis* ne donnent pas nécessairement à entendre qu'il s'agisse du saint abbé de Cluny. Lors même qu'ils l'eussent cru eux-mêmes, comme on serait en droit de le conclure pour Guy d'une variante fournie par le manuscrit harléien 281 (XVe siècle) (1), ils ont pu facilement confondre les deux Odon, de même que l'anonyme de Melk, un siècle plus tard, a confondu Guy d'Arezzo lui-même avec saint Guy de Pompose transféré à Spire en 1047.

Voici en quelques mots les principales données qui résultent de cette étude :

1° Il n'y a qu'un seul ouvrage authentique d'Hucbald sur la

1. « Enchiridion querat, quem luculentissime composuit Odo primus abbas Cluniaci. » (fol. 29v). Le copiste auquel nous devons cet intéressant manuscrit avait sous la main des exemplaires des œuvres de Guy assez différents les uns des autres. De là les variantes qui y figurent fréquemment sous la rubrique, *Alia littera hec habet.* Si je ne me trompe, les traités de Guy d'Arezzo ont dû passer par deux états distincts. D'opuscules à part, de traités de circonstance qu'ils étaient d'abord, ils ont été ensuite réunis par l'auteur lui-même en un véritable *Corpus*, destiné à servir de prologue à son Antiphonaire, « *Hæc pauca* quasi in prologum antiphonarii *de modorum et neumarum formula rhythmice et prosaice dicta,* » etc. Ces paroles, qui figurent dans les éditions à la fin de la lettre à Michel, mais qui ne peuvent évidemment s'entendre de ce seul opuscule, terminent, dans le Codex Harléien 281, le *Dialogus* et avec lui tout le *Corpus* en question. Espérons qu'on nous donnera un jour une bonne édition des œuvres du moine musicien d'Arezzo.

Digitized by Google

musique : le *De harmonica institutione*. Hans Müller l'a suffisamment démontré, il n'y a plus à y revenir.

2° La *musica Enchiriadis* et ses scolies sont l'œuvre d'Otger-Odon, premier abbé de Saint-Pons de Tomières. C'est là l'*Enchiridion Oddonis* auquel renvoie Guy d'Arezzo.

3° Quant au Dialogue sur la Musique qu'on a pris depuis des siècles pour cet *Enchiridion*, il doit être définitivement restitué à Guy d'Arezzo.

D. G. M.

Digitized by Google

L'ÉGLISE AU CHILI.

L'ATTENTION de l'Europe est attirée depuis quelques mois sur le Chili par des événements politiques bien étranges. Un président de République, Balmaceda, après avoir gouverné arbitrairement et changé vingt-trois fois de ministère en quatre ans, a osé entrer en lutte ouverte et armée avec tout ce que le pays compte de plus honorable. La Chambre et le Sénat, réunis en congrès, l'ont déclaré déchu à partir du 1er janvier dernier ; il s'est mis alors à la tête d'un ramassis d'ouvriers et de mercenaires, et poursuit maintenant une lutte fratricide contre le pays qu'il avait pour mission de gouverner et de faire progresser dans la paix et dans l'ordre.

Gardons-nous de croire, cependant, que ce fait ne soit qu'un des incidents ordinaires de l'histoire contemporaine au Chili. Ce pays n'est point à assimiler aux autres républiques de l'Amérique du Sud, dont les annales ne présentent généralement qu'une chaîne continue de commotions politiques. Le Chili est un pays conservateur, ami de l'ordre et du progrès, religieux et possédant une population homogène et stable. Son histoire, depuis la guerre de son indépendance au commencement de ce siècle, est celle d'un peuple jeune, avide de liberté, de développement, mais sage, constant et paisible. Les siècles passés ont vu couler trop de sang au Chili durant sa longue période de formation, pour que ce pays ne veuille énergiquement la paix, aujourd'hui qu'il est maître de ses destinées.

Disons-le sans détour, et en dépit des événements de l'heure présente qui seront bientôt oubliés, le Chili doit être une des contrées les plus sympathiques de l'Amérique et peut-être du monde entier, à quiconque a étudié la situation relative des différents États modernes. Le catholique s'y trouve à l'aise, au milieu d'une population restée parfaitement chrétienne ; l'émigrant y trouve une seconde patrie, lui offrant, pour peu qu'il veuille travailler, toutes les conditions du bien-être : climat délicieux, sol riche en produits des trois règnes, population accueillante, lois chrétiennes, carrières ouvertes, manque de bras et d'intelligences, tout paraît convier l'émigrant à fixer son choix sur le Chili. C'est là, cependant, à cause de son isolement et de son éloignement relatifs, le pays où l'on se rend le moins. A part quelques colonies allemandes dans le sud, on

Digitized by Google

peut dire que le sol chilien est encore vierge de tout élément étranger.

***

Pour nous catholiques, ce qui nous intéresse avant tout dans un pays, c'est de connaître la situation qu'y occupe l'Église notre mère. Aussi avons-nous surtout en vue, dans ces pages, de parler de l'Église au Chili. Mais, à tout tableau il faut un cadre. Disons d'abord ce qu'est le Chili ; nous verrons ensuite, en nous appuyant sur l'histoire, que l'Église y a toujours tenu la plus belle place, et que si elle était aujourd'hui parfaitement libre et n'avait à compter avec l'influence délétère de la franc-maçonnerie, elle élèverait bientôt ce peuple, encore excellent, qu'elle a formé, au premier rang parmi ceux de la chrétienté.

***

Le Chili occupe l'extrémité sud-ouest et la partie la plus australe de l'Amérique. De la Bolivie au nord, dont il a conquis dernièrement une province, il s'étend au sud jusqu'au détroit de Magellan et même jusqu'à la terre de Feu. Un pays de mille lieues de long ne se rencontre pas dans la vieille Europe, abstraction faite du colosse russe. Le Chili ne compte pas cependant parmi les grandes puissances du nouveau monde.

Sa configuration est celle d'une bande étroite qui s'étend au pied des Andes, entre cette Cordillère et l'Océan Pacifique. Sa physionomie présente un caractère assez original. A l'est on aperçoit les Andes, avec leurs hautes cimes et leurs nombreux contreforts ; à l'ouest, la Cordillère *de la Costa*, qui se déroule dans la même direction, en suivant de très près les bords du Pacifique. La vallée centrale, qui se prolonge sans interruption, s'étend entre ces chaînes de montagnes, comme un grand fleuve d'un cours modéré qui coule entre de hautes rives. Une troisième Cordillère, celle *del Medio*, apparaît entre les deux premières à intervalles irréguliers.

La grande élévation des Andes et le peu de largeur du pays font prendre naturellement au sol la forme d'un plan incliné vers l'occident. Cette pente précipite la marche des rivières ; elles s'élancent en lignes presque perpendiculaires de la chaîne qui leur donne naissance, et se fraient, sans faire de détours, un passage à travers la Cordillère *del Medio* et celle *de la Costa*. Par cette disposition des eaux, les deux dernières chaînes se trouvent divisées en autant de sections distinctes qu'il y a de rivières (1).

1. Perez-Rosales, *Essai sur le Chili*, Hambourg, 1857, p. 25.

Digitized by Google

Dans la partie méridionale du Chili, la Cordillère maritime se transforme capricieusement ; ses vallées et ses plateaux s'affaissent, pour donner passage aux eaux de l'Océan dont l'irruption variée forme un labyrinthe inextricable de petites îles et de canaux qui se succèdent jusqu'au cap Horn. Parmi ces îles, la plus importante est celle de Chiloë, siège du gouvernement d'une province et de l'évêché de San Carlos

***

La nature physique divise ce long et mince territoire en trois zones bien distinctes : la zone déserte du nord, la zone agricole et la zone de navigation. La zone déserte est formée du désert d'Atacama. C'est la région minérale ; les pluies y sont rares, la végétation nulle ou rachitique ; on y trouve en abondance des dépots de salpètre et de guano, des mines de cuivre, d'argent et d'or. Cette région fut explorée en 1854 par le naturaliste Amandus Philipp ; elle était jusqu'alors moins connue qu'elle ne l'était il y a trois siècles, au temps où les Incas du Pérou s'en emparèrent.

La zone agricole ou centrale est bien arrosée et d'un climat doux, pluvieux, surtout à mesure que l'on avance en latitude. La terre y est labourable, riche et pleine de suc. Les bois y sont abondants dans la Cordillère de la côte et sur les plateaux subandins ; la végétation énergique y étale les produits les plus beaux et les plus variés, sauf ceux des tropiques.

Il y a enfin la zone de navigation ou de pêcherie, au sud. La vallée y disparaît, et la Cordillère s'y transforme en archipel. Les pluies abondantes y couvrent les îles d'une végétation exubérante.

Dans le sens de son étroite largeur de 50 lieues, le Chili a aussi ses différentes zones végétales. Elles descendent comme par étages jusqu'à l'Océan. C'est là que les lois de décroissance de la chaleur se trouvent écrites en caractères ineffaçables sur les parois des rochers et des montagnes [1].

***

Le climat du Chili passe pour un des plus beaux et des plus sains du monde ; sa partie maritine surtout jouit d'une température égale et douce. Le printemps y règne de septembre en décembre ; c'est alors que commence l'été, dont la chaleur est tempérée par la brise de mer. D'abondantes rosées humectent la terre et rafraîchissent les plantes. Les vents du nord soufflent depuis le milieu de mai jusqu'à

1. Perez-Rosales, p. 32.

Digitized by Google

la fin de septembre ; c'est la saison de l'automne. Les pluies ne tombent qu'en avril et août ; encore sont-elles de courte durée. Les orages, la neige, la grêle, sont renfermés dans la région des montagnes.

Les mois où règne la plus grande chaleur au Chili sont ceux de décembre, janvier, février et mars. Les mois les plus froids sont ceux de juin, juillet et août. Le thermomètre y varie de 33°5′ à 1°1′ ; la moyenne de toute l'année est de 15°8′ (1).

N'oublions pas toutefois de tenir compte dans ces observations climatérologiques de l'énorme longueur du pays qui s'étend du 22e au 56e degré de latitude sud. Il est évident que sur une telle étendue on passera des chaleurs tropicales aux froids des régions antarctiques. Mais la plus grande partie du pays, toute la zone centrale, la plus habitée, s'étend sur la région tempérée et jouit d'un climat délicieux. Au pays qu'habitent les allemands, dit le P. Duffel (2), entre le 39e et le 41e degré de latitude, le thermomètre ne varie que de 5 degrés à 18. Il n'y a donc ni chaleurs en été, ni froids en hiver dans ces heureuses régions de Valdivia, d'Osorno et de Puerto Montt ; on y jouit d'un printemps perpétuel; il ne faut jamais ni poêle ni éventail. La nature y conserve sa parure toute l'année ; les fleurs n'y manquent jamais.

*
* *

L'excellent climat dont jouit le Chili exerce une heureuse influence sur l'état sanitaire de ses habitants. De plus, l'absence de mares croupissantes, l'élévation générale du sol et la situation géographique du pays, l'ont, jusqu'ici, préservé des maladies épidémiques du vieux continent, et on n'en connaît encore aucune qui lui soit endémique (3). Cet immense avantage qui paraît particulier au Chili dans toute l'Amérique, ainsi que celui de l'absence d'animaux venimeux, ne sont pas étrangers à l'augmentation si rapide de la population chilienne.

D'après le savant statiste moderne M. A. M. de Jonnès, dit l'excellent auteur chilien Perez-Rosales (4), auquel nous empruntons beaucoup de données officielles et de judicieuses observations personnelles, les enfants, jusqu'à 15 ans accomplis, forment le tiers seulement des populations sans accroissement marqué, et ils consti-

1. Perez-Rosales, p. 55.
2. *Katholische Missionen*, juillet, 1883, p. 138.
3. Perez-Rosales, p. 62.
4. P. 186.

Digitized by Google

tuent près de la moitié dans les autres. Au Chili, les individus jusqu'à l'âge de 15 ans composent près de 42°/o de la population.

La longévité paraît constatée au Chili. Dans une si faible masse d'hommes, environ un million et demi lorsqu'écrivait Perez, il est sans doute digne de remarque qu'il s'en trouvait 5641 entre 80 et 134 ans (1).

***

L'ethnographie chilienne est bien loin de présenter, par la variété des races, l'intérêt qu'offre celle des autres nations américaines. Mais c'est là un avantage incontestable au point de vue social. Deux races ont formé la population actuelle du Chili : l'indigène conquise et colonisée, et l'espagnole conquérante. La première se divise en trois branches : la *foguina*, qui habite encore la terre de Feu et les canaux occidentaux de la Patagonie ; l'*araucanienne*, qui peuplait le territoire depuis l'archipel de Chonos jusqu'au désert d'Atacama, ou la partie centrale du territoire ; enfin, les *changos*, de provenance péruvienne, au nord du désert d'Atacama.

On peut considérer que, sauf dans la partie méridionale du pays, la fusion de ces deux grands éléments de la population, l'indigène et l'espagnole est aujourd'hui consommée, à ce point que le type indigène n'est plus guère représenté que par quelques milliers d'individus.

Au Chili, il n'y a pas de nègres. Valparaiso, dans ses rapports maritimes avec toutes les nations du monde, était la ville qui en avait exclusivement, et elle n'en comptait que 90 en 1842. Aujourd'hui, dit Perez, le Madagascar et la Guinée ne sont représentés que par 31 individus, qui, réunis à quelques vieux nègres nés au Chili et à un nombre très réduit de vrais mulâtres, rappellent la race africaine (2).

***

La population du Chili s'est accrue dans ce dernier demi-siècle, dans des proportions extraordinaires, circonstance d'autant plus remarquable que l'élément étranger n'y entre presque pour rien. Sur 2,075,000 habitants environ que comptait le Chili en 1875, il n'y avait que 25,000 étrangers. En 1778, la population n'était que de 80,000 blancs et de 240,000 hommes de couleur.

Les causes de cette population demeurée longtemps si faible, se trouvent dans l'histoire même du Chili et dans les vicissitudes sans nombre par lesquelles il passa. Les Araucaniens opposèrent aux

1 Perez-Rosales, p. 188.
2. *Ibid.*, p. 182.

Digitized by Google

Espagnols une résistance sans exemple dans l'histoire des conquêtes du monde. Une colonie dont l'établissement fut marqué par une guerre à outrance qui dura 101 ans sans interruption, et qui, après un moment de répit, fut reprise avec fureur et continuée pendant 80 autres années, ne pouvait avoir d'attraits que pour des hommes belliqueux désirant se faire un nom par les armes. La population, loin de s'augmenter de l'élément étranger que la guerre repoussait, tendait plutôt à s'exterminer. Ce n'est qu'à partir de 1722, époque où la paix fut solidement établie, que la colonie commença à respirer; mais le souvenir de ses anciens désastres, chantés par les premiers poètes mêmes du siècle, continua d'influer sur l'esprit des émigrants, et aujourd'hui encore, la première demande de ceux que l'on engage à se rendre au Chili est de savoir si les terres qu'on leur offre sont loin de l'atteinte des Indiens. Ce sont là les causes principales de la population demeurée longtemps si faible dans ce pays; les autres motifs doivent être cherchés et trouvés dans le système colonial adopté par la mère-patrie (1).

On n'a jamais connu avec exactitude le chiffre des habitants indigènes. La mobilité extraordinaire des Indiens, en temps de guerre, les a toujours multipliés jusqu'à l'infini aux yeux de leurs ennemis. D'après les données que nous empruntons aux lettres et aux documents du comte de Superanda, gouverneur de la colonie Chilienne vers le milieu du siècle dernier, les Indiens comptaient 150,000 individus. Si ce calcul approximatif mérite quelque créance, on peut juger de leur diminution par le recensement fait, sur les indications de leurs propres chefs, en 1843; car le nombre des Araucaniens ne dépassait pas alors 15,000. Aujourd'hui il doit être moindre encore, en conséquence de l'assimilation, de leurs guerres intestines continuelles et du rapprochement des hommes civilisés, dont la présence est toujours si funeste à l'homme de la nature, dans les pays tempérés (2). Le nombre des habitants des archipels de Chonos et Guaitecas, et celui des Fuégains est très petit et ne peut être évalué exactement. Les Patagons, qui vivent aux environs de la colonie de Magellan, ont été portés au nombre de 750 par M. de la Rivera, gouverneur de cette colonie (3).

Le Chilien est doué d'un esprit plutôt réfléchi que brillant; il aime à penser avant de répondre, et il se laisse rarement surprendre

1. Perez-Rosales, p. 189.
2. *Ibid.*, p. 182.
3. *Ibid.*, p. 184.

Digitized by Google

ou entraîner par les idées éblouissantes dont il ne peut apprécier la portée ou la convenance : de là son esprit éminemment conservateur. Il a des moyens tout particuliers pour apprendre les arts et les métiers. L'étude des sciences commence seulement aujourd'hui à exercer son influence sur ses dispositions naturelles, et le désir de s'instruire s'infiltre de plus en plus dans tous les rangs de la société (1).

Les Chiliens européens et mixtes qui existaient au Chili avant 1810, n'étaient pour la plupart que de vrais campagnards fort pacifiques, à connaissances très bornées, vivant dans une aisance médiocre et ne connaissant aucun des besoins qu'engendrent le luxe et le bien-être matériel dont jouissent les Européens. On ne faisait aucune mention de l'éducation populaire, et celle des gens aisés était si secondaire, que j'ai vu plusieurs pères de famille respectables, dit Perez-Rosales, s'opposer à l'avancement de l'instruction de leurs enfants parce que étant riches, disaient-ils, ils n'avaient pas besoin d'être instruits (2).

Jamais une femme chilienne, quel que soit son rang, n'envoie élever ses enfants loin de ses yeux, et on voit à chaque instant des dames renoncer à la société dont elles font le plus bel ornement et abandonner les attraits des villes, pour vivre un grand nombre d'années dans le recoin solitaire de quelque campagne lointaine, afin de conserver à leurs enfants une aisance dont elles-mêmes n'osent pas jouir (3).

Les Espagnols apportèrent au Chili la constance, l'esprit chevaleresque, l'amour de la patrie, la vaillance et le caractère gai, avenant et hospitalier, qui y ont pris un si grand développement par le contact avec ces mêmes vertus si profondément enracinées dans le cœur des Araucaniens. Nul voyageur, quelque outré et ingrat qu'il soit dans la relation de son voyage sur le Chili, où tout étranger est généralement si bien reçu, n'a révoqué en doute cette vérité. L'excès d'amour pour sa patrie fait oublier très souvent au Chilien, et la raison, et la convenance ; il ne souffrira jamais avec sang-froid les comparaisons défavorables à son pays. Son courage, devenu proverbial, est le courage que donne la conviction de sa propre force ; mais la résistance le rend féroce et avide de carnage sur le champ de bataille. Un Chilien jettera mille piastres pour satisfaire un caprice qui n'en vaut pas une centaine, et il tardera beaucoup à

1. Perez-Rosales, p. 192.
2. *Ibid.*, p. 191.
3. *Ibid.*, p. 195.

Digitized by Google

en aventurer cent dans une affaire qui peut lui en rapporter mille, surtout si le terme de l'issue de l'entreprise dépasse une année. La timidité du Chilien, ou plutôt sa méfiance dans le résultat favorable des nouvelles opérations mercantiles et industrielles, est telle, qu'il ne se livrera qu'avec une grande difficulté à une spéculation, si elle n'a été essayée par un autre avant lui (1).

La Providence paraît avoir prédestiné les Espagnols et les Araucaniens à s'unir et à se fondre en un seul peuple, malgré les luttes acharnées qu'ils se livrèrent pendant des siècles avant de parvenir à s'entendre. La race des Araucaniens, en effet, a beaucoup d'analogie avec celle des Maures, dont le type se conserve encore dans l'Andalousie, d'où la plupart des Chiliens européens tirent leur origine. Les différences entre les deux races disparaissent, en grande partie, par le mélange, dès la première génération, et dans la deuxième l'assimilation paraît complète. Il ne doit donc pas paraître étonnant qu'on n'ait pu, dans le dernier recensement, établir une ligne de séparation entre l'Européen né au Chili, et le créole (2).

***

La nature a doté le Chili d'une foule de mines très considérables de charbons de terre. Cette richesse, comme tant d'autres, réclamait depuis longtemps l'impulsion de l'industrie pour atteindre le degré d'importance qu'elle a acquis en si peu de temps. L'existence du charbon était constatée et connue même en Europe du temps de Frezier, qui en brûla lui-même à Talcahuano, en 1712. « A Talcahuano, dit-il, à Lirquen, et dans la ville même, on trouve de très bonnes mines de charbon de terre, sans creuser plus d'un ou deux pieds. Les habitants n'en savent pas profiter ; ils étaient même fort étonnés de nous voir tirer de la terre de quoi faire du feu, lorsque nous en fîmes provision pour notre forge (3). »

C'est à l'intrépide conquérant du Chili, Pedro de Valdivia, qu'on est redevable des races d'animaux domestiques qui vivent dans ce pays ; et quand on songe au petit nombre d'individus de chaque espèce que les Espagnols y conduisirent à l'époque de la conquête, en 1540, et au peu de soin qu'on a pris ensuite de l'augmenter, on doit s'étonner de la grande influence du climat et des pâturages de cette section privilégiée de l'Amérique sur la

1. Perez-Rosales, p. 193.
2. *Ibid.*, p. 183.
3. *Ibid.*, p. 167.

Digitized by Google

multiplication de ces races d'animaux si utiles et si nécessaires à l'homme civilisé.

Le Chili se distingue par l'absence absolue de reptiles venimeux ou nuisibles. On peut s'enfoncer en toute sûreté dans les forêts vierges et y séjourner au milieu des broussailles, sans qu'on ait à redouter les morsures de la vipère, dont le nom seul effraie le voyageur qui traverse les régions lointaines de l'Amérique. On peu tse jeter dans toutes les rivières sans crainte des crocodiles, et se reposer sur l'herbe des prairies naturelles sans être inquiété par aucun animal malfaisant. Les serpents du Chili, qu'on peut prendre en main sans le moindre danger, sont poursuivis cependant malgré leur extrême innocuité, et tués sans pitié : telle est l'horreur qu'inspire leur race (1).

***

Les villes chiliennes, qui ne sont pas en très grand nombre, se trouvent en majeure partie, échelonnées le long de la côte et forment autant de ports de mer plus ou moins importants. Les distances énormes qui les séparent, rendraient entre elles et Santiago, le centre du gouvernement, les communications fort difficiles, si la voie de mer n'offrait sur cette côte privilégiée toutes les facilités désirables aux relations. Déjà aussi les voies ferrées y ont pris une extension considérable; en 1878, le Chili comptait environ 1700 kil. de chemins de fer (2).

Parmi ces villes du Chili, il y en a deux qui méritent surtout de fixer notre attention : Santiago, l'élégante capitale du pays, sise au pied des Andes, à 30 lieues de la côte, et Valparaiso, qui en est le port opulent et actif. En nous étendant quelque peu sur ces deux villes, nous donnerons au lecteur une idée plus claire et plus exacte de la vie au Chili, que si nous lui faisions la description détaillée de ses cités éparses.

***

Une première visite à Santiago ne peut manquer d'être un sujet de surprise pour un Européen. On ne s'attend guère à trouver, au pied des Andes, une ville d'environ 160,000 âmes, ayant des édifices publics aussi magnifiques, des maisons particulières aussi imposantes et des promenades aussi exceptionnellement belles. Mais, après un

1. Perez-Rosales, p. 108.

2. Les données statistiques contenues dans cet article sont tirées du tableau de géographie statistique du Chili, publié par le gouvernement de ce pays en 1880.

Digitized by Google

séjour prolongé, l'accroissement ambitieux et le luxe de la ville lui paraîtront hors de proportion avec le pouvoir et les ressources du pays dont elle est la capitale. Ce qui frappe peut-être le plus un étranger, après la situation vraiment admirable de la ville, c'est l'atmosphère d'aisance aristocratique et de réserve qui y règne. De longues rues tranquilles, composées de maisons particulières, la plupart construites sur le modèle du petit hôtel parisien et quelques-unes dans un style beaucoup plus prétentieux, leur somnolente apparence, de temps en temps ranimée par le roulement d'un élégant équipage qui figurerait avec succès au bois de Boulogne, des gens bien mis et d'apparence distinguée, passant le long de trottoirs bien entretenus, de nombreuses églises et les murs blanchis, longs et bas, des couvents, l'absence de toute cohue, la concentration de tout le commerce et des boutiques dans quelques rues principales du centre, tout porte à se faire la demande si ce n'est pas là le lieu de résidence d'une cour tranquille et religieuse, mais aimant le luxe, plutôt que le centre d'un petit état démocratique, remuant et laborieux.

Le phénomène s'explique facilement pour ceux qui savent que le Santiago moderne est la création du gouvernement espagnol de jadis. Malheureusement, c'est un lieu qui absorbe trop, attirant trop à lui de la richesse du pays. Cette ville est devenue la capitale oisive, coûteuse et artificielle, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'un pays actif et économe. C'est aussi un lieu de vilains contrastes, car, côte à côte avec des constructions princières se volent des taudis de la plus lugubre apparence, la misère agitant ses haillons à chaque pas, en plein soleil, au lieu d'être reléguée aux faubourgs éloignés du centre, comme cela se pratique dans les grandes villes d'Europe. Elle est appelée par ses habitants : « Le Paris de l'Amérique du Sud » ; mais elle ressemble plutôt à des morceaux de Paris jetés çà et là dans un gros village indien peu peuplé [1].

Santiago fait l'orgueil du Chilien [2]. La fortune qu'il a si aisément gagnée, le Péruvien va souvent la dissiper dans les plaisirs, à Paris ou à New-York. Mais le Chilien, dont la richesse s'est péniblement accumulée par le travail, en règle générale, voyage peu. S'établir à Santiago, s'y construire une jolie maison, voilà le comble de son ambition. L'étranger qui veut gagner son cœur ne peut mieux y réussir qu'en faisant l'éloge de sa ville.

1. Cette description de Santiago est empruntée par fragments à Rumbold.

2. Ce qui suit sur Santiago nous est fourni par une correspondance du Chili adressée au *Times* en 1880.

Digitized by Google

Il serait impossible de choisir pour une grande capitale un emplacement plus merveilleux. Santiago est entourée par un amphithéâtre de montagnes et traversée par le Macocho, dont la vallée forme une ouverture dans les hauteurs environnantes. On aperçoit dans le lointain la Cordilière couverte de neige et le Tupungato élevant sa cime à une hauteur de plus de 22,000 pieds ; c'est le géant des Andes.

Assurément,tous les éléments des grandes villes se trouvent réunis là ; et cependant, quoique Santiago ait été fondé en 1541 et qu'il ait toujours été une résidence souveraine, il a l'air d'une ville d'hier. On y voit peu de monuments, si nous exceptons toutefois le solide pont de pierre, la cathédrale vaste mais basse, et la Moneda, hôtel des monnaies, qui est maintenant la résidence du gouvernement et qui ne date que de la seconde moitié du XVIIe siècle. Le Chili est redevable de cet édifice, à une méprise des architectes de Madrid, qui envoyèrent au pauvre Chili les dessins d'un édifice destiné au riche Mexique ; les communications étaient si lentes à cette époque que le gouvernement espagnol ne s'aperçut de l'erreur et n'essaya de la réparer que quand l'édifice était à moitié terminé.

Santiago est la demeure de l'aristocratie territoriale du pays Les riches propriétaires de très grandes fermes, *haciendados*, n'ont en général qu'un pied-à-terre dans leurs domaines, où ils ne résident que pendant un ou deux mois chaque année. Ils ne quittent guère leur demeure de Santiago si ce n'est pour aller prendre les bains à Valparaiso.

Ces propriétaires passent pour faire des dépenses illimitées ; on a dépensé plus de 1,600,000 livres sterling pour bâtir des maisons dans la courte période de quatre années, de 1872 à 1876. Quelques-unes de ces maisons coûtent de 28,000, à 50,000 livres.

Ce luxe des grands propriétaires du Chili a eu pour effet d'élever le prix de toutes choses, et surtout des objets d'importation, à des prix fabuleux. Ce que l'on connaît sous le nom de cafés dans d'autres pays de civilisation moderne, n'existe pas à Santiago. Les Chiliens se contentent des plaisirs de la vie domestique. On se visite peu ; il y a peu de réceptions. C'est à Santiago que l'on peut le mieux apprendre les particularités de la vie politique et sociale de ce pays. Santiago et Valparaiso sont à la distance de 115 milles l'une de l'autre : le comptoir du négociant est donc très loin de la capitale. La ville marchande est plus cosmopolite ; la capitale a un caractère plus exclusivement national.

Valparaiso, dont le nom signifie *vallée du paradis*, est le port

Digitized by Google

principal du pays et sert d'entrepôt à la capitale du Chili. La ville est divisée en deux parties distinctes : celle qui borde la rade et s'élève en amphithéâtre sur trois collines, s'appelle *Puerto* ou port, celle qui forme le côté occidental couvre une plaine sablonneuse que l'on nomme l'*Almandral*. Le *Puerto* est la partie importante, le centre du commerce et des affaires : on y trouve de riches magasins, la cathédrale, plusieurs couvents. Le climat de Valparaiso est assez salubre, mais les tremblements de terre désolent fréquemment cette partie du Chili. Le port est mal abrité, surtout contre les vents du nord qui y causent parfois de grands désastres. Malgré cela, la position centrale de cette ville entre le cap Horn et l'isthme de Panama en a fait l'entrepôt le plus important du Chili (1).

(A continuer.) D. G. v. C.

1. Malte-Brun, édition Lavallée.

Digitized by Google

Une vie de moine au XIXe siècle.

DOM GALL MOREL.

LA vie d'un moine n'offre pas de ces épisodes extraordinaires qu'on recherche et qu'on aime dans les romans. Le lac couché au pied des monts voit ses ondes pures et tranquilles se rider à peine au souffle des vents, et le ruisseau qui lui apporte en bouillonnant le tribut de ses eaux n'en altère que légèrement la surface limpide. Et cependant le lac a ses beautés et ses charmes ; dans son apparente immobilité il y a de la vie. Quoique dérobée aux regards d'un public hostile ou indifférent, la vie d'un homme consacré pendant de longues années à l'austère accomplissement de sa règle, trouvant le bonheur dans sa solitude et le traduisant au dehors par les accords d'une poésie à la fois intime et vibrante, suivant d'un œil attentif et avide le mouvement intellectuel si varié et si puissant de notre siècle, formant pendant près d'un demi-siècle dans l'école de son cloitre les jeunes générations à la vertu et à la science, semant de tous côtés la parole de Dieu, sans jamais se départir de cette douce sérénité qui répandait autour de lui la vie et la joie, une pareille existence, vécue dans toute sa réalité, mérite assurément de fixer l'attention de ceux pour qui l'idéal n'est pas un vain mot. Une telle vie est une éloquente leçon de la notion du devoir, du devoir généreusement embrassé et noblement accompli.

Le 24 mars 1803 naissait à Saint-Fiden, près de Saint-Gall, d'une famille française émigrée en Suisse depuis de longues années, un enfant qui reçut au baptême le nom de Benoît. Esprit éveillé, plus disposé à donner son admiration aux beautés de la campagne qu'aux matières arides qu'il devait étudier en classe, le jeune écolier ne sentit s'éveiller en lui le goût du travail qu'au jour où il franchit le seuil du gymnase de Saint-Gall et « commença à se sentir étudiant ». Un prêtre zélé compléta l'éducation religieuse qu'une mère pieuse avait commencée au foyer, et exerça sur l'enfant la plus salutaire influence. A la fin de sa troisième, Benoît Morel entreprit avec sa mère le pèlerinage de N.-D. des Ermites et put être témoin des solennités qui accompagnent l'anniversaire de la dédicace de la chapelle miraculeuse. Il y vit les jeunes étudiants de l'école abbatiale figurer en habits de chœur dans la procession: « Eh bien! lui dit sa

Digitized by Google

mère, cela te plaît-il ? Ne voudrais-tu pas devenir un étudiant d'Einsiedeln ? » — « Non, lui répondit l'enfant, c'est beau à voir, mais être de la partie, je n'y tiens pas, » et l'étudiant revint à Saint-Gall. Quelques mois plus tard, la fièvre qui régnait dans cette ville le força à poursuivre le cours de ses humanités à N.-D. des Ermites Il était maintenant de la partie.

Les premiers jours de sa nouvelle vie ne s'écoulèrent pas sans tristesse; dépaysé au milieu de compagnons inconnus, se défiant des gens et des choses qui l'entouraient, Benoît Morel s'épanouit cependant en peu de temps à la vue de la franche gaîté qui régnait dans l'école, et, touché des rapports affectueux et familiers qui unissaient maîtres et élèves, gagné surtout par la sympathique figure du Père Recteur, il se sentit à l'aise et fut heureux. Les études littéraires, si bien en harmonie avec ses goûts et ses aptitudes, le captivèrent; les agréables récréations qui rompaient de temps en temps la monotonie de l'année scolaire, l'attachèrent à son nouveau foyer. Il aima cette maison d'Einsiedeln qui lui avait d'abord inspiré tant d'effroi, et il vint même y chercher le repos des vacances.

L'année scolaire 1818-1819 devait être sa dernière. Morel était toujours le gai rhétoricien, aimé de ses camarades, le boute-en-train de tous les jeux, l'âme de toutes les bonnes farces. Le mois de mai était arrivé. Un après-midi, le Père Recteur apparaît à la porte de la salle d'études et prie les élèves qui s'étaient annoncés pour le noviciat de vouloir le suivre. Morel se lève, à la grande stupéfaction de ses compagnons qui croient à une farce de sa part. Voyant que c'était sérieux, les étudiants se regardent étonnés : « Quoi ! Morel à l'abbaye ! » En effet, Morel était décidé à se faire moine.

Mûrie à l'ombre du sanctuaire, guidée et bénie par une de ces mères chrétiennes qui savent élever leur amour au-dessus des faiblesses du monde et le mettre à la hauteur de leur foi, provoquée par le spectacle de l'activité multiple du monastère où il était venu achever ses études, et par l'intelligence du bonheur dont pouvaient jouir ceux qui se retirent loin du tumulte du monde pour se consacrer au service de Dieu, à l'éducation de la jeunesse, au culte de la science et des arts, la vocation du jeune étudiant, dont les talents faisaient l'admiration de ses maîtres et de ses compagnons, fut l'œuvre non d'un enthousiasme passager, mais le résultat d'un examen réfléchi. Le but entrevu, Benoît Morel marcha droit vers lui.

Ce fut le 14 mai 1820 que le jeune moine se lia au Seigneur par les saints vœux. Dès lors il dut reprendre le cours de ses études, en

Digitized by Google

vue de se préparer au sacerdoce. La formation que recevaient les clercs de l'abbaye répondait plus spécialement aux exigences de l'école abbatiale et du ministère pastoral, particulièrement exercé dans le pèlerinage si fréquenté d'Einsiedeln. Les études littéraires n'avaient pas encore la vigoureuse impulsion qu'elles y reçurent peu après, et qui ne devait pas tarder à y produire de si féconds résultats. Aussi, en dehors des cours ordinaires de philosophie, de théologie et de sciences naturelles, le frère Gall sut-il trouver du temps libre pour développer ses aptitudes particulières. La musique était cultivée avec succès dans le scolasticat composé d'une douzaine d'étudiants, tous musiciens et placés sous la direction du maître de chapelle lui-même. Grâce à un zèle infatigable, secondé par une grande souplesse de talent, le jeune moine explora avec ardeur le terrain des littératures anciennes et modernes et de l'histoire, sans cependant laisser s'éteindre en lui le feu sacré de la poésie qui le dévorait. Vivifié au contact des grands auteurs, son génie poétique s'épura et se forma ; le verbe bouillonnait en lui, comme il le raconte dans son journal, et c'était pour lui un besoin de coucher sur le papier les vers qui se pressaient en foule dans son esprit.

Certes il y a dans cette formation personnelle quelque chose d'indiscipliné et d'inconstant. Fixé à des études moins variées et plus précises, avec les talents qui le distinguaient, le jeune moine eût pu obtenir de brillants résultats. Toutefois, lorsqu'on jette un regard sur la carrière fournie par le P. Gall Morel, il semble que cette universalité de connaissances, si souvent préjudiciable aux succès sérieux et durables, lui ait procuré le moyen de rendre à son monastère un service des plus signalés, celui de réorganiser les études, d'éveiller les talents et de former des spécialistes. Après son ordination sacerdotale, qui eut lieu en 1826, les supérieurs de D. Gall n'hésitèrent pas à l'attacher à l'école abbatiale à laquelle il ne cessa de consacrer ses talents et ses soins jusqu'à son dernier jour. C'est là qu'il enseigna successivement ou simultanément la rhétorique, la philosophie, la philologie et l'esthétique, en même temps qu'il y exerça les charges de préfet et puis de recteur. Les occupations de professeur n'arrêtaient pas ses recherches d'érudit, et ses excursions scientifiques alternaient avec les effusions de sa muse. De nombreux voyages vinrent enrichir son trésor littéraire, former et développer ses goûts artistiques et souvent fournir un nouvel aliment à sa verve poétique. Raconter la vie de D. Gall Morel dans l'ordre chronologique, ce serait nous exposer à peindre une succession de journées laborieuses, diversement employées, se succédant

Digitized by Google

les unes aux autres dans un cadre assez uniforme. Pour mieux saisir la vie du P. Gall, et comprendre la place éminente qu'il a occupée dans son abbaye d'Einsiedeln, nous suivrons l'exemple de son biographe, le R. P. Dom Bennon Kühne, son confrère, et nous envisagerons notre savant et pieux moine sous ses différents aspects de poète, d'érudit, d'artiste, de professeur et de religieux (1).

La source de la poésie c'est l'idéal, qu'elle cherche à refléter ou à exprimer dans une langue plus élevée, plus riche et plus forte que le langage ordinaire. Le P. Gall avait le culte de l'idéal, et cet idéal il le trouvait en Dieu. L'âme avec ses replis mystérieux, le cœur avec ses multiples aspirations, l'intelligence avec sa soif de science, l'homme avec ses devoirs et sa fin suprême, la création dans ses diverses manifestations de la beauté, de la bonté et de la puissance divine, Dieu et son œuvre, JÉSUS-CHRIST et son Église, tel était l'idéal objectif de notre poète. Les chants sortis de sa cellule ont pour la plupart un caractère lyrique ; ils sont l'expression vive et ardente de ses sentiments, le reflet de son intelligence et l'écho de son cœur. A l'heure présente où des hommes sans pudeur, colorant le vice des charmes trompeurs d'un style éblouissant, prétendent transformer en vertus les désordres et les turpitudes du cœur, où d'autres, aveugles volontaires ou victimes du doute, oublient que la nature dont ils dévoilent les mystères, n'est qu'un livre écrit de la main d'un créateur éternel, à cette heure où le mal livre au bien un combat acharné, le poésie chrétienne a, je ne dis pas sa raison d'être, puisqu'elle est poésie, mais des devoirs impérieux et une mission grande et noble, celle de contribuer à éclairer les âmes et à les fortifier. Rendre dans une langue harmonieuse les reflets de la beauté éternelle, ennoblir le devoir et montrer dans leur vraie lumière les réalités d'ici-bas, tel est le but poursuivi par notre moine poète. Qu'il chante les gloires de son monastère, du Moûtier où il est venu chercher la paix et où il a trouvé le bonheur, et décrive en vers émus, pénétrés d'un saint enthousiasme, l'activité merveilleuse qui y règne, les pieux cortèges des pèlerins qui vont implorer la Vierge des Ermites, les splendeurs du culte et la douce harmonie du chant des moines ; qu'au cours de ses voyages, dans les solitudes des Alpes, seul en présence de Dieu, dans ce vaste temple de la nature dont les piliers sont des montagnes et la voûte l'immensité du ciel, il entonne un hymne de louange au créateur et mêle

1. Les éléments de cette notice biographique ont été empruntés à l'intéressant ouvrage du R. P. Dom Bennon Kühne : *P. Gall Morel, Ein Mönchsleben aus dem XIX Jahrhundert*, Einsiedeln, Benziger, 1874 ; cf. *Histor. polit. Blaetter* [illegible] 84, LX[illegible]

Digitized by Google

sa faible voix aux mugissements des cascades; que sous le ciel bleu de l'Italie, il laisse déborder son enthousiasme en présence des chefs-d'œuvre de l'art, ou exhale son indignation contre les profanateurs de tant de sanctuaires dignes du respect des peuples, partout le poète reste fidèle à lui-même. La nature trouve en son cœur un fidèle miroir qui en réfléchit les beautés et laisse entrevoir la main créatrice ; l'homme s'y retrouve avec ses aspirations les plus nobles et ses sentiments les plus délicats. *Sursum corda*, telle est la leçon qui se dégage de toutes ces compositions, où les idées de Dieu, de l'âme immortelle et de la religion reparaissent sans cesse sous les images les plus variées.

Moine, et à ce titre pénétré du souffle de la vie liturgique et de la vie de l'Église, D. Gall Morel a souvent chanté les mystères de notre sainte foi ; nombre de ses cantiques, mis en musique par ses confrères, sont encore aujourd'hui sur les lèvres des fidèles de la Suisse et de la Souabe. La critique trouva bien à redire à ces chants d'amour et de foi, mais qu'importait au pieux moine le blâme du sceptique ? La lyre du moine ne doit avoir d'autres accents que la gloire du Christ et de son Église. Certes nous ne prétendons pas que les nombreuses productions du P. Gall Morel soient toutes marquées au coin du génie et ciselées avec une égale perfection ; non, telle n'a pas été non plus l'ambition de notre modeste poète. Ses vers n'ont pas été écrits pour éveiller l'attention des arbitres du goût littéraire, ni pour retentir sous les voûtes des académies; le seul souhait qu'il ait formulé, c'est de les voir pénétrer dans l'humble chaumière et de les entendre éveiller l'écho des vallées et des montagnes. Poète populaire, il s'est adressé au peuple des montagnes dans une langue à la fois noble et simple ; moine et prêtre, il a voulu l'instruire et l'édifier, et à ce titre, il a droit au respect et à l'admiration de tous ceux qui ont l'amour du vrai et du beau.

En octobre 1835, Dom Gall avait été nommé bibliothécaire, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort avec celle de conservateur des archives. C'est un spectacle assez rare que celui de voir un homme unir à l'amour de l'art et de la poésie une passion non moins grande pour les recherches les plus arides de l'érudition. Les études les plus minutieuses, telles que la numismatique, la paléographie et la diplomatique, avaient pour lui un charme incomparable. Quelle joie ne ressentait-il pas quand il pouvait, dans sa chère bibliothèque d'Einsiedeln, si riche en trésors des siècles passés, fouiller les vieux manuscrits et se livrer à une sorte de chasse littéraire dont les

Digitized by Google

produits n'étaient pas de nature à le décourager. De bonne heure, il avait eu accès à la bibliothèque, et en 1840 il pouvait en publier l'histoire dans le *Serapeum*. Il en connaissait exactement la valeur et ne s'en dissimulait pas les lacunes ; aussi sut-il employer tous les moyens pour la compléter et en augmenter l'importance. Ses nombreuses relations avec le monde savant, ses voyages littéraires, les encouragements et les secours pécuniaires généreusement accordés par ses supérieurs, lui permirent de mettre la bibliothèque de l'abbaye à la hauteur des exigences de la science moderne. Pendant les trente-sept ans qu'il en eut la direction, il l'enrichit de 26000 volumes.

Un des premiers soins de notre bibliothécaire fut d'examiner la collection des manuscrits conservés à l'abbaye. Il en composa trois catalogues, descriptif, alphabétique et méthodique, dont les connaisseurs ont à maintes reprises apprécié la haute valeur. Entre autres précieuses découvertes qu'il y fit, nous citerons celle d'un fragment des œuvres d'Horace, du Xe siècle, connu depuis sous le nom de *Codex Einsiedlensis* ou *Morellianus*. Le P. Gall a raconté au sujet de cette découverte l'anecdote suivante. Le célèbre philologue Orelli eut occasion de voir le codex ; il le prit en mains, dit-il, et en fut tellement enthousiasmé qu'il ne pouvait se rassasier de baiser « den schmutzigen Kerl » et de le presser contre son cœur. Et l'on dira encore que les érudits n'ont pas de cœur ! Il faut avoir passé par ces alternatives d'espoir et de déception, pour comprendre la joie intime que l'on éprouve à la découverte soudaine d'un document non soupçonné jusque-là, ou longtemps et vainement cherché. Le P. Gall Morel en fit plus d'une fois la douce expérience. Ce fut l'occasion de deux de ses publications : un recueil d'hymnes latines du moyen âge (1866-1868) et les révélations de la sœur Mechtilde de Magdebourg (1869), dont il donna dans le courant de la même année une traduction en langue allemande moderne.

Mais là ne se bornait pas l'intérêt de notre savant bibliothécaire.

La bibliothèque des imprimés, les collections de médailles et d'art sollicitèrent tour à tour son attention, et bientôt l'on en vit dresser des catalogues soignés. Il publia en outre, en collaboration avec son confrère le R. P. Dom Athanase Tschopp, une histoire de Suisse à l'usage des écoles, puis les Régestes de l'abbaye d'Einsiedeln (1848) et la Biographie du conseiller J. J. Müller (1863). En 1840, il avait contribué à la fondation de la société pour l'étude de l'histoire suisse, et, en 1848, à celle de l'Institut des cinq cantons, qu'il soutint et encouragea par de nombreuses études d'histoire et d'archéologie. Il serait superflu, semble-t-il, d'ajouter que ses travaux

Digitized by Google

lui valurent en peu de temps une réputation d'érudit. L'empressement qu'il mettait à rendre service à quiconque s'adressait à lui pour obtenir quelque renseignement, lui avait attiré une correspondance aussi étendue que variée. Le bon moine se prêtait à tous et faisait de son mieux pour éclaircir les doutes qui lui étaient proposés, ou résoudre les problèmes dont on réclamait de lui la solution. Parfois cependant il dut trouver que l'on dépassait les bornes, quand, par exemple, on venait lui demander la provenance du vautour à barbe dans le canton de Schwyz, ou qu'on le consultait sur la grandeur, les couleurs, la nature des poils et des cornes du bétail dans les âges anciens. Qu'on ne croie pas cependant que l'estime universelle dont jouissait le bibliothécaire d'Einsiedeln provînt d'un esprit accommodant et souple dans la manière d'appliquer des principes. Non, D. Gall Morel était prêtre, moine et catholique décidé, et jamais il ne transigea dans la profession de sa foi. Mais il mettait dans ses appréciations tant d'objectivité, dans ses rapports personnels tant d'urbanité et de distinction, qu'on était forcé de respecter en lui l'homme de devoir et de conscience.

Les heureuses qualités que nous venons de constater dans notre moine poète et érudit, se fusionnaient admirablement dans le cours d'esthétique qu'il professa à l'école abbatiale depuis 1848. L'esthétique ou la science du beau était pour lui l'exposé méthodique et raisonné des règles générales du beau et de ses diverses manifestations dans le domaine de l'art, la recherche de l'idéal et la critique des différents modes de l'exprimer. De même qu'en poésie il voyait l'idéal en Dieu, ainsi en esthétique, il montrait la source du beau dans le divin, dans ce soleil d'où partent les rayons de toute beauté pour éclairer les différentes régions de l'art et retourner ensuite à Dieu, leur foyer ; non à ce Dieu, tel que le conçoit la philosophie humaine, mais au Dieu que le catholique croit et adore. Envisagée à ce point de vue, l'esthétique trouve son application dans la liturgie, dans la vie des saints, dans l'histoire de l'Église. Cette pensée fut le fondement stable sur lequel D. Gall Morel établit son cours, et les années ne parvinrent pas à l'ébranler. Ses premières leçons ne furent souvent, il est vrai, qu'un écho plus ou moins fidèle des enseignements de ceux qui l'avaient précédé dans cette science ; l'originalité ne pouvait être que le fruit d'études personnelles, fortifiées et mûries par des voyages et l'examen approfondi des œuvres d'art d'époques et d'écoles différentes. Les voyages qu'il entreprit à Munich, à Vienne, à Rome et à Paris perfectionnèrent ses études et lui permirent de vivifier son cours par des vues personnelles solidement établies. Nous

Digitized by Google

voudrions pouvoir suivre notre pèlerin dans ses courses à travers l'Italie, à Rome surtout, où il consacra une année à la visite des églises, des musées et des bibliothèques ; nous serions ainsi témoins de son étonnement, de son admiration, de son enthousiasme en présence des merveilles accumulées sur cette terre classique de l'art antique aussi bien que de l'art chrétien. Certes les quelques pages que nous pourrions extraire de ses carnets de voyage, expression vivante de ses sentiments, ne manqueraient pas d'intérêt ; mais tant d'autres déjà ont parlé de Rome, qu'abstraction faite des limites étroites de cet article, nous craindrions de lasser l'attention des lecteurs.

De retour à Einsiedeln le P. Gall reprenait son cours d'esthétique, et, à la suite de son voyage d'Italie, il publia son intéressante brochure : l'*Italie et l'art moderne.* Nous n'y relèverons qu'une pensée, la pensée dominante de son cours, sa raison d'être : « L'esthétique, dit-il, a pour mission de reconstituer la création : la pensée de Dieu dans l'intelligence par la philosophie, les images de Dieu dans l'imagination par l'art, la création de Dieu dans la volonté par la vie. » Dans cette thèse, pas de place pour une technique, quelque parfaite qu'elle soit, dont l'objet serait vulgaire ou bas, car l'art, de même que la science, ne trouve son dernier perfectionnement et sa suprême transformation que dans la religion. Mais comme les pensées de Dieu sont manifestées d'une manière visible dans la création, l'art ne peut se passer de ce côté sensible : sa position est moyenne et réconciliatrice, puisqu'il doit rétablir l'harmonie entre les objets de l'idéal et du réel, du subjectif et de l'objectif, du général et du particulier, du divin et de l'humain, du libre et du nécessaire. Ce qui est irréconciliable dans le monde extérieur peut se fusionner dans le sentiment de l'artiste. Le cœur de l'homme réclame cette réconciliation et cette harmonie ; telle est l'essence du christianisme, au sein duquel l'art peut trouver son expression la plus parfaite. L'esthétique chrétienne considère le chef-d'œuvre de la création, le beau dans la nature, comme une réalisation d'idées divines ; le beau artistique comme une reconstruction d'images divines par l'imagination. Dans toutes les branches de l'art, le P. Gall réclamait l'expression de l'idéal dans des formes parfaites. Dans ce juste milieu, il évitait aussi bien le sensualisme grossier que l'archaïsme exagéré de certaines écoles modernes, dont l'une n'a d'autre idéal que l'expression réaliste de la nature, et l'autre que le dépouillement complet de la forme, souvent au détriment même de l'idée. Ce que nous disons de la peinture et de la sculpture s'appliquerait aisément à la musi

Digitized by Google

que ; nous n'aurions qu'à suivre notre moine dans l'exposé si intéressant de ses vues sur la musique d'église, telle qu'elle exista de 1830 à 1870.

La véritable sphère d'action de D. Gall Morel, ce fut l'école de son monastère. Il y entra dès 1826 et y exerça son activité pendant près d'un demi-siècle. L'état de l'école abbatiale destinée à un nombre restreint d'élèves et de matières pendant la première période de son professorat, explique les loisirs laissés au jeune moine pour se livrer à ses études de prédilection. Mais déjà, dès lors, il avait conçu le plan d'une réorganisation complète de l'école, qu'il voulait mettre à la hauteur des gymnases modernes. Son plan ne fut adopté qu'au jour où le R^me^ D. Henri Schmid prit en mains la direction du monastère. Le nouvel abbé avait compris que notre temps réclame d'autres institutions que celles des temps anciens, et qu'à force de conservativisme, on en vient à paralyser volontairement l'action qu'on est en droit d'exercer, quand on ne s'immobilise pas dans une inaction désastreuse.

La révolution venait d'éclater en Suisse et d'amener la ruine des florissants collèges de la Compagnie de JÉSUS. Allait-on abandonner la jeunesse catholique à des maîtres sans Dieu? L'abbé d'Einsiedeln ne le permit pas, et, en même temps qu'il offrait généreusement de confier à ses moines le collège cantonal de Schwyz, il ouvrit un internat à Einsiedeln, transforma l'école en un gymnase de six classes et la compléta par un lycée de deux classes. Dom Gall Morel en devint le premier recteur; c'était lui qui avait conçu le plan de cette transformation et provoqué l'érection du lycée. Cette institution était à ses yeux le trait d'union entre le gymnase et l'université, et devait embrasser, outre la philosophie, l'esthétique, l'histoire universelle et la philologie, les sciences naturelles et mathématiques. Elle lui semblait d'autant plus nécessaire que la philosophie était alors plus négligée dans les gymnases, au seul profit d'une philologie poussée à l'excès. D. Gall y enseigna l'esthétique et la philologie; supposant dans ses élèves une connaissance suffisante des langues classiques, il laissait volontiers de côté la grammaire et la critique, pour faire saisir la pensée de l'auteur qu'il expliquait. Les humanités n'ont pas pour but de former des philologues, et c'est une regrettable perte de temps que de soumettre les formes grammaticales à des opérations d'anatomie philologique, et de rechercher leur genèse et leur transformation avec tout le soin et le temps qu'y mettrait un spécialiste d'université. Aussi le P. Gall omettait-il dans ses cours les passages les plus difficiles, tels que

Digitized by Google

certains chœurs des tragiques grecs dont les difficultés philologiques ne sont pas à la portée des jeunes étudiants. En revanche, il avait étudié la construction des chefs-d'œuvre de l'antiquité classique ; il avait saisi l'enchaînement des idées et leur plénitude, il avait remarqué toutes les nuances des formes extérieures dont elles étaient revêtues. Introduire dans l'esprit des grands écrivains, relever leurs particularités et leurs mérites, rendre dans sa langue maternelle les beautés de leur style, tel était le but qu'il poursuivait auprès de ses élèves. Son commentaire sur l'art poétique d'Horace en est la preuve aussi bien que la justification. C'est aussi à lui que revient l'honneur d'avoir développé dans son abbaye le goût le plus vif pour les études d'histoire naturelle qui y ont été cultivées depuis avec le plus grand succès.

Là ne se bornait pas le cercle de son action : les récréations et les amusements eux-mêmes étaient l'objet de son attention, car il voulait les faire servir à la formation de la jeunesse ; de là ses efforts pour développer le goût musical chez ses élèves; de là ses travaux dramatiques qui devaient instruire en même temps que récréer et dont il ne rougissait pas pour son état de moine, puisqu'ils contribuaient à la formation de la jeunesse chrétienne confiée à ses soins; de là encore les programmes qui depuis 1851 complétèrent les rapports annuels sur l'école abbatiale. Destinés non à traiter des questions difficiles, propres à satisfaire la curiosité de quelques spécialistes, comme c'est généralement le cas en Allemagne, ces programmes devaient aborder des sujets en rapport avec l'école elle-même, avec l'éducation de la jeunesse ou avec les matières d'enseignement. Tels furent les cinq programmes du P. Gall : l'art moderne en Italie, l'art poétique d'Horace, la vie du théologien Dom Augustin Reding, abbé d'Einsiedeln, l'histoire de l'école d'Einsiedeln, enfin la biographie de son confrère D. Charles Brandes, professeur d'histoire au lycée, décédé le 7 août 1867.

Comme recteur, D. Gall Morel a exercé une action décisive sur le sort et sur l'esprit de l'école d'Einsiedeln. Il en a créé le gymnase, mais en conservant l'esprit de famille de l'ancienne école claustrale. Humeur joyeuse, idées larges, ardeur infatigable au travail, sentiment profond de religion, tels étaient, dit son biographe, les traits caractéristiques de sa vie, tels furent aussi les principes de son action sur la jeunesse. Ami des récréations animées, volontiers il se mêlait aux jeux des élèves et prenait part à leurs promenades, soit en les accompagnant dans leurs excursions, soit en faisant partager à quelques-uns d'entre eux le plaisir de collectionner en sa compa-

Digitized by Google

gnie. S'appuyant sur sa propre expérience, il aimait à laisser un libre essor à l'initiative personnelle, et autant il était peu disposé à voir passer tous ses élèves par le même moule, autant il désirait peu tailler tous ses professeurs sur le même patron. C'est assez dire qu'il y avait dans son système autre chose qu'une régularité mathématique de combinaisons calculées d'avance et appliquée aux plus minutieux détails de la vie de collège (1). Le P. Gall attachait trop d'importance à l'originalité et à la puissance individuelle pour oser en étouffer les germes. La religion était la base de son système ; ses fréquentes instructions aux élèves avaient pour but de fortifier en eux le sentiment religieux, de nourrir la piété et de faire voir en elle le seul et véritable fondement de la science aussi bien que de la vie.

Faut-il maintenant s'étonner que les anciens élèves d'Einsiedeln soient restés si attachés au vieux cloître qui a abrité leur enfance et qu'ils aiment à s'y retrouver, ne fût-ce que pour quelques heures ? Le P. Gall entretenait les relations les plus amicales avec ses anciens élèves, et c'était pour lui comme pour eux, une joie de se retrouver dans sa cellule d'Einsiedeln, pour y causer des souvenirs du passé, des travaux du présent et des espérances de l'avenir. En 1861, le millénaire de la fondation de l'abbaye en ramena un grand nombre autour de leur ancien maître, et, le 14 mai 1870, les réunit de nouveau dans une fête intime, pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa profession monastique, heureux de trouver une occasion solennelle d'exprimer à leur vénéré maître et père le témoignage de leur reconnaissance et de leur affection.

Pour compléter le tableau de cette vie, il nous reste à montrer dans le P. Gall le moine. Moine, il l'a été par l'accomplissement fidèle de la règle bénédictine qu'il avait embrassée dès l'âge de 17 ans, et par l'amour éclairé de sa vocation. Jour après jour, pendant plus de cinquante ans, il a suivi ponctuellement le règlement de son abbaye, sans jamais revendiquer en sa faveur la moindre exception qui pût le distinguer de ses frères, prenant part à la psalmodie du chœur, ainsi qu'aux autres exercices communs, et déposant volontiers la plume pour aller entendre au confessionnal les nombreux pèlerins qui affluent à N.-D. des Ermites. Son caractère s'harmoni-

1. « Am allerwenigsten hat P. Gall im Schulwesen — Unterricht wie Erziehung — jemals dem gehuldigt, was man mit den Namen eines steifen Pedantismus zu bezeichnen pflegt, ein System, welches darauf abzielt, die Thätigkeit der Lehrenden wie der Lernenden in die Fesseln einer bis in 's Detail gehenden Regelmässigheit und Gleichförmigkeit, und damit zu Gunsten einer schablonen und fabrikmässigen Bildung jede freie und eigenartige Entwicklung niederzuhalten. » (Kühne, p. 227).

Digitized by Google

sait bien avec la devise de l'ordre bénédictin, la paix, qui répand sur toute sa vie un doux reflet de suavité et de bonté. — « Toute sa vie a été, comme le disait un jour Mgr Greith, évêque de Saint-Gall, une apologie vivante de l'état religieux contre les attaques de l'ignorance et du préjugé. » Mais lui aussi fut un apologiste de la vocation religieuse qu'il défendit au nom de la raison, du droit et de l'histoire. L'amour le plus vif l'animait à l'égard de son monastère, auquel il s'était attaché comme un fils à sa mère, puis de l'ordre bénédictin tout entier. Les pages qu'il a écrites sur Subiaco, berceau de notre ordre, *petra unde excisi sumus*, débordent d'amour et de vénération. C'est par amour de l'ordre qu'il excitait à la publication des *Scriptores ordinis S. Benedicti* comme continuation du grand travail de Ziegelbauer, et en vue duquel il réunit plus de 1300 notices, où l'on voit par moments éclater son indignation contre les destructeurs des monastères les plus vénérables de son pays, jadis la terre de la liberté.

Le moine est avant tout moine pour lui-même, c'est-à-dire pour sa sanctification personnelle, mais il l'est aussi pour l'Église, et, à ce titre, son activité peut revêtir les formes les plus diverses au service de la religion. C'est en vue du bien des âmes que Dom Gall Morel fonda en Suisse l'œuvre de la Propagation de la foi et qu'il en rédigea les annales de 1832 à 1850, contribua à l'érection du Ludwigverein de Munich pour les missions étrangères, créa en 1841 l'Almanach d'Einsiedeln, devenu depuis si populaire en Allemagne, fonda et dirigea de 1842 à 1849 une feuille hebdomadaire, *Le Pèlerin*, pour l'instruction et l'édification du peuple, collabora à la revue suisse *Alte und neue Welt*, traduisit et publia divers livres de piété, tels que le *Psautier* de Dom Louis Tosti, la *Vie de la sainte Vierge*, *Le Paradis de l'âme chrétienne*, *Le Catéchisme en images*, etc. Plus vives étaient les attaques contre l'Église, et plus ardent devenait son dévouement à la cause du bien. Les grandes questions du jour ne lui étaient pas étrangères. Lors du concile du Vatican, il attendit avec une soumission toute filiale la décision que l'Esprit-Saint inspirerait au Souverain-Pontife. Toutefois la proclamation du dogme de l'infaillibilité ne fut pas sans jeter quelque trouble dans son âme d'ordinaire si calme et si sereine. D. Gall craignait de voir éclater un schisme en Allemagne, et ses pressentiments prenaient d'autant plus de consistance qu'il voyait un certain nombre de savants, avec lesquels il avait été en rapport, s'engager dans la révolte contre l'Église, et fonder cette secte de vieux-catholiques qu'il baptisa plus justement du nom de néo-protestants.

Digitized by Google

Arrivé au terme de son ouvrage, le biographe de D. Gall a esquissé une vue d'ensemble de son caractère et de son action : modestie, douceur, réserve, dévouement, énergie au travail, tels en sont les principaux traits. D. Gall fut aimé de ses confrères autant qu'il les aimait, et son souvenir reste impérissable à Einsiedeln. Son activité resta infatigable jusqu'à la fin. Le 13 décembre 1872, il donna encore son cours à l'école, travailla le reste du jour à la bibliothèque et, le soir, prit une part active à une conférence de théologie. Mais la nuit il ressentit une inflammation des intestins, suite d'un froid qu'il avait gagné à la bibliothèque. La mort était proche, et ce fut après avoir reçu les dernières consolations de l'Église que, deux jours plus tard, il rendit son âme à Dieu. Il avait passé en faisant le bien, et sa mémoire, comme celle de juste, reste en bénédiction.

D. U. B.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 16 juin, au monastère de Cliftonwood à Clifton (Angleterre), le *R. P. Dom Frédéric Edmond Roche*, O. S. B, dans la 66me année de son âge et la 39me de sa profession monastique.

—

Le 20 juin, à l'abbaye de Raygern, le *R. P. Dom Charles Aloïs Slastny*, O. S. B., dans la 33me année de son âge et la 9me de sa profession.

—

Le 20 juin, chez les religieuses bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, dites de Sainte-Geneviève, du monastère de Paris, la *Mère Marie de Sainte-Madeleine Wagner*, O. S. B., dans la 75me année de son âge et la 49me de sa vie monastique.

—

Le 24 juin, au monastère royal de Montserrat, le *Père Herménégilde Bonastre y Luyol*, O. S. B., dans la 22me année de son âge et la 1re de sa profession religieuse.

Le 27 juin, au même monastère, le *Père Dom Lorenzo Rimbay y Rodons*, O. S. B., dans la 76me année de son âge et la 5me de sa profession religieuse.

—

Le 27 juin à Wrightington (Angleterre), le *R. P. Dom Thomas Maur Margison*, O. S. B., profès du monastère d'Ampleforth et prieur titulaire

Digitized by Google

de la cathédrale de Peterborough, dans la 73me année de son âge et la 58me de sa profession monastique.

—

Le 27 juin, à l'abbaye d'Afflighem le *R. P. Dom Anschaire Kortstegge*, O. S. B., dans la 24me année de son âge et la 8e de sa profession monastique.

—

Le 27 juin, au monastère de Saint-Paul en Carinthie, le *R. P. Dom Ernest Frankl*, O. S. B., dans la 49me année de son âge et la 24me de sa vie monastique.

—

Le 1er juillet, à Barton-on-Humber, le *R. P. Dom Georges Laurent Burge*, O. S. B., profès d'Ampleforth, dans la 82me année de son âge et la 58me de sa profession religieuse.

—

Le 21 juin, à l'abbaye de Saint-Benoît de Rio de Janeiro (Brésil) le *R. P. Dom Benoît de la Trinité Cortez*, né le 21 mars 1832 et profès du monastère de Bahia, le 5 octobre 1848. Nous empruntons au journal brésilien *O Apostolo*, l'article nécrologique suivant que lui a consacré le numéro du 24 juin dernier. « Dimanche, à trois heures de l'après-midi, est décédé après une courte maladie l'excellent moine bénédictin Dom Benoît de la Trinité Cortez. — Il ne me reste qu'à mourir un jour de saint Benoît, nous disait-il une fois ; je m'appelle Benoît, je suis né à Bahia dans la rue de Saint-Benoît, j'ai fait profession dans l'ordre de Saint-Benoît et au jour de sa fête. Son désir quelque vif qu'il fût, n'a pas été satisfait, et il se conforma à la volonté de Dieu. Ce très digne religieux ne fut pas insensible à la douloureuse situation de l'ordre bénédictin au Brésil, et l'extrême sensibilité de son cœur hâta la marche de la maladie qui devait l'enlever à tous ceux qui l'aimaient. Persévérant au travail, il occupait la charge de secrétaire et de directeur de l'important collège d'humanités soutenu par le monastère depuis 1856, et il y donnait les cours de religion et de d'histoire ecclésiastique. Il remplissait également la charge de premier visiteur de la province du nord.

« Durant de longues années il fut également professeur au collège impérial Pedro II, et ne quitta cet établissement qu'à la suite du décret qui séparait l'Église de l'État. Caractère élevé et noble, le R. P. Dom Benoît était un des plus illustres ornements de son ordre, contre lequel se déchaînent actuellement toutes les jalousies et les ambitions de ceux qui détiennent le pouvoir et jettent des yeux de convoitise sur les biens des religieux. Il est resté fidèle jusqu'à la mort à l'ordre qui l'avait reçu dès son enfance. Les regrets les plus vifs l'accompagnent dans la tombe, signe de la reconnaissance de tous ceux qui avaient pu apprécier la charité et la modestie de ce disciple du saint patriarche du Mont-Cassin. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LA QUESTION SOCIALE ET L'APOSTOLAT DE L'OUVRIER. *Comment tous nous pouvons travailler à l'apostolat de l'ouvrier.* — PAR UN AMI DE L'OUVRIER. — Louvain, Charles Peeters, Bruxelles, société belge de librairie, 1891.

CETTE brochure anonyme, écrite dans un style élégant et chaud, envisage la question sociale au point de vue de l'apostolat. Conjurer la crise qui menace de plus en plus la société, en faisant appel à tous les dévouements, voilà la thèse de l'auteur. Cette thèse, il la développe en cinq chapitres d'un heureux enchaînement. Après avoir résumé dans un tableau vigoureux les qualités requises pour l'apostolat de l'ouvrier, l'auteur passe en revue les grandes œuvres catholiques réalisées en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, au cours du XIXe siècle. Suivent le portrait de l'ouvrier dégradé par la libre pensée et celui de l'ouvrier chrétien : contraste présenté sous des couleurs saisissantes. Enfin l'auteur termine par une série de considérations pratiques sur les moyens qu'ont tous les amis du peuple de travailler à l'apostolat de la classe ouvrière. Ce court aperçu montre assez l'excellente ordonnance et l'esprit chrétien qui distinguent cette brochure. Sans entrer bien avant dans les réformes économiques, ni dans l'organisation corporative, l'auteur a surtout visé à stimuler les dévouements et à faire aimer l'ouvrier. Il y a pleinement réussi. Sa brochure est une œuvre d'apôtre ; lue attentivement, elle communiquera à bien des âmes la flamme sacrée du zèle.

D. L. J.

Études sur Wibald, abbé de Stavelot, du Mont-Cassin et de la Nouvelle-Corbie, par M. le chanoine TOUSSAINT. Namur, Douxfils. 1890, 162 pp., 8°.

EN butinant dans le vaste champ de l'histoire monastique de notre pays, l'auteur de cet ouvrage n'a pas tardé à remarquer le rôle important de l'illustre moine du XIIe siècle dont la mission en Allemagne correspond à celle de Suger en France. Déjà dans son histoire de l'abbaye de Waulsort, M. Toussaint avait effleuré sa biographie. Certes le personnage mérite d'être plus connu parmi nous, et c'est vraiment un péché scientifique que d'ignorer l'excellente monographie que lui a jadis consacrée l'éminent historien allemand Janssen. Du moins à défaut de la biographie allemande, aurait-on pu utiliser la dissertation latine qui l'a précédée. Ce n'est pas le cas malheureusement, comme il est aisé de le constater dès les premières pages, où se trahissent certaines incorrections dont on avait depuis nombre d'années purgé l'histoire de Wibald. La biographie de Janssen doit donc servir à compléter les *Études sur Wibald.*

Digitized by Google

QUE « L'AUTEUR DU MICROLOGUE »

EST

BERNOLD DE CONSTANCE.

[redacted]N se rappelle sans doute la remarquable dissertation sur « *l'auteur du Micrologue* » lue par dom Suitbert Baeumer au récent congrès des savants catholiques, et publiée depuis dans la *Revue Bénédictine* (1). Par une étrange coïncidence, quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis l'apparition de ce travail, quand, sans l'avoir cherché le moins du monde, je me suis trouvé tout à coup sur la piste de ce mystérieux auteur « qui « a donné tant d'exercice à tous les écrivains qui ont tenté de le découvrir (2) ». Le résultat auquel j'ai abouti est celui-ci : Le Micrologue est l'œuvre, non d'un français, mais d'un allemand ; non d'Ives de Chartres, mais de Bernold de Constance.

Avant de proposer mes raisons, je tiens à faire remarquer que l'étude de mon docte et vénéré confrère n'en perdra rien de sa valeur réelle. Il a fait ce qu'on n'avait jamais fait avant lui : dressé une liste des principaux manuscrits du Micrologue, et exposé d'une façon aussi solide que complète les arguments en faveur d'Ives de Chartres. Finalement il a pu, sans trop s'avancer, conclure qu'en « l'ab- « sence de toute autre concurrence sérieuse, les indices intrinsèques, « les circonstances de personnes, de temps et de lieu aussi bien que « le témoignage des manuscrits, tout concourt à faire regarder « comme fondée l'attribution du Micrologue à Ives de Chartres. »

En effet, pour ce qui est des manuscrits en particulier, sur une ving-

1. Mai, p. 193-201.
2. *Hist. lit. de la France*, VIII, 320.

Digitized by Google

taine environ que comprend la liste de dom Baeumer, il nous en reste trois, en définitive, d'origine indépendante, qui donnent expressément le Micrologue sous le nom d'Ives, tandis que les autres sont anonymes ou n'offrent que des indications inacceptables.

Avec la prudence qui caractérise les érudits consciencieux, l'auteur du mémoire a voulu s'en tenir à ce résultat. C'est non seulement tout ce qu'on pouvait dire, mais plus, je le répète, que tout ce qu'on avait dit jusqu'ici.

Néanmoins, il restait bien sous tout cela quelques croix pour les critiques. Par exemple, comment se faisait-il que le Micrologue étant l'œuvre du célèbre évêque de Chartres, presque tous les exemplaires manuscrits étaient de provenance allemande ou du moins étrangère à la France? Pourquoi, de tous les anciens qui ont eu l'occasion de faire l'éloge d'Ives et de ses travaux (1), personne n'a-t-il songé à mentionner un ouvrage du mérite de notre Micrologue? Enfin le Cod. A. 66 de Dresde donne sous le titre *Micrologus Ivonis* un abrégé de Canons. D'autre part, Montfaucon a pris pour le Micrologue les sermons d'Ives sur divers sujets liturgiques réunis dans le Codex 346 Reg. de la Vaticane sous le titre *De officiis*. C'est, en effet, sous ce titre *B. Ivonis Carnot. ep. De ecclesiasticis sacramentis et officiis* qu'ils ont été publiés pour la première fois, et ils se trouvent désignés de la même façon dans divers manuscrits et anciens documents (2). N'était-il pas à craindre que l'inscription du Micrologue dans les manuscrits de Lambeth, Oxford et Cambridge, à savoir *Liber Ivonis Carnotensis episcopi de officiis ecclesiasticis*, ne fût le résultat d'une confusion déjà vieille et trop facile à expliquer avec la série des opuscules en question?

Tous ces scrupules me trottaient confusément par la tête, quand un jour mon Bernold s'étant rencontré par hasard sur mon chemin, m'a doucement sollicité de faire enfin connaître ses droits au public.

Mon plaidoyer comprendra deux parties. Dans la première, je ferai valoir les témoignages des anciens attribuant à Bernold de Constance un ouvrage liturgique qui, pour plus d'un motif, semble devoir être identifié avec le Micrologue. La seconde mettra hors de doute la légitimité de cette identification en montrant combien le contenu du Micrologue cadre à merveille avec ce que nous savons de la personne et des écrits de Bernold.

1. Voir Migne, *Pat. Latr.*, 161, 23-28.
2. Migne, *ibid.*, p. XLI.

Digitized by Google

I

Témoignages qui permettent d'attribuer le Micrologue à Bernold.

Bernold, prêtre à Constance, puis moine bénédictin à Saint-Blaise, mourut à l'abbaye de Saint-Sauveur de Schaffhouse le 16 septembre 1100 (1).

Or, une trentaine d'années plus tard, l'écolâtre d'Autun, Honorius, enregistrait au quatrième livre de son *De luminaribus Ecclesiæ*, c. 13, la notice suivante :

« Bernold, prêtre de l'église de Constance, composa sous le règne de l'empereur Henri IV un ouvrage intitulé *Ordo Romanus* (2). »

On a émis l'idée que cet Ordre Romain composé par Bernold pouvait être l'*Ordo romanus antiquus de reliquis anni totius officiis* publié par Hittorp, *De divinis Catholicæ Ecclesiæ officiis*, fol. 19, reproduit dans la *Bibliotheca PP. Coloniensis* de 1618, t. VIII, p. 406 sqq. et, avec quelques variantes, dans les *Monumenta vet. Lit. Alem.* de dom Martin Gerbert, abbé de Saint-Blaise, t. II, 186. Mais cette importante compilation, qui commence par les mots : *In vigilia Natalis Domini leguntur lectiones tres*, se rencontre dans plus d'un manuscrit antérieur à Bernold ; elle sent tout à fait son neuvième siècle, et, s'il est un personnage auquel on puisse l'attribuer, c'est bien le fameux Amalaire, comme je pourrai le démontrer à la prochaine occasion.

La discussion reste donc ouverte : quel est cet Ordre Romain dont parle Honorius d'Autun à l'article de Bernold ?

Dom Baeumer dit (p. 198) : « On intitulait le traité (le Microlo-« gue) comme *Missa Romana*, *Ordo Romanus*, ainsi qu'on le voit « dans les manuscrits de Rome, de Vienne et de Munich. » J'ajouterai que ce titre a été donné au Micrologue du temps même d'Honorius d'Autun. Dans la liste des manuscrits de l'abbaye de Muri au douzième siècle, figure un *Romanus ordo, qui vocatur Micrologus* (3).

Voilà donc un premier rapprochement : Bernold de Constance a composé « un Ordre Romain », et le Micrologue est intitulé dans plusieurs manuscrits *Ordo Romanus*.

1. Pour plus de détails sur cet écrivain, l'un des personnages sans contredit les plus remarquables et les plus sympathiques [illegible] oque, voir la notice de Pertz reproduite dans Migne *P. L.* 148, 1275-79.

2. Bernoldus, Constantiensis [illegible] presbyter, Romanum Ordinem sub quarto Henrico composuit. (*Patr. Lat.*, 172, 23[illegible])

3. G. Becker *Catalogi bibliothecarum antiqui*, 122, 15.

Digitized by Google

Deuxième témoignage :

Un contemporain d'Honorius d'Autun, l'anonyme de Melk, découvert par dom B. Pez au commencement du dernier siècle, consacre à Bernold (qu'il appelle Bernard) le chapitre CI de son traité *des auteurs ecclésiastiques*. Cet article, bien plus détaillé que celui d'Honorius, mentionne la plupart des ouvrages de Bernold que nous possédons aujourd'hui (1) : les diverses pièces relatives à son conflit avec Alboin sur le célibat des prêtres, l'Apologétique des décrets faits dans le concile de Rome par saint Grégoire VII, son Livre sur le pouvoir des prêtres, sur la Confession, et enfin l'importante Chronique que Pertz a publiée sur l'autographe même de Bernold, conservé aujourd'hui à la bibliothèque royale de Munich. Mais sa liste comprend en outre un traité liturgique qui manque jusqu'ici dans la collection imprimée des opuscules de Bernold : c'est « un livre sur l'accord des offices, *De concordia officiorum librum* (2) ».

En regard de cette indication, comment ne nous viendrait-il pas à la pensée que dom Baeumer donne précisément (p. 198) comme un des traits caractéristiques du Micrologue la « recherche de la « symétrie, de l'ordre et de l'accord « *concordia* » dans les offices du « culte ? » Il ajoute en note : « Pour ce qui est de la *Concordia offi-* « *ciorum* voir *Microlog.* capp. 25, 43, 61 et passim ». Cette remarque est parfaitement fondée, comme on peut encore s'en convaincre en parcourant les chapitres 31, 42 et 45.

Donc, second rapprochement : Bernold de Constance a composé un livre *De concordia officiorum*, et d'après D. Baeumer la *Concordia officiorum* est un des points sur lesquels insiste davantage l'auteur du Micrologue. C'est même le titre exprès du chapitre 61 : *De concordia et ordine officiorum* (3).

Troisième témoignage :

Le célèbre abbé Trithème a, comme on le sait, écrit une chronique de Hirschau en deux volumes. Or, cette grande abbaye possédait dans sa bibliothèque vers la fin du douzième siècle, les « *libri domini Bernoldi* (4) ». Le chroniqueur ne paraît pas en avoir pris connaissance, sauf d'un seul, de celui qui précisément offre ici pour nous le plus d'intérêt. Voici, au reste, comment il s'exprime :

« *Bernoldus quoque presbyter Ecclesiæ Constantiensis, natione Teutonicus, patria Suevus, in divinis scripturis studiosus et eruditus, nec*

1. *Patr. Lat.*, t. 148 col. 1058-1432 et 1449.
2. *Patr. Lat.*, t. 213, col. 981. — Conf. tom. 148, col. 1251.
3. *Patr. Lat.*, 151, 1020.
4. Becker, *Op cit.*, 100, 24.

Digitized by Google

minus vitæ merito, quam scientiæ varietate illustris et venerandus, hæc tempora scriptis et virtutibus suis reddidit clariora. Qui cum esset undecumque doctissimus, scripsit insigne opus, quod prænotavit Ordinarium Romanum. *Cætera quæ composuit ad manus nostras adhuc minime venerunt* (1). »

Ainsi, ce personnage, dont Trithème fait un si grand éloge, avait composé un ouvrage remarquable, intitulé *Ordinarius Romanus*.

Ici, je n'ai encore rien de mieux à faire que de recourir à l'inépuisable D. Baeumer. Page 198, note 4, il signale un manuscrit du Micrologue (Bibl. de Rouen, cod. 188) sous ce titre : « *Libellus* qui dicitur Ordinarius, *excerptus de Sacramentario beati Gregorii et consuetudinibus* Romanis ».

N'y a-t-il pas là toute une série de coïncidences des plus curieuses ? Il semble vraiment qu'il ne nous reste plus qu'à voir le nom même de Micrologue uni expressément à celui de Bernold. Et de fait, la chose a eu lieu. Pamélius, en tête de son édition reproduite dans la Bibliothèque des Pères et dans Migne, nous avertit que certains attribuaient le Micrologue à Bernold de Constance, mais il ne voit là qu'une simple conjecture en contradiction avec les données de la chronologie (2).

Mais non, ce n'était pas une pure conjecture : un compatriote et contemporain de Pamélius, le célèbre Georges Cassander, avait vu de ses yeux un manuscrit dans lequel un Bernold, prêtre de Constance, était désigné comme l'auteur du Micrologue (3).

Quant au reproche d'anachronisme, évidemment l'érudit Brugeois n'était pas très au courant de la biographie de notre Bernold : autrement comment eût-il pu avancer que ce dernier n'était pas, comme l'auteur du Micrologue, contemporain de Grégoire VII et d'Anselme de Lucques ? Il n'y a guères qu'une façon d'expliquer la chose. Il aura confondu Bernold avec Bernon, abbé de Reichenau de 1008 à 1048, et auteur de trois traités liturgiques bien connus.

C'est, en effet, sous le nom de Bernon que la première partie du Micrologue fut imprimée d'abord à Paris chez Henri Estienne en 1510, d'après une copie reçue d'Allemagne. « Apparemment, remarquent les auteurs de l'*Histoire literaire* (4), « qu'il étoit décoré de ce « nom dans le manuscrit, qui a servi de modèle à l'imprimé ».

1. Joan. Trithemii *Chronic. Hirsaug.*, t. I, 216.

2. « Nam quod quidam Bernoldo Constantiensi ascribant, ex coniectura est... nec temporis « ratio satis convenit. » (*Patr. Lat.*, 151, 976.)

3. « Cassander librum (vidit), in quo BERNOLDVS Presbyter *Constantiensis*... auctor designabatur. (Zaccaria, *Biblioth. Ritual.* t. II, p. 72, ubi de Micrologo.)

4. Tom. VIII, 322.

Digitized by Google

Je serais plutôt tenté de croire que le changement de Bernold en Bernon fut le fait du premier éditeur ou de son copiste.

Quoi qu'il en soit, la confusion entre Bernold et Bernon est chose après tout fort naturelle, surtout si l'on se rappelle que Bernon de Reichenau a joui assez tôt d'une certaine célébrité, tandis que Bernold a passé jusqu'à nos jours à peu près inaperçu. Puis donc que Bernon est impossible, c'est bien à Bernold qu'il faut en revenir, en dépit de Pamélius, mais d'accord avec le manuscrit de Cassander et les témoignages si expressifs d'Honorius d'Autun, de l'anonyme de Melk et de Trithème.

Au reste, lors même qu'il n'existerait plus aujourd'hui un seul manuscrit du Micrologue portant le nom de Bernold, j'estime que c'en serait assez pour établir victorieusement ses droits, des arguments intrinsèques qu'il me reste à développer.

II.

Accord parfait du contenu du Micrologue avec les autres écrits de Bernold de Constance.

Entre toutes les qualités qui distinguent l'auteur du Micrologue, D. Baeumer signale spécialement sa connaissance peu commune des sources du droit canonique, la clarté et la correcte sobriété de son style, et par-dessus tout sa préoccupation constante de suivre en tout point les usages de l'Église romaine et les instructions de saint Grégoire VII.

Il est peu de personnages de la fin du onzième siècle à qui chacun de ces traits puisse mieux s'appliquer qu'à Bernold de Constance. Pour ce qui est du style en particulier, Pertz ne craint pas de donner la partie personnelle de sa chronique comme un « modèle de clarté « et de simplicité. Il raconte juste ce qui suffit, en termes dont la « sobriété exclut toute recherche faite pour jeter de la poudre aux « yeux. C'est à peine s'il s'écarte en deux ou trois occasions des « règles de la bonne latinité (1). » Il suffit de parcourir rapidement les autres écrits de Bernold pour voir immédiatement que le style en est pour le moins aussi remarquable à ces différents points de vue que celui de la chronique.

De même, pour ce qui est du fonds d'érudition, des protestations d'attachement à l'Église de Rome et à Grégoire VII, une comparaison attentive des opuscules de Bernold et du Micrologue donnerait

1. « Scripsit... stylo simplici, perspicuo.....narrationem iustam, succinctam, nullo fuco turbatam laudaveris. A regulis Latinæ linguæ bis terve recedit. » (*Patr. Lat.* 148, 1279.)

Digitized by Google

lieu, j'en suis sûr, à des rapprochements très significatifs. Mais comme la chose demanderait trop de temps et d'espace, et qu'après tout, comme le dit avec justesse mon érudit confrère, ces différents traits, envisagés d'une façon générale, conviennent fort bien aussi à Ives de Chartres, il sera à la fois et plus sage et plus expéditif de nous borner à quelques ressemblances de détail, mais si précises qu'elle me paraissent prouver jusqu'à l'évidence l'identité de l'auteur du Micrologue avec Bernold.

Un des traits qui ont toujours paru le plus propres à mettre sur la trace du mystérieux anonyme, c'est le passage du chapitre dix-septième où, à propos des croix prescrites à la fin du canon avant le *Pater*, il met en avant l'autorité du « pape Grégoire de vénérable mémoire », en ajoutant : « Le bienheureux Anselme, évêque de « Lucques, a attesté qu'il l'avait appris ainsi de Grégoire ; lui-même « n'a jamais fait autrement, et il nous a fortement recommandé de « suivre la même pratique (1). »

Voilà un détail qui suppose, suivant la remarque de l'*Histoire literaire* (2), une certaine « familiarité » de l'auteur avec le saint évêque de Lucques. Or, je ne vois pas bien en quelle circonstance Ives de Chartres aurait pu se rencontrer avec Anselme. Lorsque Ives alla en Italie en 1091 à l'occasion de sa promotion, Anselme était déjà mort depuis plus de cinq ans. D'autre part, il ne paraît pas que ce dernier ait jamais mis le pied en France, si ce n'est un moment, en 1073, quand après son investiture il vint prendre l'habit monastique à l'abbaye clunisienne de Saint-Gilles sur le Rhône, s'il faut en croire sa biographie en vers par Rangier, son successeur (3) : et il n'y a nulle apparence que ce passage incognito du prélat italien dans un coin du midi ait fait accourir de Beauvais le jeune abbé de Saint-Quentin.

Pour Bernold, au contraire, les choses s'arrangent d'elles-mêmes.

1. « Sed reverendæ memoriæ Gregorius papa fecit, ut prædiximus, quod beatus Anselmus Lucensis episcopus ita ab eo se didicisse testatus est, et hoc ita semper observa it, nobisque itidem observandum firmissime inculcavit. » (*Patr. Lat.* 151. 988.)

2. VIII, 321.

3. Éditée à Madrid en 1870 par M. Vincent de la Fuente. Livre II, p. 43-44. — Mabillon (*Annal.*, lib. 64, n. 31) croyait que saint Anselme avait été moine du monastère de Saint-Benoît de Padolirone au diocèse de Mantoue, à cause de ce passage du premier biographe, Bardon : « *Rogavit itaque, quoad vixit, quatenus in capitulo monasterii sancti Benedicti, quod est in ripa fluminis Eridani, sub obedientia sacri Cluniacensis cœnobii*, unde frater ipse ac monachus fuit, *sepulturæ commendaretur.* » (*Patr. Lat.* 148, 923.) Mais il est aisé de concilier le tout en faisant dépendre *unde* des mots *sub obedientia sacri Cluniacensis cœnobii* qui le précèdent immédiatement : ce qui reviendrait à dire qu'Anselme avait été moine cluniste. Autrement il faudrait admettre que Rangier a confondu l'*Eridanus* avec le *Rhodanus*, ce qui serait un peu fort.

Digitized by Google

Dans un écrit sur la condamnation de Bérenger, publié par Chifflet, il atteste qu'il se trouvait au concile romain de 1079, où l'hérésiarque fit son abjuration. Or, parmi les évêques qui siégeaient à ce concile aux côtés du pape Grégoire, Bernold signale en particulier « le bienheureux Anselme de Lucques [1] ».

La façon dont le moine de Saint-Blaise évoque en maints endroits de ses écrits le nom et l'autorité de saint Anselme, autorise à conclure que ses rapports avec lui ne se bornèrent pas à cette circonstance officielle. Il me suffira de citer les passages suivants dans lesquels l'exemple d'Anselme est mis en avant, et son nom accouplé à celui de Grégoire VII, exactement comme dans le chapitre dix-septième du Micrologue.

« *Nec hoc* Romanus Pontifex *omnibus, quos ordinat, concedit, sed quibusdam tantum, quos ad hoc opus exsequendum idoneos esse prævideriit.* Beatus quoque Anselmus Lucensis episcopus *in episcopatu suo paucis presbyteris concessit, ut pœnitentes susciperent, quamvis plurimos ubilibet ordinasset.* » (*De potest. presbyt.* c. 7. *Patr. Lat.* 148, 1247.)

— « *Solent enim episcopi ius reconciliandi sacerdotibus a pastorali cura vacantibus sæpenumero concedere, ut* venerabilis papa Gregorius et sanctus Anselmus *multis fecerunt.* » (*Ibid.* c. 9.)

— « *Hoc utique* venerabilis papa Gregorius huius nominis septimus *in suo tempore fecit. Hunc* beatus Anselmus Lucensis episcopus *in suo episcopatu imitari consuevit.* » (*Deperditi opusc. fragment.* P. L. 148, 1256. Conf. le nécrologe en tête de la chronique de Bernold, ibid. col. 1285-6.)

Voilà donc un point de contact bien évident entre l'auteur du Micrologue et Bernold de Constance. Ce n'est pas le seul. Ainsi il est intéressant de rapprocher ce passage du Micrologue relatif aux sous-diacres, d'un autre endroit de Bernold sur le même sujet.

Microloge. c. 8 (P. L. 151, 982).	Bernold. *De pot. presb.* c. 12 (P. L. 148, 1250).
« Solis *subdiaconibus* inter inferiores gradus Romana auctoritas *concedit*, ut sacris vestibus induti, *Epistolam legant ad missam ;* quod tamen *non ex* eorum *consecrationa*, sed potius *ex* ecclesiastica *concessione* meruerunt obtinere. »	« Tutius enim videtur, ut dicamus, eam illos habere *ex* aliqua *concessione* episcopali, quam ex proprietate officii ; sicut et *subdiaconibus concessum* creditur *ad missam legere Epistolam*, quod *ex consecratione non* videntur habere. »

1. « Ultimæ quoque generali synodo sub Gregorio papa septimo anno Dominicæ incarnationis 1079 *nos ipsi interfuimus*... videlicet sub præsentia Gregorii papæ, Heinrici patriarchæ Aquileiensis, et reverendissimorum episcoporum Petri Albanensis, *beati Anselmi Lucensis,* » etc. (*Patr. Lat.* 148, 1457.)

Digitized by Google

Mais il y a plus. A peu près tout le chapitre 21 du Micrologue se retrouve dans le Traité de Bernold sur le pouvoir des prêtres : mêmes autorités alléguées, Damase, Léon, Gélase, lettre de Jérôme à Rustique de Narbonne, de Grégoire Ier à Janvier de Cagliari ; même théorie sur la façon dont le droit de réconcilier les pénitents et de bénir le peuple a été dévolu aux simples prêtres. Et pourtant, cette communauté frappante d'idées se trouve alliée dans l'ensemble à une indépendance d'expression qui ne s'expliquerait guères dans l'hypothèse d'un vulgaire plagiat.

Comme en pareille matière toute la force de l'argument est dans la confrontation des textes eux-mêmes, je ne puis me dispenser d'en mettre au moins quelques-uns sous les yeux du lecteur.

Microlog. c. 21 (Migne 151, 990-12).	Bernold (Migne 148, 1246-50).
« Quamvis *beatus Damasus papa hoc presbyteris non licere* dicat, *ubi* de *vana chorepiscoporum superstitione tractat.* »	Quæ *presbyteris non licere* cœperunt... *beatus Damasus papa* plenius in decretis suis edisserit, *ubi vanam superstitionem chorepiscoporum* authenticis rationibus compescuit.
— « Sed magnus *Leo papa et beatus Gelasius papa... in decretis suis...* »	— « Item *S. Leo papa I...* sed *et beatus Gelasius papa in decretis suis...* »
— « *Beatus* quoque *Hieronymus...* ipse, inquam, *Rustico Narbonensi episcopo* de ecclesiasticis ordinibus scribens, *presbyteros* a *benedictione super populum* non prohibendos esse adserit. »	— « *Benedictionem* quoque *super populum*, quam *sanctus Hieronymus* in epistola sua *ad Rusticum Narbonensem episcopum* (1) *presbyteris ascribit...* »
— « Sic enim *confirmatio neophytorum penitus* separata est *ab officio presbyterorum* : quam tamen *sanctus Gregorius papa* primus *quibusdam presbyteris* concessisse legitur, *scribens Januario Calaritano episcopo.* »	Beatus quoque *Gregorius papa scribens ad Januarium Calaritanum episcopum quibusdam presbyteris*, ut *neophytos confirmarent*, permisit, quod utique *ab officio presbyterorum penitus* extraneum non ignoravit.
— « Item et susceptionem *pœnitentium non ex* sua *consecratione*, sed *ex episcoporum concessione presbyteri*	*Presbyteri non* tam *ex* propria *consecrationis* officio, quam *ex episcopalis concessionis* arbitrio *pœnitentes*

1. Il s'agit de cette fameuse lettre apocryphe (Migne P. L. 30, 152), que j'ai proposé dernièrement de restituer à Fauste de Riez. Elle portait donc dès lors l'inscription *Ad Rusticum Narbonensem episcopum.* (Voir *Revue Bénédictine*, mars 1891.)

Digitized by Google

reconciliare solent... Quomodo autem illam in consecratione non pertionis *eorum*, sive statuta sanctorum Patrum, *diligenter* inspexerit. »

habere meruerunt. Quod illum non latebit, *quicumque* ordinem *consecra*ceperint, facile *quilibet* explorare poterit, si modum *consecrationis eorum diligenter* considerare voluerit.

— « Adeo tamen in usum iam usquequaque devenit (huiusmodi benedictio), ut nequaquam absque gravi *scandalo a presbyteris* in populo *intermitti* possit. »

Tam late autem huiusmodi consuetudo benedicendi populum in ecclesia presbyteris inolevit, ut non... parvum inde *scandalum* oboriretur, si iam modo *a presbyteris intermitteretur*. »

Je crois inutile d'allonger outre mesure ces citations. Pour employer une comparaison vulgaire mais expressive, la ressemblance entre le Micrologue et l'ouvrage de Bernold est exactement la même qu'on constate d'ordinaire entre deux œufs provenant du même nid. Si l'on joint à cela les témoignages énumérés plus haut, il devient évident que l'*Ordo Romanus*, le *De Concordia officiorum*, l'*Ordinarius Romanus* mentionnés par Honorius, l'anonyme de Melk et Trithème, ne sont autre chose que notre Micrologue. Par conséquent, celui-ci doit être définitivement restitué à Bernold, d'abord prêtre de Constance, puis moine bénédictin de Saint-Blaise.

Les indications des manuscrits encore inexplorés ne sauraient guères, je crois, jeter un plus grand jour sur la question d'auteur. Il sera néanmoins indispensable d'en tenir compte pour la fixation du texte. Celui-ci jusqu'à présent laisse assez à désirer, comme on a pu en juger par la dernière partie du travail de dom Baeumer. Il est évident, par exemple, que si tout dans le Micrologue est d'un seul et même auteur, on doit cependant y reconnaître deux opuscules distincts, comme le montre bien l'examen du codex palatin. lat. 483 de la Vaticane (XIIe s.). Le titre général est *Micrologus*. Mais la première partie a un sous-titre : *De sacrificio missæ* (1). Après le chapitre 21 sur la bénédiction du prêtre, viennent quelques chapitres additionnels, dont le premier est intitulé *Descriptio canonis* (secundum) *romanam auctoritatem ;* puis, la seconde partie du Micrologue sous le titre ALTER *de ecclesiasticis observationibus* (2). Une disposition exactement analogue se remarque dans la collection

1. C'est celle qui fut éditée d'abord chez Estienne. La seconde ne fut imprimée qu'un demi-siècle plus tard dans l'édition de Pamélius.

2. Même distribution à peu près dans le Codex Palat. 482, également du XIIe siècle. Seulement, les chapitres intermédiaires manquent, et le titre « Micrologus » ne figure qu'en tête de la seconde partie.

Digitized by Google

des opuscules de Bernold. A la suite de son traité *De prudenti dispensatione ecclesiasticarum sanctionum*, on en voit un autre, intitulé *De sacramentis morientium infantum* ALIUS (1) : c'est-à-dire, dans les deux cas, *alius tractatus*, non pas *alius auctor*.

Dans ce dernier opuscule, Bernold a soin de remarquer qu'il rédigeait parfois des notes sur différents points de droit canon ou de liturgie, sans la moindre prétention de les voir servir à l'usage général de l'Église, mais simplement pour satisfaire au besoin la pieuse curiosité de quelques frères moins instruits (2). C'est vraisemblablement dans un but semblable qu'il aura mis par écrit la série d'observations intéressantes dont se compose le Micrologue. Ainsi D. Baeumer a encore deviné juste en avançant (p. 198) « que ce « livre, qui manque de préface et d'introduction, ne semble pas du « premier abord avoir été destiné à la publicité, mais plutôt donné « comme des notices familières ou un guide. »

Je ne saurais mieux finir qu'en adressant les remercîments les plus mérités à cet excellent confrère. Sans lui, sans ses laborieuses et fécondes recherches, il est plus que probable qu'on ne serait point parvenu de si tôt à remettre la main sur le véritable « auteur du Micrologue ».

D. G. M.

1. *Patr. Lat.* 148, 1271.

2. « Nec nos utique ideo tam diligenter ista digessimus, quasi iam in generalem usum Ecclesiæ redacta vel redigenda esse putaremus ; sed potius ideo, ut amicis nostris satisfaceremus... nequaquam tamen nos inquisitioni simplicium fratrum in his scriptis satisfecisse pigebit. » (*Ibid.* 1274.)

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT.

(SUITE.)

IV. Monastère de Caen.

Fondé en 1639. — Agrégé en 1685. — Rétabli en 1804.

LE monastère de Caen, aujourd'hui l'un des plus florissants de l'Institut des Bénédictines du Saint-Sacrement, eut des débuts bien humbles et des origines qui sortent du commun. Ce ne fut que par étapes successives qu'il arriva à s'incorporer à l'intéressante famille religieuse dont nous nous occupons. La Mère Mechtilde ne le fonda point ; mais elle en fut prieure de 1647 à 1650, avant que d'établir à Paris la première maison de son Institut. Ce ne fut que trente-cinq ans plus tard qu'elle eut la joie d'agréger à son Institut cette maison où elle avait fait ses premières armes dans la supériorité.

Madeleine de Moges, veuve du marquis de Mouy, s'était retirée à l'abbaye de Montivilliers avec l'intention d'y prendre le voile. Sa santé ne le lui ayant point permis, elle fonda, dans un faubourg de Pont-l'Évêque, au diocèse de Lisieux, un petit monastère de bénédictines réformées, qu'elle peupla de quatre religieuses de l'abbaye de Montivilliers, ayant pour première prieure la Mère Madeleine de l'Hospital, sœur de l'abbesse.

Louis XIII approuva cet établissement par lettres patentes du mois d'avril 1639, en vertu desquelles les prieures devaient être électives et triennales. Le 18 septembre de la même année Madame de Mouy prit possession de la maison avec ses religieuses, et le nouveau monastère fut placé sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours. Le clergé et les habitants de la ville allèrent processionnellement au-devant d'elles jusqu'au Coudray, demeure seigneuriale de la marquise, et les conduisirent à l'église d'abord, puis à leur demeure.

Dès l'année 1644, Madame de Mouy s'étant aperçue que la situation de son monastère était malsaine et peu sûre, à cause des troubles qui désolaient la France, le transféra dans la ville de Caen, rue de Geole, en vertu de lettres patentes de janvier 1644. Par ces

Digitized by Google

lettres, Louis XIV, de l'avis de la reine régente, louait, approuvait, confirmait l'établissement des dites religieuses et la translation de leur monastère de la ville de Pont-l'Évêque à celle de Caen.

La communauté, composée de six religieuses de chœur et de deux converses, avait alors pour prieure la Mère Félicité Vion, de l'abbaye de Montivilliers. Régulière, vertueuse, zélée, animée des meilleures intentions, la Mère Félicité avait d'étranges principes de gouvernement. Prenant trop à la lettre cette maxime de saint Paul que la science du chrétien doit consister uniquement à connaître JÉSUS crucifié, non seulement elle ne donnait aucune instruction à ses filles mais elle leur interdisait toute espèce de lecture et s'opposait à ce qu'elles eussent d'autres livres que le crucifix. Le défaut d'instruction introduisit alors une foule d'abus dans le nouveau monastère ; la fondatrice, qui était aussi éclairée que pieuse, s'en aperçut et consulta l'abbé du monastère de Barbery, Dom Quinet.

Celui-ci reconnut qu'il n'y avait d'autre remède à cette situation que le choix d'une nouvelle prieure. Il jeta les yeux sur la Mère Mechtilde, qui était alors, depuis peu, supérieure du refuge de Saint-Maur, près de Paris (1), et n'avait point encore mis la main à la fondation de son Institut. Il fallut des circonstances providentielles pour décider sa supérieure, l'abbesse de Rambervillers, à accorder la Mère Mechtilde, d'autant plus que l'humilité de celle-ci lui faisait craindre une telle charge. Enfin, elle fut accordée pour deux ans, et partit pour Caen en juin 1647, avec la Mère Dorothée de Sainte-Gertrude.

Les craintes de la bonne Mère Mechtilde en assumant sa nouvelle charge n'étaient que trop fondées. Son angélique patience seule put la faire triompher de l'opposition qu'elle rencontra dans une partie notable de la communauté restée attachée à l'ancienne prieure. Tantôt, elles refusaient de chanter, tantôt, elles semaient des épines dans le lit de la prieure; mais la Mère Mechtilde semblait ne s'apercevoir ni de leur mécontentement, ni de leurs résistances. Cette infatigable patience et ce calme obstiné finirent par les décontenancer. Elles se sentirent confuses de persécuter ainsi une personne à qui elles ne pouvaient rien reprocher. Une à une, elles vinrent se jeter dans ses bras et après deux ou trois mois, les esprits étaient devenus si souples que la Mère Mechtilde les dirigeait à son gré.

Lorsqu'elle eut gagné ses religieuses par la douceur, elle commença à les instruire ; c'était le besoin le plus pressant de ces pau-

1. Voir p. 243.

Digitized by Google

vres âmes. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, et cette communauté, jadis tiraillée et divisée était devenue une véritable famille dont tous les membres, unis par la plus tendre charité, marchaient avec une noble émulation dans la voie de la perfection, sous la conduite d'une mère chérie et vénérée.

Les deux ans pendant lesquels la communauté de Rambervillers avait fait le sacrifice de la Mère Mechtilde passèrent rapidement. Les religieuses de Lorraine qui avaient prêté mais non donné leur trésor, veillaient à ce qu'il ne leur fût point enlevé. L'abbesse de Rambervillers arriva à Caen avec une autre religieuse pour prendre la Mère Mechtilde ; mais les supplications dont on la poursuivit furent telles qu'elle consentit à accorder une troisième année. Toutefois, afin de se soustraire à de nouvelles instances l'année suivante, elle exigea que toutes les intéressées signassent un acte par lequel elles s'engageaient à laisser partir la Mère Mechtilde, l'année écoulée. « Pendant ces débats on vit celle qui en était l'objet demeurer dans le plus grand calme, sans crainte et sans désirs, aussi indifférente pour rester que pour partir, et ne voulant rien qu'obéir (1). »

Cependant, le jour du départ arriva. Les religieuses de Lorraine étaient demeurées sourdes à toutes les sollicitations nouvelles, et afin de montrer qu'elles étaient bien décidées à ne pas revenir sur leur résolution, elles élurent la Mère Mechtilde prieure de Rambervillers et lui envoyèrent l'acte de son élection. La consternation fut universelle au monastère de Caen ; on n'entendait de toutes parts que sanglots et gémissements. La vénérable Mère se voyant la cause de tant de douleurs se sentit vivement émue. Elle mêla ses larmes à celles de ses chères filles ; puis, s'adressant à Marie, elle lui confia ce petit troupeau dont il lui fallait se séparer. Prenant alors la statue de la Sainte Vierge entre ses bras, elle la mit à la place, qu'elle occupait ordinairement elle-même, exhortant ses filles à prendre Marie pour Mère. Elle s'avança enfin pour sortir ; mais, ne pouvant se résoudre à la laisser partir, les religieuses se jetèrent sur son passage et se prosternèrent à ses pieds : puisque nos larmes sont impuissantes, lui dirent-elles en sanglotant, ce ne sera qu'en passant sur nos corps que vous vous arracherez de nous. La Mère Mechtilde se recueillit un moment ; mais l'obéissance triompha de la nature. Elle franchit l'obstacle, saisit les clefs, et sortit brusquement. « Mais, en partant, ajoute avec une naïveté charmante l'auteur des *Mémoires*, elle emporta avec elle tous les cœurs. »

1. *Mémoires de la Mère Marguerite de la Conception*, p. 25.

Digitized by Google

Trente-cinq années s'écoulèrent. Dieu avait fait de la Mère Mechtilde un instrument d'élection, après l'avoir fait passer par des épreuves sans nombre, et déjà plusieurs maisons de son Institut florissaient sous l'égide de l'auguste Sacrement de l'autel.

Ses premières filles, les moniales de Bon-Secours à Caen, ne l'avaient pas oubliée. Elles avaient conservé avec elle des relations épistolaires ; les lettres de la Mère Mechtilde en apportant des consolations aux religieuses, leur avaient continué pendant quelque temps les bienfaits de la direction suave qu'elles en avaient reçue. Plus tard, l'ennemi de tout bien avait suscité contre elle des calomnies et les relations en furent refroidies. Mais en 1675 la Mère Mechtilde reçut une lettre inattendue du monastère de Caen. La nouvelle prieure lui demandait le secours de ses prières et de ses conseils ; les relations se renouèrent ainsi et devinrent plus affectueuses que jamais.

Bientôt naquit dans la communauté le désir d'être agrégées à l'Institut du Saint-Sacrement ; mais les religieuses n'étaient pas unanimes, et l'évêque de Bayeux, Mgr de Nesmond, bien que favorable à l'agrégation, s'y opposa tant que l'unanimité ne fut pas complète chez les sœurs. Ce résultat ne fut atteint qu'en 1684, et il fut suivi aussitôt de l'autorisation épiscopale.

Le 28 mai de cette année arrivèrent à Caen la Mère Sainte-Madeleine, de la première maison de Paris, et la Mère Sainte-Agnès, du monastère de Rouen, et le 1er juin commença l'épreuve de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. « A partir de ce moment, dit une des religieuses, chacune de nous goûta avec plaisir, par sa propre expérience, que ce n'est pas sans raison que notre divin Sauveur a dit que *son joug est doux et son fardeau léger*, puisque l'on s'imaginait trouver de la peine en cette sainte pratique, et nous n'y trouvâmes que de la joie et du soulagement [1] ». Ces paroles révèlent avec quelle générosité la communauté de N.-D. de Bon-Secours entra dans le noviciat nouveau auquel elle se soumit.

L'année d'épreuve s'écoula rapidement. La vénérable institutrice se faisait une fête d'aller recevoir les vœux de ses chères filles qu'elle se plaisait à appeler ses filles aînées. Mais, au moment de partir elle tomba malade. Malgré l'ardeur de leurs désirs, les religieuses de Caen voulurent différer leur profession dans l'Institut, dans l'espoir qu'une prompte guérison permettrait à leur Mère de

1. Annales du monastère de Caen.

Digitized by Google

se rendre à Caen. Mais la maladie continuant, il fallut faire le sacrifice de sa présence.

Le quatrième dimanche de septembre 1685, dans la petite chapelle du monastère, devant une nombreuse assistance, la communauté prononça les vœux de l'Institut. Mgr de Nesmond officia.

Puis, il plaça le Saint-Sacrement devant la grille du chœur et fit une instruction où il laissa éclater son ardent amour pour l'Adoration du Saint-Sacrement, sentiments que par prudence il avait tenus longtemps comprimés. Les religieuses firent alors leur profession, et l'acte en fut consigné en ces termes :

« Nous, prieure et religieuses du monastère du Saint-Sacrement, ci-devant nommé N.-D. de Bon-Secours, établi dans la ville de Caen, déclarons et certifions à qui il appartiendra, qu'aujourd'hui, en la présence du T.-S.-Sacrement, nous avons toutes embrassé et professé l'Institut de l'Adoration perpétuelle, et nous sommes engagées par vœu exprès à la conserver et pratiquer dans une fidélité irrévocable, ainsi que nous en avons fait promesse à Dieu entre les mains de Monseigneur l'Ill^me^ et Rév^me^ messire François de Nesmond, évêque de Bayeux, notre très digne supérieur, et comme il est expliqué dans les constitutions dudit Institut. En foi de quoi nous avons toutes signé le présent acte, le jour même de notre renouvellement de profession au dit Institut. Le trentième du mois de septembre de l'année mil six cent quatre-vingt-cinq, et avons en icelui posé le grand sceau de notre monastère. » Suivaient les signatures de vingt-deux religieuses de chœur et de six converses (1).

La maison de Caen devint, au milieu des grandes peines qui accablèrent la vieillesse de la vénérable fondatrice, l'une de ses plus douces consolations. En 1688, trois ans après l'agrégation, elle écrivait à Madame l'abbesse de Beaumont : « Vous me parlez de Caen : je vous dirai ingénûment que c'est la maison la plus régulière de notre Institut ; elle est d'une parfaite observance. »

Peu d'années après, en 1701, le monastère de Caen donnait à l'Institut du Saint-Sacrement une nouvelle maison en lui agrégeant celui de Bayeux, comme nous le dirons plus loin. Sa régularité demeura telle que jamais il n'eut besoin de réforme. Le prieuré de Bon-Secours ne fut jamais non plus érigé en abbaye. Sa fondatrice, Madame de Mouy, avait, dirait-on, pressenti qu'il serait un jour agrégé à l'institut de la Mère Mechtilde, car elle avait stipulé dans l'acte de fondation que les Prieures seraient électives et triennales,

1. Archives du monastère de Caen.

Digitized by Google

et elle tenait tant à cette condition qu'elle obtint du pape Innocent X une bulle pour confirmer sa défense. Elle craignait qu'après sa mort quelque religieuse ne prétendît rendre la supériorité perpétuelle, ou que quelque personne considérable ne voulût faire ériger cette maison en abbaye. Ces principes, en opposition directe avec la règle de saint Benoît, ne s'expliquent et ne s'excusent que par les malheurs des temps et la plaie de la commende qui régnait généralement alors dans les abbayes.

La famille monastique de Caen n'a jamais cessé d'exister depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Même au plus fort de la Révolution française, elle parvint à se maintenir secrètement.

« Le 17 août 1792, nous écrivent nos sœurs de Caen, les autorités civiles donnèrent l'ordre à nos Mères de sortir de leur monastère dans un délai de cinq jours. La Prieure, Mère Sainte-Marie de JÉSUS, se retira avec deux religieuses chez M. Varin, père de l'une d'elles et voisin de la maison. Là, elles rencontrèrent un jeune ecclésiastique, M. l'abbé Dufour, qui s'intéressa à elles, et leur prêta les secours de son ministère. Les Religieuses dispersées dans leurs familles, se réunissaient quelquefois à ce petit noyau, recevaient les sacrements, les instructions du prêtre, les conseils de la Révérende Mère. La terreur devint si grande, que M. l'abbé Dufour résolut de passer en Angleterre ; trois fois, il essaya de s'embarquer, trois fois il fut repoussé, mais de telle sorte qu'il crut comprendre que la volonté de Dieu était qu'il restât à Caen selon le désir de nos Mères. A partir de ce moment, M. l'abbé Dufour se dévoua tout entier à leur bien spirituel et temporel, et nous pouvons à juste titre l'appeler le conservateur et le restaurateur de notre communauté. En 1795, plusieurs religieuses purent se réunir, et M. Dufour leur trouva un logement au Bourg-l'Abbé. Inutile de raconter ce que nos Mères eurent à souffrir pendant les 12 années de la tourmente révolutionnaire ; elles subirent, en particulier, plusieurs visites et perquisitions fâcheuses, surtout dans leur première maison de refuge, mais leur trésor ne fut jamais découvert. Le divin Cœur de JÉSUS, jaloux de l'amour de ses épouses, inspira à M. l'abbé Dufour, de mettre la Sainte Hostie dans une petite bourse décemment préparée, et placée dans un cadre attaché à la muraille d'une des chambres qu'habitaient nos religieuses. Devant ce cadre, l'Adoration se continuait, au moins depuis 4 heures du matin jusqu'à 9 ou 10 heures du soir. Après, la Sainte-Eucharistie fut déposée avec le même respect, dans le tiroir d'une chaise de bois, que nous vénérons encore comme une relique et un précieux souvenir. Le Dieu de l'Eucharistie préserva ses vie-

Digitized by Google

times de tout accident, entretint dans leurs cœurs le feu de l'amour divin, qui les rendit toujours fidèles à leurs saints engagements et à leurs pratiques de dévotion dans la mesure du possible ; aussi brûlaient-elles chaque jour davantage du désir de se réunir en communauté. Cette grâce leur fut accordée en 1804.

« M. l'abbé Dufour acheta pour elles l'ancien couvent des PP. Cordeliers, que nous occupons encore aujourd'hui, rue Élie de Beaumont. Pendant plusieurs années, nos Mères durent se contenter d'une petite chapelle provisoire; ce n'est qu'en 1818,que notre insigne bienfaiteur put acheter de la nation celle des PP. Cordeliers. Cette église de style ogival, bâtie vers le milieu du XIIIe siècle, avait été ravagée par les Huguenots en 1562 ; on commença à la réédifier en 1578 avec les aumônes des fidèles. Henri IV, le duc de Montpensier, Adrien seigneur de Mathan et la ville de Caen firent les frais des grandes verrières qui ornaient cette église. On y voyait encore les armes de ses bienfaiteurs, en particulier celles de Henri IV, lorsqu'elle fut de nouveau dévastée par la révolution de 93 : elle le fut au point que les autorités civiles voulaient la démolir, lorsque M. l'abbé Dufour parvint à l'acheter ; elle fut restaurée par ses soins et ses sacrifices, et le 25 janvier 1821, Mgr Brault, évêque de Bayeux, en fit la bénédiction solennelle et la replaça sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste son ancien patron. Cette restauration toute provisoire a été complétée et perfectionnée de 1866 à 1876, de la manière la plus satisfaisante au point de vue de la solidité et de l'ornementation, sous la direction intelligente et dévouée de M. l'abbé Brard, notre aumônier, aujourd'hui moine à la Grande Chartreuse. »

Le monastère de Caen se composait en 1880 de 47 moniales professes, de 3 novices, 2 postulantes, 16 converses, 3 oblates, et comptait 90 élèves dans son pensionnat.

V. — Monastère de VARSOVIE (Pologne)

Fondé en 1687.

Quoiqu'elle ne se soit pas rendue personnellement en Pologne, la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement peut cependant être considérée comme la fondatrice de ce monastère qui doit l'existence à son intervention directe, et dans des circonstances bien mémorables.

C'était en 1683 ; Vienne, la capitale de l'Autriche, était assiégée par les Turcs en nombre si prodigieux que tout espoir de succès eût été enlevé aux assiégés, sans l'intervention providentielle du

Digitized by Google

saint roi de Pologne Jean Sobieski. Voyant l'immense péril dans lequel se trouvait la chrétienté, il vola au secours de ses frères d'Autriche ; mais avant que de revêtir son armure, il fit vœu avec son épouse Marie Casimire d'Arquin, reine de Pologne, de fonder un monastère de religieuses dont l'Adoration Perpétuelle du T.-S. Sacrement serait la vocation spéciale, pour le cas où il reviendrait victorieux. Au moment du départ, le pieux monarque assista à la sainte Messe avec toute son armée ; agenouillé au pied de l'autel il se nourrit du pain des forts et tous ses hommes après lui. Puis il partit emportant avec lui une image miraculeuse de la T. S. Vierge sous la protection de laquelle il se plaçait.

On sait le reste. Inutile de rappeler ici ses brillants succès, la défaite de la formidable armée des Turcs et son retour glorieux, à la suite duquel il reçut la consécration royale qu'il n'avait point encore.

La pieuse reine, qui était française d'origine, n'oublia pas son vœu. Elle chargea de la conduite de cette affaire la marquise de Béthune sa sœur. Elle-même avait connu intimement autrefois la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, ce qui fut cause que la reine jeta les yeux sur elle en cette circonstance.

Elle fit donc prier la Mère Mechtilde de vouloir bien entreprendre une fondation de son Institut à Varsovie, capitale de la Pologne, et si elle ne pouvait s'y rendre en personne, d'y envoyer au moins douze ou quinze de ses filles pour l'établissement que la reine projetait.

Le grand âge et les infirmités de la Mère Mechtilde ne lui permirent pas d'entreprendre ce long et pénible voyage ; mais elle choisit dans ses différentes maisons les sujets qui lui paraissaient le plus propres à cette difficile entreprise et les envoya à la pieuse souveraine. Elles partirent de Paris le 22 août 1687, s'embarquèrent à Rouen le 4 septembre, et arrivèrent à Dantzig le 4 octobre suivant après une heureuse traversée.

Les soins prévenants de Sa Majesté les avaient devancées à Dantzig ; elles y furent reçues avec distinction, et le 12 octobre des carrosses les conduisirent à Varsovie, où le roi et la reine les comblèrent de prévenances et d'honneurs. Elles furent logées au château jusqu'au complet achèvement du magnifique monastère que le roi leur faisait préparer. Ce monastère fut doté royalement ; il est encore debout aujourd'hui malgré les révolutions, et demeure un monument de l'insigne piété et de la rare vertu du roi Jean Sobieski et de sa pieuse épouse.

Digitized by Google

Les épreuves commencèrent pour cette intéressante communauté avec la mort du pieux roi Sobieski, arrivée le 17 juin 1696, après un règne de 22 ans. Cet événement eut pour conséquence le départ de la reine leur bien-aimée protectrice. Elle se rendit à Rome à l'occasion du jubilé de 1700, et ce fut alors qu'elle tenta au chef-lieu de la chrétienté la fondation des Bénédictines du Saint-Sacrement dont nous avons parlé plus haut (1), et qui n'eut d'autre résultat que de procurer l'approbation définitive des constitutions de l'Institut.

La peste s'étant déclarée à Varsovie en 1708, la communauté courut grand danger. Cependant le fléau n'emporta que la digne prieure, Mère Susanne de la Passion, qui avait offert sa vie à Dieu pour sa communauté. Peu avant de mourir, elle obligea quelques-unes de ses filles à profiter d'un asile qu'une dame de distinction leur offrait à Léopol, capitale du Palatinat de Russie. Cette petite colonie donna lieu à une fondation en cette ville, comme nous le dirons plus loin. Dès le principe de la fondation les Dames Bénédictines de Varsovie s'adonnèrent à l'éducation de la jeunesse. Telle avait été la volonté expresse de l'auguste fondatrice, et cette noble mission, au reste, rentrait parfaitement dans la vocation monastique et dans les principes propres à leur Institut. Dieu bénit visiblement leur dévouement, en faisant de leur petit pensionnat une pépinière pour leur chère famille monastique; en effet, sur les 98 religieuses décédées dans le monastère depuis sa fondation, 32 y avaient reçu leur éducation et appartenaient toutes aux premières familles du pays.

C'est dans ce monastère que fit profession de la vie monastique Madame Louise-Adelaïde de Bourbon, princesse de Condé. Elle avait été pendant deux ans novice à la Val-Sainte en Suisse, chez les Trappistines nouvellement établies; les ayant accompagnées lors de leur fameuse émigration en Pologne, elle ne jugea pas à propos de continuer cette vie nomade et pleine de périls. Elle se fixa d'abord à Nienoir, petite ville de Lithuanie, dans une abbaye royale de Bénédictines ; ayant entendu parler là de l'Institut de l'Adoration Perpétuelle et du monastère de Varsovie, elle prit des informations, et finit par acquérir la conviction que c'était là que Dieu l'appelait. La princesse écrivit donc au roi de Prusse dont Varsovie dépendait à cette époque, sollicitant l'autorisation de se fixer dans ses États ; elle reçut du monarque la réponse la plus gracieuse, qui l'exemptait de toute démarche auprès des employés subalternes du gouvernement.

1. Page 305.

Digitized by Google

Arrivée au monastère de Varsovie la princesse de Condé y fut reçue d'abord comme résidente ; mais bientôt, l'esprit de l'Institut lui plut à tel point qu'elle ne voulut plus retarder son entrée en religion, et sollicita son admission. Elle reçut l'habit au mois de septembre 1801, et fit profession le 21 du même mois 1802, prenant le nom de Sœur Marie-Joseph de la Miséricorde. Toute la famille royale, présente alors à Varsovie, avait assisté à sa prise d'habit.

La princesse de Condé avait une compagne d'exil, la Mère de Sainte-Rose, ancienne bénédictine de St-Pol ; elle ne cessa de solliciter l'admission de sa fidèle et intime amie, au monastère de Varsovie. Mais cette faveur ne put lui être accordée, à cause surtout des difficultés sans nombre que faisaient les employés de l'État.

Ce fut là pour la princesse un sujet de vive contrariété. A cela vinrent se joindre des difficultés avec le gouvernement civil luthérien avec lequel elle avait des rapports comme maîtresse du pensionnat ; il voulait s'arroger le droit de réception, ainsi que celui d'élire les prieures de la communauté.

Bref, la position de la princesse devenait difficile à Varsovie ; elle consulta les évêques de France les plus éminents, qui furent tous d'avis que son transfert dans un autre monastère de l'Ordre de Saint-Benoît était devenu nécessaire.

Au mois de mai 1805 elle quitta Varsovie pour Dantzig, d'où elle se rendit en Angleterre et s'y unit à une communauté de Bénédictines françaises, en attendant que la Providence la rendît à l'Institut de l'Adoration perpétuelle; ceci eut lieu en 1816, année où elle fonda à Paris le monastère du Temple. Nous la retrouverons plus loin, en parlant de ce monastère.

La Mère Marie-Joseph de la Miséricorde, princesse de Condé, demeura toujours très attachée au monastère de sa profession ; on y conserve sa correspondance qui se prolongea jusqu'à sa mort arrivée le 10 mars 1824 (1).

La Providence cependant veillait sur la communauté de Varsovie. Après le départ de la princesse, un changement de personnel dans les employés du gouvernement amena subitement un nouvel état de choses. Le pensionnat devint des plus prospère et compta jusqu'à 80 élèves ; la communauté s'éleva jusqu'au nombre de 40 membres.

Mais une nouvelle et bien douloureuse épreuve était réservée

1. Voir D. Rabory. *Vie de la princesse de Condé*, Solesmes, 1888, in-8° et *Correspondance de la princesse de Condé*, Paris, Retaux, 1889, in-8°.

Digitized by Google

à ces saintes épouses de JÉSUS-CHRIST. Écoutons le récit qu'elles nous en font :

« En 1865, écrivent-elles, le bon Dieu nous visita de nouveau « par une épreuve inattendue ; notre noviciat et notre pensionnat « furent supprimés, ainsi que tous ceux qui existaient en Pologne; « tous nos biens ont passé sous l'administration du ministère des « finances.

« La modique pension par laquelle on pourvoit à notre sub- « sistance ne suffirait jamais à nos besoins journaliers, si la Pro- « vidence divine ne nous ménageait d'autres secours. Certes, nous « n'avons pas à nous plaindre. Messieurs les employés du gou- « vernement civil sont pleins de prévenance à notre égard, et nous « traitent avec toute l'urbanité possible; ils nous soutiennent de leur « crédit auprès de leurs chefs supérieurs. Pour nous, nous nous « estimons infiniment heureuses de ce qu'on nous ait laissées dans « notre cher et ancien monastère ; et quant à la suppression de « notre pensionnat, elle ne nous laisse que plus de loisirs pour « vaquer à notre séraphique vocation de la louange divine « et de l'Adoration Perpétuelle du T.-S.-Sacrement (1). »

Nous ne pouvons qu'admirer la pieuse résignation de nos chères sœurs en saint Benoît. Mais qu'ils sont à plaindre les pays qui frappent de mort les institutions saintes et vénérables dont un Dieu vengeur est souverainement jaloux.

En 1880, le personnel du monastère de Varsovie était de 22 moniales, 5 converses et 3 tourières.

D. G. v. C.

(A continuer.)

1. Lettre de la Révérende Mère Prieure Marie-Madeleine de JÉSUS, dans le monde Hélène Rockoshenzka.

Digitized by Google

LES PERSÉCUTIONS
DES
TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE.

RIEN de plus utile qu'une synthèse lumineuse dont l'idée-mère projette ses rayons sur chaque détail du sujet ; rien de plus funeste qu'une synthèse hasardée, élaborée dans le seul creuset de l'imagination, et d'autant plus pernicieuse qu'elle se prête plus facilement aux entraînements de la parole. Combien n'y en a-t-il pas pour qui l'histoire des trois premiers siècles de l'Église se résume dans l'unique souvenir de cette page où Chateaubriand a illustré de sa palette de maître les catacombes romaines, d'où l'Église sort victorieuse après trois siècles d'une existence inconnue ou persécutée ! Certes l'image est trop belle pour que nous soyons tenté de leur en vouloir ; nous lui préférons toutefois la réalité de l'histoire. Éclairée d'un jour tout nouveau par les savantes recherches des érudits modernes, basée sur les monuments enfouis dans les entrailles de la ville sainte, poursuivie avec une ardeur infatigable et souvent noblement récompensée, l'histoire des trois premiers siècles de l'Église, quelque obscures qu'en soient encore certaines parties, présente actuellement un ensemble de résultats assurés qu'il n'est plus permis d'ignorer : l'histoire des persécutions est renouvelée. Nous savons aujourd'hui que l'Église n'a pas attendu trois siècles pour se faire connaître de l'État romain ; elle a pu être méconnue, calomniée, persécutée ; elle n'était plus une inconnue, et parfois on a dû compter avec elle. L'histoire des persécutions est celle de la politique religieuse de l'État romain.

Cette histoire, nous la possédons à présent dans les cinq volumes qu'un écrivain distingué, aussi apprécié par la solidité de son érudition que par ses qualités littéraires, a consacrés aux persécutions des trois premiers siècles et au triomphe de l'Église (1). Préparé à cet important travail par ses études sur les catacombes romaines, sur les esclaves chrétiens, sur la rédaction des actes des martyrs, armé d'une connaissance approfondie du droit romain, si nécessaire dans un sujet aussi complexe que celui des rapports mutuels de l'Église

1. Paul Allard : *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles d'après les documents archéologiques*, Paris, Lecoffre, 1885 ; *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle.* Ib. 1886 ; *Les dernières persécutions du troisième siècle.* Ib. 1887.

Digitized by Google

et de l'État, M. Paul Allard est venu à son heure pour utiliser les nombreux matériaux réunis par des savants tels que de Rossi, Le Blant, Mommsen et d'autres, pour rectifier des exposés trop incomplets ou trop partiaux, pour renverser des systèmes inventés par la passion, et il a rempli sa tâche de la façon la plus heureuse, en nous donnant un livre écrit de main de maître, dans lequel la clarté de l'exposition le dispute à la beauté du style. Des esprits positifs seront peut-être surpris de la solution donnée à certains problèmes historiques, et trouveront matière à de nouvelles discussions ; nous n'oserions pas garantir que l'auteur ne soit à certains moments victime d'une douce illusion — quel est le mortel qui peut s'en garantir ? — mais ce ne sont pas des critiques de détail qui peuvent affaiblir le mérite d'un ouvrage d'une aussi haute portée que celui de M. Allard ; il est de ceux qui restent pour longtemps et ne se refont pas vite.

A notre avis, le grand mérite des travaux de M. Allard est de faire nettement saisir les nuances caractéristiques des différentes phases de la persécution et d'établir par les faits les rapports des deux pouvoirs, jusqu'au jour où l'Église victorieuse fait reconnaître par l'État son droit à l'existence légale. On peut discuter sur le mobile des persécutions ; ce mobile peut expliquer certains faits particuliers, mais il ne peut en rien modifier le jugement qui résulte de l'ensemble des événements. A la suite de Mommsen [1], nous croyons que les chrétiens ont été persécutés pour la raison qu'ils étaient chrétiens. La Religion et l'État étaient, dans la pensée du législateur, trop intimement unis, pour que toute atteinte portée à la religion officielle ne fût pas considérée comme un danger pour l'État. La loi de lèse-majesté se pliait à une interprétation de ce genre, quand on ne voulait pas user de la répression policière, variable suivant les temps, les lieux et les personnes. Certes les chrétiens ont été les premiers à protester contre la prétendue incompatibilité que l'on a voulu trouver entre leurs doctrines et les institutions du monde romain. Leurs déclarations, leurs rites, leur vie montrent assez qu'ils n'entendaient pas se séparer de l'empire ; mais d'un autre côté, il faut admettre que certains actes de la vie sociale étaient incompatibles avec leurs croyances, et qu'ils préféraient s'éloigner du monde officiel, quand leur religion pouvait être compromise. Les trois premiers siècles s'écoulent dans des alternatives de paix et de calme relatif, pendant lesquelles l'attitude

1. *Der Religionsfrevel nach roemischen Recht*, ap. *Histor. Zeitschrift*, LXIV.

Digitized by Google

des païens varie aussi bien que celle des chrétiens. Aux jours de persécution, il semble aux païens qu'il est impossible de repousser le culte des dieux sans devenir traître à la patrie, tandis qu'en d'autres temps, on admet en fait qu'il est loisible de servir l'État sans servir les dieux. Le persécuteur pouvait trouver une arme dans la loi ; l'application, l'interprétation de cette dernière dépendait du caprice du souverain ou de ses officiers.

I.

Au moment où le christianisme faisait son apparition dans Rome, la capitale de l'empire possédait une nombreuse colonie de Juifs, animée de l'esprit de corps, ayant ses synagogues, recrutant des prosélytes jusque dans les rangs les plus élevés de la société et jouissant même de la faveur du pouvoir qui la ménageait. Maintes fois chassés de la ville, les Juifs parviennent toujours à y rentrer, et, sous Néron, ils y sont de vingt à trente mille.

Ce fut à la fin du règne de Caligula ou au commencement de celui de Claude que saint Pierre arriva à Rome et exerça le ministère apostolique sur la voie Nomentane, soit que ses rapports avec quelque famille convertie l'aient déterminé à choisir cette partie de la ville, soit que la crainte d'être victime du fanatisme de ses coreligionnaires, avertis de sa présence et mécontents des progrès de la nouvelle religion, l'ait forcé à s'éloigner de leurs quartiers. Une émeute, provoquée par la prédication de l'Apôtre, ne tarda pas à soulever Rome et à motiver l'expulsion des Juifs. Pierre partit pour Jérusalem où il présida la réunion des apôtres et des anciens. L'exil des Juifs ne fut que de courte durée. Les chrétiens à leur tour, s'étaient groupés, et saint Paul, en 58, pouvait saluer l'Église établie dans la maison d'Aquila et de Priscille. Au commencement du règne de Néron, la chrétienté de Rome, composée à la fois de l'élément juif et de l'élément hellénique, embrassait dans son sein des membres de toutes les classes de la société.

Le 19 juillet 64, un violent incendie éclata dans Rome, et, pendant les neuf jours qu'il dura, détruisit plus de la moitié de la ville. Néron lui-même en était l'auteur. Placé en face de l'indignation populaire, l'empereur trembla et essaya de détourner les soupçons qui pesaient sur lui. Les quartiers juifs avaient été épargnés par le feu: les juifs étaient donc les auteurs du sinistre. Crédule, comme il l'est toujours dans le temps de grandes calamités, le peuple se laissa mener par cette fausse indication, et les Juifs eussent couru le plus

Digitized by Google

extrême danger, si, à leur tour, ils n'avaient su parer le coup, en rejetant sur les chrétiens l'odieux attentat dont Néron les chargeait. Les représailles furent atroces. Tacite nous a laissé le récit de ces fêtes nocturnes pendant lesquelles les chrétiens durent repaître la cruauté du peuple romain et servir de flambeaux pour éclairer le théâtre des orgies de l'empereur.

L'ère des persécutions est ouverte en réalité : elle durera désormais avec de courts intervalles jusqu'à Constantin. De Rome, la persécution inaugurée par Néron, à la suite d'un édit interdisant la profession du christianisme, s'étendit aux provinces où les atrocités de la capitale eurent leur contre-coup non moins cruel. La première lettre de saint Pierre, écrite durant ces jours d'épreuve, était un avertissement adressé aux fidèles d'Asie au sujet des maux qui les menaçaient. La mort de Néron et la séparation officielle et publique de l'Église d'avec la Synagogue en 68 par la retraite des chrétiens de Jérusalem dans la ville de Pella, restée fidèle aux Romains, amenèrent un arrêt dans la persécution, et, pendant trente ans, les chrétiens purent jouir d'une paix profonde.

La ruine de Jérusalem eut pour effet d'accroître d'un grand nombre de captifs la colonie juive de Rome ; la cour même des Flaviens compta plusieurs de ses membres les plus distingués. A part la seule charge du didrachme imposée aux vaincus, la liberté la plus complète leur fut laissée pour l'exercice de leur culte. Les chrétiens, de leur côté, confondus par l'État avec les juifs, profitèrent de la paix qui leur était accordée sous Vespasien et Titus pour se développer et s'affermir, non en cachette, mais au grand jour. « Ils possédaient au temps des Flaviens Augustes, des cimetières souterrains, creusés avec un soin magnifique et presque royal, et ornés de tous les raffinements de l'art [1]. » Les entrées, loin d'en être dissimulées, « s'ouvraient sur les campagnes, le long des voies publiques, et quelquefois étalaient aux regards des façades monumentales. » Une branche même des Flaviens avait embrassé la foi chrétienne, et semblait destinée à monter sur le trône, si Domitien ne l'avait sacrifiée à sa jalousie et à sa cruauté.

Les débuts du règne de Domitien faisaient présager une ère de prospérité pour l'Église. La nécessité où se trouva l'empereur de combler les vides du trésor impérial, le porta à des excès regrettables. Délations, confiscations, tout fut bon pour avoir de l'or. L'impôt du didrachme réservé aux juifs, fut réclamé de tous ceux qui vivaient *more judaico*. Les chrétiens refusèrent de se laisser con-

1. De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, p. 2.

Digitized by Google

fondre avec les juifs déicides et élèvèrent d'énergiques protestations. Ce fut le point de départ d'une seconde persécution pour laquelle on remit en vigueur l'édit de Néron. Tandis qu'à Rome Flavius Clemens était immolé à la cruauté du tyran, l'Asie livrait aussi ses victimes aux bourreaux. La persécution fut courte : elle avait éclaté l'avant-dernière année du règne de Domitien et cessa sur son ordre, mais non par un édit formel. Nerva abrogea l'impôt du didrachme en faveur de tous ceux qui n'étaient pas véritablement juifs et rappela les exilés.

Le premier siècle de l'ère chrétienne est terminé. L'Église existe dans l'empire nettement distincte du judaïsme ; l'État la persécute comme telle, mais par intermittence. Avec le deuxième siècle, la jurisprudence romaine vis-à-vis des chrétiens se précise et reçoit une forme régulière. Ce siècle tout entier « s'écoule sous le régime établi par le rescrit de Trajan ; c'est contre lui que protestent les apologistes, et c'est lui qu'appliquent successivement, sans le modifier dans son fond, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle. »

Après les Flaviens, il s'opéra dans Rome une réaction aristocratique. Trajan fut le représentant attitré du vieil esprit romain « d'autant plus fortement attaché aux anciennes formes religieuses qu'il se préoccupe moins de ce qu'elles recouvrent de réalité, et dont l'unique idéal est de gouverner, de ranger sous une même discipline les âmes comme les corps, le monde de la croyance et de la pensée comme le monde politique et les légions. » Jusqu'à Trajan, les édits portés contre les chrétiens pouvaient se résumer en ces quelques mots : *christiani non sint* ou *non licet esse christianos*. Trajan, par son rescrit à Pline le Jeune (112), en fixe pour un siècle l'interprétation : « défense à l'autorité publique de rechercher les chrétiens d'office, interdiction des dénonciations anonymes, nécessité d'une accusation faite dans les formes légales et devant les tribunaux ordinaires », léguant ainsi à la postérité le témoignage de son dédain pour la vérité et la justice si bien flétri par la plume de Tertullien.

Tandis que l'armée romaine s'enfonçait dans l'extrême Orient et que Trajan mourait au cours d'une campagne désastreuse à Selinonte (117), les juiveries orientales s'étaient révoltées contre l'autorité romaine. Les cruautés de la répression avaient égalé les atrocités de l'agression. Adrien succéda à Trajan. Souverain voyageur et cosmopolite, blasé par la connaissance de tous les mystères auxquels il s'est fait initier, « il sera tolérant comme Vespasien et Titus pendant la plus grande partie de son règne, sauf à rappeler Domitien dans ses dernières années, quand la maladie, la vieillesse,

Digitized by Google

la lassitude de toutes choses, auront aigri son âme mobile ». L'édit de Trajan réclamait une accusation légale pour condamner un chrétien : c'était une arme aux mains de la foule. Les cris d'un peuple ameuté, les caprices d'une multitude soulevée et surexcitée sous l'influence de la calomnie, à une époque où les sectes gnostiques apparaissaient sur la scène de l'histoire et révoltaient les consciences par les crimes dont leurs membres se rendaient coupables, les accusations tumultueuses ravivèrent la persécution sous le règne d'Adrien. L'invraisemblance de ces calomnies, réfutées par le seul spectacle de la vie des chrétiens, frappa vivement les âmes honnêtes. Pouvait-on livrer impunément des innocents aux fureurs de la populace ? L'édit de 124, adressé à Minucius Fundanus, apporta un remède à cet état de choses. L'empereur exigea une accusation régulière, dans laquelle le dénonciateur devait fournir ses preuves. C'était soustraire les foules aux accusations en masse et mettre un terme à des dénonciations intéressées. Cette formalité juridique amena une détente de quelque durée dans la situation des chrétiens : « les apologistes saisirent cet instant favorable pour introduire à leur tour, auprès de l'empereur la plainte et la défense du culte proscrit. » Nous nommerons ici en passant les apologies de Quadratus, d'Aristide et l'épître à Diognète. Adrien prêta-t-il une oreille attentive à ces généreuses revendications de la liberté de conscience ? L'histoire ne le dit pas ; elle nous apprend que sur la fin de sa vie, l'empereur, après avoir promené son ennui par le monde, brisé par l'âge et la fatigue, aigri par la douleur, fut en proie à de grands et fréquents accès de tristesse. La révolte de la Judée acheva de l'irriter : Jérusalem vit les lieux saints profanés et une ville nouvelle et païenne surgir de ses ruines.

Sous Antonin et sous Marc-Aurèle, les rapports des chrétiens avec l'empire sont les mêmes que sous Adrien. La législation de Trajan reste en vigueur : les passions populaires sont toujours aussi ardentes, les calomnies sans cesse renouvelées, les magistrats toujours aussi faibles devant les cris tumultueux de la foule, mais aussi le courage des apologistes reste à la hauteur des périls de l'Église. Mais c'est en vain que l'illustre philosophe saint Justin élève la voix en faveur du christianisme : ses mâles accents ne trouvent point d'écho à la cour des princes.

« Les dix-neuf années du règne de Marc-Aurèle sont les plus troublées et les plus cruelles que l'Église ait encore traversées. » M. Allard le dit justement : en Marc-Aurèle c'est le monde antique qui finit. Désormais le pouvoir est à celui qui saura l'accaparer ; la

Digitized by Google

religion s'amollit au contact des cultes étrangers, la philosophie perd son empire sur les âmes. « Seul le droit romain conserve l'empreinte et perpétuera l'esprit de stoïcisme », mais l'Église saura s'en servir pour obliger l'État à reconnaître son existence. La puissance des philosophes et la superstition surexcitée par les malheurs publics sont les mobiles de la persécution de Marc-Aurèle. Son rescrit confirme la jurisprudence antérieure et déclare le christianisme illicite. Sainte Félicité périt victime de la superstition païenne, tandis que saint Justin l'est de la jalousie des philosophes.

C'est alors que les apologistes rentrent en scène : leur tactique consiste « à détruire les défiances de l'État romain envers ceux qu'il s'obstinait de prendre pour des ennemis cachés de ses institutions, de ses lois, de son existence même. » Athénagore, Théophile, Méliton, Apollinaire tiennent ce langage ; Tatien seul fait exception, c'est un intransigeant qui ne tardera pas à dévier. Mais tandis que Celse s'apprêtait à jeter le gant au christianisme et, pour me servir de la belle expression de M. Allard, créait le fonds sur lequel ont vécu depuis lors et vivent encore aujourd'hui les ennemis du christianisme, de nombreux martyrs arrosaient de leur sang le sol de Rome et de la Gaule Lyonnaise.

Sous Commode la persécution continue, mais, grâce sans doute à l'influence de sa femme Marcia, s'apaise graduellement. Les gouverneurs sont moins sévères ; on rappelle des condamnés, et le pape Victor (185-197), mandé auprès de l'impératrice au Palatin, reçoit d'elle des lettres de grâce pour les confesseurs. C'est un premier pas vers un *modus vivendi* entre l'Église et l'État romain. L'Église sort plus forte de ces persécutions : répandu dans tout le monde païen « le christianisme, que l'empire avait cru pouvoir à la fois écraser et ignorer, est maintenant son égal par le nombre comme par la puissance intellectuelle. »

(A continuer.) D. U. B.

Digitized by Google

UN DÉCRET DU S. OFFICE
TOUCHANT L'ICONOGRAPHIE & LA LITTÉRATURE EUCHARISTIQUES.

L'AN dernier, à l'occasion du Congrès eucharistique d'Anvers, nous avons cru devoir motiver au long dans cette *Revue* le sentiment que nous avions exprimé librement devant cette assemblée touchant certaines innovations regrettables dans la dévotion eucharistique. Nos réflexions pour avoir surpris quelques lecteurs dévoués à ce courant, avaient reçu de hautes et précieuses approbations, qu'un décret récemment porté sur cette matière par le Saint-Office est venu corroborer de son autorité suprême. Aussi est-ce pour nous un devoir bien doux d'offrir à nos lecteurs le texte latin et la traduction littérale de cet important document.

Feria IV, die 3 junii 1891. — Nova emblemata Sacratissimi Cordis JESU in Eucharistia non esse ab Apostolica Sede adprobanda. Ad fovendam fidelium pietatem satis esse imagines SS^mi Cordis in Ecclesia jam usitatas et adprobatas ; quia cultus erga SS^mum Cor JESU in Eucharistia non est perfectior cultu erga ipsam Eucharistiam neque alius a cultu erga SS^mum Cor JESU. Insuper iidem E^mi Patres communicandam mandarunt mentem ab hac Sacra Congregatione jussu Pii Papæ IX sac. mem. panditam feria IV die 13 januarii 1875, nempe movendos esse alios etiam scriptores qui ingenia sua acuunt sæpe iis aliis-

Mercredi, 3 juin 1891. — Les nouveaux emblèmes du Sacré Cœur de JÉSUS dans l'Eucharistie ne méritent pas l'approbation du Saint-Siège apostolique. Pour nourrir la piété des fidèles, il suffit des images du Sacré-Cœur déjà usitées et approuvées dans l'Église. En effet le culte du Sacré-Cœur dans l'Eucharistie n'est ni plus parfait que le culte de l'Eucharistie elle-même, ni différent du culte du Sacré Cœur de JÉSUS. En outre les mêmes Émes cardinaux ont cru devoir communiquer le sentiment exprimé par cette sainte Congrégation sur l'ordre du pape Pie IX, de sainte mémoire, en date du mercredi 13 janvier 1875, à savoir, que d'autres écrivains encore, lesquels se plaisent à aiguiser leur esprit dans des matières de

Digitized by Google

que id generis argumentis quæ novitatem sapiunt, ac sub pietatis specie insuetos cultus titulos etiam per ephemerides promovere student, ut ab eorum proposito desistant, ac perpendant periculum quod subest pertrahendi fideles in errorem etiam circa fidei dogmata et ansam præbendi Religionis osoribus ad detrahendum puritati doctrinæ catholicæ ac veræ pietati.

R. CARD. MONACO.

ce genre visant à la nouveauté, et qui s'efforcent, sous prétexte de piété, de répandre, même à l'aide de revues, des titres de dévotion inusités, doivent être engagés à renoncer à leur dessein, et à réfléchir sur le danger qu'il présente d'entraîner les fidèles dans une erreur concernant les dogmes de la foi et de fournir un prétexte aux ennemis de la religion pour attaquer la pureté de la doctrine catholique et la véritable piété.

R. CARD. MONACO.

Le texte de ce décret se passe de commentaires. Quelques mots cependant en feront davantage ressortir toute la portée.

La première partie du décret concerne une représentation nouvelle du Cœur eucharistique. Le Saint-Office condamne les images où l'on représente le S. Cœur de JÉSUS dans l'Eucharistie. Pourquoi ? Parce que cette innovation n'ajoute rien ni à l'Eucharistie ni au S. Cœur. N'est-ce pas absolument ce que nous avons dit là-dessus l'an dernier ? L'accouplement des mots *Cœur eucharistique* est venu de ce que, d'une part, l'Eucharistie considérée dans sa cause est un fruit du Sacré-Cœur, et que, de l'autre, considérée en elle-même, elle contient le Sacré-Cœur. Le premier aspect est suffisamment exprimé par le percement du côté sacré du Sauveur et par le sang qui en jaillit avec l'eau, en figure du baptême avec l'Eucharistie, et du septénaire sacramentel. Sous cet aspect, il faudrait plutôt renverser l'image et représenter le Sacré-Cœur contenant l'Eucharistie. Cette représentation serait, à notre avis, beaucoup plus expressive que celle que le Saint-Office condamne. Elle rendrait une idée plus dogmatique et ne favoriserait pas les imaginations fausses auxquelles ne prête que trop la représentation du S. Cœur dans la sainte Hostie. Nous l'avons dit déjà, l'Eucharistie considérée en elle-même contient le S. Cœur, comme elle contient tous les membres adorables du corps sacré du Seigneur. Sous ce rapport il n'y a pas lieu de représenter dans la sainte Hostie plutôt le Sacré-Cœur que la sainte Face et les cinq Plaies; il n'y a pas lieu de parler du Cœur eucharistique plutôt que de la sainte Face eucharistique et des cinq Plaies eucharistiques. En outre, cette

Digitized by Google

représentation et cette expression sont de nature à induire la piété des fidèles dans une erreur dangereuse touchant le mode tout spirituel dont le corps glorieux du Seigneur est présent sous les espèces sacramentelles. On le voit, pour toutes ces raisons le Saint-Office a été bien inspiré en condamnant cette image et, par le fait même, implicitement, l'expression nouvelle d'où elle est née.

La seconde partie du décret parle en général de la tendance de certains auteurs ascétiques toujours en quête de nouveautés spirituelles. Il suffit de jeter un coup d'œil sur certaines revues, surtout françaises, pour voir jusqu'où cette manie d'invention nuit à la grande, solide, séculaire dévotion eucharistique. Le Saint-Office blâme énergiquement cette tendance, que Pie IX avait déjà blâmée, il y a seize ans. Les motifs apportés par le décret sont des plus graves. Il y va de la préservation de la foi chez les fidèles, et de l'honneur dont la doctrine catholique et la véritable piété jouissent auprès des ennemis de l'Église. Le lecteur qui examinera le compte rendu officiel du Congrès eucharistique d'Anvers pourra voir que ce sont tout juste les motifs que nous avons fait valoir dans une motion présentée à la dernière séance de la section de dogme. Le décret du Saint-Office achève ainsi de nous rassurer sur une attitude que l'un ou l'autre congressiste a pu trouver trop militante.

Nous osons espérer que le vœu exprimé par la sainte Congrégation romaine sera partout entendu et écouté. Le véritable culte de l'Eucharistie et du S. Cœur y gagnera immensément en popularité chez le peuple fidèle et en prestige auprès de ceux qui n'ont pas le bonheur de croire.

D. L. J.

Digitized by Google

UNE PAGE INÉDITE
DE
SAINT AUGUSTIN.

LA *Revue Bénédictine* a déjà donné l'an dernier un discours inédit de saint Augustin sur la conversion du banquier Faustinus. En voici un autre, extrait d'un homéliaire espagnol dont je compte faire quelque jour l'objet d'une étude plus étendue. Je ne garantis point que l'auteur de la collection n'ait pas abrégé çà et là quelques passages, comme c'était malheureusement son habitude. Ici néanmoins tout paraît tenir assez bien ensemble : nous avons d'ailleurs parmi les sermons authentiques d'Augustin des allocutions plus courtes encore que celle-ci. En tout cas, telle qu'elle est, la pièce me paraît digne d'attirer l'intérêt.

Elle a été composée pour la fête de sainte Eulalie. Bien que cette fête figure au calendrier de Carthage du sixième siècle (*Patr. Lat.*, XIII, 1227), le nom de la martyre espagnole n'avait jamais, que je sache, été signalé dans la longue série des œuvres de saint Augustin. Il ne peut cependant y avoir de doute que notre discours ne soit réellement du grand docteur. Le style seul suffirait à le trahir aux regards du critique tant soit peu exercé. Quel autre que lui a jamais écrit des phrases comme celle-ci : *Fecit de captivis redemptos, de redemptis servos, de servis fratres, de fratribus membra ?* Et encore : *Occiduntur ergo, ne pereant ; humiliantur, ut exaltentur ; moriuntur, ut vivant ?*

Pour les esprits plus positifs, voici un argument d'un autre genre. Le dernier alinéa contient à deux reprises une énumération de martyrs dont l'orateur rapproche le souvenir de celui de sainte Eulalie. Or, chacun des noms compris dans cette double énumération rappelle Hippone et Augustin. C'est d'abord saint Cyprien, puis la martyre africaine Crispina, mentionnée dans les Sermons 286, n. 2 et 354, n. 5, dans les Enarrations sur les psaumes 120, n. 13-15 et 137, n. 3, 7, 14, 17, enfin dans le livre *De sancta virginitate* n. 45. Les *Viginti Martyres* appartiennent en propre à Hippone : ils avaient dans cette ville une *memoria celeberrima* (*De Civ. Dei*, lib. 22, c. 8, n. 9), dans laquelle Augustin prononça son sermon 148. On a encore de lui deux discours pour la fête de ces mêmes martyrs (Serm. 325 et 326). Quant à l'autre groupe des *Octo Martyres*, ils avaient également à Hippone une *memoria* construite par le prêtre Leporius sur l'ordre du saint évêque lui-même (Serm. 356, n. 10).

D. G. M.

Digitized by Google

SERMO DE DIE SANCTAE EULALIAE.

Sollemnitatibus martyrum sanctae lectiones congruae recitantur, quae nobis commendent victorias eorum ante fuisse prædictas, et per eius adiutorium qui haec promiserat esse conpletas. *Si mundus vos odit*, ait Dominus, *scitote quia prius me odio habuit. Si de mundo essetis, mundus quod suum est diligeret.* De isto mundo Dominus Christus nunquam fuit, quia peccator non fuit. Discipuli autem eius de mundo fuerunt : sed, ut de mundo non essent, ipse illos elegit de mundo, qui nunquam fuit de mundo. Aperte quippe hoc illis alio loco dixit, *Ego vos de mundo elegi.* Elegi quod feci, non quod inveni. Cuius enim non nisi mala merita invenit, quando venit ? Sed quos invenit malos, fecit bonos. Fecit de captivis redemptos, de redemptis servos, de servis fratres, de fratribus membra.

Quia ergo ipsius membra facti erant, quid, nisi quod ipse, passuri erant ? Exemplo suo demonstravit, quid facere deberent. Putamusne solis discipulis dictum est, *Odit vos mundus*, an omnibus christianis ? Sed modo christiani omnes sunt ipse mundus, id est, totus mundus. Quid ergo de mundo remanserit, quod oderit nos ? Tamen quidquid remansit, odit nos. Quicumque sunt pagani, sine dubio óderunt christianos. Nos eos non odimus, sed quaerimus. Quicumque sunt reprobi iudaei, quasi paleae illius areae quae de cruce ventilata est, et ipsi oderunt nos. Quidquid est in genere humano haereticorum, quod de Ecclesia exiit foras, omnes oderunt nos. Et quot, et quanti sunt, si numerentur contra nos reliquiae, sic oderunt, totus mundus quomodo saevit. Ecce qui passi sunt martyres, toto mundo passi sunt. Magnum leonem frementem qui erant ut sustinerent, nisi Christus iuvaret ? Quacumque ibant, quacumque transibant, maledicebantur, adprehendebantur, lapidabantur, caedebantur, ignibus urebantur, vectibus subrigebantur, gladio feriebantur. Ecce in quos saeviebatur, coronati sunt : qui saeviebant, ubi sunt ?

Quod autem ait Dominus, *Veniet hora, ut qui vos occiderit, putet se obsequium praestare Deo :* non pertinet ad illos martyres, de quibus erat ista, cuius celebramus sollemnitatem. Ista enim sancta Eulalia, de provincia Hispania, sancta et fortis femina, quae per affectum vicit sexum, sicut sancta Crispina, sicut beatus Cyprianus, sicut alii multi martyres sancti, sicut Octo, sicut Viginti, et omnes eorum socii, de gentium multitudine crediderunt, et a paganis occisi sunt. Quomodo potest ergo dici, inde illud conpletum fuisse, quod Dominus ait, *Veniet hora, ut qui vos occiderit, putet se obsequium praestare Deo ?* Non sunt ipsi, de quibus dictum est ; quia qui illos occiderunt,

Digitized by Google

non se obsequium Deo, sed idolis praestare putaverunt. Occiduntur ergo, ne pereant ; humiliantur, ut exaltentur ; moriuntur, ut vivant. Sic est factum. Ideo post odorem unguentorum cucurrerunt et ceteri, Viginti, et Octo, alii hac, alii hac : Cyprianus, Crispina, Eulalia. Et quis omnes enumeret ? Pauca grana seminata sunt, et tantam messem fecerunt, et horrea Christi inpleverunt.

DOM HERMAN DE HERTAING

moine de l'abbaye de Saint-Amand.

L'EXAMEN attentif des nombreux documents que renferment nos archives et nos bibliothèques publiques sur nos anciens monastères, réserve plus d'une agréable surprise à ceux qui veulent leur dérober les secrets de l'histoire des trois derniers siècles de leur existence. Que de détails intimes soustraits aux regards de la foule ! Que d'existences paisibles, inconnues ou à peine soupçonnées, pleines des particularités les plus intéressantes ! Une monographie d'un moine du XVIe siècle est certes de nature à soulever le voile qui entoure la vie d'un grand nombre de monastères de cette époque. Celle que M. Desilve vient de consacrer à Herman de Hertaing nous fait ardemment souhaiter qu'il trouve des imitateurs aussi consciencieux et aussi heureux. Une connaissance approfondie des documents de l'ancienne abbaye de Saint-Amand lui a permis de retrouver, grâce à un minutieux examen de toutes ces pièces, avec les ouvrages des religieux de ce monastère, un grand nombre de faits restés dans l'ombre jusqu'à nos jours. C'est ainsi que les œuvres poétiques, ascétiques et oratoires de Herman de Hertaing servent de cadre à la biographie d'un humaniste bénédictin au XVIe siècle et jettent naturellement un nouveau jour sur l'état de l'antique cloître d'Elnone à la fin de cette période si agitée de nos annales (1).

Herman de Hertaing naquit à Valenciennes vers le milieu de l'année 1565, d'une ancienne famille noble. Il était l'aîné des enfants issus du premier mariage d'Antoine de Hertaing et d'Anne de le Roë. Placé au collège Saint-Jean dans sa ville natale sous la direction du régent Laurent Dachol, il y reçut cette formation littéraire que donnaient les humanistes du XVIe siècle, une connaissance approfondie des langues latine et grecque, qui malheureusement

1. *Herman de Hertaing de Valenciennes, religieux bénédictin à l'abbaye de Saint-Amand*, par l'abbé Jules Desilve licencié ès-lettres, docteur en sciences morales et histor. Saint-Amand, Legru, 1891, 98 pp. in-8° avec gravures.

Digitized by Google

n'était pas équilibrée par un fonds suffisant de connaissances positives. Herman y rencontra des compagnons pieux et zélés auxquels il voua une sincère affection : Jacques Delattre, plus tard moine à Crespin, Jean Carlier qui entra jeune encore à l'abbaye de Saint-Ghislain, Jacques Godin et Grégoire d'Oultreman qui devaient se faire connaître un jour par la culture des lettres, Philippe de Laminne, qui devint le premier abbé mitré de Saint-Jean de Valenciennes. Les contemporains ont conservé le souvenir des exercices littéraires du jeune étudiant, du zèle qu'il apportait à l'étude du grec et de la versification latine, et des ardentes discussions auxquelles il se livrait avec des compagnons de classe sur les points douteux de grammaire.

A la mort de sa mère, Herman, qui n'avait encore que quatorze ans, sollicita son admission dans l'abbaye de Saint-Amand, où un membre de sa famille, Gautier de Hertaing, avait été revêtu de la dignité abbatiale vers le milieu du treizième siècle. L'abbaye, donnée en commande au cardinal de Granvelle, était administrée par un économe séculier dont la tutelle défiante gênait singulièrement les moines. La discipline de la maison était excellente, et le vicaire de Granvelle, Morillon, n'hésitait pas à placer Saint-Amand sur la même ligne qu'Anchin, réputé alors pour la régularité des religieux. Les lettres y étaient même cultivées avec succès. M. Desilve cite les noms de plusieurs religieux dont le souvenir est gardé dans les manuscrits de l'abbaye : l'écolâtre Luc Bruière, Jean Dullaert de Gand, François de Trivières, Étienne Leclerc de Valenciennes, Jean Cambier de Chièvres, Philippe Doultreleau d'Ath, le poète Baudouin Denis de Lille, et Jean Carton d'Ath. En un mot « l'abbaye s'était peuplée de moines doctes et pieux, capables de prendre à leur tour le gouvernement d'un monastère (1) ».

Le jeune moine, tout en se consacrant aux exercices de la vie religieuse et plus particulièrement à ceux qu'exige la formation du noviciat, n'oubliait ni ses amis ni ses études, et la poésie servait encore de trait d'union entre les uns et les autres. « Ses premiers essais de poésie le montrent tout préoccupé de pensées graves et religieuses. A l'exemple du poète Baudouin Denis, dont peut-être il fut l'élève, il s'exerçait dans des compositions encore incolores, à glorifier les saints illustres que l'Église présente chaque jour à la vénération des fidèles. La recherche de l'expression, le souci

1. Ne pouvant dans cette courte notice faire toutes les références désirables, nous renvoyons à la notice de M. Desilve, dont les notes abondantes trahissent de nombreuses recherches et abondent en détails intéressants sur les personnages signalés au cours de sa biographie.

Digitized by Google

des règles métriques entravent d'abord l'essor de la pensée ; on sent partout l'inexpérience d'une main incapable de mettre l'image en relief ; mais peu à peu l'esprit se féconde, la langue s'assouplit, l'idéal s'élève, et le jeune moine chante sa paisible solitude dans une poésie pleine de fraîcheur, dont le style imagé et redondant échappe plus d'une fois à la traduction » (p. 22). S'il écrit à son frère Corneille, à son maître Dachol ou à ses autres amis, c'est dans le langage des muses qu'il exprimera ses sentiments. Corneille ne tarda pas à prendre l'habit bénédictin à Hasnon, et leur sœur Jeanne à se consacrer à Dieu dans l'hôpital d'Escornaix sous la règle de Cîteaux.

La mort de Granvelle mit fin au régime de la commende à Saint-Amand, et la paix rendue au pays fit rentrer le calme et la tranquillité dans le vieux cloître d'Elnone. Herman de Hertaing dut se préparer au sacerdoce et s'adonner à la théologie. « L'Écriture sainte, les ouvrages des Pères de l'église et des écrivains ascétiques lui devinrent familiers, mais il resta fidèle à la poésie, vers laquelle l'entraînait son imagination impressionnable. » (P. 29.)

Non content de rehausser de ses œuvres les fêtes intimes de l'abbaye et d'entretenir avec de graves personnages de son époque une correspondance poétique, D. Herman se livrait à des travaux de plus vaste étendue. Nous citerons le Σταυροφίζιον ou les *origines de la croix*, poème consacré à chanter la suite des figures de la croix dans l'ancien Testament, et dont les légendes des apocryphes servent à relier les différentes parties, le *Martyre de Sainte-Catherine* composé en 1590 à l'occasion de la profession de sa sœur et l'Ὁδοιπορικὸν ou *Entrée triomphante de* JÉSUS-CHRIST *à Jérusalem*. « Malgré quelques licences de mauvais aloi, dit M. Desilve, les vers d'Herman sont d'une latinité pure et correcte ; l'idée s'en dégage sans peine et comme au premier coup d'œil. Grâce à une grande bonté d'âme et à une réelle habileté de versificateur, Herman excelle à donner un tour gracieux à l'expression des sentiments affectueux. Ses épîtres, bien qu'elles sentent la lime, sont ce qu'il a laissé de plus parfait ; la plupart d'entre elles pourraient être citées comme des modèles d'aisance et de bon goût. Malheureusement Herman a, comme beaucoup de ses contemporains, des vues incomplètes sur la poésie, qu'il semble confondre avec l'art d'écrire des vers. On trouve parmi ses ouvrages des acrostiches, des échos, des anagrammes, des pièces à figures dédiées aux dignitaires de l'abbaye de Saint-Amand et vingt-quatre vers élégiaques modelés sur l'*Éloge des chauves* du moine Hucbald, et dont chaque mot commence par un *g* en haine des

Digitized by Google

gueux qui désolèrent la Gaule vers la fin du seizième siècle. L'épopée de Sainte-Catherine est elle-même semée de vers rétrogrades. Par suite de cette fausse conception de la poésie, l'idée flotte mollement au milieu des développements qui l'épuisent et le souci de la forme est souvent plus sensible que celui de la pensée. Malgré ces défauts, Herman prend place parmi les poètes du Hainaut et du Tournaisis, non loin des Louis des Masures de Tournai, d'Antoine Duet et de Charles Malapert, de Mons, à côté de Jean de Mourcourt, de la Chartreuse de Marly, près de Valenciennes ; et son nom peut figurer avec honneur dans l'histoire littéraire de notre région. Le modeste religieux n'ambitionnait pas tant de gloire ; la poésie était pour lui une délicate jouissance et à l'occasion, un moyen aimable de remercier un bienfaiteur lettré, plutôt qu'un objet d'étude digne d'occuper les loisirs d'un bénédictin déjà prêtre et profondément pénétré de l'esprit de sa vocation. » (P. 43-45.)

D. Herman avait été élevé au sacerdoce au mois d'octobre 1589. Libre enfin de poursuivre ses études dans une université, suivant un désir qu'il avait longtemps caressé, il s'était rendu en 1591 au collège d'Anchin à Douai en compagnie de son confrère D. Antoine Brimbert. Le jeune prêtre y rencontra plus d'un confrère aimant et studieux dont on retrouve dès lors les noms dans sa correspondance poétique. Il y suivit les cours de Guillaume Estius et de Baudouin Rithovius, et ce n'est pas sans une vive admiration qu'on parcourt les volumineux recueils où nos étudiants ont consigné les leçons de leurs maîtres. D. Herman et D. Antoine ne restèrent qu'un an à Douai, où trois autres jeunes religieux vinrent les remplacer.

De retour au monastère où Brimbert fut chargé de la direction de la bibliothèque, « Herman fut élevé par son abbé à une charge plus importante que celle du bibliothécaire ; il devint le maître attitré de la communauté, comme la personnification de l'étude incessante et désintéressée au milieu de ses collègues. Bénédictin dans le sens hautement honorable de l'expression, n'ambitionnant d'autre supériorité que celle de la vertu et du savoir, il cultivait le grec avec une ardeur véritablement passionnée et l'hébreu avec un succès remarqué, approfondissait les divers sens, historique, allégorique et moral, que les exégètes distinguent dans l'Écriture, étudiait mais sans une assez juste sélection, bon nombre d'ouvrages de la littérature ecclésiastique, lisait, pour se façonner à leur diction, plusieurs prosateurs et poètes français dont le nom retentissait jusqu'à la frontière des Pays-Bas, sans négliger toutefois le chant conventuel que sa piété lui faisait aimer, sans se soustraire à un seul des devoirs

Digitized by Google

que lui imposaît sa vocation monastique. Au mois de juillet 1593, on le chargea d'ouvrir un cours de langue grecque à l'abbaye et, presque en même temps, de donner le sermon latin devant un auditoire d'élite aux jours des solennités religieuses. » (P. 50-51.)

Dom Herman inaugura son enseignement de la langue grecque par un éloge de cette langue dont il s'attache à faire ressortir l'excellence et l'utilité. Ce discours a été imprimé en 1609. Nous avons également de lui deux homélies latines qui ont également reçu les honneurs de l'impression ; elles sont dans le style du XVIe siècle, dont l'enflure n'est dépassée que par le nombre exagéré d'anecdotes fabuleuses et de citations classiques. Ce n'est donc pas par ces œuvres oratoires que notre bon moine est appelé à passer à la postérité. Là où il est réellement original, c'est dans un petit ouvrage, resté inédit, comprenant la traduction d'un traité sur les vertus morales faussement attribué à S. Thomas, et deux opuscules de sa composition sur l'excellence des vertus et la nécessité de la pénitence. Le titre en est quelque peu baroque, mais à sa place pour l'époque : *Armure de bonnes mœurs très duisable à touts vrays catholicques de tout aage, de touts estats et conditions, leur fournissant à foison les meurs divines pour se façonner au moule d'icelles, pour les imiter, ensuyvre et exercer leur salut.* Certes D. Herman n'est pas toujours neuf ni original dans ses méditations, mais il sait à l'occasion si bien amplifier et colorer sa pensée qu'on prend plaisir à le suivre dans son exposition. M. Desilve aime à rapprocher quelques passages de notre moine des pensées de Pascal et relève à l'occasion les comparaisons si familières dont il se sert et que l'on trouve également dans S. François de Sales.

Herman de Hertaing est donc avant tout un humaniste ; abandonné à lui-même dans son cloître, écarté du grand mouvement polémique que le protestantisme a fait surgir dans nos contrées, il n'a pu développer tous ses talents que dans une enceinte fort restreinte. Si son monastère avait pu s'appuyer sur une forte congrégation, si les abbés bénédictins avaient compris alors que l'enseignement de la jeunesse, qu'ils favorisaient par la fondation des collèges de la Compagnie, pouvait offrir à leurs moines un vaste champ d'action, il n'y a pas à douter que des esprits de la trempe de Herman de Hertaing n'eussent pu se produire avec éclat et avec fruit. Malheureusement on n'avait pas encore compris cette vérité. Herman de Hertaing mourut dans sa chère abbaye de Saint-Amand ; la date, qui en est inconnue, flotte entre les années 1609 et 1622. On aime à penser que le moine qui n'a cessé de placer en tête de ses manuscrits cette devise si pieuse : « *Tum orimur, bene si morimur* » dut s'y éteindre de la

Digitized by Google

mort des justes. Son frère Corneille mourut le 9 juillet 1622, revêtu de la dignité de prévôt de Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes.

M. Desilve, à qui nous devons l'intéressante biographie d'Herman de Hertaing, a su l'enrichir de nombreux renseignements sur les personnages de l'époque dont les noms y figurent à titre d'amis ou de contemporains de notre savant moine. La liste des manuscrits d'Herman servira à illustrer l'histoire littéraire du XVIe siècle. Enfin les épitaphes inédites qui terminent le volume rendront cette notice encore plus agréable à ceux qui s'intéressent aux recherches généalogiques, si précieuses quand elles reposent sur des documents sérieux, et si utiles pour la rédaction des biographies.

D. U. B.

Digitized by Google

UN MOT DE RÉPONSE.

L'*UNIVERS* du 19 août contient un long article signé par M. l'abbé Perriot, supérieur du séminaire de Langres, dans lequel ce docte ecclésiastique croit devoir réfuter l'opinion soutenue par moi dans la précédente livraison de cette *Revue*, touchant l'autorité de l'encyclique *Rerum novarum*.

Mon intention n'est pas de répondre longuement à cet article; il m'est du reste signalé trop tard pour que je le puisse faire dans cette livraison. Je me bornerai aux sommaires déclarations suivantes.

1° Autre est la question de l'extension de l'infaillibilité, autre celle des conditions requises pour que le pape parle *ex cathedra*. La base de mon argumentation n'est donc pas entachée du défaut radical que mon contradicteur croit pouvoir signaler.

2° Dans l'énoncé de la question, je pouvais de plein droit m'exprimer comme je l'ai fait : « L'encyclique *Rerum novarum* doit-elle être, dans son entier ou dans une de ses parties, considérée comme un document émanant de l'autorité *infaillible* du pape parlant *ex cathedra, et exigeant comme tel une adhésion de foi catholique ?* » Je n'étais pas tenu de faire allusion à toutes les nuances que présente la question de l'extension de l'infaillibilité, puisque le nœud n'était pas là, et que, du reste, *pars major trahit ad se minorem*. Si M. l'abbé Perriot veut bien consulter Suarez (*De fide*, disp. V, sect. 8), Perrone (*De locis theologicis*, Pars I, sect. 2, c. 4), Maurus Capellari, — depuis Grégoire XVI (*Triomphe de l'Église*, c. 24), Kilber (*Traité de l'Église*), il reconnaîtra sans peine que mon énoncé concorde entièrement avec le langage usuel des théologiens. — Mais j'irai plus loin.

3° En admettant que l'infaillibilité pontificale s'étende aux faits dogmatiques et même aux censures inférieures à l'hérésie, il ne s'en suit pas que toute définition *ex cathedra* n'entraîne pas avec elle un assentiment de foi catholique ou médiatement divine. Chaque fois que le magistère suprême s'exerce, un assentiment de foi catholique y correspond, soit que cet assentiment tombe explicitement sur la vérité proclamée, soit qu'il tombe implicitement sur le magistère même qui révèle sa puissance.

4° Dans un document dogmatique, ou tout autre, le pape peut assurément parler *ex cathedra* sans recourir aux formules des anathèmes, ces formules n'étant qu'un des moyens dont il dispose pour

Digitized by Google

rendre son intention manifeste. Seulement, si le pape n'y recourt point, il faut que son intention soit clairement exprimée par un autre moyen quelconque. Tous les bons théologiens s'accordent sur ce point. Le P. Palmieri est formel à cet égard (*De Rom. Pontif. loc. cit.*) Le texte allégué du card. Franzelin ne prouve nullement le contraire.

5° L'autorité que j'accorde aux documents pontificaux émanant du pasteur des pasteurs, sans être cependant *ex cathedra*, n'est en aucune façon une infaillibilité de second degré, de mon invention. Que M. l'abbé Perriot lise, non par fragments, mais *in extenso*, les meilleurs auteurs qui traitent de cette matière, en particulier, « l'éminentissime cardinal et théologien Franzelin », dont je me suis en partie inspiré, il verra combien cette partie de son article est faible et contraire à la notion saine et adéquate de l'autorité pontificale.

6° De l'ensemble de la doctrine touchant cette autorité, il suit que la parole du pape peut avoir surtout quatre degrés d'autorité, suivant que le pape parle *a*) en homme privé, p. ex. dans les rapports quotidiens de la société, ou même comme savant ou littérateur privé; telles sont les poésies composées par Léon XIII étant déjà souverain pontife; — *b*) en pape, mais à un homme en particulier ou à une société particulière, par exemple, la dernière lettre de Léon XIII à l'université catholique de Louvain ; — *c*) en pape, comme pasteur des pasteurs s'adressant à la chrétienté tout entière, sans toutefois faire usage de son autorité suprême, par ex., les Encycliques en général, à moins d'indices formels d'une intention supérieure;—enfin *d*) en pape, pasteur des pasteurs, et docteur infaillible, par ex., la bulle dogmatique *Quanta cura*, la définition de l'Immaculée Conception.

7° Dans un document comme l'encyclique *Rerum novarum* traitant de sujets très variés, lesquels ne comportent pas tous une définition *ex cathedra*, — par ex., l'organisation des caisses d'épargne dans les corporations ouvrières, — il n'est pas admissible que l'autorité *ex cathedra* affecte le document dans son entier. Dès lors, à moins d'indices manifestement contraires, il est raisonnable et prudent de n'accorder cette autorité à aucune partie du document.

8° M. l'abbé Perriot a cru pouvoir reprocher à mon article le vice appelé *ignoratio elenchi*. Qu'il me pardonne de ne trouver dans le sien, surtout dans sa finale, qu'une *circulatio evidens*.

Voilà les principales observations que m'a suggérées la lecture de la critique de M. l'abbé Perriot. Loin de m'ébranler, mon révérend contradicteur n'a fait que me confirmer dans mon sentiment. Je l'en remercie.

D. L. J.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 7 juillet, au monastère de Montserrat *D. Facundo Fernandez de Pinedo y Guinea*, O. S. B., dans la 61me année de son âge et la 3me de sa profession simple.

—

Le 20 juillet, à l'archiabbaye de Saint-Martin de la Sainte-Montagne de Pannonie en Hongrie, le Révérendissime Père Dom Nicolas Sarkany, abbé de Saint-Maurice et Compagnons, dans la 90me année de son âge et la 75me de sa profession monastique.

—

Le 17 août, au monastère de Delle, le R. Père *Dom Placide Huglin*, O. S. B., dans la 42me année de son âge et la 20me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

La Société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés au dix-huitième siècle. Bernard de Montfaucon et les Bernardins 1715-1750, par Emmanuel de Broglie. Paris. Plon. 1891. 2 vol. 8°.

Il y a trois ans M. le prince Emm. de Broglie publiait son intéressant travail sur Mabillon et la société littéraire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à la fin du XVIIe siècle. Grâce à de patientes recherches dans la volumineuse correspondance des Bénédictins de Saint-Maur, il nous retraçait la vie intime de l'antique monastère, où vivaient autour de Mabillon, comme des disciples auprès d'un maître aimé et vénéré, de nombreux élèves formés à l'école de la plus solide érudition. Nous pouvions ainsi faire connaissance avec cette vigoureuse génération de travailleurs monastiques, dont la vie s'écoulait paisiblement dans les exercices de la piété et du travail intellectuel, suivre les allées et venues dans l'abbaye, dépouiller l'importante correspondance des moines, assister à leurs doctes réunions. C'était toute une époque qui revivait à nos yeux ; c'était tout un monde ignoré qui nous était révélé. Mabillon, la figure la plus saillante de ce groupe, nous servait de guide dans nos excursions littéraires ; à mesure qu'il avance dans la vie, il se fait autour de lui des vides et il se produit des changements. Une nouvelle génération a grandi, héritière des traditions de sa devancière, mais pénétrée d'un autre esprit. Nous sommes en trop docte compagnie pour interrompre brusquement notre étude. La vie n'est pas moins intense à Saint-Germain ; le monde ecclésiastique s'agite davantage,

Digitized by Google

et l'écho de ses querelles, retentissant dans le cloître des érudits bénédictins, y vient troubler le calme de plus d'un cénobite.

« C'est le contre-coup de toutes ces nouveautés dans la paisible société de l'abbaye, ce sont les changements qui se produisent graduellement dans ce monde de savants et de religieux sous l'influence des opinions nouvelles et de la transformation des mœurs », que M. le prince de Broglie se propose d'étudier dans son nouvel ouvrage, et nous lui savons gré de l'heureuse idée qu'il a eue de poursuivre ses recherches, et de continuer son tableau si vif, si intéressant, si instructif de la vie littéraire des Bénédictins du XVIIe siècle. S'il groupe encore autour d'un moine illustre d'autres figures moins saillantes, mais non moins caractéristiques, il a soin cependant de remarquer que « le manque d'unité et la réunion des contrastes » qui est le signe du temps, ne lui permet plus de suivre les pas d'un guide unique ; « qu'il faut marcher seul et essayer de grouper dans une étude commune les figures les plus frappantes et quelques-uns des événements littéraires les plus remarquables du monde savant qui se réunissait à l'abbaye ».

D. Bernard de Mautfaucon est sans contredit le plus illustre des savants de Saint-Germain et le maître le plus écouté. Ancien soldat, il monte à l'assaut de la science ; jusqu'à l'âge de 87 ans, il travaille ses treize heures par jour, et laisse comme monument de son immense érudition cette volumineuse collection d'in-folios qui embrasse les œuvres de S. Athanase, de S. Chrysostome, la Paléographie grecque, l'Antiquité expliquée, la Bibliothèque des manuscrits, les monuments de la monarchie française et d'autres encore. Le cénacle d'érudits qui se groupent autour de lui, a même pris le titre d'académie Bernardine. Quels travaux ne rappellent pas les noms des Dom Bouquet, Dom Martin, Dom Mopinot, Dom de Vic, Dom Vaissette, Dom de la Rue, Dom Thuillier, Dom Lobineau ! Que d'amis de la science dans le clergé, dans le grand monde qui sait maintenant s'incliner devant la noblesse du savoir, que de correspondants à l'étranger, à Rome d'où nos bénédictins sont si bien renseignés sur les affaires religieuses, à Venise, en Allemagne, en Angleterre où l'on rivalise de déférence et d'estime pour les illustres savants français ! La publication des œuvres de Montfaucon, l'agitation des luttes religieuses au sein même de l'abbaye, où Dom Montfaucon et Dom Thuillier se constituent les défenseurs des saines doctrines, le changement de direction qui s'opère dans les esprits, tous ces sujets sont palpitants d'intérêt.

Sous une apparence de vie encore forte, on sent cependant qu'il y a là un dissolvant délétère qui doit amener un rapide déclin. Le tableau va en s'assombrissant ; encore quelques années et tout va disparaître. Nous serons les premiers à reconnaître les fautes des Mauristes; mais avant de jeter le discrédit sur la fin de leur existence, nous demanderons qu'on étudie attentivement les causes de leur décadence, qu'on examine les vrais motifs de la fameuse demande de 1770, trop souvent défigurée, qu'on voie enfin tous

Digitized by Google

les documents de leur suppression, et nous osons dire que plus d'un préjugé se dissipera. Il est facile de taire ses fautes en appelant l'attention sur celles d'autrui ; il est temps que justice se fasse. M. le prince de Broglie a entrepris cette tâche, et l'on partagera volontiers son sentiment quand il écrit à la fin de sa préface : « l'œuvre de ces modestes ouvriers est demeurée tout entière et venge leur mémoire. Partout on rencontre la trace de leurs travaux ; ils sont encore aujourd'hui la base de notre érudition nationale. On a pu les rectifier, les compléter, les renouveler même, par certains côtés, on ne les a pas remplacés, ils sont entre toutes les mains, et personne, pas plus ceux qui dénigrent le passé que ceux qui le respectent, ne songe seulement à se priver de leur secours. »

Le nouveau livre du prince de Broglie reste digne de ses devanciers ; écrit dans un style agréable et facile, il unit le mérite de recherches consciencieuses à un grand talent d'exposition.

D. U. B.

Éléments d'accentuation, de prosodie et de métrique latines. — Avec un appendice sur la métrique dans le Bréviaire et le Missel romains. — St-Trond, typ. G. Moreau-Schouberechts, 1891.

CE manuel fait grand honneur à M. l'abbé Dr Bentein, professeur au petit séminaire de Saint-Trond. Inspiré des meilleurs travaux qui ont paru récemment sur cette matière, spécialement des ouvrages de G. Grumbach et A. Waltz, de H. Schiller et de O. Riemann, ce traité se distingue par la simplicité de sa méthode, la lucidité de son exposition et la sûreté de sa doctrine. *L'accentuation, la prosodie, la métrique*, en forment les trois parties bien distinctes et parfaitement graduées. Dans la métrique, pour mieux faire saisir les mouvements générateurs des multiples cadences, l'auteur a recours à de courtes phrases mélodiques notées en signes modernes. L'analyse des vers compliqués est toujours conforme aux données les plus savantes. Les quelques notes étymologiques, historiques ou critiques que l'auteur a semées avec sobriété au bas des pages, accusent un travail consciencieux. *L'appendice sur la métrique dans le Bréviaire et le Missel romains* mérite tous nos éloges. Si nous avions un désir à exprimer, devant une publication de tous points si excellente, ce serait celui de voir, dans une prochaine édition, l'auteur enrichir sa métrique d'un tableau complet de tous les pieds, depuis le pyrrhique jusqu'au dipondée, et consacrer, au début de l'appendice, quelques considérations sur la manière médiate dont l'hymnodie chrétienne est arrivée à se baser sur l'accent tonique en passant par l'accent métrique.

Le traité de M. l'abbé Bentein nous paraît appelé à devenir classique dans un grand nombre de collèges. Nous n'en connaissons point de cette dimension qui soit meilleur.

D. L. J.

Digitized by Google

Notice sur Mgr Marie du Lau, archevêque d'Arles, par le R. P. Dom Théophile BÉRENGIER, O. S. B. Marseille, Boy. 1891, 70 pp., in-8°.

AUX nombreux travaux qu'il a déjà publiés sur l'Épiscopat provençal au XVIIIe siècle, le R. P. Dom Bérengier vient d'ajouter une nouvelle notice sur un des prélats les plus dignes et les plus connus de l'antique église d'Arles. Qui ne se rappelle la mort ou plutôt le martyre de cet archevêque qui s'offrit lui-même à ses bourreaux dans la prison des Carmes, lors des fameux massacres de septembre 1792? Tous les lecteurs des *Martyrs de la Foi* se rappellent cette noble et sympathique figure. Grâce au nouveau travail de notre laborieux confrère de Sainte-Madeleine de Marseille, nous pouvons suivre le prélat martyr depuis son enfance au château de la Côte dans le Périgueux, où il naquit le 30 octobre 1738, pendant les différentes charges qu'il a occupées, spécialement durant sa féconde administration de la métropole d'Arles (1775-1792) jusqu'à sa mort glorieuse. Cette brochure vient à son heure, puisque l'an prochain ramènera le premier centenaire du martyre de tant de prêtres restés fidèles à l'unité de l'Église.

D. U. B.

La Grève, drame en un acte et en vers, par Dom Laurent JANSSENS, professeur de rhétorique à l'école abbatiale de Maredsous. (Société de Saint-Augustin, in-16, 29 pages.)

L'ACTION se passe au village de X..., centre d'une grève, dans la maison d'un ouvrier mineur. Louis, c'est son nom, est le chef des grévistes, mais un chef obéissant à deux meneurs socialistes, le journaliste Scribe et l'avocat Hâbleur. Il a avec lui Pierre, son père, ancien ouvrier mineur. La femme de Louis, avec son petit Jean, s'est enfuie devant l'émeute au village voisin du Val-Saint-Martin, chez ses parents.

Après une conversation émouvante, où le vieux père tâche de ramener Louis à de meilleurs sentiments, arrivent les deux meneurs, qui viennent se vanter d'avoir fait mettre le feu à une maison du Val-Saint-Martin. Louis comprend que c'est celle de ses beaux-parents. Il chasse ses sinistres amis et veut courir au Val. C'est alors qu'apparaît le curé de X..., puis le baron des Houillères, maire et propriétaire des mines, et M. Amaury, son fils. Ce dernier, aidé par le curé, a sauvé l'épouse de Louis et le petit Jean.

On devine le reste. Louis se convertit entièrement; le baron des Houillères, qui avait eu le tort de se fier à des subalternes étrangers et de laisser ses ouvriers en proie aux meneurs et à la mauvaise presse, promet de s'amender. Son fils Amaury remplacera désormais les gérants.

Tout ce petit drame est conduit rapidement en de beaux et faciles

Digitized by Google

vers, parfois cornéliens. Tout au plus un puriste critiquerait-il çà et là une inversion un peu rude, l'une ou l'autre expression impropre.

Nous croyons que l'auteur a vraiment atteint le but qu'il énonce dans sa préface : appeler l'attention des deux classes sur l'action salutaire de l'Église, mettre sous les yeux des patrons et des gouvernants les devoirs qui leur incombent (du moins quelques-uns des principaux) et montrer au peuple où sont ses vrais amis et où se trouvent ses véritables intérêts. *(Journal de Namur).*

Essai sur les principes d'exécution du Chant Grégorien et leur application, par l'abbé Frédéric ÉTIENNE, curé de Ligny. — Westmael-Charlier, à Namur. Un volume in-8° de 88 pages. Prix 1,50.

PLUSIEURS traités excellents ont paru sur le chant grégorien depuis quelques années. Outre l'ouvrage fondamental de Dom Pothier : *Les Mélodies Grégoriennes*, nous ne citerons que les écrits de M. le chanoine Gontier, Dom Sauter, Dom Schmitt, Dom Kienle, M. le Chanoine van Damme et le récent traité de M. Tinel. Cependant, même après cette dernière méthode, remarquable déjà par sa précision, sa simplicité et sa clarté, on demandait encore un travail entrant avec plus de détails dans l'application des principes, et se bornant en quelque sorte à consigner fidèlement, sans discussion aucune, les derniers résultats de la science touchant l'interprétation du chant grégorien.

C'est cette lacune que M. l'abbé Étienne a voulu combler par son *Essai sur les principes d'exécution du chant grégorien et leur application.*

Fruit d'une étude longue et consciencieuse, son travail mérite tous les éloges que M. l'abbé Sosson, l'éminent maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur, lui décernait il y a deux mois, lors de la deuxième réunion générale de la société diocésaine de Saint-Grégoire au séminaire de Floreffe.

M. l'abbé Étienne est un disciple convaincu de l'école solesmienne. Étranger aux vives controverses que la question du plain-chant suscite encore, surtout chez nos voisins du Midi, l'auteur de l'*Essai* pense avec Dom Kienle, M. Van Damme, M. Tinel, etc., que le *pothiérisme* — comme l'appelait naguère, dans son style d'acrobate, un des tenants de l'école adverse — est assez démontré pour servir désormais de base à l'enseignement officiel du chant grégorien dans les séminaires, les écoles normales et les maîtrises.

L'*Essai* de M. l'abbé Étienne est appelé à rendre les plus grands services. Depuis les règles les plus élémentaires de la prononciation latine et de la psalmodie, jusqu'à l'interprétation délicate et subtile des jubilations, le lecteur ou l'élève y trouvera toujours une doctrine sûre, exposée dans

Digitized by Google

un style clair, et rendue palpable par des exemples nombreux et choisis. A quiconque aura fait une étude attentive de ce manuel, il suffira « d'assister à quelques bonnes exécutions et de s'exercer à les imiter, pour arriver à d'excellents résultats ». D. L. J.

PSAUTIER PRATIQUE *ou* LIVRE D'OFFICE *avec des notions élémentaires de plain-chant, précédé d'une* MÉTHODE DE LECTURE DU LATIN, etc., à l'usage des écoles chrétiennes, des maîtrises, des collèges, etc., par Aloys KUNC. Nouvelle édition revue et considérablement augmentée. — Toulouse, Édouard Privat, 1890.

NOUS signalons volontiers aux amis du mouvement grégorien la seconde édition de l'opuscule modeste, mais très utile, composé par l'éminent directeur de la *Musica Sacra* de Toulouse. Le *Psautier pratique* mérite bien son nom. Il est pratique par excellence. Outre des notions claires et précises sur la prononciation du latin (ces règles sont tracées au point de vue des traditions en vigueur chez nos voisins du Midi), ainsi que sur l'accentuation, le manuel contient un résumé substantiel de la théorie des modes et des lois de la psalmodie, et quelques principes rudimentaires sur le plain-chant. Voilà pour la théorie. A cet enseignement s'ajoute un choix très riche des psaumes, hymnes, proses et versets les plus usuels, imprimés de manière à marquer l'accentuation et les pauses. Ce *Psautier pratique*, en même temps *livre d'office*, est aussi complet et aussi varié que le comportent sa destination et son format portatif. Il n'en restera pas à sa deuxième édition.

D. L. J.

Walafridi Strabonis liber de exordiis et incrementis quarumdam in observationibus ecclesiasticis rerum. Textum recensuit, adnotationibus historicis et exegeticis illustravit, introductionem et indicem addidit Dr Aloisius KNOEPFLER, Monachii. Stahl. 1890, XVIII-114 pp. in-f°. 2 M. 40.

CETTE nouvelle édition du célèbre opuscule liturgique de Walafride Strabon nous présente avec une excellente introduction sur la vie et les œuvres de l'abbé de Reichenau un texte correct, revu sur d'excellents manuscrits et qui remplacera désormais le texte fautif des éditions de Cochlée, d'Hittorp, de la *Bibliotheca maxima* et de Migne. Les notes nombreuses dont l'éditeur a accompagné le texte de Walafride en forment un commentaire aussi sûr que varié et sont le complément scientifique des observations liturgiques de l'auteur du IXe siècle. L'utilité de cet opuscule n'est pas contestée dans l'histoire de la liturgie ; nous nous plaisons donc à en signaler la meilleure édition qui ait paru jusqu'ici à ceux qui portent intérêt aux études liturgiques.

Digitized by Google

LA QUESTION DES DEUX AMALAIRE.

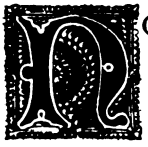

OTRE liturgie actuelle, dans son ensemble, remonte, comme chacun sait, à la première moitié du neuvième siècle, époque où se consomma la fusion du fonds grégorien avec le vieux romain et les quelques restes de gallican conservés en France jusqu'à Charlemagne.

Or, dans ce travail de fusion, l'un des rôles principaux, sinon le principal, revient à un personnage des plus intéressants, nommé Amalaire. C'est lui qui, pendant plus de quarante ans, a manié et remanié sans cesse la masse confuse de documents de tout genre d'où est sortie la liturgie romaine-française. Son nom se retrouve immanquablement mêlé à toutes les questions de détails. Il a touché à tout, il a cherché à se rendre compte de tout, à tirer parti du tout : et bien que ses explications nous rebutent parfois par leur mysticisme exagéré, il n'en demeure pas moins, suivant l'expression d'un liturgiste postérieur, un de ceux qui ont scruté avec le plus de succès les mystères des divins offices, *Amalarius... divinorum officiorum scrutator non contemnendus* (1). Au commencement du douzième siècle, Guillaume de Malmesbury pouvait dire encore avec conviction: « Peut-être trouvera-t-on quelqu'un qui ait écrit sur l'office avec « plus d'art qu'Amalaire : mais, à coup sûr, personne ne l'a surpassé « en fait de véritable habileté (2). »

Malheureusement, on peut le redire aujourd'hui avec autant de vérité qu'il y a trois cents ans, personne ne sait au juste ce que fut cet Amalaire (3). Bien plus, les investigations des savants des deux derniers siècles semblent n'avoir eu d'autre résultat que de dérouter complètement les historiens en faisant du liturgiste carlovingien deux ou même trois personnages tout à fait distincts.

---

1. Berno Augiensis, *De offic. missæ*, c. 4. *Patr. Lat.*, 142, 1064.

2. « Cæterum de varietatibus officiorum alium frustra desiderabis quam Amalarius ; fuerit fortasse qui scripserit disertius, nemo certe peritius ». Wellelmi Malmesbur., *Abbreviatio Amalarii*, Patr. Lat., 179, 1774.

3. « Quis autem fuerit (Amalarius), magis ignoratur quam scitur ». A. Duval, *Not. in Epist. ecclesiæ Lugdunensis*. Patr. Lat., 121, 1953.

Digitized by Google

Dans un mémoire publié l'an dernier sur « les Origines du chant grégorien » (*Revue Bénédictine*, juillet-août 1890), j'ai déjà exprimé ma conviction qu'Amalaire de Metz devait être identifié avec Amalaire de Trèves. M. l'abbé L. Duchesne a relevé cette assertion dans le *Bulletin critique* du 15 déc. 1890 (p. 478). La note du docte professeur se termine par ces mots : « Souhaitons qu'il donne bien-« tôt la démonstration de cette conclusion d'une grande importance « pour l'histoire littéraire et liturgique du IXe siècle. »

C'est ce souhait que j'essaierai de réaliser dans l'étude suivante.

***

Voici d'abord en peu de mots l'état de la question.

Les auteurs du moyen âge sont assez indécis, lorsqu'il s'agit de qualifier Amalaire le liturgiste. Sigebert de Gembloux en fait un moine (1) ; Honorius d'Autun, un évêque de Metz (2) ; l'anonyme de Melk l'appelle « le vénérable archevêque de Trèves (3) ». L'auteur des *Gesta Treverorum* (4), et Albéric de Trois-Fontaines, chroniqueur cistercien du treizième siècle (5), fait aussi un seul personnage de l'Amalaire de Trèves et de l'auteur du *De officiis ecclesiasticis*. Enregistrée par Trithème dans son livre sur les hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît (6), cette opinion fut universellement reçue jusqu'au commencement du dix-septième siècle. J. Sirmond fut le premier qui s'inscrivit en faux contre elle dans son édition d'Ennode, publiée à Paris en 1611 (7).

Or, précisément l'année suivante 1612, Dom Constantin Cajetan, doyen du Mont Cassin, fit paraître à Rome une « Vie de saint Amalaire Fortunat » en latin, dans laquelle il se déclarait peu convaincu par la remarque de Sirmond. Celui-ci, comme de juste, se sentit piqué par l'incrédulité du moine italien, et, dans le courant même de l'année, lui adressa la fameuse épître *De duobus Amalariis* (8), qui depuis lors a toujours été considérée comme donnant le dernier mot

1. « Amularius monachus ». (*Script. Eccl.* c. 87, Migne, 160, 567.)

2. « Amalarius, Metensis episcopus ». (*Script. Eccl.* IV, 3, M. 172, 230.)

3. « Amularius, venerabilis Trevirorum archiepiscopus ». (*Script. Eccl.*, c. 71, M. 213, 977.)

4. « Deinde Wazzo ; post quem Hamularius Fortunatus cardinalis Romanus, qui librum officiorum conscripsit ». (*Patr. Lat.* 154, 1155). — Pertz, VIII. 163.)

5. Ad an. 810. Pertz, XXIII, 726.

6. « Hamularius Fortunatus, monachus Luxoviensis, et Treverensis archiepiscopus, et Romanæ Ecclesiæ Cardinalis... librum officiorum conscripsit ». *De vir. illust. O. S. B.*, c. 82.

7. « Amalarius, non episcopus Trevirensis, ut vulgo nuncupatur, sed diaconus, qui episcopo ætate suppar, Ludovici imperatoris iussu id opus contexuit ». (*Not. in benedict. cerci.* P. L. 63, 259).

8. Jac. Sirmondi *Opera varia*. Paris, 1696 t. IV, col. 641-647.

Digitized by Google

sur la question. Labbe, Mabillon, Cave, le cardinal Bona, Calmet, Ceillier, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et jusqu'aux savants éditeurs des *Monumenta Germaniae*, tous se sont tour à tour inclinés devant cette solution des deux Amalaire (1).

Deux arguments avaient suffi au docte jésuite pour remporter ce triomphe aussi complet que soudain sur une opinion accréditée depuis de longs siècles.

Ces arguments, les voici.

1° Le *De Ecclesiasticis officiis* d'Amalaire le liturgiste fut dédié à Louis le Débonnaire au plus tôt après 819, date du mariage de l'empereur avec Judith (2), et le traité *De Ordine Antiphonarii* ne put être composé qu'après la mission de l'auteur à Rome, près du pape Grégoire IV, en 831 (3). Or, nous savons que l'Amalaire de Trèves avait cessé de vivre bien auparavant, puisque, dès l'année 818, l'histoire lui donne un successeur dans la personne de l'archevêque Hetti.

2° Adémar d'Angoulême, dans sa Chronique, en attribuant à Amalaire le liturgiste la collection de règlements pour les chanoines approuvée au concile d'Aix-la-Chapelle, donne à ce dernier le titre de diacre (4) : qualification qui oblige de le distinguer de l'autre Amalaire, archevêque de Trèves.

La découverte que fit Mabillon d'un manuscrit des quatre livres d'Amalaire copié par les soins du même Adémar, et où l'auteur se trouvait désigné sous le nom de Symphosius Amalarius (5), vint encore confirmer les conclusions de Sirmond. « Ce prénom seul, dit une note de l'*Histoire littéraire de la France* (6), suffiroit pour le distinguer d'Amalaire de Trèves, à qui plusieurs donnent le surnom de Fortunatus. »

1. Cajetan lui-même finit par admettre la distinction. Il communiqua à ce sujet au cardinal Bona une dissertation manuscrite, dans laquelle il faisait du second Amalaire un moine de Metz devenu successivement archidiacre de Tours et cardinal de Rome vers 840. Dom Luc d'Achery exprima le désir de la parcourir, mais Bona ne put remettre la main dessus. (V. le Catalogue des auteurs en tête du *De divina Psalmodia*, éd. Paris 1678, t. II, p. 4 ; et la correspondance de Bona, éditée par Sala, Turin, 1755, p. 74-75.) Je ne sais s'il s'agit du document *De S. Hamulario* qui se trouve à la bibliothèque Alexandrine de Rome parmi les innombrables *miscellanea* de Constantin Cajetan (Cod. 102, fol. 351[1]).

2. Conf. Migne, 105, 985-988.

3. *Ibid.*, 1303.

4. « Quem librum *Amalerius diaconus* ab imperatore iussus collegit... Scripsit eidem imperatori supradictus Amalerius librum de officiis divinis. » (*Lib.*, III, n. 2 ; Migne, 141, 29. — Pertz, IV, 119). La chronique d'Adémar était encore inédite à l'époque où Sirmond écrivit sa lettre à Cajetan.

5. « Explicit liber Simphosii Amalarii presbyteri venerabilis de divinis officiis... quem librum in hoc corpore transcribi curavit Ademarus indignus monachus in honore Dei et sancti (E)p(ar)c(hii). » (Cod. Paris lat. 2400, fol. 105. Voir Duchesne, Introd. au *Liber Pontific.*, p. CLXXXII. Mabillon, *Vet. Anal.*, éd. Paris 1723, p. 93.)

6. T. IV, p. 531.

Digitized by Google

***

Lorsqu'on vient à examiner de près la valeur de ces divers arguments, on ne tarde pas à s'apercevoir que les deux derniers sont en réalité assez faibles.

Si Adémar donne une fois à Amalaire le liturgiste le titre de diacre, il est juste de remarquer qu'il est absolument seul à s'exprimer de la sorte. Son autorité fût-elle du plus grand poids, je ne voudrais pas m'en contenter pour affirmer qu'Amalaire le liturgiste ne fut que diacre, ou prêtre tout au plus, pas plus que je ne consentirais, sur la foi de Sigebert de Gembloux, à faire de lui un simple moine, contrairement au témoignage de maints anciens manuscrits qui lui donnent le titre d'évêque et d'abbé.

Mais il s'en faut de beaucoup que l'autorité d'Adémar puisse se passer de tout contrôle. Quelques lignes après la mention relative à Amalaire, ne fait-il pas de Raban Maur le maître du fameux Alcuin (1) ! C'est assez dire combien il est peu sûr dès qu'il s'agit d'événements éloignés de son temps et de son pays.

Quant au surnom littéraire de Symposius donné au liturgiste, Adémar, ici encore, est seul à nous le faire connaître. Admettons qu'il ait été bien renseigné. Quelle difficulté y a-t-il à ce qu'Amalaire ait porté les trois noms d'Amalarius Symposius Fortunatus, comme Alcuin ceux d'Alcuinus Albinus Flaccus, suivant l'usage en vogue à l'époque de Charlemagne (2) ?

L'argument tiré du remplacement d'Amalaire par Hetti sur le siège de Trèves dès 818 (il faudrait dire maintenant dès 816 (3)) est assurément plus sérieux. Mais il ne laisse pas d'avoir son côté faible. Tel qu'il est présenté par Sirmond et ceux qui l'ont suivi, il a le tort de supposer comme règle absolue un principe qui souffre bien certaines exceptions : à savoir, qu'un évêque ne quitte son siège épiscopal que par la mort. S'il se fût agi de quelque document authentique attestant la mort d'Amalaire avant 818, d'une inscription funéraire, par exemple, il eût bien fallu se rendre à l'évidence. Mais ici, rien de pareil. On dit seulement : Amalaire de Trèves avait un successeur en 818, donc il était certainement mort à cette date. La conclusion dé-

1. « Rabanus Magnentius, monachus doctissimus, magister Alcuini. Beda enim docuit Simplicium, et Simplicius Rabanum, qui... pontifex in Francia factus Alcuinum docuit. (*P. L.* 141, 30. — Pertz, IV, 119.)

2. Wala de Corbie s'appelait également Arsène et Jérémie; saint Adalhard, Antoine et Augustin. V. Mabillon, *De re diplomatica*, lib. II, c. 7, n. 2. Édit. de Naples, 1789. I, 95.

3. On a, en effet, un diplôme de Louis le Débonnaire du 27 août 816 en faveur de l'église de Trèves et de l'archevêque Hetti. Voir Sickel, *Acta reg. et imper. Karolinorum*, t. II, p. 112. — *Gallia Christ.* t. XIII, instrum. col, 305, n. 18.

Digitized by Google

passe les prémisses. On nous parle d'un fait assuré, là où il n'y a qu'une simple probabilité à déduire de la marche ordinaire des choses. Or, il se trouve qu'il y a aussi des probabilités, et même de très fortes probabilités en faveur de l'identité des deux Amalaire, et par conséquent de la survivance d'Amalaire de Trèves à son remplacement par Hetti. Probabilité contre probabilité, chacun a le droit d'opiner pour la seconde, et par conséquent de se retrancher derrière la possibilité d'une résignation ou d'une démission quelconque (1). C'est alors aux partisans du dédoublement de prouver que le premier Amalaire était réellement mort au mois d'août 816.

***

Voici quelques-unes de ces probabilités qui me paraissent militer en faveur de l'identité.

La première et la plus évidente est celle qui résulte de la série d'étranges coïncidences que la thèse de Sirmond nous oblige d'admettre. Ainsi, nous aurions deux personnages du même temps et du même pays, portant le même nom, assurément peu commun, d'Amalaire : l'un à Metz, l'autre à Trèves ; l'un dont l'histoire est terminée avant la fin d'août 816, l'autre dont le rôle commence au mois d'octobre suivant. Tous les deux ont joui d'une certaine influence à la cour impériale. Ils ont l'un et l'autre été en Italie ; l'un comme l'autre, chose plus extraordinaire, a vu Constantinople (2). Amalaire de Trèves, aussi bien que celui de Metz, s'est mêlé d'écrire des traités liturgiques. Il a voulu, lui aussi, « rechercher la raison d'être de « toutes les cérémonies qui accompagnent la célébration de la messe, « et les contrôler d'après les exemplaires qui font autorité (3). » Il a également songé à une étude « sur les divers offices de la nuit et du « jour ; et en particulier, sur ceux des trois derniers jours de la

1. Quoique ces résignations d'évêques semblent assez peu conformes à l'esprit de la discipline primitive, on peut en voir néanmoins plus d'un exemple dans Thomassin, *Vet. et nova Ecclesiæ disciplina*, part. II, lib. 2, cap. 50-52. Un des plus célèbres est celui de Leidrade qui se démit de son archevêché de Lyon en 814, vers le même temps, précisément, où nous voyons Amalaire disparaître du siège de Trèves.

2. Pour Amalaire de Trèves, sa légation à Constantinople en 813 est un fait bien connu. Quant à Amalaire de Metz, voici ce dont il se vantait d'après Florus : « Se fuisse Constanti- « nopoli, se apud Istriam sive Lucaniam, et idcirco in talibus singularis auctoritatis existere. » (Migne 119, 76). Amalaire dit lui-même : « Hunc psalmum audivi Constantinopoli in ecclesia « sanctæ Sophiæ in principio missæ celebrari. » (*De ord. Antiph.*, c. 21. Migne, 105, 1275.)

3. « Quæ conscientia (consententia ?) esset (in) toto nostro officio, quod agitur in missa, sive in psallendo, sive in situ, sive in qualitate, sive in quantitate cum nostris authenticis, quos omnis Ecclesia collt. » (*Respons. Amalarii Trevirensis ad Petrum Abbatem.* Patr. Lat., 99, 891.)

Digitized by Google

« semaine sainte (1). » Dans l'opuscule sur le Baptême, que nul ne conteste aujourd'hui à Amalaire de Trèves, celui-ci s'attache à suivre et cite constamment l'Ordre Romain (2). Or, c'est précisément là une des particularités que Florus de Lyon reproche le plus à l'autre Amalaire (3). Il fait en outre à celui-ci un crime de sa recherche exagérée des sens allégoriques dans l'interprétation des rites sacrés : celui de Trèves manifeste exactement la même tendance, et en justifie d'avance le principe dans sa lettre à l'abbé Pierre (4). Enfin, par une singulière ironie de l'histoire, c'est à Metz, dans l'abbaye de Saint-Arnoul, que reposeront jusqu'au seizième siècle, entourés de la vénération publique, les restes « du très saint pontife Amalaire, archevêque de Trèves » ; tandis qu'on cherchera en vain ailleurs le tombeau authentique de l'autre Amalaire (5).

Outre cet ensemble de rapprochements par lesquels la carrière des deux Amalaire se compénètre d'une façon si frappante, l'histoire du neuvième siècle nous offre au moins une circonstance où le fait de la survivance de l'évêque de Trèves viendrait, semble-t-il, fort à propos pour nous aider à sortir d'un pas difficile.

En novembre 825, une assemblée d'évêques se réunit à Paris, dans le but de terminer le différend relatif au culte des images, qui continuait à agiter l'Orient et le monde latin. L'assemblée adopta une collection de textes tirés de la Bible et des Pères, qui fut remise à l'empereur le 6 décembre suivant par les deux évêques Halitgaire de Cambrai et Amalaire. Le prince, dans ses instructions données à Jérémie de Sens et à Jonas d'Orléans, annonçait son dessein d'envoyer jusqu'à Constantinople Halitgaire et Amalaire, afin de procurer une entente avec les Grecs. Halitgaire seul fut envoyé, avec l'abbé Ansfrid, successeur à Nonantule de l'abbé Pierre, l'ancien compagnon d'ambassade d'Amalaire de Trèves (6).

On s'est souvent demandé si l'évêque Amalaire de 825, dont le

1. « Pertractavi, postquam corpore sequestrati sumus, aliqua inquirere de nocturnalibus officiis et de aliis quæ in die aguntur ; et de Cœna Domini et Parasceve et Sabbato sancto. » Ibid., 892.

2. « Facimus signum crucis super pueros, sicut invenimus scriptum in Romano Ordine... facimus septimum scrutinium, sicut in Romano Ordine invenimus scriptum...Sicut in Romano Ordine scriptum est, sacrum officium peragimus. » Ibid, 894, 897, 898,

3. « Libellum Romani Ordinis tantæ auctoritatis habet, ut eum pene ad verbum nitatur exponere. » Flori, *Epist. adv. Amalarium*, n. 7. Migne, 119, 76.

4. « Si enim gentiles argumentantur ludos aliquos suos allegorice promere », etc. (Migne, 99, 891.)

5. *Gallia Christ.*, XIII, 911. — Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. IV, p. 548. — S. Beissel, *Geschichte der Trierer Kirchen, ihrer Reliquien und Kunstschätze*. Trier, 1887. I Theil, S. 227-8.

6. Migne, 98, 1302 et 1348-50. — Einhardi *Annal.* a. 828. M. 104, 505-6. — Pertz I, 217.

Digitized by Google

siège n'est indiqué nulle part, ne devait pas être identifié, soit avec l'Amalaire de Trèves, soit avec le liturgiste son homonyme. On a dû naturellement renoncer à la première opinion, dès qu'on a fait mourir Amalaire Fortunat avant 818. Quelques auteurs ont recouru à l'hypothèse d'un troisième Amalaire. D'autres pensent qu'il y a quelque fondement pour reconnaître ici l'Amalaire de Metz ; mais alors ils ne savent comment expliquer le titre d'évêque qui lui est donné en cette circonstance. Dom Rivet est réduit à écrire, que l'empereur « pouvoit fort bien qualifier de la sorte un homme aussi « respectable par sa piété et son savoir que l'était Amalaire (1). » Ce moyen de tourner la difficulté est à coup sûr peu satisfaisant. Au contraire, s'il y a moyen de retrouver dans l'Amalaire du synode de Paris le même Amalaire qui gouvernait l'église de Trèves une dizaine d'années auparavant, toute l'affaire revêt un caractère frappant de vraisemblance. Il est naturel, en effet, que le choix de l'empereur pour la légation à Constantinople se soit porté de préférence sur un prélat qui avait déjà fait ses preuves lors d'une mission analogue sous Charlemagne. La même pensée a dû dicter le choix fait après coup de l'abbé Ansfrid, en qui revivait le souvenir et la dignité de l'ambassadeur Pierre de Nonantule.

Les écrits mêmes d'Amalaire nous fournissent une autre sorte d'argument, très fort selon moi, en faveur de l'identité.

Au chapitre 23 du premier livre de son *De officiis ecclesiasticis*, arrivé au Scrutin du Samedi saint, le liturgiste de Metz s'excuse en ces termes de ne pas entrer dans de plus longs détails :

« Le Scrutin a son opuscule à « part ; ce n'est donc pas la peine « de nous y arrêter, puisque nous « avons déjà travaillé là-dessus. « Cependant, puisque nos chers « petits écrits se rencontrent sur « notre chemin, nous ne pouvons « passer à côté d'eux sans nous « détourner un moment pour « leur accorder un baiser. Disons « donc du moins un mot de l'onc- « tion des néophytes. »

« *Scrutinium habet suum pro-* « *prium opusculum, et propterea* « *nos oportet præterire illud, præ-* « *cipue quia iam inde operatum* « *est. Sed quia in itinere nostra* « *carissima invenimus, non possu-* « *mus præterire ea, nisi visendi* « *gratia osculum eis præbeamus.* « *Ac per hoc libet nunc dicere de* « *olei unctione.* » (*Patr. Lat.*, 105, 1040.)

A-t-on jamais signalé un écrit particulier *(proprium opusculum)* d'Amalaire de Metz sur le Scrutin ? Jamais, que je sache. Par contre, nous avons d'Amalaire de Trèves un opuscule sur les cérémonies

1. *Hist. lit. de la France*, IV, 533.

Digitized by Google

du baptême, dont le titre exact est précisément *De Scrutinio*. C'est ce qui ressort des deux lettres mises en tête du traité dans l'édition de Froben. Dans la première, l'abbé Pierre de Nonantule dit à l'évêque Amalaire : « *Iterum obsecro de illa* Expositione, *quam ipse* « de Fide et Scrutinio *seu Baptisma, imperante piæ memoriæ domno* « *Carolo, exposuisti, ut pariter dirigas* (1). » Amalaire, dans sa réponse, désigne lui aussi l'ouvrage demandé par le titre *De Scrutinio et Baptisterio* (2). Pour se convaincre que c'est bien là le traité qu'Amalaire de Metz réclame comme sien, il suffira de comparer les passages relatifs à l'onction et au triple renoncement avec le chapitre du *De ecclesiasticis officiis* cité plus haut. On comprendra ce que l'auteur voulait dire quand il parlait d'un baiser à donner à ses *carissima*.

***

Les trois arguments que je viens d'exposer ne supposent au fond rien de neuf, et n'ont nécessité aucune découverte. Il n'en est pas de même du suivant.

Tout dernièrement, en 1888, Dom Gabriel Meier, bibliothécaire d'Einsiedeln, a publié dans le tome XIII du *Neues Archiv*, d'après un des précieux manuscrits dont il a la garde (Cod. Einsied. 168, saec. X. p. 134-160), une lettre inédite sous ce titre de première main : *Epistula Amalherii abbatis ad Hilduinum abbatem*. Ce document est d'une souveraine importance dans la question qui nous occupe.

D'abord, comme l'éditeur a soin de faire remarquer, il n'y a pas de doute que la lettre ne soit réellement d'Amalaire de Trèves. L'auteur raconte lui-même en termes assez naïfs un épisode de sa légation à Constantinople en 813, en compagnie de l'abbé Pierre (3). Quelques lignes plus loin, il rappelle la pratique suivie « jadis » par lui pour les ordinations, sur l'avis des clercs de l'église de Trèves (4).

Déjà ce *jadis* est quelque peu de nature à intriguer. Si Amalaire n'a pas survécu plus de cinq ou six ans à son élévation sur le siège de Trèves, comment peut-il s'exprimer d'une façon qui d'ordinaire s'entend d'un espace de temps assez considérable ?

Une autre chose qui ne laisse pas de causer un certain étonnement, c'est la façon dont l'abbé Hilduin est qualifié dès les premiers mots :

1. *Patr. Lat.*, 99, 890.
2. *Ibid.*, 891.
3. « Quando fui apocrisiarius, quamvis indignus, videlicet minimus a maxima potestate in « partibus Grecorum... Socii nostri Petrus abba et sui monachi dissentiebant », etc. p. 309.
4. Quos ego secutus *olim* ita feci, suadentibus clericis ecclesiæ Treforice. » p 310.

Digitized by Google

Magnifico vere et reverentissimo magistro, humili et excellentissimo pape Hilduino (p. 308).

Un tel langage joint au ton qui domine dans le reste de la lettre ne se concevrait guères de la part d'un évêque s'adressant à un simple abbé. Il faut nécessairement admettre que Hilduin était dès lors investi de la dignité d'archichapelain, qui lui donnait le pas sur tout le clergé de l'empire, et le constituait le *Magister ecclesiasticorum*, le *Clericorum summus*, le *Responsalis negotiorum ecclesiasticorum*, suivant le langage de Servat Loup et d'Hincmar (1).

Or, la première fois que le titre de *summus capellanus* est donné à Hilduin, c'est dans une charte impériale du 1er mai 819 (2). Il ne figure dans les actes antérieurs qu'en qualité d'abbé. La lettre d'Amalaire ne peut donc guère être antérieure à l'année 819, et par conséquent, il faut admettre que celui-ci survécut plus de deux ans pour le moins à son remplacement par Hetti.

Une autre particularité significative, c'est le titre de simple abbé donné ici à Amalaire (*Epistula Amalherii* abbatis). Peut-être dira-t-on que c'est là une bévue de copiste. Mais non : vers la fin de la lettre, Amalaire, après avoir longuement consulté l'abbé Hilduin sur le jeûne du samedi, ajoute aussitôt par manière d'excuse:

« *Absit ut ideo dicam* quasi coner resistere ammonitioni episcopi « mei *in aliquo. Vere ipse nondum aliquid præcinuit de ieiunio memorato* » (p. 322).

Ce titre d'abbé donné à Amalaire de Trèves, cette mention respectueuse qu'il fait de « son évêque », sont si peu en rapport avec les données jusqu'ici reçues sur ce personnage, qu'ils ont fini par éveiller les soupçons des collaborateurs du *Neues Archiv*, comme le prouve une note de l'un d'eux terminée par la question suivante: « On ne sait rien de la fin d'Amalaire: aurait-il résigné son évêché « pour se retirer dans une abbaye (3) ? »

Il faut bien l'admettre, en effet, et, comme on le verra par la suite, cette abbaye doit être celle de Hornbach dans le diocèse de Metz. Dès lors, le personnage qu'Amalaire appelle « son évêque », ne peut être que Gondulphe (819-822), ou plus probablement le

1. Voir Baluze, note sur l'ép. 110 de Servat Loup. *Pat. Lat.*, 119, 584. — Ducange, *Glossar. med. et inf. latinitatis.* nouv. éd. II, 128-129.

2. Sickel, *Op. cit.* Hildebald, archevêque de Cologne, et prédécesseur d'Hilduin dans la charge d'archichapelain, mourut, d'après l'opinion la plus probable, le 3 septembre 818. Voir Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen* 5e édit. I, 247.

3. « Sein Ende ist unbekannt, sollte er auf sein Bisthum verzichtet und sich in eine Abtei zurückgezogen haben? W. » (P. 307, note 2.)

Digitized by Google

puissant Drogon, frère de l'empereur Louis, dont l'élection eut lieu au commencement de juin 823.

Quant au contenu général de la lettre, il est impossible de n'y point reconnaître presque à chaque ligne l'auteur du *De officiis ecclesiasticis*. Ce sont les mêmes préoccupations, les mêmes indices d'une curiosité diffuse et sans ordre, jointe à une propension exagérée pour les sens allégoriques : enfin, tout, jusqu'aux moindres détails du style, y rappelle constamment la manière d'Amalaire de Metz.

***

Grâce à la pièce publiée par le Père Meier, on peut donc, semble-t-il, considérer la question comme définitivement résolue. La haute autorité de Sirmond avait obtenu du monde savant un assentiment trop facile. Force nous est de revenir à la vieille thèse d'un seul Amalaire.

Mais cette conclusion, si évidente soit-elle, laisse encore place à une foule de questions, qui appellent comme complément indispensable à la thèse précédente une étude approfondie de la vie et des écrits d'Amalaire. J'ai déjà réuni dans ce but un certain nombre de documents en partie inédits : j'espère m'en servir prochainement pour jeter un nouveau jour sur cette intéressante personnalité, l'une des plus originales de l'époque carlovingienne.

D. G. M.

Digitized by Google

LES PERSÉCUTIONS

DES

TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE.

II.

LES persécutions du troisième siècle présentent un caractère tout différent de celles des deux premiers siècles. Sans doute les édits antérieurs n'ont pas été révoqués, et la qualité de chrétien constitue toujours un délit que le premier accusateur venu peut faire punir par les tribunaux de l'empire. Mais l'Église a grandi ; au creuset de la persécution, elle s'est épurée, elle s'est fortifiée dans l'épreuve, et le sang des martyrs a vraiment fait germer des moissons de chrétiens. Répandue dans tout le monde romain, elle est devenue nombre et puissance ; c'est une société parfaitement organisée, qui vient prendre place en face de l'État et qui réclame de lui sa part légitime de liberté. Son organisation est désormais connue, et son enseignement public attire les regards des lettrés païens eux-mêmes. Mêlée au monde extérieur par ses relations sociales et administratives, l'Église sait habilement profiter des transformations que subit la politique romaine, et recueillir le bénéfice de ce mouvement démocratique qui, à l'époque où nous sommes, permet aux associations de prendre un si libre essor.

Les empereurs du troisième siècle, étrangers portés à cette suprême dignité par l'intrigue ou l'émeute, n'ont pas hérité de l'esprit aristocratique de leurs prédécesseurs ; s'ils voient dans les chrétiens des amis et des protégés de leurs devanciers, ils les persécuteront ; s'ils y voient des victimes, ils les protégeront ; parfois même, ils feront l'un et l'autre. La persécution n'est pas continue, preuve qu'elle n'est pas la résultante d'une grande idée politique, telle que serait celle de venger les dieux de l'empire ou de détruire les ennemis de la société romaine. A part le règne de Septime-Sévère, c'est le caprice du souverain qui décide de la paix ou de la guerre et qui donnera naissance à des édits impériaux, publiés dans le but d'exterminer

Digitized by Google

les chrétiens par l'apostasie ou la mort. On verra « des princes tour à tour favorables et hostiles aux chrétiens, s'entourant d'eux au début de leur règne, les proscrivant à la fin, ou au contraire commençant de régner par un édit de persécution et terminant par un édit de tolérance ; jugeant contre les hérétiques et en faveur des orthodoxes une querelle de propriété ecclésiastique, puis se tournant contre l'Église, confisquant les biens de la communauté chrétienne, et les restituant avec éclat ; faisant mettre à mort des chrétiens qui répugnaient au service militaire, et chassant de l'armée des chrétiens qui voulaient y servir, traitant les adorateurs du Christ tour à tour comme les meilleurs amis et les pires ennemis de l'empire. » L'Église seule maintient la même ligne de conduite ; en terminant l'exposé des persécutions du troisième siècle, nous constaterons avec bonheur la place importante qu'elle aura conquise dans la société romaine.

La constitution de la propriété ecclésiastique fut, au troisième siècle, l'indice le plus manifeste de l'activité et de la puissance de l'Église. La loi civile autorisait l'établissement d'associations funéraires admises à posséder en toute liberté des lieux de sépulture ; composées en majeure partie de gens pauvres, soutenues cependant par les riches en qualité de bienfaiteurs ou de patrons, elles s'étaient graduellement répandues sur toute la surface du monde romain. La disparition de l'ancienne aristocratie, entraînant par sa ruine la rupture des liens de patronage et de clientèle, la formation d'une nouvelle noblesse de parvenus, dédaigneuse de ces pauvres au détriment desquels elle avait grandi, avaient appris au peuple à compter davantage sur lui-même, et à retrouver sa force et sa dignité dans l'association. L'Église profita de ce mouvement et sut asseoir son organisation extérieure sur les bases légales que lui assurait l'association funéraire. « Les institutions déjà fondées par l'Église pour l'entretien du clergé, l'assistance des pauvres, rentraient facilement dans le cadre d'une association de secours mutuels qui permettait aux chrétiens de posséder librement et publiquement au regard de l'État, et faisait d'eux, partout où ils adoptaient cette forme, un groupe dont la constitution religieuse échappait à la connaissance et aux investigations de l'autorité, mais dont celle-ci ne pouvait plus ignorer l'existence civile et légale. »

Septime-Sévère venait de monter sur le trône des Césars : c'était un parvenu, étranger à toute tradition aristocratique, partisan du mouvement d'association. Dans ses débuts, il se montra favorable aux chrétiens et sut résister aux clameurs de la foule. Cependant les

Digitized by Google

lois existantes n'étaient pas abrogées, et les juges punissaient encore les fidèles déférés à leurs tribunaux. Le zèle malentendu d'un soldat chrétien qui refusa de ceindre le laurier et de recevoir le *donativum*, était de nature à persuader aux païens qu'il y avait incompatibilité entre la vie militaire et la profession de la foi chrétienne. L'opuscule du fougueux Tertullien *sur la couronne du soldat* devait hélas ! contribuer à propager cette erreur. Les conséquences en furent funestes pour l'Église. Tolérée jusque-là en Afrique, elle fut en butte à la persécution dès la seconde année du troisième siècle. L'apologie de Tertullien correspond avec la publication de l'édit de 202, par lequel Septime-Sévère interdit toute propagande chrétienne et ordonne de poursuivre *d'office* les convertis et les complices de leur conversion. Cet édit fut une révolution dans la jurisprudence romaine vis-à-vis des chrétiens. Bientôt la persécution sévit en Égypte, où Clément d'Alexandrie doit quitter sa chaire ; elle s'étend à toutes les autres parties de l'empire. Septime-Sévère disparaît; Caracalla maintient son édit, dont l'exécution ne se ralentit qu'à la fin de son règne.

Le règne d'Alexandre-Sévère fut une époque de paix pour l'Église. L'esprit romain dépérissait. A Caracalla, qui, dans un intérêt fiscal, avait accordé à tous ses sujets l'onéreux privilège de citoyen romain, succèdent deux empereurs aussi peu romains l'un que l'autre : Elagabale, qui essaie de remplacer le culte national par un culte oriental, et, dans sa sympathie pour le monothéisme, laisse les chrétiens en paix ; Alexandre-Sévère, dont la mère Mammée, soupçonnée de christianisme, suivit à Antioche les leçons d'Origène et sut inspirer à son fils, avec l'amour de la vertu, le respect des croyances et de la discipline chrétiennes. Partisan du syncrétisme religieux, Alexandre-Sévère a son panthéon domestique, où JÉSUS-CHRIST figure parmi les héros et les sages dont s'honore l'humanité. Il favorise les associations, assure une existence légale aux corps de métiers destinés à relever le travail libre et à le protéger contre la concurrence du travail de l'esclave, et reconnaît en fait au collège ou corps des chrétiens le droit de posséder des immeubles. Sous son règne la paix de l'Église ne fut point troublée, et si le pape Callixte versa alors son sang pour la foi, ce n'est point à la suite d'une action juridique, c'est au cours d'une de ces violentes émeutes populaires qu'un souverain n'est pas toujours libre de maîtriser.

Mais Callixte laissait l'Église forte en face des orages qui pouvaient fondre sur elle. Constituée en personne civile dont l'État tolère en fait et reconnaît presque en droit l'existence, possédant des lieux

Digitized by Google

de sépulture et des édifices publics, ayant un clergé parfaitement organisé, une école de docteurs capables de la défendre contre les attaques du paganisme et de l'hérésie, l'Église se recrute dans tous les rangs de la société et embrasse dans son sein les descendants du patriciat, les affranchis de la veille et les esclaves dont elle voudrait proclamer l'égalité absolue devant les hommes aussi librement qu'elle le fait devant Dieu.

Le 19 mars 235, Alexandre-Sévère tombait sous le poignard d'un assassin, et l'auteur de ce meurtre, Maximin, s'empressait de recueillir la pourpre impériale. Souverain grossier et brutal, Maximin fit de son règne une réaction contre celui d'Alexandre, mais en même temps, persécuteur rusé, il sut où devaient porter ses coups : ce fut aux chefs de la corporation chrétienne qu'il s'attaqua, aux évêques et aux maîtres de la parole. Le pape Pontien et le prêtre Hippolyte furent à Rome les victimes de sa cruauté. Sa mort, survenue en 238, ramena le calme dans l'Église. Les Gordiens, héritiers de la politique d'Alexandre-Sévère, respectèrent les droits de la corporation chrétienne.

Le préfet Philippe que Gordien III, au cours de sa campagne contre les Perses, avait associé à l'empire, et qui avait payé cette faveur par le meurtre de son bienfaiteur, était probablement issu d'une famille chrétienne de la Trachonitide. L'histoire nous a légué le souvenir de sa pénitence. Empereur chrétien sous des dehors païens, s'il observa extérieurement les pratiques imposées par l'usage à un empereur romain, il ne trahit pas ses sentiments intimes et fit jouir les chrétiens de la liberté la plus complète. A la faveur de cette paix, le christianisme put étendre ses conquêtes dans de nouvelles régions, et pénétrer au sein des classes les plus élevées. Le calme était si profond, qu'en maints endroits la nouvelle génération, qui n'avait pas connu les épreuves de la persécution, subissait l'influence du monde païen et oubliait, dans l'entraînement des plaisirs bruyants, les obligations du baptême. Rapprochés des païens par leur genre de vie, ces chrétiens encoururent leur mépris et réveillèrent contre eux les fureurs qu'ils croyaient à jamais éteintes. L'émeute d'Alexandrie, en 249, vint les secouer de leur torpeur, et les rappeler au sentiment du devoir. L'ère de persécution était loin d'être close.

Dèce monte sur le trône en 249. Associant dans son esprit la décadence du culte des dieux de Rome avec celle de l'État, il entreprend de réagir contre la séparation de l'ordre civil et de l'ordre religieux, que le christianisme réclamait. Son règne est une revanche des

Digitized by Google

païens contre celui de Philippe. Dèce voit l'empire menacé au dehors et miné au dedans. Il s'imagine que les chrétiens sont coupables de l'envahissement des frontières par les barbares, et que leur manque de patriotisme a produit en eux le mépris de l'esprit militaire et la désertion forcée de tous les emplois civils. En s'abandonnant à ces idées fausses, en méconnaissant l'expérience que la marche de deux siècles et demi pouvait lui donner sur la véritable situation de l'empire et sur la nature des maux auxquels il voulait remédier, Dèce commit une faute politique. En frappant les chrétiens, il crut régénérer l'empire : loin de le relever, ce coup ne pouvait que l'affaiblir et hâter sa ruine.

« La persécution de Dèce a quelque chose de factice, d'artificiel : elle ne tire son origine ni du fanatisme religieux, ni même des haines populaires, très vives encore dans certaines grandes villes comme Alexandrie, mais qui ailleurs, à la faveur d'une longue paix avaient dû s'assoupir : c'est une persécution tout administrative, commencée sans colère, poursuivie froidement par un de ces théoriciens implacables comme les révolutions modernes en ont quelquefois montré, doux dans la vie privée, sans entrailles quand ils ont résolu de mettre la force au service de leur idée fixe, de leur passion abstraite. « Pour ramener les chrétiens au culte officiel, tous les moyens sont bons, et, pour atteindre ce but, on cherchera des apostats plutôt que des martyrs. Désormais les tribunaux ont pour mission de poursuivre d'office, non plus seulement les convertis et les prêtres, mais toute la population chrétienne que la loi oblige à abjurer à bref délai. La désobéissance entraînait un procès criminel, la torture pour contraindre à l'apostasie, et, si la torture restait inutile, la mort ou l'exil. Les biens des bannis ou des fugitifs étaient dévolus au fisc. »

L'édit de Dèce fut le signal d'un déchaînement général contre les chrétiens : Rome, l'Italie, la Gaule, l'Espagne virent couler à flots le sang des martyrs. Carthage eut à déplorer l'apostasie d'un grand nombre de fidèles, et S. Cyprien, avant de succomber lui-même aux coups de la tempête, avait dû préserver son église des périls d'un schisme. L'Orient, à son tour, fut témoin des plus atroces supplices, et de nombreux chrétiens y cueillirent les glorieuses palmes du martyre. Dèce mourut, et l'Église restait debout, aussi forte, aussi puissante que jamais, rayonnant une fois de plus de l'auréole des martyrs, retrempée dans le sang de ses fils et prête à courir à de nouveaux combats et à de nouveaux triomphes. La force restait impuissante à triompher des consciences.

Digitized by Google

A partir de la moitié du troisième siècle, l'histoire des persécutions change d'aspect. « Les chefs de la société civile vont se montrer moins effrayés de la multitude des chrétiens que de leur puissante organisation, de la forme corporative adoptée par eux dans leurs rapports extérieurs, des richesses mobilières et immobilières de la communauté. C'est désormais l'association que les empereurs cherchent surtout à détruire, c'est avec l'association qu'ils seront quelquefois amenés à traiter. Une phase nouvelle commence, pleine d'imprévus et de contrastes. Tantôt la guerre sévit avec fureur, tantôt les deux puissances — car on pourrait déjà employer cette expression, — échangent des préliminaires de paix. Pendant un demi-siècle, le régime de la Terreur et celui des Concordats vont se succéder à la fois. »

Dèce venait de tomber en Thrace sous les coups des Goths, et Gallus avait recueilli sa succession. Le schisme agitait l'Église de Rome : le parti qui avait jadis troublé celle de Carthage au sujet des *lapsi*, s'était relevé à Rome et s'était donné un chef dans la personne de Novatien. Le pontife légitime, S. Corneille, avait su tenir d'une main vigoureuse le gouvernement de l'Église et calmer peu à peu l'agitation funeste qui pouvait entraîner pour la corporation chrétienne les conséquences les plus désastreuses. Une épidémie, qui éclata en ce moment, en rapprochant les chrétiens dans les mêmes exercices de la charité, contribua à assoupir les dissensions religieuses et à ranimer leur zèle. Tandis que les ravages de la peste ne servaient qu'à dévoiler la décadence du sens moral au sein de la population païenne, la charité des chrétiens, à Carthage et à Alexandrie, excitait l'admiration des païens honnêtes et les poussait à s'incliner devant le Christ. Pour arrêter le progrès de l'épidémie, Gallus voulut fléchir la colère des dieux et ordonna de célébrer des sacrifices dans toutes les villes de l'empire. L'abstention des chrétiens souleva la fureur de la multitude : l'édit de Dèce, non révoqué, fut remis en vigueur par une populace consciente de la volonté du souverain.

Valérien inaugure une nouvelle persécution : d'abord ami des chrétiens, il en remplit sa maison, mais bientôt le mauvais état de ses finances le rend soupçonneux et défiant à l'égard de la corporation chrétienne, dont il redoute l'influence et convoite les richesses. Aussi sa conduite varie-t-elle suivant les caprices de son caractère, et se montret-il- tantôt plus occupé de punir, tantôt plus pressé de confisquer. L'édit de 257 met le clergé en demeure d'adhérer au culte officiel ou de subir l'exil, et interdit aux fidèles, sous peine de mort, l'entrée des cimetières de la communauté. Peu importe à l'empereur que

Digitized by Google

les fidèles continuent d'adorer leur Dieu ; qu'ils prennent part au culte officiel, et il les laissera tranquilles. Mais d'un autre côté c'est aux richesses des chrétiens qu'il en veut : mettre les cimetières sous séquestre, c'était inviter le fisc à s'en emparer à bref délai.

L'année suivante vit la publication d'un second édit. L'exil est remplacé par la mort, sans forme de procès ; les riches seront d'abord dépouillés de leurs titres, privés de leurs biens, puis traduits devant les tribunaux, et, à moins d'abjurer, seront mis à mort. Quant aux femmes de haut rang, elles auront leurs biens confisqués et seront envoyées en exil. Ces mesures reçurent une prompte et générale application. Sur toute la surface de l'empire, les chrétiens furent traduits devant les tribunaux et moururent pour la foi : à Rome c'est S. Sixte et le diacre Laurent, en Afrique c'est le grand évêque de Carthage S. Cyprien. Des chrétiens de tout rang, de tout âge, des enfants même tombent victimes de la cruauté de Valérien. Mais la vengeance ne devait pas tarder à frapper le persécuteur. Le roi de Perse, Sapor, envahit la Mésopotamie et taille en pièces l'armée romaine. Valérien tombe aux mains de son vainqueur qui s'en sert comme d'un marchepied pour monter à cheval. Pendant quelques années, l'empereur déchu « traîna chez les Perses une vie sans honneur et sans espoir : après sa mort, sa peau, tannée, teinte en rouge, fut suspendue dans un temple, hideux « trophée » que l'on voyait encore au quatrième siècle ».

Le châtiment de Valérien fut une leçon éloquente pour son successeur; Gallien sut en profiter. Dès son avènement au trône, il rendit la liberté aux chrétiens, restitua les édifices du culte, les cimetières et les biens confisqués et assura de fait une existence légale, sinon au corps des chrétiens, comme tels, ce qui en aurait fait une « religion licite », du moins à sa constitution corporative qui, aux yeux des politiques bienveillants, déguisait son caractère religieux. « L'Église reprit possession de ses biens là où Gallien restait le maître ; l'édit s'exécuta même dans les provinces qui s'étaient déclarées indépendantes, mais dont les chefs aspiraient à entretenir de bons rapports avec le souverain de Rome ; ailleurs son autorité fut rejetée et la persécution continua ».

Gallien disparaît, et Claude le Gothique prend possession de l'empire. Les Goths menacent l'Illyrie et l'Italie ; Rome même est en danger, si on ne parvient à endiguer l'invasion. C'est l'heure du fanatisme réactionnaire : les dieux sont irrités, il faut des victimes expiatoires. Encore une fois, ces victimes seront les chrétiens. Claude abroge donc l'édit de Gallien, ou, ce qui paraît plus vraisem-

Digitized by Google

blable, la persécution se rallume à Rome et dans les environs à la suite d'un soulèvement fanatique du sénat et de l'émeute causée par la crainte d'un danger public.

Aurélien poursuit un but nettement tracé : « restaurer l'unité religieuse en faisant cesser toute dissidence, en ne permettant pas la tiédeur envers les dieux ; restaurer l'unité impériale, en détruisant les principautés indépendantes où la liberté de conscience avait trouvé un refuge. Le païen et le politique marchaient ainsi d'accord, et chacun de leurs pas était une menace pour l'Église ». Ne pouvant absorber le christianisme dans son monothéisme solaire, il le persécuta. Toutefois ce ne fut pas au début de son règne qu'il se décida à sévir contre l'Église. Les commencements furent ceux d'un prince juste et tolérant : il connaissait l'Église et son organisation universelle, au point que dans un litige entre orthodoxes et hérétiques à Antioche, il se déclara pour ceux qui étaient en communion avec les évêques d'Italie et avec l'évêque de Rome. Ce fut lorsque les revers eurent succédé aux victoires et que les malheurs eurent aigri son âme, qu'il donna un libre cours à son fanatisme. L'édit de 274 reçut une application qui fut même prolongée après la mort tragique d'Aurélien survenue l'année suivante.

« L'élection du vieux patricien Tacite mit fin à la persécution décrétée par Aurélien. C'est alors que l'Église rentra dans la situation équivoque et précaire d'où l'édit de Gallien l'avait un instant tirée. La fiction légale reparut. La corporation chrétienne recommença d'être traitée comme toutes les corporations de droit commun, mais en demeurent exposée sans cesse à être dissoute comme abritant sous le couvert d'une association licite une religion redevenue illicite. »

D'Aurélien à Dioclétien, nous ne remarquons pas de persécution formelle. Toutefois on pouvait toujours appliquer aux chrétiens les anciens édits qui n'avaient pas fait l'objet d'une abrogation expresse. Dans ces alternatives de paix et de guerre, on sent qu'une des puissances grandit et que l'autre se trouve parfois obligée de la ménager. Cet état ne peut plus durer : on ne tardera pas à livrer un suprême effort d'où dépendra la victoire ou la ruine de l'une d'elles.

D. U. B.

Digitized by Google

LE CONGRÈS DE MALINES,

ET SES TRAVAUX DE SECTION.

APRÈS un quart de siècle, nous venons de voir se rouvrir la série des Congrès de Malines, sous l'initiative éclairée du vénérable Cardinal-Archevêque de Malines, Primat de Belgique. L'heure n'est pas venue de peser les résultats de cette première assemblée ni d'en escompter les conséquences ; mais il doit être permis à la *Revue Bénédictine* d'adhérer pleinement dès aujourd'hui à une œuvre qui honore autant le Prince de l'Église qui en a conçu l'idée qu'elle fortifie et encourage les ouvriers travaillant sous sa haute direction au bien de leur Patrie et surtout à la gloire de Dieu et de son Église.

Il y a peu de semaines encore, les opinions étaient divisées sur l'opportunité du Congrès : certaines plumes acerbes l'avaient calomnié à l'étranger avant même qu'il ne fût né; d'autres essayaient, pour l'éclipser, de projeter sur lui l'ombre des anciens congrès de Malines, si brillants et si riches en orateurs d'élite que la France nous envoyait alors faute de pouvoir les entendre parler librement chez elle. Tout cela, nous ne craignons point de le dire, était inopportun, imprudent et peu discipliné. Quand le Primat d'un pays comme le nôtre convoque ses fils à venir se grouper autour de lui pour conférer entre eux de leurs intérêts vitaux qui sont ceux de l'Église, il n'y a qu'à se rendre à la voix du Père qui appelle et à attendre de la bénédiction de Dieu les heureux résultats qui doivent infailliblement se produire.

C'est ce qu'a fait l'élite des catholiques belges, et disons tout de suite que Dieu a béni leur élan et leur bonne volonté. Le Congrès de Malines est un succès, et la Belgique catholique a lieu d'en remercier Dieu. Il a été plus pratique encore que brillant, et par là-même plus utile. Nous n'y avons point vu d'orateurs comme Montalembert et Dupanloup ; ce n'est point cela qui fait avant tout l'utilité d'un Congrès. Certes, on y a entendu bien parler ; mais, ce qui fait, me paraît-il, le caractère particulier de cette assemblée, c'est l'esprit pratique qui l'animait et l'élan irrésistible qui l'entraînait vers l'union compacte des cœurs sur toutes les grandes questions du temps.

Digitized by Google

Pour se rendre compte du côté pratique de la session qui vient de clôre ses travaux, il est surtout utile de parcourir le compte-rendu des sections et la liste des vœux émis par l'assemblée. Sans qu'on ait pu donner toujours aux nombreux sujets présentés un temps proportionné à leur importance, jamais, je crois, l'on n'a traité autant de grandes questions en aussi peu de temps et aussi bien : on sentait que le terrain était préparé de longue date.

Quant à l'union des cœurs, la première preuve n'en est-elle pas déjà dans ce que nous venons de dire ? De plus, les assemblées générales reflétaient une splendide unanimité ; elle était telle, qu'elle commanda sinon l'admiration au moins un respect silencieux aux représentants des journaux adversaires. Il suffisait qu'un orateur prononçât les noms du Souverain-Pontife, du Roi, de l'Église, de l'un des illustres personnages ecclésiastiques ou politiques du pays, pour qu'un tonnerre d'applaudissements retentît dans la salle. Parlait-on du pouvoir temporel du Pape, de l'Encyclique *Rerum Novarum*, de la question sociale résolue par l'application de ses lumineux enseignements, de l'union des catholiques belges autour de leurs pasteurs et du Pape, de la conversion des hérétiques et des schismatiques, enfin aussi de la nécessité de se dévouer, de se sacrifier au bien général, de parler en Flandre la langue du peuple par amour pour lui, de renoncer au luxe pour vivre en chrétien, etc., toujours on sentait une flamme se communiquer à tous les cœurs et une immense explosion d'exclamations enthousiastes révélait ce que les âmes contenaient de généreuses ardeurs pour le bien.

Sont-ils unis, vigoureux, persuadés, décidés, enthousiastes, ces catholiques belges réunis en assemblée ! Qui s'en douterait lorsqu'on les voit seuls, calmes, presque froids, peu loquaces ? Voilà ce que disaient certains étrangers. Ils ignoraient ce que contient de foi, de persévérance, de force pratique dans l'action, le cœur de ceux qui sont jaloux de conserver en eux l'amour de l'Église et la soumission à ses chefs.

***

Nous ne nous occuperons dans cet article que du travail des sections. Vouloir tout embrasser nous entraînerait trop loin; les grands discours des assemblées générales, du reste, ont été reproduits par la presse quotidienne. Il nous paraît qu'un tableau d'ensemble sur les délibérations spéciales des sections est plus de nature encore à faire connaître la grande œuvre du quatrième Congrès de Malines et à la caractériser aux yeux de ceux qui n'y ont point pris part.

Digitized by Google

Le Congrès se composait de cinq sections : celles des œuvres religieuses, des œuvres sociales, des œuvres charitables, de l'enseignement et des sciences, lettres et arts. Cette dernière avait deux sous-sections, celle des arts, et celle de la musique religieuse.

***

Les œuvres religieuses, dit M. Lammens, président de la 1re section, doivent coopérer à la pacification sociale.

La première de toutes en importances, c'est l'œuvre des catéchismes. Le clergé ne suffit pas à la tâche, il faut des catéchistes volontaires, ayant surtout pour mission d'évangéliser les enfants abandonnés. Deux congrégations religieuses formées dans ce noble but existent en Belgique, celle des dames du T.-S.-Sacrement, et celle des Dames de Ste-Julienne. Ces dames, aidées de leurs nombreux auxiliaires laïques, ont déjà fait faire la 1re Communion, les premières à 43,000 enfants depuis 1851, les secondes à 9,000 depuis le peu d'annés qu'elles existent.

On s'occupe aussi de la manière d'enseigner la religion aux enfants. L'enseignement de l'Évangile, les récits bibliques sont un moyen des plus efficaces pour graver profondément dans les jeunes cœurs la doctrine de JÉSUS-CHRIST. Ce n'est pas sans émotion que l'on entend l'éminent professeur de mathématiques de l'Université de Gand, M. Mansion, préconiser chaudement l'emploi de la Bible et de l'histoire de l'Église dans l'enseignement primaire, pour remplacer les notions de connaissances profanes dont on encombre aujourd'hui les programmes.

Les catéchismes de persévérance, enfin, doivent occuper sérieusement notre attention. Il est d'une absolue nécessité d'instruire solidement les adultes dans la foi si violemment combattue de nos jours.

Les œuvres du T.-S.-Sacrement occupent ensuite la 1re section. Le culte de la divine Eucharistie n'est-il pas le centre de toute la religion chrétienne ? Nous entendons là d'éminents laïques mêler leur voix à celle des prêtres pour préconiser les Confréries du T.-S.-Sacrement, l'escorte du T.-S.-Sacrement porté aux malades, l'adoration nocturne, la communion fréquente, etc.

Un professeur de l'Université de Lille traite la question du culte des États envers le Sacré-Cœur ; son langage élevé fait une vive impression sur l'assemblée. Un bourgmestre de ville est d'avis que les autorités communales doivent escorter officiellement le T.-S.-Sacrement à la procession. Une foi vive, une profonde piété pénètrent

Digitized by Google

toutes les paroles prononcées sur l'adorable Sacrement de nos autels.

Le repos, la sanctification du dimanche, sont un sujet trop capital et trop actuel pour ne pas préoccuper vivement l'assemblée des catholiques. Elle rend un hommage bien mérité à M. Vandenpeereboom, préconise la suppression des trains de plaisir et insiste pour que les journaux catholiques ne paraissent plus le dimanche. Elle appuie sur le devoir des actionnaires d'user de leur influence pour le repos dominical, et s'occupe en particulier des moyens de le promouvoir dans l'armée, chez les employés de l'État, dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et dans la vie privée.

Il est nécessaire de propager la foi non seulement chez les peuples infidèles, mais avant tout au sein de nos populations : tel est le but de l'œuvre de St-François de Sales, que Mgr Rutten fait connaître à l'assemblée. Elle agit par la diffusion de la bonne presse, le soutien des écoles catholiques, des patronages, cercles et missions. Le Congrès émet le vœu qu'elle soit établie dans toutes les paroisses et qu'elle reçoive une solide organisation diocésaine.

Un vœu solennel pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape était attendu de tous. Il est proposé et acclamé avec frénésie, à la suite d'un remarquable rapport de M. G. Verspeyen, sur le Denier de St-Pierre.

Nos missions Belges en Chine et au Congo sont l'objet d'un intéressant rapport de M. le baron L. Béthune. Elles sont vivement recommandées, ainsi que l'œuvre anti-esclavagiste, et le roi Léopold est acclamé.

L'importance de la messe paroissiale du dimanche est exposée et défendue avec talent par un pasteur des âmes, M. Verstraeten, curé-doyen à Schaarbeek. Il est profondément regrettable que beaucoup de fidèles négligent la messe paroissiale à laquelle l'Église les invite avec instances pour leur bien spirituel. Le curé est le père de ses ouailles, et il doit rester en communication avec elles. L'assemblée applaudit aux conclusions du rapporteur, et plusieurs voix autorisées se font entendre pour l'appuyer.

Après avoir traité un instant de l'assistance des enfants à la messe paroissiale, on aborde l'examen des œuvres militaires. L'armée doit être moralisée, et notre ministre Pontus doit être soutenu dans cette œuvre. Il faut des cercles militaires ayant un caractère religieux et social, mais point politique.

Plusieurs œuvres essentiellement religieuses occupent ensuite la section. Après celle de la Sᵉ Famille, vient celle des Tiers-Ordres,

Digitized by Google

exposée par M. Désiré Casier. Elle est de nature à fortifier les chrétiens dans la pratique de toutes les vertus. Dans ce siècle de licence il faut avant tout pratiquer le renoncement à la vie de plaisirs et la soumission à l'autorité. Rien de plus utile que les Tiers-Ordres pour la réforme personnelle de leurs membres. Celui de St-François compte en Belgique trente-six congrégations et 700,000 adhérents. Le monde entier en a 5,000,000.

Une œuvre des plus utiles pour la réforme individuelle qui doit précéder toute réforme sociale, c'est celle des retraites. Les retraites pour hommes du monde ont pris en Belgique une grande extension depuis 1866. Le Congrès émet le vœu de voir les retraites collectives se multiplier, tous les hommes du monde y prendre part, et le clergé favoriser de tout son pouvoir ce grand moyen de salut. Les retraites spéciales pour ouvriers sont d'une efficacité certaine pour la pacification sociale. Dans le calme divin de la retraite, l'ouvrier apprendra la vraie notion du bien ; la retraite le transformera en apôtre, et l'apostolat par l'ouvrier peut changer la face des choses. Le Congrès émet le vœu que dans tous les grands centres ouvriers il se forme des comités pour l'organisation de retraites d'ouvriers, et le rapporteur, M. G. Cooreman, annonce qu'en ce moment même on prend des mesures pour la mise en pratique de ce vœu.

L'œuvre des pèlerinages a aussi sa grande importance. Les pèlerinages à Lourdes pour malades, datent de 1874; les résultats en sont merveilleux; les nombreux miracles affermissent la foi. On revient de Lourdes mieux trempé pour la lutte. Il faut maintenant organiser en Belgique des pèlerinages ouvriers à Rome, à l'instar de ceux qui font tant de bien en France ; les pèlerinages nationaux ne doivent pas pour cela être moins fréquentés.

Le Congrès s'occupe ensuite des diverses œuvres d'apostolat au dehors, si développées en ce siècle. Celle de la Propagation de la foi a fait des merveilles et devient de plus en plus populaire. Celle de la Sainte-Enfance est d'un secours inappréciable aux missionnaires dont l'action la plus directe s'exerce par les soins donnés aux enfants.

On traite enfin dans la 1re section, comme on l'avait déjà fait en assemblée générale, la question si importante du retour à l'unité catholique des églises dissidentes de l'Orient. Il y a à ramener à l'union 80,000,000 de frères dissidents qui ne sont séparés de nous que par bien peu de chose. Le vrai moyen d'y arriver, c'est de produire parmi nous un courant sympathique à l'Orient, et de prouver par là à nos frères que nous les aimons, que nous pensons à eux, que nous prions pour eux et que nous désirons vivement leur retour. Il ne faut

Digitized by Google

parler dans nos journaux que des points qui nous unissent aux orientaux, ne pas leur faire de reproches, arriver enfin, par la charité, à gagner leurs cœurs. Il ne faut parler que d'union et point de conversion ; il faut qu'ils reviennent en masse et non point isolément, ce qui serait impossible à réaliser. En ces temps où l'Église catholique est si violemment attaquée, elle trouverait une grande augmentation de forces dans le retour des orientaux, et ceux-ci surtout en retireraient les plus grands avantages et en premier lieu la liberté religieuse.

La 1re section termine ses travaux par la lecture d'un remarquable rapport de M. Henri Desclée sur la vie chrétienne dans les familles. Le crucifix doit avoir la place d'honneur au foyer; en cela, les pauvres nous donnent l'exemple; à nous de l'imiter. La prière en commun est le lien le plus puissant de la famille chrétienne ; la bénédiction paternelle donnée chaque jour aux enfants en est la base. Le congrès émet le vœu que tous ses membres conservent ces usages à leur foyer et les répandent autour d'eux, spécialement par de petits écrits spéciaux.

***

La seconde section, celle des œuvres sociales, embrasse un programme d'une vaste étendue. Elle s'occupe en premier lieu des asiles pour enfants vagabonds. Il est reconnu que la charité chrétienne est le meilleur moyen de préserver du vagabondage, qu'il faut s'occuper de placer les orphelins abandonnés dans des familles chrétiennes, surtout à la campagne, et de fonder des asiles pour les recevoir. Le modèle de ceux-ci se trouve dans l'œuvre Salésienne de l'immortel Don Bosco, dont la première maison belge vient de s'établir à Liége, et qui donne l'éducation à 300,000 orphelins.

L'important sujet de la création de ligues catholiques et antirévolutionnaires est abordé dans la seconde séance par M. Nobels. La nécessité en est constatée, et le *Volksverein* allemand est pris pour modèle. Ces ligues ne sont plus à créer mais à soutenir en Belgique: elles existent et viennent de trouver un centre commun par la formation de la ligue démocratique belge qui compte déjà 60,000 adhérents. Les ligues adopteront pour programme l'encyclique *Rerum novarum*, et réclameront, au besoin, l'aide et la protection de l'État par des réformes utiles à la classe laborieuse.

Les sociétés de secours mutuel sont dignes de nos sympathies et de notre soutien; il faut les répandre dans les villes et dans les campagnes et y introduire l'élément religieux.

Le temps est venu de s'occuper sérieusement et pratiquement de

Digitized by Google

la grave question des habitations ouvrières. A Bruxelles, la situation est navrante ; la moralité et la justice ont le plus grand intérêt à ce que l'ouvrier soit logé convenablement et à bon marché. Une bonne loi a été votée ; à nous de la mettre en pratique.

Les bourses du travail sont un marché où les ouvriers vont offrir leurs services. Cette institution a pris naissance en France, et vient de s'introduire en Belgique, notamment à Liége et à Bruxelles. Le Congrès désire les voir s'établir dans les locaux de nos associations ouvrières, et se composer de patrons et d'ouvriers; il préconise l'institution de bourses spéciales du travail pour femmes, et désire que les catholiques exercent leur influence sur les bourses déjà existantes dans les grandes villes et participent à leur administration.

Un vif débat s'engage au sein de cette section sur la question des sociétés coopératives ; il porte surtout sur les coopératives de consommation dont plusieurs congressistes contestent l'utilité, parce qu'elles tendent à tuer le petit commerce et à faire disparaître la classe moyenne. On se met d'accord sur la nécessité de maintenir la classe moyenne et d'encourager les sociétés coopératives selon l'amélioration de bien-être qu'elles procurent à l'ensemble de la société. Quant aux sociétés coopératives de production agricole, elles doivent toujours être encouragées et développées. Il serait bon que les ouvriers fussent intéressés aux entreprises de leurs patrons. Les coopératives de crédit sont approuvées.

On touche ensuite à la question des grèves et à la manière de les prévenir et de les arrêter. Les pouvoirs publics doivent réprimer les menaces et les violences ; d'autre part, ils sont obligés d'améliorer la situation des travailleurs par une bonne législation ouvrière. L'Église doit jouir d'une entière liberté pour ses œuvres de préservation et de restauration sociale. Toutes les œuvres créées en faveur de la classe ouvrière seront soutenues par les catholiques, et ceux-ci ne doivent pas négliger les études de science sociale. Les conseils de conciliation peuvent jouer un grand rôle dans l'entente à établir entre patrons et ouvriers ; l'état ne peut les organiser mais les mœurs doivent les introduire. Les actionnaires catholiques ont de sérieux devoirs à remplir ; ils doivent dans leurs sociétés, réclamer des mesures favorables aux ouvriers.

L'établissement d'une colonie pénitentiaire au Congo est porté à l'ordre du jour par M. le prof. Nyssens de Louvain. L'assemblée admet les conclusions du rapporteur qui tendent à voir établir au Congo une colonie agricole formée de condamnés ayant subi une peine minimum de trois ans, et autorisés, comme faveur, à purger le reste

Digitized by Google

de leur peine au Congo, en jouissant d'abord d'une demi-liberté, puis de la libération conditionnelle et s'engageant à y rester encore un certain nombre d'années après leur libération complète. Ce système aurait principalement pour but l'amendement des condamnés, et leur relèvement, souvent difficiles dans leur patrie.

La question des unions professionnelles, présentée par M. Arthur Verhaegen, donne lieu à d'intéressantes observations. On se met rapidement d'accord pour conclure qu'elles sont nécessaires au rétablissement de la paix sociale, qu'il est désirable qu'elles se composent à la fois d'ouvriers et de patrons, qu'elles doivent avoir un but moral et un but matériel, que l'État doit les encourager et leur accorder la personnification civile et une représentation législative.

Déjà le congrès des Œuvres sociales de Liége s'était occupé de l'affiliation des ouvriers à des caisses de retraite. Le congrès de Malines fait siennes les conclusions de Liége à ce sujet et en ajoute d'autres tendant toutes à étendre l'emploi de cette utile institution.

Le besoin de conférenciers catholiques se fait sentir, surtout pour éclairer les ouvriers dans les circonstances présentes. Chaque cercle catholique doit en former, par la création de cercles de conférenciers. Il faut aux conférenciers antisocialistes un programme bien déterminé; qu'ils se gardent de rester dans les théories et les généralités. Ce programme existe; il a été formulé clairement plus d'une fois.

Le dernier sujet abordé par la seconde section est le devoir pour les classes dirigeantes de se familiariser avec la langue des classes populaires. Le flamand sera étudié dans les collèges, et les riches cesseront de le dédaigner : la réconciliation des deux classes en Flandre ne peut se faire qu'à cette condition.

Le temps ne permet plus de traiter la question de l'alcoolisme, mais les vœux proposés sur ce sujet sont acclamés. Ainsi se terminent les travaux de cette section, la plus suivie de toutes, féconde au plus haut point, pleine d'intérêt à cause de ses discussions animées, et présidée avec un remarquable talent par M. Woeste, l'un des chefs les plus éminents du parti catholique en Belgique.

***

Nous abordons avec la troisième section, un genre de travaux d'un ordre différent: il s'agira ici d'*œuvres charitables*. Le sympathique président de cette section, M. le duc d'Ursel, est retenu chez lui par une indisposition; M. Campioni, vice-président, le remplace.

L'œuvre de l'enterrement des pauvres donne lieu à d'intéres-

Digitized by Google

sants échanges de vues; la pratique en est remarquable à Bruxelles et à Gand. Dans cette dernière ville surtout les résultats obtenus à la suite de la tyrannie des sectaires de l'hôtel de ville sont admirables: 92 p. c. des inhumations se font en terre religieuse. Il est à désirer que cette œuvre revête un caractère paroissial, et aussi que la liberté la plus entière soit laissée aux familles des militaires décédés, pour l'inhumation de ces derniers, qui se fait jusqu'ici dans le cimetière commun.

L'œuvre de St-François Régis a pour but de faciliter le mariage des indigents. Le Congrès émet un vœu pour la prompte adoption par les Chambres du projet de loi de M. Woeste tendant à simplifier les formalités relatives au mariage; il désire aussi que les jeunes prêtres, à la veille d'entrer dans le ministère, acquièrent les notions pratiques relatives à ces formalités.

La jeunesse nous est confiée, sauvons-la. Partant de là, le rapporteur de la question des patronages, M. Campioni, préconise l'enseignement de la religion dans les patronages, qu'il ne faut pas pourtant confondre avec les Congrégations. Il faut faire appel pour cette œuvre, au dévouement des séminaristes. Le patronage doit compléter l'école et préparer à la corporation; ainsi défini, il doit s'organiser partout. Une revue des patronages et des œuvres ouvrières est à désirer.

Les délibérations des précédents Congrès de Malines sur la diffusion de la bonne presse ont porté leurs fruits. La presse catholique s'est considérablement développée, surtout de 1878 à 1884. Mais le colportage laisse à désirer. Certains journaux catholiques accordent le bénéfice de leur vente à des vendeurs libéraux ou pornographiques: cela doit cesser. Il faut appuyer énergiquement les vendeurs de journaux catholiques, et ne jamais acheter de journaux hostiles à la religion. Enfin, le devoir de tous les catholiques est de soutenir leur presse, par d'intéressantes informations, par des annonces, par la diffusion autour de soi, par la seconde lecture, etc. Le Congrès, après d'intéressantes discussions sur la presse, adopte un vœu tendant à faire organiser des comités de propagande pour la presse catholique dans tous les centres importants, et notamment dans les chefs-lieux d'arrondissements, et à voir se former une fédération de ces comités en vue d'organiser une sérieuse propagande catholique. La création d'une revue d'œuvres sociales est préconisée. Cette discussion a attiré à la 3e section une foule compacte et distinguée.

L'œuvre antiesclavagiste, bénie et soutenue par Léon XIII, a droit à toutes les sympathies des catholiques, en vue surtout du puissant

Digitized by Google

secours qu'elle portera aux missions africaines. Le rapporteur, M. le comte Hipp. d'Ursel,nous retrace toute l'histoire de l'œuvre et nous met au courant de ses travaux les plus récents, la double expédition vers le Tanganyka, l'une par le Congo, l'autre par Zanzibar pour le ravitaillement de Joubert. L'œuvre est pleine de vie, et on est en droit d'en attendre de sérieux résultats.

Quoi de plus admirable que l'œuvre du Calvaire recommandée et esquissée par le R. P. Petit ! Elle a pour but le soulagement du pauvre dans une de ses épreuves les plus effrayantes et la sanctification des dames veuves par l'exercice de la plus sublime charité. Puissent les Calvaires se multiplier en Belgique dans les centres populeux! Les dispensaires en sont le complément naturel et précieux.

L'œuvre des bons livres vaut à la section une intéressante conférence de M. le chan. Delvigne, sur l'utilité qu'il y aurait à fonder en Belgique une Société Bibliographique à l'instar de celle de Paris, qui fait un bien immense par la publication de ses tracts, et la vulgarisation et propagation d'excellents ouvrages. Notre histoire religieuse nationale est trop peu connue ; il faut l'étudier au point de vue actuel et pratique et la répandre dans le public. Ce vœu est adopté par l'assemblée.

L'œuvre de l'adoption a pour but de recueillir des orphelins et de les placer dans de bons orphelinats. Fondée à Bruxelles en 1873, elle est placée sous la présidence de S. A. R. la comtesse de Flandre. Le Congrès émet le vœu qu'elle soit soutenue et recommande la création d'œuvres similaires dans tout le pays.

***

La section de l'enseignement, qui est la troisième, est présidée, comme de droit, par Mgr Abbeloos, recteur de l'Université de Louvain ; elle s'occupe successivement de l'enseignement supérieur, des humanités et de l'enseignement professionnel, moyen et primaire.

Et d'abord, M. le chan. De Becker, professeur à Louvain, développe l'importance de l'étude des principes du droit naturel et de la saine philosophie pour la solution du problème économique. Le Congrès adopte le vœu que cette étude se généralise et se porte vers les questions sociales à l'ordre du jour. Les laïques en ont surtout besoin ; ces études pourraient se placer à l'ouverture des études juridiques. On adopte la proposition de publier un *tract* sur le droit naturel, à l'usage des gens du monde.

Digitized by Google

Le remarquable travail de M. le prof. Van den Heuvel, de Louvain, sur l'enseignement des sciences politiques, est présenté par M. le prof. Nyssens. Le Congrès émet le vœu qu'il soit organisé à l'université de Louvain un enseignement ayant pour objet spécial d'exposer au point de vue de l'histoire et de la législation comparée, les principales questions de droit et d'économie politique. Ce cours nouveau comprendrait notamment l'histoire parlementaire de la Belgique, l'étude de la colonisation moderne, les conditions de la neutralité de la Belgique, l'histoire de l'État indépendant du Congo, etc.

Mgr Mercier, le sympathique président de l'institut supérieur de philosophie de Louvain, aborde son rapport sur la création et le but de cet institut. Il importe de relever le prestige scientifique de l'Église. La foi et la science sont faites pour être unies. Il faut cultiver la science pour elle-même sans y chercher spécialement aucun sujet d'apologie. Favoriser les hommes qui se vouent à la science pour elle-même et contribuent à la faire avancer, créer des ressources pour satisfaire à ce besoin, tel est le but à atteindre. Après d'intéressantes discussions, auxquelles prennent part le R. P. Didon et M. Mansion, professeur de l'université de Gand, les conclusions de Mgr Mercier sont adoptées.

Cette première partie des travaux de la troisième section est terminée par un intéressant rapport sur notre collège belge à Rome, fait par son digne président Mgr de T'Serclaes. Les papes ont toujours désiré que de toutes les parties du monde catholique quelques jeunes gens d'élite se rendissent à Rome chaque année, sous les auspices de leurs évêques, pour se former à la vie sacerdotale au centre de l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises et y puiser la science sacrée aux sources ouvertes par les souverains pontifes et placées sous leur contrôle immédiat. Le Congrès exprime un vœu dans ce sens. Notre collège belge a produit déjà de nombreux professeurs pour nos séminaires ; huit de ses anciens élèves y enseignent actuellement.

La partie des débats concernant les humanités, n'est pas moins instructive que la première. D'intéressants échanges de vues ont lieu sur la haute direction de l'enseignement, les programmes, les concours, les bibliothèques de professeurs et d'élèves, etc. On propose de créer des cours de diction, à l'imitation de ce que faisait à Sorèze le P. Lacordaire.

Suit une discussion mouvementée sur la question des classiques. MM. Guillaume, doyen de Beauraing, et Féron, chanoine de Tournai, tous deux rapporteurs, y exposent et défendent des idées opposées,

Digitized by Google

et plusieurs hommes compétents interviennent dans la discussion. M. Guillaume veut qu'on donne une plus large part dans les études aux auteurs chrétiens; M. Féron défend les auteurs classiques. Mgr l'évêque de Tournai met tout le monde d'accord en disant que le but de l'éducation est de développer l'intelligence et le cœur au moyen de la formation littéraire. Quant aux détails, c'est une question classique. Il est, du reste, généralement reconnu que les auteurs classiques doivent former la base de l'enseignement littéraire, mais la pratique générale est aussi de les tempérer par un choix de beaux morceaux pris dans les auteurs chrétiens.

Le rapport du R. P. de Wouters sur l'enseignement des mathématiques donne lieu à des discussions fort écoutées. Il y a lieu de créer des cours de mathématiques spéciaux pour les élèves d'élite, et à cette condition on pourra diminuer la place donnée aux mathématiques aux élèves en général. Sur la proposition de M. Mansion, le Congrès admet un vœu relatif à la création d'une première scientifique avec cours d'allemand, après la rhétorique, comme préparation à la carrière d'ingénieur.

La section passe enfin aux questions concernant l'enseignement primaire et professionnel. On s'occupe successivement de l'affiliation des instituteurs libres aux caisses de retraite, de la nécessité de créer des écoles professionnelles, moyennes et primaires, et de maintenir l'enseignement primaire libre. Il ne faut pas que nos écoles libres soient transformées en écoles communales; nous avons à craindre le retour au pouvoir des libéraux. Le dernier point traité dans cette section concerne l'enseignement agricole dans les communes rurales.

***

Les travaux de la cinquième section, celle des sciences, lettres et arts sont particulièrement remarquables ; à cause du grand nombre d'objets portés à son ordre du jour, elle avait formé deux sous-sections, celle des arts et celle de la musique religieuse. Occupons-nous d'abord de la section proprement dite, présidée par l'éminent professeur Kurth.

Ce n'est pas sans un vif intérêt que l'on vit aborder la question des cercles littéraires d'étudiants dans les universités. Ils sont d'une utilité incontestable pour former les jeunes gens à l'art de la parole, si nécessaire de nos jours. On discute la question de savoir s'il est opportun de s'y occuper des questions sociales ; la conclusion est affirmative, à condition que les étudiants soient guidés par leurs

Digitized by Google

maîtres, et que les sujets littéraires et autres ne soient point négligés.

La question bien délicate des théâtres chrétiens est posée par M. J. Demarteau. En théorie, ils sont possibles, mais en pratique, qui n'en voit l'énorme difficulté, sinon l'impossibilité? Le meilleur résultat de cette intéressante discussion c'est d'entendre le Congrès proclamer le devoir des catholiques de s'abstenir des théâtres actuels qui doivent être considérés comme un foyer de perversion.

Sur l'invitation du président, Mgr d'Hulst donne de précieux renseignements sur l'origine et le fonctionnement des Congrès scientifiques dont il a eu l'initiative. Le prochain se réunira en Belgique en 1894.

Dans le même ordre d'idées, le R. P. Castelein donne lecture de son rapport sur la création en Belgique d'une société pour le progrès des sciences religieuses, philosophiques et historiques, sous le nom de Société Léon XIII. Ce sera le pendant de la *Société scientifique* de Bruxelles qui a produit déjà de si beaux résultats. On y admettra non seulement les savants proprement dits, mais tous les amis de la science. Après discussion sur les détails, le Congrès acclame cette proposition, et la section décide séance tenante de confier à son bureau l'organisation de ladite société. Cette décision est, sans doute, une des plus importantes du Congrès.

La nécessité de publier des manuels et encyclopédies catholiques pour nos travaux littéraires,est reconnue par la section.Ces ouvrages doivent être conçus dans un esprit rigoureusement scientifique; il faut que les sociétés catholiques de sciences s'entendent pour réaliser ce vœu.

L'importance des études historiques pour la réfutation des erreurs sociales est étudiée et reconnue par le Congrès. Les catholiques doivent soutenir leurs historiens et répandre leurs œuvres.

Un débat s'engage sur l'utilité de créer en Belgique, une nouvelle revue catholique; la nécessité en est contestée. On adopte cependant certaines conclusions du rapporteur qui ne touchent qu'à des points généraux.

La section termine ses travaux par une discussion animée sur les tendances antichrétiennes dans la littérature et les moyens de les combattre. L'éminent rapporteur et professeur de Louvain, M. Léon de Monge, est malheureusement absent. Néanmoins la discussion est riche en résultats. On décide que l'État et les administrations publiques doivent se servir de tous les moyens en leur pouvoir pour empêcher la diffusion des livres et des journaux obscènes, et que ces

Digitized by Google

moyens doivent être renforcés au plus tôt par la législation ; que la littérature postérieure à 1830 doit être enseignée dans les collèges ; que la lecture à haute voix est un excellent exercice littéraire ; que les romanciers contemporains à prétentions scientifiques doivent être combattus scientifiquement.

La sous-section d'art religieux entendit d'abord un remarquable rapport de M. J. Janssens sur la peinture religieuse. Il fut suivi d'un long débat dont les conclusions pratiques furent : qu'il faut aux jeunes artistes une éducation autre que celle des académies, entachée de paganisme et de matérialisme ; qu'au sortir des écoles de Saint-Luc, le jeune peintre religieux doit compléter sa formation par le travail de l'atelier chez un maître consciencieux et foncièrement chrétien ; que l'étude du nu doit être limitée au nécessaire ; que les classes dirigeantes devraient limiter leurs dépenses de luxe, pour encourager la peinture religieuse trop négligée de nos jours ; qu'il est à désirer enfin que l'on organise des expositions spéciales de peinture religieuse.

La décoration symbolique et l'orientation des églises occupent ensuite l'assemblée. M. Helbig prend une part principale à ces délibérations, et ses conclusions sont adoptées.

La question de l'enseignement de l'art chrétien est traitée par le R. P. Dom Laurent Janssens. Il souhaite que la formation artistique occupe une large place dans l'éducation, non tant par l'initiation à la pratique que par l'étude de l'esthétique et de l'histoire de l'art ; dans cette étude, une place spéciale reviendrait à l'art national et à l'art chrétien. Un manuel classique, court et substantiel, conçu dans cet esprit, rendrait de grands services dans nos établissements d'éducation. La formation artistique des futurs prêtres est d'une importance spéciale.

M. le Baron Béthune, le vénéré fondateur des Écoles de Saint-Luc, fait rapport sur son œuvre, dans laquelle il a été si puissamment secondé par les Frères des Écoles chrétiennes. Il rappelle les origines de l'œuvre, il y a 25 ans, et ses merveilleux développements. Il demande que ces écoles soient soutenues et qu'elles se maintiennent dans la voie qui leur a été tracée.

M. Helbig présente enfin son rapport sur la polychromie des églises. Il est impossible de concevoir ces créations d'architecture et de sculpture sans polychromie ; mais celle-ci doit rester subordonnée à l'architecture et mettre en relief les motifs essentiels de la construction. Ce rapport est suivi d'un débat fort intéressant entre hommes de l'art, et les conclusions du rapporteur sont adoptées.

Digitized by Google

La sous-section de musique religieuse n'avait ni sténographes ni reporters de journaux ; c'était là une lacune. Je ne puis donc m'aider ici que de souvenirs personnels et d'ouï-dires. La sous-section était présidée par l'illustre Tinel, dont le « *Franciscus* » fut une des grandes attractions du congrès.

La discipline de l'Église en ce qui concerne la musique religieuse fut exposée par M. le chan. Durez, qui nous fit aussi l'intéressant exposé de la réforme musicale dans la cathédrale de Tournai. Ses conclusions tendent à reconnaître au plain-chant grégorien la prééminence dans la musique religieuse, à exclure de celle-ci les effets dramatiques et toute mondanité, et à ce qu'une commission liturgique et musicale soit instituée dans chaque diocèse. Le choix des éditions de plain-chant donne lieu à quelques discussions.

Dom Laurent Janssens donne lecture d'un intéressant rapport sur le rythme du chant grégorien. Celui-ci doit être libre à l'instar du rythme oratoire ; il exclut aussi bien l'égalité absolue des notes que les combinaisons de la mesure ; certaines formules cependant comportent un rythme réductible en mesure.

M. l'abbé Sosson, directeur au séminaire de Namur, entretient l'assemblée d'une manière fort pratique de l'enseignement de la musique dans les séminaires, les collèges et les écoles normales d'instituteurs. Il désire que l'on fasse entrer l'enseignement de la musique dans les programmes scolaires ; que les écoles normales forment de bons directeurs de chœurs ; que les sociétés de fanfares soient remplacées par des sociétés chorales et que l'on ne fasse que de la musique classique aux fêtes scolaires.

On s'occupe enfin des moyens de favoriser la bonne musique d'église par la presse quotidienne, qui est invitée à instruire les lecteurs sur cet important sujet.

Aux travaux de cette sous-section se rattachait une conférence sur la musique chiffrée, donnée à la chapelle du collège de Saint-Rombaut, par M. le chan. Michiels. Établissant que l'enseignement du chant est plutôt une question de pédagogie qu'une question d'art, et que par conséquent, la musique chiffrée qui produit des résultats étonnants, doit être préférée dans l'enseignement à la notation ordinaire, M. Michiels arrive à la conclusion que la musique chiffrée doit être adoptée pour la formation des chœurs pour églises, congrégations, patronages et sociétés ouvrières, toutes les fois qu'on n'a pas affaire à des musiciens de profession. Mais, pour le plain-chant, il convient de conserver la notation en notes carrées. M. Michiels, qui accompagne sa conférence d'exécutions musicales en musique

Digitized by Google

chiffrée, obtient un grand succès et est acclamé par l'assemblée, M. Tinel en tête.

***

Après ce rapide coup d'œil d'ensemble jeté sur les travaux des sections, chacun reconnaîtra que la somme de ces labeurs est immense, et que le Congrès de Malines a été essentiellement pratique. L'idée dominante qui préoccupe toutes les sections,c'est de coopérer, chacune dans sa sphère,au mouvement d'œuvres sociales,dont le plus grand besoin se fait actuellement sentir ; elles commencent déjà à couvrir notre pays d'un merveilleux filet, destiné à ramener à l'Église leur commune mère toutes les classes de la société en lutte les unes contre les autres.

Aux catholiques belges, maintenant, à exécuter ce beau programme, à mettre en œuvre les excellentes résolutions du Congrès. Rien ne serait plus favorable à ce but, que la prompte publication de ces résolutions et de ces vœux, si bien rédigés et si scrupuleusement débattus. Nous formons des vœux pour que le comité organisateur du Congrès n'attende pas la publication du compte-rendu complet pour lancer dans le public le texte des résolutions. Une petite brochure suffirait à les mettre dans toutes les mains, d'ici à peu de jours. Les gros volumes sont peu lus ; quelques pages,contenant la quintessence du Congrès feraient un bien immense dans le pays.

Quant à la publication du compte-rendu, ne pourrait-on pas, outre le volume complet, faire des éditions spéciales des travaux du Congrès, section par section ? D'ordinaire, chaque personne ne s'intéresse particulièrement qu'à un genre d'œuvres ; on mettrait ainsi à la portée de chacun ce qui le concerne spécialement, et l'on rendrait plus fructueux les efforts du Congrès.

Que l'on nous permette aussi quelques observations pratiques sur la marche des travaux dans les sections : elle nous paraît susceptible de quelques améliorations.

Avant tout, il importe que les rapporteurs se rendent compte de leur mission : ils doivent exposer brièvement la question qu'ils ont à traiter, l'appuyer de solides arguments, conclure enfin d'une manière claire et précise. Chaque mot de leur rapport doit porter, toute phrase, toute rhétorique doit en être bannie. Pour captiver l'attention du public, il faudrait que tout fût nouveau, pratique, actuel, dans un rapport. Une durée maximum de dix minutes devrait suffire à n'importe quel sujet.

Un rapport ainsi conçu sera lu ou prononcé avec la gravité et le

Digitized by Google

calme qu'il comporte, et le public lui prêtera volontiers l'attention à laquelle il a droit. S'il est long, encombré de banalités ou même trop savant, l'auditoire s'impatiente, le bureau réclame la concision, et il naît dans l'assemblée une sorte d'anxiété fébrile des plus défavorables à l'examen sérieux des questions.

Que tout rapporteur se garde de confondre un Congrès avec une assemblée ordinaire, charitable ou scientifique. Dans ces assemblées, l'ordre du jour étant relativement peu chargé, il est permis de s'étendre, et le public spécial auquel on s'adresse n'y fera point objection. Dans un Congrès, au contraire, les questions à traiter sont très nombreuses, le temps court et précieux, le public mêlé ; il importe de ne point le perdre de vue.

La longueur démesurée des rapports a souvent pour effet de rendre toute discussion impossible, surtout vers la fin des sessions. C'est là un grand inconvénient, car l'examen loyal, franc et sincère d'une question, entre personnes qui s'en occupent spécialement, par vocation ou par goût, est l'un des principaux avantages d'un Congrès et peut-être la partie la plus féconde de ses travaux. Combien d'hommes compétents n'ont pas dû se taire à Malines, en sections, faute d'un temps précieux occupé par de trop longs rapports !

Comme conclusion pratique, nous voudrions que tout rapport fût examiné scrupuleusement par le bureau de chaque section, élagué, complété ou même éliminé au besoin, avant la tenue du Congrès. Il n'est pas admissible que tout rapporteur soit libre d'entretenir un auditoire d'élite tel qu'est celui d'un Congrès, aussi longtemps qu'il lui plaît, et sur tel sujet qu'il lui paraît à propos. D'autre part, il est souverainement désagréable pour un rapporteur de sentir l'impatience du public avant même qu'il n'ait ouvert la bouche, d'entendre à chaque instant le président lui recommander d'être bref, le prier de sauter des pages, et de voir passer à l'ordre du jour sur son sujet, avec une approbation globale sans discussion, sans observations, et parfois presque sans attention. On pourrait, nous paraît-il, obvier à ces inconvénients par un examen préalable,et par un laps de temps garanti d'avance à chaque orateur.

Un autre inconvénient des travaux de sections dans les Congrès, c'est qu'il est moralement impossible d'assister aux différentes discussions auxquelles on s'intéresse, toutes les sections travaillant simultanément. Il n'est guère de congressiste à Malines qui n'eût désiré de coopérer ou d'assister à certains travaux pris dans diverses sections ; or, il était impossible de savoir positivement ou même

Digitized by Google

approximativement, quel jour et à quelle heure telle ou telle question serait abordée dans les sections respectives; car le programme imprimé, qui du reste n'indiquait pas les jours, était constamment soumis à des bouleversements, peut-être nécessaires, mais bien désagréables. Certaines sections obviaient à cet inconvénient en affichant chaque matin l'ordre du jour de la séance. C'était une mesure excellente, mais outre qu'elle n'était pas générale et que l'affichage ne se faisait qu'au début de la séance, peu de congressistes pouvaient en profiter; qui eût voulu, en effet, se soumettre à un exercice de navette continue entre les sept subdivisions du Congrès? Je fais des vœux pour qu'au prochain Congrès, les présidents des diverses sections s'entendent chaque soir pour fixer définitivement leur ordre du jour du lendemain, que ces ordres du jour soient imprimés pendant la nuit sur un feuillet commun, lequel serait distribué au matin à tous les Congressistes, lors de leur entrée au local. Ainsi, chacun aurait en mains et constamment sous les yeux l'horaire de chaque section, et pourrait, la plupart du temps, prendre part aux divers travaux auxquels il s'intéresse.

Le mode de votation me paraît aussi susceptible de perfectionnement. Au lieu de faire lever la main pour ou contre une proposition, opération qui peut donner lieu à des erreurs, à des votes inconscients et peu sérieux, je voudrais que chacun votât en prononçant son nom; un secrétaire annoterait les noms pour et contre et publierait le total sous le contrôle du président. Ainsi, chacun resterait responsable de son vote, et les personnes peu convaincues ou incompétentes s'abstiendraient plus facilement. On pourrait m'objecter la longueur d'une telle opération; mais je répondrais que ces questions vivement controversées sont assez rares, et que le vote acquerrait du reste, par ce moyen, une importance d'autant plus grande qu'il serait plus rarement employé.

Peut-être aussi pourrait-on distinguer, dans chaque section, entre les membres proprement dits de la section, qui seuls auraient le droit de vote, et ceux qui seraient présents en qualité de simples auditeurs. Les premiers se seraient fait inscrire dans leur section respective, en adhérant au Congrès, et une place spéciale leur serait réservée dans la salle. On aurait ainsi les votes de personnes vraiment compétentes.

D. G. v. C.

Digitized by Google

LA THÉORIE DE L'ART POUR L'ART AU CONGRÈS DE MALINES.

« LA théorie de l'*art pour l'art* est immorale. »

Ainsi s'exprime M. Léon de Monge dans la huitième conclusion de son rapport présenté à la section des sciences, lettres et arts du Congrès de Malines, et intitulé : « Des tendances anti-chrétiennes dans la littérature et des moyens de les combattre. »

On sait à quelle vive discussion prêta cette conclusion catégorique, que l'absence de l'éminent écrivain privait de son plus éloquent défenseur.

Vivement attaquée par certains modernistes, dont je préfère taire le nom, chaudement appuyée par plusieurs littérateurs catholiques, surtout par le Rév. académicien Claeys, la conclusion parut trop radicale à d'autres, et finit par être ajournée... au prochain Congrès.

Les partisans de l'*art pour l'art* purent se croire victorieux. Leur enthousiasme ne devait durer que quelques heures. Dans le discours qu'il prononça le même soir à l'assemblée générale, M. Godefroid Kurth, président de la section des sciences et lettres, trouva moyen de flageller, sans la nommer, la théorie subversive des modernistes, et l'enthousiasme provoqué par sa vibrante catilinaire montra surabondamment aux obstructionnistes de la matinée, que, s'ils avaient pu écarter en section une conclusion écrasante pour leurs tendances, le sentiment catholique se prononçait contre eux avec une irrésistible unanimité.

Je félicite le savant professeur de n'avoir pas laissé le Congrès sous l'impression fâcheuse d'une discussion aussi importante terminée par un avortement. Plût au Ciel que les débats auxquels prêtèrent les rapports de M. le doyen Guillaume et de M. le chanoine Féron, à la section de l'enseignement, eussent, eux aussi, résolu leurs dissonances dans un accord final. Mais c'est l'inconvénient fatal de toute surabondance de matières, de poser de grands problèmes sans que le temps suffise pour les résoudre. Les idées échangées, pour ne pas aboutir à une conclusion immédiate, n'en sont pas moins lancées ; et, reprises à loisir après la mêlée, elles germent pour une prochaine éclosion.

Digitized by Google

J'ai donc cru utile d'examiner brièvement la théorie que M. de Monge n'a pas craint de stigmatiser d'immorale.

Que signifie la formule : l'*art pour l'art ?* Voilà la première question à examiner. Ce point résolu, il sera aisé de voir si la théorie qu'elle exprime mérite, oui ou non, la qualification que lui donne le rapport présenté au Congrès de Malines.

Pour trouver le vrai sens de la formule l'*art pour l'art*, il faut interroger la pensée de ceux qui l'ont créée.

L'*art pour l'art* signifie d'abord que l'art trouve en lui-même son but, sans devoir le chercher en dehors ni plus haut. L'*art pour l'art* signifie en second lieu, que la seule chose à considérer dans une œuvre d'art est l'art lui-même, c'est-à-dire la reproduction de l'idéal de l'artiste, sans qu'il soit nécessaire de rapprocher cet idéal d'aucune loi morale quelconque qui règle le choix du sujet ou les effets à produire par l'œuvre.

Tel est bien le double sens de la formule l'*art pour l'art*. Je sais qu'on peut adoucir la portée des termes, mais ce sont là des mitigations dangereuses, bonnes tout au plus à créer des équivoques et à duper les simples. Dans la pensée des créateurs de cette théorie, l'*art pour l'art* signifie ce que je viens de dire, tout cela et rien que cela.

Ainsi comprise, cette théorie est-elle immorale ?

Remarquons d'abord qu'une théorie mérite l'épithète d'immorale lorsqu'elle part de principes immoraux et lorsqu'elle aboutit à des suites immorales.

Or, telle est bien la théorie de l'*art pour l'art* entendue aux deux sens expliqués plus haut. Le premier sens est immoral, parce qu'il part du matérialisme ou du panthéisme, source première de toute immoralité, parce qu'il supprime toute loi. Le second sens est immoral, parce qu'il aboutit à la corruption de l'artiste et du public.

La démonstration de cette double affirmation n'est pas difficile.

S'il est vrai que tout ce qui existe n'est qu'une évolution inconsciente et fatale de la matière; ou que cette évolution mystérieuse est elle-même la divinité dans son éternelle genèse, il s'en suit que l'art s'inspirant de la matière contemplée par l'artiste, ne peut avoir un but autre que cette même matière, puisque rien n'existe en dehors d'elle, et qu'elle-même étant une partie du grand παν divin, ne peut avoir rien au-dessus d'elle. Or, qui ne voit que la glorification de la matière par le matérialisme, ou l'apothéose de la matière par le panthéisme, renverse de fond en comble tout l'édifice de la morale ? Où sera la loi, où sera la sanction ? La pudeur elle-même n'est plus

Digitized by Google

qu'un préjugé, une convention surannée, que l'art sincère devra combattre au lieu de consulter ses délicates exigences. En un mot, la théorie de *l'art pour l'art*, dans le premier sens exposé plus haut, est immorale non seulement parce qu'elle offense la morale, mais encore parce qu'elle renverse la morale elle-même en affirmant ou en supposant une doctrine qui la sape par la base.

Mais, dira-t-on, pourquoi donner à cette formule un sens si radical ? Ne peut-on pas soutenir que l'art n'a d'autre but que lui-même en ce sens, que son but est de plaire, et que, du moment qu'il plaît, il a rempli sa mission ?

J'avoue que cette manière mitigée de comprendre la théorie *l'art pour l'art* est beaucoup moins mauvaise, et qu'elle peut en bien des cas n'avoir aucune suite directement immorale. Cependant, outre qu'elle est moins authentique,elle repose encore sur un principe faux, et, appliquée sans restriction, elle conduit à des effets subversifs de l'ordre moral ; et partant elle est encore immorale.

Il est faux de dire que le but de l'art soit de plaire. Non ! L'art, non moins que la science,doit être au service de la vérité et du bien. Il doit faire connaître et aimer Dieu, par le reflet de la vérité divine, par l'aimant de la bonté divine, qui s'appelle le beau. « Tendre à Dieu » et « glorifier Dieu », voilà ce que le P. Casteleyn a justement nommé « l'aboutissant naturel » et « la loi providentielle » des arts non moins que de la science (1).

Le beau n'est qu'un moyen dont l'art se sert tantôt pour faire resplendir le vrai, tantôt pour donner du charme au devoir, et ainsi conduire au bien par les rayons de vérité qui l'éclairent, ou fixer dans le bien par l'éclat qui lui attache les cœurs. Mitoyen entre le vrai et le bien, le beau a comme un double mouvement de flux et de reflux, suivant qu'il conduit au vrai,qu'il fait resplendir,au bien,dans lequel il se repose; ou que, de ce bien savouré,il se reporte vers le vrai pour y puiser des clartés nouvelles, tout en lui ajoutant le lustre qu'il dégage du bien. L'art se sert également du beau sous ces deux aspects, que j'appellerai volontiers le beau direct et le beau réflexe ; mais il s'en sert toujours en apôtre, sans se laisser distraire,par une complaisance excessive dans ses propres agréments, de son but final, qui est de conduire à Dieu pour rendre gloire à Dieu.

Réduire la mission de l'art à celle de plaire, c'est donc le mutiler et le rapetisser ; c'est rompre le merveilleux enchaînement qui relie

1. Rapport présenté au Congrès de Malines *Sur la fondation de la Société Leon XIII, pour le progrès des sciences religieuses, philosophiques, historiques et sociales.*

Digitized by Google

la terre au ciel. Or, qui peut mesurer les suites de cette mutilation, de cette rupture ? D'autant que le plaisir a par lui-même un rapport intime avec les lois qui règlent nos actions, et que le beau sensible devient aisément une amorce de la volupté, si un principe supérieur n'est là pour le diriger, le refréner, l'élever. Des deux choses l'une : ou bien l'art se propose de plaire, sans restriction, et alors il conduit à tous les écarts de l'immoralité la plus abjecte ; ou bien il subordonne le but de plaire aux exigences supérieures des lois morales, et alors la théorie de l'*art pour l'art* cesse d'avoir son application.

On le voit, dans son premier sens, même avec cette mitigation, la formule condamnée par M. de Monge mérite de l'être, parce qu'elle pose le matérialisme, le panthéisme, ou, du moins, parce qu'elle méconnaît le but véritable de l'art et conduit aux plus déplorables excès en faisant un but de ce qui n'est qu'un moyen.

Cette acception mitigée, condamnable, elle aussi, quoique à un moindre degré, est voisine du second sens que j'ai donné plus haut à la théorie de l'*art pour l'art*. Il me reste à montrer que ce second sens mérite aussi la qualification que lui a infligée l'éminent homme de lettres.

Affirmer que tout est permis, que tout est bon dans l'art, pourvu qu'on ne s'attache qu'à l'art lui-même, qu'on ne recherche que la facture artistique, c'est à la fois faire abstraction des lois morales qui distinguent entre les choses bonnes et les choses mauvaises, et méconnaître la condition de notre nature déchue.

Je ne m'arrête pas aux productions artistiques qui visent à la glorification du vice. Il n'y a que les pornographes éhontés, les stercoraires de la presse, comme les appelait M. Kurth, pour se livrer à ce métier bestial et satanique. Ce n'est plus l'art pour l'art : c'est l'*art pour le mal*. Il s'agit ici, non pas de ces œuvres directement corruptrices, dans l'intention de l'artiste ; mais de productions soi-disant objectives, qui peignent la nature uniquement dans le but de la peindre, et qui, sans vouloir glorifier le vice, oui même peut-être dans le but d'en inspirer l'horreur, le montrent dans toute sa nudité sans scrupule ni vergogne.

Que faut-il penser de ces œuvres, et partant d'une théorie qui les patronne ?

L'expérience de tous les jours suffit pour faire reconnaître que le spectacle du vice, la vue des objets qui le provoquent, ont sur notre nature déchue un effet funeste, indépendant de l'intention de celui qui les étale à nos yeux. Il en est des œuvres d'art comme de tout

Digitized by Google

ce qui s'offre à nos sens dans le contact avec le monde du dehors. Pour que David succombât, il lui suffit d'un regard immodeste, sans que la femme d'Urie eût besoin de le provoquer au mal. Mettre en scène le scandale, le reproduire sur la toile ou dans le marbre, c'est multiplier les tentations et les chutes ; c'est par conséquent travailler à la corruption publique. N'est-ce pas assez pour faire œuvre immorale ?

Aussi l'artiste lui-même, avant de s'abandonner à son art ainsi compris, a-t-il commencé par subir le premier l'action délétère de ces licences que condamne la pudeur. Je le sais, il peut y avoir des natures exceptionnelles, comme celle de Michel-Ange, qui semblent trop élevées pour sentir le poids vulgaire qui entraîne notre nature vers la fange. Mais, pour l'immense généralité, il n'est que trop vrai de dire que l'art pratiqué sans les chastes réserves du christianisme, est l'indice d'un cœur perverti. On sait, hélas! ce qui se passe dans les écoles publiques où l'étude de la nature, du nu — légitime dans la mesure du nécessaire — se pratique ou trop largement ou trop librement.

Et si, peut-être, à la suite d'un abus précoce et dévergondé, l'artiste arrive à ne plus rien éprouver de ces émotions qui troublent le cœur vierge en présence du mal, son indifférence malsaine, impuissance et non vertu, n'est que l'insensibilité du gosier de l'ivrogne brûlé par l'excès des boissons.

Victime le premier de la théorie de *l'art pour l'art*, jusqu'à n'avoir plus le vrai sentiment des choses, il devient incapable de mesurer la portée funeste des œuvres qu'il produit. « L'intention ne fait rien ici », dirai-je avec l'auteur du *Théâtre en France*, cité à propos au Congrès de Malines par M. J. Demarteau dans son spirituel rapport sur le théâtre chrétien. « Le théâtre — j'ajouterai l'art en général — ne peut prétendre à l'austérité de la science. La dissection qui est travail respectable et nécessaire dans le laboratoire, serait un scandale sur la place publique. » De même, telle étude sur nature, légitime dans le secret de l'atelier, a titre d'exercice préparatoire à un tableau, devient une œuvre dangereuse, mauvaise peut-être, si elle s'étale dans une exposition ou dans un musée. Que de fois, pour n'avoir pas tenu compte de cette différence, on a fait tort à la mémoire d'artistes intègres, en exposant publiquement des dessins ou des peintures qu'ils n'avaient destinés qu'à leur cabinet intime ou à leur portefeuille.

Des considérations que je viens de développer il se dégage clairement, si je ne me trompe, que la théorie de l'art pour l'art,

Digitized by Google

entendue dans ce second sens, est immorale parce qu'elle tend à pervertir à la fois l'artiste et le public, et que, par la promiscuité de ses œuvres, elle renverse la barrière qui sépare les choses bonnes des choses mauvaises.

Tel était bien le sentiment du grand Corneille lorsqu'il décrivait, dans la préface de *Polyeucte*, avec quelle réserve il aurait traité le drame de la chute de David. Bien loin de mettre sous les yeux des spectateurs la scène qui provoqua le crime, ni même d'en faire le récit quelque peu détaillé, le prince du théâtre, par respect pour la vertu d'autrui, se serait contenté, dit-il, de peindre la passion du roi « sans parler aucunement de quelle manière cet amour se serait emparé de son cœur » !

Voilà bien la réserve qui doit être le programme de l'art chrétien.

Qu'aurait dit le sublime poète s'il avait entendu défendre la théorie de l'art pour l'art, non seulement par une école vouée au culte panthéiste de la matière ou aux libertés obscènes du vice, mais même par des catholiques, oublieux, ce semble, de la mission providentielle de l'art et des délicatesses de la vertu ?

Assurément Corneille souscrirait, sans hésiter, à cette sentence, que toute son œuvre proclame : « La théorie de *l'art pour l'art* est immorale ».

Puisse le prochain Congrès de Malines ratifier par un suffrage unanime cette VIIIe conclusion du rapport de M. de Monge !

D. L. J.

NÉCROLOGIE.

Est décédé : Le 16 juillet, au couvent de Newton-Abbot (Angleterre), le Rév. Père *Dom Ambroise Brindle*, O. S. B., dans la 74me année de son âge et la 53me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

Adolphe Kolping, l'apôtre des artisans, notice biographique, par Dom Laurent Janssens, bénédictin à Maredsous.— In-8°, 236 pp. avec 13 illustrations, prix 1,30 fr. — Société Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges.

NOUS extrayons d'un article important consacré à cet ouvrage par le *Courrier de Bruxelles* les lignes suivantes :

« Rien de ce qui touche aux intérêts les plus élevés de la société n'est

Digitized by Google

étranger au moine : en quittant le monde, il le sert mieux. Aussi n'avons-nous pas été surpris au milieu des agitations de l'heure présente, d'apprendre la publication d'un ouvrage sur la question sociale, dû à la plume savante et féconde du R. P. Dom Laurent Janssens, de l'abbaye de Maredsous...

Nous remercions l'éminent écrivain d'avoir pensé à publier, dans l'intérêt du peuple, la biographie d'un grand bienfaiteur du peuple.

Déjà bien des traités ont paru, qui tous abordent la question dite « sociale », à un point de vue théorique. Les uns s'égarent dans un dédale de systèmes personnels d'une autorité au moins très discutable, les autres ne sont qu'un commentaire de la grande parole de Léon XIII qui tranche la question. Il convenait qu'on mît sous les yeux du public l'application pratique de l'Encyclique « Rerum novarum ». *Exempla trahunt.* Rien n'est si décisif ni si concluant que l'exemple. C'est donc comme un service important pour la cause des travailleurs que nous saluons l'apparition de cette biographie de Kolping. Il nous semble que l'activité des publicistes sociologues devrait surtout se porter maintenant de ce côté-là.

Dom Janssens l'a compris à merveille. Aussi ne s'attarde-t-il pas à exposer longuement ses principes et ses vues, à discuter les opinions diverses, à développer les plans qui lui sourient. Dans une préface écrite avant l'Encyclique pontificale, il se contente de résumer brièvement, mais complètement, les enseignements du Pape qui sont venus, peu après, confirmer et consacrer entièrement ses idées sur la matière.

C'est dire en même temps combien l'auteur a été bien inspiré de choisir comme modèle des promoteurs de la rénovation ouvrière, cet humble et puissant apôtre qui s'appelait Ad. Kolping. En lisant la vie du « Gesellenvater » on est frappé de l'intuition supérieure des besoins sociaux dont son esprit était doué.

Qu'on lise, par exemple, le chapitre IXe, on y trouvera le programme le plus sage, le plus complet, le plus chrétien et en même temps le mieux adapté à nos temps, que l'on puisse désirer pour une corporation ouvrière. Nous voudrions pouvoir citer ce beau passage et bien d'autres encore, si l'espace ne nous manquait et si nous ne craignions d'affaiblir le plaisir du lecteur, qui préférera sans nul doute les goûter à loisir dans l'original..... »

Cartulaire de l'abbaye de N.-D. de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, ordre de Cîteaux, par le chan. Ulysse CHEVALIER. In-8° de 198 pp. — Grenoble, Allier, 1889.

CETTE nouvelle publication de l'infatigable éditeur des cartulaires du Dauphiné comble une lacune de l'histoire de Bonnevaux. « Demeuré jusqu'ici inconnu aux historiens du Dauphiné », le recueil des chartes de l'abbaye cistercienne de Bonnevaux contient 428 chartes (1117-1279) qui permettent de rétablir une chronologie plus exacte des abbés de cette maison et en font mieux connaître les propriétés. L'éditeur a fait pré-

Digitized by Google

céder le texte d'une table chronologique des chartes de l'abbaye, dressée à l'aide du cartulaire et d'autres documents tant imprimés que manuscrits. Nous signalerons particulièrement (pages 8-9) la discussion relative à l'année de fondation de l'abbaye de Bonnevaux. Le P. Janauschek dans ses *Origines cisterciennes* (I, p. 7) donne la date du 11 juillet 1119. M. Chevalier conteste cette opinion et, restituant à l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, plus tard Calixte II, son titre de fondateur de l'abbaye, ce qu'il prouve par un privilège de ce pontife en faveur de l'église de Vienne adressé au doyen Pierre le 25 février 1120, il établit que la fondation de l'abbaye eut lieu en 1117, date fournie par le n° 8 du cartulaire et par les *Annales Bonaevallenses* (MG. SS. t. XXVI, 824).

D. U. B.

Cartulaire de l'abbaye de St-Chaffre du Monastier et Chronique de St-Pierre du Puy. Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial et visites de l'ordre de Cluny publiés par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. Paris, Picard, 1891.

LA publication du *Cartulaire de St-Chaffre du Monastier* remonte déjà à quelques années. Pour le reconstituer, l'auteur a dépouillé plusieurs manuscrits importants conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris, et collationné le *cartulaire du prieuré de St-Gilles de Chamalières*, édité en 1871 par M. Fraisse (Le Puy. Desbenoit, 198 pp. in-8°.). L'introduction dont M. Chevalier a fait précéder le texte des chartes renferme une notice historique, critique et soigneusement faite sur l'abbaye de St-Chaffre. C'est une révision complète du *Gallia*, et une rectification modèle de cet important travail. Le Cartulaire, assez semblable à celui de Folcuin de Saint-Bertin, comprend aussi la chronique du monastère.

Le Cartulaire de Paray-le-Monial est reconstitué à l'aide des copies qui ont été faites sur l'original. Malheureusement sur 212 chartes (X^e-XIIe s.) sept seulement sont pourvues de notes chronologiques. Fondés vers 971 par Lambert, premier comte héréditaire de Châlons-sur-Saône († 988-989), puis uni par son fils Hugues, évêque d'Auxerre (depuis 999) à l'abbaye de Cluny, le prieuré fut alors transféré de la vallée d'Orval sur les bords de la Bourbince, et la nouvelle église fut consacrée le 9 décembre 1004.

Au XIIIe siècle, le pape Alexandre IV unit le prieuré avec ses dépendances à la mense abbatiale de Cluny. Les visites canoniques des prieurés Clunisiens de la province de Lyon sont une des parties les plus curieuses et les plus intéressantes de ce volume. Elles sont au nombre de quinze et vont de 1261 à 1342.

D. U. B.

Digitized by Google

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, 1880-1891.

En créant ce bulletin diocésain d'histoire ecclésiastique, les fondateurs ont eu en vue de provoquer une étude plus approfondie des anciens monuments et souvenirs relatifs aux annales religieuses du diocèse de Valence et de rassembler pour les historiens à venir les matériaux les plus utiles pour l'histoire du présent. Quelques nombreux que soient les travaux publiés sur l'histoire ecclésiastique de la France, il n'en reste pas moins vrai qu'une étude détaillée, plus fouillée peut seule rectifier, puis compléter les travaux antérieurs, et qu'il ne sera possible d'écrire une véritable et solide histoire de nos diocèses et anciennes corporations religieuses que lorsqu'on aura tiré de la poussière des archives et utilisé les nombreux documents qui y restent enfouis faute de travailleurs.

Le bulletin du diocèse de Valence, en groupant autour d'un comité de rédaction, de nombreux travailleurs, a déjà bien mérité de l'histoire ecclésiastique. Le nom du secrétaire, M. l'abbé Ulysse Chevalier, suffit à lui seul pour en signaler l'importance. Nous ne pouvons nous arrêter à indiquer tous les travaux insérés dans les onze premiers volumes de cette publication. Nous y trouvons d'excellentes monographies de paroisses (Salles, Montbrison, Donzère, Charpey, Echevis, Ste-Marie-d'Alloix, St-Vincent-le-Charpey, Colonzelle et Margerie, Pont-en-Royans, canton du Vercors, Morestel), des études sur les anciens évêchés (*Géographie et histoire de l'ancien diocèse de Grenoble*, *Inscriptions chrétiennes du diocèse de Valence*, *les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe siècle*, *Évêques de Valence de 1226-1266*, *Chronique des évêques de Valence et de Die*), des biographies de personnages ecclésiastiques, des notices sur différentes maisons religieuses parmi lesquelles nous citerons : la congrégation de la Sainte-Pénitence et les maisons hospitalières du Briançonnais en 1238, les cordeliers de Valence, les commanderies de Saint-Vincent-les-Charpey et des Antonins à Aubenas, les Augustins de Morestel, les origines des chevaliers de Malte et de la commanderie de Saint-Martin de Gap, curieuse par les donations faites à l'hôpital de Jérusalem antérieurement à la fondation de l'ordre militaire de Saint-Jean.

Nous remarquons également des notices ou des documents relatifs aux prieurés de Taulignon, de Saint-Vallier (O. S. Ruf.), de Montbrison et de Saint-André du Gap (O. Clun.). Les deux notices sur l'abbaye de Clairecombe au diocèse de Gap par M. Roman (t. I) et M. Albanès (t. II) méritent une attention spéciale. Longtemps ignorée, à peine signalée par le *Gallia*, cette abbaye retrouve enfin une histoire. On sait à présent qu'elle appartenait à l'ordre ou congrégation de Chalais et qu'elle fut fondée entre 1210 et 1220. Les deux auteurs ont essayé de rétablir une liste des abbés. Indiquons encore les notices sur les abbayes de Vernaison et de N. D. de Laval-Bénite de Bressieux (O. Cist.) et le nécrologe de Talloires. Au tome

Digitized by Google

IV nous trouvons un document précieux pour l'histoire de l'ordre de Cluny: ce sont les visites faites dans les prieurés du Dauphiné de 1280 à 1303, éditées par M. Roman. Des actes de ce genre ont été publiés pour le Poitou (1292) par M. Siméon Luce (*Bibl. école des Chartes*, 1859), (1330 et 1343) par M. Rédet (*Archives histor. du Poitou*, 1875, *Mémoires*, t. IV), l'Auvergne (1286 et 1310) par M. Bruel (*École des Chartes*, 1877 et 1891), la Franche-Comté du XIIIe-XIVe siècle par M. Ulysse Robert (*Soc. d'émulation du Jura*, 1882), la province de Lyon par M. Ulysse Chevalier (appendice au cartulaire de Paray-le-Monial) et pour la Belgique par nous (*Bullet. de la commission royale d'hist. de Belgique*, 1890).

On le voit, il y a de quoi glaner dans ce recueil, et il est à souhaiter que chaque diocèse possède une publication de ce genre, pour la plus grande utilité de la science catholique et de la véritable histoire.

D. U. B.

Bouquet d'œillets. — Bouquet de roses. — Bouquet de lis. — Chromolithographies, format in-4°. — Prix fr. 0,50.

Société Saint-Augustin.

NOUS voici en présence d'un bouquet d'œillets vivants, presqu'odorants dans leur grande variété. Doucement éclairés par une lumière diffuse, ils se détachent sur un fond rendu obscur à plaisir. Dans l'angle d'un cadre rectangulaire le peintre a jeté d'autres fleurs diverses qui sont aussi décoratives que vivantes. Ce cadre fait penser à un fragment de sculpture gothique, arraché à quelque cathédrale et dont les écoinçons fleuris auraient soudain reçu la vie végétale sous le coup d'une baguette magique.

A côté de ce bouquet d'œillets, voici un bouquet de roses, son digne pendant qui se recommande par toutes les mêmes qualités, et si, à cet ensemble, on veut un centre, il est tout trouvé dans un troisième chromo, qui représente dans toute sa beauté, une tige fleurie, de ce beau lys qui parfume nos jardins à l'égal des roses et des œillets.

Deux religieux dominicains recevant le Christ pèlerin. — Chromolithographie, format in-4°, Prix fr. 0-50.

Reproduction en fac-simile d'une des fresques de Fra Angelico au réfectoire du couvent de Saint-Marc de Florence.

Le Sacré-Cœur. — Chromolithographie, format in-4°. — Prix : fr. 0,50.

Société Saint-Augustin.

UNE figure idéale, une attitude digne, un parti-pris net et clair dans la manière de montrer le cœur rayonnant placé franchement au-devant de la poitrine, un jet de draperie souple et élégant, et un bel

Digitized by Google

ensemble d'attributs iconographiques conventionnels,... tels sont les traits les plus saillants qui caractérisent la nouvelle image de la Société Saint-Augustin à laquelle on ne reprochera certainement ni une coloration violente, ni une expression farouche, ni aucun des défauts qu'on dénonce parfois dans des images naïves, dont les incorrections scandalisent et dont le charme réel laisse froids des critiques inexorables.

Dans l'image que nous signalons, le Christ est entouré de médaillons offrant, sur des banderoles, les promesses faites à la Bienheureuse Marguerite Marie ; ces médaillons se détachent sur un fond d'or, semé de palmettes polychromes, du style du XIIIe siècle. Le tout est entouré d'un cadre fort riche ; c'est un galon qui court au pourtour, et où des fac-similés d'émaux alternent avec des rinceaux d'orfévrerie rehaussés de gemmes.

Une autre édition donne la figure du Christ au Sacré-Cœur de format in-4° sans les médaillons ou promesses.

La bible maternelle, entretiens familiers d'une mère avec ses enfants sur la Genèse (1re époque), par la tante MARGUERITE. — 1re *année d'enseignement religieux. — Livre de lecture courante.* — Format in-12, de 210 pages. Prix: broché. 0-90. — cartonné. 1-25. Société de Saint-Augustin, *Bruges.*

CE livre est publié avec la haute approbation de Nosseigneurs les archevêques d'Aix et d'Avignon, dont on peut lire les lettres encourageantes aux premières pages du volume. En le recommandant pour les écoles de leur diocèse, ces vénérés prélats se plaisent à reconnaître qu'il est le fruit d'un travail consciencieux où l'auteur a été heureusement inspiré par son zèle ; qu'à une parfaite pureté de doctrine, il s'y joint une grande saveur de piété, et que le style de la tante Marguerite, simple, facile, familier sans trivialité, en rend la lecture aussi attrayante qu'instructive.

Non seulement dans la partie narrative les textes sacrés sont fidèlement reproduits, mais encore les réflexions sensées de la mère, souvent naïves de la part des jeunes interlocuteurs, donnent au dialogue un tour animé et intéressant qui éveille et soutient l'attention, sans que le fond sérieux et dogmatique ait à en souffrir ; et de chacun des dialogues l'auteur a su dégager, en manière de conclusion, les conseils moraux les plus pratiques.

L'auteur a eu aussi l'ingénieuse idée de résumer chaque entretien dans un *récitatif en vers*, pour aider l'enfant à retenir sans trop d'effort le sujet de la leçon. L'expérience prouve, en effet, que le langage rythmique se grave plus facilement dans la mémoire.

C'est cet ensemble de mérites divers qui assigne à ce livre une place à part parmi tous ceux du même genre, et c'est pourquoi, entrant dans les vues des éminents prélats qui patronnent l'ouvrage, nous croyons rendre service aux familles, en le signalant à leur attention, et nous en recomman-

Digitized by Google

dons le plus fréquent usage aux parents et aux chefs d'école qui ont le souci réel d'une bonne éducation.

N. B. — Dans une seconde et une troisième année d'enseignement, l'auteur se propose de compléter l'instruction religieuse de ses jeunes lecteurs, en conduisant, d'après la même méthode, l'histoire du peuple de Dieu jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

La deuxième année, déjà terminée, paraîtra prochainement.

Renseignements inédits sur l'auteur du problème ecclésiastique publié en 1698 contre M. de Noailles, archevêque de Paris, par J. M. A. VACANT, Paris, Delhomme, 1890, 50 pp. in-8°.

LE 23 juin 1695, M. de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, approuvait les *Réflexions morales sur l'Évangile* du fameux oratorien Quesnel. Élevé quelque temps après sur le siège de Paris, M. de Noailles condamna l'*Exposition de la foi de l'Église touchant la grâce et la prédestination*, de l'abbé de Barcos. L'esprit des deux ouvrages étant absolument le même, c'était se contredire que de condamner à Paris ce qu'on louait à Châlons. Le *Problème ecclésiastique*, pamphlet anonyme publié en 1698, demandait la solution de ce problème délicat. C'était attirer malheureusement l'attention du public sur les *Réflexions morales*, mais à qui fallait-il en attribuer la paternité, à un janséniste blessé ou à un ultramontain heureux de se venger de l'archevêque? Jusqu'ici le véritable auteur n'a guère été connu ; on a soupçonné les jésuites Daniel et de Souâtre d'en être les auteurs ; on a accusé le bénédictin Dom Thierry de Viaixnes, janséniste exalté, mais à tort. La correspondance des Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, notamment de Dom Calmet, conservée au grand séminaire de Nancy, a permis à M. l'abbé Vacant de découvrir le véritable auteur, Dom Hilarion Monnier, prieur de Saint-Vincent de Besançon († 1707). Les preuves nous semblent convaincantes. Nous le félicitons de sa découverte et des intéressantes communications dont il a enrichi les notes de son travail. Nous espérons que la correspondance des bénédictins lorrains sera bientôt étudiée comme elle le mérite, et que les études qu'elle provoquera jetteront un nouveau jour sur l'histoire bénédictine et littéraire des deux derniers siècles.

D. U. B.

Digitized by Google

LA LITURGIE DE NAPLES
AU TEMPS DE SAINT GRÉGOIRE

d'après deux évangéliaires du septième siècle.

EN 1742, on découvrit à Naples, dans l'église Saint-Jean le Grand, un calendrier, sur marbre, du neuvième siècle. Cette trouvaille excita aussitôt un immense intérêt parmi les savants. Les Sabbatini (1) et les Mazzochi (2) firent de cet antique monument l'objet de volumineux commentaires, et aujourd'hui encore il a sa place marquée dans toutes les collections épigraphiques.

Cependant, bien que nul ne semble s'en être douté jusqu'à ce jour, il existe un calendrier de Naples plus ancien encore de deux siècles, qui nous permet de reconstituer dans le détail le cycle liturgique de cette église à l'époque de saint Grégoire le Grand. Et, chose étrange, ce sont deux manuscrits de la lointaine Angleterre qui nous l'ont conservé : le fameux Evangéliaire de saint Cuthbert (Cotton ms. Nero D. IV), et un autre, moins célèbre, mais non moins ancien, le cod. Reg. I B. VII (3).

L'Evangéliaire de saint Cuthbert a été écrit à Lindisfarne vers l'an 700, plutôt avant qu'après. Je n'ai pas à faire ici l'histoire de ce précieux manuscrit, sur lequel il y aurait des détails à n'en pas finir. Il nous suffira de savoir que le texte latin est accompagné d'une traduction saxonne, et que chacun des quatre évangiles est précédé, non pas de capitulaires proprement dits indiquant les péricopes, comme dans les évangéliaires romains, mais simplement d'une liste des jours ou circonstances où l'on devait en lire quelque passage. Le

1. *Il vetusto Calendario Napoletano*, Napoli, 1744-68, 12 vol. in-4°.

2. *Commentarius in vetus marmoreum S. Neapolitanae ecclesiae Kalendarium*, Neapoli, 1744-55, 3 vol. in-4°.

3. Décrits par E. M. Thompson, *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, Part. II, Latin. in-folio, London 1884.

Digitized by Google

tout a été publié à Cambridge par W. W. Skeat en quatre volumes in-4°: S. Marc en 1871, S. Luc en 1874, S. Jean en 1878, S. Matthieu en 1887 (1). Mais comme ces quatre volumes n'étaient guère destinés qu'aux philologues, les quasi-capitulaires n'ont pas attiré l'attention des liturgistes qui seuls pouvaient y prendre quelque intérêt.

Ce sont précisément ces quasi-capitulaires qui nous représentent la liturgie de Naples au commencement du septième siècle.

Voici deux traits caractéristiques qui suffiront pour faire accepter, provisoirement du moins, cette donnée.

D'abord non seulement, parmi les rares fêtes de saints qui y sont mentionnées, figure celle de saint Janvier, patron principal de Naples *(In natale scī ianuari)*, mais encore cette fête est précédée d'un jeûne *(In ieiunium scī ianuari)*. Ensuite, on y trouve la *dedicatio basilicae Stephani*, marquée exactement dans les mêmes termes au 1er décembre dans le calendrier du neuvième siècle dont j'ai parlé en commençant (2). La cathédrale de Naples s'appelait, en effet, *Basilica Stephani* ou simplement la *Stephania*, du nom de son second fondateur, l'évêque Étienne Ier (v. 501-513) (3).

Maintenant, comment expliquer la présence de particularités liturgiques afférentes à l'usage de Naples, dans un manuscrit copié au déclin du septième siècle sur ce chétif îlot de Lindisfarne, sanctuaire monastique de la Northumbrie ?

L'explication est plus simple qu'on ne se l'imaginerait d'abord.

En 668, le grec Théodore et l'africain Adrien furent envoyés en Angleterre avec l'anglo-saxon Benoît Biscop afin de travailler de concert à l'organisation définitive de la chrétienté dans ce pays. Or, cet Adrien était abbé d'un monastère près de Naples, appelé par Bède « *monasterium Nisidanum* (4) ». Mazzochi a identifié ce lieu avec la petite île de Nisita, entre Naples et Pouzzoles, la *Nesis* des anciens, mentionnée dans le *Liber Pontificalis* parmi les donations faites par Constantin à l'Église de Naples (5). Il y eut effectivement dans cette île un monastère qui a laissé çà et là quelques traces dans l'histoire, du septième au treizième siècle.

1. Le texte latin et la traduction saxonne avaient déjà été publiés auparavant par Waring pour la Surtees Society en 4 vol. in-8° : mais sans les *capitula* et autres notes supplémentaires dont il sera question plus loin.

2. Sabbatini, *Op. cit.*, t. XII, p. 1. — A. Mai, *Scriptorum veter. nova collectio*, t. V, p. 65.

3. Voir Mazzochi, *Dissert. histor. de cathedralis eccles. Neapolitanae vicibus*, in-4°. Neapoli 1751. — J. S. Assemani, *Italicae Historiae Scriptores*, tom. IV, passim.

4. « Erat autem in monasterio Hiridano (*al.* Niridano, Nisidano, Nesidano), quod est non longe a Neapoli Campaniae, abbas Hadrianus, vir natione Afer », etc. (*Hist. Eccles.*, IV, 1. *Patr. Lat.*, 95, 171).

5. Mazzochi, *De cathedr. eccles. Neap. vicibus*, p. 215-219. — L. Duchesne, *Liber pontificalis*, I, 200, note 118.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas tout. Un des premiers soins du vieil archevêque Théodore, après son installation à Cantorbéry, fut de parcourir l'une après l'autre les diverses provinces de l'île confiée à ses soins, accompagné et secondé en tout par l'abbé Adrien (1). Ils arrivèrent ainsi jusqu'à la métropole celtique de Lindisfarne, dont le primat voulut consacrer lui-même la cathédrale en bois, bâtie par l'évêque Aïdan (2). Si Théodore avait bien apporté avec lui un Homère qu'il lisait sans cesse (3), on n'aura pas de peine à admettre qu'Adrien de son côté s'était muni des livres liturgiques qu'il estimait devoir être utiles aux églises et communautés monastiques de l'Angleterre. Parmi ce bagage littéraire a pu se trouver quelque évangéliaire provenant de Naples, dont on aura fait plusieurs copies représentées aujourd'hui encore par l'Évangéliaire de saint Cuthbert et le codex Reg. I B. VII.

Pour se rendre bien compte de l'importance des capitulaires napolitains transmis ainsi jusqu'à nous par la plume des copistes anglo-saxons, il faut se rappeler que nous ne possédons absolument rien de pareil pour la liturgie de Rome elle-même. Les plus anciens évangéliaires romains que nous ayons témoignent bien de l'usage du huitième siècle. Mais au-delà, nous n'avons guère pour nous guider que les Homélies de saint Grégoire sur l'Évangile : encore les indications qu'elles renferment n'offrent-elles qu'un assez médiocre intérêt au point de vue liturgique.

Au contraire, au moyen des deux Évangéliaires anglo-saxons dont je viens de parler, nous pouvons reconstituer de toutes pièces la liturgie de Naples telle qu'elle était dans la première moitié du septième siècle, c'est-à-dire, encore une fois, vers l'époque de Grégoire lui-même. Or, la connaissance de l'usage précis d'une grande église si voisine de Rome revêt de suite une valeur particulière aux yeux de tous ceux qui s'efforcent de faire un peu de jour sur ces origines toujours si obscures de la liturgie occidentale.

Malgré tout le côté séduisant d'une telle perspective pour les véritables savants, il ne faut pas se le dissimuler, les procédés ne peuvent manquer d'être ici quelque peu arides et laborieux. Nos deux évangéliaires indiquent bien les jours auxquels on doit faire usage de tel évangéliste, mais ils ne précisent pas davantage : ils n'indiquent pas les péricopes elles-mêmes. C'est une première lacune

1. « Moxque peragrata insula tota... per omnia comitante et cooperante Hadriano disseminabat ». Beda, IV, 2.

2. *Ibid.*, III, 25.

3. Montalembert, *Moines d'Occident*, IV, 223.

Digitized by Google

à laquelle il nous faudra essayer de suppléer : car le simple contenu d'un passage choisi comme lecture suffit souvent pour faire deviner les préoccupations liturgiques de tel ou tel jour, de telle ou telle réunion.

Ensuite, ces jours eux-mêmes sont rangés pêle-mêle, suivant l'ordre des évangiles qu'on y devait lire. Une autre tâche s'impose donc à nous : c'est de grouper toutes ces indications éparses dans le cadre d'une année ecclésiastique aussi complète que possible.

J'espère que le lecteur intelligent et studieux voudra bien me suivre dans cette double partie de mon travail. La jouissance du résultat final est bien faite, à coup sûr, pour le dédommager du labeur qu'il se sera imposé.

I.

Texte des Capitula et reconstitution des péricopes.

Je donnerai d'abord le texte même des *Capitula* ou indications liturgiques qui se trouvent en tête de chaque évangéliste, non d'après l'édition de Skeat, mais d'après les deux manuscrits eux-mêmes (1), dont mon excellent ami, M. Edmond Bishop, a bien voulu me procurer une copie faite avec le soin consciencieux qu'il met aux moindres choses (2). Généralement, je suivrai l'Évangéliaire de saint Cuthbert, sans perdre de vue toutefois les ressources que peut offrir le codex Reg. I B. VII. pour la distribution des titres. Les numéros qui précèdent chaque article ont été ajoutés par moi : ils nous permettront de mieux nous retrouver plus loin quand nous aurons à reconstruire l'année liturgique.

Quant aux péricopes, voici sur quel principe se base mon système de reconstitution.

Il est facile de voir que la liste des *capitula* procède concurremment avec le texte même de chaque évangéliste : c'est-à-dire, qu'on a mis d'abord les jours où on lisait quelque chose du premier chapitre, puis ceux dont l'évangile était tiré du second chapitre, et ainsi de suite. Cela posé, le titre seul de la fête, mis en regard de l'endroit de l'évangile auquel on est déjà parvenu, suffira à lui seul pour faire deviner plus d'une péricope d'une façon assez précise. Pour

1. Skeat ne semble pas avoir connu l'existence du second mss. Reg. I B. VII.

2. C'est trop peu dire : je n'exagère pas en renvoyant presque tout le mérite du présent travail à ce savant modeste à l'excès, qui n'a point de meilleure jouissance que d'initier et d'encourager les commençants dans le vaste champ de l'érudition ecclésiastique.

Digitized by Google

les jours, au contraire, dont l'indication ne suggère aucun texte en particulier, on pourra souvent à l'aide des péricopes déjà fixées marquer d'une manière générale le chapitre ou les chapitres auxquels étaient empruntées les lectures.

Outre ces indices intrinsèques, nous avons toujours la ressource d'une comparaison avec les plus anciens livres liturgiques, soit de Rome, soit des Gaules et de l'Espagne, soit surtout du nord de l'Italie, comme le missel Ambrosien et celui de Bobbio (1). Bien plus, un auteur célèbre, tout proche des temps et des lieux où fut exécuté l'Évangéliaire de saint Cuthbert, Bède lui-même, pourra en plus d'une rencontre nous venir en aide. Il paraît difficile de nier qu'il ait connu et suivi dans quelques-unes de ses Homélies sur l'Évangile nos *capitula* de Naples, de préférence aux péricopes strictement romaines. J'aurai çà et là l'occasion d'en signaler en note quelques exemples assez curieux.

Voici donc le texte même des quasi-capitulaires, tels qu'ils sont disposés dans les deux évangéliaires anglo-saxons.

Avant l'évangile de saint Matthieu.

(Cod. Cotton, fol. 24 a. col. 1.)

1.	Pridu natale dñi	I 18
2.	In stilla dñi ad missa publica	II 1
3.	Innocentum	II 16

1. Voici les principaux documents liturgiques qui m'ont servi pour cette étude comparative.

Pour Rome : le sacramentaire gélasien (ap. Muratori, *Opp. min.*, t. XIII, part. II); les homélies de saint Grégoire sur l'Évangile (*Pat. Lat.*, t. 76) ; les anciens évangéliaires romains recueillis par Tommasi (édit. Vezzosi, t. V), Ranke (*Das Kirchliche Pericopensystem*, Berlin 1847), etc.

Pour Milan et l'Italie : le lectionnaire de Capoue de l'an 546, dans le célèbre *Codex Fuldensis* (édit. Ranke, Marburgi et Lipsiae 1868, p. 165) ; le missel de Bobbio (Muratori, *Opp. min.*, t. XIII, part. III) ; le *Missale* et le *Lectionarium Ambrosianum vetus*, qui paraîtront prochainement dans le tome VIII des *Monuments sacr. et prof.* et dont l'éditeur, M. Ceriani, a bien voulu dès maintenant communiquer le texte à mon obligeant confrère dom S. Baeumer.

Pour la France : le lectionnaire de Luxeuil ; les notes marginales de l'évangéliaire de Frisingue (Cod. lat. Munich 6224, édit. Henry J. White, Oxford 1888).

Pour l'Espagne : le missel mozarabe (*Patr. Lat.*, t. 85) ; et surtout un lectionnaire inédit correspondant à l'usage de Tolède sous saint Hildefonse (657-667), qui figurera prochainement dans le tome 1er des *Anecdota Maredsolensia*.

(1) *Pridu* dans les deux mss. pour *pridie*. Cette terminaison en *u* se rencontre fréquemment dans le calendrier de Naples du neuvième siècle : *Agathangelu, Nicodemu, Lucianu, Curillu, Simeon salu, M. Augustu, in Ephesu*, etc. V. Mazzochi *In vetus Kal. marm.* III, 747. — Mai, *Script. vet.* V, p. 59, not. 4.

(2) *Missa*. Cod. Reg. *Miss*.

Digitized by Google

4.	Post secunda dominica feria . IIII . de adventum	III 1
5.	In stilla dñi nocte	III 13
6.	In XLgisima paschae	IV 1
7.	In ieiunium de stella dñi	IV 16
8.	In ieiunium sancti andrae	IV 18
9.	In sanctorum de beatitudinem	V 1
10.	Cotidiana	V
11.	De XLgisima feria . II .	V
12.	Post secunda dominica XLgisima feria . II .	V-VI
13.	Dominica . IIII . quando orationem accipiant	VI 9
14.	Post secunda dominica XLgisima feria . VI .	VI 16 ?
15.	Cotidiana	VI 24 ?
16.	In dedicationem	VII 24
17.	Cotidiana	VIII 1
18.	Cottidiana de puerum centurionis | fol. 24 a. col. 2 |	VIII 5
19.	Item alia	VIII
20.	Cottidiana	VIII
21.	Cottidiana	VIII
22.	Cottidiana	IX 1 ?
23.	De XLgisima feria . VI .	IX 9 ?
24.	Post penticosten feria . VI . in ieiunium	IX 15
25.	Cottidiana	IX 18 ?
26.	Cottidiana	IX 27 ?
27.	In sancti uiti	IX 32-5 ?
28.	In ordinatione episcopi	IX 36
29.	In apostolorum	X 2, 16
30.	In unius confessores	X 32
31.	Dominica de adventum	XI 2
32.	Cottidiana per messes	XII 1
33.	Item alia	XII

(4) Matth., III, 1 sqq. Cette péricope est assignée à la seconde messe de l'Avent dans le missel de Bobbio, au premier dimanche dans le Lectionnaire de Tolède.

(5) Matth., III, 13 sqq. C'est l'évangile que Bède explique dans son homélie sur l'Épiphanie (*Hom. genuin.* lib. I, 11). Il entre aussi dans les lectures de ce jour dans le Lectionnaire de Luxeuil et le Missel de Bobbio : dans le Missel ambrosien, à la messe de la vigile.

(6) *XLgissima*, Cod. Reg. constant.

(16) Matth., VII, 24. Même péricope dans le Lectionnaire de Tolède, *In sacratione basilicae*. Bède a aussi une homélie pour la dédicace sur le passage parallèle de Luc VI, 43-848.

(27) Matth., IX, 32-35. Le trait le plus célèbre de la légende de saint Vit est précisément la guérison du fils de Dioclétien possédé du démon. V. Bolland., 3e édit., tom. III, jun. 502.

(28) Matth., IX, 36. Indiquée dans l'Évangéliaire de Spire *In ordinatione Episcoporum*. V. Ranke, *Das kirchliche Pericopensystem*, append. p. XLIX.

Digitized by Google

34. Post . V . dominicas de XLgisima feria secunda	XII 39?
35. In martyras	XII 46
36. In XLgisima paschae	XIII 3?
37. Inventione crucis dñi nostri ihu xpi	XIII 44
38. In decollatione sci iohannis baptistae | fol. 24b col. I. |	XIV I
39. Cottidiana	XIV 13?
40. Cottidiana	XIV?
41. Cottidiana	XV
42. Cottidiana	XV
43. De XLgisima feria . VI .	XV-XVI?
44. In natale sci petri	XVI 13
45. In unius martyris	XVI 24
46. In dedicationem	XVII I
47. Post secunda dominica XLgissima feria . IIII .	XVII 20?
48. De XLgisima feria . IIII .	XVIII 15?
49. Cottidiana	XVIII 23?
50. Cottidiana	XIX?
51. In ieiunium sci petri	XIX 27
52. Dominica tertia quando psalmi accipiunt	XX I
53. In natale sanctorum iohannis et pauli	XX 20

(34) *Post quinque*, Cod. Reg.

(35) *In martyras*. Encore une terminaison qui indique l'origine semi-grecque de l'Évangéliaire. *Martiras*, Cod. Reg.

(36) *In XLgisima paschae*, (*pascha*, Cod. Reg.) La même mention est répétée jusqu'à trois fois, num. 6, 36, 110. Je ne serais pas surpris, vu le passage de l'Évangile auquel semble correspondre cette indication (parabole de la semence?), que *XLgisima* fût mis ici fautivement pour *LXgisima*. La Sexagésime aussi bien que la Quinquagésime figurent déjà dans l'*Apostolus* de Capoue de 546 (V. *Revue Bénédictine*, sept. 1890, p. 422).

(37) Matth., XIII, 14. C'est l'évangile de la perle cachée dans un champ. Le Missel de Bobbio l'assigne également à la fête de l'Invention de la Croix.

(38) *Decolatione... babtistae*, Cod. Reg. Même péricope dans les Lectionnaires de Luxueil et de Tolède, dans le Missel de Bobbio et l'Homéliaire de Bède, lib. II, 20. Aujourd'hui on lit Marc, VI, 17-29.

(46) Matth., XVII, I. C'est l'évangile de la Transfiguration, le même qui est marqué dans le Missel de Bobbio pour la fête de saint Michel. Muratori a mis en note : *Quomodo Evangelium eidem aptari possit, non facile intelligitur.* C'est que la fête de saint Michel est une fête de dédicace. Or, dans le langage constant des Pères de l'Église et surtout de saint Augustin, la dédicace des temples matériels est la figure de la glorification des corps, dont la Transfiguration du Christ fut comme la réalisation anticipée.

(52) *psalmi* dans les deux mss., vraisemblablement pour *salem*. C'est par l'imposition du sel que s'ouvrait le catéchuménat suivant l'usage romain. La péricope Matth., XX, I s'harmonise bien avec la circonstance : c'est l'évangile des ouvriers que le Père de famille envoie travailler à sa vigne. Il figure à la troisième messe du carême dans le Missel de Bobbio.

(53) Matth., XX, 20. Évangile des fils de Zébédée, probablement parce que Paul et Jean étaient frères.

Digitized by Google

54. In dedicatione basilicae stephani XXI 12
55. Dominica . V . quando symbulum accipiunt XXI-XXII
56. In sci stephani XXIII 34
57. Post secunda dominica | fol. 24b, col. 2 | de aduentum feria . III . XXIV
58. Post . III . dominicas de aduentum feria . IIII . XXIV
59. Post tertias dominicas de aduentum feria . VI . XXIV
60. In martyra XXV 1
61. In natale sci ianuari XXV 14
62. Dominica . V . quando symbulum accipiunt XXV 31
63. Die sabbati prima passionem dñi nostri ihu xpi XXVI-XXVII
64. Sabbato sco ad sero XXVIII 1
65. Dominica sca pascha ad misa publica XXVIII 8

Avant l'évangile de saint Marc.

(fol. 93 a. col. 2.)

66. Sabbato sco mane VII 34
67. Post penticosten in ieiunium feria . IV . ?
68. Cottidiana ?
69. Die dominica de indulgentia passio dñi nostri ihu xpi XIV-XV
70. Feria . VI . de albas paschae XVI 1

Avant l'évangile de saint Luc.

(fol. 130 a. col. 2).

Secundum lucan
71. In ieiunium sci iohannis baptistae I 5
72. Dominica . III . de aduentum I 26

(54) *basilicae stephani.* La cathédrale de Naples, comme il a été dit plus haut.

(55) *simbulum*, Cod. Reg.

(57-59) Ce chapitre se lit à la troisième messe de l'Avent dans le missel de Bobbio, au premier dimanche dans l'Ambrosien. On en faisait déjà usage pendant l'Avent à l'époque où saint Maxime de Turin composait ses homélies. (*Patr. Lat.*, t. 57, col. 225, 227, 533.)

(62) *simbolum*, Cod. Reg.

(64-65) Dans le Lectionnaire de Tolède, le ch. XXVIII de saint Matthieu est divisé de la même façon entre la vigile et le jour de Pâques : dans l'ancien Missel ambrosien, entre le samedi saint et le mardi de Pâques.

(66) Ce passage de saint Marc se lisait également à Tolède à la cérémonie de l'*Effetatio*, qui de fait à Rome avait lieu le matin du samedi saint. Voir Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 306, not. 1 et p. 292. Bède en a fait le sujet d'une de ses homélies à l'approche de Pâques (lib. II, 19).

(69) *dominico*, Cod. Reg.

(71) *Lucam* C. Reg. *In* om. Cod. Cotton. *babtistae* Reg.

Digitized by Google

73.	In nāt sci iohannis bāp	I 57
74.	In natale dñi ad misa publica	II 1
75.	In octabas dni nostri ihu xpi	II 21
76.	Post dominica .IIII. de epiphania	II 42
77.	Dominica prima de aduentum dñi nostri ihu xpi	III 1
78.	Post .V. dominicas de aduentum	III
79.	Cottidiana	IV
80.	In ieiunium apostolorum	V 1 ?
81.	Cottidiana	V
82.	Cottidiana per messes	VI 1
83.	Post pentecosten in ieiunium die sabbati	VI 6
84.	In apostolorum	VI 13
85.	In sanctorum | fol. 130 b. col. 1 |	VI 20
86.	Post .III. dominicas XLgisima feria .II.	?
87.	Cottidiana	?
88.	Cottidiana	?
89.	In martiras	?
90.	Cottidiana	?
91.	Cottidiana	?
92.	In sanctorum	?
93.	Cottidiana	?
94.	In martyras	?
95.	Cottidiana	?
96.	In ieiunium sanctorum iohannis et pauli	XII 1 ?
97.	In unius confessoris	XII 8
98.	Cottidiana	XII
99.	Post prima de aduentum in ieiunium feria . IIII	XII 35 sqq.
100.	Post prima dominica de aduentum feria . VI .	
101.	In natale episcopi	XII 42
102.	Cottidiana	?
103.	Cottidiana | fol. 130 b. col. 2 |	?

(74) *Puplica* cod. reg.

(77) C'est aussi cet évangile qui ouvre l'avent dans le missel mozarabe.

(82) En deux lignes dans le ms. *Cotidiana* | *Per messes*. Mais comme il est impossible de se fier à ces divisions dans le cas présent, j'ai cru préférable de réunir les deux articles. Comparer ci-dessus n. 32 où les deux codices donnent tout en une seule ligne. *Per menses* Cod. reg.

(87-88) Une seule ligne *Cod. Reg.*

(90-91) Item.

(94-95) Item.

(96) C'est l'évangile de la fête même dans le missel romain.

(97) *Confessores* Cod. Cotton.

(99-100) Pour la quatrième messe de l'avent dans le missel de Bobbio.

(101) Conf. Tommasi-Vezzosi V, 514.

Digitized by Google

104.	In natale sci laurenti	XIV 13 ?
105.	In ieiunium sci laurenti	XIV 21 ?
106.	In unius martyris	XIV 26
107.	Cottidiana	?
108.	Cottidiana	?
109.	Cottidiana.	?
110.	In XLgisima paschae.	?
111.	Cottidiana.	?
112.	Post . III . dominicas XLgisima feria . IIII .	XVIII 1-14 ?
113.	Feria . III . de ebdomada maiora	XVIII 31
114.	Cottidiana	?
115.	Item alia	?
116.	Feria . V . mane in cœna dñi ad missa. Passio dñi ihu xpi	XXII-XXIII
117.	In apostolorum	XXII 30
118.	Die sabbati de albas pasce	XXIV 1
119.	Feria . III . de albas pasce	XXIV 13
120.	Feria . V . de albas pasce	XXIV 36-49 *
121.	In ascensa dñi nostri ihu xpi	XXIV 44-53

* La note suivante insérée en regard du dernier chapitre (Cod. Cotton, fol. 136a. édit. Skeat, p. 11) permet d'indiquer d'une façon précise ces deux dernières péricopes : *Haec lectio in ebdomada pascae dum legitur finitur in loco ubi ait*, Quoadusque induamini virtutem ex alto. *Cum autem in ascensione legitur alio loco incoanda est quo dicit discipulis*, Haec sunt uerba quae locutus sum vobis cum adhuc essem vobiscum *usque in finem euangeli.*

Avant l'Évangile de saint Jean.

(Fol. 208 a. col. 2.)

122.	In... sci iohannis apostoli et euangelistae	I 1

(104-105) Deux passages où « les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux » sont invités à remplir la salle du festin. L'allusion à la légende de saint Laurent semble assez évidente.

(110) *In XLgisima paschae.* C'est la troisième fois que nous rencontrons cette mention. Je suppose qu'ici il faut lire *Lgisima*, comme plus haut, n. 36 *LXgisima.*

(112) *Post tertia Dominicas* cod. reg. — Évangile de la quatrième messe pour le Carême dans le missel de Bobbio.

(116) *Misa* cod. reg.

(118) *Pasche* Cod. reg. const. — Une des homélies pascales de Bède (II 4) est sur cette péricope, inusitée dans la liturgie romaine, mais qui figure à divers jours de la semaine dans toutes les autres liturgies.

(121) C'est également ce passage de saint Luc que Bède explique dans son homélie pour l'Ascension (II, 9). A Rome, dès le temps de saint Grégoire on lisait Marc XVI, 14-20.

(122) Après *In* signe illisible *(natale ?)* Cod. Cotton, *euangelista* Cotton.

Digitized by Google

123.	Post epiphania dominica prima	I 29
124.	Post ephifania dominica secunda	I 43-51
125.	In velanda	II 1
126.	In dedicatione sanctae mariae	II 13
127.	Dominica . II . XLgisima paschae	II 19?
128.	Post octabas dñi nostri ihu xpi	III 16,19?
129.	Post . III . dominicas de ephifania de muliere samaritanae	IV 5
130.	De XLgisima feria . IIII .	IV
131.	In sancti angeli	V 1-4
132.	et in dedicatione fontis	
133.	Cottidiana	?
134.	In natale sci andreae	VI 8
135.	Cottidiana *	VI
136.	Post . IIII . dominicas XLgisima feria . IIII .	VI
137.	Post . IIII . dominica XLgisima feria . IIII . | fol. 208 b. col. 1 |	VI
138.	Post . IIII . dominica XLgisima feria . II .	VI-VII?
139.	Post . IIII . dominica de XLgisima die sabbati	VII 22-23?

* Dans le Cod., Cotton, fol. 204 b, parmi les sommaires qui précèdent le texte, vis-à-vis du *capitulum* XV correspondant à Jean VI 48-55 (Conf. Tommasi-Vezzosi I, 312) se trouve l'annotation suivante : « Legenda pro defunctis ».

140.	Post . V . dominica XLgisima feria . III .	VII 25-30
141.	Sabbato sancto penticosten	VII 37-39

(124) Une des homélies de Bède *post Theophania* (I, 17) est sur cette péricope aujourd'hui hors d'usage.

(125) Il s'agit de la *velatio nuptialis*. V. Sacrament. leon. *Patr. Lat.* 55. 130. Le lectionnaire de Tolède assigne ce même évangile pour la messe *De nubentibus*.

(126) *In dedicatione Sanctae Mariae*. La chronique des évêques de Naples, à l'article de Pomponius (vers 514-536), fournit la notice suivante : « Hic fecit Basilicam intrà Urbem Neapolim ad nomen S. Dei Genetricis semperque Virginis Mariae, quae dicitur Ecclesiae Maioris, grandi opere constructam. » (Muratori, *Rer. italic. Scriptor.* t. I, part. 2, p. 297-8. Conf. A. Mai *Vet. Script.* V, 99).

(132) *In dedicat. fontis*. La même chronique mentionne deux baptistères : le grand (*Fontes majores a domino Sotero episcopo digestos*), construit dans la seconde moitié du cinquième siècle ; et le petit (*Baptisterium fontis minoris intus Episcopio*), édifié par l'évêque Vincent vers la fin du sixième siècle. (*Ibid.* p. 301 et 299.)

(134) *andrae* Cod. reg.

(136-138) Ce même chapitre sixième de saint Jean figure également presque entier dans la liturgie quadragésimale du missel de Bobbio, du missel mozarabe et du lectionnaire de Tolède.

(140) Jean, VII, 25-30. Convient bien à l'approche de la Passion.

(141) La Communion de la messe romaine de ce samedi est précisément composée des versets 37-39. Or, on sait que l'accord des Communions avec l'Évangile est un des caractères de l'ancienne liturgie romaine. Ce même passage est donné sous le titre *Euangelium de nocte* dans certains mss. Voir Tommasi-Vezzosi, t. V, p. 467. Figure aussi à la première messe de la Pentecôte dans l'ancien Missel Ambrosien.

Digitized by Google

142.	Post . V . dominica XLgisima feria . IIII .	VII 43-53*
143.	Post . V . dominicas XLgisima die sabbati	VIII
144.	Post . III . dominicas XLgisima feria . VI .	VIII
145.	De XLgisima post . III . dominicas sabbato mane post scrutinium	IX 1-38
146.	A XLgisima post . III . dominicas die sabbati in ieiunium	IX 39-X 10?
147.	Post . IIII dominica XLgisima feria . VI .	X
148.	Post . V . dominicas de XLgisima feria . VI . de lazarum	XI 1
149.	In agendas	XI 21
150.	Dominica . VI . de indulgentia	XII 1
151.	Feria . II . de ebdomada maiorem	XII 12?
152.	In natale sanctorum iohannis et pauli	XII 24
153.	In ieiunium sci ianuari | fol. 208 b. col. 2 |	XII 38?
154.	Feria . V . in ieiunium de cena dñi	XIII 1
155.	Feria . IIII . de ebdomada maiorem	XIII 21
156.	Post albas paschae dominica . II .	XIV 1
157.	Dominica sca penticosten	XIV 15
158.	Post albas paschae dominica prima	XV 1
159.	Post ascensa dñi	XV 26
160.	Post albas paschae dominica . III .	XVI 5
161.	Post . III . dominicas XLgisima feria . IIII . ab his'	XVI 16
162.	et post elbas pascae dominica . IIII .	
163.	Post . III . dominica die sabbati ab his'	XVI 23
164.	et post albas pascae dominica . IIII .	

(144) Les anciennes liturgies aiment à finir les évangiles du temps de la Passion par des versets comme Jean, VIII, 20, 59.

(145) C'est l'évangile de l'aveugle-né, employé à Rome pour le mercredi du grand scrutin, et dans les autres liturgies occidentales au dimanche de Carême appelé *De caeco*.

(145-6) Le texte évangélique est ainsi divisé entre les deux réunions liturgiques du dimanche *De Caeco* dans le Lectionnaire de Tolède.

(150) Cet évangile de l'onction du Seigneur à Béthanie figure à cette place dans toutes les liturgies occidentales à l'exception de la romaine. Il avait même fait donner à ce dimanche le nom de *dies unctionis*. Voir Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 308, note 2.

(156) Se lit à ce même dimanche dans le Lectionnaire de Tolède; à la fête pascale des saints Philippe et Jacques dans celui de Rome.

(157) Évangile de la vigile dans le Missel romain, mais du jour même dans le Missel de Bobbio, celui de Milan, le mozarabe, le Lectionnaire de Luxeuil, etc. C'est aussi celui qu'explique Bède dans son homélie pour la Pentecôte (II, 11).

(158) Au troisième dimanche après Pâques dans le Lectionnaire de Tolède.

(163) Le dimanche qui suit ce samedi est appelé (n. 13) *quando orationem accipiant* Ce passage relatif à la prière convient donc bien à la situation. L'indication *ab his'* correspond sans doute à une marque qui était dans l'évangéliaire original apporté par Adrien.

Digitized by Google

165.	Feria . II . post albas	XVII
166.	Feria . VI . de ebdomada maiore passio dñi nostri ihu xpi	XVIII-XIX
167.	Secunda feria pascae	XX 1
168.	Dominico octabo pascae	XX 26
169.	Feria . IIII . pascae	XXI 1
170.	In natale sci petri	XVI 15-19**
171.	In adsumptione sci iohannis aeuangelistae	XXI 19-24

* Dans le Cod. Cotton. (fol. 204 b.) vis-à-vis du *capitulum* XVIII correspondant à ce passage se lit la note : « *Legenda in quadragesima.* »

** En regard du cap. XLV (Conf. Tommasi Vezzosi, I, 314) note : *Quae lectio cum in natale sancti petri legitur a loco incoatur quo ait* Dicit simoni petro iesus simon iohannis diligis me plus his *usque ad locum ubi dicit* significans quo morte clarificaturus esset deum. *Cum vero in natali sci iohannis euangelistae inchoanda est a loco quo ait* dicit ei *hoc est dominus simoni petro* sequere me *usque ubi dicit* et scimus quia uerum est testimonium ejus (fol. 207. Skeat p. 8.)

(La fin prochainement.) D. G. M.

(165) Le choix de cette prière sacerdotale du Sauveur au lendemain de l'octave des baptisés est vraiment d'un grand effet.

(171) *assumptione* Cod. Cotton.

Digitized by Google

L'ÉGLISE AU CHILI.

(SUITE.)

Le lecteur qui a eu la patience de nous suivre dans notre premier article, à travers nos aperçus géographiques, ethnographiques, statistiques et autres, est invité aujourd'hui à prêter son attention pendant quelques moments, aux détails que nous nous proposons de lui fournir sur la situation religieuse au Chili.

On peut la caractériser en quelques mots. Le Chili a l'incomparable bonheur de n'avoir d'autre religion que la seule vraie foi ; elle y fut implantée au XVIe siècle, lors de la conquête espagnole, et y est encore reconnue seule aujourd'hui comme religion d'État. Mais l'Église catholique, tandis qu'elle jouit encore des avantages de l'ancien régime, n'est point parvenue jusqu'ici à s'affranchir de la tutelle gouvernementale, héritage du temps de la domination espagnole, qui paralyse trop souvent son initiative et ses efforts pour le bien des populations. Le clergé du Chili est très respecté, mais il est peu nombreux ; le petit nombre des paroisses sur un territoire aussi étendu est un fait des plus surprenants et de nature à attirer l'attention la plus sérieuse des autorités ecclésiastiques. Les ordres religieux sont largement représentés au Chili ; leur ministère apostolique qui s'étend là surtout où il y a le moins de paroisses, est un complément indispensable du ministère pastoral. Quant à la vie chrétienne des populations, elle y est bien conservée, et n'était l'influence délétère des loges, qui n'ont d'autre but que la destruction de l'état religieux, moral et social dans tous les pays, on pourrait fonder les plus belles espérances sur l'avenir de la société chrétienne au Chili.

Reprenons en détail chacun des points énumérés dans cet aperçu général de la situation religieuse au Chili, et remontons quelque peu aux origines de celle-ci.

Lorsqu'en 1450, Yupanqui, inca du Pérou, fit la conquête des contrées connues depuis sous le nom de Chili, les tribus indigènes étaient des peuplades vigoureuses, gouvernées par des lois raisonnables, administrées par des chefs énergiques et défendues par des

Digitized by Google

troupes pleines de valeur et de discipline. Les Chiliens admettaient l'existence d'un Dieu, esprit invisible, éternel, tout-puissant, de qui dépendaient d'autres êtres chargés de gouverner la création secondaire. Ils étaient également persuadés de l'immortalité de l'âme et de l'existence de la vie future (1).

Aux Péruviens succédèrent les Espagnols, qui, à leur tour, avaient soumis le Pérou et vinrent implanter leur domination au Chili, au siècle suivant. Diego d'Almagro, nommé gouverneur d'un district de 200 lieues à conquérir, entra au Chili en 1537, à la tête de 650 Espagnols et de 15,000 Péruviens. Les Promaucas, d'abord battus, lui résistèrent fortement sur le Cochapoal, et Almagro fut obligé de se replier sur le Pérou, où il fut vaincu par les Pizarre, ses rivaux, et décapité.

Ce ne fut que quatre ans plus tard, en 1541, que le Chili fut vraiment conquis par l'Espagne. L'illustre D. Pedro de Valdivia attacha son nom à cette glorieuse campagne et fonda dans ces régions encore barbares plusieurs villes, parmi lesquelles celle de Santiago ne tarda pas à s'élever au premier rang. En 1550, tout le nord du Chili était soumis, et la civilisation allait y faire des progrès constants et ininterrompus. Mais il n'en fut pas de même pour le sud, dont Valdivia entreprit la conquête en cette même année. Là, il eut à se mesurer avec ces fameux Araucans dont la lutte héroïque pour l'indépendance dura plusieurs siècles, formant un des épisodes les plus justement célèbres de la conquête de l'Amérique par les Européens. Après avoir fondé la ville de Conception, puis celle de Valdivia et d'autres forts avancés au milieu des terres des Araucans, Pedro de Valdivia marcha vers le sud, croyant dompter ces peuplades aussi facilement que celles du nord. Mais les Araucans se dressèrent fièrement contre l'armée espagnole. Caupolican, leur toqui, à leur tête, ils forcèrent Valdivia à reculer et finirent par le repousser en 1553. Il périt dans la mêlée et le courage des indigènes en fut doublé.

A partir de ce moment, c'est une lutte sans trêve pendant 180 ans, entre les Espagnols et les Araucans. De part et d'autre gouverneurs et toquis se succèdent et tombent sous les coups de l'ennemi. Les Araucans gagnent sans cesse du terrain, et finissent, en 1599, par s'emparer de Valdivia qu'ils détruisent. D'autres villes tombent successivement sous leurs coups, parmi lesquelles la ville épiscopale d'Impériale dont l'évêché est transféré à la Conception. Ce n'est qu'en 1722 qu'une paix stable finit par se conclure entre les belligérants

1. *Eyzaguirre, Histoire du Chili*, Lille, 1855, t. I, p. 35-38.

Digitized by Google

qui prennent le Biobio pour frontière, en attendant que le temps, l'influence religieuse et les bons procédés, viennent opérer entre civilisés et barbares une fusion presque complète dans le courant du XIXe siècle.

La voix consolante du prédicateur évangélique et le bruit effrayant du canon vinrent frapper en même temps l'oreille des races américaines (1). Il en fut ainsi pour l'Araucanie. Hélas! pourquoi les rois d'Espagne et surtout les gouverneurs du Chili n'écoutèrent-ils pas les avis des missionnaires, qui voulaient pénétrer seuls chez ces peuples nobles et vigoureux, pour les soumettre à la loi du Christ, et les amener, sans violence, à reconnaître la souveraineté du monarque européen? Un seul homme comme le jésuite Valdivia eût plus fait que des armées successives pendant un siècle ; des flots de sang n'eussent pas été versés, la religion du Christ n'eut pas été maudite par ces pauvres Indiens, qui confondaient souvent dans une même répulsion les Espagnols leurs bourreaux et la religion que les prêtres de ceux-ci venaient leur annoncer!

Rendons justice pourtant aux rois d'Espagne ; toujours et partout, ils favorisèrent la religion : ils envoyèrent de nombreux missionnaires pour annoncer la foi aux Indiens, ils prirent des mesures incessantes et parfois efficaces pour faire respecter les droits de ces malheureux. Les vrais coupables furent certains gouverneurs rapaces et cruels, et surtout cette foule d'aventuriers, rebut de l'Europe, qui ne franchissaient l'Océan que pour amasser des richesses, en foulant aux pieds sans scrupule les lois divines et humaines. Ils sont, eux, la cause de ces luttes fratricides et meurtrières, de la perte de tant de milliers d'âmes, de la peine enfin qu'eut notre sainte religion à s'implanter dans ces cœurs généreux si bien faits pour en comprendre la sublime doctrine.

Rien n'est plus propre à faire connaître la vérité sur cette grave question que les paroles du vieux chef araucan Quialevo, rapportées par l'auteur chilien Bascuñan qui fut fait prisonnier par les Araucans en 1629 et vécut longtemps parmi eux. Dans son intéressant ouvrage *La captivité heureuse*, il nous rapporte textuellement le discours de l'ulmen qui lui fut adressé à lui-même. « Écoutez-moi un instant pour toute votre vie, et après m'avoir entendu, concluez si notre révolte est ou n'est pas juste. Quand vous vous êtes présentés pour la première fois dans notre pays, en nous demandant obéissance au roi d'Espagne, nous nous décidâmes en grand nombre

1. Eyzaguirre, I, p. 63.

Digitized by Google

à nous soumettre, pour pouvoir rester en paix avec nos enfants et nos femmes. Alors, vous avez exigé de nous des tributs énormes, et nous les avons payés. Bientôt, vous nous avez condamnés à vous servir, et nous nous sommes encore résignés à cette dure épreuve, parce qu'au moins nos enfants et nos femmes pouvaient vivre tranquilles dans leurs cabanes... Mais votre cupidité ne tarda pas à tout fouler aux pieds pour se satisfaire, et votre cruauté à dépasser toutes les limites du possible, pour nous tourmenter et pour nous pousser à bout. Vous nous avez fait travailler sans nous donner d'aliments ; vous nous avez laissés mourir dans les mines sans les consolations des nôtres ; vous avez pillé nos villages, en nous enlevant nos femmes et nos enfants pour les vendre comme esclaves ! Et qui vous a autorisés à nous marquer à la figure d'un fer ardent ? Vos femmes n'ont-elles pas brûlé les nôtres vives dans leurs propres demeures, après que vous autres, vous les aviez violées sous nos yeux ?

« Si, par hasard, nous en avions agi de même à votre égard, il n'y aurait pas de quoi s'étonner, nous n'aurions fait qu'imiter vos exemples. Mais, bien qu'ils nous frappassent constamment la vue, bien que vous-mêmes, vous nous ayez toujours dressés à vos mauvais et maudits usages, nous n'avons pas voulu vous imiter en cela, parce que cela nous paraissait cruel, atroce, indigne de cœurs généreux et de guerriers vaillants. Et pourquoi les vôtres commettent-ils tous ces crimes ? n'est-ce pas parce que naturellement ils nous veulent du mal ? Pourquoi désirent-ils nous voir consumés par les flammes ? Qu'est-ce que nous leur avons fait, nous autres ? Défendre notre territoire, notre liberté adorée, nos enfants et nos femmes. N'est-ce donc point pire de nous forcer à souffrir les disgrâces, les vexations, les travaux et les affronts que je vous ai dit que nous souffrions ? Ne vaut-il pas mieux, pour nous, combattre et périr à la tâche, que de recommencer à subir de nouveaux tourments et à supporter de nouveaux travaux ? Ceux dont vos devanciers nous ont laissé le souvenir, sont tels, que je regarde comme impossible que le pays se soumette encore aux Espagnols et qu'il cesse de faire une guerre perpétuelle, interminable ; car, quand il ne resterait qu'un seul Indien, il doit marcher les armes à la main, périr les armes à la main, plutôt que de vivre votre sujet (1). »

Et Bascuñan ajoute: « Comment ces naturels ont-ils pu recevoir la connaissance d'un Dieu et d'une foi qu'on leur prêchait au milieu de tant d'horribles persécutions ? » En effet, les Indiens voyaient leurs spoliateurs fouler aux pieds les principes religieux qu'ils s'éver-

1. Eyzaguirre, I, p. 480.

Digitized by Google

tuaient à leur inculquer par la force. De là, résultait le mépris que les infidèles vouaient à la loi chrétienne qu'ils voyaient violer avec une telle impudence par plusieurs de ceux qui se vantaient de la suivre et de la défendre. Les évêques ne manquèrent pas de s'apercevoir du tort que la cupidité des chrétiens faisait aux progrès de la foi. Le premier évêque de l'Impériale, entre autres, adressa des représentations énergiques aux chefs de l'État, les adjurant de couper court au mal, et plusieurs autres travaillèrent avec zèle à y remédier selon leur pouvoir.

Là où les missionnaires, en vertu des décisions du souverain, parvinrent à pénétrer seuls dans les villages indiens, les obstacles paraissaient tomber et le fruit que recueillait leur intrépidité était abondant et durable. Alors, les gentils arrivaient à comprendre que le christianisme devait être la base de leur indépendance pour qu'elle pût subsister ; que dans ses maximes se trouvent consignés les droits incontestables de la liberté; enfin, que les persécutions dont ils souffraient étaient condamnées dans le code sacré de l'Évangile qu'on leur prêchait (1).

« Que l'armée se retire, disait à Philippe III, le Père Valdivia, et alors nous civiliserons toute l'Araucanie. L'Évangile jettera de profondes racines dans les cœurs de tous les habitants qui cesseront d'être ennemis du nom espagnol comme ils le sont jusqu'ici (2) ».

Le P. Valdivia était retourné en Espagne pour éclairer le roi sur les causes véritables de la guerre désastreuse de l'Araucanie. Il avait auparavant parcouru toutes les provinces des Indiens, vécu parmi eux ; il connaissait leur caractère, leurs usages, leurs inclinations, et avait surtout observé tout ce qui les blessait dans leurs rapports avec les Européens. Son plan de conciliation fut adopté par le roi ; il fut nommé visiteur général du royaume. Le P. Valdivia voulait une Araucanie indépendante et le Biobio comme limite ; mais il eut à lutter jusqu'à la fin de sa vie contre la résistance obstinée et intéressée des colons espagnols.

***

Cet aperçu était nécessaire pour faire comprendre au lecteur pourquoi les progrès de la foi au Chili furent si lents et si pénibles, malgré les efforts constants et les sacrifices énormes que faisaient dans ce but les souverains catholiques de l'Espagne.

A peine la conquête du Chili fut-elle accomplie, Philippe II obtint

1. Eyzaguirre, I, p. 431.
2. Ibid., p. 432.

Digitized by Google

du Souverain-Pontife l'érection de deux évêchés dans cette immense contrée, et il les dota royalement. L'un, celui de Santiago, érigé en 1561, comprenait les provinces du Nord, promptement pacifiées, et sur lesquelles l'action civilisatrice des prélats éminents et vertueux qui occupèrent ce siège put s'exercer librement. Le second, érigé d'abord à Impériale en 1563, et transféré plus tard à Conception après la destruction de cette première ville, s'étendait sur les provinces agitées du Midi ; il n'offrit à ses titulaires, non moins doctes et éminents que ceux de Santiago, qu'une coupe d'amertume perpétuelle et une succession ininterrompue d'angoisses et de douleurs.

C'est ici surtout que l'admirable dévouement des missionnaires réguliers s'exerça, pour le bien des pauvres âmes tant des indigènes que des espagnols.

L'histoire de ces deux évêchés est palpitante d'intérêt, et on ne saurait assez remercier M. l'abbé Eyzaguirre, jadis doyen de la faculté de théologie de Santiago et vice-président de la Chambre des députés du Chili, d'en avoir rassemblé les détails si précieux pour l'histoire générale de l'Église. En parcourant les trois volumes de son *Histoire du Chili*, le lecteur est émerveillé de trouver dans ce pays, perdu aux extrémités de la terre, une vie ecclésiastique aussi soutenue, des traditions aussi fortement enracinées, des œuvres de zèle aussi nombreuses et une floraison catholique aussi complète que dans les pays du vieux continent. Il y eut là des évêques hors ligne; les actes des conciles provinciaux qui s'y tinrent dans le courant du XVIIe et du XVIIIe siècle dénotent une situation religieuse vraiment florissante.

Au XVIIIe siècle, Santiago a cessé d'être l'église pauvre et fort secondaire qu'elle était auparavant pour prendre place parmi les principales métropoles de l'Amérique méridionale. Le nombre de ses ouailles s'accrut merveilleusement. Son clergé s'éclaira par l'étude des sciences ecclésiastiques. L'empire de la discipline s'y établit au moyen de statuts salutaires dont les prélats prescrivirent l'observance dans les synodes diocésains, et elle mérita ainsi de compter à sa tête des pasteurs de premier mérite, qui, par la profondeur de leur doctrine, par l'éminence de leurs vertus et par le zèle qu'ils déployèrent pour la cause de la foi, peuvent être comparés aux premiers Pères de l'Église (1).

***

1. Eyzaguirre, t. II, p. 77.

Digitized by Google

Quant aux ordres religieux, les rois d'Espagne savaient bien qu'ils étaient les auxiliaires indispensables des évêques; aussi les y appelèrent-ils quasi tous dès la conquête, et les monastères qu'ils leur firent élever au Chili dénotent à la fois leur générosité sans bornes et leur grand esprit de foi.

Les Dominicains eurent l'honneur d'être les premiers au Chili comme ils le furent d'ailleurs dans presque toute l'Amérique. Le pape Clément X a dit de cet ordre illustre : « A l'ordre de St-Dominique échut en partage de soumettre ce grand pays d'Amérique à Dieu et à la sainte Église romaine, et de lui annoncer avant tous les autres ordres, l'Évangile de JÉSUS-CHRIST [1]. »

Dès l'année 1551, le roi d'Espagne chargeait le vicaire-général des Dominicains de Lima d'envoyer trois religieux de son ordre au Chili pour l'instruction des Indiens. En même temps, le capitaine don Juan d'Esquival, riche propriétaire de Santiago, offrait au P. Gilles Gonzalez le terrain et les fonds pour bâtir un grand couvent en cette ville ; de plus, il donnait à Dieu sa personne en revêtant l'habit de St-Dominique. Ce couvent est encore aujourd'hui la principale maison des Dominicains au Chili. En 1588, les villes de Conception, de Villarica, de Valdivia et d'Osorno avaient chacune un couvent de Dominicains, et le chapitre général de Lima reconnaissait la nouvelle province dominicaine du Chili qui prenait le titre de St-Laurent.

Les vaillants enfants de St-François suivirent de fort près les fils de St-Dominique. En 1553 le P. Martin de Robleda arrivait à Santiago avec quatre religieux franciscains, et y fondait le premier couvent de son ordre au Chili. Dès l'année 1559, Conception avait le sien, et Impériale en 1560 ; puis suivirent les couvents d'Osorno, Villarica, Valdivia, Castro, La Serena, Malloa, Monte et Chillan. La province franciscaine du Chili fut érigée en 1565, sous le vocable de la Très-Sainte-Trinité.

Les Pères Correa et Rondon introduisirent au Chili l'ordre de la Merci en 1566. Ils s'étaient attachés à l'armée de Valdivia en qualité d'aumôniers, et restèrent ensuite dans le pays nouvellement conquis, où ils fondèrent des couvents à Impériale, Valdivia, Osorno, Coquimbo et Conception.

Les Augustins vinrent au Chili en 1591, en vertu d'une ordonnance de Philippe II. Ils fondèrent des couvents à Santiago, à La Serena et à Conception. Leur province de Saint-Augustin du Chili fut érigée en 1599.

1. Eyzaguirre, I, p. 111.

Digitized by Google

Les Jésuites n'arrivèrent au Chili qu'en 1593 ; ils étaient huit, sous la conduite du P. Balthasar Peña, et établirent leur première maison à Santiago.

Par la suite, leur apostolat fut des plus féconds, et ils eurent la gloire de compter parmi leurs membres plusieurs martyrs. Le plus éminent d'entre ces apôtres fut sans contredit le P. Valdivia, dont la grande influence sur les indigènes eût suffi pour les amener tous à la vraie foi.

En même temps que tous ces apôtres, arrivaient aussi au Chili d'humbles vierges que les rois d'Espagne envoyaient pour soutenir de leurs prières et de leurs exemples les travaux apostoliques des premiers. Des couvents de Clarisses, d'Augustines, des béguinages même se formèrent dans les villes du Chili au XVIe et au XVIIe siècle. Mais il fallait y aller avec grande prudence dans l'établissement de ces maisons de femmes, à cause des troubles perpétuels qui agitaient le pays, et on eut même à déplorer d'irréparables malheurs survenus à la suite de l'invasion des Araucans dans certaines villes du midi.

On le voit, les souverains ne laissaient rien à souhaiter pour la rapide propagation de la foi au Chili. Vers la même époque se fondèrent, sous leurs auspices, et souvent à leurs frais, les principales paroisses du pays. Beaucoup d'entre elles furent le fruit des sages et prudentes exhortations des évêques aux riches Espagnols repentants de leurs méfaits et désireux de restituer aux Indiens, avant de mourir, le fruit de leurs inavouables rapines. Les évêques leur signalaient cette œuvre comme la plus propre de toutes à satisfaire à la religion, dont ils avaient déshonoré la sainteté, et aux Indiens dépouillés par eux auxquels ils fournissaient ainsi les meilleurs moyens de civilisation et de salut. D'autres propriétaires voulant réparer les torts qu'ils avaient eus à l'égard des Indiens dans leurs *encomiendas* ou exploitations agricoles, chargeaient leurs héritiers de fonder des anniversaires pour le repos des âmes de ces mêmes Indiens. Il existe encore aujourd'hui bon nombre de ces fondations, connues sous le nom de *cens* ou *rente des Indiens*.

Dès l'origine il y eut au Chili deux espèces de paroisses ; les paroisses proprement dites et les missions. Les premières, confiées généralement au clergé séculier étaient établies dans les bourgades et dans les villes, là où résidaient les chrétiens espagnols et les indigènes déjà affermis dans la foi. Les secondes étaient échelonnées

Digitized by Google

dans les campagnes; c'est là que les vaillants missionnaires religieux, sous le nom de *doctrineros*, catéchisaient les infidèles, confirmaient les néophytes dans la foi, étendant sans cesse plus avant le champ immense de leur apostolat. Ce mélange du clergé séculier et régulier donna lieu, plus tard, à plus d'une difficulté, dont les conciles provinciaux eurent à s'occuper, et qui ne sont pas encore entièrement aplanies actuellement.

« Les fonctions du clergé séculier et du clergé régulier pourraient être mieux définies dans les églises de l'Amérique espagnole, dit le traducteur d'Eyzaguirre (1), leurs rapports mieux harmonisés, leurs actions diverses plus complètement organisées. Mais le progrès désirable à cet égard s'opérerait bien vite au Chili, si l'Église était enfin affranchie des entraves que lui suscitent encore les dispositions despotiques de l'ancienne législation espagnole. Pourquoi la révolution n'a-t-elle pas encore rendu à l'Église la liberté qu'elle a rendue à l'État? »

***

Cette réflexion nous amène tout naturellement à parler de la subjection dans laquelle l'Église du Chili a malheureusement vécu vis-à-vis de l'État depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Elle est née de la part presque exclusive que prirent les rois d'Espagne dans son organisation et son développement au Chili. De là s'ensuivit tout naturellement le droit de patronat, reconnu par l'Église, mais qui dégénéra en une domination réelle de l'État sur celle-ci.

Tant que l'Église n'avait affaire qu'aux souverains catholiques de l'Espagne, dont la royale sollicitude n'avait rien plus à cœur que les intérêts religieux de leurs peuples, elle pouvait, sans trop d'inconvénients, s'accommoder de ce droit de patronat. Mais aujourd'hui qu'elle se trouve en face d'un gouvernement républicain dont la tendance ne lui est pas toujours aussi favorable que celle des rois catholiques, cette tutelle gouvernementale constitue, pour qui voit clair, le plus grand obstacle à l'épanouissement religieux du Chili, et il est vivement à souhaiter que le clergé chilien parvienne à secouer un joug qui n'a plus aucune raison d'être.

L'immixtion de l'État dans les affaires ecclésiastiques est entrée dans les mœurs au Chili, et une certaine prescription à cet égard pourrait hélas! être alléguée. N'a-t-on pas vu les rois intervenir toujours dans les moindres affaires de l'Église, aussi bien que dans

1. T. I, p. 107.

Digitized by Google

la nomination de ses évêques et dans ses affaires les plus graves? Citons quelques faits entre mille.

Dès l'année 1595, des difficultés étant survenues entre les évêques et les réguliers au sujet de la visite canonique des paroisses que ceux-ci administraient, Philippe II pria l'évêque d'Impériale d'envoyer aux paroisses de son diocèse, dirigées par des réguliers, des visiteurs de leur Ordre, lorsqu'il ne pourrait pas les visiter en personne. Sans doute, cette disposition empiétait sur les pouvoirs qui de droit appartenaient à l'évêque et limitaient sa juridiction naturelle ; mais le roi n'eut peut-être que l'intention de montrer par là jusqu'où il voulait étendre la protection qu'il accordait aux religieux qui se dévouaient à l'instruction religieuse des Indiens (1).

Quelques contestations ayant surgi en 1575, pour savoir si l'on pouvait élever aux ordres sacrés les métis, il y eut des ordonnances royales et des règlements imposés par le conseil des Indes, qui prescrivirent aux évêques de ne pas conférer les ordres aux métis, jusqu'à ce qu'il en fût autrement décidé. L'évêque d'Impériale passa outre, et le roi lui en adressa de vifs reproches. De telles décisions rendues à une si grande distance, dans des lieux où il était impossible de se former une idée de la situation des jeunes chrétientés d'Amérique, apportaient de fréquentes entraves aux évêques dans l'exercice de leur ministère.

En 1622, l'Audience royale de Santiago en appelle au roi d'Espagne de ce que l'évêque D. Juan d'Espinoza donnait l'eau bénite aux chanoines avant de l'offrir aux membres de l'Audience. Le roi donna tort à l'Audience. Vers 1624, le capitaine général prétend qu'on doit lui apporter à baiser le livre des Évangiles, aux messes solennelles. L'évêque refuse, le roi intervient et décide en faveur de celui-ci (2).

Le roi se mêle, en 1673, de la question des paroisses qui étaient encore alors, en grande partie, confiées à des religieux. Il se fait donner rapport par les évêques, et tranche la question (3). A partir de l'année 1686, toutes les paroisses du diocèse de Santiago étaient entre les mains du clergé séculier.

Voici maintenant des interventions royales plus singulières encore: ici, les rois entrent dans le domaine de la pure juridiction spirituelle. En 1675, le roi déclare et ordonne que dans tous les domaines de la couronne en Amérique, on honorera comme patronne spéciale,

1. Eyzaguirre, t. I, p. 155.
2. Ibid., p. 267 et 270.
3. Ibid., p. 412.

Digitized by Google

sainte Rose de Lima (1). Et un siècle plus tard, Charles III prescrit en 1769, de n'enseigner nulle part dans ses domaines la théologie des auteurs proscrits de la Compagnie de JÉSUS, et charge le concile provincial et chaque évêque en particulier de veiller à l'exécution de ce décret (2). Ici, le traducteur d'Eyzaguirre ne peut s'empêcher d'ajouter une nouvelle remarque : « On ne saurait se dissimuler, dit-il, que dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, l'intervention du pouvoir civil dans les matières ecclésiastiques n'allât trop loin... Malheureusement, la révolution de l'indépendance n'a pas brisé tous les liens de l'Église, et la République a conservé, à cet égard, l'héritage de la monarchie. »

Ce joug paraissait léger sous l'ancien régime, d'autant plus que l'action du souverain s'exerçait généralement en faveur de l'Église et soutenait son prestige. Ainsi, le roi avait coutume de nommer les évêques inspecteurs royaux, leur donnant le pouvoir, dans le cours de leurs visites diocésaines, de recevoir les plaintes de ses sujets contre les magistrats, et de leur rendre justice. Ils eurent occasion de remarquer les avantages inestimables qui résultaient d'une semblable intervention, et on les voit recommander constamment aux évêques la continuation de leurs visites (3).

Parfois, les évêques allaient eux-mêmes au-devant de l'intervention royale, et en cela, ils ne sont pas à louer. C'est ainsi que San Miguel, évêque d'Impériale, fonda un séminaire à la fin du XVe siècle, « mais nous ne devons pas nous dissimuler, dit Eyzaguirre, qu'en le plaçant sous la protection du roi il oublie la disposition du Concile de Trente, au chapitre 28 de la 23e session, où les Pères recommandèrent avec tant de force de soustraire les séminaires diocésains à tout autre pouvoir qu'à celui de l'Ordinaire (4) ».

***

Telle était la situation jusqu'aux événements qui amenèrent au début de ce siècle, un bouleversement complet de l'état des choses au Chili.

La guerre entre Espagnols et indigènes avait cessé depuis près d'un siècle ; une nouvelle race mixte n'avait pas tardé à se former au Chili, unissant en une seule les deux races juxtaposées d'abord, lorsque se produisit dans l'Amérique du sud le grand mouvement

1. Eyzaguirre, t. I, p. 428
2. Ibid., t. II, p. 118.
3. Ibid., t. I, p. 405.
4. Ibid., t. I, p. 90.

Digitized by Google

séparatiste qui poussait les peuples nouveaux de ces régions à secouer le joug de la mère-patrie et à jouir de leur indépendance. Maltraités par les vice-rois et les capitaines-généraux, les Chiliens, profitant en 1810 des embarras de l'Espagne avec la France, chassèrent leur président, et formèrent un gouvernement provisoire. Les hostilités durèrent de 1811 à 1817, et l'Espagne fut définitivement vaincue et expulsée à la bataille de Chacabuco.

A peine le Chili s'était-il constitué en république, que le Souverain Pontife Pie VII songea aux intérêts spirituels de ses enfants dans ces régions lointaines. Les églises chiliennes étaient veuves de leurs pasteurs, et il était urgent de pourvoir à leur administration. L'ancien état de choses avait cessé, mais le nouveau n'était pas encore suffisamment stable pour que le Saint-Siège fût en mesure de traiter avec le gouvernement. Le pape prit donc une mesure transitoire et envoya au Chili, en 1828, Mgr Muzi, en qualité de Vicaire Apostolique, avec mission de faire choix de deux ou trois ecclésiastiques de mérite et de les élever à la dignité épiscopale tout en ne leur conférant que des titres *in partibus* (1). Par cette habile façon d'agir il sauvegardait les droits de patronat des rois d'Espagne, et ne les reconnaissait pas au nouveau gouvernement, tout en pourvoyant aux besoins spirituels des églises du Chili. Ce fut en cette circonstance que celui qui devait être plus tard le grand pape Pie IX et n'était alors que l'humble et pieux chanoine Jean Mastaï Ferretti, résida quelque temps au Chili, en qualité de secrétaire du Vicaire Apostolique qu'il avait accompagné dans sa mission. Monseigneur Muzi exerça une salutaire influence au Chili. Usant de ses pouvoirs et cédant aux nécessités du temps, il diminua le nombre des fêtes de précepte, tout en maintenant les droits de l'Église et préparant le terrain à la Constitution vraiment chrétienne que devait se donner quelques années plus tard la jeune nation chilienne émancipée.

Dès l'année 1828 la Constitution était rédigée, et en 1833 elle se trouvait définitivement admise et promulguée. Elle consacre la souveraineté du peuple, exercée en son nom par le triple pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Elle établit une chambre de députés et un sénat; les deux chambres réunies forment le congrès. Un président est élu pour cinq ans.

Un article de cette Constitution dit : « La sainte religion catholique romaine est la religion d'État, toute autre étant exclue. » Selon l'interprétation officielle de cet article, les fausses religions sont

1. *Bullarii Romani continuatio*, t. XV. Rome, 1853, p. 610.

Digitized by Google

tolérees ; mais les loges travaillent activement à introduire dans la Constitution le principe de l'égalité de tous les cultes devant la loi. Le président doit prêter le serment de conserver et *de protéger* la religion catholique; et en général les titulaires de cette haute dignité furent fidèles jusqu'ici à ce serment. On vit des présidents le prendre tellement au sérieux, qu'ils faisaient tous les ans une retraite pour se maintenir dans le véritable esprit chrétien.

D'après la Constitution, la nomination des dignitaires ecclésiastiques doit se faire par le conseil d'État, et le St-Siège a accepté cette clause. Du reste, un des plus hauts dignitaires ecclésiastiques fait toujours partie de ce conseil suprême, conjointement avec les ministres et d'autres représentants des divers intérêts. Le Chili a maintenu à l'Église ses tribunaux ecclésiastiques, et cette antique prérogative est tellement enracinée dans le cœur des populations que lorsqu'en 1856 le gouvernement fit une tentative pour s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques, à l'occasion d'un incident survenu entre l'archevêque de Santiago et deux de ses chanoines qu'il avait suspendus, le peuple prit fait et cause pour le prélat et obligea l'autorité laïque à retirer ses décrets déjà promulgués contre les droits et la liberté de l'archevêque (1).

L'Église a conservé au Chili ses anciens biens ecclésiastiques ; mais ils sont grevés d'impôts écrasants. En 1855, pour ne citer qu'un chiffre qui nous est connu, le fisc tira des biens ecclésiastiques la somme énorme de 3,788,850 francs. Les lois canoniques concernant les mariages mixtes restent en vigueur ; les cimetières catholiques ne sont pas accessibles aux dissidents. Ceux-ci, les protestants par exemple, à Santiago, à Valparaiso et à Coquimbo ont des cimetières particuliers, dus à l'initiative privée. A Talcahuano, toutefois, plusieurs protestants ont été enterrés parmi les catholiques.

L'État reconnaît quatre diocèses et 157 paroisses. En outre, il soutient des deniers publics les missions établies dans les régions encore païennes du pays pour la conversion des indigènes, spécialement dans les îles de l'archipel de Chiloë ; ces îles furent évangélisées à partir de 1650 par des Jésuites et des Franciscains qui y travaillèrent avec grand succès. En 1701, elles comptaient 15,511 chrétiens.

« Le rapport des autorités religieuses avec les laïques, dit Perez-Rosalès (2), est constaté par la Constitution, car le patronat est un fait. L'ancien almanach, encombré de jours de fête et de

1. *Civilta Cattolica*. sér. III. vol. VI, p. 255.
2. *Estudio de Chili*, p. 210.

Digitized by Google

demi-fêtes, qui réduisaient presque à l'inaction notre chétive population, en fut purgé par le vicaire apostolique Mgr Muzi, en 1824. On ne célèbre chez nous d'autres jours de fête que les dimanches et ceux qui sont rigoureusement prescrits. Le nombre de ces derniers est réduit à douze. Même les fêtes patronales des villes qui ne tomberaient pas un dimanche sont ajournées au dimanche suivant. La loi défend d'entrer définitivement dans la vie monastique avant l'âge de 25 ans, et tous les ordres religieux son assujettis au gouverneur du diocèse respectif. »

Tout n'est pas à louer dans ces dispositions légales, non plus que dans le sentiment dont est animé celui qui nous les rapporte. On retrouve le même esprit de libéralisme mal déguisé dans cet autre passage du même auteur, qui nous a pourtant fourni déjà tant de précieux renseignements :

« L'intolérance religieuse n'existe au Chili, ni dans la Constitution ni dans le cœur des Chiliens. C'est la liberté de l'exercice public seulement, qui est interdite à tout autre culte qu'à celui de la religion catholique. L'État Chilien paie les dépenses du service catholique comme l'État Anglais paie celles du service protestant, avec cette différence qu'en Angleterre on impose aux catholiques une partie des frais d'un culte qu'ils abhorrent, tandis qu'au Chili on n'oblige pas les protestants à contribuer au soutien du culte qu'ils ne respectent pas... Veut-on savoir quelles sont les obligations imposées, au Chili, au petit nombre de dissidents qui y existent ; (car sur près d'un million et demi d'habitants on compte à peine cinq mille protestants)? C'est de respecter en public, les croyances d'une majorité si immense, de se découvrir et de mettre un genou en terre chaque fois que le Saint-Sacrement se trouve sur leur passage, comme le font tous les catholiques. Voilà ce qu'on exige d'eux... On peut citer comme une preuve de la tolérance chilienne l'existence de temples protestants à Valparaiso, la seule ville qui puisse aujourd'hui en avoir besoin. Les difficultés qu'éprouve quelquefois la réalisation des mariages mixtes ne sont pas un reproche à faire à notre loi fondamentale, mais à nos habitudes qu'il n'est pas possible de réformer tout d'un coup (1). »

***

La Constitution du Chili que l'on ne peut que louer dans son ensemble, fut pour ce pays le point de départ d'une ère de paix et de prospérité inconnues jusque-là dans son histoire. Cette paix ne fut

1. Perez-Rosalès, *Essai sur le Chili*, p. 209.

Digitized by Google

guère troublée qu'en 1848, lorsque l'immense commotion révolutionnaire,qui agita l'Europe eut son contre-coup jusque par-delà l'Océan. Mais bientôt l'ordre fut rétabli et le gouvernement du président Montt, qui suivit peu après, fait époque dans l'histoire du Chili, comme un des plus féconds et des plus bienfaisants. Il y eut plus tard quelques petites guerres politiques, contre le Pérou d'abord et puis contre la république Argentine, enfin en 1866, une alliance avec le Pérou contre l'Espagne, et tout dernièrement une guerre contre la Bolivie dont la conquête de la province d'Autofagasta, au Nord, fut le couronnement. Cependant le pays devenait de plus en plus prospère, établissait des colonies,développait l'enseignement supérieur et exécutait de grands travaux d'utilité publique, lorsqu'éclatèrent les troubles intérieurs si déplorables qui viennent heureusement de prendre fin par la défaite du président félon Balmaceda. Puisse le Chili reprendre sa marche paisible et féconde en se basant toujours sur la foi de ses pères qui fait la gloire la plus pure de cette nation catholique!

Il nous restera à examiner dans un dernier article la vie catholique actuelle au Chili, l'état de ses diocèses et de ses ordres religieux.

(A continuer.) D. G. v. C.

Digitized by Google

DOM JEAN-BAPTISTE DELAVEYNE

Fondateur des sœurs de la charité de Nevers.

LE moine dont nous allons raconter la vie et les œuvres, ne se rattache que de loin au grand mouvement qui s'opéra à son époque dans les abbayes bénédictines de France. Sa vie s'est écoulée presque tout entière en dehors du monastère de sa profession. Condamné à la solitude par un de ces abus que le cours des siècles avait engendrés au sein de la congrégation de Cluny, et par l'origine même de sa vocation, Dom Delaveyne dut s'exercer aux combats de la vie isolée avant d'avoir eu le temps de s'aguerrir dans les rangs de ses frères, et affronter aussitôt les dangers contre lesquels le patriarche des moines a si fortement prémuni ses fils dans le prologue de sa Règle. Mais Dieu, qui se choisit à son gré ses instruments, peut, quand il lui plaît, transformer les âmes et suppléer aux faiblesses de la nature par l'abondance de ses lumières et la puissance de ses secours. D'un religieux tiède, il fait un moine parfait et le père d'une nombreuse postérité ; il suffit qu'un rayon de sa grâce tombe sur une âme pour y opérer ce changement et la rendre capable de correspondre à ses desseins (1).

Jean-Baptiste Delaveyne naquit en 1653 à Saint-Saulge, petite ville du diocèse de Nevers, d'une famille honorable dont plusieurs membres avaient jadis fait partie de la noblesse, et dont une branche encore existante est rentrée depuis en possession de ce privilège. Destiné de bonne heure au service des autels, il fréquenta d'abord les petites écoles de sa ville natale situées sur l'emplacement de l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Saulge, puis fut envoyé au collège de Nevers dirigé par les Pères de la Compagnie de JÉSUS. L'histoire n'a guère gardé bon souvenir de ses années de collège ; ses contemporains lui reconnaissaient plus d'aptitude pour le dessin à la plume — et l'on sait ce qu'il faut entendre par là au collège — que pour l'intelligence des classiques. Cependant ce fut à ce moment de la vie, aux heures de l'insouciance la plus complète, que sa vocation

1. *Histoire de Jean-Baptiste Delaveyne, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, fondateur et supérieur général de la congrégation des sœurs de la charité et instruction chrétienne de Nevers*, par M. l'abbé Marillier. Paris, Lecoffre, 1890, XVI-434 pp. in-8°.

Digitized by Google

se décida. Un de ses oncles, Dom Nazaire Gourleau, prieur claustral de Saint-Révérien, et sacristain du prieuré de Saint-Saulge, lui offrit de se décharger en sa faveur de ce dernier bénéfice régulier. C'était, à son avis, lui assurer une position honorable et lui permettre d'exercer les fonctions du saint ministère dans le voisinage de sa famille. L'enfant avait quinze ans; il écouta la proposition de son oncle, y réfléchit et y donna son consentement. C'était du même coup se décider à se faire prêtre et moine à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun dont relevait le prieuré de Saint-Saulge.

Fondé dans les premières années du Xe siècle et placé sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Martin, le prieuré de Saint-Saulge s'était bientôt organisé en véritable communauté monastique. La commende lui porta un coup mortel. Comme le monastère manquait de ressources et de sujets, l'abbé d'Autun en prononça l'extinction et n'y laissa qu'un seul religieux qui devait réunir en sa personne, sous le titre de sacristain, tous les anciens offices claustraux. Cette décision entraîna naturellement l'abandon des lieux réguliers. Un curé administrait la paroisse, et le sacristain déchargeait les obligations de l'ancien prieuré. Tel était l'avenir réservé au jeune étudiant.

Après avoir terminé ses études chez les Jésuites d'Autun, J. B. Delaveyne entra à l'abbaye de Saint-Martin et y fit profession entre le 11 septembre 1669 et le 10 juillet 1671. Cette abbaye renfermait alors une double communauté; l'une vivait suivant les anciennes observances; l'autre, composée de religieux de la congrégation de Saint-Maur, voulait y réintroduire la règle de Saint-Benoît dans toute sa pureté. Dom Delaveyne ne semble pas s'être agrégé au corps des réformés, car son nom ne se trouve pas dans les matricules de Saint-Maur. Ses études terminées, probablement à Paris, le jeune moine sollicita une dispense d'âge pour le sacerdoce et fut ordonné prêtre à la fin de 1676. Peu de temps après, il était à Saint-Saulge.

Certes le spectacle qu'offrait l'église de cette ville au nouveau bénéficier n'était pas de nature à charmer la vue de celui qui venait y faire sa résidence. Sacristain sans sacristie, puisque ni le prieuré ni l'église paroissiale n'en étaient pourvus, Dom Delaveyne trouva le chœur en mauvais état, les autels en désordre, le mobilier pauvre et délabré. Un prêtre zélé aurait senti son cœur s'émouvoir à la vue de la désolation du lieu saint, et n'aurait plus eu de repos avant d'avoir écarté des regards des fidèles tout ce qui était de nature à les scandaliser. Mais les pensées du nouveau sacristain n'étaient pas à la beauté de la maison de Dieu.

Digitized by Google

Formé à la vie religieuse dans une maison dégénérée, où les exemples du commendataire et les abus qu'ils entraînaient à leur suite portaient facilement à la dissipation, se souvenant sans doute des relations mondaines de son oncle, jeune et libre, Dom Delaveyne oublia aisément la retenue que lui imposait son état de moine, et porta l'oubli jusqu'à compromettre sa dignité sacerdotale dans des divertissements publics, innocents en soi, mais toujours déplacés et dangereux pour ceux que Dieu a revêtus d'un caractère sacré. Sans cesse ballotté entre les remords de sa conscience et les enivrements du plaisir, le moine de Saint-Martin se laissait entraîner à la dissipation et, quoique régulier dans sa conduite, songeait fort peu à faire quelque progrès dans la vertu.

Un an se passa de la sorte. Une mission, qui fut donnée à Saint-Saulge, contribua à le faire rentrer en lui-même. Déjà le P. Delaveyne, qui avait un attrait tout particulier pour la peinture, s'était épris d'un grand amour pour la contemplation de la beauté idéale, de Dieu même dont il retrouvait des reflets dans les arts, et ces considérations avaient servi à le rapprocher de Dieu. Sur ces entrefaites, un de ses amis, le curé de Saxi-Bourdon, vint lui rendre visite. Grand fut son étonnement en franchissant le seuil de la jolie résidence du moine-sacristain : « Saint Benoît n'était pas aussi bien logé à Subiaco », lui dit-il en souriant. Ces seuls mots, prononcés sur le ton de la plus innocente plaisanterie, furent un trait de lumière pour le jeune bénédictin. La grâce illumina soudain son âme et lui découvrit, avec le tableau de ses fautes passées, le but auquel il devait tendre. Ce coup fut décisif.

Tout pénétré de l'étrange contraste qu'offrait sa vie avec son habit de moine et la vie de son saint législateur, Dom Delaveyne s'empressa de retourner au monastère d'Autun et d'y affermir ses bonnes résolutions dans les exercices d'une retraite qu'il y fit sous la direction des religieux de Saint-Maur. Dès lors il voulut être un vrai religieux, détaché des choses de la terre et consacré entièrement au service du Seigneur. Le changement qui s'était opéré en son âme, se trahit bientôt dans sa conduite, et dans ce jeune moine au visage recueilli, à la démarche grave, on eût difficilement reconnu le bénéficier dissipé qui, naguère encore, aimait à s'étourdir dans le tumulte des plaisirs et des réunions mondaines.

Ses premiers soins furent consacrés à l'ornementation de la maison de Dieu. Les ruines furent relevées, les autels restaurés, le mobilier renouvelé : tout en un mot dans le saint lieu témoigna du zèle respectueux qui animait le sacristain de Saint-Saulge. C'est au

Digitized by Google

pied des autels que l'on retrouvait désormais le plus souvent le jeune bénédictin dont la modestie et l'humilité édifiaient la ville entière. Homme de la retraite, ami du silence, il ne quittait plus sa petite demeure mise à l'unisson de ses sentiments. La prière et l'étude partageaient son temps. Le guide de ses exercices de piété était la « *Pratique de la règle de Saint-Benoît* » d'un religieux de la congrégation de Saint-Maur. Ce livre « n'était pas seulement entre les mains de Dom Delaveyne comme un manuel souvent consulté ; la pratique des conseils qui y sont renfermés était elle-même dans son cœur. » Aussi apprenons-nous de son biographe qu'il ne se dispensait jamais de ses exercices de règle.

« Religieux, il avait ses exercices particuliers dont il ne se dispensait jamais ; » que de choses nous révèlent ces quelques mots ! Ils brisent les sceaux mystérieux de l'histoire et nous découvrent les jours, les semaines, les mois et les années de Dom Delaveyne glorieusement couchés dans les replis de la règle et des pratiques bénédictines de la congrégation de Saint-Maur. Ils nous le montrent faisant tous les ans une retraite de dix jours, tous les mois une retraite d'un jour ; se confessant au moins deux fois par semaine ; chaque jour enfin se livrant à cette suite d'exercices et de pratiques qui s'appellent le lever et le coucher à heure réglée, la sanctification du lever, du coucher, des repas et des actions particulières de la journée, l'offrande du matin et l'offrande du soir, la sainte messe, les heures du saint office, la méditation du matin et la méditation du soir, l'examen de conscience d'avant midi et l'examen de conscience d'après complies, l'adoration du Saint-Sacrement, les prostrations à l'entrée et au sortir de la cellule, la lecture spirituelle et l'étude (1). »

Nous ne pouvons suivre ici D. Delaveyne dans la pratique de ses différents exercices de piété; nous nous contenterons de mentionner son zèle pour le chant de l'office divin, dont il rehaussa l'éclat dans l'église de Saint-Saulge, et son ardent amour pour l'Eucharistie. C'est dans le dessein de se rapprocher du tabernacle qu'il se fit bâtir une cellule au-dessus de la sacristie, et qu'il y mena une vie plus retirée encore et plus intimement unie à celle du Dieu caché sur nos autels.

L'étude alternait avec la prière. Ses études de collège, nous l'avons dit plus haut, avaient été incomplètes. Il était un peu tard pour réparer cette faute. Toutefois, à force d'application, D. Delaveyne parvint à combler les lacunes de sa formation intellectuelle. La

1. Marillier, pp. 116-117.

Digitized by Google

lecture assidue des Pères de l'Église et l'étude des meilleurs auteurs ecclésiastiques lui assurèrent des connaissances théologiques variées et sûres. Bientôt on le vit annoncer plus fréquemment la parole de Dieu et exercer avec le plus grand fruit le ministère des âmes. Ses exhortations, et plus encore la direction spirituelle que recevaient de lui au tribunal de la pénitence de nombreuses âmes attirées par l'exemple de ses vertus, réveillèrent la piété dans la petite ville de Saint-Saulge et y firent surgir différentes œuvres de foi et de charité. Nous passerons sous silence les exercices de piété mis en honneur par D. Delaveyne, tels que l'assistance aux offices paroissiaux, la récitation et la méditation du rosaire, afin de nous étendre davantage sur les œuvres de charité qui furent le foyer de toute sa vie spirituelle.

Pauvre, à raison de son vœu de religion, et ne jouissant que d'un maigre revenu, le sacristain de Saint-Saulge avait cependant trouvé le secret de multiplier ses aumônes et d'apporter un remède à toutes les misères. Jamais indigent ne se présentait à sa porte sans recevoir de lui quelque secours, souvent même une part, et la meilleure, de son repas, ou même quelque vêtement dont il se privait pour couvrir la nudité du pauvre son frère. Aux pauvres honteux, il savait procurer des ressources sans trahir la main qui leur venait en aide. Quant aux malades, il les visitait fréquemment, les poches toujours pleines de pain, de bouteilles de vin et de remèdes, et il donnait le peu dont il disposait avec une bonté et un désintéressement qui le faisaient chérir de tout le monde.

Un ami d'enfance était le seul confident et le compagnon ordinaire de ses libéralités et de ses visites aux malades. Ce fut à lui qu'en 1680 le moine de Saint-Saulge s'ouvrit au sujet d'un projet qu'il nourrissait depuis quelque temps. Pourquoi n'assureraient-ils pas l'avenir de leurs œuvres de charité par une fondation, et ne pourraient-ils pas se dévouer au soulagement des misères de l'autre sexe par l'établissement d'un institut de femmes consacrées aux œuvres de miséricorde ? Le dessein de Dom Delaveyne, approuvé par son ami, ne le fut pas par ses parents et ses connaissances, mais le jeune bénédictin ne se laissa pas décourager par les nombreuses objections qu'on lui fit de toutes parts. Dans le but d'obtenir la lumière d'en haut, il redoubla ses jeûnes et ses aumônes et entreprit divers pèlerinages. Ces pieux exercices contribuèrent à l'affermir dans son dessein. Deux de ses pénitentes acceptèrent ses offres et commencèrent sous sa direction un essai de vie religieuse.

« Les années 1680 et 1681 et la majeure partie de l'année 1682

Digitized by Google

forment la période tout à fait élémentaire, la période de première enfance de la congrégation fondée par Dom Delaveyne. Chose remarquable : à chacune de ces années correspond exactement la naissance successive d'une des trois espèces d'œuvres qui représentent la vie de cette congrégation. La première vit naître l'assistance à domicile des pauvres et des malades, dans laquelle se trouvent en germes les distributions de secours, les visites de charité, les miséricordes, les crèches, les patronages, les refuges, les dépôts de mendicité et la plupart des autres industries de l'assistance publique ou privée. La deuxième eut pour marque principale l'inauguration du service intérieur des hôpitaux dans la modeste prise de possession du service de l'hôpital de Saint-Saulge..... La troisième ... vit à son tour se produire sur l'arbre de l'institut planté par Dom Delaveyne une troisième et dernière branche, celle de l'enseignement, représentée par la création des petites écoles (1). » Mais jusque-là les Filles de la Miséricorde, comme on n'avait pas tardé à les appeler, ne formaient pas encore un corps religieux ; elles n'avaient ni costume religieux, ni hiérarchie régulière, ni vœux reconnus.

L'établissement des sœurs à l'hôpital-général de Nevers amena le déplacement du siège de la congrégation ; Saint-Saulge ne fut plus qu'une dépendance, et Dom Delaveyne, de fondateur, devint simple supérieur local de cette dernière communauté.

La congrégation fit de rapides progrès, grâce aux règles tracées par le pieux fondateur et approuvées par l'autorité ecclésiastique. L'esprit religieux s'y fortifia, et les vocations affluèrent. En 1704 la congrégation comptait plus de vingt maisons. La mort du directeur de l'hôpital de Nevers, survenue le 21 septembre 1704, força Dom Delaveyne à reprendre la direction générale de l'institut, connu dès lors sous le nom d'Institut des sœurs de la charité et instruction chrétienne de Nevers. Les années se succédèrent fécondes pour la nouvelle famille religieuse, dont les fondations allèrent sans cesse en se multipliant. Le pieux fondateur favorisait de tout son pouvoir l'établissement de nouvelles colonies, car autant il était facile pour l'admission des postulantes, dès qu'elles témoignaient d'une véritable vocation, autant il était généreux pour négocier l'établissement de quelque nouvelle maison.

Pour former ses religieuses à la véritable piété et les maintenir dans l'esprit de leur vocation, Dom Delaveyne composa pour elles un directoire, ou recueil de conseils sur les vertus religieuses et l'accomplissement des œuvres propres à l'institut. « Par l'esprit de piété qui

1. PP. 190-191.

Digitized by Google

l'anime, le directoire spirituel de Dom Delaveyne ressemble aux œuvres de même genre, sorties de la plume des fondateurs d'ordres ou d'instituts. Par la sagesse des conseils qu'il renferme, il est en parfaite harmonie avec les besoins et les devoirs des sœurs de charité. Comme facture, il est peut-être unique en son genre. Au lieu de se borner à de simples conseils, il donne les raisons de ces conseils et les appuie de prières spéciales. Presque tous les chapitres qui le composent sont comme autant de sujets de méditation, où l'on retrouve les trois éléments principaux de cet exercice : des pensées pour la considération, des pratiques pour les résolutions et des prières pour les affections (1). » Dom Delaveyne le compléta par des *avis particuliers* relatifs à la perfection, à la conduite des supérieures, à celle des religieuses tant dans leur marche vers la perfection que dans l'accomplissement de leurs devoirs dans le monde, et surtout à la charité. Différentes circulaires et des conférences spirituelles, dont plusieurs ont été conservées, achevèrent son enseignement. Quand on se rappelle la formation incomplète de Dom Delaveyne dans ses années d'études, on est étonné de la richesse de fond, que l'on remarque dans ses écrits et de l'aisance avec laquelle il exprime ses pensées et donne des avis marqués au coin d'une expérience consommée.

Dom Delaveyne ne devait point quitter cette terre sans passer par le creuset de l'épreuve. Un décret de l'évêque de Nevers publié en 1718 ordonnait de remettre au greffe ecclésiastique un écrit janséniste qu'il venait de condamner. Le sacristain de Saint-Saulge s'empressa de remettre son exemplaire. L'envie profita de cette occasion pour atteindre le pieux moine qui jamais n'avait manifesté la moindre velléité d'embrasser cette doctrine. On lui retira le pouvoir de confesser et de prêcher. Dom Delaveyne accepta cette mesure avec obéissance et s'attira par là l'estime générale. Peu de mois après il tomba malade. « Il vit venir la mort sans effroi et se prépara à sa visite par la réception des sacrements ; mais en face de l'avenir éternel, il ne laissa pas de jeter sur le passé un de ces regards et de ces regrets qui montrent que les saints eux-mêmes croient n'avoir jamais assez fait pour Dieu et pour leur âme : « Ah ! dit-il en soupirant, si j'étois à recommencer, que ne ferois-je pas ! » C'est dans ces sentiments, dit un ancien biographe, que mourut Dom Delaveyne. Dieu, qu'il avoit aimé de tout son cœur, lui fit part de sa gloire le 5 juin 1719 (2). » Sa mort fut pleurée de toute la paroisse de Saint-Saulge ; l'acte de sa sépulture porte même la mention de : « mort en odeur de sainteté. »

U. D. B.

1. PP. 280-281. — 2. P. 358.

Digitized by Google

VIVE LE PAPE-ROI !

« DIEU frappe de démence ceux qu'il veut perdre. »

Ne semble-t-il pas que ce vieil adage commence à se réaliser pour les partisans de Rome intangible ?

La disproportion entre les récentes démonstrations antipapales et le prétendu incident qui leur a servi de prétexte est si évidente, si énorme, qu'aux yeux même d'un grand nombre de libéraux il n'y a que le mot de folie pour la caractériser.

Mais c'est une folie criminelle, une rage froidement calculée.

L'éclat des manifestations catholiques à l'occasion des pèlerinages ouvriers ne pouvait manquer d'attiser les colères maçonniques. Qu'importait une occasion vraie ou fausse de leur donner libre cours? La volcan devait vomir sa lave et noircir le ciel.

Le guet-apens, car c'en fut un, de l'aveu même de la *Squilla*, a pu réussir. Aux cris de « A bas le Pape ! Au feu le Vatican ! A mort les pèlerins ! A bas la France ! Vive Sedan ! » on a pu forcer les pieux étrangers à quitter plus tôt l'inhospitalière capitale, et interdire à ceux que le Pape attendait encore, le chemin de la ville jadis mère de la chrétienté. La défaite morale n'en a pas moins été tout entière pour les auteurs de ces brutales vexations.

Pourquoi ces suprêmes violences, ces indignations homériques ? Quel attentat les pèlerins étrangers avaient-ils tramé contre la sécurité de l'État italien ?

Vous le demandez ? Allez à l'église de Notre-Dame des Martyrs, qu'on nomme le Panthéon ; ouvrez ce registre qui repose comme une relique devant la tombe du fondateur de la patrie une et libre. Vous y trouverez écrite, de la main d'un pèlerin français, une grossière insulte à la mémoire de Victor-Emmanuel. — Et laquelle donc ? — « Vive le Pape ! »

En vérité, n'est-ce que cela ? — Mais, qu'y a-t-il là de contraire à la mémoire du « grand roi » ? Si vraiment Victor-Emmanuel a mérité par une conversion sincère de recevoir les honneurs de la sépulture catholique et de reposer dans une église, à quelques pas des saints autels, quel autre cri s'échapperait de cette tombe, si elle pouvait parler, qu'un hommage reconnaissant au Vicaire de JÉSUS-

Digitized by Google

CHRIST ? Oui même, lorsque poussé, malgré lui, par les sectes, le fils de Charles-Albert enleva à Pie IX ses états et sa capitale, l'usurpateur ne nourrissait-il pas dans son âme agitée le désir secret de voir le Pape se réconcilier avec l'Italie une ? Et la loi des garanties, votée au lendemain de la spoliation sacrilège, n'avait-elle pas pour but d'unir en quelque sorte ces deux acclamations : Vive le roi d'Italie et vive le Pape ?

Et c'est ce simple hommage rendu au Pape, dans un sanctuaire du culte catholique, qui sera, après plus de vingt ans d'occupation armée, le signal d'une explosion d'outrages, non seulement à Rome, mais dans toute la péninsule ? Est-ce ainsi peut-être qu'on prétend concilier les droits de la patrie une et libre, avec ceux du chef de l'Église catholique ? Est-ce ainsi qu'on espère amener la papauté elle-même à consacrer jamais le fait accompli ? En vérité, la révolution italianissime ne pouvait pas mieux affirmer son caractère d'hostilité absolue à l'égard du Souverain Pontife, ni proclamer d'une manière plus nette, à la face des nations, que pour elle la loi des garanties elle-même n'est qu'une tolérance qui demain deviendra une lâcheté, parce que, entre l'Italie issue du vingt septembre et le Vatican, la lutte est une question de vie ou de mort, sans entente pacifique possible.

Le véritable écho du cri : « Vive Victor Emmanuel, roi d'Italie ! » est bien donc cet autre cri : « Mort au Pape, roi du Vatican ! »

Les événements qui se préparent mettront à nu ces desseins destructeurs et feront voir à l'univers catholique combien il est urgent qu'il fasse valoir ses droits imprescriptibles, avec une recrudescence de vigueur et d'unanimité.

Ce qui se dégage, en attendant, de l'incident du Panthéon, est la condescendance extrême avec laquelle l'autorité pontificale a traité la révolution italienne depuis la trahison de Napoléon III. On sait la paternelle indulgence que Pie IX témoigna pour Victor-Emmanuel mourant et pour sa mémoire, en le relevant de l'excommunication qui pesait sur lui, et en accordant à ses restes, non seulement la sépulture chrétienne, mais l'honneur de reposer dans un des sanctuaires les plus vénérés de Rome.

Et cependant, ceux qui se trouvaient dans la Ville Éternelle au mois de janvier 1878, se souviennent du sentiment hostile aux droits du Pape, qui donnait aux somptueuses funérailles du roi galant-homme le caractère d'une immense manifestation italienne et maçonnique.

Pie IX avait béni la dépouille de Victor-Emmanuel. L'Italie, en retour, aurait dû, ce semble, rendre hommage aux restes du Pontife.

Digitized by Google

On sait comment elle s'acquitta de ce devoir. La translation nocturne du sacré dépôt fut marquée par des scènes d'une sauvagerie sans nom ; et peu s'en fallut que les restes du grand Pape ne fussent précipités du pont Saint-Ange dans les eaux du Tibre, comme jadis ceux des martyrs.

Cependant, avec l'assentiment, du moins tacite, de la Curie, on recouvrit le tombeau de Victor-Emmanuel d'une plaque en marbre blanc portant l'inscription : *Vittorio Emanuele I, re d'Italia.* Depuis ce jour, le Panthéon, sans cesser d'être une église où l'on célèbre les saints mystères, devint un lieu de pèlerinage national. A quelques pas de l'autel du T.-S.-Sacrement, un registre est ouvert aux signatures des admirateurs « du grand roi » et de son œuvre. Sans doute, les anarchistes y ont déjà déposé plus d'une insulte peu en harmonie avec l'apothéose du « père de la patrie » ; mais, dans la pensée de ceux qui ont imaginé d'offrir aux étrangers cette occasion d'exprimer leurs sentiments, ce livre n'est destiné qu'à continuer d'année en année l'œuvre mensongère du premier plébiscite en faveur du régime de l'occupation.

Si, pour garder ce registre, le municipe ou le gouvernement avait choisi la Porte-Pie, le Capitole, le Monte-Citorio, ou même le Quirinal, — bien que ce palais apostolique conserve son caractère sacré et qu'en s'y installant, l'usurpateur ait mérité, mieux que jadis Antoine franchissant le seuil de Pompée, cette invective de l'orateur romain : *O audaciam immanem ! tu etiam ingredi illam domum ausus es ? tu illud sanctissimum limen intrare ?* — le Vatican n'aurait eu aucun moyen de s'opposer à cette démonstration hostile à ses droits. Mais, dans un temple voué au culte catholique, le dilemme semblait s'imposer : ou de le désaffecter, ou d'y interdire une manifestation dirigée contre la religion dans la personne de son chef. Néanmoins, durant plus de 13 ans, la Curie a usé d'une condescendance que nos mœurs du Nord trouvent presque excessive. Et voici que la révolution, s'arrogeant comme un droit ce qui n'est que le fait d'une pure tolérance, profite d'un simple hommage prétendument rendu au Pape, dans ce temple et devant ces autels, pour s'abandonner aux profanations les plus impies, dans l'espoir de donner à ces manifestations le caractère d'un deuxième et décisif plébiscite.

Jadis, aux temps glorieux où l'Italie entière, convoquée à Rome acclama le rappel de Cicéron, l'infâme Clodius, chef du parti de l'usurpation révolutionnaire, entraîna un jour au forum une poignée de mercenaires, y parodia les comices et voulut faire passer les voix de ces misérables pour l'expression vraie du suffrage populaire.

Digitized by Google

Devant les violences de l'émeute le vote réparateur du sénat fut retardé de plusieurs mois encore. Mais le droit finit par avoir raison de la force; et l'illustre exilé, escorté par une population enthousiaste qui bordait la voie publique depuis Brindes jusqu'à Rome, monta en triomphateur au Capitole « porté, comme il dit lui-même, dans les bras de toute l'Italie ».

De même, en ces jours troublés mais pleins de gloire,un plébiscite retentissant vient d'acclamer Léon XIII, et de faire des vœux pour le rétablissement du Pape dans ses droits séculaires. C'est la voix des nations catholiques envoyant à Rome, de tous les points du globe, leurs cortèges de pèlerins ; c'est la voix des 100000 Romains acclamant le Pontife-Roi sous les voûtes de Saint-Pierre. Que sont, à côté de ces manifestations grandioses, les huées, les crachats et les gourdins de quelques milliers de révolutionnaires aux ordres des Clodius de la secte maçonnique ? Le jour de la revendication religieuse et nationale pourra se faire attendre, c'est vrai; mais il viendra ; et porté, mieux encore que par sa royale *sedia*, dans les bras de son peuple rendu à la libre expression de ses sentiments intimes, le Pape, père de Rome et de l'Italie comme du monde catholique, sortira vainqueur de cet exil où trop longtemps l'a relégué une faction oublieuse des triomphes jadis remportés par les Pontifes sur les Catilina de la barbarie, de la débauche et du despotisme. L'incident du l'anthéon n'aura fait que hâter ce jour, en faisant mieux ressortir ce que la situation présente a d'intolérable et de révoltant. S'il y avait eu là quelque faute, nous dirions volontiers : « *O felix culpa !* »

Là cependant ne s'arrêtent pas les conséquences des manifestations révolutionnaires et italianissimes dont la péninsule vient d'être le théâtre.

En poursuivant de leurs vociférations les pèlerins français, soi-disant complices d'une légèreté plus généreuse que coupable, les bandes ameutées n'ont pas seulement donné cours à leur animosité antipapale. C'étaient les Français autant, plus peut-être que les pèlerins, qu'ils couvraient de leurs injures et de leur bave.

Ce fait n'est pas sans avoir une grande importance, à plus d'un point de vue.

Et d'abord, il a mis le gouvernement de la République en demeure de dévoiler ses sentiments à l'égard des pèlerinages populaires partis de France pour rendre hommage au « Pape des ouvriers ». La promptitude, la servilité, l'arbitraire avec lesquels ambassadeur et ministres ont désavoué les pèlerins, offert leurs excuses au gouvernement subalpin, interdit aux évêques d'entreprendre désormais, sans

Digitized by Google

autorisation officielle, ces voyages *ad limina* à la tête de leurs ouailles, et cité en justice le magnanime évêque d'Aix, ont démontré une fois de plus qu'à choisir entre le Vatican et le Quirinal, toutes les sympathies de l'Élysée sont pour ce dernier, et qu'en fait de droits publics les catholiques sont en quelque sorte hors la loi. On le savait; mais il est pénible d'en recevoir de nouvelles et évidentes preuves, dans des circonstances trop bien faites cependant pour réveiller le sentiment national. Vraiment la fierté française, si prompte parfois à s'affirmer, a subi là une grave et coupable atteinte. S'il ne se fût agi d'une affaire religieuse, jamais la République n'eût toléré la dixième partie des injures adressées à la France dans ces dernières manifestations.

Est-ce à dire que les catholiques français aient souhaité que l'on déclarât *casus belli* ces outrages faits à leur patrie ? On a eu assez peu de cœur pour oser formuler contre eux ce reproche. Non ! les catholiques ne veulent pas la guerre ; et si peut-être, çà et là, certains des leurs cèdent trop à la soif de la revanche, ils savent que la guerre est un fléau qui ne devrait jamais sévir entre nations chrétiennes.

Mais, pour être les plus pacifiques des citoyens, ils sont plus que personne, patriotes jaloux de l'honneur de leur pays. C'est un spectacle d'autant plus écœurant de les voir abandonnés sans merci aux avanies de l'étranger. Les rapports officiels rédigés par les victimes de ces tristes scènes, forment un dossier dont le témoignage restera comme une flétrissure pour le gouvernement maçonnique qui a forfait au plus sacré de ses devoirs, en laissant l'honneur national sans abri et sans vengeur. Il y a crime de trahison et de lèse-patrie à laisser s'émousser un prestige qu'on a pour mission de relever.

Un autre enseignement se dégage encore des manifestations italianissimes de ces dernières semaines. En unissant aux cris de « A bas la France ! » celui de « Vive Sedan ! » les manifestants ont montré clairement que l'Italie antipapale s'appuie sur l'Allemagne pour résister aux efforts que la France pourrait jamais tenter en faveur du Souverain-Pontife. Avis aux catholiques allemands. S'ils ont pu douter jusqu'ici du caractère que les Italiens donnent à la triple alliance, ils doivent ouvrir les yeux et reconnaître que ce qui inspire tant d'audace à la politique antireligieuse de l'Italie une, c'est le soutien qu'elle s'est assuré dans l'empire allemand. Cette situation est déplorable. Elle est en outre menaçante pour l'avenir de l'unité germanique. Une puissance dont les intérêts se confondent avec ceux des ennemis de la sainte Église et des spoliateurs du Vicaire de JÉSUS-CHRIST, se trouve dans de mauvaises

Digitized by Google

conditions pour être bénie du Ciel. Et « si Dieu ne bâtit la demeure et ne garde la ville, que peuvent les ouvriers qui l'édifient et les sentinelles qui veillent sur ses remparts ? »

Certes la politique de déchristianisation et de démoralisation poursuivie avec système par le gouvernement de la République est peu faite pour appeler la bénédiction divine sur les drapeaux français ; et le spectacle édifiant que donnait naguère la garnison de Trèves, défilant, aux accords de la musique militaire, devant la sainte Robe, était bien de nature à faire trembler les pèlerins français témoins d'une scène de foi dont leur pays connaît à peine encore de lointains souvenirs. Mais, s'il est un motif d'espérance pour le relèvement de la fille aînée de l'Église, il se trouve dans l'union de sa cause avec celle du Pape prisonnier.

Quoi que la Providence réserve à ces nations qu'une rivalité funeste sépare alors que leur communauté d'intérêts et de foi chrétienne devrait les unir, le rôle des catholiques en face des derniers événements et de ceux qui se préparent en Italie, est nettement tracé d'avance. Puisque la révolution est résolue à tenter un nouvel assaut de la forteresse vaticane, il faut que les catholiques de tous pays redoublent d'unanimité et de vigueur pour travailler à la réhabilitation du Pape-Roi. A cet effet, la création d'une *ligue internationale pour le rétablissement du Souverain-Pontife dans l'intégrité de son indépendance* est une œuvre urgente. Assez de vœux formulés dans les congrès particuliers. C'est une action internationale qu'il faut. Si tous les catholiques de tous les pays emploient à la réussite de cette grande cause toutes leurs ressources dans la vie publique et privée, il résultera de cette communauté d'efforts une poussée gigantesque dont le résultat sera immense.

Et si, peut-être, certaines raisons de haute politique entravent, çà et là, les catholiques dans leur action publique, quel motif pourrait jamais empêcher la formation et le fonctionnement régulier d'une vaste *ligue de prières* faisant monter jour et nuit vers le trône du Christ les vœux de l'Église universelle pour la délivrance de son chef ? C'est cette prière unanime qui valut jadis à Pierre l'envoi de l'ange libérateur. C'est elle encore qui hâtera aujourd'hui l'heure des réparations pour l'auguste prisonnier du Vatican.

A l'œuvre donc ! L'initiative privée, si modeste soit-elle, a toujours le droit de s'affirmer quand il y va de l'expression de la piété filiale.

A l'œuvre ! et que le cri de ralliement des croisés de la Papauté soit cet hommage qui résume toutes les aspirations des cœurs catholiques : VIVE LE PAPE-ROI !

D. L. J.

Digitized by Google

Les fêtes du 12e centenaire de saint Remacle à Stavelot.

LA destruction par la Révolution française de l'antique monastère de Stavelot n'a pas éteint, Dieu merci, le culte séculaire dont jouit saint Remacle auprès de la population ardennaise. Ne doit-elle pas à l'illustre fils de saint Benoît, avec la lumière de l'Évangile, les innombrables bienfaits de la civilisation chrétienne et les gloires si pures de son pacifique passé?

Stimulée par le zèle de S. G. l'évêque de Liége et du doyen de Stavelot, la piété populaire vient de s'affirmer d'une manière unanime et vraiment imposante pendant les solennités jubilaires célébrées du 30 août au 7 septembre derniers, à l'occasion du XIIe centenaire de la mort de saint Remacle, arrivée en 691 (?), suivant la date de Sigebert, inscrite dans la châsse du grand apôtre.

Notre Saint Père le Pape avait accordé d'abondantes indulgences aux pèlerins. Aussi l'éclat des cérémonies et l'entrain de la dévotion populaire ont-ils dépassé toutes les espérances. Nous devons aux lecteurs de la *Revue bénédictine* quelques détails sur ces festivités organisées à la mémoire d'un des personnages les plus glorieux dont s'honore la Belgique monastique.

Jamais peut-être la petite ville de Stavelot n'a présenté un aspect plus gracieux et plus riant qu'au cours de ce jubilé. Toutes les rues étaient parées de guirlandes et d'oriflammes aux couleurs pontificales, belges et stavelotaines. Plusieurs arcs de triomphe construits avec goût donnaient aux décorations un vrai cachet de grandeur. Des chronogrammes des plus réussis rehaussaient çà et là les demeures ou la façade des établissements publics. Celui que M. le doyen avait composé pour le portail du vieux tronçon de tour, seul reste encore debout de l'antique et vaste église abbatiale (1), est trop remarquable pour ne pas être conservé.

1. L'église de Stavelot était un remarquable spécimen d'architecture romane de la seconde époque. Elle datait de 1040 sous le règne de saint Poppon. Ses proportions mesuraient 300 pieds en longueur, quatre-vingts en largeur, et cent cinquante au transept. De riches fresques ornaient sa voûte et ses murs. Le portail était modeste; mais en 1536, à l'époque fleurie du gothique, on l'avait surmonté d'une tour superbe s'élevant jusqu'à 300 pieds. La sonnerie comprenait trente cloches du plus beau timbre, et un carillon de vingt-sept cloches. Le 7 juin 1701 elle devint, avec la partie supérieure de la tour et la voûte de l'église, la proie de la foudre et des flammes. Après la fuite des moines devant l'ouragan révolutionnaire, l'abbaye servit d'hôpital pour les soldats de l'armée française. On devine les excès de tout genre auxquels se livrèrent ces hordes barbares et impies. Le 3 décembre 1795, elles saccagèrent sans merci la belle basilique. Après la tempête, le 29 août 1798, Antoine Lemaire et Jean-François Herman, acquirent l'abbaye et ses dépendances pour la somme d'un million en assignats. Malheureusement la municipalité désespéra de trouver les ressources nécessaires pour restaurer l'église, que cependant les acquéreurs lui offraient gratuitement; et le 5 mars 1801 commença la démolition

Digitized by Google

Pariter omnia cadunt, unus vivit in sæcula Christus (1).

L'élan de la population était unanime. « Tous, écrit le *Saint-Remacle*, organe des fêtes imprimé dans les bureaux de l'*Annonce*, tous à Stavelot faisant taire leurs petites querelles, libéraux et catholiques se sont unis avec la plus grande cordialité pour faire réussir les fêtes du XIIe centenaire de saint Remacle. »

L'aspect de l'église ne le cédait en rien à celui de la ville. Construite de 1750 à 1755, l'église paroissiale de St-Sébastien ne présente rien de remarquable au point de vue architectural ; elle est assez petite, mais bien proportionnée. D'élégantes peintures décoratives, terminées pour la circonstance, faisaient mieux encore ressortir les riches oriflammes qui descendaient le long des pilastres du chœur et donnaient à celui-ci un aspect rutilant et festif. Mais ce qui frappait surtout les yeux et la piété du pèlerin, c'était une véritable profusion de reliques insignes, étalées au milieu des lumières et des fleurs, dans tout l'éclat mystique de leurs vieilles châsses et de leurs étuis précieux.

Dans la nef centrale, devant le banc de communion, trône, élégante et majestueuse, la châsse de saint Remacle, l'un des plus célèbres chefs-d'œuvre de l'orfévrerie médiévale. A droite, on voit près de l'autel latéral, le chef de saint Poppon avec sa chape finement ouvrée ; en face, dans la nef de gauche, la châsse plus simple, mais gracieuse encore, de saint Symètre, contenant en outre des reliques de saint Servais, de saint Monulphe et de saint Gondulphe. Dans le chœur, tout près du banc de communion, voici la précieuse étole de saint Hubert, que S. Gr. l'évêque de Namur, par un privilège sans précédent, a accordée à Stavelot pour toute la durée du jubilé. Deux séminaristes, députés par M. le doyen de St-Hubert, veillent sur le sacré dépôt. A côté de ce trésor, deux reliquaires en forme de cylindre couronné, offrent à la vénération des pèlerins un ossement crural de saint Théodard et le bras de saint Lambert, appartenant tous les deux au trésor de la cathédrale de Liége, ainsi que la célèbre clef de saint Hubert. Une autre châsse, dite de sainte Julienne ou des neuf vierges, contient des reliques de la bienheureuse

du monument. Aujourd'hui, il ne reste du vaste temple qu'un tronçon de tour, et l'herbe d'un pré recouvre jusqu'aux fondements de l'antique et splendide édifice. On sait que, des bâtiments claustraux, les plus récents sont convertis en un hospice, appelé, du nom de son fondateur, Hospice Ferdinand Nicolaï, et confié aux Filles de la Croix.

1. On a beaucoup goûté aussi une série de chronogrammes en forme de litanies qui ornaient le mur de clôture de l'institut Saint-Remacle. Chaque chronogramme relatait un miracle opéré par l'apôtre des Ardennes, grand thaumaturge, non moins que zélé prédicateur et austère ascète.

Digitized by Google

de Mont-Cornillon, de sainte Lutgarde, de sainte Harlinde, de sainte Relinde, de sainte Madelberte, de sainte Odile, de sainte Christine, de la bienheureuse Ève et de sainte Gertrude. On voit en outre dans l'église des reliques de St Hadelin et de St Sébastien.

Ce serait entrer dans trop de détails que de donner ici la description de ces objets précieux. Un mot cependant de la châsse qui renferme les restes sacrés du héros de la fête.

La châsse de saint Remacle, terminée probablement en 1263, mesure un mètre 96 centimètres en longueur, 59 centimètres en largeur et 82 centimètres en hauteur depuis le plan horizontal jusqu'au sommet de l'élégante crète qui la couronne.

On ne sait ce qu'on doit y admirer davantage, ou de l'harmonie des proportions, ou de la finesse et du goût exquis des détails Quelle ne devait pas être la splendeur de ce joyau d'orfévrerie lorsque les émaux avaient toute leur fraîcheur, les broderies tout leur éclat, et qu'aucune des pierres précieuses, semées à profusion jusque dans les draperies, n'avait été enlevée par des mains cupides!

Les deux frontons sont ornés d'une statue du Sauveur et de Notre-Dame. La première mesure 27 centimètres. C'est le Christ assis dans l'attitude de la *Majestas Domini.* Autour de la statue, dans l'arrière-voussure, on lit cette inscription :

Solus ab æterno creo cuncta, creata guberno.

La statue de Notre-Dame qui décore le fronton opposé a 33 centimètres de hauteur. Marie tient l'enfant JÉSUS sur ses bras. Un riche diadème, malheureusement fort endommagé, orne la tête de la *Regina mundi.* Derrière elle on lit cette inscription très caractéristique, l'une des plus belles dans ce genre :

Tu mihi nate Pater, et tu mihi filia Mater.

Les longs-côtés sont formés chacun de 7 niches, où figurent six apôtres, ayant au milieu d'eux, d'un côté saint Remacle, de l'autre saint Lambert. Ce dernier côté a beaucoup plus souffert. Tous ces personnages se tiennent assis dans cette attitude raide et monotone, qui ne manque cependant pas d'expression ni surtout de grandeur. Le nom de chaque saint est écrit en lettres d'or sur fond bleu autour du plein ceintre de sa niche. L'effet d'ensemble de ces figures austères, se détachant en haut-relief, est très saisissant.

Plus remarquables, au point de vue de l'exécution artistique, sont les bas-reliefs qui décorent le toit à dos d'âne. Ils représentent, du côté de saint Remacle : l'Annonciation, la Naissance de JÉSUS-CHRIST, l'Adoration des mages et la Présentation au temple; du côté de saint Lambert : la Cène, le Crucifiement, la Résurrection et l'Ascension.

Digitized by Google

Ces scènes sont reliées aux quatorze niches des côtés et aux niches des frontons par une galerie à forte saillie. Cette partie de la châsse est peut-être la plus merveilleuse. Comme vigueur de tracé, comme effet de silhouette, puis comme élégance de détail et fini d'exécution, c'est un chef-d'œuvre accompli. Elle trouve son parachèvement dans une crète dentelée, semée de cinq pommes, trois plus grandes, en ovales, aux extrémités et au centre, deux cylindriques, plus petites, à mi-distance entre les autres. Les filigranes et les émaux s'y combinent admirablement avec les cristaux, et forment un tout d'une mâle gravité, tempérée par une élégance exquise.

On croit généralement que les statues seules sont en argent doré et que les autres parties de la châsse sont en cuivre doré ; mais ce dernier point soulève quelque doute, et il n'est pas impossible qu'un examen plus minutieux arrive à démontrer que la châsse tout entière est en argent doré.

Le lecteur devine l'impression qu'éprouve le pèlerin en présence de cette merveille de l'art chrétien, réceptacle vraiment digne des restes du grand apôtre des Ardennes. Aussi avons-nous tenu à décrire quelque peu ce magnifique reliquaire, parce que sa splendeur contribua beaucoup à l'éclat des fêtes du centenaire.

Ces fêtes furent très remplies et très suivies. Les neuf jours du jubilé donnèrent lieu aux manifestations les plus variées de la piété des Stavelotains et de la population ardennaise.

Les journées les plus importantes rehaussées par la présence de plusieurs évêques et prélats, furent le dimanche 30 août, le jeudi 3 septembre, fête de saint Remacle, et les deux derniers jours.

Le beau temps permit de remplir presque en entier le programme des processions et des cérémonies en plein air. Aussi l'affluence des étrangers fut-elle vraiment extraordinaire. C'était un spectacle inoubliable que celui d'un peuple entier escortant ou saluant avec piété les reliques insignes des apôtres de ses aïeux. Le cortège, avec ses bannières chatoyantes, ses nuées d'enfants de chœur, ses châsses vénérables et le Saint-Sacrement porté sous un riche dais par l'élite de la population, serpentant à travers les rues pavoisées, au bord de l'Amblève, ou s'étalant sur les chaussées de Spa et de Trois-Ponts, formait un tableau ravissant, dont le charme était rehaussé encore par le cadre pittoresque de cette large et riante vallée. Puis quel entrain dans l'harmonie confuse de ces mille voix, récitant le chapelet ou chantant les louanges du mystère eucharistique et du héros de la fête ! On eût dit la contrée entière tressaillant dans une hymne commune à Dieu et à saint Remacle.

Digitized by Google

Le jeudi, 3 septembre, la procession eut un éclat tout particulier. Le défilé ne dura pas moins d'une heure et demie. Les pèlerins allemands avec leur large coiffure si caractéristique y figuraient en grand nombre, et édifiaient tout le monde par leur attitude recueillie et l'ardeur de leur piété. Très réussis encore les pèlerinages de Verviers, de Herve et de Spa. Le chiffre total des pèlerins accourus à Stavelot pendant le jubilé s'évalue à plus de 25,000.

Le lecteur se représentera difficilement l'aspect pittoresque et mouvementé que présentait la Grande Place de la cité ardennaise pendant la messe du jeudi et du lundi. La vaste plaine, dressée en amphithéâtre, se prêtait admirablement à cette cérémonie auguste. Honneur aux chantres robustes et disciplinés qui exécutèrent la *Missa Regia*, le dernier jour, sous la direction de M. Cartuyvels, curé de Sainte-Foy à Liége. Honneur aussi aux vaillants orateurs dont l'organe fut assez puissant pour se faire comprendre de cet immense auditoire. L'éminent vice-recteur de l'Université de Louvain donna la mesure de son brillant talent. Ses deux allocutions sur la place et son panégyrique au salut de clôture ont produit une impression profonde. La population des Ardennes en gardera longtemps à Monseigneur Cartuyvels une pieuse et patriotique reconnaissance.

Une ombre dans le tableau de ces fêtes fut l'indisposition subite de l'évêque de Liége. Arrivé à Stavelot le soir du 5 septembre, Sa Grandeur Monseigneur Doutreloux ne put qu'à grand'peine assister à la messe solennelle du lendemain, au lieu de la chanter lui-même suivant le programme. Encore la fatigue fut-elle excessive. Immédiatement après la cérémonie le prélat dut prendre un repos complet. Le curé-doyen de Spa remplaça Sa Grandeur pour l'allocution sur la Grande Place.

Telles furent les fêtes du XIIe centenaire de saint Remacle au pays de Stavelot. Elles marqueront dans les annales religieuses des Ardennes belges, et promettent d'être pour ces populations le point de départ d'une rénovation religieuse au contact des glorieux souvenirs où le prestige de la foi s'unit à tout ce que le sentiment patriotique a de généreux et de grand. Le T. Révérend M. Jadot, curé-doyen de Stavelot, que nous félicitons de tout cœur pour l'entier succès d'une manifestation chrétienne due à sa courageuse initiative, se propose de ne pas laisser se refroidir la piété ranimée par ce jubilé magnifique. A partir de cette année, des fêtes septennales seront établies en l'honneur de saint Remacle. La population stavelotaine se fera un honneur de leur maintenir l'éclat des solennités du centenaire.

Digitized by Google

Et, du haut du ciel, par delà les ruines accumulées au cours des siècles, le bras des Remacle, des Hubert, des Théodore et des Lambert, répandra, comme jadis, sur les peuples gagnés à l'Église par leurs travaux et leur sang, les bénédictions toujours nouvelles de Celui qui demeure à jamais.

Pariter omnia cadunt, unus vivit in sæcula Christus.

D. L. J.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 19 septembre, à Oberweiden (Autriche) le Rév. Père *Dom Paul Deix*, O. S. B., moine de l'abbaye de Melk, dans la 51me année de son âge et la 25me de sa profession monastique.

Le 20 septembre, à Eberndorf, le Rév. Père *Dom Beda Schroll*, O.S. B., moine de l'abbaye de St.-Paul en Carinthie (Autriche), dans la 69me année de son âge et la 45me de sa profession monastique.

Le 23 septembre, à Kirchham, le R. P. *Dom Boniface Mayer*, O. S. B. moine de l'abbaye de Kremsmunster (Autriche).

Le 1 octobre, au monastère de St.-Julien près Gênes, le Rév. Père *Dom Placide Contesso*, O. S. B., prieur, dans la 67me année de son âge et la 44me de sa profession monastique.

Le 10 octobre, à l'abbaye d'Admont (Styrie), le Rév. Père *Dom Werenfrid Fettinger*, O. S. B. dans la 71me année de son âge et la 47me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

Au Vatican. — *Souvenirs du Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII, suivis d'une étude analytique de l'encyclique* Rerum Novarum, par Mgr de T'Serclaes, prélat de la maison de Sa Sainteté, président du collège ecclésiastique belge à Rome, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége. — Louvain, Ch. Peeters, 1891, in-12.

Au cours de la douloureuse passion que traverse notre bien-aimé Pontife Léon XIII, a retenti un joyeux *Hosanna*. Le monde catholique s'est ébranlé naguère à la nouvelle du jubilé sacerdotal de son souverain pasteur, et des quatre coins de l'univers sont accourus vers sa prison vaticane les peuples de toutes les races, acclamant le glorieux pontife, lui portant leurs dons, et ne voulant en retour qu'une parole de sa bouche et une bénédiction.

Digitized by Google

C'est cet événement mémorable qu'un fils bien-aimé de Léon XIII, le digne président de notre Collège belge à Rome, vient de fixer dans les annales du monde catholique. Son livre n'est pas volumineux, mais il est intéressant d'un bout à l'autre. Je viens de le lire tout d'un trait, et il a fait revivre en moi les souvenirs les plus doux. Prenez-le, ami lecteur, aspirez-en les suaves parfums d'amour filial, de piété, de dévouement au Siège de Pierre. Vous y lirez d'abord comment s'organise un mouvement catholique international ; puis vous assisterez avec l'auteur à l'inoubliable spectacle de la messe jubilaire du 1er janvier 1888, qui fut un triomphe pour la papauté captive. L'Exposition Vaticane s'ouvrira ensuite devant vous, avec ses labyrinthes de salles et de galeries : soyez sans crainte, vous avez un guide qui en connaît tous les secrets et les détours ; en quelques pages il fera passer devant vos yeux ces trésors de richesse et d'art que l'on a évalués à cinquante millions et plus.

« Ce siècle ne comprend plus trop les martyrs, mais il comprend le million ; il a le culte du million, et lorsqu'il voit les millions entrer en branle pour un homme et pour une idée, il se dit que cet homme et cette idée sont quelqu'un et quelque chose ! »

Les rois et les peuples viennent se prosterner aux pieds de Léon XIII. Députations officielles et pèlerinages nationaux, audiences d'œuvres et audiences spéciales, tout y est décrit *de visu*. Cette année incomparable, où Rome ne désemplissait pas, où le Vatican apparaissait plus que jamais comme le centre vivifiant du monde, je l'ai passée dans la ville éternelle. Tout ce que Mgr de T'Serclaes décrit, je l'ai vu ; son récit, je l'ai sous les yeux et je trouve le tableau conforme à l'original. Ce n'est pas peu dire.

Son livre ne laisse rien dans l'ombre. L'Eglise triomphante nous y apparaît dans les fêtes splendides de la canonisation ; l'Église souffrante nous y est rappelée par la messe de *Requiem* célébrée à St-Pierre par Léon XIII ; l'Église militante enfin y occupe la plus grande place, et c'est à elle que le Pape consacre, au déclin de cette année mémorable, son encyclique *Exeunte jam anno*, qui nous trace les règles de la vie chrétienne et de la réforme de nos mœurs, base de la réforme de la société.

Mgr de T'Serclaes termine son livre par une excellente analyse de l'Encyclique *Rerum Novarum*, le phare lumineux de la société de demain.

Au Vatican sert de complément naturel à la publication intitulée : *Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII*, et constitue notamment la suite de la biographie de Léon XIII publiée par le même auteur dans le bulletin mensuel susdit. A ce titre, l'ouvrage que nous annonçons se recommande spécialement aux abonnés de ce bulletin, dont le dernier numéro a paru en juin.

D. G. v. C.

Digitized by Google

LA LITURGIE DE NAPLES

AU TEMPS DE SAINT GRÉGOIRE

d'après deux évangéliaires du septième siècle.

II.

Reconstitution de l'année liturgique.

OILA donc nos péricopes napolitaines à peu près reconstituées. Mais la partie la plus intéressante de notre travail reste encore à faire : c'est de classer toutes ces indications liturgiques suivant l'ordre de l'année ecclésiastique.

Je commencerai par le propre du Temps, réservant pour la fin les quelques notices relatives aux fêtes des saints. Les numéros correspondent à la place qu'occupe chaque article dans la série des *Capitula.*

LITURGIE DU TEMPS.

Dominica prima de aduentum dñi ñi ihu xpi (77).
Post prima de aduentum in ieiunium feria . IIII . (99).
Post prima dominica de aduentum feria . VI . (100).
Dominica *(secunda ?)* de aduentum (31).
Post secunda dñica feria . IIII . de aduentum (4).
Post secunda dñica de aduentum feria . III . (*VI ?*) (57).
Dominica . III . de aduentum (72).
Post . III . dñicas de aduentum feria . IIII . (58).
Post tertias dñicas de aduentum feria . VI . (59).
Post . V . dominicas de aduentum (78).
Pridu natale dñi (1).

Digitized by Google

In natale dñi ad misa publica (74).
In sci Stephani (56).
In adsumptione sci iohannis aeuangelistae (171).
Innocentum (3).
In octabas dñi ñi ihu xpi (75).
Post octabas dñi ñi ihu xpi (128).
In ieiunium de stella dñi (7).
In stilla dñi nocte (5).
In stilla dñi ad missa publica (2).
Post epiphania dñica prima (123).
„ ephifania „ secunda (124).
„ . III . dñicas de ephifania de muliere samaritanae (129).
„ dñica . IIII . de epiphania (76).
In XLgisima *(LXgisima ?)* paschae (36).
„ „ *(Lgisima ?)* „ (110).
In XLgisima paschae (6).
De XLgisima feria . II . (11).
„ „ „ . IIII . (48).
„ „ „ „ (130).
„ „ „ . VI . (23).
„ „ „ „ (43).
Dominica . II . XLgisima paschae (127).
Post secunda dñica XLgisima feria . II . 12)
„ „ „ XLgissima „ . IIII . (47).
„ „ „ XLgisima „ . VI . (14).
Dominica tertia quando psalmi *(salem)* accipiunt (52).
Post . III . dñicas XLgisima feria . II . (86).
Post . III . dñicas XLgisima feria . IIII . (112).
„ „ „ „ „ „ ab his' (161).
„ „ „ „ „ . VI . (144).
De XLgisima post . III . dñicas sabbato mane post scrutinium (145).
A „ „ „ „ die sabbati in ieiunium (146).
Post III dñica die sabbati ab his' (163).
Dnica . IIII . quando orationem accipiant (13).
Post . IIII . dñica XLgisima feria . II . (138).
„ „ dñicas „ „ . IIII (136).
„ „ dñica „ „ „ (137).
„ „ „ „ „ . VI . (147).
„ „ „ de „ die sabbati (139).
Dominica . V . quando symbulum accipiunt (35).
„ „ „ „ „ (62).

Digitized by Google

Post . V . dñicas de XLgisima feria secunda (34).
„ „ dñica „ „ . III . (140).
„ „ „ „ „ . IIII . (142).
„ „ dñicas de „ „ . VI . de lazarum (148).
„ „ „ „ „ die sabbati (143).
Die sabbati prima passionem dñi ñi ihu xpi (63).
Dominica . VI . de indulgentia (150).
Die dominica „ „ passio dñi ñi ihu xpi (69).
Feria . II .de ebdomada maiorem (151).
„ . III . „ maiora (113).
„ . IIII . „ maiorem (155).
„ . V . mane in cena dñi ad missa. Passio dñi ñi ihu xpi (116).
„ „ in ieiunium de cena dñi (154).
„ VI de ebdomada maiore passio dñi ñi ihu xpi (166).
Sabbato sco mane (66).
„ „ ad sero (64).
Dñica sca pascha ad misa publica (65).
Secunda feria pascae (167).
Feria III de albas pasce (119).
„ . IIII . pascae (169).
„ . V . de albas pasce (120).
„ . VI . „ „ paschae (70).
Die sabbati „ „ pasce (118).
Dominico octabo pascae (168).
Feria . II . post albas (165).
Post albas paschae dñica prima (158).
„ „ „ „ II. (156).
„ „ „ „ III. (260).
„ „ pascae „ IIII. (164).
„ „ „ „ V. (162).
In ascensa dñi ñi ihu xpi (121).
Post „ „ (159).
Sabbato scō penticosten (141).
Dñica scā » (157).
Post penticosten in ieiunium feria IIII. (67).
„ „ feria. VI. in ieiunium (24).
„ „ in ieiunium die sabbati (83).
Cottidiana (10. 15. 17. 19-22. 25. 26. 39-42. 49. 50. 68. 79. 81. 87. 88. 90. 91. 93. 95. 98. 102. 103. 107-109. 111. 114. 115. 133. 135.)
Cottidiana de puerum centurionis (18).
Cottidiana per messes (32. 33. 82.)

Digitized by Google

Fêtes des Saints.

Inventione crucis dñi ñi ihu xpi (37).
In *(natali ?)* scī iohannis apostoli et euangelistae (122).
In scī angeli (131).
In scī uiti (27).
In ieiunium scī iohannis baptistae (71).
„ nāt „ „ „ (73).
In ieiunium scōrum iohannis et pauli (96).
„ natale „ „ „ (53).
„ „ „ „ „ „ (152).
In ieiunium scī petri (51).
„ natale „ „ (44).
„ „ „ „ (170).
In ieiunium scī laurenti (105).
„ natale „ „ (104).
In decollatione scī iohannis baptistae (38).
In ieiunium scī ianuari (153).
„ natale „ „ (61).
In ieiunium scī andrae (8).
„ natale „ andreae (134).
In dedicatione basilicae stephani (54).
In dedicatione scī mariae (126).
In dedicatione fontis (132).
In dedicationem (16. 46).
In ordinatione episcopi (28).
In natale „ (101).
In ieiunium apostolorum (80).
In apostolorum (29. 84. 117.)
In martyras (35. 89. 94).
In martyra (60).
In unius martyris (45. 106).
In unius confessoris (30. 97).
In sanctorum (85. 92).
In scorum de beatitudinem (9).
In velanda (125).
In agendas (149).
Legenda pro defunctis (135*).

Digitized by Google

III.

Vue d'ensemble sur la Liturgie Napolitaine au septième siècle.

Quelque délectables que puissent paraître aux initiés les deux listes précédentes, elles resteraient pour la foule des profanes à l'état d'hiéroglyphes indéchiffrables, si l'on ne prenait la peine de leur expliquer en un langage plus intelligible tout ce qui se cache là-dessous de détails intéressants et en grande partie inconnus jusqu'à ce jour. C'est ce que j'essaierai de faire dans une description d'ensemble de la liturgie de Naples telle qu'elle ressort des documents donnés ci-dessus.

1° Avent.

La liturgie de l'Avent se compose de trois semaines pleines, avec jeûne chaque mercredi et vendredi. Vient ensuite un jour désigné par l'inscription très probablement fautive : *Post. V. dominicas de aduentum.* Ce doit être le quatrième dimanche. Autrement, il faudrait supposer qu'il y a ici des lacunes considérables dans nos *capitula:* hypothèse que rien dans ce cas ne justifie. D'ailleurs l'*Apostolus* du Codex de Fulda, qui correspond à la liturgie de Capoue au milieu du sixième siècle, contient également quatre lectures pour quatre dimanches de l'Avent.

2° Noël et Epiphanie.

A Noël, une seule messe, comme partout ailleurs qu'à Rome. Puis le cortège des trois fêtes: saint Etienne, saint Jean (1), les Innocents.

La premier janvier s'appelle *In octabas Domini*, comme dans le sacramentaire gélasien. On ne trouve plus de trace de cette autre messe *Contra idola* qui figure dans ce même sacramentaire, dans l'*Apostolus* de Capoue et dans plusieurs livres ambrosiens, gallicans et espagnols.

L'Epiphanie s'appelle *In stella Domini.* Elle est précédée d'un jour de jeûne, et l'on y célèbre deux messes : la première la nuit, comme à Rome le 25 décembre ; la seconde, celle du jour, s'appelle la *missa publica* (2). Il est probable que la première a dû servir, à

1. Une seconde fête de saint Jean l'Évangéliste semble indiquée sous le n. 122. Peut-être correspond-elle à la fête marquée au *Missale gothicum* entre l'Invention de la Croix et les Rogations (V. Duchesne, *Origines*, p. 270). Peut-être aussi y avait-il, comme à Rome, deux messes en l'honneur du saint le 27 décembre.

2. C'est sans doute une de ces multiples imitations de ce qui se faisait à Jérusalem au déclin du quatrième siècle. Une première messe se célébrait la nuit à Bethléem, une seconde le jour à Jérusalem dans l'église principale. (*Peregrinatio Silviae* ap. Gamurrini edit. 2., p. 51-52).

Digitized by Google

l'origine du moins, à l'administration solennelle du baptême, que les églises du sud de l'Italie ont retenue si longtemps en cette fête, malgré les prohibitions réitérées des papes.

Une série de quatre dimanches tire son nom de l'Epiphanie. Au troisième de ces dimanches, on lit l'évangile de la Samaritaine qui presque partout ailleurs fait partie de la liturgie quadragésimale.

3° Carême.

Les deux dimanches de Sexagésime et de Quinquagésime doivent avoir préludé au Carême proprement dit, comme à Capoue et à Milan. Ç'aura été une nouvelle manière d'imiter la coutume de l'église de Jérusalem qui, dès le IVe siècle, consacrait huit semaines à la préparation pascale (1).

Le Carême s'ouvre par le récit de la Tentation du Seigneur au désert, comme dans toutes les liturgies.

Les deux premières semaines, il n'y a de liturgie que le lundi, le mercredi et le vendredi (2). La première semaine, il semble y avoir eu double fonction le mercredi et le vendredi.

Le troisième dimanche, a lieu l'imposition du sel aux catéchumènes.

Durant cette troisième semaine, les jours liturgiques sont les mêmes que les deux semaines précédentes : mais le samedi vient s'y ajouter. C'est en ce samedi qu'a lieu le scrutin pour l'admission des aspirants au baptême, tandis qu'à Rome il se célèbre le mercredi d'avant. Il y a en ce jour deux réunions : la première le matin après le scrutin, où on lit comme à Rome l'Évangile de l'aveugle-né ; la seconde dans l'après-midi, à l'heure ordinaire des jours de jeûne.

Il reste donc en définitive trois semaines pour la préparation immédiate des néophytes. Durant ces trois dernières semaines, les réunions sont plus fréquentes que pendant les premières. Même

1. Gamurr, *Ibid.*, p. 53. L'institution de la Septuagésime est certainement postérieure à celle de la Quinquagésime et de la Sexagésime. Tout concourt à la faire remonter à saint Grégoire lui-même. C'est probablement un de ces usages imités par lui de la liturgie de Constantinople, où en effet le carême était précédé de trois semaines de préparation. Comme le carême proprement dit y était de sept semaines, cela faisait en tout une période de soixante-dix jours, une véritable *septuagésime* avant la fête de Pâques. La tradition du clergé romain à la fin du VIIIe siècle assignait aussi une origine orientale à cet usage des trois semaines préparatoires au Carême. V. la lettre 80 d'Alcuin ap. Migne, 100, 260. Mais le passage n'est pas clair. Amalaire a mieux rendu l'idée dans sa lettre à Hilduin, publiée récemment par Dom Gabriel Meier d'Einsiedlen dans le *Neues Archiv* (1888, t. XIII, 311) : « Et legi in litteris Albini « magistri missis ad Karolum imperatorem sancte memorie, referendo de septuagesimo, quod « audiret in cœtu Romane ecclesie quosdam ab illo tempore, id est septuagesimi numeri, olim « orientales inchoasse ieiunium. »

2. Cela correspond exactement à l'observance établie, pour l'Avent par l'évêque Perpetuus de Tours et le premier concile de Mâcon, aux Ve et VIe siècles. Maintenant encore ces trois jours sont les seuls où le missel romain prescrive le chant du trait quadragésimal *Domine, non secundum.*

Digitized by Google

particularité dans l'usage ancien de Tolède (1). A Rome, à partir du quatrième dimanche, tous les évangiles seront pris régulièrement de saint Jean. C'est peut-être cette division du Carême en deux moitiés nettement caractérisées qui aura donné lieu à l'appellation *mediana* par laquelle on désignait autrefois la quatrième semaine. C'est aussi sans doute ce qui a fait dire à l'historien Socrate que le Carême des latins ne comportait que trois semaines de jeûne. Il aura confondu le temps de la préparation des néophytes avec la période consacrée au jeûne (2). A Jérusalem, en effet, les compétents donnaient leur nom huit semaines avant Pâques: à Tolède, à Naples et à Rome il n'y avait que trois semaines entre l'inscription des compétents et l'administration du baptême.

Le quatrième dimanche, les candidats sont officiellement initiés à l'oraison dominicale. L'usage de Naples diffère ici de celui de Rome, aussi bien que de la coutume suivie en Afrique. A Rome, la tradition du *Pater* avait lieu le mercredi de la quatrième semaine, immédiatement après celle du symbole. En Afrique, il y avait plusieurs jours d'intervalle entre les deux initiations : mais saint Augustin insiste sur ce point que l'oraison dominicale supposait déjà la remise du symbole : aussi la tradition du *Pater* était-elle reculée jusqu'à la *Redditio symboli* (3). A Naples, au contraire, elle précède d'une semaine la tradition du symbole.

Celle-ci a lieu le cinquième dimanche correspondant à notre dimanche actuel de la Passion. Tous les jours qui suivent sont liturgiques, sauf le jeudi, comme à Rome avant Grégoire II. Le vendredi est consacré à commémorer le célèbre miracle de la résurrection de Lazare : encore une imitation de ce qui se faisait à Jérusalem le lendemain samedi dès le quatrième siècle (4).

Dès ce même samedi on commence à Naples la lecture de la Passion par le récit de saint Matthieu.

Le sixième dimanche, notre Dimanche des Rameaux, est appelé le « Dimanche de l'Indulgence », comme dans l'*Apostolus* de Capoue et dans le *Comes* romain d'Alcuin. Une première réunion liturgique y

1. D'après le Lectionnaire inédit dont j'ai parlé plus haut, la Messe du jeûne ne se célébrait dans les trois premières semaines, que les lundis, mercredis et vendredis. A partir de la quatrième semaine, tous les jours sont liturgiques, même le jeudi.

2. *Hist. Eccles.*, V, 22. *Patr. Gr.*, 67, 632.

3. « Non accepistis prius orationem, et postea symbolum ; sed prius symbolum ubi sciretis quid crederetis, et postea orationem, ubi nossetis quem invocaretis. » (S. Aug., *Serm.* 56, n. 1.) — « Quia ergo quomodo credatur in Deum, et accepistis, et tenuistis, et reddidistis : accipite hodie quomodo invocetur Deus. » (*Serm.* 58, n. 1.) — « Reddidistis quod creditis, audite quid oretis. » (*Serm.* 59, n. 1.)

4. Gamurr, p. 57.

Digitized by Google

est consacrée au souvenir de l'onction de Béthanie, comme dans les pays gallicans. A la seconde, on lit la Passion selon saint Marc.

Le jeudi saint, on célèbre deux fois l'oblation, comme en Afrique du temps de saint Augustin [1] : une première fois le matin, et on lit la Passion selon saint Luc ; une seconde fois, le soir, pour ceux qui jeûnent, et on commémore le récit du lavement des pieds et de la dernière cène.

Le vendredi saint, on lit, comme à Rome, la Passion selon saint Jean.

Le samedi saint, une première synaxe a lieu le matin pour la cérémonie de l'*Effeta*, et aussi probablement de la *Redditio symboli*, de même qu'à Rome et en Afrique. Sur le soir, commence la grande veille de la solennité pascale.

4° Temps pascal.

Chacun des jours de la semaine de Pâques a son office spécial, y compris le jeudi.

Le lendemain de l'octave, a lieu une réunion particulière, à l'intention des nouveaux baptisés. On y lit la dernière prière du Seigneur pour ses disciples. (Jean, XVII.)

Vient ensuite une série de cinq dimanches qui portent le titre *Post albas paschæ*. Puis l'Ascension, une messe après l'Ascension, la vigile de la Pentecôte et enfin la Pentecôte elle-même.

La semaine qui suit cette fête, il y a jeûne le mercredi, le vendredi et le samedi. C'est le jeûne antique et universel de la Pentecôte. (Duchesne, *Origines*, p. 274.)

Une quarantaine d'évangiles au choix, pour les dimanches et les jours ordinaires, complète la liturgie du temps. L'un de ces évangiles est celui de la guérison du serviteur du centurion. Trois autres sont destinés au temps de la moisson.

5° Fêtes des saints.

Les fêtes de saints sont relativement rares dans notre liturgie napolitaine. Ainsi, pas une seule fête de la Vierge, pas même celle du 2 février qui semble avoir été ailleurs la plus ancienne.

Par contre, on y voit figurer de même que dans le lectionnaire de Tolède, les deux fêtes gallicanes de l'Invention de la Croix et de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

Plusieurs autres fêtes sont communes à la liturgie romaine et à celle de Naples : saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint André, saint Laurent, saints Jean et Paul, saint Michel. Chacune d'elles, sauf la

1. « Mane offertur propter prandentes... ad vesperam vero propter ieiunantes. » (Epist. 54, n. 9. *Patr. Lat.*, 33, 201.)

Digitized by Google

dernière, est précédée d'un jeûne. Cette particularité est surtout remarquable pour la fête des martyrs romains Jean et Paul, qui a également sa vigile au sacramentaire gélasien. Nos *Capitula* indiquent même un double évangile pour la fête des deux martyrs, ainsi que pour celle de saint Pierre.

Quelques traits sont particuliers à l'usage de Naples: la fête de saint Janvier avec vigile,la dédicace de la *Basilica Stephani* marquée au 1er décembre dans le calendrier sur marbre du neuvième siècle, et celle d'une église de la Vierge, peut-être de la même que construisit l'évêque Pomponius au commencement du sixième siècle.

Pour finir,nous avons une série des lectures correspondant à notre commun des saints ou à certaines circonstances particulières, telle que le sacre de l'évêque et son anniversaire, les mariages, les funérailles, etc.

En résumé, voici ce qui reste acquis à la suite de cette étude.

En 668, Adrien, abbé d'un monastère de l'île de Nisita près de Naples, se rend en Angleterre sur l'ordre du pape Vitalien. Entre autres livres qu'il apporte avec lui, se trouve un évangéliaire renfermant une liste de *Capitula* ou d'indications liturgiques afférentes à l'usage napolitain. Les copistes anglo-saxons ne tardent pas à en exécuter diverses copies,dont deux au moins existent encore aujourd'hui. L'une des deux est le célèbre évangéliaire de saint Cuthbert.

Or, ces *Capitula*, transcrits comme tout le reste, bien que négligés jusqu'à ce jour, permettent de reconstituer toute la liturgie de Naples telle qu'elle a dû exister vers le temps de saint Grégoire.

Cette liturgie offre de grandes analogies avec l'usage des autres églises d'Italie, des Gaules et de l'Espagne avant l'extension de la réforme grégorienne. Elle se rattache à cet ensemble de productions variées pour la forme, à peu près identiques quant au fond, qui germèrent par tout le monde latin à la suite des relations plus fréquentes avec l'Orient et surtout avec la Syrie à partir de la seconde moitié du quatrième siècle. Bien que trop voisine de Rome pour pouvoir se soustraire notablement à son influence, l'église de Naples sut cependant conserver à sa liturgie, jusqu'au commencement du septième siècle, une physionomie à part, notamment pour tout ce qui a trait à la discipline baptismale. A ce titre, celle-ci mérite de fixer davantage à l'avenir l'attention des liturgistes; il sera indispensable d'en tenir compte dans la plupart des questions relatives aux origines du culte chrétien en Occident.

D. G M.

Digitized by Google

L'UNION DES ÉGLISES D'ORIENT
AU CONGRÈS DE MALINES.

C'EST un signe du temps que la place importante occupée au Congrès de Malines par la question religieuse d'Orient. Jusqu'ici, cette question n'avait guère fixé l'attention des catholiques occidentaux dans leurs grandes réunions publiques, et nous doutons même qu'on s'en soit occupé sérieusement dans une assemblée catholique, depuis le Congrès de Malines de 1867, où la grande voix de Mgr Dechamps vint solliciter nos prières pour le retour à l'unité de nos frères séparés.

C'est encore la Belgique qui sert de tribune en 1891 aux voix amies de l'Orient, désireuses de faire entendre à l'Occident un pressant appel à l'union des cœurs, avant-coureur de l'union religieuse. On dirait que ce petit pays neutre est la terre privilégiée où pourra le mieux germer, sans crainte d'immixtions politiques quelconques, la semence de paix, de réconciliation et d'amour que l'Église cherche à jeter dans les cœurs des enfants fidèles, comme de ceux que la violence ou l'éloignement lui arrachèrent, afin de les réunir dans une grande et unique famille de croyants.

N'est-il pas surprenant que trois discours aient été prononcés à Malines sur un sujet si étranger à nos délibérations ordinaires ? Ceux qui en avaient pris l'initiative ne se connaissaient point, ne s'étaient point concertés; ils traitèrent la même question, à un point de vue différent, mais avec une telle unité de sentiments que leurs conclusions se fondirent immédiatement en un seul et même vœu que l'assemblée acclama.

Cependant l'un est grec, l'autre italien, et le troisième est belge. Mais tous trois sont catholiques, prêtres de cette Église romaine dont l'unité est une des marques distinctives et au sein de laquelle ils ont puisé un ardent amour pour leurs frères égarés. L'un D. Nicolas Franco, traite la question au point de vue grec qu'il connaît à fond ; le second, le P. Tondini, nous parle surtout de la Russie au bien spirituel de laquelle il a consacré toute son existence ; l'auteur de ces lignes enfin cherche à exposer brièvement le rôle qui revient

Digitized by Google

aux catholiques belges dans le mouvement de sympathies à créer pour l'Orient chrétien.

Et tous se rencontrent dans ce mot, capable à lui seul de remuer les nations : CHARITÉ. Charité profonde, charité sincère, oubli des discordes passées ; aide, égards, avances, à ceux qui ont à revenir sur un pas malheureux de leurs ancêtres, pour reprendre leur poste glorieux d'enfants premiers-nés de l'Église catholique de JÉSUS-CHRIST.

Ces trois discours, nous les publions ici, afin qu'ils aillent répandre en Occident la semence de charité qui trouvera partout, nous le savons, des cœurs tout prêts à la recevoir, et qu'en Orient ils fassent connaître nos vrais sentiments.

Discours du Rév. D. NICOLAS FRANCO, prêtre du rite grec-uni.

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

J'ai pensé qu'il était de mon devoir de prêtre catholique et de prêtre grec de venir réclamer le concours de cet illustre Congrès, en faveur de l'union des deux Églises. Il y aurait là, en effet, pour le Saint-Siège un triomphe incomparable et, pour les Églises d'Orient, la plus forte impulsion à reconquérir leur splendeur antique : en un mot, ce serait l'affermissement et la propagation du royaume de Dieu sur la terre.

Et pourtant, il faut bien l'avouer, une aussi haute entreprise n'a été que trop souvent accueillie jusqu'à présent avec froideur et indifférence, non seulement en Orient, mais aussi en Occident, et cela sans doute par crainte des graves difficultés qui s'y opposent. Or, qui ne sait que les grandes œuvres sont toujours hérissées de difficultés, et qu'il faut avoir le courage de les regarder en face, la patience d'employer les moyens proportionnés au but, si l'on veut aboutir au succès ? La question est donc de savoir comment il faut agir pour éliminer les difficultés qui s'opposent à l'union des deux Églises. De ces difficultés, il en est qui sont d'ordre extérieur, c'est-à-dire qu'elles proviennent d'intérêts purement humains, auxquels il ne semble pas convenir de changer l'état actuel des choses dans les Églises d'Orient : et de ces difficultés-là, je n'aurai guère à m'oecuper.

D'autres sont d'ordre intérieur, en tant qu'elles proviennent de la nature même du schisme qui, depuis longtemps, a séparé l'Orient

Digitized by Google

de l'Occident. Or, ces difficultés extérieures ont comme un point de repère, un centre vers lequel convergent tous les autres obstacles dans la question dont il s'agit. C'est pourquoi, je vais m'en occuper tout particulièrement.

L'âme et le centre de toutes les difficultés gît dans le préjugé dont sont imbus les dissidents Orientaux, à savoir que leur réunion à l'Église romaine entraînerait l'asservissement, l'esclavage des églises d'Orient à l'égard du Latinisme, de telle sorte que les églises et les nations orientales en viendraient à perdre leur caractère propre, leur indépendance vis-à-vis des éléments étrangers. C'est ce funeste préjugé qui a frustré jusqu'ici tous les efforts tentés pour la réunion des églises. En vain, la tradition même de l'Église orientale nous permet-elle d'affirmer la primauté de juridiction du pape sur toutes les églises et de proclamer les dogmes que nient aujourd'hui les théologiens orientaux ; en vain aussi voyons-nous bon nombre de dissidents fréquenter les écoles catholiques ; ils n'en restent pas moins imbus de leur funeste préjugé, et l'on dirait presque que, dans leurs rapports avec nous, ils se sont formé à notre endroit une mauvaise opinion qui les éloigne, au lieu de les rapprocher de l'unité catholique.

Il faut donc que les catholiques mettent tout en œuvre pour dissiper ce préjugé. A cet effet, il faut viser à gagner parmi les Orientaux les masses plutôt que les individus, en montrant que ce n'est pas de *fusion* qu'il s'agit, mais *d'union* des deux églises. Or, l'union naît de deux éléments qu'un même lien vient à joindre. Ces deux éléments sont : l'église d'Orient et l'église dOccident ; le lien qui doit les unir, c'est l'autorité du pape, chef suprême de l'Église universelle.

Les Orientaux ne sauraient objecter que le Pape est latin, car, en sa qualité de chef de l'Église, le Pape n'appartient pas à un seul élément mais au monde entier.

Ne sait-on pas que bien des papes orientaux ont occupé la chaire de Saint-Pierre ? Est-ce que dans la basilique vaticane les grands docteurs de l'Orient ne sont pas unis à ceux de l'Occident pour soutenir la Chaire de vérité où siégea le premier pape ? Est-ce que là aussi, lorsque pouvaient y avoir lieu les grandes cérémonies pontificales, la langue grecque ne résonnait pas avec la langue latine pour publier les saints Évangiles ? Et, de ce que le pape est le plus souvent italien, s'ensuit-il que le monde catholique est assujetti à l'Italie ? Et ne voit-on pas que Léon XIII, plutôt que de compromettre le caractère universel de la Papauté, endure héroïquement la

Digitized by Google

captivité et les plus pénibles épreuves ? C'est donc sous la paternité universelle du pape que doit se réaliser, non pas l'esclavage de l'Orient vis-à-vis de l'Occident, mais leur fraternité réciproque.

Et puis, les dissidents Orientaux ne s'aperçoivent-ils pas qu'en restant en dehors du bercail de Pierre, qui est le bercail du Christ, ils font le jeu des ennemis du christianisme ? Ceux-ci, quelque divisés qu'ils soient dans leurs sectes impies, n'en sont pas moins acharnés à poursuivre un même but, qui est la destruction du surnaturel dans l'Église, et non seulement dans l'Église catholique, mais aussi dans les Eglises dissidentes. En présence de ce péril et pour refouler victorieusement les assauts du rationalisme incrédule, nos frères dissidents de l'Orient et du Nord ont-ils à leur tête un chef à même de les diriger dans une lutte aussi terrible ? Évidemment non. Aussi dans les États et les nations qui appartiennent aux Églises dissidentes, voyons-nous l'incrédulité et les sectes antichrétiennes produire d'immenses ravages sans espoir de remède efficace. En vain ces Églises, voudraient-elles alléguer qu'elles ont dans le pouvoir même de l'État leur guide et leur défense. Une Église qui, en matière religieuse, accepte la direction de l'État, se condamne d'elle-même à perdre son caractère surnaturel, à devenir une institution purement humaine, en un mot, à donner gain de cause au rationalisme. Par contre, si les Églises dissidentes se rapprochaient de la Chaire de Saint-Pierre, elles y trouveraient le maître infaillible de la vérité, le chef naturel de la hiérarchie, celui qui, d'une main ferme, dirige les phalanges du peuple chrétien contre les assauts de l'incrédulité. Ah ! puissent-ils, nos frères séparés, lever les yeux vers Léon XIII qui, par les admirables enseignements de ses Encycliques, pourvoit au salut de toute la société chrétienne !

Oui, c'est la défense du principe surnaturel chrétien qui doit être aujourd'hui notre cri de ralliement pour appeler à l'unité catholique les Églises orientales. Il faut donc leur montrer que, sans la direction du chef établi par JÉSUS-CHRIST au sommet de la hiérarchie, elles ne peuvent triompher des assauts du rationalisme. Certes, la gravité même du commun péril doit unir l'Orient et Occident et faire tomber le préjugé qui prête au Pape l'intention de latiniser les Orientaux.

Mais comment s'y prendre pour faire pénétrer ces idées parmi nos frères dissidents ? Élevons d'abord nos cœurs vers le lieu saint, d'où nous viendra le secours de la grâce divine, et prions le Père des lumières de hâter l'heure de la réunion des deux Églises. Puis, comme la prière est l'effet de la charité envers Dieu, et que la charité est agissante, mettons-nous à l'œuvre.

Digitized by Google

Tous les catholiques doivent se dévouer à cette action salutaire, par les écrits, par les conférences publiques et familières, par l'empressement à saisir toutes les occasions qui se présentent d'échanger nos idées avec nos frères dissidents de l'Orient et du Nord, afin de dissiper le funeste préjugé qui les porte à voir dans l'union des Églises d'Orient avec Rome la servitude de ces mêmes Églises. Sachons leur inculquer la nécessité et le devoir de cette union pour la commune défense du principe surnaturel de la sainte Église. Cet échange d'idées peut se faire, en Orient, par les catholiques de tous rites qui s'y trouvent, et, en Occident, par notre soin à en entretenir les notabilités des Églises orientales qui viennent visiter les pays d'Europe.

C'est par cette propagande de tous les jours et de toutes les occasions qu'il faut faire comprendre à nos frères dissidents quelles sont les réelles intentions du Saint-Siège à l'endroit de la réunion des deux Églises, à savoir la pacification entre elles pour le triomphe commun du chrétien, ce qui répond d'ailleurs à la prière même que les dissidents orientaux font dans leur liturgie pour *l'union des saintes Églises de Dieu.*

Mais c'est surtout du côté de la Russie que cette action devrait se déployer. Il faudrait étudier tout d'abord s'il est possible de concilier la constitution de l'empire russe avec les droits de la primauté pontificale. Qu'on ne perde pas de vue cependant que les ennemis du Saint-Siège et ceux de la Russie ne craignent rien tant que l'union de ces deux puissances. Les ennemis du Saint-Siège la redoutent, parce que son prestige en serait accru à un degré éminent. Ceux de la Russie l'appréhendent, parce que cet empire, uni au Saint-Siège acquerrait une prépondérance irrésistible ; d'où l'on peut inférer que tout est mis en œuvre pour empêcher leur conciliation.

C'est pour un motif semblable d'intérêts purement humains que l'on veut maintenir l'état présent d'hostilité entre les deux éléments oriental et occidental. Leur union changerait l'aspect de l'Orient, dont la situation politique elle-même subirait une nouvelle phase. Les intérêts humains y seraient déplacés même pour ceux qui apparaissent aujourd'hui de zélés champions du catholicisme. Mais la charité catholique, qui tend à faire aimer Dieu et son Église, ne doit pas s'arrêter devant les obstacles que suscite la prudence humaine pour la sauvegarde de ses intérêts terrestres. La charité ne peut que suivre la voie qui mène à la parfaite conciliation des églises orientales avec le Saint-Siège.

Digitized by Google

Au demeurant, notre coopération à ce grand œuvre de l'union doit s'affirmer surtout par un concours efficace à former un clergé catholique oriental, lequel s'inspirant de l'esprit du Saint-Siège et versé en même temps dans les sciences et les lettres, comme aussi dans la discipline de l'Église d'Orient, travaille avec le plus grand zèle et à l'aide de ses propres éléments orientaux, au retour des Églises dissidentes à l'unité catholique.C'est dans ce but précisément que le Saint-Siège entretient à Rome divers collèges de rite oriental dont le dernier, celui des Arméniens, a été fondé par Léon XIII.

Mais le plus important est sans contredit le collège de St-Athanase, destiné à fournir des prêtres aux diverses nations de rite grec. C'est à lui que l'on doit de pouvoir compter aujourd'hui cinq millions de Grecs catholiques de différentes nationalités.

Ces collèges sont une preuve solennelle que le Saint-Siège n'entend nullement que les catholiques orientaux soient *latinisés*, dans le sens de l'abandon de leurs rites et privilèges. Le désir du Saint-Siège serait d'augmenter le nombre des élèves de ces collèges pour qu'il puisse suffire aux besoins des Églises orientales.

Mais les ressources lui font défaut, et il appartient à la charité catholique de venir en aide à sa détresse et de lui fournir les moyens voulus pour augmenter surtout le nombre des élèves du collège grec de St-Athanase, parce que c'est là que se forment les prêtres destinés aux diverses nationalités de rite grec, lesquelles forment le plus fort noyau des Églises orientales.

Inspirons-nous pour cela de l'esprit de conciliation qui anime N. S.-P. Léon XIII, car cet esprit est l'émanation de sa charité paternelle envers les fils qu'il voudrait voir tous fraternellement unis dans l'amour de Dieu et de l'Église. Sachons donc, à son exemple, faire preuve de charité pour dissiper parmi nos frères dissidents de l'Orient et du Nord le préjugé qui les porte encore à envisager leur union avec le Saint-Siège comme l'asservissement de leur Église au Latinisme. Avec cet esprit de charité, montrons-leur, au contraire, que c'est seulement par cette union salutaire qu'ils peuvent défendre et sauvegarder le principe surnaturel de leur propre Église. Enfin avec cet esprit de charité, fournissons largement au Saint-Siège les moyens qui lui permettent de former de nombreuses phalanges de lévites orientaux destinés à propager l'union des Églises d'Orient avec le centre de l'unité catholique.

Bref, les Églises dissidentes de l'Orient sont les plus rapprochées de l'Église catholique ; mais il s'agit d'abattre le mur de division qui les en sépare encore.

Digitized by Google

Les efforts de la charité catholique feront tomber ce mur funeste, et l'Orient et l'Occident reconnaîtront qu'ils sont frères, et lorsque l'union fraternelle sera ainsi accomplie, la papauté ajoutera ce nouveau triomphe pacifique à tous ses fastes glorieux.

(Applaudissements.)

Discours du Rév. P. TONDINI de Quarenghi, Barnabite (1).

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Plusieurs d'entre vous se souviennent, peut-être, d'un jeune religieux qui, lors du dernier Congrès de Malines en 1867, leur était présenté par l'illustre et regretté cardinal Dechamps, alors évêque de Malines.

Ce jeune religieux d'alors, c'est moi. Aussi, ceux d'entre vous qui connaissent l'ouvrage du Père Schouwaloff « *Ma conversion et ma vocation* » se souviennent, peut-être, que c'est en communiant à côté d'un tout jeune homme, qui lui avait parlé avec une grande confiance de Marie, que le 8 septembre 1855, fête de la Nativité de la sainte Vierge, le comte Schouwaloff prit l'inébranlable résolution de se faire barnabite. Ce jeune homme, c'est encore moi. J'ai relevé ce double fait pour constater que la pensée du retour de la Russie à l'unité catholique m'occupe depuis bien longtemps, depuis environ 36 ans; car je la dois aux rapports que j'ai eus avec le P. Schouwaloff, surtout pendant notre noviciat. C'est vous dire que les quelques réflexions que je vais vous soumettre sont le fruit de convictions déjà anciennes et bien réfléchies.

Aussi vous intéressera-t-il, peut-être, de savoir, que fort probablement, nul ne s'est demandé plus souvent que moi, si, de penser au retour de la Russie à l'unité catholique n'était pas une folie. Je n'ai pas encore oublié l'angoisse qui s'empara de moi un jour où je craignis sérieusement d'être le jouet d'une illusion. Quelques années s'étaient à peine écoulées et, ici même, l'illustre prélat que je viens de nommer, n'hésitait pas à déclarer que deux questions priment, aujourd'hui, toutes les autres, la question sociale et celle du retour de la Russie à l'unité catholique. Les deux questions se touchent ; elles ont beaucoup de points de contact, mais ce n'est pas là ce dont je veux très brièvement vous entretenir ; il me suffit d'y avoir

1. C'est le même qui a pris à cœur l'adoption générale du calendrier grégorien et le choix du méridien de Jérusalem pour fixer l'heure universelle. Il venait de représenter, au Congrès géographique international de Berne, où il prit aussi la parole, l'Académie des sciences de Bologne qui, comme on sait, poursuit depuis les fêtes du huitième centenaire de sa célèbre Université (1888), la belle tâche de compléter l'œuvre de son illustre concitoyen le pape Grégoire XIII, par l'unification dans la mesure du temps.

Digitized by Google

fait allusion (1). J'entre immédiatement dans mon sujet : la possibilité de la réunion des Églises et la manière d'y coopérer.

Sur la possibilité de la réunion je n'aurai qu'un mot. Cette réunion s'est déjà opérée à Lyon et à Florence ; si elle n'a pas duré elle a cependant eu lieu. Sur une autre échelle, elle s'est opérée ailleurs et à d'autres époques, et elle a aussi duré, si non entièrement du moins en grande partie, témoin l'union de Brzesc (1596). Pour ce qui concerne, surtout, la possibilité de la réunion entre l'Église russe et l'Église catholique, des faits que tous peuvent constater montrent que l'« Association de prières » instituée dans ce but, lors du dernier Congrès de Malines, n'a pas été entièrement vaine. On a ri alors, de la « panacée universelle » que les catholiques trouvent dans la prière. Il est des choses pour lesquelles je ne suggérerai point l'éclat et la solennité d'une Association de prières embrassant le monde entier, mais quand le but de cette Association est le même que celui de la prière du Rédempteur « *Qu'ils soient un* », nous pouvons bien être assurés que Dieu ne nous répondra pas comme aux deux fils de Zébédée: « *Nescitis quid petatis*, vous ne savez point ce que vous demandez ». Cette prière-là est toujours infailliblement exaucée : en ce sens, du moins, que, grâce à nos prières, un plus grand nombre de nos frères séparés, obtiendront d'appartenir par une *vraie* bonne foi accompagnée de bonnes œuvres, ne fût-ce qu'à l'âme de l'Église, *si Dieu juge, dans ses adorables desseins, que le moment de la cessation du schisme n'est pas encore arrivé.* Outre cela, cependant, de même qu'on a été frappé de la remarquable coïncidence entre « l'Association de prières » instituée par le vénéré P. Spencer, passioniste, pour la conversion de l'Angleterre, et le mouvement de retour de ce pays vers l'unité catholique, ainsi on ne peut s'empêcher de constater une autre remarquable coïncidence entre l'Association de prières, inspirée par le P. Schouwaloff, et plusieurs symptômes assez significatifs concernant la Russie. Ainsi, par exemple, c'est bien quelque chose qu'un homme possédant, parmi les Slaves, une influence et une popularité aussi exceptionnelles que Mgr Strossmayer, ait fait, en quelque sorte, de la réunion de l'Église russe avec l'Église catholique le but de sa vie. C'est bien quelque chose qu'on trouve, en Russie même, d'éminents penseurs, tels que M. Vladimir Solovieff,

1. Le P. Tondini a traité ce point dans des lettres publiées d'abord en italien dans l'*Unità cattolica*, en 1880, et qui ont paru ensuite, traduites en français par le professeur Gilson de l'Université de Louvain, dans la *Revue générale* de Bruxelles (1890) sous ce titre : *Que faire pour la Russie? Étude sur le socialisme russe*, etc. Il a aussi publié une autre étude sur le socialisme russe dans le *Contemporary Review* du mois d'août 1881 sous le titre : *A Russian social panslavist programm drawn up in London.*

Digitized by Google

le fils du célèbre historien et professeur de philosophie à l'université de Moscou, donnant comme but — indiqué par Dieu lui-même, — à la puissance de la Russie celui de mettre fin au schisme de Photius. C'est aussi quelque chose que des ouvrages en langue russe, et par conséquent destinés à des Russes, dans lesquels on demande la réunion des Églises, commencent à se multiplier; c'est bien quelque chose aussi qu'en Russie on ait cru devoir s'en préoccuper et faire paraître, en Russie même, un essai de réfutation d'un de ces ouvrages parus à l'étranger; c'est quelque chose, pour abréger, que l'auteur de cet essai de réfutation commence par remarquer lui-même que l'ouvrage qu'il va analyser (*O tserkvi* « de l'Église », Berlin, Behr, 1888) est un « signe du temps *(znamenie vremeni)* (1) ». Je passe sous silence d'autres faits pouvant avoir de la portée pour l'avenir religieux de la Russie; voyons plutôt de quelle manière nous pouvons le mieux coopérer à la réunion des Églises.

Le premier et le plus puissant de tous les moyens, — je viens de l'indiquer — c'est la prière; j'entends la prière inspirée par cette foi à laquelle, d'après la promesse du Sauveur, rien ne saurait être refusé, si seulement l'objet de la prière n'est pas quelque chose de préjudiciable pour la vie éternelle. Et la prière est, dans le cas actuel, d'autant plus nécessaire qu'il s'agit pour nos frères séparés de reconnaître, par un acte de foi, la divine autorité des successeurs de saint Pierre. Or, tout acte de foi est un acte surnaturel, et nul moyen humain ne saurait jamais l'obtenir sans l'assistance divine. Nous pourrons bien réussir à enrégimenter, pour ainsi dire, des masses, sous un drapeau catholique ; car l'histoire nous prouve que, surtout dans les pays où la foi n'a pas de fortes racines dans les cœurs, les croyances religieuses n'ont pas plus de stabilité que de simples opinions politiques, scientifiques ou autres,—mais ce n'est pas là ce que nous nous proposons. Notre but est beaucoup plus sérieux et beaucoup plus élevé. Nous visons à procurer à nos frères séparés *cette abondance de vie chrétienne qui leur manque* et que nous devons à la légitimité de la juridiction, à la large dispensation des sacrements et aux autres sources de grâces que nous procure l'union avec le chef visible donné par JÉSUS-CHRIST lui-même à son Église. LES AMES de nos frères séparés dans leurs rapports avec Dieu, voilà ce qui nous intéresse; voilà le vrai but de nos efforts, et non pas seulement, la satisfaction de voir figurer extérieurement, dans les

1. N. Belayeff, *Du catholicisme. Remarques critiques à l'occasion d'une apologie russe publiée à l'étranger de la papauté.* Kazan, 1889. *(En russe.)*

Digitized by Google

statistiques, un plus grand nombre de catholiques. Rien que de poser ainsi la question, c'est montrer que le principal rôle dans la réunion des Églises reviendra à la foi et à la prière; le Catéchisme suffit, au besoin, pour nous en convaincre. Oui, je tiens à le déclarer : Un seul homme, *tout foi et tout prière*, fera plus pour la *vraie* réunion des Églises que des légions de théologiens, d'écrivains et, surtout, de politiciens. Peut-on, du reste, être seulement chrétien sans croire à la puissance de la prière ?

Je viens de nommer les politiciens, et cela pour en écarter — plutôt que pour en invoquer le concours,— dans l'œuvre qui nous tient à cœur. J'ai manifesté, à ce sujet, une conviction bien ancienne que l'étude et, je puis ajouter, l'expérience personnelle, n'ont pu qu'augmenter. Dès l'année 1874, à une époque par conséquent où il n'y avait pas encore ni double, ni triple,ni quadruple alliance, je m'exprimais ainsi aux pages 67-68 d'une brochure ayant pour titre : l'*Avenir de l'Église russe* (1) : « Quand même des intérêts politiques feraient « accepter au peuple russe la réunion avec Rome, est-ce qu'une réu- « nion opérée de cette manière serait seulement désirable ? Si nous « ne nous trompons, on peut appliquer à la foi créée par des intérêts « politiques les paroles de JÉSUS-CHRIST : *Omnis plantatio quam « non plantavit Pater meus eradicabitur* (Matth., XV, 3) : Tout arbre « qui n'a pas été planté par mon Père sera déraciné..... Non, une foi « créée par des intérêts politiques ne saurait jamais être une vraie « et solide foi ; d'autres intérêts politiques la feront rejeter aussi « facilement qu'elle a été acceptée ; c'est cet arbre que le Père n'a « point planté et qui sera déraciné. » Et l'histoire, du reste, le prouve. Plus d'une fois les Grecs se réunirent momentanément à l'Église catholique. Si on se rend compte de la situation politique de l'empire byzantin et des motifs qui avaient déterminé les empereurs à favoriser les unions de Lyon et de Florence, on trouvera que la durée de la réunion eût été un prodige. Mais ce qui a surtout contribué à augmenter en moi la conviction que je viens d'exprimer, c'est le parti qu'on a su tirer, en Russie, des considérants politiques dont on s'était aussi inspiré lors de la réunion de Brzesc, quand 12 millions de Ruthènes furent incorporés à l'Église catholique, pour tourner ces considérants au profit de l'œuvre de destruction à laquelle nous assistons depuis 1839. Je pourrais me tromper, mais je ne crois pas

1. Cet écrit a aussi paru en anglais dans le *Catholic World* de New-York (1875-76) et en italien; *L'avvenire della Chiesa russa*. (Traduz. del Sac. Silvio Villoresi) Guasti (aujourd'hui Fabroni) 1876.

Digitized by Google

céder à des craintes mal fondées ou exagérées, en mettant les écrivains catholiques en garde contre la facile tentation de faire miroiter, comme fruit de la réunion, des intérêts d'ordre politique, surtout dans des pays où la foi religieuse est en même temps, *par la force même des choses*, un drapeau politique.

Je me permets d'insister sur ce point, et non pas sans de graves raisons. C'est que, d'abord, en inféodant, en quelque sorte, la foi catholique à une idée politique, on en fait nécessairement une chose de parti. Or, un parti a toujours des adversaires, et ces adversaires sont, après tout, des âmes ayant le droit d'appartenir à l'Église, sans que les difficultés en soient injustement augmentées par l'obligation de renoncer à un credo politique avec lequel ils croient, honnêtement, servir leur pays. Je remarquerai ensuite — et vous saisirez toute la portée de la réflexion que je vais vous soumettre — qu'aujourd'hui surtout, et en Russie comme ailleurs, il y a, au fond de la situation politique de chaque pays, une lutte entre gouvernants et gouvernés. Si, donc, on présente aux premiers la réunion comme un moyen de consolider leur pouvoir par l'appui que l'Église donne au principe d'autorité, l'Église sera décriée, devant le peuple, comme un « *instrumentum regni* » et, ce qui est encore pire et qu'on ne manque pas de lui imputer en certaines sphères, — comme une institution de police. Pour la police et l'ordre public il y a les gendarmes et, en Russie, la célèbre IIIe section. Si, d'autre part, on s'adresse aux populations, en leur présentant l'union comme un puissant secours dans la revendication de droits légitimes, l'Église sera considérée, par ceux qui tiennent le pouvoir, comme un élément de révolution. Laissez-moi remarquer, en passant, que cette double accusation vraiment contradictoire, de favoriser en même temps le despotisme et la révolution, est bien une preuve que dans l'Église se trouve la vérité. C'est, en effet, le propre de la vérité d'être en butte aux accusations les plus opposées et de ne satisfaire personne hors ceux — et ils ne sont pas toujours la majorité — qui aiment surtout et avant tout la vérité. Du reste je suis trop heureux de me prévaloir, à ce sujet, de la déclaration de l'illustre prélat qui représente dans cette assemblée l'autorité de l'Église, Son Éminence le Card. Goossens.

« *Qu'on ne nous accuse point*, a-t-il tenu à nous dire dans le remar-
« quable discours par lequel il ouvrait le Congrès — *qu'on ne nous*
« *accuse point, de servir des intérêts politiques quelconques.* » Vous venez d'entendre ses paroles, votre premier pasteur ne fait pas d'exception.
« Qu'on ne nous accuse point, a-t-il dit, de servir des intérêts politiques *quelconques.* »

Digitized by Google

Ai-je besoin d'ajouter que, sans que nous y fassions appel, la politique, surtout en Orient, ne manquera pas de se mêler d'elle-même à la question de la réunion des Églises ? C'est donc une raison de plus pour que nous nous abstenions de lui venir en aide. Et j'ajoute, vous priant de croire à une assertion basée sur des faits qui me sont trop connus, que les intéressés à entraver la *vraie* réunion ne craignent rien tant qu'une action inspirée par la foi seule, se tenant en dehors et au-dessus de tout intérêt humain et de toute préoccupation politique, et avançant toujours, si vous me permettez l'image, comme une locomotive — insensible aux cris, aux promesses, aux supplications, aux intrigues et aux menaces.... J'ose vous demander encore de me croire.

Je dois maintenant toucher un autre point qui me paraît n'avoir pas moins d'importance que celui sur lequel je viens d'insister : la nécessité d'une rigoureuse exactitude dans l'exposé de la doctrine catholique. Ici encore, je vous parlerai sans détours.

J'ai assez vécu parmi nos frères séparés pour m'être rendu compte de ce fait que, bien souvent, ce qui les tient éloignés de l'Église catholique, ce sont beaucoup plus que sa doctrine et ses lois, des malentendus et des idées inexactes ou erronées sur ce qu'Elle enseigne et sur ce qu'Elle prescrit. J'ose affirmer, pour ma part, que, sans ces malentendus et ces idées inexactes ou erronées, le nombre de ceux qui seraient heureux d'appartenir à l'unique bercail de JÉSUS-CHRIST serait aussitôt et considérablement augmenté.

J'eus une fois l'occasion de m'entretenir, en présence de trois illustres personnages serbes, avec feu Mgr Nestor, *vladika* ou évêque de Nisch. Nous discutâmes, un à un, tous les points qui séparent les deux Églises. A la fin de la conversation : « Si les choses sont vraiment comme vous les avez exposées, dit-il en me tendant la main, je serai heureux de coopérer moi aussi à la réunion des Églises. » Or, je n'avais fait autre chose que de rétablir la vraie doctrine de l'Église catholique. Des faits de ce genre il m'en est arrivé plusieurs. Vous me dispenserez de rechercher ici les multiples causes des malentendus et des étrangetés qui ont cours au sujet de la doctrine catholique : le fait existe et il existe à tel point que, serrés de près, nos frères séparés se retranchent derrière la distinction, que vous connaissez assurément, entre la doctrine en théorie et l'application de la doctrine en pratique. Ainsi je me souviens fort bien, pour citer un exemple fort significatif, que M. Aksakoff, résumant en quelque sorte, dans le « *Rus* » les arguments de M. Solovieff en faveur de la

Digitized by Google

primauté du pape sur toute l'Église, s'exprimait de façon à laisser clairement comprendre que la vraie difficulté gisait non point dans la doctrine abstraite, mais dans l'application de cette doctrine à la pratique. Vous jugez par là, si ce n'est pas augmenter les difficultés, que de manquer d'exactitude dans l'exposé d'une doctrine qui trouve déjà, dans la méfiance, le plus grand obstacle à se faire accepter, même quand elle est défendue par des Russes nullement suspects de manque d'attachement à leur pays. Nous ne serons pas assurément responsables de l'opposition qu'on fait à la vérité, mais nous risquerions d'encourir une grave responsabilité si, même avec les meilleures intentions, nous allions mettre nos frères séparés en présence d'un scandale intellectuel, en ajoutant à la vérité ou en en retranchant quoi que ce soit. Au fond, toute déviation d'une vérité révélée, que ce soit par excès ou par défaut, c'est une hérésie, ou, tout au moins, cela peut y mener. Cette remarque a, dans notre cas, une importance d'autant plus exceptionnelle que l'acte qui *seul* peut créer la *vraie* réunion des Églises, est un acte non seulement de foi, mais aussi de *soumission* à la divine autorité des successeurs de Pierre. Or, rien ne coûte plus que la soumission à une autorité vivante et faisant sentir continuellement son action dans le double domaine des croyances et de la discipline. Et qu'ils sont grands, nombreux et insaisissables les intérêts qu'une disposition d'esprit moins docile fait valoir contre une telle soumission ! Soit, donc, que nous défendions l'infaillibilité du Pape définissant *ex cathedra* des articles de foi ou de mœurs; soit que nous traitions de sa juridiction sur l'Église universelle; soit que nous soyons amenés à parler de cette indépendance du chef visible de l'Église qui est un droit inhérent à la mission qu'il a reçue de JÉSUS-CHRIST lui-même, proposons-nous de préférence l'exemple des évêques : nous serions, ainsi, moins exposés à faire de la rhétorique aux dépens de la vérité. Mesurons nos expressions; n'exagérons rien; ne confondons pas ce qui est nécessaire à l'Église d'une manière absolue avec ce dont la nécessité ne saurait être que relative; sachons bien distinguer entre le dogme et la discipline, entre ce qui est immuable et ce qui peut ou doit se plier aux exigences des âmes dans les divers pays et aux diverses époques de la vie de l'humanité ; ne confondons pas non plus la foi avec l'obéissance, et l'acte de foi avec l'acte d'obéissance ; ne donnons pas, pour en finir, à l'infaillibilité du Pape d'autres limites que celles que lui a tracées l'Esprit-Saint. *Ni la foi ni l'obéissance n'y perdront rien ;* loin de là, nous serons alors plus forts, et plus à même de réfuter victorieusement toutes les objections. On est fort quand on est dans le vrai,

Digitized by Google

et qu'on fait valoir, pour obtenir des actes de diverses vertus, les raisons qui conviennent à chacune d'elles : pour la foi, l'autorité de Dieu lui-même; pour l'obéissance, les enseignements et l'*exemple* de JÉSUS-CHRIST. N'est-ce pas assez ?

Il nous sera facile, du reste, de nous en tenir à l'exact exposé de la doctrine catholique, si nous nous rendons bien compte de cette vérité élémentaire que la doctrine de l'Église est pour tous les temps, pour tous les lieux et pour toutes les âmes. Nous sommes tous trop portés à n'envisager que le présent ou des cas particuliers, et nous perdons de vue l'ensemble. Que diriez-vous de quelqu'un qui, pour réparer un dommage accidentel se produisant dans un vaste édifice, irait entamer les fondements ? Or, toute atteinte à la vérité, c'est un coup porté aux fondements mêmes du mystique édifice de l'Église. C'est aussi la raison pour laquelle d'éminents penseurs opinent que rien, peut-être, ne contribuerait davantage à la réunion des Églises qu'une *Regula fidei* où l'on tînt surtout compte des malentendus et des préjugés les plus en vogue parmi nos frères séparés. L'évêque slave dont je vous ai parlé n'est qu'un exemple, j'en suis convaincu, de ce que produirait un tel exposé officiel de la doctrine catholique, joint à l'assurance, donnée par qui de droit, que l'Église catholique n'enseigne pas autre chose et ne demande pas autre chose.

C'est à la suite d'un exposé analogue qu'a commencé l'émancipation de l'Église catholique en Angleterre. Le gouvernement anglais, ne s'en remettant pas trop à l'autorité privée des théologiens, voulut se procurer avant de lui accorder la liberté, les réponses officielles de l'épiscopat irlandais à un certain nombre de questions qui l'intéressaient davantage. Il m'a toujours paru voir, dans ce fait un précédent qui sera probablement imité par la Russie.

Après la prière, après le soin d'écarter, dans la question qui nous occupe, tout considérant et toute préoccupation d'ordre politique, et après l'exactitude dogmatique dans l'exposé de nos doctrines, je mentionnerai en dernier lieu, comme indispensable pour travailler efficacement à la réunion des Églises, l'esprit de charité. Tous en comprennent tellement en principe la nécessité, que je ne vous en parlerais point si ce n'était pour la satisfaction de vous en signaler un bel exemple pratique. Un écrit sur la question, qui me paraît bien rédigé, de manière à nous concilier nos frères séparés, c'est la brochure du Rév. P. Dom Gérard van Caloen : *La question religieuse chez les Grecs*, qu'on a distribuée ici même *(Applaudissements)*. En la parcourant vous sentirez que l'auteur a beaucoup réfléchi et beaucoup

Digitized by Google

prié. De plus, on se sent en présence de quelqu'un qui, pour arriver à persuader, *a commencé par aimer.*

Oui, c'est bien par là qu'il faut commencer et c'est avec cette disposition d'âme qu'il faut continuer et persévérer toujours,toujours. C'est seulement quand on aime, qu'on s'occupe des questions intéressant les âmes autrement qu'en simples « *dilettanti* ».

Le monde est plein de « *dilettanti* » de quelque grande cause religieuse ou sociale. C'est une manière comme une autre, et une des meilleures, du reste, d'employer son temps et de se procurer de nobles émotions et des satisfactions d'esprit. Mais la constance fera toujours défaut, dès que ces émotions et ces satisfactions d'esprit ne seront plus là pour nous dédommager de notre travail, si nous ne puisons pas la force de persévérer dans une profonde conviction de la bonté de l'œuvre à laquelle nous travaillons, et dans cette charité qui, ne cherchant dans le bien des âmes que Dieu seul, ne se lasse jamais, *parce qu'elle est toujours récompensée.* Nous saurons alors entreprendre des choses même difficiles et de longue haleine et les poursuivre, s'il le faut, jusqu'à la mort, sans même désirer de *voir* le fruit de nos efforts ; nous saurons être ingénieux pour diminuer de toutes manières à nos frères séparés les difficultés de la réunion ; nous préférerons nous occuper des générations actuelles plutôt que de celles qui ont déjà paru devant Dieu ; nous nous efforcerons de bien comprendre toute la situation de nos frères séparés, pour ne pas nous exposer à leur tenir un langage qui ne trouve point d'écho ; nous saurons nous faire, en un mot, *tout* à *eux* sans aucun intérêt personnel, uniquement dans leur propre intérêt.

C'est là, assurément, un beau tableau. Je l'ai tracé ne fût-ce que pour m'engager à y demeurer fidèle, et à donner moi-même l'exemple de ce que je suggère aux autres (1). *(Applaudissements.)*

Discours du R. P. Dom GÉRARD VAN CALOEN, Bénédictin de Maredsous.

Monseigneur, Messieurs,

Lorsque je demandai la parole à l'honorable président de cette 1re section, pour vous entretenir de *la Question religieuse en Orient*, j'ignorais que des hommes d'une compétence incontestée devaient

1. Ici le P. Tondini soumit à l'approbation de l'Assemblée générale quelques propositions résumant son discours, qui furent accueillies avec des applaudissements prolongés. Ces propositions, formulées en manière de Vœu et complétées par un appel tout spécial aux catholiques belges, ont été ensuite adoptées comme propres par la première section et acclamées dans la dernière séance générale de clôture. On les trouvera plus loin.

Digitized by Google

venir de Paris et de Rome pour s'en occuper devant vous. Le R. P. Tondini a traité hier la question surtout au point de vue de la Russie; Dom Nicolas Franco, prêtre grec lui-même, la traitera probablement ce soir au point de vue grec. Je renoncerais donc à parler, si je ne croyais utile de venir à mon tour, comme belge, suggérer aux catholiques belges le rôle qu'ils ont à remplir dans cette importante affaire.

Parmi les grandes questions qui préoccupent, en ce moment, l'Église notre Mère, messieurs, il en est peu qui lui tiennent autant à cœur que *le retour à l'unité catholique des Églises dissidentes de l'Orient.*

Tandis que, parmi les peuples catholiques de l'Occident, fidèles au siège de Pierre depuis l'heure de leur vocation à la foi, nous voyons les œuvres prendre un développement de plus en plus merveilleux sous l'action fécondante de l'Esprit-Saint, nos pauvres frères d'Orient, rameaux séparés depuis des siècles du grand arbre de vie que JÉSUS-CHRIST planta en ce monde pour le salut des hommes, n'ont pu parvenir jusqu'ici à retrouver leur ancienne floraison religieuse des âges passés.

Profitons, messieurs, de ces solennelles assises des catholiques belges, pour leur envoyer un cordial et fraternel salut. Disons-leur que nous les aimons comme des frères, que souvent nous pensons à eux, que nous prions pour eux, et que le jour où nous les verrons se grouper de nouveau avec nous, sous la houlette de notre commun pasteur et père, sera pour nous, catholiques belges, et pour toute l'Église de JÉSUS-CHRIST, un jour de suprême jubilation.

Nous pensons trop peu à nos frères d'Orient. Certes, nos admirables missions aux peuples barbares sont bien dignes de nos sympathies, et c'est avec fierté que nous constatons qu'aucun siècle n'a été aussi fécond que le nôtre, sur ce terrain, en dévouements sublimes et en noble générosité.

Mais n'oublions pas, messieurs, qu'il existe une immense portion du troupeau du Christ, déjà conquise à la foi, sortie, hélas! du vrai bercail, et dont le retour causerait à l'Église plus de force et de gloire que la conversion de beaucoup d'infidèles.

Ils sont 80 millions, messieurs, ces chrétiens, auxquels il manque si peu pour faire partie du vrai troupeau!

Aujourd'hui que, de toutes parts, la foi catholique est attaquée et battue en brèche, quel renfort ne serait-ce point pour l'armée de JÉSUS-CHRIST, si ces milices nouvelles, tenues en réserve pour ainsi dire, depuis des siècles, venaient se joindre à elle pour résister aux suppôts de l'enfer!

Digitized by Google

Leur retour nous serait avantageux certes ; mais, à eux-mêmes, il le serait mille fois davantage. Messieurs, c'est surtout à un bienveillant et fraternel intérêt envers les Orientaux, que je viens vous convier aujourd'hui.

Les voyez-vous, ces Églises orientales, jadis vénérables, gémissant sous le joug d'une oppression séculaire, scindées entre elles, affaiblies au point de ne savoir vers quelle puissance humaine se tourner ? — Renonçant à d'anciens préjugés, qu'elles reconnaissent la suprématie du Siège de Pierre, et aussitôt, nous les verrons refleurir, s'affranchir de toute domination, et jouir, comme nous, sous l'égide du pape, de cette liberté féconde qu'elles ont fuie en voulant la revendiquer.

Prions, Messieurs, pour l'Église de Constantinople, afin que ses chefs, éclairés par l'Esprit-Saint, reviennent à la foi du concile de Florence, reprennent les saines traditions de leurs premiers pères dans la foi, aujourd'hui encore consignées dans leurs livres liturgiques, et ramènent eux-mêmes au Vicaire de JÉSUS-CHRIST la partie du troupeau qui leur a été confiée. Prions aussi pour ces autres Églises qui déjà se sont détachées de celle-ci, mais s'égarent encore, comme elle, dans de faux pâturages : l'église russe en tête, de toutes la plus asservie ; l'Église hellène, l'Église bulgare, l'Église serbe, l'Église roumaine, l'Église macédonienne. Prions enfin pour ces antiques et vénérables rameaux de l'Église chrétienne primitive, les Chaldéens de Mésopotamie, les Coptes d'Égypte, les Abyssiniens, les Jacobites de Syrie, les Arméniens et d'autres. Tous doivent s'unir à nous, pour ne former plus, selon la parole divine, *qu'un seul troupeau sous un seul pasteur*, « unum ovile et unus pastor ». (S. Jean, X, 16). A nous, de hâter par nos prières cet heureux jour !

La prière est beaucoup, Messieurs, mais elle n'est pas tout. L'heure est venue d'agir. Une part active nous revient, à nous catholiques belges en particulier, dans le travail de l'union des Églises.

A nous, de créer en Belgique un courant sympathique à nos frères orientaux. Ce courant pourra se communiquer aux nations voisines, et il produira en Orient la plus salutaire impression. A nous de leur témoigner, partout et toujours, une fraternelle charité, par nos paroles, nos écrits et nos actes. A nous, de leur aplanir la voie du retour, en effaçant les dernières traces de querelles passées et surannées. Ils ont à faire un pas qui coûte à leur amour-propre : aidons-les, par notre prévenante charité, et attendons le reste de la grâce de Dieu qui, seule, peut toucher d'une manière efficace le cœur de nos frères séparés.

Digitized by Google

Ici, Messieurs, je me permettrai de donner quelques conseils pratiques, à notre vaillante presse catholique et aux écrivains belges qui voudraient consacrer leur plume à cette noble cause.

Un grand nombre de points nous unissent aux chrétiens dissidents de l'Orient ; appuyons sans cesse sur ces points, plutôt que sur ceux, peu nombreux du reste, qui nous en séparent. Parlons toujours avec bienveillance de nos frères les Orientaux. S'ils ont des torts, passés ou présents, ne cherchons point à les relever ; les latins en ont eu de leur côté. Que tout cela soit enseveli dans l'oubli du passé. Ne parlons que d'union, de fraternité, d'oubli du passé. Ne faisons point d'amère controverse ; laissons de préférence aux autorités légitimes le soin des discussions théologiques.

Surtout, Messieurs, et pour me résumer en empruntant au R. P. Tondini, si compétent en cette matière, une parole qu'il voulait bien m'écrire dernièrement : « que tous ceux qui s'occupent de cette « question, s'imaginent, après avoir écrit quoi que ce soit et avant « de le publier, qu'ils sont eux-mêmes des Grecs ou des Russes « non-unis; qu'ils tâchent, comme disent les Italiens, de se mettre « *nei loro panni* (dans leurs habits), c'est-à-dire de faire abstraction « de leur propre personnalité pour se supposer nés, élevés, instruits, « physiquement et moralement, intellectuellement, politiquement, « dans le milieu de ceux qu'ils entreprennent de ramener à la véri- « table Église. » Le terrain ainsi aplani et les esprits apaisés, il y a tout lieu d'espérer l'union dans un avenir prochain.

Notre grand Pape Léon XIII, vous le savez, Messieurs, porte, lui aussi comme ses prédécesseurs, des regards paternels vers ses fils de l'Orient. Plusieurs fois déjà il nous a parlé d'eux. Peut-être nous sera-t-il donné d'entendre encore sa voix solennelle leur adresser un suprême appel, et nous inviter, en même temps, à travailler avec lui à la réalisation de l'union. Oh ! alors, soyons prêts. Dès aujourd'hui, étudions la situation des Églises orientales, afin de nous familiariser avec les grandes œuvres auxquelles nous pouvons être appelés un jour à participer, soit de nos personnes soit de nos aumônes. N'en doutons point, d'importants événements se préparent en Orient. C'est à l'Église catholique, apostolique et romaine à y jouer le grand rôle ! *(Applaudissements.)*

Vœu du congrès de Malines, résumant les trois discours précédents, et acclamé en 1re section d'abord, puis en séance générale du 12 septembre 1891.

Le Congrès émet le vœu, que la presse chrétienne, qui compte

Digitized by Google

dans tous les pays d'illustres représentants, prenne à cœur la réunion des Églises, tout en demandant à qui de droit que les anciens rites et privilèges soient maintenus, et que la réunion n'apporte aucun détriment à la langue, à l'esprit et aux usages nationaux.

Il se permet de recommander qu'on poursuive ce but en dehors et au-dessus de tout intérêt humain et de toute préoccupation politique ; que les écrivains catholiques gardent dans l'exposé de leur doctrine la plus stricte exactitude dogmatique et qu'on s'inspire toujours de la plus grande charité.

Aussi et surtout, le Congrès de Malines de 1891, poursuivant l'œuvre inaugurée par l'épiscopat belge à la suite du Congrès de 1867, fait appel à la foi et au zèle des catholiques pour qu'on établisse partout des associations de prières pour la réunion des Églises.

Enfin, le Congrès invite tout particulièrement les catholiques belges à tendre fraternellement la main à leurs frères dissidents de l'Orient, en leur promettant charité, aide et prières, et à s'intéresser d'une manière spéciale aux établissements que le Saint-Siège entretient à Rome et ailleurs pour former un clergé oriental fervent et instruit.

Nous ne pouvons refuser à nos lecteurs communication d'un document de grande importance, émanant de l'un des personnages les plus haut placés de l'Orient catholique et qui est de nature à corroborer fortement notre manière de voir sur la question religieuse chez les Grecs. Sa Béatitude Monseigneur Azarian, Patriarche des Arméniens catholiques, avec lequel nous n'avions pas eu jusqu'ici l'honneur d'être en relation, a daigné nous adresser spontanément la lettre suivante :

Constantinople, le 19 septembre 1891.

PATRIARCAT
ARMÉNIEN-CATHOLIQUE.

Mon Révérend Père,

Je tiens à vous dire, par ces lignes, que j'ai été tout heureux de lire votre remarquable travail sur *La Question religieuse chez les Grecs*.

Vous y exposez avec une conscience nette et profonde de la situation et avec un esprit dégagé de toute considération d'ordre secondaire, un plan d'une vaste et merveilleuse conception, qui ne

Digitized by Google

manquera pas de rencontrer un écho sympathique dans beaucoup de cœurs en Occident et même parmi nos peuples d'Orient, nonobstant l'esprit de défiance si prononcé que des siècles d'un passé malheureux sous plus d'un rapport, ont fortement enraciné chez ces derniers.

Plaise au Ciel que votre sublime programme, développé et soutenu avec autant d'intelligence que de persévérance, et surtout avec cet esprit de charité qui en est le fond et le mobile, éclaire peu à peu l'opinion publique, disons plutôt l'*opinion chrétienne*, fasse tomber les préjugés séculaires, produise un revirement salutaire dans les esprits non moins que dans les cœurs, y trouve un accueil efficace et hâte enfin l'action régénératrice et pacificatrice de la Grâce Divine.

L'œuvre à accomplir est tellement grandiose que l'on serait au premier abord tenté de reléguer dans le domaine de l'idéal le rôle à assigner au dit projet. Mais je ne crois rien exagérer en pensant que vos nobles efforts, animés par la charité de JÉSUS-CHRIST, ne demeureront pas complètement stériles. S'ils n'aboutissent, pour le moment, qu'à opérer un simple rapprochement dans les esprits et dans les cœurs,ce sera déjà un résultat que l'on ne doit point négliger. C'est un germe précieux que la divine Providence saura féconder dans un temps plus ou moins éloigné et dont Elle se réserve le secret.

Pour ma part, je vous prie d'agréer, mon révérend Père, avec mes chaleureuses félicitations, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

ÉTIENNE PIERRE X. AZARIAN,
Patriarche de Cilicie.

De telles paroles sont une récompense trop grande pour nos faibles efforts. Nous ne les acceptons pas pour nous-même, mais pour la cause que nous aimons à soutenir. Puissent-elles, venant de si haut et de source si autorisée, contribuer puissamment à intéresser l'Occident à l'Union, et à faire entrer tous ceux qui s'occupent de cette grande œuvre, dans la seule voie qui puisse la faire aboutir : *la Charité.*

D. G. v. C.

Digitized by Google

BEETHOVEN PEINT PAR LUI-MÊME.

BRUXELLES et Cologne ont consacré, cette année, une série de concerts aux grandes symphonies de Louis van Beethoven. Reproduite en entier dans sa gradation magique, l'œuvre du maître a rayonné plus lumineuse que jamais.

Au lendemain de ces auditions triomphales, il m'a paru doublement intéressant de chercher à pénétrer dans l'âme de l'éminent artiste que V. Hugo n'a pas craint d'appeler le plus grand des Allemands, et que M. Taine place, à côté de Dante, de Michel-Ange et de Shakespeare, parmi les rares génies créateurs dont l'humanité garde l'ineffaçable empreinte.

Dans une de ses *Guêpes* enfiellées, Alphonse Karr écrit à l'adresse d'Onslow : « C'est une chose qui m'attriste fort... que de ne pas voir un beau caractère uni à un beau style. Et quand le caractère est laid, je ne suis pas fâché de découvrir que le talent non plus n'est pas très joli (1). »

Le talent de Beethoven ne se discute plus. On le célèbre, souvent même sans le comprendre. C'est le génie avec ses éblouissements et ses ténèbres, ses extases et ses brisements, ses haines et ses amours, ses ouragans et ses brises, ses sommets et ses abîmes, ses brouillards et ses horizons infinis. En un mot, pour parler avec le maître lui-même, c'est « l'étincelle divine ». Voilà plus d'un siècle que ses jaillissements soudains ont électrisé le monde, et depuis lors son irrésistible action n'a fait que grandir. Les victoires posthumes du roi des symphonistes dépassent les plus glorieuses journées de sa carrière, pourtant si féconde en succès ; et du haut de son piédestal de Bonn et de Vienne, vrai conquérant, il peut redire ces fières paroles prononcées jadis au lendemain de son plus grand triomphe : « Je vois que je n'aurai pas vécu en vain, et décidément je puis espérer que ma musique n'aura pas été sans influence sur le développement de mon art (2). »

---

1. *Guêpes*, 6e série, éd. Michel Levy, 1867, p. 13.
2. Paroles dites par Beethoven à la tragédienne Wilhelmine Schrœder, après les débuts de celle-ci dans *Fidelio*. — Nos citations sont prises de la biographie de Victor Wilder : *Beethoven, sa vie et son œuvre.*

Digitized by Google

Mais l'homme, quel est-il ?

« Le style c'est l'homme. » Cette seule réponse pourrait suffire.

Écoutez cette musique mâle, grave, fière, et en même temps d'une douceur ravissante. Suivez-la dans sa fougue athlétique, dans ses soudaines colères, dans ses élans amoureux, dans sa mélancolie profonde, dans ses éclats de rire, dans ses pétillants badinages, dans ses épanchements naïfs, dans ses calmes rêveries, dans ses recueillements religieux. Tout le caractère de Beethoven est là.

Aussi doit-on dire de lui que, si sa vie éclaire son œuvre, son œuvre n'éclaire pas moins sa vie.

On a souvent comparé Beethoven à V. Hugo. Le rapprochement a du vrai: l'un et l'autre ont des proportions titaniques qui défient le vulgaire. Mais quelle différence entre l'auteur de la *Légende des siècles* et l'auteur de la *Neuvième symphonie !* Le premier noie des beautés sublimes dans un ensemble incohérent, souvent grotesque, presque toujours outré ; le second unit partout la mesure à la force et donne à ce qu'il crée une fascinante unité. Le premier parsème son œuvre de blasphèmes si réfléchis, d'obscénités si conscientes, que sa lyre semble hypocrite lorsqu'elle rend encore des accents pieux et chastes : l'œuvre fait mépriser l'homme; chez le second, au contraire, rien de lascif, rien d'énervant, et la fougue la plus audacieuse demeure sous l'action de la foi résignée : l'œuvre suffit pour faire respecter l'homme. L'un, dans son orgueil sans bornes, subordonne son génie à son apothéose et demande à son art la somme de gloire qu'il peut procurer à son nom; l'autre, obsédé de la mission qu'il tient de son génie, n'espère de la vie que le temps de donner sa pleine mesure à ce don du ciel. Enfin le premier survit à son talent, s'éteint dans une satiété sénile, et reçoit à sa mort un hommage sectaire qui va déjà décroissant ; le second, l'âme gonflée d'inspirations toujours plus sublimes,meurt au début d'un fructueux automne, et le triomphe de ses funérailles chrétiennes n'est que le prélude d'une gloire chaque année grandissante.

Non ! l'hésitation n'est pas possible : comme homme autant que comme génie, Beethoven l'emporte de loin sur V. Hugo.

Le châtiment a frappé à son tour le poète des *Châtiments;* tandis qu'un nimbe d'héroïsme immortalise le chantre de la *Symphonie héroïque.*

Mais avant de peindre le caractère du grand homme que les provinces rhénanes,sa patrie, viennent d'acclamer une fois de plus avec un délirant enthousiasme, j'aime à faire un retour sur l'origine du grand musicien allemand.

Digitized by Google

Nous oublions trop que cette origine nous appartient. La famille de Louis Van Beethoven est brabançonne. Si la naissance et l'éducation ont donné au robuste chêne le suc et l'atmosphère du sol allemand et du ciel autrichien, sa sève, cette sève bouillonnante et féconde est bien et dûment flamande. De là l'élément nouveau, plus hardi, plus indépendant, plus chaud, que Beethoven a infusé à l'art germanique. Il y a du Rubens et du Van Artevelde dans ce Rhénan dont le grand-père, enfant de l'artistique métropole anversoise, grandit à l'ombre du rude et fier beffroi de Gand.

Mais comment esquisser en quelques pages ce caractère si puissamment personnel ? Sous quel aspect nouveau représenter cette physionomie étrange que tant de plumes ont déjà essayé de retracer avec ses lumières et ses ombres ? Quel plus sûr moyen de percer cette rugueuse écorce pour atteindre le fruit savoureux qu'elle dérobe aux regards du vulgaire ?

J'ai voulu dans cette ébauche céder le pinceau au modèle lui-même. Ses paroles et ses écrits nous représenteront trait pour trait l'homme et l'artiste avec son esprit et son cœur. Les incidents journaliers, les saillies d'humeur, les rencontres piquantes, qu'un lecteur plus grave pourrait qualifier de « menue-monnaie d'anecdotes », m'ont paru d'un grand prix, à condition d'être authentiques, pour faire revivre sous nos yeux l'homme tout entier. Si le maître a lui-même appelé les notes « les plénipotentiaires des mots », rien n'aidera mieux à comprendre sa musique, que de lire dans son âme à l'aide de ce que sa bouche et sa plume nous en ont révélé.

Ce sera *Beethoven peint par lui-même.*

La marque la plus caractéristique de la nature de Beethoven est sans contredit la fierté. Je ne loue pas, je constate.

Jamais peut-être artiste ne posséda une plus obsédante intuition de son propre génie.

A peine, dès son arrivée à Vienne, se fut-il mis sous la direction de Haydn, qu'il la prit en aversion, parce que ce maître n'accordait pas à ses premiers travaux toute l'attention dont il les sentait dignes. Aussi ne voulut-il jamais se dire l'élève de l'auteur de la *Création.*

« Courage!... Malgré toutes les défaillances du corps, mon génie triomphera... Vingt-cinq ans ! les voici venus, je les ai là... Il faut que, cette année même, l'homme se révèle tout entier ! »

Digitized by Google

En saluant de ces paroles, retrouvées sur les feuillets d'un vieux carnet, l'aurore de l'an 1796, Beethoven semble s'élancer définitivement dans la carrière.

Un peu plus tard, en 1801, quand ces « défaillances physiques » sont devenues le mal implacable qui fera son martyre, le grand artiste écrit à son ami Wegeler, au milieu d'une complainte mélancolique :

« Ce beau pays natal où tu me convies à venir me retremper, j'y ai rêvé jadis la position glorieuse que j'aurais maintenant, sans ma cruelle infirmité. Oh ! je soulèverais le monde si je pouvais me délivrer de mon mal. Ma jeunesse, je le sens, ne fait que de commencer ; ma force intellectuelle croît et grandit avec ma force physique, et chaque jour me rapproche du but que j'entrevois clairement, sans pouvoir le définir.

« C'est avec ces espérances seules que ton Beethoven peut vivre. »

On sent le lion aux prises avec le mal qui le ronge, on le voit secouer sa crinière, on l'entend pousser ses fiers rugissements. Seule la clair-vue du génie grandissant plane au-dessus des douleurs et des désespoirs.

Dans la sombre solitude de Heiligenstadt qui lui inspira ce testament si lugubre, si déchirant, l'infortuné musicien trouve encore des accents qui l'attachent à la vie :

« C'est l'amour de la vertu avec l'amour de mon art, dit-il, qui m'ont garanti contre la tentation de mettre fin à mes jours. » Et un peu plus bas il ajoute :

« Et maintenant je suis prêt, je vole au-devant de la mort sans regrets, malgré la dureté de ma destinée ; mais je ne voudrais pas qu'elle vînt avant qu'il m'ait été permis de donner la pleine expansion à mes facultés artistiques. »

L'expression est plus calme. La résignation suit même aussitôt l'aveu de ce désir intime. Mais ce désir, au milieu d'une si poignante élégie, est d'un effet doublement saisissant, comme le scintillement d'un astre au sein de la nuit sombre.

Plus tard, quand la résignation aura pris le dessus, le maître exprimera le même sentiment dans une requête adressée, sur la fin de 1806, aux directeurs de l'opéra de Vienne.

« Jusqu'ici je n'ai pas eu le bonheur de m'assurer une position qui me permît de réaliser mon vœu le plus cher : celui de vivre uniquement pour l'art et de porter mon talent au plus haut degré de perfection dont il est susceptible. »

Digitized by Google

Toutefois la surdité grandissante du pauvre artiste n'arrive pas à entraver l'épanouissement de son génie. Malgré ses tristesses et ses déceptions, Beethoven se rend parfois à cette consolante vérité, avec une naïveté tout enfantine.

« Dites à votre sœur Thérèse », écrit-il au comte de Brunswick, vers la même époque, « dites-lui que je suis en voie de devenir un grand homme. »

J'ai cité déjà, au début de ces pages, la réponse que le maître fit à Wilhelmine Schrœder, la Rachel allemande, après les brillants débuts de cette tragédienne dans le rôle de *Fidelio*.

A mesure qu'il avançait dans la vie, Beethoven voyait son idéal s'élever. *Excelsior*, *excelsior*, était la devise de sa destinée. Dans son vol à la poursuite de ce flambeau inspirateur, il médite des œuvres « tout à fait différentes de celles qu'il a composées jusqu'à présent ». Il semble, comme le remarque avec finesse M. Victor Wilder, dans sa biographie du maître, que Beethoven ait fait sienne cette sentence de Christian Sturm, son auteur favori : « Voici l'automne de ma vie. Je veux être semblable à ces arbres féconds qu'il suffit de secouer pour en faire pleuvoir des fruits mûrs et savoureux. »

Les aspirations du compositeur s'élargissent à mesure qu'il s'élève. De toutes parts l'horizon s'allonge sans limites. « Apollon et les Muses, écrit-il, deux ans avant de mourir, n'ont pas encore voulu me livrer à la visiteuse décharnée qui cherchait à m'entraîner dans la tombe. J'ai de grosses dettes à leur payer, et je dois m'acquitter en réalisant les idées que leur inspiration a fait éclore dans mon esprit, avant de prendre congé de ce monde et de partir pour les Champs Elysées. Il me semble, d'ailleurs, lorsque j'embrasse mon œuvre d'un coup d'œil, que j'ai à peine écrit quelques notes. »

Aveu caractéristique chez l'un des artistes les plus féconds qui aient jamais été. Certes il rend son auteur sympathique en ajoutant le charme de la modestie aux aspirations insatiables de son bouillant génie.

Beethoven, en effet, venait d'entrer dans un nouveau style, sa troisième manière, comme on l'a souvent appelé. C'est le seul dont il se soit montré satisfait. Après avoir achevé sa Messe solennelle, il la déclara son œuvre la plus accomplie. « Chacune a sa valeur dans son genre », dit-il, de ses derniers quatuors. Mais le public ne les goûtait pas autant que le compositeur. « Le public n'a pas trouvé de son goût votre quatuor, interprété au concert de Schuppanzich », écrivit un visiteur sur le dernier carnet de conversation de l'artiste. Beethoven prit le crayon et traça cette fière réponse : « Il y prendra goût un jour ou l'autre. Je sais ce que je vaux : je sais que je suis un artiste. »

Digitized by Google

⁂

Conscient du trésor que le Ciel lui avait confié, l'éminent symphoniste avait au plus haut degré le culte de son art ; culte si relevé qu'il le mettait en garde à la fois contre l'entraînement de l'orgueil et les complaisances de la servilité.

Quoi de plus noble que ces lignes écrites, en 1812, je crois, à une jeune fille de dix ans, qui venait de lui adresser une lettre d'admiration, en lui faisant hommage d'un portefeuille. « Si tu formes souhait que je puisse satisfaire, chère enfant, adresse-toi franchement à moi ; le véritable artiste n'a point de dédain pour les humbles. Il le sait, l'art est infini et n'a point de limites : dans les ténèbres qui l'environnent il sent trop bien l'énorme distance qui le sépare de son but. Aussi, tandis qu'on l'admire, il s'afflige et se désole de ne pouvoir atteindre à ces régions sublimes où, de bien loin, il voit resplendir le soleil rayonnant dont son génie rêve la conquête. »

Je ne sais si jamais artiste a mieux exprimé sa fatale et sublime impuissance.

Mais, s'il ne peut atteindre l'idéal, le fait seul d'être appelé à le poursuivre lui donne une noblesse que Beethoven relève avec fierté dans une lettre à Bettina Brentano à propos d'une aventure caractéristique qui causa sa rupture avec Gœthe.

Le maître était aux eaux de Teplitz. L'auteur de *Faust* l'y rencontra, et les deux grands hommes se voyaient fréquemment. « Un jour, raconte M. Victor Wilder, lorsqu'ils se promenaient ensemble par les rues de la ville, Gœthe vit venir de loin la famille impériale. Aussitôt, quittant le bras du maître, il courut se placer sur le bord de la route, s'effaçant humblement et se courbant jusqu'à terre. Indigné de cette attitude, Beethoven tourna le dos à son compagnon, suivit tranquillement son chemin et passa tout droit à travers la cohue des courtisans, touchant à peine son chapeau, tandis que l'impératrice et les archiducs lui donnaient familièrement le bonjour. »

Cette équipée, qui valut au poète, de la part de son compagnon, une remontrance virulente, telle qu'il savait les faire sans égards pour personne, « un savonnage en règle », comme il l'appelle pittoresquement, suggère à Beethoven ces réflexions topiques, dans une lettre à sa correspondante.

« Les princes et les rois peuvent faire des conseillers secrets au gré de leur caprice ; ils peuvent leur suspendre au cou des rubans et des ordres ; mais leur volonté ne suffit pas pour créer un Gœthe ou un Beethoven. C'est pourquoi ils nous doivent le respect. »

Digitized by Google

La leçon fut-elle du goût du courtisan de Weimar? Le lecteur en jugera par le portrait que le poète traça du grand musicien et qui trouvera mieux sa place plus loin.

Épris de son art et de sa vocation, Beethoven avait peine à supporter la condition souvent pénible faite aux élus des Muses. Il s'en ouvrit un jour à Tomaschek, dans une conversation qu'il eut avec ce compositeur tchèque lors du congrès de Vienne : « La manière dont on traite les artistes est vraiment monstrueuse, » lui dit-il, en son langage toujours énergique et cyclopéen. « Je suis obligé de donner un tiers de ma recette à la direction du théâtre et un cinquième aux hospices. Que le diable les emporte ! Tant que ces abus dureront, je demanderai si la musique est, oui ou non, un art qu'on puisse exercer librement. Croyez-moi, il n'y a rien à faire pour les artistes dans un temps comme le nôtre. »

Pauvre Beethoven ! qu'aurait-il donc produit s'il se fût senti libre?

Écoutez encore comme il tenait à cette liberté :

C'était en septembre 1816. Le maître reçut la visite du major anglais Alexandre Kyd, lequel venait lui demander une nouvelle symphonie pour la somme très respectable de 100 livres sterling. L'offre était flatteuse et engageante. Tout allait bien, lorsque, ayant appris la condition formulée par le major, que la symphonie fût écrite dans le style de ses premières œuvres, Beethoven, indigné, rompit aussitôt les négociations en s'écriant : « Je n'ai pas besoin d'argent, et n'eussé-je pas un kreutzer, je ne voudrais pas, pour la moitié des biens de ce monde, enchaîner ma liberté d'artiste. »

C'est cette existence supérieure à la recherche du beau et du bien qu'il rêvait pour son neveu, trop indigne, hélas ! des ambitions et des tendresses d'un si grand homme. « Mon enfant sera un artiste, ou un savant, disait-il, je veux qu'il vive de la haute vie de l'intelligence. »

L'art était pour Beethoven une noblesse d'un ordre plus relevé que celle du sang et des titres. Après la mort de son frère Charles, lors du procès qu'il eut à soutenir contre sa belle-sœur pour conserver la tutelle de son enfant, comme la haute-cour mettait l'artiste en demeure de prouver l'origine aristocratique de la particule *von* attachée à son nom : « Ma noblesse, répondit-il fièrement, en mettant la main sur son cœur et sur son front, ma noblesse est ici et là. » L'hommage de la postérité a confirmé cette altière parole.

Lorsqu'on lui demandait une nouvelle œuvre, le maître se plaisait à faire ressortir qu'il ne relevait que de son inspiration. Répondant au prince Galitzin, qui venait de lui demander trois quatuors, — les

Digitized by Google

derniers que l'illustre symphoniste devait composer — Beethoven accepta, mais sans vouloir s'engager pour une date quelconque, « attendu, dit-il, que l'inspiration ne se commande pas, et qu'il n'est point de ces journaliers qui travaillent à tant par jour et par feuille ».

Il est tout naturel que l'artiste pénétré à ce point de la dignité de son art, se vengeât cruellement, brutalement même, de ceux qui ne la respectaient pas assez à son gré. On sait la virulente apostrophe qu'il lança en pleine soirée à un certain comte Palfy, lequel causait avec des dames au lieu d'écouter la primeur d'une marche dont le maître régalait l'assistance : « *Fur solche Schweine spiele ich nicht !* Je ne joue pas pour des porcs de cette espèce ! » Le même sentiment le mit hors de lui un autre jour, à l'issue d'un concert donné dans un des grands salons de Vienne, en l'honneur du prince Ferdinand de Prusse. Ne voyant pas son couvert mis à la table d'honneur, Beethoven, qui s'était prodigué et avait fait merveille, entra dans une fureur homérique, planta d'un vigoureux coup de poing son chapeau sur sa tête et fit une sortie scandaleuse. La suite lui donna droit. Quelques jours après, le prince Ferdinand l'invitait à son tour et se faisait un honneur de placer le maître à sa droite.

Cependant, ce serait mal comprendre ces saillies du grand artiste, que de les attribuer uniquement à une nature inculte servie par un orgueil sans mesure.

Non ! Beethoven n'était pas ce qu'on appelle un orgueilleux. Il avait le culte de son génie ; mais ce culte, il ne le subordonnait pas à des complaisances personnelles. Fier jusqu'à détester toute duplicité, toute flatterie, Beethoven était avant tout exigeant et sincère envers lui-même. Il n'avait rien de commun avec ces médiocrités qui s'extasient devant tout ce qu'elles viennent de produire.

Une de ses œuvres avait-elle plus de succès qu'elle n'en méritait à son avis, c'était pour lui une raison de la prendre en aversion. Il passait ses propres compositions au crible d'une critique impitoyable avant de les livrer à la postérité. Un de ses amis le surprit un jour occupé à ce délicat triage, jetant successivement au feu tout ce qu'il trouvait indigne de son nom. Au moment même où il entrait, la ravissante romance *Adelaïde* prenait déjà le chemin du brasier. Sans la main empressée de ce sauveur, cette perle eût été perdue. Et que d'autres mélodies, dignes de ne jamais périr, se sont éteintes, victimes des rigueurs de leur auteur implacable !

Digitized by Google

La *Bataille de Victoria*, tant applaudie, n'était pour le maître qu'une mauvaise charge, disons le mot : « une *stupidité*, *eine Dummheit* ». Sa franchise avait parfois des accents plus rudes encore. Trouvant un jour la fille de son ami Streicher appliquée à travailler des variations qu'il ne se souvenait plus d'avoir composées, et l'ayant écoutée quelque temps : « De qui donc est cette musique ? demanda-t-il brusquement. — Mais de vous, cher maître, lui répondit la jeune virtuose. — De moi ! s'écria-t-il tout consterné. De moi, cette infâme stupidité ? O Beethoven ! Beethoven ! quel âne tu fais ! »

Docile à l'inspiration qui l'entraînait toujours plus haut, l'illustre symphoniste vivait de la contemplation du présent et des beautés entrevues dans l'avenir, au point de ne plus accorder qu'une estime médiocre à son œuvre du passé. « *Mir schweben ganz andere Dinge vor !* De bien autres visions me flottent devant l'esprit ! » dit-il un jour à des amis qui proclamaient sa gloire impérissable.

Cette noble ambition de suivre sa muse jusqu'aux plus hauts sommets, ne le quitta pas même dans sa dernière maladie. Il consacra ces suprêmes journées à sa dixième symphonie, qu'il devait emporter dans la tombe : « Voilà une œuvre, disait-il, dont l'esprit de liberté étonnera le monde. »

Les biographes du maître affirment que Beethoven avait conçu le gigantesque dessein de relier le moderne à l'antique. Les préparatifs de sa Messe solennelle semblent avoir ouvert de nouveaux horizons à son génie compréhenseur, et y fait germer de nouveaux et vastes projets. « Une fois que j'aurai terminé ma dixième symphonie et mon *Requiem*, disait-il, je veux me régler sur le modèle de mon grand maître Hændel. « Tous les ans j'écrirai un oratorio, et un concerto pour quelque instrument à cordes ou à vent ! »

Cette appellation donnée à l'auteur du *Messie* et de *Judas Machabée*, nous révèle un aspect de la modestie de Beethoven : le respect de ses rivaux.

Ailleurs il parle avec enthousiasme de l'art si grand et si élevé du patriarche de l'harmonie, Sébastien Bach.

Écoutez encore en quels termes il s'exprime en diverses circonstances sur le mérite des quatre plus illustres musiciens de son temps : Hændel, Mozart, Haydn et Cherubini.

« N'arrache pas leur couronne de laurier à Hændel, Haydn et Mozart, pour me l'offrir, chère enfant, ils en sont mille fois plus dignes que moi. Quant à ton portefeuille, je le conserverai avec d'autres marques d'estime que je n'ai pas encore assez méritées. »

Digitized by Google

Le lecteur a reconnu dans la correspondante du maître la petite admiratrice de dix ans dont il a été déjà question dans cette esquisse.

Dans une lettre adressée à Cherubini lui-même, l'auteur de *Fidelio* ne trahit pas un moindre respect pour le célèbre maestro italien.

« Je suis toujours enthousiasmé, dit-il, sitôt que je vois paraître une nouvelle composition sortie de votre plume, et j'y prends un intérêt plus vif qu'à mes œuvres propres. Bref, je vous honore et je vous aime. »

Ces nobles sentiments, Beethoven y resta fidèle toute sa vie. C'était une de ses manières de comprendre la fierté. Sur son lit de mort, il accueillit avec transport l'hommage des œuvres complètes de Hændel, en s'écriant : « Voilà un cadeau vraiment royal ! » et parcourant un recueil de 60 mélodies de Schubert, il dit, après avoir lu la *junge Nonne :* « En vérité, ce Schubert a l'étincelle divine. »

Généreux à louer ce qui lui semblait beau, le maître n'était pas moins franc à faire ses réserves et même à blâmer, brutalement au besoin. « Je ne puis aimer ce qui est laid, sans quoi je serais en adoration devant moi-même, » écrivit-il un jour à un de ses amis dans un moment d'expansion joviale.

Les débuts de Weber lui avaient paru médiocres. Il s'en était exprimé sans détours. Plus tard, quand on lui parla du *Freischütz*, il voulut lire la partition. Aussitôt son opinion se modifia et il la fit connaître sur l'heure. « En vérité, s'écria-t-il, je ne me serais pas attendu à cela de la part de ce petit homme ! Ce gredin de Gaspard est rudement bâti, et en plus d'un endroit on sent positivement la griffe du diable. C'est égal, il y a là des choses singulières. Je vois bien ce que Weber veut réaliser, mais en lisant certaines pages de la partition, telles que la chasse infernale, je ne puis m'empêcher de sourire. Après tout, il se peut que l'effet rêvé soit juste. Il faudrait pouvoir entendre cela ; mais entendre, hélas ! je ne puis plus... »

Moins sympathique est le jugement porté par le maître sur l'auteur de *Zelmira :* « Rossini est bon peintre-décorateur. La fortune lui a fait présent d'un joli talent et du don de trouver des mélodies aimables. S'il était obligé de gagner sa vie avec ce qu'il a appris à l'école, il n'aurait qu'à se bourrer de pommes de terre ! » L'expression, que j'adoucis encore, n'est pas sans trivialité ; mais, il faut que j'en convienne : Beethoven, sous ce rapport, tient quelque peu

Digitized by Google

de Luther. C'est la même véhémence, par moments la même brutalité, mais toujours marquées au coin d'un esprit supérieur.

Voulez-vous, cher lecteur, connaître encore l'opinion du maître sur le jeune Meyerbeer, alors à ses débuts à Vienne ?

Je transcris deux passages du compte-rendu écrit par Tomaschek de ses entrevues avec Beethoven, lors du célèbre congrès.

« TOMASCHEK. — On m'a beaucoup parlé d'un jeune artiste étranger (c'était le futur auteur des *Huguenots*) qui joue, dit-on, du piano dans la perfection.

BEETHOVEN. — Cela ne m'étonne pas ; à moi aussi, l'on a conté des merveilles de son mérite, mais je n'ai pas eu l'occasion de l'entendre. Mon Dieu ! qu'il reste seulement trois mois à Vienne, et nous verrons ce que deviendra sa réputation ; tout ce qui est nouveau ici plaît et excite l'enthousiasme.

TOMASCHEK. — Est-ce que vous connaissez personnellement ce jeune pianiste ?

BEETHOVEN. — Je l'ai rencontré à l'occasion de l'exécution de ma *Bataille*. La plupart des compositeurs présents à Vienne avaient bien voulu se charger de tenir une partie de mon orchestre ; ce jeune homme battait la grosse caisse. Ah ! ah ! ah ! *(éclat de rire)* je n'ai pas eu lieu d'en être très satisfait. Il était toujours en retard et j'ai dû le tancer vertement *(nouvel éclat de rire)*. Mes observations l'auront sans doute froissé ; mais il n'y a pas à compter sur lui ; il n'a pas le courage de lever le bras à point nommé. »

N'est-ce pas que c'est plastique ?

Cinq semaines plus tard, après un concert donné par Meyerbeer et la première présentation d'*Abimélek ou les deux Khalifes*, Tomaschek revoit Beethoven et la conversation s'engage sur le même terrain.

« TOMASCHEK. — Avez-vous assisté à la représentation de l'opéra de *** ?

BEETHOVEN. — Non, mais il paraît que cela n'a pas tourné trop bien. J'ai pensé à vous. Vous n'aviez pas bonne opinion des talents de ce jeune homme et vous aviez raison, paraît-il. Le soir, après la représentation, j'ai causé au cabaret (au café dirions-nous aujourd'hui), avec les chanteurs de la pièce. Eh bien ! leur ai-je dit, il paraît que vous avez fait là une belle école ? Fi ! vous devriez rougir d'avoir fait tant de réclame à propos d'un mauvais ouvrage.

TOMASCHEK. — Moi, j'ai vu la pièce. Elle a commencé par un *alleluia* et s'est terminé par un *requiem*.

BEETHOVEN *(éclatant de rire)*. — Il en est du pianiste comme

Digitized by Google

du compositeur. On m'a souvent demandé si je l'avais entendu jouer, j'ai dû répondre non ; mais d'après l'opinion de gens compétents, en qui j'ai confiance, j'ai pu m'assurer qu'il avait du mécanisme et rien de plus. C'est un artiste superficiel.

TOMASCHEK. — On m'a dit qu'avant son départ pour Paris, il s'est fait entendre chez X..... ; il y a produit moins d'effet que de coutume.

BEETHOVEN.— Que vous avais-je prédit ? Je connais ces engouements. Qu'il reste ici seulement quelques mois,et vous verrez ce qu'on pensera de ses mérites. (Ici le maître fait manifestement allusion à son duel artistique avec Steibelt). Il est reconnu que les plus grands pianistes ont également été les plus grands compositeurs ; mais comment jouaient-ils ? Comme les pianistes de nos jours, qui parcourent le clavier de haut en bas avec des traits étudiés d'avance : frout ! frout ! frout ! Allons donc ! un vrai virtuose, lorsqu'il improvise, joue des morceaux qui se tiennent, qui ont une forme. Si leurs idées étaient à l'instant fixées sur le papier, on les prendrait pour des morceaux écrits à loisir. Voilà ce que j'appelle jouer du piano ; le reste est une mauvaise plaisanterie. »

Le jugement sur Meyerbeer peut paraître un peu sévère. Cependant, même après toutes les études qu'il fit depuis ce temps, l'auteur des *Huguenots* est-il parvenu à se laver de cette épithète d'« artiste superficiel » ? Il est permis d'en douter.

***

Quant au portrait du vrai virtuose, de l'improvisateur véritable, c'est celui de Beethoven lui-même. Là était son triomphe, sa force incomparable. Jamais personne n'improvisa comme lui. Et certes, si nous possédions encore quelques-unes de ces créations soudaines, par exemple, ces variations improvisées sur quelques mesures de la partie de violoncelle d'un quintette de Steibelt, prise d'un pupitre, en se rendant au clavier, et retournée sens dessus dessous pour se venger en héros et triompher de l'improvisation visiblement préparée de son téméraire rival ; — ou encore cette complainte sublime par laquelle l'artiste, trop ému pour articuler un mot, exprima ses condoléances à une mère en deuil d'un enfant tendrement chéri ; — certes, ces jaillissements instantanés, ces foudroyants éclairs, figureraient parmi les œuvres les plus puissantes et les plus expressives du maître.

Et cependant, malgré cette fougue inspiratrice, malgré cet aimant magique qui l'entraîne au large, dans les plaines, dans les bois,

Digitized by Google

jamais peut-être compositeur n'a été plus patient que Beethoven à attendre que son œuvre eût mûri dans sa chaude imagination avant de l'écrire ; personne n'a été plus jaloux de lui donner, par des retouches et des essais parfois multipliés, sa forme la plus achevée. Et puis, quelle ardeur infatigable à entreprendre de nouvelles études lorsqu'il aborde un genre jusque-là inexploré !

Sur un de ses carnets il écrivit, en 1818, cette note en forme de *memorandum :* « Pour composer de véritable musique religieuse, consulter les anciens chorals en usage dans les monastères. » Quel travail assidu ces quelques mots laissent sous-entendre, la pensée suivante, ajoutée plus bas, l'exprime clairement : « Allons ! fais encore une fois le sacrifice de toutes les petites nécessités de la vie à la gloire de ton art : Dieu avant tout ! »

Aussi quelle sincérité, quelle conviction, dans toute l'œuvre du maître ! Rien n'y est convention, routine, trompe-l'œil. Tout y est vérité, fraîcheur, émotion. Ces mélodies irrésistibles qui baignent vos yeux et font palpiter votre cœur, ont d'abord gonflé la poitrine du maître et l'ont fait tressaillir d'ardeurs lyriques.

« N'est-il pas vrai que ce *Lied* est beau? » s'écria-t-il un jour, après avoir joué et chanté de sa voix rude la touchante mélodie qu'il venait de composer sur les célèbres vers de Gœthe : « Connais-tu le pays où fleurit le citronnier? » « N'est-il pas vrai que ce *Lied* est beau : laissez-moi vous le redire encore ! » Puis, remarquant une émotion fiévreuse et embrasée sur le visage de la jeune visiteuse qu'il honorait de cette primeur : « Ah ! dit-il, vous êtes de la race des artistes : vous sentez comme eux, mon enfant. Tous les hommes bien organisés sont touchés par ce qui est beau, et leur émotion va parfois jusqu'aux larmes : l'artiste véritable ne pleure pas, mais il est brûlant d'enthousiasme ! »

Pardon, cher Beethoven, le véritable artiste pleure aussi quelquefois. Souvenez-vous de cet été de 1825, lorsque vous composâtes la cavatine en *mi-bémol* du quatuor en *ut dièze mineur*. Ne pleurâtes-vous point en écrivant ce chant délicieux, et ne fîtes-vous pas vous-même cet aveu : « Jamais une mélodie sortie de ma plume ne m'a fait un tel effet et causé une si profonde émotion? » Ne rayez donc point de la liste des artistes véritables ceux que vos chants ont jamais fait pleurer.

(A continuer.) D. L. J.

Digitized by Google

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Brésil. — Le 10 août dernier a eu lieu au monastère de Rio-de-Janeiro le chapitre général de la congrégation bénédictine brésilienne. Cette réunion, présidée par la R^e abbé de Bahia, général, assisté des abbés de Rio de Janeiro et de St. Paulo, se composait des représentants de ces abbayes et de celles de Graça, de Pernambuco et de Parahyba. La charge du premier visiteur vacante par la mort de D. Benoît de la Trinité Cortez a été dévolue à D. Jean de la Merci Ramos; comme troisième définiteur on nomma D. Jovinien de Sainte-Delphine Barauna, président du monastère de Santos. Le chapitre a pris diverses mesures relatives à l'avenir de l'ordre tant pour le temporel que pour le spirituel. Des négociations ont été entamées avec le Saint-Siège par l'intermédiaire de S. Exc. l'Internonce pour la prochaine réouverture du noviciat, fermé, comme on le sait, depuis nombre d'années par ordre du gouvernement. Espérons que cette excellente nouvelle sera bientôt confirmée et que, libre de toute entrave officielle, l'ordre bénédictin se relèvera de ses ruines, dans cette contrée qui lui doit plus d'une gloire.

— Au mois de juin dernier, l'abbaye de Rio de Janeiro a ouvert une faculté libre de droit.

Autriche. — La nouvelle année scolaire — la 344e depuis la création d'une école latine publique dans l'abbaye de Kremsmunster, — a été inaugurée dans un nouveau local. Celui-ci s'élève au milieu du jardin, à côté du célèbre observatoire et peut facilement contenir 500 élèves. La bénédiction solennelle du nouveau gymnase a eu lieu le 21 septembre dernier en présence de S. G. Mgr l'évêque de Linz, de S. Exc. le ministre Gautsch et du gouverneur de la Haute-Autriche. Après la messe du Saint-Esprit célébrée par Mgr l'évêque, le R^me abbé D. Léonard, ancien élève, professeur et directeur du gymnase de Kremsmunster et président du Conseil provincial de la Haute-Autriche, a procédé à la bénédiction des locaux. Dans son adresse de remerciement, le R. P. D. Pierre Klinglmayr a esquissé la mission du gymnase dans la formation de la jeunesse, et montré la place qu'y doivent occuper les langues classiques. La religion doit être comme la couronne qui plane sans cesse sur toute la formation du jeune homme. La piété doit être son guide continuel, son bien commun, sa lumière de chaque jour. Le but du collège n'est pas la science, mais la préparation à la science, ce n'est pas de parler latin, mais d'enoblir notre langue, et de préparer nos orateurs et nos écrivains. Le but du collège c'est enfin l'éducation de notre jeunesse dans la discipline et dans les bonnes mœurs, la formation du caractère; faire des élèves, des fils dévoués de l'Église et de la patrie.

Hongrie. — L'abbaye de Zalavar vient de recevoir un nouveau chef dans la personne du R. P. Dom Richard Roszmanith, prieur de l'abbaye de Martinsberg.

Digitized by Google

— Un moine bénédictin est appelé à recueillir la succession du cardinal Simor ; Claus Vaszary, abbé de Martinsberg, monte sur le siège primatial de Gran. On rapporte à ce propos que le premier archevêque de cette ville fut aussi un fils de Saint-Benoît, nommé Astricus ou Anastasius, sacré en 999.

Eu égard à la haute situation du nouveau dignitaire dans l'Église de Hongrie et aux difficultés considérables, aux graves responsabilités qu'elle ne peut manquer de lui créer avant peu, par suite des intérêts de premier ordre restés, comme on sait, en souffrance depuis la mort de son illustre prédécesseur, il y a une réelle utilité à connaître les antécédents, le *curriculum vitæ* de celui que le Souverain-Pontife et l'empereur-roi ont jugé digne d'occuper un poste éminent entre tous.

M. Vaszary est né le 12 février 1832 à Kessthely, de parents pauvres. Il fit ses études en partie dans son pays natal, en partie chez les Bénédictins de Martinsberg. A 22 ans, il entra dans leur ordre. Après avoir enseigné l'histoire et le latin à Komorn, il fut envoyé en 1856 à Papa en qualité de prieur. C'est là que, s'étant lié d'amitié avec Thomas Fussy, professeur distingué, il créa avec son concours un *Plutarque* hongrois. A cette époque remonte la notoriété que le futur abbé de Martinsberg se conquit dans le monde des lettres par de nombreux travaux de pédagogie, de critique et d'histoire.

D'une santé délicate, le jeune professeur avait besoin, pour recouvrer les forces perdues par l'excès du travail, d'exercices corporels, tels que l'équitation. Il s'y adonnait chaque année, raconte-t-on, à Labot, dans le comitat de Somogy, où l'on était quelque peu choqué de voir le moine chevaucher à travers champs. Il n'en était pas moins estimé comme un excellent prêtre qui se montrait toujours digne de son caractère sacré et savait au besoin se montrer héroïque, comme il le prouva lors d'une épidémie qui ravagea Kessthely en 1853.

Nommé professeur d'histoire à Gran en 1866 et directeur du gymnase supérieur de Raab en 1869, le P. Vaszary « savait jeter dans l'âme de ceux qui l'écoutaient tout le feu de son âme de prêtre et de patriote. Sous son ardente parole tout prenait vie; les personnages du passé s'animaient, on les voyait agir, combattre, vaincre ou mourir ; on entendait leurs cris de triomphe ou leurs plaintes lugubres. Le jeune auditoire du professeur était ravi, captivé. » Aussi les anciens élèves de Mgr Vaszary ont-ils conservé de lui un souvenir enthousiaste ; on cite parmi eux le ministre du commerce Baross.

L'Archiduc Joseph l'eut pour examinateur, et depuis lors il le tient en haute estime. En 1863, le P. Vaszary publia une *Histoire universelle*, et deux années plus tard une *Histoire de Hongrie*. En 1884, à l'occasion de sa trentième année de professorat, il fut décoré de la croix de chevalier de l'ordre de François-Joseph. Quand on la lui eut attachée sur sa robe de bure, il la couvrit de son scapulaire de Bénédictin, et tout fut dit.

Digitized by Google

Élu abbé de Martinsberg en 1885, disposant comme tel de revenus considérables, Mgr Vaszary en consacra une grande partie au développement de l'instruction populaire, à l'entretien et à la fondation d'écoles diverses. Il construisit entre autres, l'*Obergymnasium* de Raab, qui lui coûta 120,000 florins ; un asile pour enfants confiés à des religieuses, pour lequel il dépensa 60,000 florins. D'autre part, nombre d'églises purent être restaurées grâce à sa munificence.

Tel a été le moine aujourd'hui archevêque de Gran et primat de Hongrie. Pieux, instruit, généreux, patriote, il a tout ce qu'il faut pour bien servir l'Église et son pays, pour inspirer confiance à ce vaillant clergé hongrois pour qui la mort du cardinal Simor a été une véritable catastrophe et qui attendait anxieusement la venue d'un successeur animé du même esprit, sachant montrer une égale énergie, capable enfin de résoudre les difficultés créées par un ministère tracassier, pour ne pas dire hostile. *(Monde.)*

États-Unis. — Le prieuré de S.-Benoît dans l'Arkansas a été élevé au rang d'abbaye le 2 août sous le nom d'abbaye de Subiaco.

— Le nouveau collège de Saint-Bède à Péru dans l'Illinois a été inauguré au mois de septembre.

— L'abbaye de Saint-Vincent en Pensylvanie érigera prochainement un prieuré conventuel dans l'état d'Alabama, où depuis plusieurs années quelques moines remplissent les fonctions du ministère pastoral.

— Le 3 septembre a eu lieu l'inauguration du petit séminaire de Pontachoula (Louisiane) placé sous la direction des bénédictins de l'abbaye de Saint-Meinrad, qui occupent le prieuré de St-Joseph de Pontachoula. Cette cérémonie a été présidée par l'archevêque diocésain de la Nouvelle-Orléans.

France. — A la demande de Mgr de Dreuz-Brézé, évêque de Moulins, le prieuré des Bénédictines de Chantelle a été érigé en abbaye.

Espagne. — Nous apprenons que l'ancien monastère bénédictin de San-Clodio au diocèse d'Orente vient d'être relevé de ses ruines. C'est le second, après Samos, qui est restauré en Galice.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : le 4 octobre, à l'abbaye de Maria-Hilf à Belmont (Caroline du Nord — Amérique) le R. Père *Dom Gérard Pilz*, O.S.B., moine de Saint-Vincent dans la 58me année de son âge et la 35me de sa profession monastique.

—

Le 20 octobre, le R. Père *Dom Bernard Blasl*, O. S. B., moine de l'abbaye de Melk (Autriche), dans la 65me année de son âge et la 42me de sa profession monastique.

—

Le 30 octobre, au monastère de Saint-Jacques des Bénédictines à Assise, la Rde *Dame Marie Joseph Rossi*, O. S. B., dans la 64me année de son âge et la 46me de sa profession religieuse.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801, par le P. Armand Jean, de la Compagnie de Jésus. Paris, Picard, 1891, XXVI-544 pp. In-8°.

Lorsqu'on s'occupe de l'histoire ecclésiastique de l'ancienne France, l'ouvrage qu'on est appelé à consulter le plus souvent est assurément le *Gallia christiana* des bénédictins de Saint-Maur continué par M. Barthélemy Haureau. Malgré ses lacunes et ses incorrections, ce travail reste le répertoire indispensable des érudits. Sa réimpression a été chaudement acclamée, et l'on ne peut que vivement regretter les circonstances fâcheuses qui en ont arrêté la publication. Mais nous voudrions un *Gallia christiana* soigneusement corrigé, amplifié et complété, et ce n'est pas chose aisée à l'heure actuelle. Refaire cette œuvre volumineuse avec tout le soin qu'exige la science historique moderne dépasse les forces d'un seul homme ; encore, pour le faire bien, devrait-il se borner à une partie assez restreinte. Différents essais ont été tentés pour compléter en petit les volumes du *Gallia*, mais ce ne sont que des essais de notices fort courtes et incomplètes. Nous saluons donc avec bonheur l'apparition d'un nouvel ouvrage destiné à compléter le *Gallia*, à le rectifier, à le continuer depuis 1682 jusqu'au Concordat, date qui clôt l'histoire de l'ancienne église de France.

L'auteur, ancien professeur d'histoire ecclésiastique et en cette qualité amené à composer ce travail d'un usage journalier et d'une utilité incontestables, a suivi l'ordre alphabétique des provinces adopté par les auteurs du *Gallia* de même que leur ordre dans le recensement des évêchés. « Nos séries épiscopales, dit l'auteur, ayant pour point de départ l'année 1682, commencent à l'évêque qui siégeait en cette année-là depuis plus ou moins de temps. Cet évêque porte le numéro d'ordre qui lui est assigné dans le *Gallia christiana*. Son prédécesseur est toujours indiqué au moins par un mot. Pour les séries archiépiscopales, nous les avons reprises d'un peu plus haut, mais fort brièvement. » (p. XXIII.) Des appréciations sobres mais nettes sur les différents personnages, des indications de biographies ou de monographies spéciales seront bien accueillies des lecteurs. Il va sans dire que l'auteur n'a pu faire le même travail pour les abbayes ; aussi s'est-il contenté de les énumérer à la suite des notices sur les évêchés. En appendice il a donné la liste des abbayes en commende en 1788 avec les noms de leurs titulaires. Un excellent index alphabétique termine le volume.

D. U. B.

Studien zur Geschichte des fünften Kreuzzuges, von Reinhold Röhricht. Innsbruck, Wagner. 1891, VI. 140 pp. 8°.

Encore un nouveau travail de M. Röhricht sur les croisades. L'infatigable palestinologue auquel nous devions tout récemment une excellente étude sur Amalric Ier, roi de Jérusalem (1162-1174) dans les

Digitized by Google

Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung Bd. XII. 432-493, et la publication du Pèlerinage à Jérusalem des comtes Philippe-Louis (1484) et Reinhard de Hanau (1550), reprend actuellement en abrégé un travail plus étendu sur la cinquième croisade dont la mort du comte Riant a arrêté l'impression. L'histoire interne de cette croisade, l'expédition de roi André, un choix de lettres et de diplômes comme preuves à l'appui, puis une liste alphabétique avec indication de sources composent ce petit volume où nous retrouvons l'érudition toujours aussi vaste et aussi sûre que dans la *Bibliotheca geographica Palæstinæ.* D. U. B.

Congrès eucharistique d'Anvers, 16-21 août 1890. — Congres ter eere van het allerheiligste Sacrament. Antwerpen, 16-21 augusti 1890. —Magnifique volume in-8°, de 956 pages, orné d'un frontispice en gravure et d'un beau portrait de S. É. le Cardinal Goossens, archevêque de Malines. — Anvers, typ. Bellemans frères. Marché-aux-œufs, 12.

NOUS avons sous les yeux le splendide volume qui contient *in-extenso* les travaux du Congrès eucharistique, célébré l'an dernier avec un éclat extraordinaire dans la cité de saint Norbert. L'élégant frontispice, véritable œuvre d'art, où l'on voit, dans un cadre d'or orné de feuillage, se dessiner sur fond blanc, d'un côté la tour dentelée de Notre-Dame d'Anvers, de l'autre le clocher plus massif d'Hoogstraeten, rappelle avec bonheur la superbe procession qui ouvrit et le pieux pèlerinage qui clôtura ces assises en l'honneur du T.-S.-Sacrement.

Une dédicace en style lapidaire, qui remplit la page d'honneur, condense en peu de mots le triple aspect du dogme eucharistique, et caractérise l'hommage rendu à l'auguste mystère par la publication des travaux du Congrès. *Verbo Incarnato* — JESU CHRISTO — *in mirabili sacramento altaris — hostiæ cibo comiti — vere ac substantialiter præsenti — eucharisticus congressus septimus — Antverpiæ habitus — hocce monumentum — pie dicavit.*

A cette inscription imprimée en élégants types damasiens, fait suite un portrait très ressemblant de S. É. le Cardinal Goossens, promoteur et président du septième Congrès eucharistique.

Le volume contient, outre les documents préliminaires et la liste complète du comité organisateur et des membres adhérents, les procès-verbaux des séances, quatre allocutions sacrées, dix-sept discours prononcés en assemblée générale, quarante-trois rapports lus en section, et vingt autres rapports présentés mais non lus. On le voit, la matière est des plus vastes et des plus variées. Aussi le livre contient-il 956 pages de texte serré.

Les rapports et les discours écrits ou prononcés en flamand sont accompagnés d'une traduction française. Les documents officiels sont également publiés dans les deux langues.

La description de la procession de N.-D. avec l'illumination du soir, et le récit de l'excursion à Hoogstraeten, sans parler du banquet de clôture, achèvent de donner au volume tout son intérêt.

Digitized by Google

Au point de vue typographique rien n'a été négligé pour produire une œuvre vraiment artistique. Honneur à la maison Bellemans frères, et au comité organisateur ! D. L. J.

Histoire généalogique de la Maison de Rumigny-Florennes, par C. G. Roland. Namur Wesmael, 1891, 248 pp. In-8°.

En fait de généalogies M. Roland n'en est plus à ses premiers essais : les nombreuses et intéressantes monographies qu'il a publiées dans les *Annales de la Société archéologique de Namur* ont suffisamment établi sa valeur d'érudit et son heureuse perspicacité de fouilleur. L'importante Maison des Rumigny, dont la généalogie très ramifiée présentait par le fait même de nombreuses difficultés et obscurités, offrait un vaste champ à sa critique et à ses recherches. Nous sommes heureux de constater que son travail est riche en nouveautés. Nous avons à présent une généalogie solidement établie sur des documents authentiques et dont un grand nombre sont inédits. Les alliances des Rumigny avec un grand nombre de familles belges du pays de Namur et du Hainaut ont fourni à l'auteur l'occasion de parsemer son ouvrage des notes les plus variées et les plus instructives.

Les rectifications apportées à d'autres ouvrages n'y sont pas rares, et ce n'est pas là un des moindres mérites du travail de M. le curé de Balâtre.

L'histoire ecclésiastique de notre pays en profitera aussi bien que l'histoire civile. Sans doute de nouvelles chartes pourront compléter les recherches de M. Roland ; il est peut-être telle publication allemande ou telle pièce perdue dans une des grandes collections historiques du siècle dernier qui ne lui sera point parvenue, mais on peut croire que ces documents ne modifieront point sensiblement ses résultats. Vingt-cinq chartes inédites (de 1147 à 1277) terminent ce beau travail. D. U. B.

Origines de l'archiconfrérie de N.-D. de la Treille patronne de Lille : ses statuts et ses privilèges. Prières diverses, par le chan. Henri Delassus. Lille, Desclée, 1891, 264 pp. in-32. Suivi du *Petit office de N.-D. de la Treille*, 28 pp.

Le livre de M. le chanoine Delassus n'est pas à proprement parler l'histoire scientifique du célèbre pèlerinage de N.-D. de la Treille ; c'est un guide complet du pèlerin, dans lequel l'auteur a réuni toutes les données historiques propres à l'éclairer sur l'origine et le développement du culte de Marie à Lille. Sans accepter pour vraies toutes les légendes transmises par la tradition, l'auteur a maintenu bien des traditions respectables que l'histoire complète et documentée, annoncée dans la préface, sera tenue d'examiner. Le pèlerin de N.-D. de la Treille lira avec grand profit cette petite monographie, complète en son genre, et, en s'instruisant, il s'édifiera de tous les pieux récits qui y ont été consignés. Les statuts de l'archiconfrérie, le rituel qui les suit, et les pieuses prières qui terminent l'opuscule le recommandent à la piété des membres de la confrérie.

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES.

I. Articles liturgiques.

Les Eulogies. 28.
Hiérarchie et liturgie dans l'église gallicane au Ve siècle d'après un écrit restitué à Fauste de Riez. 97.
Les origines du culte anglican. 133.
L'auteur du Micrologue. Étude d'après les manuscrits, suivie de deux chapitres inédits. 193.
Les leçons apocryphes du Bréviaire romain. 270.
Que l'auteur du Micrologue est Bernold de Constance. 385.
La liturgie de Naples au temps de saint Grégoire. 481, 529.

II. Histoire monastique.

Les origines du Monachisme et la critique moderne. 1, 49.
Une colonie de moines liégeois en Pologne au XIIe siècle. 112.
Dom Hubert de Soetendael, abbé de Saint-Trond. 152.
Le Régeste de Bernard Aylier, abbé du Mont-Cassin. 184.
Les Bénédictines du Saint-Sacrement. 241, 299, 396.
Les chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît, avant le IVe concile de Latran. 255.
Une biographie de l'évêque Notger, au XIIe siècle. 309.
L'auteur de la *Musica Enchiriadis*. 343.
Une vie de moine au XIXe siècle, D. Gall Morel. 370.
D. Herman de Hertaing. 419.
D. J. B. De Laveyne. 509.
Les fêtes du 12e centenaire de saint Remacle à Stavelot. 522.

III. Articles Divers.

Un écrit méconnu de saint Jérôme. 20.
Un nouveau chiliasme. 70, 202, 219.
Un coup d'œil sur la marche des affaires en Cour de Rome. 85.
La langue parlée par JÉSUS et par les apôtres. 105, 145, 225.
La question religieuse chez les Grecs. 117, 313.
Arimathie et Ramathaim Sophim. 130.
Les études à Rome. 164.
Un saint de Maestricht rendu à l'histoire. 176.
Une étude sur le *De Aleatoribus*. 234.
Un poète normand. 263.
Quelques mots sur la question sociale. 281.
L'Encyclique *Rerum Novarum*. 289.
Une brochure de M. l'abbé Denis. 321.
L'autorité de l'Encyclique *Rerum Novarum*. 337, 425.
L'Église au Chili. 358, 494.
Les persécutions des trois premiers siècles. 407, 443.
Un décret du saint Office touchant l'iconographie eucharistique. 415.
Une page inédite de saint Augustin. 417.
La question des deux Amalaire. 433.
Le Congrès de Malines et ses travaux de section. 451.
La théorie de l'art pour l'art au Congrès de Malines. 469.
Vive le Pape-Roi. 516.
L'union des églises d'Orient au Congrès de Malines. 538.
Beethoven, peint par lui-même. 558.

IV. Bibliographie.

BECKER (de). — *La mercuriale du 1er octobre 1890*. 144.
BENTEIM. — *Éléments d'accentuation latine*. 429.
BÉRENGIER O. S. B. — *Notice sur Mgr du Lau*. 430.
BERLIÈRE O. S. B. — *L'ancien prieuré bénéd. de Frasnes-lez-Gosselies*. 240.
BERNARD O. S. B. — *Geschiedenis der benedictijner abdij van Affligem*. 239.
BROGLIE (Emm. de). — *Bernard de Montfaucon*. 427.
CAPLET O. S. B. — *Regesti Bernardi I abbatis Cassinensis fragmenta*. 143.
CHEVALIER, Ul. — *Cartul. de N.-D. de Bonnevaux*. 475. — *Cartul. de St-Chaffre*. 476. — *Bulletin d'hist. eccl. du dioc. de Valence*. 477.
Congrès eucharistique d'Anvers. 575.

Digitized by Google

DELASSUS. — *Origines de l'archiconfrérie de N.-D. de la Treille.* 576.
DE SANTI. — *S. Gregorio Magno, Leone XIII e il canto liturgico.* 192.
DESILVE. — *De schola Elnonensi.* 94.
DOYEN. — *Die Eucharistielehre Ruperts von Deutz.* 95.
ÉTIENNE. — *Essai sur les principes d'exécution du chant grégorien.* 431.
GASQUET O. S. B. — *Heinrick VIII und die englischen Klöster.* 47.
GASQUET AND BISHOP. — *Edouard VI and the Book of Common Prayer.* 47.
GONZALVUS DE REETH. — *Manuale theologiæ dogmat.* 190.
S. Gregory the great. 96.
S. Gregory. The centenary at Downside. 96.
GUIRAUD. — *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier.* 336.
JANSSENS, O. S. B. — *Commentaire du petit Office de la T. S. Vierge.* 142.
— *La Grève.* 430.
— *Adolphe Kolping.* 474.
JEAN, S. J. — *Évêques et archev. de France.* 574.
KNOEPFLER. — *Walafridi Strabonis liber de exordiis et incrementis quarumdam in observationibus ecclesiasticis rerum.* 432.
KUNG. — *Psautier pratique.* 432.
Question sociale et l'apostolat de l'ouvrier. 384.
RÖHRICHT. — *Studien zur Geschichte des fünften Kreuzzüge.* 574.
ROLAND. — *Hist. généal. de la Maison de Rumigny-Florennes.* 576.
SATTLER, O. S. B. — *Collectaneenblaetter zur Gesch. der ehem. Bened. Universitaet Salzburg.* 191.
SAUVÉ (Mgr). — *Le pape et le concile du Vatican.* 334.
TOUSSAINT. — *Études sur Wibald de Stavelot.* 384.
T'SERCLAES. — *Au Vatican.* 527.
VACANT. — *L'auteur du problème ecclésiastique.* 336.
VAN SPILBEECK. — *Vie du B. Garembert.* 48.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

Admont. — Abbaye O. S. B. 46.
Afflighem. — Abbaye O.S.B. 239.
Aleatoribus (de) — Son origine 234.
Amalaire. — Les deux Amalaire 433.
Antoine (S.). — Vie par S. Athanase 53.
Art au Congrès de Malines 469.
Augustin (S.). — Une page inédite 417.

B

Beethoven. — 558.
Bénédictines du S. Sacrement. — 241, 299.
Bernard I, abbé du Mont-Cassin. — Regeste 143, 184.
Bernold. — de Constance 385.
Bonnevaux. — Abbaye O. Cist. 475.
Bréviaire romain. — Leçons apocryphes 270.

C

Caen. — Monastère O. S. B. 396.
Candide (S.) — de Maestricht 178.
Chapitres généraux. O. S. B. — 255.
Chili. — Église 358, 494.
Chiliasme. — 70, 202, 319.
Cierge pascal. — 20.
Collier (Mgr). — O. S. B 46.
Congrégation anglaise. — O.S.B. 42, 188, 237.
Congrégation brésilienne. O.S.B. — 45, 383, 571.
Congrégation de Beuron. O. S. B. — 238, 284.
Congrégation américaine. O.S.B. — 238.
Congrès de Malines 450.
Culte anglican. — Origines 133.
Cyprien (S.) — *de aleatoribus* 234.

D

De Laveyne (Dom J. B.).— O.S.B. 309.

E

Encyclique *Rerum novarum.* — Analyse 289 ; autorité 337, 424.
Eulogies 28, 41.
Esséniens 12.
Études. à Rome 164.
Eucharistie. — Iconographie 414.
Eulalie (Ste). — Sermon de Saint Augustin 418.

F

Fauste de Riez. — Œuvres 17.
Frasnes-lez-Gosselies. — Prieuré O. S. B. 240.

G

Garnier (Dom). — O. S. B. Nécrologie 288.
Grecs. — Question religieuse 117, 313, 538.
Grégoire (S.). — Centenaire 284.

H

Herman de Hertaing (D.). — O. S. B. 419.
Hilarion (S.). — Vie au point de vue critique 60.
Hucbald 345.

I

Ives de Chartres et le Micrologue. 169, 386.

J

Jérôme (S.). — Lettre à Présidius 20.
Jésus. — Langue 105, 145, 225.

L

Lemaitre (Ed.). — Poésies 265.
Liturgie gallicane 97.
Liturgie de Naples au VIe siècle 481, 529.

M

Méchitaristes 286.
Mechtilde (Mère) — du S. Sacrement 242.
Micrologue. — Son auteur 193, 385.
Monachisme. — Origines 1, 49.
Montfaucon (D. Bernard). — O. S. B. 427.
Musica Enchiriadis. — Auteur 343.
Mont-Cassin. — 143, 184
Morel (D. Gall). — O. S. B. 370.

N

Notger 309.

Digitized by Google

O

Odon de Cluny 347.
Otger de S. Pons de Tomières 354.

P

Pacôme (S.). — Vie au point de vue critique 57.
Pallade *Historia lausiaca* 61.
Paray le Monial. — Monastère O. S. B. 476.
Paris. — Monastère O. S. B. 304.
Persécutions 407, 443.
Philon. — Œuvres 2, 12, 15, 19.
Pothier (D.). — Brochure de l'abbé Denis 321.
Problème ecclésiastique. — Auteur 336.

Q

Question sociale 261.

R

Remacle (S.). — 12e centenaire à Stavelot 522.
Rome. — Cour 85.
Rouen. — Monastère O. S. B. 299.
Rufin. — *Historia monachorum* 61.
Rupert de Deutz 95.

S

Saint-Amand. — Abbaye 94, 419.
Saint-Chaffre. — Abbaye 476.
Saint-Nicolas du Port. — Monastère O. S. B. 250.
Saint-Trond. — Abbaye 152.
Salzbourg. — Université O. S. B. 191.
Soetendael (D. Hubert de) 152.
Solesmes. — Abbaye 42.

T

Thérapeutes 2.

U

Urbain V. — O. S. B. 336.

V

Vaszary (Mgr). — O. S. B. archev. de Gran 572.
Varsovie. — Monastère O. S. B. 402.

W

Walafrid Strabon 432.
Wibald de Stavelot 384.
Wizo. — év. de Trêves 179.

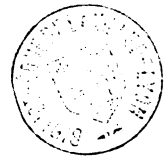

Imprimé par la Société Saint Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google